Michael W. Bruening

LE PREMIER CHAMP DE BATAILLE DU CALVINISME

ANTIPODES

HISTOIRE MODERNE

LE PREMIER CHAMP DE BATAILLE DU CALVINISME

LA COLLECTION HISTOIRE MODERNE
EST DIRIGÉE PAR DANIÈLE TOSATO-RIGO

REMERCIEMENTS
L'édition de ce livre a reçu le soutien du 500e de Pierre Viret, de la Société académique vaudoise, de la Commission des publications de l'Université de Lausanne, de la Section d'histoire de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne, de la Fondation de famille Sandoz, de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud, du Centre national du livre.

MISE EN PAGE
Claudine Daulte, mise-en-page.ch

CORRECTION
Évelyne Brun, br.eve@bluewin.ch

COUVERTURE
Cathédrale de Lausanne, Archives cantonales vaudoises,
SB52Aa/5/3/TI53/3.

Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur·e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2011, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI : 10.33056/ANTIPODES.10615
Papier, ISBN : 978-2-88901-061-5
PDF, ISBN : 978-2-88901-900-7

Ce livre est traduit de l'édition originale en anglais :
Calvinism's First Battleground, de Michael W. Bruening (1re édition ; année de publication : 2005), ISBN 978-1-4020-4193-8.
Copyright © Springer The Netherlands, 2005, dans le cadre de Springer Science+Business Media.
Tous droits réservés.

Michael W. Bruening

LE PREMIER CHAMP DE BATAILLE DU CALVINISME

CONFLITS ET RÉFORME DANS LE PAYS DE VAUD, 1528-1559

Traduit de l'anglais par Marianne Enckell

Éditions Antipodes

ABRÉVIATIONS

ACV	Archives cantonales vaudoises
AEB	Archives de l'État de Berne
AVL	Archives de la ville de Lausanne
BDS	Bucer, Martin, *Bucers deutsche Schriften*
BHV	Bibliothèque historique vaudoise
BNF	Bibliothèque nationale de France
Calvin-Studienausgabe	Calvin, Jean, *Calvin-Studienausgabe*
Chroniqueur	Vulliemin, Louis, *Le Chroniqueur*
CO	Calvin, Jean, *Ioannis Calvini Opera quae supersunt omnia*
Correspondance de Bèze	Bèze, Théodore de, *Correspondance de Théodore de Bèze*
EA	*Die Eidgenössischen Abschiede*, Anton Segesser (éd.)
Guillaume Farel	Comité Farel, *Guillaume Farel 1489-1565*
HBBW	Bullinger, Heinrich, *Heinrich Bullinger Briefwechsel*
Herminjard	Herminjard, A.-L., *Correspondance des Réformateurs*
HS	Helvetia Sacra
MDR	Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande
MHR	Musée historique de la Réformation
OS	Calvin, Jean, *Ioannis Calvini Opera Selecta*
PL	Migne, J.-P., *Patrologia Latina*
Pierrefleur	Pierrefleur, [Guillaume de], *Mémoires de Pierrefleur*

RCP	*Registres de la compagnie des pasteurs de Genève*
RHV	*Revue historique vaudoise*
Ruchat	Ruchat, Abraham, *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Édition de 1728
THR	Travaux d'Humanisme et Renaissance
TOB	*Traduction œcuménique de la Bible*, Paris : Cerf, nouvelle édition 2010.
Vuilleumier	Vuilleumier, Henri, *Histoire de l'Église Réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, vol. 1 : *L'Âge de la Réforme*
WA Br	Luther, Martin, *D. Martin Luthers Werke : Briefwechsel*
Z	Zwingli, Ulrich, *Huldreich Zwinglis sämtliche Werke*
ZSKG	*Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*

AVANT-PROPOS

Il est peu coutumier d'associer les débuts de la Réforme en terres francophones à l'image d'un champ de bataille. Appliquée au Pays de Vaud, réputé – la légende est tenace – pour sa modération, l'image est, à première vue, encore plus surprenante. La Réforme, un pugilat? Une guerre? N'a-t-elle pas été, bien au contraire, introduite dans le respect des formes avec la fameuse Dispute de Lausanne (1536) par le nouveau souverain bernois soucieux de réaliser l'unité religieuse au sein de l'État? Et, surtout, ne devait-elle pas conquérir le cœur des Vaudois en l'espace de quelques générations?

Sans être entièrement fausse, cette interprétation des faits, qui remonte aux travaux monumentaux d'Henri Vuilleumier et de Charles Gilliard, s'avère incontestablement tributaire d'une vision téléologique de l'histoire. Puisque la conquête bernoise de 1536 avait fait des Vaudois à la fois «des Suisses et des réformés», éléments constitutifs de l'identité vaudoise de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, les deux érudits se sont appliqués au récit de l'enchaînement des faits qui, suivant une sorte de logique inéluctable, devait conduire à ce résultat.

Sans doute parce qu'il vient d'ailleurs, et à la lumière d'une perspective d'histoire sociale des idées, Michael W. Bruening a su prendre de la hauteur par rapport au sujet. Il l'a résolument placé dans une perspective internationale. Et il a su croiser les fils jusqu'ici séparés de l'histoire des idées religieuses et de l'histoire politique. En retournant aux sources, l'historien américain démontre que les conflits qui ont accompagné les débuts de la Réforme en Pays de Vaud, loin de se limiter à une querelle entre le souverain bernois et ses nouveaux sujets, devaient avoir une importance cruciale pour le développement du calvinisme et son expansion en Europe.

Son ouvrage invite à réviser quelques certitudes héritées de l'historiographie ancienne, très «vaudoiso-centrée» et confessionnellement non neutre. Ainsi il redonne sa place à Calvin, fortement impliqué dans les affaires vaudoises. Et montre la responsabilité indirecte du réformateur – lorsque sa position s'affirme – dans le durcissement de la politique religieuse bernoise. Il hisse par ailleurs au rang de protagonistes les catholiques, dont l'opposition à l'introduction de la Réforme fut bien plus forte qu'on ne le pense généralement. C'est elle qui détermine grandement les réponses divergentes apportées par les pasteurs et par le souverain à la question de la discipline ecclésiastique.

La volonté du gouvernement bernois de défendre sa souveraineté toute récente, attaquée par des ministres du culte pleins d'initiative, contribue à crisper leur rapport. Elle conduit à la crise de 1558-1559, qui vide l'Académie de Lausanne d'une bonne partie de ses pasteurs et profitera à la création de celle de Genève. Or, ce qui dans une perspective locale a tout l'air d'une fin – incarnée par le départ de Viret, qui ne reviendra plus à Lausanne et qui finit ses jours dans le Béarn – fait au contraire l'effet d'un catalyseur, dès qu'on élargit la perspective: c'est le frein mis au calvinisme vaudois, comme on pourra le découvrir dans ces pages, et l'échec des projets suisses de Calvin qui offrent en définitive une nouvelle vie au calvinisme, en direction de la France cette fois.

De modeste «province» arrachée à la Savoie pour constituer la périphérie de la future puissante République de Berne, le Pays de Vaud se transforme, sous le regard de Michael W. Bruening, en carrefour de l'Europe. Enjeu de luttes politiques séculaires, ce petit territoire est érigé en laboratoire, où peuvent s'observer les modalités diverses sous lesquelles s'effectue le passage à la Réforme. On y découvre au passage, autre élément jusqu'ici négligé par l'historiographie, un véritable bras de fer entre Suisse romande et Suisse alémanique, au sens actuel du terme.

De ce champ de bataille, il faut l'avouer, au regard des sources souvent confus, où politique et religion sont inextricablement liés, et où les débats théologiques s'avèrent complexes, Michael W. Bruening a fait un récit limpide et captivant. Démontrant que les événements auraient à tout moment pu prendre une autre direction, et que pendant une bonne trentaine d'années le gouvernement bernois (contrairement à nous) ignorait s'il parviendrait à garder sa conquête vaudoise, il tient son lecteur constamment en

haleine. Son enquête, désormais accessible au public francophone, passionnera autant les spécialistes que les amateurs d'histoire, tout en apportant aux étudiant·e·s une synthèse attendue depuis fort longtemps.

Lausanne, août 2011
Danièle Tosato-Rigo

PRÉFACE À L'ÉDITION FRANÇAISE

Je suis ravi que les Éditions Antipodes aient décidé de publier en traduction française mon *Calvinism's First Battleground*, particulièrement en cette année où nous célébrons le cinq centième anniversaire de la naissance du réformateur lausannois Pierre Viret. Ce livre est issu des recherches menées pour ma thèse, dont il constitue la première publication. À ce titre, il n'est pas exempt de quelques erreurs et d'exagérations dans la critique d'autres travaux[1], défaut fréquent des jeunes chercheurs. Mais les thèses essentielles de cet ouvrage n'ont pas été contestées depuis sa publication. J'y avance d'abord qu'une idéologie calviniste spécifique a vu le jour en premier lieu dans le Pays de Vaud, issue des conflits avec le courant zwinglien à Berne et ailleurs sur les questions de la cène, de la prédestination et de la discipline ecclésiastique; ensuite, que si les ministres calvinistes tenaient à une forte discipline ecclésiastique, c'était dû pour une large part à la résistance à la Réforme largement répandue parmi les gens qui avaient été forcés de se convertir; enfin, que le Pays de Vaud, en particulier Lausanne et son Académie, sont tout autant que Genève le centre du protestantisme réformé français dans les années 1540 et 1550.

Ce livre a été publié en anglais à la fin de 2005, il n'y a donc pas bien longtemps. Néanmoins, ces dernières années ont vu renaître un grand intérêt pour Pierre Viret et pour la Réforme en pays vaudois. J'ai poursuivi mes recherches historiques et écrit depuis lors

1. Je tiens notamment à mentionner l'excellent ouvrage de Carlos Eire, *War Against the Idols*, qui étudie en fait les actes des iconoclastes suisses, contrairement à ce que j'ai affirmé dans la version anglaise de ce livre, au chapitre 4 (note 95 originale). Dans le même ordre d'idées, J. Wayne Baker et Cornelis Venema, débattant de la question de savoir s'il y a une seule tradition réformée ou deux, tiennent beaucoup plus compte du contexte historique que ce que je leur reconnais au début du chapitre 7.

plusieurs articles. Dans *La Nouvelle Réformation de Lausanne*[2], j'ai publié le texte du projet sur la discipline ecclésiastique rédigé par la *classe* de Lausanne en juin 1558, dont je parle au chapitre 7. Dans «Pierre Viret and Geneva»[3], j'ai souligné l'importance de Viret pour la Réforme à Genève et discuté les théories relatives à son départ de Genève pour la France en 1561. Dans l'article «Triumvirs, patriarchs, or friends?»[4] j'ai examiné l'association entre Calvin, Farel et Viret, suggérant que l'étude des réseaux pourrait amener à un examen fructueux de leurs relations et de celles de leurs adversaires dans la région. En outre, Karine Crousaz et moi-même avons publié les actes du synode de Lausanne de 1538, dont parle assez longuement le chapitre 5[5]; lorsque j'ai écrit ce livre, je ne connaissais pas l'existence de ce manuscrit et je ne me suis référé qu'au résumé qu'en donne Abraham Ruchat, qui s'est avéré fort correct. Enfin, le grand projet auquel je me suis attelé ces derniers temps est une édition critique de la correspondance inédite de Pierre Viret, qui doit aussi paraître bientôt[6]. Elle comprend 180 lettres écrites par Viret ou adressées à lui et à la *classe* de Lausanne; la plupart sont entièrement inédites, d'autres ont été publiées dans des articles de revues, quelques extraits sont parus dans les *Calvini opera*.

J'ai eu la chance de ne pas être seul dans mes recherches. Arthur-Louis Hofer et l'Association Pierre Viret continuent à publier les œuvres de Pierre Viret, dont certaines paraissent pour la première fois dans des éditions modernes[7]. Dominique Troilo a publié sa thèse sur *Pierre Viret et l'anabaptisme* et termine actuellement une bibliographie définitive des œuvres publiées de Viret[8].

2. «*La Nouvelle Réformation de Lausanne*: The Proposal by the Ministers of Lausanne on Ecclesiastical Discipline (June 1558)», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance 68* (2006): pp. 21-50.

3. «Pierre Viret and Geneva», *Archiv für Reformationsgeschichte 99* (2008), pp. 175-197.

4. «Triumvirs, patriarchs, or friends? Evaluating the relationship between Calvin, Viret, and Farel.» *Reformation & Renaissance Review 10* (2008), pp. 125-136.

5. Michael W. Bruening et Karine Crousaz, «Les Actes du Synode de Lausanne (1538): un rapport sur les résistances à la Réforme dans le Pays de Vaud (introduction, édition et traduction)», *Revue historique vaudoise*, N° 119, 2011.

6. *Epistolae Petri Vireti: The Previously Unpublished Letters and a Register of Pierre Viret's Correspondence*, Travaux d'Humanisme et Renaissance, Genève: Droz, 2011.

7. Pierre Viret, *Instruction Chrétienne*, 2 vol., éd. établie, présentée et annotée par Arthur-Louis Hofer, Lausanne: L'Âge d'Homme, 2004, 2009; du même, *Du vrai usage de la salutation faite par l'Ange à la Vierge Marie*, édition établie, présentée et annotée par A.-L. Hofer, Lausanne: L'Âge d'Homme, 2008.

8. Dominique-Antonio Troilo, *Pierre Viret et l'anabaptisme: un réformé face aux dissidents protestants*, Collection Viretiana 1, Lausanne: Association Pierre Viret, 2007.

Le jubilé de 2011 sera sans doute l'occasion de nouveaux articles sur le sujet ; la *Revue historique vaudoise*, par exemple, consacre son prochain numéro aux « Réformes religieuses en Pays de Vaud : ruptures, continuités et résistances (m. XVe-m. XVIe s.) ». Le jubilé de Calvin en 2009 a suscité une très grande quantité de travaux sur le réformateur genevois, dont certains portaient sur ses relations avec Lausanne et Berne[9]. Alain Dufour a publié en 2006 sa biographie de Théodore de Bèze, professeur de grec à l'Académie de Lausanne[10]. Enfin, Karine Crousaz a récemment soutenu une thèse remarquable sur les origines, les finances, les étudiants, les professeurs et le développement des études pendant les premières décennies de l'Académie de Lausanne ; cette thèse doit être publiée sous peu[11]. Tous ces travaux accroissent nos connaissances des personnes, des institutions, des événements et des sources de la période examinée dans le présent ouvrage. L'étude de la Réforme dans le Pays de Vaud est donc bien vivante, et je suis heureux d'avoir pu y contribuer par ce livre et par mes autres recherches.

Je remercie l'équipe des Éditions Antipodes de m'offrir la possibilité de publier en français et pour l'aide apportée, en particulier par Danièle Tosato-Rigo. Je tiens aussi à remercier Karine Crousaz qui a obtenu que ce livre soit traduit et en a relu attentivement la version française, et Jean-Philippe Bujard pour ses conseils judicieux. Enfin je remercie la traductrice, Marianne Enckell, qui a rendu mon texte anglais dans un français clair et précis et qui, vérifiant mes citations, a aussi relevé quelques erreurs dans l'original. La liste des personnes et des institutions qui m'ont aidé au cours des recherches et de la publication en anglais figure plus loin.

Rolla, Missouri, 28 avril 2011

9. Voir par exemple Bruce Gordon, *Calvin*, New Haven : Yale University Press, 2009 ; Emidio Campi and Christian Moser, « Entre amour et crainte › : Calvin et les Confédérés » in M. Hirzel et M. Sallmann (éds), *Calvin et le calvinisme : Cinq siècles d'influence sur l'Église et la société*, Genève : Labor et Fides, 2008, pp. 33-63.

10. Alain Dufour, *Théodore de Bèze : Poète et théologien*, Cahiers d'Humanisme et Renaissance 78, Genève : Droz, 2006.

11. Karine Crousaz, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leyde : Brill, 2011.

REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont permis la première publication de ce livre. Les Éditions Springer d'abord, et surtout Irena Backus qui m'avait encouragé au cours des recherches pour ma thèse; j'ai eu la chance de publier dans la série qu'elle dirige, «Studies in Early Modern Religious Reforms».

Je tiens à remercier le personnel des bibliothèques et des archives pour l'aide qu'ils m'ont apportée au cours de mes recherches, en particulier les bibliothèques Concordia University Irvine, UC-Irvine, UCLA, the University of Arizona, Calvin College, Princeton University, et Princeton Theological Seminary; ainsi que la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque du protestantisme français à Paris, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, les Archives de la ville de Lausanne, les Archives cantonales vaudoises et les Archives de l'État de Berne. Merci aussi au donateur anonyme de la Gehrke Reformation Collection of Luther's works et du Corpus Reformatorum à la Concordia University.

Ma reconnaissance va à celles et ceux qui m'ont soutenu financièrement au cours de mes recherches et de la rédaction. L'Institut d'Histoire de la Réformation à Genève et le Meeter Center for Calvin Studies au Calvin College de Grand Rapids m'ont accordé des bourses d'études pour travailler chez eux. M. Morris Martin et Mme Ora DeConcini-Martin m'ont offert une bourse très généreuse pour pouvoir faire des recherches dans des bibliothèques et des archives en Europe. Le History Department et la Division for Late Medieval and Reformation Studies de l'Université d'Arizona m'ont soutenu financièrement pendant toutes mes années d'études. J'ai obtenu une réduction de mon temps d'enseignement à Concordia University Irvine qui m'a permis de terminer le livre.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont été mes interlocuteurs et mes conseillers, en particulier mes collègues de la Division for Late Medieval and Reformation Studies. Quelques autres personnes doivent être citées. Carlos Eire a été le premier à m'inspirer, au début de mes études à l'Université de Virginie, un intérêt pour l'étude de l'histoire de la Réforme ; c'est lui qui m'a suggéré Pierre Viret, ce qui m'a amené à étudier le Pays de Vaud. Mon directeur d'études H. C. Erik Midelfort m'a beaucoup encouragé et soutenu pendant les années suivantes. Bernard Roussel m'a chaleureusement accueilli à Paris et m'a familiarisé avec les bibliothèques.

Un grand merci encore à celles et ceux qui ont lu ma thèse et m'ont proposé des modifications pour la version imprimée, surtout Susan Karant-Nunn, qui a généreusement repris la direction de ma thèse après la mort de Heiko Oberman, et aux autres membres du jury, Alan Bernstein et Helen Nader. Thomas A. Brady Jr. en a aussi lu des passages et m'a fait des critiques précieuses.

Je dois remercier tout spécialement celles et ceux qui m'ont aidé à la préparation du manuscrit pour l'édition. Kerri Thomsen, ma collègue au département d'anglais à Concordia University, a généreusement relu et corrigé le texte. Jonathan Reid, mon camarade à la Division for Late Medieval and Reformation Studies, m'a fait de précieuses suggestions et a soumis à son regard critique la thèse et le manuscrit. Les erreurs qui subsistent sont de ma seule responsabilité.

Malheureusement, une des personnes qui a le plus droit à mes remerciements n'est plus parmi nous. Heiko Oberman est décédé peu après que j'avais commencé à rédiger ma thèse. J'espère toutefois que ses conseils remarquables se traduisent dans ce travail, et qu'il lui aurait plu.

Merci à mes parents et à mon frère pour leur amour et leur soutien constant. Merci enfin à mon épouse Jeanine, qui m'a offert ses encouragements et son soutien matériel. Elle est à la fois ma compagne et ma première lectrice, qui a relu et corrigé l'entier du manuscrit. Je lui dédie ce livre.

PRÉFACE

Mon maître Heiko A. Oberman, qui mourut prématurément en avril 2001, se faisait l'avocat d'un type de recherche qu'il nommait «l'histoire sociale des idées». Il s'agit d'une méthode qui cherche à expliquer les interactions dynamiques entre société et idées; son postulat de base, c'est que les courants intellectuels influencent les tendances sociales, les institutions et les identités, et sont influencés par elles. L'histoire sociale des idées cherche sa voie entre le déterminisme socioéconomique du marxisme et l'élitisme de l'histoire intellectuelle traditionnelle qui fait passer le cours des idées d'un «grand homme» au suivant[12].

Je réalise aujourd'hui l'influence que ma formation auprès d'Oberman a eue sur mon travail. J'explore ici l'histoire sociale d'un système intellectuel, le calvinisme, en examinant comment l'histoire politique et sociale de la Réforme dans le Pays de Vaud a affecté la doctrine calviniste, en particulier ses enseignements sur la discipline ecclésiastique. Cette démarche vise à inscrire le calvinisme plus solidement dans son contexte historique; je pose a priori que l'on ne peut comprendre les débuts du calvinisme hors du contexte historique spécifique dans lequel il s'est développé à Genève et dans le Pays de Vaud voisin.

Au cours de mes études, Oberman m'avait demandé de l'aider à rédiger un de ses articles influents, «Calvin and Farel, the dynamics of legitimation»[13]. D'une certaine manière, j'ai dialogué depuis lors avec cet article. Nombre des thèmes du présent ouvrage

12. Voir par exemple Heiko A. Oberman, *The Impact of the Reformation*, Grand Rapids: William B. Eerdmans, 1994, pp. viii-xi.

13. «Calvin and Farel, the dynamics of legitimation», *Journal of Early Modern History 2*, 1998, pp. 32-60.

recoupent ceux de l'article d'Oberman : le triumvirat composé de Calvin, Farel et Viret, la légitimation du mouvement réformé, la transformation de Calvin d'un réformateur local en une personnalité internationale. Malheureusement, Oberman est décédé avant que j'aie développé mes propres idées sur ces questions et que je puisse en discuter avec lui. Je critique certes plusieurs de ses propositions, mais je suis bien conscient du fait qu'il m'a aidé à me préparer à le faire. Oberman considérait que, dans son rôle de *Doktorvater* (et pas seulement de conseiller), il devait offrir à ses étudiants la formation qui leur permette de se faire entendre dans le monde académique. Je ne conçois pas de meilleur moyen d'honorer sa mémoire que ce que j'ai essayé de faire ici : poursuivre le développement de ses intuitions et critiquer son point de vue lorsque je pense qu'il est erroné.

Quelques précisions sur les termes utilisés. Ce livre porte essentiellement sur les territoires de langue française conquis par Berne en 1536, qui correspondent à une grande partie du canton de Vaud actuel, en Suisse, et des départements de Haute-Savoie et de l'Ain, en France. Pour éviter les anachronismes, je reprends les termes utilisés au XVIe siècle, Pays de Vaud, Pays de Gex, Chablais. C'est aussi le cas pour les territoires francophones bernois : pays romands, *welsche Länder*. Une exception à cette règle, pour éviter de trop longs détours : j'utilise le terme Suisse romande lorsqu'il s'agit de tous les territoires situés actuellement dans cette région de Suisse, Vaud, Genève, Neuchâtel et alentours. Ni Genève ni Neuchâtel ne faisaient alors partie de la Confédération, mais elles avaient des liens étroits par la langue, la religion et des alliances avec Berne.

Les noms géographiques ont été francisés, de même que les noms de personnes dans la plupart des cas ; l'orthographe est conforme à celle du *Dictionnaire historique de la Suisse*[14].

Pour des termes plus conceptuels, quelques explications sont nécessaires. L'adjectif et le nom « protestant » sont utilisés dans le sens le plus large pour faire référence aux personnes, aux régions et aux Églises qui coupèrent officiellement les liens avec Rome et abolirent la messe catholique au XVIe siècle. J'essaie d'éviter l'expression vague de « théologie protestante » pour donner la préférence à des expressions qui se réfèrent aux fondateurs. Le terme

14. Voir en ligne : [www.dhs.ch].

de luthérien peut être délicat : rappelons que les catholiques appelaient luthériens tous les « hérétiques » ; ensuite, le luthéranisme n'était pas encore bien défini pendant la période que nous considérons, et l'on peut y inclure Bucer et les luthériens de Berne, même s'ils exigent par la suite des définitions plus précises. Enfin, par « discipline ecclésiastique », j'entends l'effort d'un organe ecclésiastique, généralement le consistoire, pour faire respecter la conformité doctrinale et le comportement moral.

1. INTRODUCTION

Le calvinisme est souvent mal compris. Cela tient d'abord à la tendance qu'il y a à accommoder Calvin aux questions actuelles et aux débats théologiques récents, comme l'explique Richard Muller[15]. Le Calvin ainsi accommodé est protéen, changeant de forme pour s'adapter à toute une gamme de points de vue. Les personnes qui ne se situent pas dans la tradition réformée trahissent souvent sa théologie pour mettre en valeur la leur, ou font de lui un avatar du moralisme répressif, tandis que celles qui se considèrent comme les héritiers de cette tradition tendent à plaquer sur lui leur vision théologique. Il en résulte que le calvinisme peut être convoqué en soutien à la théocratie ou à la démocratie, à une vision symbolique de la cène ou à la présence réelle, à la révolution ou à une stricte obédience politique.

Ce calvinisme confus et polymorphe provient essentiellement du peu d'attention qui a été accordée à l'influence énorme et durable d'Ulrich Zwingli et de son successeur à Zurich, Heinrich Bullinger, sur la formation de la tradition réformée. Zwingli et Calvin sont trop souvent identifiés l'un à l'autre, considérés comme le précurseur et l'héritier d'une seule et même tradition. Dans le monde anglophone surtout, où domine historiquement la forme calviniste du protestantisme, le christianisme réformé est fréquemment identifié au calvinisme. L'ouvrage de John T. McNeill, par exemple, *The History and Character of Calvinism*[16], a été considéré pendant des dizaines d'années comme l'étude principale de la tradition réformée.

15. Richard A. Muller, *The Unaccommodated Calvin: Studies in the Foundation of a Theological Tradition*, Oxford Studies in Historical Theology, New York: Oxford University Press, 2000.

16. John T. McNeill, *The History and Character of Calvinism*, New York: Oxford University Press, 1954.

Cette perspective «calvino-centriste» suggère que Zwingli a été remplacé par Calvin, et dépeint, dans un certain sens, Bullinger comme le laquais de Calvin. Un nouvel ouvrage a récemment pris le pas sur celui de McNeill, *Christ's Churches Purely Reformed*, de Philip Benedict[17]; son sous-titre, *A Social History of Calvinism*, ne semble pas traduire de grands changements, mais l'auteur admet plus clairement les différences entre les diverses traditions réformées. Les travaux récents d'historiens suisses montrent précisément combien Bullinger était indépendant, et on commence à entrevoir Calvin comme le cadet des deux. Cette interprétation a été développée dans le monde anglophone par les travaux de Bruce Gordon, notamment *The Swiss Reformation*[18]. Les arguments de Benedict et de Gordon montrent clairement que les termes de calviniste et de réformé ne sont pas du tout interchangeables.

Rien n'en témoigne plus que les conflits entre les adeptes de Calvin et ceux de Zwingli dans la Confédération helvétique, et en particulier dans le Pays de Vaud francophone. Je me propose ici de montrer que le calvinisme s'est formé comme un système théologique et une identité culturelle en opposition à l'Église réformée suisse, principalement au travers d'une série de conflits dans le Pays de Vaud entre les pasteurs de langue française, qui suivaient Calvin, et les pasteurs et magistrats bernois, germanophones et zwingliens, sur les questions de la prédestination, de la cène et de la discipline ecclésiastique. Ces trois questions ne peuvent en aucun cas être considérées comme la totalité de la théologie de Calvin, mais les conflits qu'elles suscitèrent ont créé une identité calviniste unique au cours de la Réforme. Les calvinistes insistaient sur le droit de prêcher sur la prédestination, tandis que les Bernois ordonnaient qu'on la passe sous silence. Les premiers croyaient que

17. Philip Benedict, *Christ's Churches Purely Reformed: A Social History of Calvinism*, New Haven: Yale University Press, 2002.

18. Bruce Gordon, *The Swiss Reformation*, Manchester: Manchester University Press, 2002. De nouvelles études sont parues en 2004, année qui marquait le 500e anniversaire de la naissance de Bullinger. Voir par exemple la biographie de Fritz Büsser, *Heinrich Bullinger: Leben, Werk, und Wirkung*, 2 vol., Zurich: Theologischer Verlag, 2004, 2005; Emidio Campi (éd.), *Heinrich Bullinger und seine Zeit*, Zwingliana 31, Zurich: Theologischer Verlag, 2004; Bruce Gordon et Emidio Campi (éd.), *Architect of Reformation: An Introduction to Heinrich Bullinger, 1504-1575*, Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought, Grand Rapids: Baker Academic Press, 2004. Sur les relations de Calvin avec Bullinger et la Réforme suisse en général, voir Peter Opitz (éd.), *Calvin im Kontext der Schweizer Reformation*, Zurich: Theologischer Verlag, 2002. La publication en cours de l'*opera omnia* de Bullinger, notamment sa correspondance *(HBBW)*, jettera sans doute un jour nouveau sur le statut de Calvin par rapport à Bullinger et aux Suisses.

le vrai corps et le vrai sang du Christ sont présentés dans la cène, alors que les Bernois souhaitaient que le sacrement revête un caractère plus symbolique. Enfin et surtout, les calvinistes réclamaient le droit à l'excommunication et l'émancipation des consistoires du contrôle du gouvernement séculier.

La genèse et l'évolution de ces conflits ne peuvent se comprendre que dans le contexte général des luttes politiques dans le Pays de Vaud. Au XVIe siècle, trois forces étaient en concurrence pour le contrôle de cette région. En premier lieu, la puissante Ville et République de Berne conquit la région et lui imposa le protestantisme en 1536. Les Bernois apportaient avec eux la théologie zwinglienne et une philosophie politique centraliste qui voulait soumettre toute la société, y compris la religion, au contrôle du Conseil de la ville de Berne. Quant au duc de Savoie, catholique, vaincu par les Bernois, il se profilait toujours à l'horizon, menaçant de leur reprendre la région et de rétablir l'obéissance à Rome. Le catholicisme était profondément implanté parmi la population vaudoise, et la possibilité de revenir à la domination savoyarde l'encouragea à résister au nouveau gouvernement et à la nouvelle religion. Enfin, des pasteurs français arrivèrent dans la région depuis le début des années 1530, fuyant les persécutions en France. Ils accrurent l'influence bernoise avant la conquête de 1536, puis occupèrent nombre de postes vacants dans les paroisses vaudoises; mais la plupart d'entre eux préférèrent suivre leur compatriote Jean Calvin, qui arriva à Genève en 1536, plutôt que les Bernois germanophones.

Le calvinisme se développa parmi les pasteurs francophones en réaction aux deux autres forces en présence. Comme les habitants du Pays de Vaud avaient été obligés par décret d'adopter le protestantisme, les pasteurs faisaient inlassablement campagne pour obtenir des conversions authentiques, ou au moins l'abandon des pratiques catholiques traditionnelles. À ce titre, ils étaient les alliés de Berne qui voulait aussi que ses sujets abandonnent les « superstitions papistes »; mais leurs méthodes étaient en désaccord. Les Bernois croyaient en des réformes législatives à long terme et en l'endoctrinement de la nouvelle génération par l'instruction catéchétique. Cela ne suffisait pas aux calvinistes: dans leur conception de la cène, les personnes qui restaient attachées au catholicisme ne pouvaient pas prendre dignement le sacrement, elles souillaient le vrai corps du Christ. La souillure du corps du Christ resta d'importance pour toute une génération, et l'urgence

qu'il y avait à régler cette question mena directement aux premières théories calvinistes sur la discipline ecclésiastique et aux efforts répétés de Pierre Viret et de ses collègues vaudois pour convaincre les Bernois d'instaurer cette discipline.

L'examen des forces politiques et sociales en œuvre dans le Pays de Vaud est essentiel pour comprendre pleinement l'évolution de la théologie de Calvin et, plus généralement, le calvinisme; pourtant aucune recherche n'a exploré à fond cette perspective régionale. Plusieurs travaux intelligents nous ont permis de mieux comprendre le Calvin théologien[19], réformateur local à Genève[20] ou dirigeant international[21]. Quelques chercheurs suisses ont aussi étudié les relations entre Calvin et les cantons protestants[22]. Toutefois, l'importance des liens entre Calvin et le Pays de Vaud n'a jamais vraiment été reconnue. Ce qui se passait là intéressait Calvin de près, comme l'atteste sa vaste correspondance avec Pierre Viret à Lausanne. Si l'on replace Calvin dans le contexte vaudois et suisse, on le voit passer de la condition de pasteur local à celle de dirigeant religieux régional, enfin à un personnage d'une importance internationale clé. Cela permet aussi de discerner le passage, invisible autrement mais crucial pour la stratégie de Calvin, entre son effort pour installer une Réforme politique dans la Confédération et sa direction d'une « Réforme des réfugiés » au niveau européen.

Ce livre se concentre sur le Pays de Vaud, ce n'est pas un ouvrage sur le seul Calvin. Il est certes un personnage central, mais ma recherche porte sur le calvinisme, non sur Calvin. Le calvinisme est entendu ici non pas simplement comme le système théologique d'une personne, mais comme une identité culturelle[23]; et

19. L'étude récente la plus importante est celle de Muller, *The Unaccommodated Calvin*, *op. cit*.

20. Voir notamment William G. Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, Manchester: Manchester University Press, 1994.

21. Voir Menna Prestwich (éd.), *International Calvinism, 1541-1715*, Oxford: Clarendon Press, 1985. Heiko A. Oberman entre aussi dans cette catégorie; il était particulièrement fier de son expression *« The reformer of Geneva returned to become the reformer* out of *Geneva»* (le réformateur de Genève revint pour devenir le réformateur *à partir de* Genève). Oberman, « Calvin and Farel », *op. cit*., p. 43.

22. Voir Opitz, *Calvin im Kontext der Schweizer Reformation*, *op. cit.*; Kurt Guggisberg, « Calvin und Bern, » in *Festgabe Leonhard von Muralt: zum siebzigsten Geburtstag 17. Mai 1970 überreicht von Freunden und Schülern*, Martin Haas et René Hauswirth (éds), Zurich: Verlag Berichthaus, 1970, pp. 266-285.

23. J'utilise le terme d'identité, sans vouloir suggérer que les pasteurs vaudois se nommaient eux-mêmes « calvinistes ». Ils considéraient qu'ils prêchaient la « chrétienté réformée », et non le calvinisme. Néanmoins, tout en affirmant qu'ils se fondaient sur les seules Écritures et non sur Calvin, ils admettaient tous que Calvin était le meilleur interprète contemporain de la parole divine.

c'est parmi les pasteurs francophones dans le Pays de Vaud que se forma le premier groupe de calvinistes. La Réforme dans cette région est assez bien documentée, mais il y a plus d'un demi-siècle qu'il n'y a pas eu de nouvelles recherches. La principale étude reste la magistrale *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois* d'Henri Vuilleumier, en quatre volumes, publiée en 1927[24]. Comme bien d'autres ouvrages parus au XIXe siècle et au début du XXe, elle est typique des études régionales menées par des historiens et des théologiens vaudois[25]. Ces auteurs ont souvent fait un excellent travail, mais ils s'adressaient principalement à un public vaudois et s'intéressaient peu aux implications de leurs recherches pour l'histoire générale de la Réforme. En outre, l'intérêt pour cette période semble avoir diminué ces dernières années. La *Revue historique vaudoise*, par exemple, regorge d'articles sur la Réforme dans les volumes précédant la Seconde Guerre mondiale; leur nombre se met à diminuer au milieu du siècle, et aujourd'hui on peut être heureux d'y trouver un article sur la Réforme tous les dix ans[26]. En conséquence, le Pays de Vaud est quasiment oublié par les historiens de la Réforme au niveau international.

C'est aujourd'hui la France qui est au centre des études sur le calvinisme. À la suite du travail pionnier de Robert Kingdon sur les missionnaires envoyés en France depuis Genève[27], les historiens tendent à donner la première place à l'influence de Calvin en

24. Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne: La Concorde, 1927-1933.

25. Voir notamment Jean Barnaud, *Pierre Viret: Sa vie et son œuvre (1511-1571)*, Saint-Amans: G. Carayol, 1911; Charles Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne: L'Aire, 1985 [Lausanne: La Concorde, 1935]; du même, *Pages d'histoire vaudoise*, Louis Junod (éd.), BHV 22, Lausanne: Imprimerie centrale, 1959; Louis Vulliemin, *Le Chroniqueur: Recueil historique et journal de l'Helvétie romande, renfermant le récit de la Réformation de ce pays et celui de sa réunion à la Suisse dans les années 1535 et 1536*, Lausanne: Marc Ducloux, 1836. Tous ceux qui travaillent sur la Réforme dans le Pays de Vaud sont extrêmement redevables au pasteur historien du XVIIIe siècle Abraham Ruchat pour son *Histoire de la Réformation de la Suisse, où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis l'an 1516 jusqu'en l'an 1556, dans les églises des XIII. cantons, et des états confederez, qui composent avec eux le corps helvetique*, 6 vol., Genève: Marc-Michel Bousquet & Co., 1728. Un historien du XIXe siècle a examiné le cas du Pays de Vaud dans le contexte plus vaste de la Réforme en Suisse et a traité nombre des questions que j'aborde dans le présent ouvrage: Karl Bernard Hundeshagen, *Die Conflikte des Zwinglianismus, des Luthertums und des Calvinismus in der Bernischen Landeskirche 1532-1558*, Berne: C. A. Jenni, 1842.

26. Un intérêt récent s'est toutefois manifesté dans des études sur Pierre Viret, proche associé de Calvin et chef des ministres calvinistes du Pays de Vaud. L'Association Pierre Viret a récemment entrepris la publication des *Œuvres complètes* de Viret, première réédition de la plupart de ses traités depuis le XVIe siècle. Pierre Viret, *Œuvres complètes*, A.-L. Hofer (éd.), Lausanne: L'Âge d'Homme, 2004.

27. Robert M. Kingdon, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France, 1555-1563*, THR 22, Genève: Droz, 1956.

France, notamment par l'impact du livre religieux en langue vernaculaire; on citera les travaux de Francis Higman[28] et de Jean-François Gilmont[29] et l'ambitieux projet du *French Vernacular Book Project* lancé par Andrew Pettegree et son équipe à l'Université de St. Andrews[30]. Plusieurs historiens ont mené des études locales détaillées qui ont nettement amélioré notre connaissance des communautés réformées en France[31]. Dans ce contexte, l'absence de travaux récents sur le Pays de Vaud peut susciter des impressions erronées. D'une part, l'influence de Calvin semble avoir sauté des centaines de kilomètres, de Genève jusqu'à des villes françaises comme Paris, La Rochelle et Montauban, mais ne pas s'être exercée dans la région vaudoise voisine. D'autre part, on risque de considérer Vaud comme un vaste faubourg de Genève, sans guère d'importance.

C'est d'autant plus regrettable que, comme je vais le montrer, le cours de la Réforme dans le Pays de Vaud eut des effets sur le développement du calvinisme en France. Non seulement les aspects spécifiques du calvinisme s'affirmèrent en réaction à des conflits en terres vaudoises, mais l'attention que Calvin et les Genevois portaient à la France s'intensifia au fur et à mesure que leur influence dans le Pays de Vaud diminuait après 1550. Lorsqu'il apparut à l'évidence que les Bernois n'allaient pas devenir calvinistes et imposer la «vraie discipline divine» à leurs sujets vaudois, mais qu'au contraire ils s'étaient mis à haïr Calvin et son influence sur les pasteurs français, les calvinistes tournèrent leurs regards vers la France. Calvin avait toujours eu, bien sûr, un très grand intérêt

28. Francis M. Higman, *Lire et découvrir: La circulation des idées au temps de la Réforme*, THR 326, Genève: Droz, 1998; du même, *Piety and the People: Religious Printing in French, 1511-1551*, St. Andrews Studies in Reformation History, Brookfield, VT: Scholar Press, 1996; du même, *La Diffusion de la Réforme en France: 1520-1565*, publications de la Faculté de théologie de l'Université de Genève 17, Genève: Labor et Fides, 1992.

29. Jean-François Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé*, études de philologie et d'histoire (Cahiers d'Humanisme et Renaissance), Genève: Droz, 1997; le même et Rodolphe Peter, *Bibliotheca Calviniana: Les œuvres de Jean Calvin publiées au XVIe siècle*, 3 vol., THR 255, 281, 339, Genève: Droz, 1991-2000; *La Réforme et le livre: l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*, dossier conçu et rassemblé par Jean-François Gilmont, Paris: Cerf, 1990.

30. Ce projet vise à cataloguer tous les livres imprimés en français avant 1600. Andrew Pettegree *et al.*, *French Vernacular Books / Livres vernaculaires français: Livres imprimés en français avant 1601*, 2 vol., Leyde: Brill, 2007.

31. Voir notamment Philip Benedict, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge Studies in Early Modern History, Cambridge: Cambridge University Press, 1981; Kevin Robbins, *City on the Ocean Sea, La Rochelle, 1530-1650: Urban Society, Religion, and Politics on the French Atlantic Frontier*, Studies in Medieval and Reformation Thought 64, Leyde: Brill, 1997; Penny Roberts, *A City in Conflict: Troyes during the French Wars of Religion*, Manchester: Manchester University Press, 1996.

pour la situation religieuse dans sa patrie; mais on sait moins qu'il chercha d'abord à améliorer les choses par des canaux diplomatiques officiels et des alliances. Ce n'est que plus tard, quand le réseau évangélique en France de Marguerite de Navarre s'effondra et que ni le *Consensus Tigurinus* ni le renouvellement de l'alliance entre la Suisse et la France ne trouvèrent de soutien unanime, que le calvinisme commença à devenir avant tout un mouvement français clandestin[32].

Sous cet aspect, les travaux de Heiko A. Oberman donnent beaucoup d'informations mais doivent être corrigés. Il pose le diagnostic d'un Calvin ayant succombé au «syndrome d'Arafat», passant de l'agression et de la confrontation à la légitimation[33]: c'est exactement le contraire. Calvin emprunta dès ses débuts la voie de la légitimation, depuis sa lettre préface apologétique au roi François Ier, publiée dans la toute première édition de *L'Institution de la religion chrétienne* (1536), puis lors de ses négociations avec les ambassadeurs d'Henri II et ses efforts pour convaincre les Suisses de renouveler leur alliance avec la France. Par la suite, s'il ne tomba pas dans une confrontation agressive, il exerça une résistance douce en soutenant et en ouvrant illégalement des églises en France, mais il ne fit ce pas que lorsqu'il réalisa que sa doctrine ne serait jamais dominante dans la Réforme en Suisse et que le roi de France n'admettrait pas de pressions diplomatiques pour soutenir ou simplement pour tolérer la religion réformée dans son royaume. Le concept de «Réforme des réfugiés» proposé par Oberman est utile ici. Il décrit Calvin, en particulier après 1550, parlant de plus en plus à une communauté de réfugiés en Europe, forcés par les persécutions religieuses de fuir leur patrie. Calvin jugea nécessaire de réconcilier le sort de son nouveau public avec une longue tradition de l'idéologie chrétienne, visant en particulier les juifs, qui interprétait ces épreuves comme un signe clair de la colère de Dieu. Dans ce contexte, la doctrine calviniste de la prédestination offrait de l'espoir et la promesse de la fidélité de Dieu à son élection éternelle et immuable[34]. Ici, je

32. Sur le réseau de Marguerite, voir l'important ouvrage de Jonathan Reid, *King's Sister – Queen of Dissent: Marguerite of Navarre (1492-1549) and her Evangelical Network*, 2 vol., Leyde: Brill, 2009. Le *Consensus Tigurinus* et l'alliance française seront examinés en détail au chapitre 6.

33. Oberman, «Calvin and Farel», *op. cit.*, p. 53.

34. Voir notamment Heiko A. Oberman, *The Two Reformations: The Journey from the Last Days to the New World*, Donald Weinstein (éd.), New Haven: Yale University Press, 2003, pp. 145-150; du même, «Europa Afflicta: The Reformation of the Refugees», *Archiv für Reformationsgeschichte 83* (1992), pp. 91-111.

pense que l'interprétation d'Oberman est correcte, et j'espère montrer que la raison pour laquelle le message de Calvin s'adressa de plus en plus aux communautés réfugiées (notamment aux protestants français) tenait pour une large part à l'échec de ses efforts de passer par les canaux diplomatiques légitimes dans les cantons suisses. Il réalisa donc que le plus grand espoir pour son mouvement résidait dans sa patrie parmi de petits groupes de croyants, plus que parmi les magistrats protestants de langue allemande en Suisse.

Le calvinisme fut ainsi un phénomène français. L'élément culturel fut fort présent dans les conflits du Pays de Vaud, où se rencontraient l'Europe de langue allemande et celle de langue française. C'est aussi là que se heurtèrent la Réforme allemande et la Réforme française, lorsque Guillaume Farel arriva du cercle évangélique de Meaux pour travailler pour les Bernois en 1526. Il y eut des alliances fructueuses et des conflits, mais les Bernois alémaniques et leurs pasteurs et sujets francophones ne furent jamais en totale harmonie. La confiance et la camaraderie que peuvent avoir des personnes qui parlent la même langue et partagent le même patrimoine culturel n'existaient pas entre gouvernants et sujets dans le Pays de Vaud après 1536. Les Bernois se battaient pour imposer leur volonté à la population et les calvinistes pour faire passer leur théologie auprès des Bernois. Les efforts des deux parties étaient voués à l'échec, mais c'est ainsi qu'elles perçurent la nécessité d'un compromis. Heinrich Bullinger fut la cheville ouvrière qui sauvegarda l'unité de la communauté réformée internationale, malgré les calvinistes ; deux ans après la mort de Calvin, la Deuxième Confession helvétique, signée par Zurich, Berne et Genève, marqua la fin de la lutte entre calvinisme et zwinglianisme et l'aube d'une nouvelle ère pour le christianisme réformé.

AU CARREFOUR DE L'EUROPE, LE PAYS DE VAUD

Le Pays de Vaud se situait à un carrefour clé en Europe. C'est là que se rencontraient l'Europe de langue française et celle de langue allemande. Géographiquement, il constituait une importante voie de transit pour le trafic transalpin, reliant l'Italie à l'Europe du Nord et l'Allemagne à la France et à l'Espagne. Politiquement, il se situait en un point où se rencontraient les plus grandes puissances d'Europe : le Saint Empire romain germanique, le royaume de

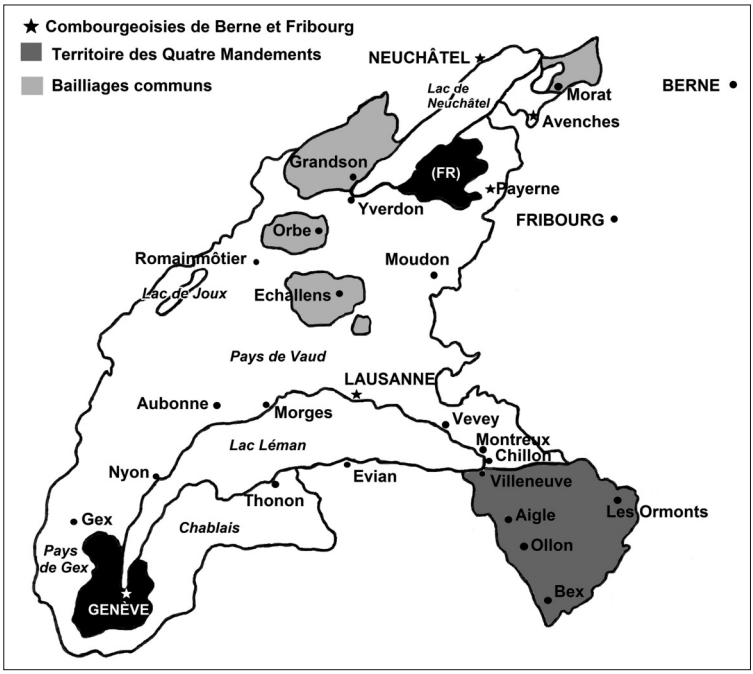

Territoires conquis par Berne en 1536.

France, la Confédération helvétique, les duchés de Savoie et de Bourgogne. Cela en faisait ainsi une région attractive, malgré l'absence de grandes villes, de vie commerciale intense et de ressources naturelles importantes. Qui contrôlait le Pays de Vaud pouvait contrôler le commerce, les douanes et les mouvements de troupes entre l'Italie, la France du centre et la Haute Allemagne. Cela eut une importance particulière dans la première moitié du XVIe siècle, lorsque les principaux acteurs politiques en Europe, l'empereur et le roi de France, étaient presque continuellement en guerre, souvent autour de l'Italie. En outre, la région était proportionnellement beaucoup plus riche en ressources humaines, en terres cultivables et en vignes que la plupart des cantons suisses. Il n'est donc pas étonnant que le canton de Berne, enserré entre Alpes et Jura, ait eu des visions expansionnistes sur Vaud depuis la fin du XVe siècle.

L'histoire de la région est profondément marquée par ses caractéristiques géographiques, qui délimitent approximativement ses

frontières : les Alpes au sud et à l'est, la chaîne du Jura à l'ouest, le Léman au sud et le lac de Neuchâtel au nord. Ces éléments créent quatre régions distinctes, le pied du Jura, le Plateau central, la ceinture lémanique et les Préalpes[35].

Au Moyen Âge, la région du Jura était centrée autour du lac de Joux et de son abbaye des prémontrés. Elle était fortement boisée et très peu peuplée ; on estimait en 1416 la densité de la population dans la vallée à moins d'un habitant par kilomètre carré[36]. Les rives du Léman et le Plateau étaient de loin les régions les plus peuplées et les plus fertiles à la fin du Moyen Âge, tout comme aujourd'hui, hormis le fait qu'une part plus grande de la population vivait alors à l'intérieur des terres où l'on trouvait les meilleures régions agricoles. Autour du lac, la terre se prête plus à la culture de la vigne qu'à l'agriculture, ce qui était déjà reconnu au Moyen Âge. De fait, le vin vaudois était le seul grand produit d'exportation à l'époque. La région alpine, au sud-est du Léman, comprenait les Quatre Mandements de Berne (Aigle, les Ormonts, Bex, Ollon). Elle avait de bonnes terres à pâture et était propice à l'élevage.

Le Plateau vaudois se détache parmi ces quatre régions. D'une part, c'était une des grandes régions céréalières du pays, qui fournissait une part substantielle de la farine nécessaire à l'alimentation des habitants des villes, des montagnes et des forêts. Avec son plateau et sa côte relativement fertiles, au début du XVe siècle le Pays de Vaud avait 55 000 à 60 000 habitants, près du double des cantons de Fribourg, Berne ou Zurich[37]. De plus, la région peut être caractérisée à la fin du Moyen Âge comme une société semi-urbaine. Elle comptait trente à quarante *villes*[38], même si la plupart étaient petites, ayant moins de 1000 habitants. Lausanne était la plus grande ville de la région avec ses quelque 5000 habitants, de la même taille que Berne, Fribourg et Zurich. En Suisse, Bâle était de loin la plus grande ville avec plus de 10 000 habitants au

35. Charles Biermann, « Divisions régionales du Canton de Vaud », *Geographica Helvetica* 6 (1951), pp. 182-185.

36. Jean-François Bergier, *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse : population, vie rurale, échanges et trafics*, Monographies d'histoire suisse publiées par la Société générale suisse d'histoire 2, Berne : Franke, 1968, p. 15.

37. *Idem*. Bergier estime la population des cantons de Berne et de Fribourg à quelque 30 000 habitants, celle de Zurich à 27 000-29 000.

38. Jean-François Bergier pose trois conditions à l'existence de villes médiévales : « Elles étaient entourées de murs ; leurs habitants jouissaient de privilèges juridiques qui distinguaient leur condition de celle des habitants de la campagne ; et bien que la plupart aient continué d'avoir une activité rurale, celle-ci restait secondaire par rapport à l'artisanat, au commerce ou à toute autre forme d'activité économique. » Bergier, *ibid.*, p. 24.

XVe siècle. Par contraste, autour de 1500, Lyon et les principales villes d'Allemagne du Sud, Augsbourg et Nuremberg, comptaient quelque 40 000 habitants, Paris et Milan environ 100 000[39]. Les villes suisses pâlissent de la comparaison; un Fugger ou un Medici passant par les petites villes vaudoises n'y aurait vu qu'une occasion d'abreuver sa monture. Les maigres ressources agricoles de la Suisse ne permettaient pas aux cantons de nourrir de grandes populations urbaines[40]. Même le Pays de Vaud, malgré son grand nombre de villes, avait une densité de population très faible pour l'Europe, une vingtaine d'habitants par kilomètre carré. Elle était quelque peu supérieure à la moyenne suisse (17 hab./km^2) mais inférieure de moitié à celle de l'Italie (environ 44 hab./km^2) et nettement inférieure à celle de la France (34 hab./km^2)[41].

La nature agricole de la région apparaît clairement au constat que même dans les plus grandes villes la majorité des résidents, au Moyen Âge et au début de l'époque moderne, étaient paysans. Lausanne, siège épiscopal et centre intellectuel de la région, a été qualifiée de «ville campagnarde», de «gros bourg agricole»[42]. Elle n'avait pas d'industrie laitière avant le XVIIIe siècle en tout cas; l'évêque lui-même devait garder des vaches en ville pour son usage personnel[43]. La ville était entourée de vignobles et de champs où travaillaient les résidents, qui étaient aussi nombreux à pêcher la perche du lac[44]. Il y avait bien sûr des marchands et des artisans, mais juste assez pour répondre aux besoins commerciaux de la ville. Elle n'avait aucune industrie importante et ne connut pas de développement des corporations comme à Berne, Fribourg ou ailleurs en Suisse; le commerce était réglementé par l'évêque et le Conseil[45]. Lausanne avait toutefois une situation unique dans la région; ailleurs, des corporations apparurent: à Morges et à Yverdon,

39. Jean-François Bergier, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne: Payot, 1984, pp. 39-40. Genève dépassa aussi les 10 000 habitants au XVe siècle, mais la ville ne faisait pas encore partie de la Confédération.

40. Bergier, *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*, *op. cit.*, pp. 9-10.

41. *Ibid.*, pp. 15-17.

42. «Durant la seconde moitié du XVIe siècle, au XVIIe et plus tard encore, notre vieille cité, bien qu'enserrée de murailles crénelées et fermée de portes, n'est à bien des égards, malgré ces airs de forteresse, qu'un gros bourg agricole où il ne faut chercher ni commerce un peu étendu, ni industrie, ni rien de bien raffiné.» B. Dumur, «Lausanne ville campagnarde», *RHV 11* (1903): pp. 97-115, 129-142; cit. p. 98.

43. Dumur, «Lausanne ville campagnarde», *op. cit.*, p. 99.

44. Danielle Anex-Cabanis, *La vie économique à Lausanne au Moyen Âge*, BHV 62, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1978, p. 53.

45. *Ibid.*, p. 43.

par exemple, de puissantes organisations de bateliers et de navatiers reflétaient l'importance de ces ports, ainsi que des routes lacustres et fluviales à la fin du Moyen Âge[46].

Morges et Yverdon avaient une importance particulière: la route entre ces deux villes reliait les principales voies fluviales d'Europe, le Rhône et le Rhin. Morges était le premier port sur le Léman, que le Rhône relie à la Méditerranée; Yverdon se situe à la pointe sud du lac de Neuchâtel, qui alimente le Rhin par l'intermédiaire de l'Aar. Les conquérants tant romains que bernois avaient compris le potentiel d'une liaison entre les deux fleuves, pour créer une voie continue de la Méditerranée à la mer du Nord; ils rêvèrent de construire un canal à travers le Pays de Vaud, qui ne fut jamais terminé[47].

Vaud était non seulement le lieu de rencontre de ces deux voies fluviales, il bénéficiait aussi de sa situation de goulot d'étranglement entre les deux chaînes des Alpes et du Jura. Quatre grands axes de communication le traversaient au Moyen Âge[48]. Au début de la période, le trafic transalpin n'était pas de première importance. En revanche, les seigneurs bourguignons et carolingiens devaient pouvoir relier leurs royaumes des deux côtés du Jura: aux VIe et VIIe siècles, la région était connue sous le nom de *Pagus ultrajoranus*[49]. La route passait par le col de Jougne (aujourd'hui dans le département du Doubs en France), c'est celle qu'empruntèrent plus tard les marchands italiens pour se rendre aux foires de Champagne. Depuis là, elle passait par Les Clées pour bifurquer soit au nord-est vers Yverdon et le lac de Neuchâtel, soit au sud vers le Léman. Une autre route suivait la rive nord du Léman de

46. Bergier, *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*, *op. cit.*, p. 82.

47. Voir Paul-Louis Pelet, *Le canal d'Entreroches: Histoire d'une idée*, thèse de doctorat, Faculté des lettres, Université de Lausanne, Lausanne: F. Rouge & Cie, 1946; et Bergier, *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*, *op. cit.*, p. 82.

48. Voir ill. 2. Pour les routes médiévales à travers Vaud, voir Jean-François Bergier, «Pays de Vaud et trafic international du XIIIe au XVIIIe siècle», *RHV 63* (1955), pp. 198-202; Jean-Pierre Dewarrat et Laurence Margairaz, «Le pays de Vaud bernois: lieu de passages», in *De l'Ours à la Cocarde: Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, François Flouck (éd.), Lausanne: Payot, 1998, pp. 45-57; V. Chomel et J. Ebersolt, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne*, École pratique des hautes études – VIe section: Centre de recherches historiques, ports, routes et trafics 2, Paris: Armand Colin, 1951, en particulier l'excellente carte en fin de volume; Martin Körner, «Les péages vaudois dans les comptes du Trésorier romand à Berne au XVIe siècle» in *La monnaie de sa pièce…: Hommages à Colin Martin*, Paul-Louis Pelet et Jean-François Poudret (éds), BHV 105, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1992, pp. 235-250.

49. Richard Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, 2 vol., Lausanne: F. Rouge & Cie, 1943, 1: 63. La désignation «Pays de Vaud» provient de l'expression latine du VIIIe siècle *Pagus waldensis* (*ibid.*, vol. 1, p. 68).

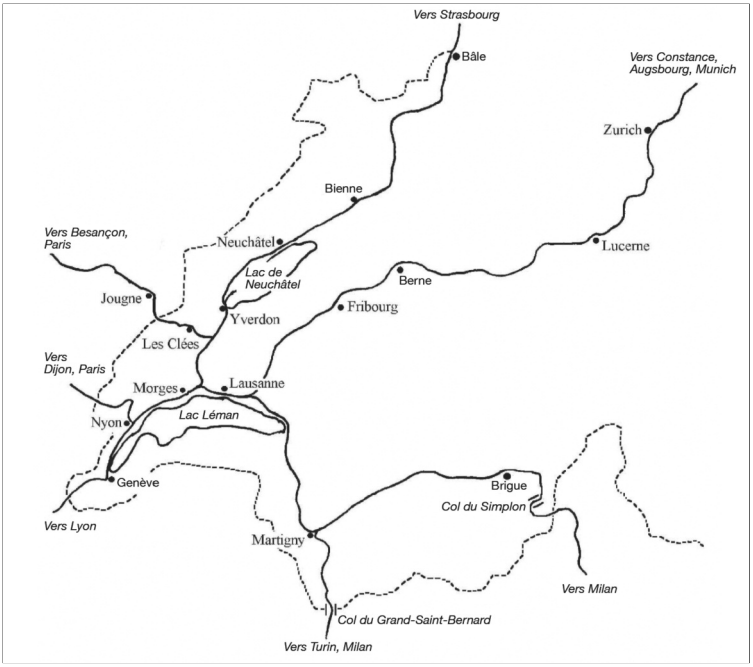

Voies commerciales internationales à travers le canton de Vaud.

Genève à Lausanne puis au château de Chillon, stratégiquement situé à l'extrémité ouest du lac. Du rocher sur lequel il est érigé, à un jet de pierre des montagnes qui semblent émerger directement du lac, Chillon contrôlait aisément la majeure partie du trafic allant des cols du Simplon ou du Grand-Saint-Bernard vers le nord de l'Europe. La seule manière d'éviter le château consistait à faire le détour par la côte sud du lac, plus difficile d'accès et moins fréquentée. Les deux autres routes reliaient Genève à l'ouest et au sud de l'Allemagne. La première suivait l'arc du Jura vers Bâle, par Neuchâtel; l'autre passait à l'est par Fribourg, Berne et Zurich jusqu'à Constance. Le col du Gothard absorbait certes la plupart du trafic transalpin entre l'Italie et l'Allemagne, mais les marchands allemands qui se rendaient aux foires de Genève et de Lyon, vers le midi de la France ou l'Espagne passaient nécessairement par les routes vaudoises.

Les péages représentaient un revenu important. Sous le régime bernois, au XVIe siècle, il en existait onze principaux dans le Pays

de Vaud[50]. Martin Körner, qui en a étudié six, a calculé que, de 1553 à 1555, Berne en a retiré quelque 5500 florins, suffisamment pour payer les salaires de trente à quarante pasteurs[51]. Si je peux m'aventurer à calculer un équivalent moderne, en prenant un salaire moyen de 35000 dollars, ces péages (qui équivalent à un peu plus de la moitié du total) représenteraient environ un million à un million et demi de dollars, soit une somme non négligeable.

La situation géographique du Pays de Vaud à l'intersection de routes stratégiques essentielles pour une bonne part du trafic transalpin donnait son importance principale à la région. Contrôler le Pays de Vaud permettait de tirer un revenu non négligeable des péages, ainsi que de surveiller les mouvements de troupes, en particulier ceux des soldats de l'Empire et des mercenaires d'Italie et d'Espagne qui pouvaient menacer l'indépendance de la Confédération helvétique. En second lieu, avec une population équivalant au double de celle du canton de Berne, le Pays de Vaud était riche en ressources humaines et pourrait gonfler les rangs de la fameuse armée bernoise, remplir les coffres de la Ville et République, et travailler la terre. En troisième lieu, même s'il n'était pas riche en ressources naturelles, le Pays de Vaud avait des fermes et des vignobles qui pourraient fournir des produits de base à Berne. Relevons enfin que, si Berne avait des rêves expansionnistes, Vaud était la seule région où elle pouvait les réaliser. Entourée d'alliés de la Confédération, Berne n'avait d'autre débouché légitime que la région savoyarde. Cette avancée allait marquer pour toujours la Réforme.

50. Ils se situaient à Yverdon, Sainte-Croix, Vallorbe/Les Clées, Nyon, Crissier/Cossonay, Vouvry (près d'Aigle), Moudon, Morges, Chillon, Villeneuve et Vevey. Körner note que les péages de Moudon, Morges, Chillon et Villeneuve ne figurent pas dans les comptes du trésorier. Körner, « Les péages vaudois », *op. cit.*, p. 236.

51. *Ibid.*, p. 240. Pour une utile liste de conversion des anciennes monnaies et mesures, voir les annexes in Georges Rapp, *La Seigneurie de Prangins du XIIIe siècle à la chute de l'ancien régime : étude d'histoire économique et sociale*, thèse de doctorat, Faculté des lettres, Université de Lausanne, Lausanne : Librairie de Droit, F. Roth & Cie, 1942. J'ai estimé le salaire moyen des pasteurs à quelque 150 florins, sur la base de nombreuses sources donnant pour salaires des pasteurs au XVIe siècle entre 50 florins par an dans les petites paroisses et 300 florins ou plus dans les villes plus grandes. Voir aussi à ce sujet Norbert Furrer, *Vade-mecum monétaire vaudois, XVIe-XVIIIe siècles*, Lausanne : Antipodes, 2010.

2. POLITIQUE ET DIPLOMATIE: LE PAYS DE VAUD DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL, 1450-1564

Aux XVe et XVIe siècles, le Pays de Vaud était une proie mûre pour la conquête. Sa situation géographique et ses ressources, avec la faiblesse de son souverain le duc de Savoie, étaient tentantes pour les puissances expansionnistes voisines, qui rivalisèrent pour y prendre le pouvoir. Pour comprendre le cours de la Réforme dans le Pays de Vaud et la mentalité de ses habitants, il est indispensable de prendre en compte ces luttes acharnées. Mais les historiens n'ont guère accordé d'attention à l'importance qu'ont eue la politique et la diplomatie pour la Réforme dans cette région. Ils ont certes admis le rôle joué par la conquête bernoise, mais sans s'y arrêter sérieusement. Les vicissitudes de l'Empire en Allemagne, les négociations diplomatiques entre la France et la Confédération helvétique, l'avènement d'Emmanuel-Philibert au duché de Savoie et la fragile alliance entre Berne et Genève constituent le contexte politique international qui allait définir les priorités, les stratégies et le sort des réformateurs, et influencer les réactions à leur égard. Un climat d'incertitude dû aux variations des forces relatives des puissances affectait les Vaudois. Entre 1536 et 1564, il semblait plausible que l'Empire ou le duché de Savoie reprenne le contrôle de la région, qui serait ainsi revenue au catholicisme.

Ce chapitre présente d'abord les structures politiques en place dans le Pays de Vaud à la fin du Moyen Âge, puis une brève histoire des principaux événements politiques et diplomatiques qui touchèrent la région depuis la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle. Cette histoire peut être en partie familière aux historiens de la Réforme, mais des pans entiers restent inexplorés, notamment après 1536. Les ouvrages classiques d'histoire suisse parlent en détail de la situation politique jusqu'aux guerres de

Kappel, mais le déroulement des événements s'estompe ensuite, les débats sur l'impact de la Réforme dans chacun des cantons remplaçant l'étude de l'histoire de l'ensemble de la Confédération[52]. Pour mettre dans son contexte le développement de la Réforme dans le Pays de Vaud, il faut commencer par restituer l'histoire politique et diplomatique de cette période.

LES STRUCTURES POLITIQUES VAUDOISES À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Du point de vue géographique et économique, le Pays de Vaud au Moyen Âge n'était pas une destination, tout au plus un détour. Sa position politique reflète cette réalité économique: le pays fut toujours conquis, jamais conquérant; il fut un enjeu pour lequel se battaient les puissances qui l'entouraient, jamais une puissance politique lui-même. Pendant la période mérovingienne, Vaud faisait partie du royaume de Bourgogne[53]. Au VIIIe siècle, il fut englobé dans l'Empire carolingien, et le traité de Verdun (832) l'attribua au royaume de Lotharingie. Les rois de Bourgogne régnèrent sur son territoire de 888 à 1032, date à laquelle il passa sous l'autorité du Saint Empire. Quelques-uns des premiers empereurs s'intéressèrent au Pays de Vaud: Conrad II se fit couronner à l'abbaye de Payerne en 1033, par exemple. Mais les empereurs du Moyen Âge portaient surtout leur attention aux croisades, aux conflits au sein de la papauté, aux rébellions des communes italiennes. Les affaires vaudoises étaient confiées à l'évêque de Lausanne et à d'autres dignitaires mineurs. Au début du XIIIe siècle, cependant, Pierre, comte de Savoie (1203-1268), parvint à regrouper la plupart des seigneuries vaudoises sous son autorité. Bien que ses successeurs aient démantelé son héritage, la région fut de nouveau unifiée sous le règne d'Amédée VI, «le Comte vert». En juillet 1359, Amédée reçut l'hommage des nobles et châtelains du Pays de Vaud, établissant ainsi son contrôle sur l'ensemble de la région à l'exception des domaines appartenant à l'évêque de Lausanne. Au XVe siècle, les guerres de Bourgogne et l'expansionnisme de Berne firent entrer en scène la Confédération helvétique.

52. Voir par exemple E. Bonjour, H. S. Offler et G. R. Potter, *A Short History of Switzerland*, Oxford: Clarendon Press, 1952; Louis Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, 2 vol., Lausanne: Georges Bridel, 1879.

53. Sur l'histoire vaudoise au Moyen Âge, voir Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, *op. cit.* Voir aussi le bon résumé de Lucienne Hubler, *Histoire du Pays de Vaud*, Lausanne: Loisirs et pédagogie, 1991, aussi accessible en ligne: [http://www.memo.fr/].

À la veille de la Réforme, le contrôle sur Vaud se répartissait donc entre le duc de Savoie et l'évêque de Lausanne ; d'autres régions, les bailliages communs, étaient administrées en commun par Berne et Fribourg. La commune de Lausanne, enfin, commençait à « devenir suisse », en essayant de se libérer des fers de l'autorité épiscopale pour s'allier avec la Confédération.

LE DUC DE SAVOIE ET LES ÉTATS DE VAUD

De 1359 à 1536, la majeure partie du territoire vaudois fut gouvernée par les comtes, puis (depuis 1416) ducs de Savoie[54]. Techniquement, la région était toujours intégrée au Saint Empire mais, comme pour la plus grande partie de l'Allemagne, les Habsbourg n'y exerçaient pas de contrôle direct. Il faut néanmoins garder ce lien en mémoire : en tant que vassal de l'empereur dont les terres jouxtaient le royaume de France et donnaient le passage vers la ville de Milan, fort disputée, le duc de Savoie fut un personnage clé dans les luttes entre la France et l'Empire au XVIe siècle.

La structure administrative qui se mit en place fut appelée les États de Vaud et comprenait les nobles, les ecclésiastiques ayant des possessions temporelles dans la région et les Bonnes Villes : Moudon, Yverdon, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Estavayer, Cudrefin, Rue, Cossonay, Grandcour, Sainte-Croix, Les Clées et Châtel-Saint-Denis[55]. Ces villes libres avaient obtenu des chartes leur garantissant certaines libertés et franchises et ne dépendaient d'aucune autre autorité que celle du duc[56]. L'évêque de Lausanne administrait ses terres indépendamment du duc et pouvait assister aux réunions des États, sans y avoir toutefois le droit de vote. Les États se réunissaient fréquemment, six à neuf fois par an en général mais plusieurs fois par mois en temps de crise[57].

54. Amédée VIII fut le premier à porter le titre de duc.

55. L'étude la plus complète est celle de Denis Tappy, *Les États de Vaud*, BHV 91, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1988. Les actes des États ont été publiés par Armando Tallone, *Parlamento Sabaudo*, 13 vol., vol. 12 et 13 (parfois cités comme 2e partie, vol. 5 et 6) : Assemblee del Paese di Vaud (vol. 12 : 1260-1480, vol. 13 : 1480-1536), Atti delle assemblee costituzionali italiane dal Medio Evo al 1831, ser. 1, section 5, Bologne : Nicola Zanichelli, 1928-1946. Voir aussi le recueil d'articles publiés par Agostino Paravicini Bagliani et Jean-François Poudret, *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, BHV 97, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1989.

56. Plusieurs de ces chartes ont été publiées par François Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, MDR 27, Lausanne : Georges Bridel, 1872.

57. Denis Tappy, « Les États de Vaud : De l'assemblée savoyarde au mythe révolutionnaire », in *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 245-296 ; cit. p. 247.

Au début du XVIe siècle, grâce au grand pouvoir des États, les habitants de la région jouissaient de libertés inusitées. Le duc de Savoie pouvait bien sûr convoquer les États de Vaud pour promulguer des décrets et demander aide et conseils de ses sujets et vassaux. En cela, les États de Vaud étaient similaires à d'autres assemblées de certaines régions de France, réunissant les trois états. Mais ce qui les en distinguait, c'est qu'ils avaient le droit de convoquer eux-mêmes des réunions sans requérir l'autorisation du duc[58].

À la fin du XVe siècle, les habitants étaient de plus en plus mécontents du duc, tandis que les ducs s'intéressaient à Genève plus qu'à Vaud; les tensions s'accrurent entre souverain et sujets dans la région. La population souffrit terriblement de la décision désastreuse du duc de prendre le parti de Charles le Téméraire dans les guerres de Bourgogne autour de 1470[59]. Plusieurs batailles cruciales mettant aux prises des dizaines de milliers de soldats se déroulèrent sur territoire vaudois, et provoquèrent inévitablement le pillage de villages et la dévastation des cultures. Plus grave encore, les Suisses vainqueurs punirent le duc en occupant et en ravageant la région, brûlant des châteaux, mettant les villes à sac et faisant tout ce que des soldats déchaînés peuvent faire[60]. Les destructions subies par les Vaudois suscitèrent pour longtemps une certaine ambivalence face aux Suisses, directement responsables de ces dégâts, et au duc, dont les décisions diplomatiques les avaient entraînés dans ce gâchis. L'ambivalence était réciproque: après les guerres de Bourgogne, les ducs ne se montrèrent guère dans le Pays de Vaud, préférant résider à Chambéry, la capitale de la Savoie. La tendance des ducs à ignorer les Vaudois à cette époque tient essentiellement à leur désir de conserver Genève, la cité économiquement la plus importante de leur duché. Les citoyens genevois faisaient d'autant plus d'efforts pour gagner une certaine indépendance[61].

Malgré la suzeraineté formelle de la Maison de Savoie, les États de Vaud se gouvernaient donc largement eux-mêmes. L'autorité du duc continuait à être déléguée à un bailli. Mais celui-ci était choisi

58. Tappy, *Les États de Vaud*, *op. cit.*, pp. 173-179.
59. Voir plus loin, chapitre 2, «Les guerres de Bourgogne (1474-1476)…».
60. Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 115-117.
61. Il existe une importante littérature à ce sujet. Pour un bon résumé en anglais, voir William Monter, *Calvin's Geneva*, New Dimensions in History, Historical Cities, New York: John Wiley & Sons, 1967, pp. 29-63. L'étude la plus détaillée est celle d'Henri Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 2 vol., Genève: A. Jullien, 1936, 1968.

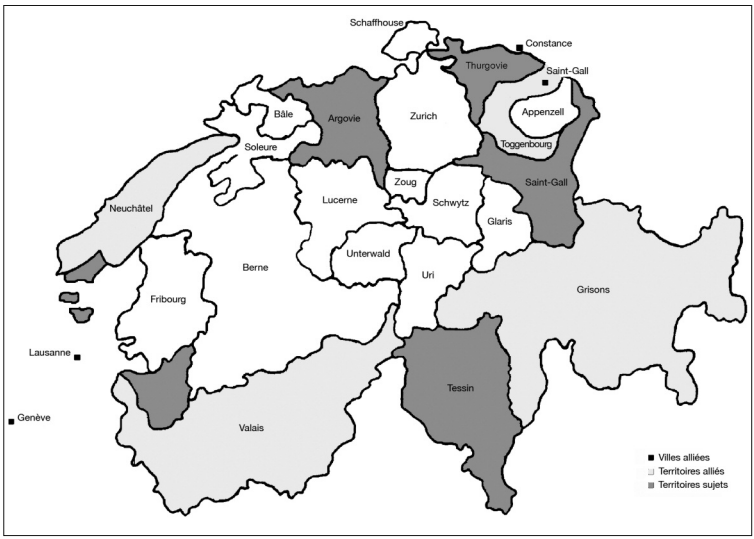

La Confédération suisse vers 1530.

parmi les principales familles nobles vaudoises, et les habitants ne ressentaient ainsi pas trop le contrôle étranger. Le bailli résidait à Moudon, la capitale, et avait autorité sur tous les autres pouvoirs ducaux, légaux et administratifs, de la région : châtelains, juges, percepteurs d'impôts et de péages, gardiens de prison[62]. Il avait pour tâche de contrôler l'application des décrets du duc, mais la négligence dont celui-ci faisait preuve laissait la plupart des décisions aux mains des Vaudois.

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE

À la fin du Moyen Âge, la deuxième autorité séculière du Pays de Vaud était l'évêque de Lausanne, sa principale autorité spirituelle. C'est au XIe siècle qu'apparut le pouvoir temporel de l'évêque, vassal direct de l'empereur[63] ; il resta clairement le personnage le plus puissant de la région tout au long du Moyen Âge. Il conserva notamment la souveraineté sur Lausanne et d'autres régions, même

62. Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, vol. 2, pp. 156-157.
63. Il y eut une exception à cet accord : de 1152 à 1219, les ducs de Zähringen se virent donner le droit d'investir l'évêché de Lausanne, ce qui créa des tensions entre les deux autorités. Voir Jean-Charles Biaudet (éd.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne : Payot, 1982, pp. 85-86.

s'il perdit le contrôle sur certaines villes comme Morat. Lavaux, au bord du Léman, avec les paroisses de Lutry, Villette, Saint-Saphorin et Corsier, était particulièrement important à l'époque déjà pour sa production de vin. Dans la Broye, la juridiction de l'évêque s'étendait sur Avenches, Lucens, Curtilles et Villarzel.

Au XIIIe siècle, trois événements se conjuguèrent pour miner l'autorité de l'évêque. En premier lieu, l'accroissement du pouvoir du duc de Savoie s'accompagnait nécessairement du déclin de celui de l'évêque. En second lieu, un grand incendie dévasta Lausanne en 1219, détruisant 1374 logements où vivaient 5500 à 7000 personnes[64]. Si l'on songe que la population de Lausanne au XVIe siècle ne s'élevait qu'à quelque 5000 habitants, les conséquences de cet incendie sont impressionnantes. Pendant le Haut Moyen Âge, Lausanne avait 8000 à 9000 habitants, ce qui faisait d'elle une des villes les plus grandes et les plus importantes de ce qui est aujourd'hui la Suisse. Elle était nettement plus peuplée que Genève (qui avait environ 2500 habitants en 1356), ville qui connut une forte croissance aux XIVe et XVe siècles seulement. Lausanne ne retrouva son niveau de 1219 qu'à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle[65]. La difficulté de la ville à se remettre de l'incendie catastrophique fit basculer le sort des localités de la région. Lausanne se mit à décliner, et le pouvoir de l'évêque avec elle, alors que Genève prenait de l'essor avec ses foires et Fribourg avec son industrie textile[66]. Le troisième facteur freinant le pouvoir de l'évêque fut l'apparition d'un mouvement communal à Lausanne. La commune avait été proclamée en 1280 à la suite de la rébellion de ses habitants contre l'évêque. L'empereur lui-même intervint pour y mettre un terme; il condamna les Lausannois à payer une amende à l'évêque mais n'ordonna ni l'abolition de la commune ni la destruction de son sceau[67]. Depuis lors et jusqu'à la conquête bernoise en 1536, les relations entre le Conseil et l'évêque furent hostiles. Pour défendre leurs droits et libertés, les Lausannois cherchèrent à conclure des alliances indépendantes, d'abord avec la Savoie, puis avec les Suisses.

64. *Ibid.*, p. 127.
65. *Ibid.*, p. 128.
66. *Ibid.*, pp. 136-138.
67. *Ibid.*, p. 107.

LA CONFÉDÉRATION ET LES BAILLIAGES COMMUNS

La Confédération helvétique prend son origine dans l'alliance passée en 1291 entre les petits cantons forestiers d'Uri, Schwytz et Unterwald[68]. De 1332 à 1353, Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug et Berne les rejoignirent pour former les VIII Cantons. C'est au tournant du XVIe siècle que la Confédération atteignit sa plus grande force et popularité, après d'impressionnantes victoires contre le duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1476) et l'empereur Maximilien Ier (1499). Thomas A. Brady Jr. a démontré comment ces événements offrirent à nombre de villes d'Allemagne du Sud la possibilité de « devenir suisses » et d'entrer dans la Confédération[69]. C'est ce qui se passa pour plusieurs d'entre elles : Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell et Bâle y adhérèrent entre 1481 et 1513, faisant passer le nombre des cantons à treize. Brady se limite aux territoires allemands, mais des villes francophones au sud et à l'ouest se rapprochèrent elles aussi de la Suisse, notamment Genève, Neuchâtel et Lausanne, qui signèrent des traités de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

Les historiens de la Suisse tiennent à souligner – et il vaut la peine de le rappeler ici – qu'on ne peut concevoir la Confédération comme un État-nation moderne. Les cantons conservaient une autonomie presque complète, il n'existait pas d'organe central doté d'une autorité coercitive. La cohésion de la Confédération tenait en un désir commun d'indépendance à l'égard de l'autorité impériale. Des représentants se réunissaient pour discuter des questions touchant tous les cantons, mais aucune décision de la Diète n'était obligatoire pour les cantons. C'était un système fédéral au sens le plus lâche du terme, et l'indépendance des cantons risqua même de provoquer le démantèlement du système lorsque les conflits religieux les déchirèrent à partir des années 1520.

Il n'est donc pas surprenant que le conflit religieux soit entré dans le Pays de Vaud par les régions les plus liées à la Suisse. Dans ces années-là, il existait trois types de relations entre la Confédération et les différentes régions du Pays de Vaud. Il s'agissait d'abord

68. Sur l'histoire de la Confédération à la fin du Moyen Âge, voir entre autres Bonjour, Offler et Potter, *A Short History of Switzerland*; Thomas A. Brady Jr., *Turning Swiss: Cities and Empire, 1450-1550*, Cambridge Studies in Early Modern History, Cambridge : Cambridge University Press, 1985 ; Vulliemin, *Histoire de la Confédération Suisse*, *op. cit.*, ; Walter Schaufelberger, « Spätmittelalter », in *Handbuch der Schweizer Geschichte*, 2 vol., Zurich : Berichthaus, 1972, vol. 1, pp. 239-388.

69. Brady, *Turning Swiss*, *op. cit.*, pp. 43-72.

des Quatre Mandements bernois : Aigle, les Ormonts, Bex, Ollon. Ils étaient directement sous l'autorité de Berne, conséquence du traité mettant fin aux guerres de Bourgogne en 1476. Ensuite, le même traité fixait que les villes et alentours d'Orbe, Échallens, Grandson et Morat seraient des bailliages communs de Berne et Fribourg. Enfin, Berne et Fribourg avaient scellé des alliances avec Payerne et Avenches depuis les XIIIe et XIVe siècles et signé un traité de combourgeoisie avec Lausanne en 1525[70]. La combourgeoisie donnait aux signataires les mêmes droits et devoirs qu'aux citoyens d'une ville, en particulier la protection militaire et le service armé. Les villes n'étaient pas pour autant traitées en égales ; Berne et Fribourg étaient sans conteste les partenaires les plus forts et conservaient certains avantages. Par exemple, si l'une d'elles demandait à Lausanne de fournir des troupes, cette dernière était tenue d'obtempérer sans poser de questions. En revanche, si Lausanne demandait l'aide militaire de Berne, les Bernois avaient le droit de délibérer et de refuser s'ils estimaient que la demande était injustifiée. De plus, Lausanne devait payer tant les frais de ses soldats envoyés à l'aide de Berne que ceux des soldats bernois lui venant en assistance. Malgré ces exigences inégales, Lausanne (tout comme Genève, qui conclut un traité quasiment identique avec Berne un an plus tard, en 1526) accepta ces accords avec Berne et Fribourg afin de défendre ses droits et libertés contre tout risque d'empiétement de la part de l'évêque. Le traité de combourgeoisie fut le premier pas la menant à « devenir suisse » et à se défaire de l'autorité du prince-évêque.

Il est fréquent que des problèmes apparaissent dans des relations à trois niveaux ; bien que Berne et Fribourg soient théoriquement des partenaires égaux, tant pour les traités de combourgeoisie que pour les bailliages communs, la supériorité de Berne pouvait lui donner un certain avantage, en particulier lorsque la Réforme eut brisé l'unité religieuse entre les deux cantons. Les Bernois le

70. Fribourg et Avenches furent les premières alliées en 1270, Berne et Payerne en 1344. En sus d'un traitement général de la question, voir la liste des alliances et traités in Claude Cuendet, *Les traités de combourgeoisie en pays romands*, BHV 63, Lausanne : Université de Lausanne, 1979, pp. 161-163. Voir aussi Andreas Würgler, « Combourgeoisie », *Dictionnaire historique de la Suisse*. Le texte français du traité de Lausanne est publié in Charles Gilliard, *La Combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg en 1525*, Lausanne : Imprimeries réunies, 1925, pp. 31-34. Le texte latin se trouve in Danielle Anex-Cabanis et Jean-François Poudret (éds), *Les Sources du droit du canton de Vaud, B. Droits seigneuriaux et franchises municipales, I. Lausanne et les terres épiscopales*, Les sources du droit suisse, partie XIX : Les sources du droit du Canton de Vaud, Aarau : Sauerländer, 1977, pp. 54-58 ; ainsi que in Fréd. de Gingins-La-Sarra et François Forel, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, MDR, t. 7, 1, Lausanne : Georges Bridel, 1846, pp. 722-724 (N° 102).

savaient bien, qui exploitèrent cet avantage pour asseoir leur influence sur leurs sujets et alliés communs. Lorsque Berne adopta officiellement la Réforme en 1528, elle poussa à ce que la «libre prédication de l'Évangile» se développe dans les Quatre Mandements, les bailliages communs et auprès de ses combourgeois. Dans les Quatre Mandements, cela ne posait pas de problème légal, puisqu'ils étaient sous la souveraineté directe de Berne. Pour les combourgeois, c'était plus délicat : les traités avaient été conclus avant que Berne ne devienne protestante, et la question religieuse n'y figurait pas. Les Bernois résolurent le problème lors du renouvellement de leur traité avec Payerne en 1531, y mettant pour condition que l'on puisse librement y prêcher l'Évangile[71]. La supériorité de Berne sur Fribourg fut la plus patente à Genève, où les tensions religieuses aboutirent à un ultimatum : Berne insistait pour que les Genevois acceptent la prédication de l'Évangile, tandis que Fribourg voulait qu'ils y renoncent. Berne gagna la partie, et Fribourg fut obligée de dénoncer son traité de combourgeoisie avec Genève en 1532[72]. La résistance contre Berne fut la plus efficace à Lausanne ; après quelques tentatives de Farel d'y prêcher en 1529, lui-même et les Bernois renoncèrent et se concentrèrent sur les localités clairement sous autorité bernoise.

En sus de Payerne et des Quatre Mandements, ces territoires comprenaient en particulier les bailliages communs. À la différence des traités de combourgeoisie qui fixaient les relations de Berne et de Fribourg avec Lausanne et Genève, et qui pouvaient aisément être dénoncés, les bailliages communs mettaient les deux villes dans la situation peu confortable d'être souveraines à deux. Dans la pratique, leur gouvernement direct alternait tous les cinq ans, la ville qui n'était pas au pouvoir ayant un droit d'appel. Par exemple, si Berne nommait le bailli d'Orbe, celui-ci servait pendant cinq ans ; à la fin de sa période, c'est Fribourg qui nommait un bailli de son choix pour les cinq années suivantes. Pendant le gouvernement de Berne, Fribourg avait le droit de faire appel et vice-versa. La Réforme rendit là aussi la situation plus compliquée, puisque Berne devint protestante tandis que Fribourg restait

71. *Die Eidgenossischen Abschiede (EA)* IV.1b, 1029 (N° 534), Payerne, 4 juin 1531 ; *EA* IV.1b, 1055 (N° 548), Berne, 28 juin 1531 : «…de laisser prêcher audit Payerne la vérité évangélique et la sainte parole de Dieu libéralement».

72. Voir plus loin, chapitre 2, «Genève et Lausanne se tournent vers la Suisse, 1519-1536».

catholique. Le problème fut partiellement résolu par le traité de paix mettant fin à la première guerre de Kappel : il déclarait que dans les bailliages communs la prédication évangélique devait être autorisée parallèlement à la messe, sauf si un vote majoritaire, « le plus », faisait passer la région au protestantisme, auquel cas la messe serait définitivement abolie[73]. Cette clause donnait aux Bernois le droit d'installer des pasteurs dans tous les bailliages communs. Comme ni le duc de Savoie ni l'évêque de Lausanne n'avaient intérêt à autoriser le prêche évangélique dans le Pays de Vaud, c'est seulement grâce à l'influence de Berne en Suisse romande que la Réforme put s'y implanter.

LES GUERRES DE BOURGOGNE (1474-1476) ET LES PREMIÈRES CONQUÊTES BERNOISES EN PAYS VAUDOIS

On ne peut comprendre la conquête du Pays de Vaud par Berne sans tenir compte des guerres de Bourgogne au XVe siècle. Les avancées agressives de Charles le Téméraire firent clairement comprendre aux Bernois combien leur sécurité dépendait d'une forte présence militaire en territoire vaudois. Ils résistèrent aux efforts du duc et de ses alliés savoyards et vaudois, montrant ainsi clairement qu'ils souhaitaient non seulement s'implanter en pays vaudois mais aussi y régner. À deux reprises au cours des guerres de Bourgogne, ils saccagèrent des villes et exigèrent leur soumission. La campagne de 1536 ne fut donc pas la première marche de Berne sur Vaud mais la troisième.

À peine avait-il accédé au pouvoir que l'ambitieux duc de Bourgogne Charles le Téméraire (qui régna de 1467 à 1477) tenta de rétablir, pour y gouverner, le royaume carolingien de Lotharingie, s'étendant des Pays-Bas sur la mer du Nord à la Provence et à l'Italie du Nord sur la Méditerranée[74]. Il chercha à contrôler le Pays de Vaud, passage obligé vers les cols alpins, qui constituait donc la liaison principale entre la moitié nord et la moitié sud du royaume dont il rêvait. Le problème, c'est qu'il était un expansionniste agressif, pris entre deux puissances également agressives : à l'ouest, Louis XI cherchait à étendre les frontières du royaume de France

73. Le texte du traité figure in *EA* IV.1b, 1478-1483 (Beilage 8, Der erste Landfriede), Steinhausen et Kappel, 26 juin 1529. Ses termes favorisaient nettement les réformés : en cas de majorité catholique, le prêche protestant était autorisé, mais en cas de majorité protestante, le catholicisme était aboli.

jusqu'à la frontière naturelle du Jura, par la Bourgogne ; à l'est les Suisses, les Bernois en particulier, cherchaient à atteindre la même frontière depuis l'autre côté. Les territoires entre les deux étaient gouvernés principalement par la duchesse Yolande de Savoie, sœur de Louis XI. Malgré ce lien familial, la duchesse qui était en rivalité avec Philippe de Bresse, allié de Louis, choisit de faire alliance avec son beau-frère Jacques de Savoie. Ce dernier était comte de Romont, baron de Vaud et ami d'enfance de Charles le Téméraire. La Savoie et Vaud furent donc les alliés de la Bourgogne contre les Suisses et les Français pendant les guerres de Bourgogne[75].

Pour tenter d'arrêter l'afflux de mercenaires italiens venant à l'aide de Charles le Téméraire, au printemps et au début de l'été 1475, les Bernois prirent la région d'Aigle, le goulet par lequel devait passer tout le trafic transalpin allant en Bourgogne. Ils établirent aussi des garnisons à Orbe et au col de Jougne. Ils marchèrent sur le Pays de Vaud le 14 octobre 1475, afin notamment de sécuriser ces positions et les voies de communication qui y menaient. Pour cela, ils prétextèrent qu'ils déclaraient la guerre au seul Jacques de Savoie, qui avait illégalement saisi les biens d'un marchand suisse traversant le Pays de Vaud. Ils n'avaient donc déclaré la guerre ni à la Savoie ni à Charles le Téméraire, mais ils ne pouvaient pas manquer de savoir que les deux parties allaient s'engager dans le conflit. Avec des troupes fribourgeoises, les Bernois marchèrent rapidement par Morat, Avenches et Payerne, avant de se heurter à la résistance des citoyens d'Estavayer ; ceux-ci la payèrent cher, car les Bernois massacrèrent la population, pillèrent la ville et brûlèrent son château. La leçon servit : le reste du Pays de Vaud se soumit avant la fin du mois. Les Bernois levèrent une lourde rançon pour avoir épargné Lausanne (2000 florins) et Lavaux (5000 florins). Ils furent encore plus exigeants à Genève, qui dut payer 26000 florins. Humiliation suprême, les États de

74. (Note de la p. 46.) Sur Charles le Téméraire, voir Richard Vaughan, *Charles the Bold: The last Valois Duke of Burgundy*, Woodbridge, UK : Boydell, 2002 [Londres, 1973] ; E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, Paris : Hachette et Cie, 1902 ; Anne Le Cam, *Charles le Téméraire, un homme et son rêve*, Neuilly : V & O Éditions, 1992. Sur ses relations avec la Confédération, voir Norbert Stein, *Burgund und die Eidgenossenschaft zur Zeit Karls des Kühnen : die politische Beziehungen in ihrer Abhängigkeit von der inneren Struktur beider Staaten*, Europäische Hochschulschriften, Reihe 3 : Geschichte und ihre Hilfswissenschaften 110, Francfort-sur-le-Main : Peter Lang, 1979 ; Richard Feller, *Geschichte Berns*, 4 vol., Berne : Herbert Lang & Cie, 1946, vol. 1, pp. 352-426. Sur ses relations avec la Savoie et les effets des guerres sur Vaud, voir Vulliemin, *Histoire de la Confédération Suisse*, 1, *op. cit.*, pp. 245-269 ; Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 93-120.

75. Voir Paquier, vol. 2, *op. cit.*, p. 95.

Vaud durent couvrir les frais de l'occupation suisse et faire serment de loyauté à Berne et à Fribourg, qui prirent la responsabilité de l'administration de la région.

Les destructions causées par les Suisses alimentèrent le ressentiment parmi la population vaudoise, où certains attendaient impatiemment l'arrivée de Charles le Téméraire comme libérateur, voire passèrent le Jura pour se joindre à ses armées. Les garnisons suisses en pays vaudois étaient petites et faciles à assaillir. Lorsque Charles marcha sur Vaud en mars 1476, il défit aisément les troupes suisses dans un premier temps. Celles-ci étaient dans une situation particulièrement précaire: à la fin de 1475, Charles avait conclu la paix avec l'empereur Frédéric III et le roi Louis XI, laissant les Suisses se défendre seuls avec leurs rares alliés en Allemagne du Sud, comme Strasbourg et Bâle (qui ne faisait pas encore partie de la Confédération) et les ducs de Lorraine et d'Autriche-Tyrol. Il reçut des renforts d'Angleterre, de Picardie, de Flandre, d'Italie et de Savoie; il conduisit son armée sur le Pays de Vaud pour écraser l'opposition têtue des Suisses à ses grands plans. Il envahit facilement la majeure partie du Pays de Vaud début février et massacra la garnison bernoise à Grandson à la fin du mois. Les Bernois s'organisaient toutefois avec leurs alliés, et dès qu'ils apprirent le massacre de Grandson une armée suisse forte de quelque 20 000 hommes, dont un tiers de Bernois, marcha sur le camp de Charles[76].

Les batailles de Grandson et de Morat qui suivirent furent décisives pour l'issue de la guerre ainsi que, plus généralement, pour le sort et la réputation de la Confédération helvétique. À Grandson, une feinte de Charles fut interprétée par ses propres troupes comme une retraite véritable, ce qui défit les rangs bourguignons et permit à une armée suisse renouvelée de leur donner la chasse et de gagner la bataille, non sans infliger et subir toutefois de nombreuses pertes. La victoire suisse n'était pas définitive; Charles se replia sur Lausanne pour regrouper ses troupes, tandis que les Suisses se divisaient le précieux butin qu'elles laissaient derrière elles. Berne aurait voulu marcher à nouveau sur le Pays de Vaud mais elle en fut dissuadée par ses alliés.

76. Après cette amère défaite, il semble que Charles lui-même exagéra son humiliation, parlant de 20 000 soldats dans son camp contre 10 000 Suisses. On ne sait pas quels étaient les effectifs de son armée, mais selon les sources suisses donnant le détail des troupes envoyées par chacun des cantons, l'armée confédérée était deux fois plus nombreuse que son estimation. Vaughan, *Charles the Bold*, *op. cit.*, pp. 374-375.

Après avoir passé près de trois mois à Lausanne, l'armée de Charles en repartit le 27 mai 1476, forte de près de 12 000 hommes qui allaient lancer un assaut direct contre les Suisses[77]. Les Bourguignons assiégèrent Morat début juin. Croyant à tort que les Suisses voulaient mener une guerre défensive, ils furent pris par surprise quand ces derniers lancèrent l'offensive contre leurs troupes retranchées. Une fois de plus, les soldats bourguignons furent pris dans une confusion, mais à la différence de Grandson, à Morat ils n'avaient pas d'échappatoire. Les routes longeant le lac coupées, beaucoup de soldats n'eurent d'autre solution que de se jeter au lac, où ils se noyèrent s'ils n'étaient pas tués par les Suisses acharnés à les poursuivre. Les troupes suisses ne leur firent pas grâce et ne prirent pas de prisonniers, massacrant les restes de l'armée bourguignonne ; Charles perdit près d'un tiers de ses hommes dans cette défaite humiliante. Les Bernois profitèrent de leur victoire pour occuper une deuxième fois le Pays de Vaud.

Enfin, à la fin de juillet 1476, Charles le Téméraire entra en négociations de paix avec les Suisses à Fribourg. Les Bernois ne cachèrent pas leurs désirs d'expansion et cherchèrent à obtenir officiellement le contrôle sur le Pays de Vaud, sur la ville de Genève et ses environs et sur une partie du Chablais savoyard. Les autres cantons et la France s'y opposèrent toutefois, et le contrôle sur la majorité du Pays de Vaud fut rétrocédé à la Savoie, en échange d'une indemnité de 50 000 florins. Il y eut toutefois plusieurs exceptions. Berne conserva les Quatre Mandements : Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts. Fribourg prit Illens et Éverdes. Morat, Grandson, Orbe, Échallens et Montagny-sur-Yverdon allaient être sous administration commune de Berne et de Fribourg. Les troupes suisses restèrent en occupants dans le Pays de Vaud jusqu'en 1478, date à laquelle la duchesse Yolande parvint à réunir la somme demandée et à payer l'indemnité requise. Quant à Charles le Téméraire, il reprit sa guerre contre les Français jusqu'à sa mort à Nancy en 1477 ; à cette date, une grande partie de ses terres passèrent à la couronne de France.

Les guerres de Bourgogne constituent un moment décisif pour le Pays de Vaud au début de l'époque moderne. Personne ne doutait de la force de Berne ni de ses désirs expansionnistes. En revanche,

77. Là aussi, les effectifs ont parfois été biaisés pour donner l'impression d'une victoire miraculeuse des Suisses. De fait, une des raisons principales de cette victoire tient au fait qu'ils avaient quelque 25 000 hommes, tandis que Charles n'en avait que 10 000 à 15 000. Vaughan, *Charles the Bold*, *op. cit.*, pp. 386, 397.

la faiblesse de la Savoie devint évidente, exacerbée par les sévères amendes réclamées par les Suisses en réparation des dommages. Il fallut des efforts diplomatiques concertés de la part des autres cantons et de la France pour empêcher les Bernois, qui cherchaient le premier prétexte venu, de reprendre le Pays de Vaud. La création de bailliages communs leur permit à la fois de garder un œil sur la région et d'y introduire la prédication évangélique dans les années 1530. La possession des Quatre Mandements apportait aussi à Berne un revenu important des douanes et lui permettait de contrôler la majeure partie du trafic alpin arrivant dans le Pays de Vaud. Quant à la population vaudoise, les deux conquêtes subies en deux ans instillèrent en elle un mélange de haine et de respect pour ses voisins alémaniques qui continuaient de planer sur la région comme un faucon guettant sa proie.

LA GUERRE DE SOUABE, 1499

La guerre de Souabe de 1499 n'a pas eu d'effet direct sur l'histoire du Pays de Vaud, mais nous l'évoquerons brièvement car c'est un événement décisif dans la lutte de la Confédération pour son indépendance[78]. L'empereur Maximilien Ier, frustré par le refus de la Confédération de lui obéir, déclara la guerre en lançant sa petite phrase : « Les Suisses aussi doivent avoir un maître. » Brady dit de cette guerre qu'elle fut « une sorte de guerre sociale préventive contre l'absence de maître répandue dans le Tyrol, le Vorarlberg, la Souabe et le Haut Rhin, qui appartient à la préhistoire de la Révolution de 1525 »[79]. En d'autres termes, il s'agissait d'une tentative impériale de stopper la vague des villes « devenant Suisses » et refusant d'obéir à l'empereur ou à quelque maître que ce soit. La guerre mit aux prises l'empereur et ses alliés au Tyrol et dans la Ligue souabe des villes d'Allemagne du Sud contre la Ligue rhétique (les Grisons) et ses alliés suisses. Les combats furent sporadiques et s'étendirent sur un long front allant du Haut Rhin à la rencontre des frontières entre la Suisse, l'Autriche et l'Italie. Néanmoins, les forces impériales ne purent défaire les piquiers et hallebardiers

78. Sur la guerre de Souabe, voir Brady, *Turning Swiss*, *op. cit.*, pp. 57-72 ; Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 295-307 ; Feller, *Geschichte Berns*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 459-491. Voir aussi l'excellent site contenant des sources, publié par Klaus Graf à l'Université de Freiburg : « Schwabenkrieg », [http://www.historicum.net/themen/schwabenkrieg/].

79. Brady, *Turning Swiss*, *op. cit.*, p. 58.

suisses et, la sympathie pour eux allant croissant dans ses rangs, Maximilien fut forcé de signer la paix de Bâle le 22 septembre 1499[80]. Bien que la Confédération reste formellement au sein du Saint Empire, le traité stipulait que les Suisses seraient virtuellement indépendants du contrôle impérial. En 1501, dans la foulée de ce succès, Bâle et Schaffhouse entrèrent dans la Confédération, et Appenzell se joignit à eux en 1513, dernier territoire confédéré avant la conquête bernoise du Pays de Vaud en 1536.

La guerre de Souabe n'eut qu'une influence indirecte sur l'histoire ultérieure de ce dernier. Elle eut cependant de l'importance : comme le Pays de Vaud avait été rétrocédé au duc de Savoie et non à Berne après les guerres de Bourgogne, il restait plus étroitement lié à l'Empire qu'à la Confédération. Cela explique aussi pourquoi, par exemple, l'empereur Charles Quint estima de son droit d'écrire au Conseil de Lausanne en 1536 pour tenter de le dissuader d'organiser la Dispute de Lausanne. Pour lui, Lausanne faisait toujours partie de l'Empire. Tant que le duc de Savoie contesta le contrôle de Berne sur Vaud, la région risquait donc que l'Empire se mêle de nouveau des affaires des Suisses, puisque son statut n'avait pas été modifié par la paix de Bâle qui avait mis fin à la guerre de Souabe.

LA RÉFORME À BERNE, 1522-1528

Le facteur décisif pour l'implantation du protestantisme en Suisse romande fut la décision de Berne d'adopter la Réforme. Sans l'influence de Berne, il est fort peu probable qu'aucun des pays romands, pas même Genève, ne serait devenu protestant. Comme la plupart des villes qui optèrent pour la Réforme, Berne ne rompit pas d'un jour à l'autre avec l'ancienne foi. Inspirés par les écrits de Luther puis par ceux de Zwingli, un groupe de bourgeois et d'ecclésiastiques évangéliques influents se forma en 1522 ; en faisaient partie les prêtres Berchtold Haller et Franz Kolb, le franciscain Sebastian Meyer, le peintre et poète Niklaus Manuel, le médecin et chroniqueur Valerius Anshelm[81]. Sous leur direction, la

80. *Ibid.*, pp. 62-63.

81. Sur la Réforme à Berne, voir Bruce Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, pp. 101-08 ; Historischer Verein des Kantons Bern, *450 Jahre Berner Reformation : Beiträge zur Geschichte der Berner Reformation und zu Niklaus Manuel*, Berne : Historischer Verein des Kantons Bern, 1980 ; Kurt Guggisberg, *Bernische Kirchengeschichte*, Berne : Paul Haupt, 1958, pp. 55-100 ; Feller, *Geschichte Berns*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 110-182.

Réforme progressa rapidement. Le 27 décembre 1522, le Conseil décréta que les pasteurs seraient autorisés à prêcher librement l'Évangile et, le 15 juin 1523, il publia sa première ordonnance sur la Réforme, le mandement *Viti et modesti*. Tous les prédicateurs devaient désormais annoncer seulement la « pure vérité de l'Écriture sainte » *(lautere Wahrheit der Heiligen Schrift)*. C'était là une solution de compromis typique de la Réforme urbaine à ses débuts. En mentionnant la « pure vérité de l'Écriture » ou la « claire et nette parole de Dieu », sans nommer des personnes comme Luther ou Zwingli, les magistrats civils espéraient calmer les tensions et les tumultes créés par les passions des deux camps. Et, comme dans la plupart des villes, ce compromis n'eut guère de succès à Berne. L'année suivante, le 22 novembre 1524, le Conseil publia un deuxième mandement qui restait sur une position de compromis, mais interdisait explicitement l'importation, l'achat et la vente de littérature religieuse controversée.

Le parti évangélique ne cessait d'accroître ses forces et son influence au Conseil, mais deux facteurs découragèrent les Bernois de donner leur plein soutien à leurs voisins protestants de Zurich. D'une part, la guerre des paysans allemande s'étendit à la Confédération en 1525, liant pour longtemps dans l'esprit des gens la Réforme et la perspective d'une révolution sociale. D'autre part, Berne ne souhaitait pas s'aliéner les cantons catholiques. L'absence d'accord entre les cantons sur la question religieuse entraîna la Dispute de Baden de 1526. Berne, qui y avait envoyé pour représentants les prédicants proréformés Berchtold Haller et Peter Kunz, refusa toutefois de choisir son camp. Zurich fut le seul canton à voter protestant pendant la dispute, et les catholiques, menés par le formidable Johannes Eck, remportèrent une victoire facile. Cela porta un coup aux évangéliques ; à Berne, la partie d'échecs sur la question religieuse se terminait par un pat. En juin 1526, Haller fut convoqué par le Petit Conseil pour expliquer pourquoi il n'avait pas célébré de messe depuis Noël. Il échappa au bannissement en faisant appel au Grand Conseil, dont plusieurs membres venaient des corporations qui formaient la colonne vertébrale du mouvement évangélique à Berne. Par l'influence des corporations, Berne refusa d'accepter les conclusions de la Dispute de Baden ; cette décision enragea les catholiques mais donna de l'espoir aux protestants.

Le tournant se produisit lors des élections du lundi de Pâques, en 1527, où les évangéliques obtinrent une large majorité au

Grand Conseil. Sous la pression des corporations, le Petit Conseil convoqua une dispute religieuse pour résoudre une fois pour toutes le problème. Bien que le Conseil puisse publier un simple édit, il estima qu'une dispute publique serait l'antidote nécessaire à la désastreuse Dispute de Baden[82]. La Dispute de Berne eut lieu du 6 au 26 janvier 1528, à l'église franciscaine de la ville[83]. Le Conseil ordonna à tous les prêtres des territoires bernois d'y assister et menaça les évêques de Constance, Lausanne, Bâle et Sion de leur faire perdre tous leurs pouvoirs en terres bernoises s'ils ne s'y rendaient pas. Les prêtres vinrent, mais pas les évêques. Berne invita aussi les membres de la Confédération et certaines villes d'Allemagne du Sud. Plusieurs cantons catholiques refusèrent de s'y rendre, sous prétexte que la Dispute de Baden avait réglé la question. Les évangéliques semblent avoir été certains de leur victoire ; la ville de Zurich offrit même à Eck, qui avait été l'artisan de la victoire catholique à Baden, de l'envoyer à Berne pour y disputer une autre manche, en prenant tous ses frais à sa charge, mais il refusa.

La liste des participants du camp protestant à la Dispute de Berne ressemble à un gotha du mouvement réformé à ses débuts. Menée par Zwingli lui-même, la délégation évangélique comprenait Johannes Œcolampade, Martin Bucer, Wolfgang Capiton, Ambrosius Blaurer, Guillaume Farel et des ministres bernois. En l'absence d'Eck, les catholiques n'avaient pas de direction forte. Alexius Grat, un dominicain de Berne, Konrad Träger, le provincial des augustins de Fribourg, et Johannes Buchstab de Zofingue firent de leur mieux, mais les atouts n'étaient pas dans leur jeu. Le vote final des participants donna une victoire écrasante aux protestants ; le Conseil de Berne prit rapidement des mesures pour abolir la messe et ôter les images des églises de la ville.

La présence de Guillaume Farel à la Dispute de Berne montre bien comment s'entrecroisaient les mouvements évangéliques d'Europe francophone et germanophone qui allaient porter le

82. Gottfried W. Locher, « Die Berner Disputation 1528 », in *450 Jahre Berner Reformation*, *op. cit.*, pp. 138-155 ; cit. pp. 139-140.

83. Sur la Dispute de Berne, voir Locher, « Die Berner Disputation 1528 », *op. cit.* ; Guggisberg, *Bernische Kirchengeschichte*, *op. cit.*, pp. 101-115. Les actes de la dispute ont été publiés peu après in Ulrich Zwingli *et al.*, *Handlung oder Acta gehaltner Disputation zu Bern in Üchtland*, Zurich : Christoffel Froschouer, 1528 ; ainsi que in Martin Luther, D. Martin *Luthers Sämtliche Schriften*, 2e éd., 23 vol., Johann Georg Walch (éd.), St. Louis : Concordia Publishing House, 1880-1910 [Halle im Magdeburgischen, 1740-1753], 17 : 1616-1933.

message de la Réforme dans le Pays de Vaud. Farel et Berne développèrent bientôt une relation symbiotique, mais tendue, qui allait caractériser pendant trente ans la Réforme vaudoise. Après les difficultés rencontrées à Meaux avec l'évêque Guillaume Briçonnet, Farel avait fini par trouver en Berne une protectrice disposée à soutenir ouvertement la diffusion de l'Évangile[84]. De leur côté, les Bernois avaient besoin de Farel pour transmettre le message évangélique dans leurs terres francophones. En même temps, toutefois, les responsabilités et les objectifs politiques et diplomatiques de Berne se heurtèrent souvent aux ambitions et aux actes religieux de Farel. Cette relation donna le ton des futurs conflits dans le Pays de Vaud.

LES GUERRES DE KAPPEL, 1529-1531

L'adoption de la Réforme par Berne menaçait gravement la cohésion de la Confédération. Zurich n'était plus le seul obstacle; elle avait désormais le soutien idéologique, politique et – plus important encore – militaire du canton le plus puissant de la Confédération. La situation semblait si désespérée aux cantons catholiques qu'ils firent une démarche étonnante, concluant une alliance avec le vieil ennemi principal des Suisses, les Habsbourg[85]. Les tensions s'exacerbèrent à la fin de 1528, quand le canton d'Unterwald offrit un appui militaire aux rebelles de l'Oberland bernois. La crise culmina en mai 1529 quand le canton de Schwytz exécuta un citoyen de Zurich pour avoir prêché dans le bailliage commun de Gaster. Zurich mobilisa ses troupes pour lancer une attaque contre les cinq cantons d'Uri, Schwytz, Zoug, Unterwald et Lucerne. On put éviter l'effusion de sang, dans ce qu'on appela la première « guerre » de Kappel, lorsque les catholiques proposèrent la paix, voyant que leurs alliés autrichiens n'arriveraient pas à temps pour leur prêter main-forte, et que les Bernois de leur côté firent clairement savoir à Zurich qu'ils ne se battraient que dans une guerre défensive. Les troupes protestantes étaient en position de force et la paix de Kappel, la première paix nationale, fut très favorable aux protestants[86].

84. Sur les premières années du ministère de Farel en terres bernoises, voir ci-après, chapitre 4.
85. Sur les guerres de Kappel, voir Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, pp. 122-135; Bonjour, *A Short History of Switzerland*, *op. cit.*, pp. 157-162; Feller, *Geschichte Berns*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 196-236; Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 31-49.
86. Voir *EA* IV.1b, 1478-1483.

Des clauses du traité, qui allaient se révéler cruciales dans le Pays de Vaud, stipulaient que les ministres évangéliques devaient pouvoir prêcher librement dans les bailliages communs[87] et qu'un vote majoritaire parmi les chefs de famille abolirait la messe dans leurs paroisses[88]. Le traité dissolvait en outre l'alliance des cantons catholiques avec les Habsbourg.

La paix fragile qui suivit la première guerre de Kappel fut troublée par l'annonce du renouvellement de cette alliance visant à écraser les protestants suisses. Zurich et Berne ripostèrent en décrétant un embargo économique contre les cinq cantons, qui passèrent alors à l'offensive et attaquèrent les troupes zurichoises le 11 octobre 1531, déclenchant la deuxième guerre de Kappel. Berne hésitait à entrer dans la mêlée ; privée de son aide militaire, Zurich subit une défaite écrasante, lors de laquelle Zwingli fut tué. La mort d'Œcolampade à Bâle, six semaines plus tard, n'allait pas atténuer le coup porté à la cause de la Réforme. Pour les protestants, les perspectives après la deuxième guerre de Kappel étaient sombres ; ils se retrouvaient avec un axe militaire Berne-Zurich très affaibli sur son aile est, et ils avaient perdu leurs deux leaders intellectuels. Et surtout, à une époque où l'on attribuait volontiers victoires et défaites militaires à la grâce ou à la colère de Dieu – lorsque Érasme apprit la mort de Zwingli et d'Œcolampade, il écrivit : « Ceci semble vraiment un acte de Dieu. »[89] – beaucoup de gens, d'abord ceux qui n'étaient pas décidés à choisir leur confession, mirent en doute après la défaite des protestants la prétention de ces derniers à être la vraie Église.

Les guerres de Kappel eurent trois conséquences principales pour la Réforme dans le Pays de Vaud. Premièrement, le traité mettant fin à la première guerre disait que les ministres évangéliques devaient pouvoir prêcher librement dans les bailliages communs.

87. Voir ci-dessus, chapitre 2, « La Confédération et les bailliages communs ».

88. *« Des ersten, von wegen des göttlichen worts, diewyl und niemand zum glouben gezwungen sol werden, daß dann die Oerter und die iren desselben ouch nit genötiget ; aber die zuogwandten und vogtyen, wo man mit einandern zuo beherschen hat, belangend, wo die selben die meß abgestellt und die bilder verbrennt oder abgetan, daß die selben an lib, eer und guot nit gestraft söllend werden ; wo aber die meß und ander ceremonia (sic) noch vorhanden, die söllent nit gezwungen, ouch deheine predicanten, so es durch den merteil nit erkannt würt, geschickt, ufgestellt oder gegeben werden, sunder was under inen den kilchgnossen, die uf oder abzetuon, der glichen mit der spyß, so gott nit verbotten ze essen, gemeret würt, daby sol es biß uff der kilchgnossen gefallen bliben, und dehein teil dem andern sinen glouben weder fechen noch strafen. »* *EA* IV.1b, 1479.

89. *« Res plane geri videtur divinitus. »* P. S. Allen, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterdami*, 12 vol., Oxford : Clarendon, 1906-1958, 9 : 396 (N° 2579), Erasme à Lorenzo Campeggio, Fribourg-en-Brisgau, 2 décembre 1531.

Cette clause fut supprimée pour les parties impliquées dans la deuxième guerre de Kappel ; mais comme Fribourg n'avait pas participé au conflit, la clause resta en vigueur pour les bailliages communs de Berne et de Fribourg[90]. Après leur humiliante défaite lors de cette deuxième guerre, les Bernois purent donc continuer de revendiquer la libre prédication de l'Évangile à Orbe, Grandson et Morat.

En second lieu, Zurich, qui était le principal instigateur de la deuxième guerre, subit aussi le poids de la défaite et fut sérieusement affaibli. Cela permit à Berne de s'imposer comme le canton protestant le plus fort au sein de la Confédération, chose qui est insuffisamment reconnue par les études sur la Réforme. Dans l'histoire de la Réforme en effet, Berne n'a pas la place qu'elle mérite : elle a été reléguée dans l'ombre de Genève et de Zurich. Malgré cela, l'existence même de ces deux États-villes protestants tenait pour une large part au soutien que leur accordait Berne. Les Bernois étaient bien conscients de leur nouvelle situation, et ils l'exploitèrent à leur avantage. C'est l'ascendant évident de Berne sur Zurich, à la suite de la deuxième guerre de Kappel, qui rendit possible pour Genève de choisir Berne plutôt que Fribourg quand elle fut confrontée à un ultimatum, voire à Berne de conquérir le Pays de Vaud en 1536.

En troisième lieu, la défaite de la deuxième guerre de Kappel eut aussi des effets négatifs pour les Bernois dans le Pays de Vaud. La Réforme avait progressé assez rapidement de 1528 à 1531 ; les Quatre Mandements, Morat, Neuchâtel et Fiez avaient aboli la messe au cours de ces années. Depuis la défaite protestante de 1531 jusqu'à la conquête de 1536, toutefois, seule la petite paroisse vaudoise d'Yvonand embrassa le protestantisme, en 1533, malgré les efforts déployés par les Bernois, par Farel et par des ministres français réfugiés de plus en plus nombreux. La défaite de Zurich à la deuxième guerre de Kappel, exacerbée par les réactions horrifiées de toute l'Europe à la suite de la débâcle de Münster en 1534-1535, porta un coup terrible à la cause évangélique.

90. *« Es ist ouch luter zwüschen beiden teilen abgeredt und beschlossen, ob in den selben gemeinen herschaften etlich kilchhörinen, gemeinden oder herlikeiten, wie die genempt möchten werden, wärent, die den nüwen glouben angenomen und noch daby beliben wellten, daß sy es wol tuon mögen. » EA* IV.1b, 1573 (Beilage 19b), Bremgarten, 24 novembre 1531.

GENÈVE ET LAUSANNE SE TOURNENT VERS LA SUISSE, 1519-1536

Considérant la situation à la veille de la Réforme, rappelons que la vaste majorité du Pays de Vaud fut peu touchée par le mouvement évangélique avant la conquête bernoise de 1536. Guillaume Farel et les autres missionnaires protestants n'étaient présents que dans quelques régions : d'abord, dans le gouvernement d'Aigle directement soumis à Berne, puis dans les bailliages communs d'Orbe-Échallens, Grandson et Morat, enfin dans les villes alliées à Berne par des traités de combourgeoisie, qui pouvaient être poussées à autoriser la prédication évangélique. On peut mettre Genève et Lausanne dans cette troisième catégorie ; et on relèvera que la relation à trois entre le duc de Savoie, le Conseil de Genève et la ville de Berne conduisit presque directement à imposer la Réforme dans le Pays de Vaud. Il vaut la peine d'examiner cette dynamique dans une perspective régionale large.

Genève et Lausanne avaient beaucoup de traits communs, c'est donc un modèle utile pour la comparaison. Toutes deux étaient des villes épiscopales, toutes deux étaient entourées de terres savoyardes, et toutes deux assistèrent à la montée des communes qui défiaient l'autorité des seigneurs. Les deux villes commencèrent à se tourner vers la Suisse dans les années 1520, nouant des alliances avec Berne et Fribourg contre la volonté des évêques et du duc de Savoie.

À la vérité, Genève était beaucoup plus grande et plus prospère que Lausanne. Pour cette raison entre autres, la commune de Genève avait plus de pouvoir et exerçait plus vigoureusement son indépendance que Lausanne. Les droits auxquels l'évêque et le duc prétendaient dans la ville étaient donc gardés bien plus jalousement. Pour dire les choses simplement, il y avait plus à perdre ou à gagner à Genève qu'à Lausanne. En outre, le duc de Savoie n'avait pas à Lausanne l'autorité qu'il avait à Genève, et la menace politique posée par l'évêque de Lausanne sur les citoyens de la ville était infime par rapport à la menace que la Savoie représentait pour Genève. En raison du statut relativement inférieur de Lausanne, son évêque, Sébastien de Montfalcon, réussit mieux que son homologue genevois à écarter de la ville les ministres évangéliques. En 1529, Farel tenta à trois reprises de prêcher à Lausanne, mais chaque fois il fut tenu de quitter rapidement la ville[91]. En 1533,

91. Voir *Guillaume Farel*, *op. cit.*, pp. 188-189 ; Charles Gilliard, « Les débuts de la Réforme à Lausanne », *Revue de théologie et de philosophie*, n.s. 21 (1933), pp. 249-273.

un pasteur protestant des Ormonts, Michel Doubté, essaya de prêcher à Lausanne, mais fut rapidement réexpédié par bateau d'Ouchy à Villeneuve[92]. Lorsque les Bernois décidèrent d'imposer la Réforme à Lausanne, ils partaient donc quasiment de zéro; le mouvement évangélique avant 1536 y était bien plus faible et moins organisé qu'à Genève.

Genève et Lausanne avaient un point commun qui fut décisif: leurs Conseils s'attachaient à ne pas fâcher leurs puissants alliés à Berne, même s'il fallait pour cela s'aliéner d'autres alliés. En 1533, par exemple, Fribourg demanda à Lausanne de lui fournir un contingent de soldats, mais le Conseil de Lausanne refusa, craignant que ses hommes ne soient utilisés contre les forces bernoises dans une nouvelle guerre de religion[93]. De la même manière, Genève reçut des ultimatums contradictoires de Berne et de Fribourg en 1534, au sujet de la présence de ministres de l'Évangile chez elle: Berne insistait pour qu'ils restent, Fribourg exigeait leur expulsion. Les Genevois prirent le parti de Berne, Fribourg dénonça son alliance et la voie de la Réforme fut ainsi ouverte[94].

92. «*Fuit deliberatum debere rescribere magnificis dominis Bernensibus responsionem litterarum per eosdem missarum quoad magistrum Michaelem predicatorem luterianum, nobis parte prefatorum magn. dom. Bernensium adductum. Fuit renvoyatus magister Michael predicator luterianus qui venerat huc Lausannam ad predicandum absque mandato et scitu communitatis, sed suo bono velle et sua temeraria auctoritate; et fuit eidem predicatori prohibitum ne regrediatur amplius, nisi fuerit eidem mandatum per litteram signatam per secretarium communitatis; qui tamen non predicavit; et ipsum cumcomitavit, parte rev. domini nostri, Christophorus, nuncius domini ballivi, et parte communitatis, dictus Bachouz et solvit expensas omnes borserius communitatis, tam stando in villa, quam ipsum reducendo, nec non eciam pro salario navateriorum.*» Ernest Chavannes (éd.), «Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne», *MDR* 35 (1881), pp. 122-241; vol. 36 (1882), pp. 1-350; séries 2, vol. 1 (1887), pp. 1-229; ma citation, vol. 36 (1882), pp. 136 ss, 1er avril 1533. Pour l'histoire de la Réforme à Lausanne avant 1536, voir Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 104-121.

93. «*Fuit congregatum consilium et retroconsilium, deliberaturi super quadam littera, missa parte magnificorum dominorum Friburgensium, qui mandabant ut haberemus eligere centum hacquebutier bene equippatos ad arma et guerram, quia intellexerunt se invasuros per nonnullos eorum inimicos. Fuit deliberatum et conclusum non debere eligere donec et quousque sciamus contra quos volunt ire.*» Chavannes, «Extraits des Manuaux de Lausanne», *MDR* 36 (1882), p. 158 (7 novembre 1533). Fribourg réitéra sa demande de soldats, et Lausanne refusa à nouveau le 19 décembre *(idem)*. Chavannes note: «Les troubles religieux qui avaient eu lieu à Soleure le 30 octobre 1533, et qui nécessitèrent l'intervention des confédérés, furent bien près d'amener une nouvelle guerre de religion en Suisse. Les cinq petits cantons, Fribourg et Vallais avaient entre eux un pacte pour la défense de la religion catholique et avaient noué des négociations avec le pape et l'empereur. De leur côté, les cantons protestants, abattus par la guerre de Cappel, se rapprochaient; Berne s'était entendue avec Bâle. Ainsi dans les deux partis, on se préparait en secret à une lutte armée qui cependant put être évitée.» *Ibid.*, pp. 158-159.

94. Sur la Réforme à Genève, voir notamment Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, *op. cit.*; Monter, *Calvin's Geneva*, *op. cit.*; Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit.* Fribourg dénonça son alliance avec Genève en mai 1534, quand les Genevois refusèrent d'expulser Farel et Viret de la ville. Voir Naef, *op. cit.*, vol. 2, pp. 549-563.

Les tensions entre le duché de Savoie et Genève d'une part, la Confédération d'autre part, avaient une longue histoire[95]. En 1265, l'évêque de Genève avait donné en fief à la maison de Savoie l'office de vidomne, qui avait autorité en matière de justice criminelle dans la ville. Plus tard, l'évêque chercha à tempérer l'emprise de la Savoie sur l'indépendance de la ville ; en 1308, il reconnaissait la commune de Genève et, en 1387, lui accordait une charte de libertés. L'élection du duc Amédée VIII comme antipape, sous le nom de Félix V, par le concile de Bâle en 1439 ouvrit une période de près de quatre-vingts ans de contrôle sur le Léman par la maison de Savoie. Cela accrut les tensions entre la ville de Genève et les princes-évêques. Genève prit une mesure de protection en signant avec Fribourg, en 1519, un éphémère traité de combourgeoisie. Le duc Charles III de Savoie (1504-1544) la convainquit de renoncer au traité, et son cousin, l'évêque de Genève Jean de Savoie, exécuta le dirigeant du parti pro-Suisse des Eidguenots, Philibert Berthelier.

Les habitants de Lausanne étaient eux aussi pris dans une lutte pour l'indépendance à l'égard de leur évêque. La commune de Lausanne renforça son opposition à l'autorité de l'évêque en 1481, quand le quartier de la Cité, autour de la cathédrale et du château Saint-Maire, s'unifia avec la ville inférieure[96]. En 1525, pour continuer de protéger ses droits, le Conseil de Lausanne signa un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

C'était l'occasion qu'attendaient les Eidguenots genevois ; ignorant l'interdiction faite par le duc de Savoie de conclure des alliances avec les Suisses, le Conseil signa un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg l'année suivante. Dès lors, le mouvement pour se libérer de la Savoie s'accéléra. En 1528, Genève abolit virtuellement l'office de vidomne du duc ; en 1529, elle remplaça le tribunal de l'évêque par une cour civile. Ces deux démarches ôtèrent quasiment tout pouvoir sur la ville au duc et à l'évêque.

La tournure que prenaient les événements ne plaisait pas au duc. En 1530, ses partisans, les gentilshommes de la Cuiller, dont faisaient partie plusieurs nobles vaudois, menacèrent d'attaquer

95. Voir Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, *op. cit.*, pp. 1-31 ; Monter, *Calvin's Geneva*, *op. cit.*, pp. 29-59.

96. Sur les conflits entre l'évêque de Lausanne et la commune, voir Biaudet, *Histoire de Lausanne*, *op. cit.*, pp. 106-114, 152-160.

Genève. Conformément aux clauses de l'alliance, Berne et Fribourg envoyèrent 12 000 hommes à l'aide de Genève. Le traité de Saint-Julien[97] mit fin au conflit en octobre 1530 et força le duc Charles III à payer de lourdes réparations à Berne et à Fribourg. Les deux villes réclamèrent à Genève une somme encore supérieure, 15 000 écus, pour leur aide. Le règlement financier fut lourd pour les caisses de Savoie, presque vides, et renforça l'influence des cantons suisses sur Genève. Chose plus importante pour Vaud, le traité stipulait que si le duc de Savoie menaçait de nouveau Genève, Berne et Fribourg seraient autorisées à prendre ses terres vaudoises[98].

L'ouvrage de Thomas A. Brady Jr., *Turning Swiss*, ne porte que sur les villes d'Allemagne du Sud. On constate à Lausanne et à Genève que le mouvement de la fin du Moyen Âge de « vivre sans seigneurs » s'étendait aussi aux voisins francophones de la Confédération. Les deux villes offrent un utile point de comparaison avec l'étude de Brady : si les villes d'Allemagne du Sud finirent par renoncer dans les années 1520 à « devenir suisses » en faveur d'une alliance plus étroite avec les Habsbourg, Genève et Lausanne allèrent jusqu'au bout, quoiqu'avec des résultats fort différents. De fait, en raison des contrastes entre les destinées de Genève et de Lausanne, on peut se demander ce qui serait advenu des villes allemandes si elles avaient décidé de devenir suisses. Auraient-elles suivi la voie de Genève, réalisant leur pleine indépendance pour ensuite rejoindre la Confédération, ou auraient-elles été tenues de suivre l'exemple de Lausanne, qui fut forcée après la conquête bernoise de changer simplement de maître ?

LA CONQUÊTE BERNOISE DE 1536

La Réforme prit un tournant dans le Pays de Vaud lors de sa conquête par Berne, aux premiers mois de 1536. Cette campagne donna à Berne le contrôle politique sur Vaud, le Pays de Gex et la partie occidentale du Chablais. Le statut précis de Genève par rapport à Berne et à la Confédération resta ambigu ; mais la menace savoyarde était temporairement repoussée, et l'influence de Berne

97. Le texte du traité figure dans *EA* IV.1b, 1501-05 (Beilage 14), Saint-Julien, 19 octobre 1530.

98. *« … wo der Herzog (im) unrecht erfunden und nit nach der orten und enden, da dann vormals der rechtshandel angefangen, recht und gewonheit gestraft haben, erwisen und erkennt, daß demnach die herschaft und land in der Wat beiden Stetten [Berne et Fribourg] für ir versangen guot heimgefallen sin söllte. » EA* IV.1b, 1504.

sur Genève accrue. Pour ce qui est de la Réforme, la domination de Berne sur la région transforma les mouvements évangéliques éparpillés dans les bailliages communs et les villes alliées en une Église réformée territoriale, imposée par l'État et définie par lui.

En automne 1535, malgré les conditions posées par la paix de Saint-Julien, le duc de Savoie Charles III attaqua de nouveau Genève[99]. Comme Fribourg avait dénoncé en 1534 son traité de combourgeoisie, le Conseil de Genève n'avait pas d'autre choix que de demander une aide militaire à Berne. Après quelques hésitations diplomatiques, Berne déclara officiellement la guerre au duc de Savoie, le 16 janvier 1536[100], et six jours plus tard une armée bernoise de 6000 hommes équipés de seize canons se mit en marche sous le commandement de Hans Franz Nägeli. L'armée traversa le Pays de Vaud presque sans combats, obtenant l'allégeance des villes par lesquelles elle passait. Le peu de résistance à l'avancée bernoise s'explique surtout par les récentes dévastations provoquées par les Bernois et leurs alliés durant les guerres de Bourgogne, bien présentes dans les mémoires. Les habitants, qui tenaient à éviter que ces jours sombres ne se répètent et qui n'avaient guère à espérer du duc appauvri, n'avaient d'autre choix que de se soumettre à l'autorité de Berne.

Nombre de Vaudois mettaient pour condition de leur soumission la liberté de pratiquer le catholicisme ; les Bernois publièrent une déclaration sur la liberté religieuse, vraiment exceptionnelle pour l'époque, promettant qu'ils ne forceraient personne en matière de foi et que chacun serait autorisé à observer la religion de son choix[101]. Les Vaudois réitérèrent souvent cette exigence de pouvoir librement continuer à pratiquer l'ancienne religion ; chaque fois, Berne promettait qu'elle ne forcerait personne à se convertir. Malgré ses protestations, l'avancée de Berne dans le Pays de Vaud fit craindre que la soumission n'entraîne la conversion forcée à la foi réformée.

99. Sur toute cette période, voir Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud, op. cit.*

100. « A ceste cause, puis que toutes raisonnables causes, offres, envers vous n'ont point profité, vous quittons par ces présentes toutes alliances… vous avertissant que à l'aide de Dieu invaderons vous, vos gens et pays, vous défiant par icestes et déclarant la guerre, contre vous et les vôtres, et emploierons tous nos efforts à vous dommager et hostilement aggrédir en corps et en biens et pour autant notre honneur avoir empourvu. » *Mémoires de Pierrefleur*, *op. cit.*, p. 107, les Conseils de Berne au duc de Savoie, Berne, 16 janvier 1536.

101. *« … ergebenn, und geschworn, mit vorbehalt ir fryheitten und das man sy von irem glouben nit trennge; sy werdenndt dann dessen selb eins… »* Cité in Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 83-84, N° 2.

Ces craintes s'exacerbèrent quand l'armée bernoise décida d'occuper les terres de l'évêque de Lausanne en pays vaudois, en sus des terres du duc. Depuis le début de la guerre, l'évêque Sébastien de Montfalcon s'était allié au duc de Savoie et, quand l'armée bernoise se replia, elle traversa les terres de l'évêque autour de Lausanne et demanda aux villes de sa juridiction de lui prêter allégeance. Il n'est pas attesté qu'elle obéissait là aux ordres du Conseil de la ville de Berne, du moins les membres de celui-ci ne firent-ils rien pour l'arrêter. Le plus important domaine de l'évêque était évidemment la ville de Lausanne. Une délégation bernoise y entra, demanda les anciens droits de l'évêque et l'autorisation d'installer une garnison au château. Le Conseil de ville de Lausanne prit la décision fatidique d'acquiescer à ces exigences, réservant les libertés communales traditionnelles. À la différence des Genevois, qui refusèrent d'accorder à Berne aucun des pouvoirs détenus antérieurement par l'évêque et le duc, les Lausannois pensaient probablement que céder « seulement » les pouvoirs temporels de l'évêque permettrait à la ville de rester dans une large mesure libre de l'ingérence de Berne. Ils n'auraient pu faire plus grave erreur. Les deux villes durent négocier pendant sept mois avant de parvenir à s'accorder sur les actes de largition – même si les membres du Conseil de Lausanne n'y voyaient guère de largesses[102]. Lausanne obtenait la juridiction haute, moyenne et basse dans la ville et les villages avoisinants ainsi qu'une partie des biens ecclésiastiques confisqués après la Dispute de Lausanne. Berne se réservait, entre autres, le droit de dernière appellation et les droits régaliens (droit de battre monnaie, droit de guerre et de paix) ainsi que les biens mobiliers et immobiliers du chapitre de la cathédrale. Berne avait aussi l'ultime autorité religieuse sur Lausanne. On ne pouvait mettre en doute qui régnait sur la ville. Comme le résume Henri Vuilleumier, « de capitale d'un vaste diocèse, de combourgeoise et alliée de Berne, de ville impériale, enfin, Lausanne descendait ainsi au rang de simple chef-lieu de bailliage »[103]. Le drapeau à l'ours allait flotter sur Lausanne pendant deux cent cinquante ans.

102. Le texte de la Petite Largition figure in Gingins-La-Sarra et Forel, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, *op. cit.*, pp. 768-772 (N° 108), 1er novembre 1536. Une version plus détaillée, la Grande Largition, fut signée en 1548 (texte *ibid.*, pp. 772-789), mais elle ne changeait aucun des éléments essentiels de la Petite Largition. Voir Biaudet, *Histoire de Lausanne*, *op. cit.*, pp. 160 ss.

103. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 127.

La facilité inattendue de la conquête militaire bernoise ne doit pas voiler le contexte diplomatique fort délicat dans lequel elle se déroula. Beaucoup de choses auraient aisément pu se passer différemment et modifier totalement le résultat. Le principal obstacle et le plus immédiat que durent surmonter les Bernois était l'opposition des cantons catholiques. Le duc de Savoie fit à plusieurs reprises appel, au nom de «l'ancienne vraie foi chrétienne», aux cantons catholiques pour qu'ils viennent à son aide; mais ceux-ci, qui avaient subi les deux guerres de Kappel et redoutaient un troisième conflit religieux, refusèrent de prendre les armes[104]. Ils devaient aussi tenir compte de l'alliance de la Confédération avec la France, qui s'opposait aux penchants pour l'Empire du duc de Savoie. Les relations politiques entre la France et la Suisse sont un des principaux éléments diplomatiques à l'époque de la Réforme, mais il est systématiquement ignoré par les études modernes. Dans tous les travaux sur les liens entre Genève et l'Église réformée de France, la situation diplomatique au sein de laquelle les deux parties opèrent, soit les relations entre la couronne de France et les protecteurs de Genève dans la Confédération, est rarement mentionnée, encore moins analysée en détail. Nous comprendrons mieux les agissements du roi de France et de la Confédération si nous gardons en mémoire les liens diplomatiques entre eux[105].

Les relations entre la France et la Suisse étaient déjà vacillantes au début du XVIe siècle[106]; elles empirèrent lorsque la Suisse adhéra à la Sainte Ligue antifrançaise en 1511, pour toucher le fond à la bataille de Marignan de 1515, lorsque l'artillerie et la cavalerie françaises révélèrent sur le champ de bataille la faiblesse des hallebardiers suisses que l'on croyait invincibles. La bataille eut

104. «L'expédition bernoise est non seulement contraire à l'esprit du traité, qui est destiné à empêcher toute opération belliqueuse, mais encore elle tend à la ruine de notre sainte foi que Vos Magnificences se sont toujours montrées prêtes à défendre. Aussi, du fond du cœur, nous vous prions de considérer notre salut commun et le traité qui nous unit, de décider de nous prêter aide et secours, de daigner le faire réellement et promptement, de veiller à ce que cette armée soit rappelée et de ne pas permettre qu'un de vos alliés les plus fidèles soit ainsi injustement attaqué. En quoi nous nous confions à Vos Magnificences…» Le duc Charles III aux sept cantons catholiques, Turin, 20 janvier 1536, traduit par Charles Gilliard, «À propos de la conquête bernoise: Quelques lettres contemporaines», in *Pages d'histoire vaudoise*, Louis Junod (éd.), BHV 22, Lausanne: Imprimerie centrale, 1959, pp. 124-135; cit. p. 127. Voir aussi *EA* IV.1c, 645-646, Lucerne, 24-25 février 1536.

105. Sur les relations diplomatiques entre la France et la Suisse au XVIe siècle, voir Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, vol. 1: 1430-1559, Berne: A. Benteli & Co., 1900.

106. Sur les relations extérieures de la Suisse de 1500 à 1513, voir Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 311-322.

deux effets à long terme. En premier lieu, les revendications de la France sur Milan furent réaffirmées, ce qui contribua à un demi-siècle de guerre entre Habsbourg et Valois. En second lieu, le restant des troupes suisses quitta l'Italie la tête basse, et un mouvement fort se déclara dans la Confédération contre le service étranger, le mercenariat qui depuis des années était la source la plus fréquente de gloire et de richesses pour les jeunes hommes suisses. Toutefois, le désastre de Marignan n'est pas directement à l'origine de la neutralité suisse. Au contraire, les Suisses prirent clairement parti, s'efforçant de se défaire de la mauvaise réputation qu'ils s'étaient faite de se vendre au plus offrant, et de revenir à une politique anti-Habsbourg qui allait faire de la France des Valois l'allié naturel de la Confédération. En mai 1521, une alliance de trente ans fut conclue entre la France et la Suisse, à laquelle participèrent tous les cantons à l'exception de Zurich. Elle donnait au roi le droit de lever 6000 à 16000 hommes en Suisse; il promettait en échange d'aider les Suisses s'ils étaient attaqués[107].

L'alliance fut évidemment ébranlée au cours des années suivantes, quand la Confédération risqua d'éclater lors des guerres de Kappel. C'est pourquoi la conquête du Pays de Vaud par Berne en 1536 souleva de nouvelles inquiétudes sur les relations entre la Confédération et la France. Au moment où les Bernois marchaient sur Vaud, des troupes françaises avançaient de leur côté sur la Savoie, pour chercher à contrôler l'approvisionnement de Milan. L'ambassadeur de France, Louis Dangerant, sieur de Boisrigaud, rencontra les troupes bernoises dans le Chablais savoyard, puis participa à des conférences de médiation à Lausanne et à Berne, lors desquelles il fut décidé de découper la Savoie entre Berne et la France: Berne conserverait Vaud et les terres déjà conquises dans le Chablais, laissant à la France le reste de la Savoie[108]. Certains historiens ont relevé que François Ier aurait pu s'emparer de Genève en 1535-1536 pour l'intégrer à la couronne de France[109]. Si l'on prend en compte l'alliance franco-suisse et le traité de combourgeoisie de Genève avec Berne, cette possibilité apparaît toutefois fort peu probable, à moins que les Genevois eux-mêmes n'aient

107. Le traité donnait aussi aux marchands suisses le droit de s'établir dans le royaume et d'y vivre avec leur famille sans payer d'impôts; cela a pu avoir de l'importance pour le commerce des livres religieux en France, mais il n'existe pas encore d'étude à ce sujet.

108. *EA* IV.1c, 641 (N° 390), Berne, 16, 18 février 1536.

109. Monter, *Calvin's Geneva*, *op. cit.*, pp. 54-55.

décidé de devenir français. La France avait autant, sinon plus, besoin de l'amitié de Berne que Berne de celle de la France, et toute essai de voler Genève aux Suisses était hors de question.

En raison de la guerre menée au même moment par la France contre la Savoie, toute tentative des cantons catholiques de prendre parti pour la Savoie contre Berne aurait signifié la rupture de l'alliance de la Confédération avec la France. Plus important encore, Fribourg et le Valais, catholiques tous deux, jouèrent un petit rôle dans la conquête et furent eux aussi récompensés par d'anciennes terres savoyardes. Il ne s'agissait donc pas d'un conflit religieux unilatéral. Les terres du duc de Savoie étaient désormais divisées entre la France, Fribourg et le Valais, catholiques, et Berne, protestante. Les autres cantons catholiques n'auraient pu appuyer la cause du duc, car cela aurait signifié qu'ils se battaient contre leurs alliés dans la Confédération et au dehors. En raison de l'alliance du duc avec l'empereur Charles Quint, pareil soutien aurait aussi pris le contre-pied de la position traditionnellement anti-impériale de la Confédération. Quant à l'empereur, il reçut une demande d'aide du duc de Savoie, mais il se trouvait alors avec son armée au sud de l'Italie et n'aurait pu remonter assez vite vers le nord pour stopper la conquête bernoise. Plus tard toutefois, ses troupes se heurtèrent aux Français lors de la campagne savoyarde en Italie du Nord.

En fin de compte, l'empereur ne signa pas de traité reconnaissant le droit de Berne sur les territoires conquis ; pour les contemporains, le sort du Pays de Vaud n'était donc pas scellé par la seule conquête de 1536. Certains y voyaient un changement de seigneur temporaire et facile à renverser, ce qui peut expliquer pourquoi la foi réformée fut en butte à une forte opposition même longtemps après avoir été imposée. On s'attendait à ce que l'empereur soit disposé à restaurer dans le Pays de Vaud l'autorité tant de la Savoie que de la Sainte Mère Église.

LA DISPUTE DE LAUSANNE, OCTOBRE 1536

J'aurai l'occasion de revenir en détail sur ce qui se passa au cours de la Dispute de Lausanne[110]. Pour l'heure, je voudrais simplement me pencher sur les facteurs internationaux qui amenèrent les Bernois à convoquer cette dispute. Lors de leur conquête du

110. Voir ci-après, au chapitre 5, « De l'agression à la clarification ».

Pays de Vaud, les Bernois promirent à plusieurs reprises à la population la liberté du choix religieux. Il se peut que cette promesse ait été dès l'origine vide de sens et illusoire, une ruse pour obtenir que les villes capitulent, et que Berne ait toujours eu l'intention de faire de ses nouveaux sujets des protestants. Quoi qu'il en soit, les Bernois auraient probablement tenu plus longtemps leur promesse si deux obstacles ne s'étaient présentés. En premier lieu, la forte résistance de la population représentait une menace non seulement pour l'avenir du protestantisme dans la région, mais aussi pour l'autorité de Berne et la vie même des pasteurs[111]. En second lieu, le 4 juin 1536, à l'instigation de Charles Quint, le pape Paul III convoqua le concile œcuménique, attendu depuis longtemps, pour le mois de mai 1537 à Mantoue[112]. Un concile avait la potentialité d'unir les forces séculières du catholicisme, y compris la France, contre une hérésie protestante plus clairement définie, dans une mesure que l'on n'avait pas vue depuis le début de la Réforme. Les Bernois, qui ne pouvaient pas affronter le risque des conséquences du concile sur leurs sujets catholiques, décidèrent de tenir la Dispute de Lausanne en octobre 1536 en guise d'attaque préventive.

La rumeur se répandit bien avant la convocation officielle par Berne, le 16 juillet. Un mois auparavant, le 12 juin, Fribourg avait envoyé une délégation à Berne pour demander des éclaircissements sur les bruits qui couraient de la tenue d'une dispute religieuse à Lausanne[113]. Le 5 juillet, l'empereur Charles Quint lui-même écrivit aux Lausannois pour leur interdire de tenir quelque dispute que ce soit :

> Nous avons appris qu'en Notre ville impériale… des innovations ont été faites en matière de religion et de foi, et qu'entre autres une dispute sur ces questions doit avoir lieu à brève échéance. Nous sommes d'autant plus opposé à cela que Nous constatons qu'elles s'opposent à Nos édits impériaux, où nous avons dit notre volonté que toutes innovations cessent jusqu'au futur concile… C'est pourquoi Nous exigeons sérieusement que vous ne teniez pas cette dispute ni n'acceptiez aucune innovation

111. Voir ci-après, au chapitre 4, « La résistance catholique entre la conquête bernoise… ».
112. Pape Paul III, « Ad Dominici gregis curam » (4 juin 1536), in *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 54 vol., Gian Domenico Mansi *et al.* (éds), Graz : Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1960 [1759-1927], vol. 35, pp. 359 ss.
113. *EA* IV.1c, 705-706 (N° 433), Berne, 12 juin 1536.

> en matière de foi et de religion. Au contraire, annulez et abolissez-les et restituez toute innovation à son état antérieur, et remettez la cause de la célébration au concile futur… [114]

Le Conseil de Lausanne voulut obéir à l'empereur et tâcha de dissuader les Bernois d'organiser la dispute, mais son appel n'eut pas de succès [115].

La lettre de l'empereur adressée à « Notre ville impériale » de Lausanne montre que, de son point de vue, la conquête bernoise n'avait pas créé une situation permanente. À ses yeux, Berne était une puissance occupante illégale qui n'avait pas de droits ni d'autorité légitimes dans la région, en particulier en matière de religion. Du point de vue de Berne, Charles Quint et le pape attisaient le feu de la désobéissance parmi la population vaudoise, et il fallait agir rapidement pour montrer aux Vaudois qui étaient leurs nouveaux maîtres et leur faire comprendre qu'ils devaient obéir à Berne et non au pape, à l'empereur, ni même à un concile. Le camp protestant obtint une victoire aisée à la Dispute de Lausanne et les Bernois se hâtèrent d'abolir la messe et de faire ôter des églises les images et tout ce qui rappelait l'ancienne foi [116]. Le Pays de Vaud allait désormais être un pays protestant.

114. « *Intelleximus in ista Civitate nostra Imperiali, ubi inter caetera ecclesiastica aedificia Cathedralis Ecclesia, a nostris Praedecessoribus dotata, et sub nostra protectione existit, fieri innovationes in Religionis et fidei nostrae causa, et inter caetera institutam esse certam disputationem brevi isthic fiendam super eodem negotio. Quae omnia nobis eo magis sunt adversa, quod ea in praeiudicium Edictorum nostrorum Imperialium (quibus omnes innovationes usque ad futurum Concilium, iam nostro studio et apud Beatitudinem Summi Pontificis intercessione indictum, et ad futurum mensem Maii inchoandum, cessare et suspensas esse voluimus) attentari videamus. Et proinde vos requirimus serio mandantes, ut dictam disputationem, ut praefertur, institutam, nec non omnes alias innovationes in negotio fidei et religionis nostrae attentatas, ilico annulletis, aboleatis, et omnia innovata in pristinum restituatis, causamque ad futurum Concilium, uti praefertur, celebrandum, remittatis…* » Herminjard, vol. 4, pp. 68-69 (N° 565), Charles V au Conseil de Lausanne, Savigliano, 5 juillet 1536.

115. « *Fuit evocatum consilium, retroconsilium et ducentum burgenses, deliberaturi super una lictera parte Caroli imperatoris Romanorum communitati Lausanne transmissa et destinata, incipiente: Carolus divina favente clemencia, etc., coram cunctis personaliter assistentibus in lingua materna et latina lecta et promulgata. Fuit (conclusum) per maiorem partem assistentium debere et esse bene vivere in pace et bono amore, et quod nulle insolencie neque innovaciones fiant, sed debere expectare concilium tenendum.* » Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne » *MDR* 36 (1882), p. 274 (23 juillet 1536).

116. Voir ci-après, au chapitre 5, « Les édits de Réformation ».

LA DIPLOMATIE SUISSE ENTRE LE PAPE, L'EMPEREUR ET LE ROI, 1536-1547

En fin de compte, le concile de Mantoue ne se tint jamais[117]. Mais les catholiques de toute l'Europe connurent un nouvel espoir en juin 1538, quand Charles Quint et François Ier, dont les conflits incessants avaient provoqué l'ajournement du concile, s'accordèrent à Nice sur une trêve de dix ans grâce à la médiation du pape Paul III[118]. Tant qu'ils étaient en guerre, Berne pouvait compter sur l'assistance de la France pour défendre ses frontières contre une tentative du duc de Savoie de récupérer, avec l'aide de l'empereur, les terres qu'il avait perdues. La trêve avait toutefois deux conséquences potentielles dont aucune ne jouait en faveur des Bernois. D'abord, l'empereur pouvait toujours aider son vassal le duc de Savoie, avec l'appui éventuel des cantons catholiques, à reconquérir son territoire cédé à Berne. Ensuite, il était possible que François Ier et Charles Quint se liguent en un front catholique uni contre les protestants en Allemagne et en Suisse.

Les craintes de voir se former un front franco-impérial pour extirper l'hérésie de l'Europe augmentèrent rapidement quand Charles Quint et François Ier se rencontrèrent à Aigues-Mortes, le 14 juillet 1538. Les deux princes convinrent de s'associer pour défendre la chrétienté et faire revenir les hérétiques au sein de l'Église[119]. Les Bernois avaient donc tout à craindre au cas où l'un des deux alliés déciderait de lancer ses forces contre les cantons protestants pour tâcher de les faire revenir dans le giron catholique[120]; selon la rumeur, l'empereur allait forcer tant François Ier que Berne à rétrocéder les terres qu'ils avaient prises au duc de

117. Voir Hubert Jedin, *Histoire du concile de Trente*, trad. de l'allemand, Paris, Tournai: Desclée, 1965.

118. Voir Francis Decrue, *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la Cour, aux Armées, et au Conseil du Roi François Ier*, Genève: Mégariotis Reprints, 1978 [Paris, 1885], pp. 342-353; R. J. Knecht, *Renaissance Warrior and Patron: The Reign of Francis I*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994, pp. 385 ss.

119. Voir Knecht, *Renaissance Warrior and Patron*, *op. cit.*, pp. 386 ss; Decrue, *Montmorency*, *op. cit.*, pp. 353 ss. Anne de Montmorency, connétable de France, fit le commentaire suivant: «Durant leur assemblée, lui mande-t-il, [les princes] ont faict la meilleure et plus privée chère qu'il est possible, en usant tant de bons et honnestes propoz d'amytié que, en cela, ne se pourroit, si me semble, riens adjouster. Et se sont départiz, ensemble leurs compaignies, au plus grand contentement l'ung d'avecques l'autre que oncques princes. De sorte que, par ce qui se pourra ensuivre de ceste dicte entrevue et grande amytié, se peuvent doresnavant estimer les affaires de l'ung et de l'autre une mesme chose.» Cité *ibid.*, p. 356.

120. Voir Jacques Freymond, «Les relations diplomatiques de Berne avec François Ier et Charles-Quint après la conquête du Pays de Vaud», *Études suisses d'histoire générale* 3 (1945), pp. 210-228.

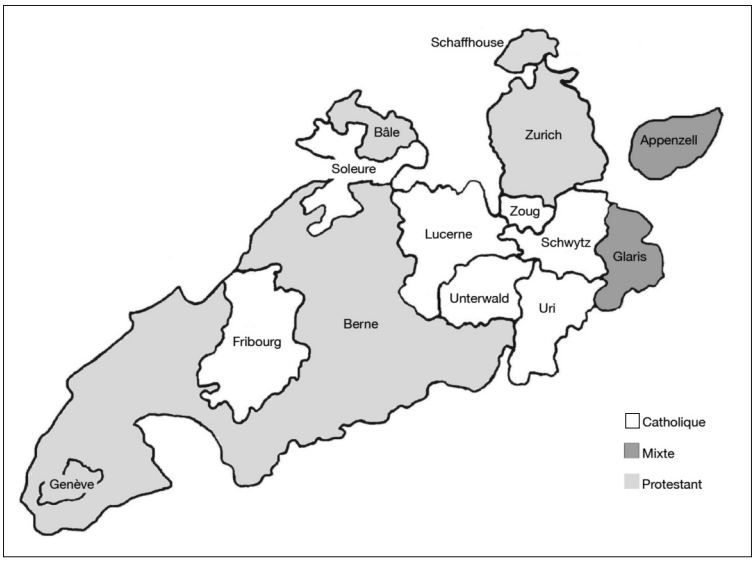

Les différentes confessions dans la Confédération suisse.

Savoie[121]. Les relations entre le roi et l'empereur se réchauffèrent encore lorsque des mariages furent arrangés ; en décembre 1538, ils adoptèrent une proposition de collaborer dans l'intérêt de la chrétienté[122]. Un an plus tard, l'empereur était reçu en grande pompe dans les villes de France ; en mars 1540, il passait un accord avec François Ier, qui comprenait la restitution des conquêtes royales en Savoie. Une fois de plus, on craignit que les terres conquises par Berne soient menacées ; et si aucune de ces craintes ne se réalisa, cela ne doit pas cacher l'ambiance fort tendue qui régnait chez les protestants à cette époque.

La trêve franco-impériale fut rompue en 1542 (au sujet de Milan, immanquablement), ce qui améliora la situation du point de vue bernois et donna aux Suisses un léger répit de 1542 à 1546. La reprise des guerres entre François Ier et Charles Quint renforça l'alliance franco-suisse et le désir de François Ier de protéger la Savoie de l'emprise de l'empereur. Mais cela signifiait aussi que

121. *« … sparsus hic est rumor Regem et Bernates necesse habere reddere Sabaudiam Duci. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 55 (N° 725), Pierre Toussain à Farel, Montbéliard, 16 juillet 1538.

122. Knecht, *Renaissance Warrior and Patron*, *op. cit.*, p. 387.

Charles Quint risquait à nouveau de vouloir reprendre par la force les régions françaises et bernoises de la Savoie. Boisrigaud, l'ambassadeur de France auprès de la Confédération, s'activa tout au long de 1542 pour s'assurer le soutien de Berne[123]. Quoi qu'il en soit, les combats entre François et Charles n'arrivèrent pas aux frontières suisses; la paix de Crépy, le 18 septembre 1544, mit temporairement fin aux combats et proposait, une fois encore, que les Français renoncent à leurs prétentions sur la Savoie[124], sans que cela ne suscite guère de réactions en Suisse. Une raison au moins de ce répit pouvait être l'espoir nourri par la papauté que les Suisses servent de modèle pour la réunification de l'Église au concile de Trente. En 1543 déjà, le pape Paul III appelait les cantons protestants et catholiques à surmonter leurs divergences et à envoyer des représentants à Trente[125].

Les années 1546-1547 furent une période tumultueuse en Europe, avec l'ouverture du concile de Trente, le début de la guerre de Smalkalde, la mort de Luther, celles de François Ier et de Henry VIII. Dans la Confédération, les tensions et les peurs anciennes ressurgirent. En décembre 1545, des rapports annoncèrent que «les Espagnols» se préparaient militairement à attaquer les terres savoyardes nouvellement conquises[126]. Les Suisses étaient en position précaire; en témoigne la demande de Fribourg de savoir «qui est l'ennemi, le pape, l'empereur ou le duc»[127]. Les représentants bernois réitérèrent ce souci à la Diète d'avril 1546[128], alors que les représentants de Zurich y présentaient des lettres «des princes et adeptes de la confession d'Augsbourg» demandant de l'aide, en particulier pour empêcher des troupes étrangères de rejoindre l'Allemagne[129]. Cette demande d'aide des

123. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, *op. cit.*, vol. 1, p. 327.

124. Knecht, *Renaissance Warrior and Patron*, *op. cit.*, p. 493.

125. *«Die päpstliche Heiligkeit schreibt ‹er› habe wegen der Spaltung der christlichen Religion in Deutschland das Concilium nach Trient angesetzt und drei Legaten dahin abgeordnet; da bei den Eidgenossen, die den Titel Beschirmer der christlichen Kirche haben, solcher Zwiespalt auch enstanden, so sollen sie, so viel an ihne, ihre Prälaten auch dahin senden; und wiewohl die von Zürich, Bern, Basel und Schaffhausen noch zur Zeit Papst Julius den christlichen Glauben beschirmt, in der letzten Zeit selber in Uneinigkeit mit der Kirche gerathen, so wolle er doch aus besonderer Liebe zu unserer ganzen Nation alle ermahnt haben, auf dem so ernstlich begehrten Concilium zu erscheinen…» EA* IV.1d, 239 (N° 123), Baden, 16 avril 1543. Voir aussi la visite de l'agent du pape Albert Rosin à la diète de 1545, *EA* IV.1d, 456 (N° 212), Baden, 25 février 1545.

126. *EA* IV.1d, 580 (N° 270), Fribourg, 21 décembre 1545 *(«spanisches Volk»)*.

127. *«Man höre wohl von Kriegsrüstung, wünsche aber zu wissen, wer der Feind sei, ob der Papst, der Kaiser oder der Herzog, und welchen Anhang er habe.» EA* IV.1d, 584 (N° 273), Berne, 7 janvier 1546.

128. *EA* IV.1d, 599 (N° 283), Baden, 12 avril 1546.

luthériens rappelle que, malgré l'absence d'accord au colloque de Marbourg en 1529, puis plus tard sur la concorde de Wittenberg, des discussions politiques à l'amiable se poursuivaient entre les protestants allemands et suisses. Même s'ils n'étaient pas d'accord sur le plan théologique et s'ils n'avaient pas conclu d'alliance militaire, ils avaient un ennemi commun en la personne de Charles Quint, qui avait besoin des cols alpins contrôlés par les protestants suisses pour entrer avec ses hommes et ses armes en Allemagne.

Au début d'août 1546, alors que les troupes du pape et de l'empereur se dirigeaient vers la Bavière, on put craindre que la Confédération helvétique ne se trouve engagée dans une nouvelle guerre civile religieuse. Le 2 août, des représentants des cantons protestants se réunirent à Zurich pour en discuter. Ils venaient d'apprendre que le pape et l'empereur avaient conclu une alliance pour ramener les protestants à l'Église catholique[130] et estimèrent ne pas pouvoir faire confiance aux promesses faites par l'empereur à la Confédération[131]. Lors de cette même réunion, ils décidèrent d'empêcher le passage des troupes étrangères par leurs terres et d'obtenir des cantons catholiques qu'ils en fassent autant[132]. Le lendemain, les cantons catholiques se réunirent et déclarèrent qu'ils avaient entendu dire que Berne envoyait des troupes à l'aide de la Ligue de Smalkalde et que Zurich, Bâle et Schaffhouse allaient suivre son exemple[133]. Le 9 août, à la réunion de la Diète, des représentants du pape, de l'empereur et de la Ligue de Smalkalde vinrent s'entretenir avec les représentants d'une Confédération divisée, y créant de fortes tensions. La journée fut marquée par des mots durs, des récriminations et des accusations, même si personne à l'évidence ne souhaitait qu'une nouvelle guerre civile divise la Confédération[134]. La Diète du 20 septembre se déroula plus calmement, et dix cantons acceptèrent d'adhérer aux anciens traités. Seule Bâle, qui avait des liens géographiques et économiques avec l'Allemagne

129. (Note de la p. 70.) *EA* IV.1d, 600 (N° 283).

130. Voir Jedin, *Histoire du Concile de Trente*, *op. cit.*, 1, pp. 523-26.

131. *« Wiewohl der Kaiser hiernach sich gnädig erziegt und gemeine Eidgenossen mit guten Worten vertröstet, so ist hierauf doch nicht zu vertrauen. Das letzte Breve des Papstes, auch das Schreiben seines Boten geben nämlich heiter zu verstehen, daß unlängst zu Rom zwischen dem Papst, dem Collegium und dem Kaiser ein Bündniß zu Stande gekommen sei, vermöge dessen die Betreffenden sich verpflichtet haben, die Anhänger des Evangeliums mit Gewalt zur römischen Kirche zurückzubringen, wobei andern Fürsten, Herren und Communen der Beitritt vorbehalten worden ist. »* *EA* IV.1d, 650 (N° 305), Zurich, 2 août 1546.

132. *EA* IV.1d, 650-651 (N° 305).

133. *EA* IV.1d, 653 (N° 306), Lucerne, 3 août 1546.

134. *EA* IV.1d, 656-671 (N° 307), Baden, 9 août 1546.

du Sud, une théologie luthérienne et des liens relativement neufs avec la Confédération, réclama un rôle plus actif dans la guerre[135].

Malgré ces professions de neutralité à la Diète de septembre, les négociations continuèrent entre la Ligue de Smalkalde, François Ier et les cantons protestants, d'une part[136], et, de l'autre, les cantons catholiques, le pape et l'empereur[137]. À la fin de janvier 1547, il était évident que les luthériens allaient perdre la guerre, et le 24 avril la bataille de Mühlberg scella leur défaite[138]. C'était le coup le plus grave porté au mouvement évangélique depuis sa défaite à la deuxième guerre de Kappel, et une victoire à porter au crédit du pouvoir impérial. « Le voile de la défaite porté sur les dernières années du règne de Charles Quint, écrit Brady, rend difficile de s'imaginer combien il semblait invincible au milieu de l'année 1547[139]. » La défaite rapide des luthériens allemands fut aussi un choc pour les cantons protestants. Le représentant bernois à la Diète fédérale de février traduisit ces craintes en disant qu'il semblait clair que l'empereur avait un plan pour attaquer non seulement les cantons protestants mais toute la Confédération, pour la soumettre au pouvoir impérial. Cet avertissement fut dûment noté, mais d'autres représentants mirent en garde le Bernois : « Ne croyez pas tout ce que vous dit un *Landsknecht*. »[140]

L'événement le plus choquant de la campagne de Charles Quint en Allemagne était encore à venir : la chute de Constance. Pendant les premières années de la Réforme, la ville de Constance s'était rapprochée des protestants suisses plus que des luthériens allemands ; elle serait volontiers entrée dans la Confédération, mais les cantons catholiques s'y opposèrent[141]. Bien qu'elle ne soit pas

135. *EA* IV.1d, 682-683 (N° 314), Baden, 20 septembre 1546.

136. *EA* IV.1d, 710 (N° 324), Königsfelden, 15 novembre 1546 ; *ibid.*, 739 (N° 337), Donauwörth, Philippe de Hesse et Johann Friedrich à Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse, 26 septembre 1546 ; *ibid.*, 755, 758 (N° 344), Baden, 10 janvier 1547.

137. *EA* IV.1d, 716 (N° 327), Lucerne, 24 novembre 1546 ; *ibid.*, 769 (N° 349), Lucerne, 16 février 1547.

138. Sur la guerre de Smalkalde, voir Thomas A. Brady Jr., *Protestant Politics : Jacob Sturm (1489-1553) and the German Reformation, Studies in German Histories*, Atlantic Highlands, NJ : Humanities Press, 1995, pp. 292-327.

139. Brady, *Protestant Politics*, *op. cit.*, p. 328.

140. EA IV.1d, 773 (N° 350), Baden, 28 février 1547.

141. Sur la Réforme à Constance, voir J. Jeffery Tyler, Lord of the Sacred City : The episcopus exclusus in Late Medieval and Early Modern Germany, Studies in Medieval and Reformation Thought 72, Leyde : Brill, 1999 ; Hans-Christoph Rublack, *Die Einführung der Reformation in Konstanz von den Anfängen bis zum Abschluss 1531*, Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 40, Gütersloh : Gütersloher Verlagshaus G. Mohn, 1971 ; Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, pp. 290-293.

membre de la Confédération, ses dirigeants pensaient pouvoir compter sur l'assistance des cantons protestants en cas d'agression. Mais quand elle fut attaquée en août 1548, les Suisses ne répondirent pas présents. Des troupes espagnoles occupèrent la ville et Charles Quint révoqua son statut de ville libre, l'annexant à l'Autriche. Cela créa une grande émotion en Suisse ; des villes qui se trouvaient dans une situation analogue, comme Genève, craignirent de subir le même sort si l'empereur les attaquait.

Les onze années qui suivirent la conquête du Pays de Vaud, de 1536 à 1547, sont au nombre des années les moins étudiées de la Réforme. Les réformateurs de la première génération ainsi que les hommes politiques avaient déjà apporté l'essentiel de leurs contributions, la nouvelle génération n'était pas encore active. Le mouvement évangélique semblait être à un point d'arrêt et la contre-Réforme n'avait pas encore débuté. Pendant ce temps, Charles Quint, François Ier et Henry VIII d'Angleterre s'entraînaient encore à faire des passes, ils n'avaient pas entamé de combat décisif des poids lourds. En bref, ce fut une décennie assez ennuyeuse en comparaison des années précédentes et des suivantes. Mais, d'un point de vue contemporain, il apparaît que c'est justement les tensions croissantes résultant de l'inactivité qui en firent des années aussi importantes.

Les protestants suisses étaient de moins en moins en sécurité, la souveraineté de Berne sur Vaud restait instable. Les Bernois étaient pris entre l'ennemi évident qu'était Charles Quint et l'allié supposé qu'était François Ier, qui ne cessait de proposer de coopérer avec l'empereur et de rétrocéder les pays conquis à la Savoie, ce qui affaiblissait les liens naguère étroits entre le roi de France et les Bernois. La Ligue de Smalkalde était théoriquement le meilleur allié potentiel des cantons protestants, mais une alliance n'était pas possible sans faire éclater la Confédération. Les cantons protestants avaient une seule alternative : chercher à obtenir leur légitimation au sein d'une Confédération religieusement plurielle, mais intacte, et abandonner l'objectif d'une « politique protestante » fondée sur la religion, ou risquer la destruction de la Confédération en se mettant entièrement aux côtés des luthériens allemands. Les Suisses choisirent le premier terme, établissant un modèle fonctionnel de *cujus regio, ejus religio* qui allait être combattu par toute l'Europe pendant les cent années suivantes.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE AVEC LA FRANCE, 1547-1549

Le 27 mars 1547, des ambassadeurs de Berne se présentèrent devant le Conseil de la ville de Fribourg pour communiquer leurs inquiétudes quant au sort de leurs terres savoyardes; ils craignaient que Charles Quint ne veuille rien d'autre que « soumettre la France et le pape et se faire monarque de la chrétienté »[142]. Le lendemain, l'ambassadeur de France avertissait la Diète de l'imminence d'une attaque de l'empereur[143]. Le roi François Ier mourut trois jours plus tard. On dit que, sur son lit de mort, il encouragea le dauphin à corriger l'injustice qu'il avait commise envers le duc de Savoie en détenant ses terres depuis onze ans[144]. Charles Quint semblait invincible, et la souveraineté bernoise sur Vaud plus fragile que jamais; les données étaient réunies pour le renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse[145].

L'alliance ne devait pas expirer avant 1551, mais face à l'accroissement de la puissance de Charles Quint le jeune roi de France Henri II voulut s'assurer le plus rapidement possible l'assistance des Suisses. À la Diète fédérale du 22 novembre 1547, l'ambassadeur de France invita les représentants des cantons à assister au baptême de la fille du roi qui venait de naître, et indiqua pour la première fois qu'Henri II souhaitait renouveler l'alliance[146]. Toutefois, les négociations ne commencèrent sérieusement qu'en été 1548. Le roi était plus impatient que la Confédération; il avait peu d'autres alliés, et n'avait rien à perdre. Les Suisses, quant à eux, étaient circonspects: les cantons protestants notamment se demandaient si Henri suivrait les traces de son père et persécuterait les protestants. La résistance des cantons catholiques à l'empereur était en train de vaciller; l'idée faisait son chemin que la meilleure voie pour arriver à la paix et à l'unité religieuse ne passait pas par le roi de France mais par le pape et l'empereur[147].

Deux autres questions dominèrent bientôt les négociations avec la France. Les Suisses hésitaient à accepter un accord qui les obligerait à défendre les prétentions du roi sur Milan, Asti et Gênes.

142. *« Dann werde er Frankreich und den Papst zu unterdrücken und sich zum Monarchen der Christenheit zu machen suchen. » EA* IV.1d, 816 (N° 371), Fribourg, 27 mars 1547.

143. *EA* IV.1d, 799 (N° 360), Baden, 28 mars 1547.

144. Knecht, *Renaissance Warrior and Patron*, *op. cit.*, p. 543.

145. Sur les négociations pour le renouvellement de l'alliance, voir Rott, *Histoire de la représentation diplomatique*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 451-468.

146. *EA* IV.1d, 885, 888 (N° 409), Baden, 22 novembre 1547.

147. Voir par exemple *EA* IV.1d, 1002(i) (N° 453), Baden, 16 août 1548; *ibid.*, 1034 (N° 463), Baden, 24 septembre 1548; *ibid.*, 1044-1045 (N° 472), Zurich, 22 octobre 1548.

Ensuite, ils s'inquiétaient de savoir si les anciennes terres du duc de Savoie, le Pays de Vaud y compris, seraient incluses dans le nouveau traité. Cette éventualité était compliquée par l'arrivée sur la scène d'un nouvel acteur, Emmanuel-Philibert, successeur du duc Charles III de Savoie. En août 1548, le jeune duc fit appel aux cantons catholiques pour revenir à l'ancienne alliance entre la Suisse et la Savoie et pour récupérer ses terres[148]. En décembre, ses ambassadeurs firent des représentations directes à Berne, qui furent toutefois rejetées[149].

Les efforts d'Emmanuel-Philibert faisaient obstacle aux plans d'Henri II. En novembre 1548, le roi était exaspéré par les divisions religieuses de la Confédération qui cachaient aux Suisses le « grand danger » qu'ils couraient[150]. Il savait que l'empereur allait demander la restitution de ses terres au duc de Savoie[151] et ordonna à ses ambassadeurs de recruter des « pratiquants » en faveur de l'alliance, en les avertissant qu'il était possible que les terres prises à la Savoie, à l'Empire et à la maison d'Autriche soient rendues si l'alliance était rompue[152]. Il leur demandait aussi d'instruire leurs recrues potentielles :

> … il veult sonner ceulx de Genesves de retourner en leur ancienne obeissance qu'ilz doivent a la maison de Savoie, leur promectant impunité de tout le passé et fait bien son compte qu'ilz

148. *EA* IV.1d, 1021 (N° 460), Emmanuel-Philibert aux [cantons catholiques], Ulm, 19 août 1548

149. *EA* IV.1d, 1079 (N° 483), Berne, 20 décembre 1548.

150. « Messieurs, vous avez veu ce que je vous ay dernierement escript et instruction que je vous ay envoyee pour faire remonstrance aux Seigneurs des Ligues, mes bons amys et alliez, du grand dangier et prochaine ruyne ou je les veoy tombee par le moyen des descors et divisions que desja commencent a sourdre entre les cantons protestans et les cantons catholiques, et les veoy si aveugles et leurs jugemens si perturbez qu'ilz n'ont congnoissance de leur maladie ne dont cela procede. » BNF, Ms. Fr. 17890, fol. 330r°, Henri II aux ambassadeurs auprès de la Confédération, Châtillons-sur-Oingt, 3 novembre 1548.

151. « C'est que je suis adverty que l'empereur veult faire demande aux Seigneurs des Ligues que les pais du duc de Savoye occuppez par ceulx du canton de Berne et Fribourg soient rendus et restitués audict duc, ou bien que lesdicts de Berne et Fribourg soubz mectre quant au faict d'icelle restitution au jugement de tous les cantons, par ou il est aisé de congnoistre quil se tient asseuré de la volenté des cantons catholiques, qui est une voye toute apparente pour les faire entrer en guerre et division. » BNF, Ms Fr. 17890, fol. 330r°.

152. « Et affin de conduire cela plus facillement il fauldra que au prealable et devant que entrer en ceste pratique vous choisissez quelques aultres gens fors que mes amys et serviteurs pour leur faire entendre soubz main une aultre chose qui est veritable et dont jay bon et sur adviz… C'est que je suis certainement adverty que l'empereur leur veult faire trois demandes. Par la premiere ladicte restitution des pais de Savoye cy dessus descrivez et par la seconde la restitution des pais par eulx occuppez que anciennement estoient de l'empire, et par la tierce demande la restitution des pais qu'ilz ont usurpez sur la maison d'Autreyche. » BNF, Ms. Fr. 17890, fol. 331r°.

> seront delaissez par les cantons, qui en chose de trop plus grande importance ont bien delaissé sans secours ceulx de Constance. Et que estans ainsi delaissez et pouvres et divisez entre eulx, ils se rendront facillement avecques une promesse de impunité es mains de monseigneur de Savoie, et lors ayant l'empereur recouvert Genesve et le pais que Berne et Fribourg a occuppé sur la maison de Savoye, il ayant asses bonnes et puissantes garnisons tant a Constance, Genesve, que aultres villes voisines… Toutes lesquelles choses est besoing leur faire entendre par gens desquelz ilz ne puissent avoir doubte ne suspicion. Et quant cela leur sera bien imprimé vous ferez remectre sur la praticque du renouvellement d'alliance… Mais sur tout donnez ordre qu'ilz ne puissent penser que cela vienne de moy ne mes ministres.[153]

Terrifiante perspective : le Pays de Vaud et Genève retournant à la Savoie et investis de garnisons impériales ! Pas besoin d'expliquer les conséquences que cela aurait sur la situation religieuse. De fait, les perspectives étaient si horribles que les ambassadeurs ne recrutèrent pas moins, parmi les hommes sans « doubte ne suspicion », que Jean Calvin et Guillaume Farel eux-mêmes[154] ; les études calviniennes ne se sont pas arrêtées sur cet épisode. Calvin mena en parallèle ses activités pour la couronne de France et ses efforts pour assurer l'avenir politique du mouvement réformé ; il croyait sincèrement que c'était favorable aux évangéliques en France. Suggérer que Calvin était aux ordres d'Henri II, le grand persécuteur des protestants, aurait semble-t-il été un anathème ; mais il fut sans aucun doute sérieusement impliqué dans les négociations sur l'alliance avec la France ; nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cette situation[155].

Les négociations entre les ambassadeurs de France et les Suisses s'étirèrent jusqu'au printemps 1549. Le 4 avril, une Diète extraordinaire se réunit à Soleure, aux frais du roi, uniquement pour discuter de l'alliance. Neuf des douze cantons avaient autorisé l'approbation de cette dernière ; Berne, Bâle et Schwytz s'abstinrent ; Zurich, qui n'avait pas signé l'alliance d'origine en 1521, n'était pas même présent, ayant déclaré dès le début son opposition féroce[156]. Les

153. BNF, Ms. Fr. 17890, fol. 331r°-v°, 332r°.
154. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique*, *op. cit.*, vol. 1, p. 456
155. Voir ci-après, chapitre 6, « L'alliance avec la France ».
156. *EA* IV.1e, 60 (N° 22), Soleure, 4 avril 1549 ; cf. Rott, *op. cit.*, p. 465.

perspectives d'un traité s'affaiblirent encore à la Diète de mai, elle aussi réunie aux frais du roi : plusieurs cantons qui l'avaient soutenu firent marche arrière, refusant d'inclure Milan et la Savoie dans le traité[157]. Henri II avait d'abord voulu que l'accord soit signé simultanément par les treize cantons ; après la désastreuse réunion de mai, il était évident que cela ne serait pas possible, et il décida d'être plus modeste et de s'atteler à convaincre les cantons un par un. En juin, la plupart des cantons catholiques avaient signé, et malgré les protestations de Berne et de Zurich, les cantons protestants de Bâle et de Schaffhouse apposèrent leur paraphe en août[158]. À l'automne 1549, Berne et Zurich se voyaient donc isolés diplomatiquement, alors que les autres cantons avaient su renouveler l'alliance avec la France après quelque deux ans de discussions.

Ces négociations marquent un tournant dans l'histoire de la Réforme, qui a peu été reconnu jusqu'ici. Les dissenssions entre anciens alliés devinrent plus fortes, et les retombées de ces divisions touchèrent toutes les parties concernées. Le refus de Berne et de Zurich d'accepter l'alliance les isolait au cœur de l'Europe, sans alliés militaires hormis les autres cantons, catholiques pour la plupart. Pour Henri II, son échec à surmonter l'opposition bernoise à l'alliance était un rude coup. Berne était pour le roi de France le canton le plus important. C'était le plus peuplé, le plus puissant ; il partageait l'intérêt du roi à conserver la maîtrise des terres savoyardes, et il contrôlait les principales voies d'accès d'Allemagne à la région âprement disputée du Milanais. Plus encore, le roi avait fait des efforts particuliers pour exploiter la situation de Genève et avait gagné Calvin à sa cause. Dans ces conditions, l'échec vis-à-vis de Berne aurait pu contribuer à mener Henri II sur la voie de la vengeance et des récriminations. Selon William Monter, les parlements français « découvrirent » Genève en 1549, et la propagande antigenevoise venant de France s'intensifia rapidement entre 1550 et 1554[159]. C'est peu après, en 1551, qu'Henri II publia l'édit de Chateaubriant contre les hérétiques. L'événement le plus parlant, peut-être, reste le cas de cinq étudiants français à l'Académie de Lausanne, arrêtés à Lyon sur inculpation d'hérésie. Les Bernois en appelèrent à plusieurs reprises au roi pour qu'ils soient considérés

157. *EA* IV.1e, 72 (N° 30), Soleure, 9 mai 1549 ; cf. Rott, *op. cit.*, pp. 465 ss.
158. *Ibid.*, pp. 466 ss.
159. William Monter, *Judging the French Reformation : Heresy Trials by Sixteenth-Century Parlements*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 1999, pp. 123-129.

comme citoyens bernois et relâchés, mais Henri II refusa de les écouter. On peut se demander s'il aurait agi différemment au cas où Berne aurait signé l'alliance.

Les divisions au sujet de l'alliance avec la France creusèrent un gouffre entre Genève et Berne. Plus que tout, les Genevois voulaient être protégés de la Savoie; malgré leurs différences religieuses avec la France, ils estimaient que les Bernois les avaient laissés tomber en refusant de s'allier avec Henri II. Et comme ils étaient un protectorat de Berne, ils ne pouvaient rien faire à ce propos. Ils tentèrent d'obtenir de Berne qu'elle soutienne leur demande d'entrer dans la Confédération comme canton indépendant en septembre 1549[160], mais aucun des cantons catholiques n'accepta. Cette division préparait le terrain des âpres conflits politiques et théologiques qui affectèrent Berne et Genève dans les années 1550.

Quant au Pays de Vaud, son avenir restait incertain. Charles Quint semblait invincible, l'étoile du duc Emmanuel-Philibert montait au firmament, et l'alliance avec la France n'avait pas été signée: le contrôle de Berne sur la région ne tenait qu'à un fil.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE, LA RUPTURE ENTRE BERNE ET GENÈVE ET LA RESTITUTION À LA SAVOIE, 1550-1564

La dégringolade de Charles Quint, entre sa glorieuse victoire de 1547 à Mühlberg et sa piteuse fuite à travers les Alpes en 1552, fut d'une rapidité sans pareille[161]. Il s'enlisa dans ce qu'on appela la «diète armée» d'Augsbourg, qui se réunit pendant huit longs mois, de septembre 1547 à mai 1548, en ne parvenant qu'à peu de résultats. Pendant cette période, son accord avec le pape Paul III se rompit; le concile de Trente fut d'abord déplacé sur les terres papales de Bologne puis il fut suspendu en 1547. Charles Quint eut aussi des démêlés avec son frère Ferdinand Ier quand il chercha à faire hériter son fils Philippe de toutes les terres des Habsbourg.

La chute finale de Charles Quint fut entraînée par deux causes: la décision du traître protestant Maurice de Saxe de revenir dans le camp luthérien et sa capacité d'obtenir le soutien de la France pour attaquer l'empereur. L'ironie veut qu'Henri II, frustré par le résultat de ses négociations avec les Bernois, ait trouvé parmi les princes

160. *EA* IV.1e, 169 (N° 71), Berne, 4-5 septembre 1549.

161. Sur cette période, voir Brady, *Protestant Politics*, *op. cit.*, pp. 328-370; G. R. Elton, *Reformation Europe 1517-1559*, New York: Harper & Row, 1963, pp. 250-267.

luthériens allemands les alliés dont il avait besoin contre l'Empire. Des villes protestantes comme Strasbourg, selon Brady, ne furent que peu impliquées dans le conflit, ayant adopté une politique de loyauté envers l'empereur, de forts liens régionaux et de grande autonomie[162]. L'alliance franco-saxonne fut un succès et Charles Quint, qui risquait d'être capturé, s'enfuit en passant par les Alpes au printemps 1552.

Dans le Pays de Vaud, les protestants poussèrent un grand soupir collectif de soulagement. La menace de retour au duché de Savoie semblait pour l'heure écartée. La fuite de Charles Quint eut une conséquence directe : entre 1552 et 1555, les paroisses des bailliages communs de Provence (1552), Oulens (1553), Orbe, Grandson et Montagny (1554), Saint-Maurice (1555) votèrent l'abolition de la messe. C'étaient les premières à se décider en faveur du protestantisme depuis 1538. De sérieuses craintes régnaient sans doute parmi les « crypto-protestants » de ces paroisses : si le Pays de Vaud était rendu au duc, ils risquaient d'être châtiés pour leur déloyauté envers la Sainte Mère Église. Bien qu'ils courent de moins grands dangers que les évangéliques en France à la même période, il faut aussi tenir compte de ces habitants des bailliages communs dans les discussions sur le nicodémisme. Toutefois, avec le départ final de Charles Quint en 1522, ces nicodémites vaudois se sentirent libres d'agir selon leur conscience. N'oublions pas cependant que l'addition de ces six paroisses réformées ne porta la part des églises protestantes dans les bailliages communs qu'à 50 % environ. D'autres n'abolirent la messe que bien plus tard, comme Mex (1570) et Goumoëns (1575) ; d'autres, comme Échallens, jamais.

La perception d'un péril suscite souvent une grande unité et une résistance plus forte de la part de ceux qui sont menacés. Une fois le danger passé, les différences remontent naturellement à la surface. La menace de l'Empire écartée en Suisse, on assista entre 1552 et 1559 à de nombreuses querelles entre les différents groupes religieux et politiques de la Confédération. La question des « libelles scandaleux » *(Schmach- und Schandbüchlein)* des protestants contre le catholicisme fut évoquée à plusieurs reprises à la Diète[163]. En 1557 encore, les cantons catholiques se plaignaient de

162. Brady, *Protestant Politics*, *op. cit.*, p. 363.
163. Par exemple *EA* IV.1e, 711 (N° 239), Baden, 21 octobre 1552 ; *EA* IV.1e, 1322 (N° 409), Baden, 8 septembre 1555 ; *EA* IV.2, 10 (N° 11), Baden, 15 juin 1556.

l'incessant prosélytisme de Farel, qui « répandait son poison » dans les régions catholiques du diocèse de Bâle[164]. Le second traité de paix de Kappel avait mis hors la loi tant la prédication protestante dans les cantons catholiques que l'impression et la distribution d'ouvrages polémiques. Ces interdictions n'étaient évidemment pas toujours observées, mais cela contribue à expliquer pourquoi il n'y eut jamais de commerce florissant du livre religieux à Berne ou à Lausanne. Cela laissait le champ libre à Genève pour monopoliser cette industrie, du moins dans les régions de langue française.

Les querelles entre cantons protestants et catholiques s'accompagnèrent aussi de troubles au sein du camp protestant. Les relations entre Berne et Genève étaient particulièrement tendues, sur des questions religieuses comme l'influence de Calvin en Pays de Vaud et l'affaire Bolsec[165], et à cause de tensions politiques, lorsque le parti des réfugiés français favorables à Calvin à Genève se battit pour la suprématie dans la ville et finit par l'obtenir[166]. Le résultat diplomatique fut que Berne et Genève ne renouvelèrent pas leur traité de combourgeoisie en 1556, ce qui laissa Genève sans alliés au moment où le duc Emmanuel-Philibert regagnait du pouvoir. Une fois de plus, les Genevois exprimèrent le désir d'entrer dans la Confédération comme canton indépendant[167], mais ce n'était acceptable ni pour les cantons catholiques, qui craignaient l'arrivée d'un nouveau canton protestant urbain et peuplé, ni pour Berne, qui souhaitait garder Genève sous la dépendance de sa protection.

Cette impasse se confirma à la fin de l'été 1557, quand Emmanuel-Philibert entraîna les forces armées espagnoles à détruire les Français au fort de Saint-Quentin aux Pays-Bas[168]. Le duc envoya en octobre son ambassadeur auprès des cantons catholiques, pour chercher à résoudre pacifiquement son conflit avec Berne, Fribourg et le Valais au sujet de ses anciennes possessions. Il fit comprendre qu'il s'était allié avec Philippe II d'Espagne en vue de récupérer ce qui était à lui légalement[169]. Comme les Suisses étaient

164. *EA* IV.2, 35 (N° 30), Lucerne, 30 avril 1557.
165. Voir plus loin, au chapitre 7, « L'affaire Bolsec et le conflit entre Berne et Genève ».
166. Voir Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit.*, pp. 189-199.
167. Voir par exemple *EA* IV.2, 49 (N° 41), Baden, 5 septembre 1557.
168. La rivalité entre Habsbourg et Valois se réveilla au printemps 1557, quand le duc de Guise s'allia avec le pape pour tenter, sans succès, de chasser les Espagnols de Naples.
169. *EA* IV.2, 53 (N° 43), Lucerne, 26 octobre 1557.

alliés de la France, qui était en guerre tant avec le duc qu'avec l'Espagne, la menace d'une invasion de la Confédération était réelle si l'affaire ne trouvait pas de solution diplomatique qui satisfasse le duc. Genève était la porte d'entrée d'une attaque espagnole et savoyarde contre la Confédération et, comme elle n'avait alors pas d'alliés, la question devait être résolue rapidement.

Les Bernois ressentirent eux aussi vivement la menace sur leurs territoires du Pays de Vaud et des alentours de Genève, qui risquaient d'être repris après le répit qui avait suivi la défaite de Charles Quint en 1552. Bernois et Genevois surmontèrent leurs différends et finirent par renouveler leur traité de combourgeoisie en novembre 1557[170]. Cela aida à diminuer les tensions, mais les cantons catholiques ne voulaient pas que la colère des Espagnols retombe sur eux, et ils firent clairement comprendre qu'ils n'assisteraient pas Berne et Fribourg dans une guerre touchant les territoires conquis en 1536[171]. Genève de son côté continuait à demander d'entrer dans la Confédération[172], et sa demande était toujours rejetée par les cantons catholiques[173].

La menace de l'attaque contre Genève et la Confédération ne se matérialisa pas, et le traité de Cateau-Cambrésis fut signé en avril 1559, mettant un terme au conflit entre Habsbourg et Valois qui avait dominé l'activité diplomatique en Europe pendant la première moitié du XVIe siècle. Le traité fut un coup sévère pour Berne et Genève. Bien qu'elle n'ait pas renouvelé son alliance en 1549, Berne avait toujours compté sur le soutien tacite de la France à ses droits sur les anciennes terres savoyardes, puisque la France avait elle-même acquis le reste de la Savoie. Après la paix de Cateau-Cambrésis, les Bernois n'avaient plus d'alliance formelle avec la France ni de cause commune contre la Savoie, et leur ancien ennemi, le duc, était de retour à Chambéry où il jouissait du soutien international.

Les relations entre la France et la Savoie se renforcèrent encore – et les coffres du duc se remplirent avantageusement – depuis le mariage d'Emmanuel-Philibert avec la sœur d'Henri II, Marguerite, duchesse de Berry. À cette occasion, le duc reçut du roi de France la dot énorme de 300 000 écus[174]. La résurrection de

170. *EA* IV.2, 57 (N° 46), Baden, 30 novembre 1557.
171. *EA* IV.2, 62 (N° 50), Lucerne, 10 février 1558.
172. *EA* IV.2, 69 (N° 56), Baden, 19 juin 1558.
173. *EA* IV.2, 75 (N° 62), Lucerne, 4 octobre 1558.

la Savoie et la paix conclue entre les puissances catholiques européennes isolèrent encore plus Berne et Genève. Zurich, sentant vers où soufflait le vent, rompit même avec ses anciens alliés et coreligionnaires et entra avec les anciens cantons catholiques et Soleure dans une alliance avec la Savoie. En échange de 50 000 florins du Rhin, les cantons s'allièrent avec le duc, reconnaissant ses droits sur le Pays de Vaud et les autres régions savoyardes toujours détenues par Berne, Fribourg et le Valais[175]. Abandonnés par la France et par leurs plus proches alliés dans la Confédération, les Bernois n'avaient d'autre choix que de demander la paix. Le sort du Pays de Vaud fut scellé par le traité de Lausanne de 1564[176]. Berne accepta de rendre ses territoires dans le Chablais occidental et le Pays de Gex en échange de l'engagement du duc de lui laisser définitivement le Pays de Vaud.

Celui-ci était donc enfin solidement aux mains de Berne. Pendant vingt-huit ans, depuis la conquête de 1536 jusqu'au traité de 1564, la capacité de Berne à conserver le contrôle de la région avait sans cesse été mise en doute. Cette incertitude politique eut d'importantes ramifications sur les efforts de Berne d'introduire la Réforme dans le canton. Les magistrats bernois étaient confrontés à deux problèmes : le refus de quitter l'Église catholique de la part de ceux qui s'attendaient à retourner sous domination savoyarde, et le défi de plus en plus grand posé à leur autorité religieuse par les pasteurs calvinistes qui voulaient mettre la discipline religieuse entre les mains de l'Église.

174. (Note de la p. 81.) Le texte de l'alliance matrimoniale se trouve in Solar de la Marguerite (éd.), *Traités publics de la royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la Paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à nos jours*, Turin : Imprimerie Royale, 1836, vol. 1, pp. 45-50.

175. « … ils conclurent une entière et perpétuelle alliance, par la quelle les Ambassadeurs des dits Cantons rendirent à la Maison de Savoie tout le Pays de Vaux, qu'ils avaient conquêté, tant en vertu et considération des dites perpétuelles alliance et amitié, que par la somme de cinquante mille florins de Rhin, les quels ont été entièrement payés aux dits Seigneurs des dits Cantons. » *Ibid.*, pp. 51-59 (N° 4), Lucerne, 11 novembre 1560 ; cit. pp. 51-52.

176. Le texte du traité figure in François-Théodore-Louis, Baron de Grenus, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*, Genève : Manget et Cherbuliez, 1817, pp. 227-239 (N° 129).

3. ZWINGLIANISME ET LUTHÉRANISME À BERNE

LES PREMIERS CONFLITS CONFESSIONNELS, 1532-1538

La ville de Berne est la grande oubliée de la Réforme. Cette obscurité relative est semble-t-il due au fait qu'elle ne produisit aucun réformateur de premier rang. Les grands réformateurs protestants sont étroitement liés à leur environnement urbain : Luther à Wittenberg, Calvin à Genève, Zwingli à Zurich, Bucer à Strasbourg, voire Œcolampade à Bâle. Mais à qui songe-t-on quand on parle de Berne ? Malgré cela, Berne fut l'une des principales puissances protestantes en Europe centrale pendant la Réforme. En même temps, l'absence d'un « grand homme » signale l'un des problèmes majeurs de la ville à cette époque : le manque d'unité théologique. Aucun théologien ne dominait l'Église bernoise, et aucune théologie commune ne put être adoptée, pas même par les pasteurs de la ville, encore moins dans les vastes territoires de la République, surtout après la conquête du Pays de Vaud.

Des courants zwingliens, luthériens et calvinistes (sans parler de l'anabaptisme suisse) se développèrent et entrèrent en conflit les uns avec les autres entre la fin des années 1520 et les années 1550. Dans le Pays de Vaud, où la théologie luthérienne ne prit jamais racine, des luttes acerbes se déroulèrent entre calvinistes et zwingliens, qui allaient changer la face du calvinisme même, comme j'entends le montrer dans les chapitres qui suivent. Ces conflits évoluèrent au cours des temps ; avant de pouvoir aborder les luttes des calvinistes avec Berne, il nous faut examiner les conflits confessionnels à Berne même. Pour comprendre en particulier la méfiance qui y régnait envers Calvin, rappelons qu'on l'associait de près à Martin Bucer, qui s'était aliéné la presque totalité des protestants de Suisse par ses positions lors des négociations sur la concorde de Wittenberg.

J'étudierai ici la montée des partis zwingliens et luthériens/bucériens à Berne, depuis la Dispute de Berne de 1528, passant par les actes du synode de 1532 et la Première Confession helvétique de 1536, jusqu'aux débats de 1536-1538 sur la concorde de Wittenberg, dernière tentative importante pour surmonter le schisme entre luthériens allemands et réformés suisses. Tout au long de cette discussion, la politique, la diplomatie et l'interprétation de la cène sont cruciales. À Berne, chacun des deux camps avait de sérieux atouts. Le parti luthérien offrait la possibilité de resserrer les liens diplomatiques et de conclure une alliance militaire avec la Ligue de Smalkalde, ce qui était essentiel pour les intérêts des magistrats bernois, notamment après 1536 lorsqu'ils vivaient sous la menace d'une invasion impériale pour reprendre la Savoie. Bâle, dernier venu dans la Confédération et sa principale ville, partageait ces intérêts. Les zwingliens, pour leur part, se réclamaient de leur ancienneté et du sentiment national. Ils craignaient que des compromis avec les luthériens ne tachent la mémoire sacrée d'Ulrich Zwingli, l'homme qui avait le premier apporté l'Évangile aux Suisses et avait péri sur le champ de bataille où il le défendait.

Bien que les magistrats bernois aient souhaité coopérer avec les luthériens, ils jugèrent les idées politiques de Zwingli plus efficaces pour consolider le contrôle du Conseil sur la population, y compris sur sa religion. Tout comme les conseillers, les pasteurs bernois étaient eux aussi divisés en deux camps. Faute d'un leader religieux reconnu dans la ville, ces années de débats menacèrent de déchirer le groupe des pasteurs. Le courant zwinglien finit par dominer en 1548, et prépara à une nouvelle confrontation avec les calvinistes de langue française. Les calvinistes présentaient deux problèmes principaux pour les Bernois. D'abord ils menaçaient leur autorité, insistant pour qu'une instance juridique ecclésiastique indépendante de l'État ait le droit d'excommunier. Cela s'opposait à la structure politique zwinglienne que Berne avait instituée depuis le début de la Réforme. Ensuite, les calvinistes étaient liés à Martin Bucer, dont les protestants suisses se méfiaient depuis les négociations sur la concorde de Wittenberg. L'amitié que Calvin avait pour Bucer lui porta préjudice, ce qui rendit d'autant plus difficile l'implantation du calvinisme dans la Confédération. Mais, à mon sens, c'est précisément l'échec local de Calvin en Suisse qui contribua à son succès international.

LE SYNODE DE BERNE (1532) ET LES PARTISANS DE ZWINGLI ET DE LUTHER À BERNE

Dans son excellente étude récente sur la Réforme en Suisse, Bruce Gordon affirme que «Zwingli fut la clé de la Réforme en Suisse»[177]. Ce livre-ci porte surtout sur le calvinisme, mais je suis pleinement d'accord avec lui. Le livre de Gordon apporte un correctif bienvenu à la tendance répandue, mais erronée et anachronique, qui fait de Calvin et non de Zwingli le personnage central de la Réforme en Suisse, bien que Genève n'ait fait son entrée dans la Confédération qu'en 1815.

Après ses succès à Zurich, Zwingli occupa le devant de la scène à Berne aussi, concrètement lors de la Dispute de Berne en 1528 et au figuré pendant de longues années après sa mort. Au fur et à mesure de la croissance du mouvement évangélique à Berne depuis les années 1520, l'influence théologique de Zwingli s'accrut elle aussi sur les pasteurs bernois; mais les magistrats de la ville, même évangéliques, se méfiaient de lui, en particulier de ses ambitions politiques trop affirmées (à leur avis) de créer par la force une Confédération réformée. Les membres du Conseil étaient essentiellement réalistes sur le plan politique et diplomatique. Les articles rédigés pour la Dispute de Berne en 1528 par Berchtold Haller et Franz Kolb témoignent bien de l'influence théologique de Zwingli[178]. L'article 4, par exemple, dit: «On ne peut prouver par aucune écriture de la Bible qu'on mange matériellement le corps et le sang de Christ dans le pain de l'action de grâces.»[179] L'article 8 souhaite interdire l'adoration des images et demande qu'elles soient ôtées[180]. Mais c'est peut-être l'usage que fit Zwingli des disputes publiques pour régler les questions religieuses à Zurich qui eurent l'impact le plus fort. Zwingli avait efficacement usé de la

177. Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, p. 3.

178. On trouve une traduction en allemand moderne chez Locher, «Die Berner Disputation 1528», pp. 151-154, et en français moderne dans les *Actes de la Réformation, Berne 1528-1532*, *op. cit.*, pp. 23-25. Pour la traduction française de ces articles par Farel, voir Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, pp. 59-60 (N° 206), MM. de Berne à tous leurs ressortissants, Berne, 17 novembre 1527. Sur les circonstances ayant conduit à la Dispute de Berne, voir plus haut, au chapitre 2, «La Réforme à Berne, 1522-1528».

179. *«Dass im Brot der Danksagung der Leib und das Blut Christi als ebendas, als Leib und Blut, empfangen werde, lässt sich mit biblischer Schrift nicht beweisen.»* Cit. in Locher, «Die Berner Disputation 1528», *op. cit.*, p. 151.

180. «Faire quelqu'image pour l'adorer est contraire à la Parole du Vieux et du Nouveau Testament; c'est pourquoi, quand il y a danger qu'on les adore, il faut les ôter.» *«Bildermachen zum Zweck der Verehrung verstösst gegen Gottes Wort Neuen und Alten Testaments. Darum sind sie, wenn mit ihrer Ausstellung das Risiko verbunden ist, dass ihnen Verehrung bezeigt wird, zu beseitigen.» Ibid.*, p. 154.

dispute religieuse pour obtenir les bonnes grâces du Conseil et pour éloigner la ville du catholicisme. Le génie de la dispute zwinglienne tenait à son art de faire coopérer l'Église et l'État et de satisfaire toutes les parties. Pasteurs et théologiens définissaient les questions religieuses sans qu'y interviennent ni les autorités séculières ni la hiérarchie ecclésiastique ; quant au Conseil de ville, il exerçait un contrôle ecclésiastique sans précédent en approuvant puis en faisant appliquer les réformes adoptées. C'est cette possibilité d'exercer une autorité en matière de religion qui amena les magistrats bernois à suivre eux aussi les principes de Zwingli. Ils n'approuvaient peut-être guère sa diplomatie téméraire, mais ses idées politiques étaient irrésistibles.

La Dispute de Berne mit ainsi la ville en accord avec Zurich sur le plan théologique et contribua à sceller une alliance militaire entre les deux cantons. Cette dernière fut sérieusement mise à mal lors des deux guerres de Kappel, dans lesquelles les Bernois hésitèrent à s'engager, craignant qu'elles ne brisent les liens qui unissaient toute la Confédération. Le fond fut touché en octobre 1531, quand les troupes zurichoises furent mises en déroute par les forces catholiques lors de la deuxième guerre de Kappel. Berne fut accusée d'avoir largement contribué à leur défaite, ses magistrats ayant hésité trop longtemps avant d'envoyer des troupes au front[181] ; elles n'arrivèrent pas à temps et, sans leur concours, Zurich ne pouvait être vainqueur. Dans le désordre qui suivit, le pasteur Kaspar Megander, originaire de Zurich et un des partisans les plus convaincus de Zwingli à Berne, accusa en chaire les conseillers bernois d'avoir trahi Zurich et d'être responsables de la catastrophe. En décembre 1531, le Conseil lui ordonna de cesser de prêcher jusqu'à ce que l'on puisse réunir un synode pour panser les blessures de Kappel. La confrontation entre le Conseil et Megander et son désir de ramener l'ordre montrèrent que les relations entre Église et État devaient être précisées.

Après la deuxième guerre de Kappel et le défi lancé par Megander aux magistrats bernois, Berne commença à s'éloigner des zwingliens et à se rapprocher des luthériens. Les relations tendues entre Berne et Zurich amenèrent le Conseil à chercher ailleurs des alliés et des accords théologiques. À la suite de l'échec du colloque de Marbourg en 1529, les théologiens strasbourgeois Martin Bucer et Wolfgang

181. Même Pierrefleur, loin du champ de bataille, écrit depuis le Pays de Vaud : « Touchant ceux de Berne et de leurs aidants, ils ne furent pas à la bataille, dont iceux de Zurich furent grandement marris contre eux. » Pierrefleur, *op. cit.*, p. 53.

Capiton avaient commencé à songer au moyen de réunir luthériens et zwingliens. Leur manière pratique et pacifique d'aborder ce que nombre de conseillers considéraient sans doute comme d'infimes détails théologiques plaisait aux Bernois, et la balance se mit à pencher du côté de la Strasbourg aux tendances luthériennes plutôt que vers Zurich la zélée.

Cette évolution fut patente lors du synode de Berne, réuni en janvier 1532[182]. Il s'ouvrit le 9 janvier en présence de 230 pasteurs, sous la présidence de Capiton[183]; son document final combine confession de foi et ordonnance ecclésiastique. Comme Capiton en fut l'auteur principal, il faut peut-être le décrire comme «bucérien» plutôt que comme luthérien ou zwinglien. À Strasbourg, Capiton avait collaboré étroitement avec Martin Bucer pour chercher un compromis sur des questions, comme celle de la cène, qui continuaient de diviser les luthériens allemands et suisses; les *Actes du Synode de Berne* attestent de ces efforts. Le document combine la forte théorie politique de Zwingli, alors prédominante parmi les villes de l'Allemagne du Sud, avec le compromis trouvé par Bucer sur la cène. Il donnait donc des arguments aux uns comme aux autres, et il n'est pas étonnant qu'il n'ait satisfait personne et qu'il ait offert un éventail d'interprétations qui allaient nourrir les désaccords par la suite.

La théorie politique zwinglienne du synode est apparente dès le début; elle place dans les mains du magistrat chrétien le gros de l'autorité ecclésiastique. La toute première phrase des *Actes* dit: «Il n'est guère possible à l'ensemble des pasteurs et ministres de la parole du Dieu éternel… de rien entreprendre de fécond ni de le maintenir par le moyen d'ordonnances extérieures, si l'autorité civile n'intervient pour les appuyer.»[184] Le document poursuit en décrivant les devoirs du magistrat chrétien: «…il convient à l'autorité, qui veut

182. Sur le synode de Berne, voir Guggisberg, *Bernische Kirchengeschichte*, *op. cit.*, pp. 147-154; Gottfried W. Locher (éd.), *Der Berner Synodus von 1532: Edition und Abhandlungen zum Jubiläumsjahr 1982*, 2 vol., Neukirchen-Vluyn: Neukirchener Verlag, 1988; Henri Meylan (éd.), *Le Synode de Berne de 1532*, Lausanne: Imprimerie Centrale, 1936.

183. Sur Capiton, voir en particulier James M. Kittelson, *Wolfgang Capito: From Humanist to Reformer*, Studies in Medieval and Reformation Thought 17, Leyde: Brill, 1975. Il ne parle toutefois pas en détail du rôle de Capiton au synode de Berne.

184. *Le Synode de Berne*, *op. cit.*, pp. 39 ss. «*Quoniam ita comparatum est viri celeberrimi, ut in his quae ad externarum rerum administrationem attinent, citra civilis potestatis adminiculum et autoritatem, nihil a verbi dei ministris vel institui, vel confirmari queat…*» *Berner Synodus*, vol. 1, p. 181 Je cite la version latine de Simon Sulzer, publiée elle aussi en 1532, car elle est plus claire que le texte allemand original, et c'est la version que connaissaient les pasteurs des pays de langue française. Je signale les chapitres pour qu'il soit plus aisé de retrouver les références, bien que leur numérotation varie légèrement dans les éditions et traductions ultérieures. Voir la table de conversion in *ibid.*, 1: 393.

être chrétienne et exercer un gouvernement qui plaise à Dieu, de tout faire pour mettre sa puissance au service de Dieu et pour maintenir parmi ses sujets la doctrine et la vie évangéliques, pour autant qu'il s'agisse d'une intervention qui ne peut être qu'extérieure.»[185] Les devoirs des pasteurs, de leur côté, sont considérés comme une «charge spirituelle, intérieure et céleste»[186]. La dichotomie interne-externe entre les devoirs du magistrat et ceux du pasteur est expliquée au cours d'une discussion sur les deux types de gouvernement:

> Le plus haut et le plus important est le gouvernement spirituel et céleste… Le plus petit et le moindre est le gouvernement temporel, auquel sont préposés par Dieu nos gracieux Seigneurs et les autres autorités en tous lieux. Le chrétien ressortit à tous les deux. Par sa conscience il appartient au gouvernement spirituel, où nulle autre créature n'a rien à commander, car Dieu seul en est le juge. Mais à l'égard de son corps et de ses biens le chrétien est soumis au glaive et à l'administration des choses extérieures.[187]

En mettant la conscience et l'esprit entre les mains de Dieu, mais le corps et les biens sous l'autorité du gouvernement temporel, les *Actes du Synode* donnaient de fait toute la discipline et la correction au gouvernement séculier et ne laissaient que peu de jeu aux pasteurs, malgré leur langage traditionnel sur les autorités spirituelles «supérieures» et les autorités temporelles «inférieures». Les pasteurs devaient encourager le peuple à observer les mandats et édits religieux du Conseil[188], mais pour éviter l'apparition d'un

185. *Le Synode de Berne*, p. 40. «*Addecet sane eum magistratum qui Christi nomine gaudet et gloriatur, studio vigilantissimo incumbere, ut potestas ea non terrenarum modo rerum, sed domini etiam ministra efficiatur, evangelicamque doctrinam et vitam, quatenus ea in externis est sita, promoveat ac tueatur…*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 181.

186. *Le Synode de Berne*, p. 47. «*… necessarium etiam fuerit, iuxta nuper promulgatum pro Evangelii successu a magistratu decretum, ut munus quod a domino delegatum sustinemus, sanctum et coeleste, id omni cura rite atque ordine obeamus et tueamur.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 185.

187. *Le Synode de Berne*, pp. 127 ss. «*… quae duos in terris constituit principatus, quorum sublimior et augustior est spiritualis et coelestis […]. Minor autem, cui magistratus Bernensis, ac alii quoquo versus terrarum praesunt. Utrique autem homo obligatur Christianus, ad conscientiam enim quod attinet, spirituali, quam dominus solus, citra ullius omnino creaturae interventum iudicat. Quod vero ad corpus bonaque attinet temporalia, gladio externo, humanaeque administrationi subiicitur.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 224.

188. *Le Synode de Berne*, p. 133. «*Posteaquam autem a magistratu nostro varia mandata et edicta ad Christianam modestiam moresque pertinentia prodierunt, diligenter ea nobis ac pro virili tuenda sunt et propaganda, illorumque ostendenda aequitas, eo quod flagitia eadem, et scripturae iam olim prohibuerint, et ne apud gentes quidem, praesertim honestatis aliquo praeditas studio impune sint admissa.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, pp. 226 ss.

nouveau «papisme», ils devaient montrer à leurs paroissiens que les mandats des Bernois étaient conformes à l'Écriture sainte[189].

On voit là que l'autorité du Conseil de la ville de Berne en matière ecclésiastique et temporelle a été établie très tôt. Berne s'exposait ainsi aux accusations de «césaro-papisme» mais évitait deux options qui lui paraissaient moins acceptables – une hiérarchie ecclésiastique séparée, comme l'ancienne Église de Rome, gardant jalousement ses droits, intérêts et exemptions du contrôle séculier, et la branche radicale de la Réforme qui n'accordait aucune place au magistrat séculier. Berne avait tiré une leçon essentielle de son expérience avec les anabaptistes[190]. De fait, le synode de Berne se tint juste après une dispute contre l'anabaptisme à Zofingue, qui avait duré une semaine entière, du 1er au 9 janvier 1532. Il réunissait ainsi des pasteurs qui gardaient à l'esprit la «menace anabaptiste» antiautoritaire. Berne s'aligna donc sur la notion formulée par Zwingli des relations, ou plutôt de l'identité entre Église et État, qu'il exprime en quelques mots dans son épître introduisant ses commentaires à Jérémie: «Un chrétien n'est rien d'autre qu'un citoyen fidèle et bon, et la ville chrétienne rien d'autre que l'Église chrétienne.»[191]

À la différence de la théorie politique de Zwingli qui s'exprime dans les *Actes du synode*, la théologie eucharistique se déplace légèrement de Zwingli à Luther. Comme nous l'avons vu précédemment, l'article de la Dispute de Berne sur la cène déclarait que l'on ne peut prouver sur la base des Écritures la présence corporelle du Christ dans l'eucharistie. Bien que les *Actes* ne contredisent pas cet article, la présentation qu'ils font des sacrements reflète les tentatives de Capiton et de Bucer de réconcilier les positions de Zwingli et de Luther. Représentant aussi la position de Capiton à l'époque, et celle de Berne au cours des premières années de la Réforme, les *Actes du synode* insistent sur la nécessité d'éviter les divisions à ce sujet:

189. *Le Synode de Berne*, pp. 116 ss. «*Neque ex nobis quenquam, veluti passim vulgi sermonibus iactatur, magistratus tantum praedicare autoritatem convenit, adeo ut pleraque quae docet eo, quod a magistratu praecepta, et observanda et credenda esse dicat: ne qui cognitionis sunt minus solidae, plus Senatus potentiae quam deo studii venerationisque deferant: is enim Papistice tyrannidis vel praecipuus error est.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 219.

190. Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, pp. 205-210.

191. «*Sic principes vestri non turgent fastu, sic prophetae commode, fideliter ac erudite docent, sic plebs tranquilla et doctrinam et imperium capit, ut iam dixisse olim non poeniteat Christianum hominem nihil aliud esse quam fidelem ac bonum civem, urbem Christianam nihil quam ecclesiam Christianam esse.*» Z 14: 424, Zwingli au Conseil et aux habitants de Strasbourg, Zurich, 11 mars 1531.

> À l'égard des sacrements, voici quelle est notre pensée: Nous devons nous exhorter avec grand soin les uns les autres à demeurer dans la charité envers chacun, pour autant que cela dépend de nous; nous devons éviter de nous engager dans aucune dispute, surtout au sujet des saints sacrements, aussi longtemps qu'on nous laissera le mystère du sacrement qui est le Seigneur Jésus-Christ. Nous devons agir ainsi quand bien même on ne nous le laisserait pas aussi clairement ni de la manière qu'il le faudrait, afin que nous n'allions pas le perdre entièrement par la dispute. […] L'essentiel, c'est de s'efforcer de tout son pouvoir d'éviter les débats et de ne point se forger de ces articles de foi, par lesquels on a coutume de lier autrui en lui imposant sa propre opinion. Agir autrement, c'est causer derechef toutes sortes de maux et d'abominations et ouvrir sûrement la porte à toutes sortes d'erreurs.[192]

Berne conserva cette position pendant trente ans au moins; lorsque l'on commençait à se diviser sur une question controversée, comme la discipline ecclésiastique, la présence réelle ou la prédestination, le Conseil ordonnait généralement le silence. Les mystères divins, disait-il, sont appelés tels pour une bonne raison, et nous ne devrions pas chercher à les pénétrer avec notre faible intelligence humaine.

Le synode a mis en garde contre les divisions et les débats, mais il prend néanmoins position sur les sacrements, même si c'est de manière vague. La cène, déclare-t-il dès le début du chapitre qui lui est consacré, est «déjà un sacrement, et nullement une vaine cérémonie, car c'est présenter aux fidèles le corps de Jésus-Christ, qui est mort pour nous, et le sang»[193], rejetant la position purement symbolique. «Aussi le corps de Jésus-Christ et son sang précieux sont-ils bien dans la Cène; le corps matériel *(substantiale corpus, leiblicher Leib)* toutefois [et ce *toutefois* marque le rejet de la position luthérienne stricte] n'est pas caché dans le pain, ni le sang

192. *Le Synode de Berne*, pp. 80 ss. «*De sacramentis autem sic statuimus, ut nihil nec prius, nec antiquius charitate, quantum id per nos stat, habendum censeamus: neque cum quoque in certamen descendendum sacramentorum praesertim gratia, quantisper mysterium Christi nobis relinquitur intactum, etiamsi tam clarum lucidumque, quam oportebat, non relinquatur: ne per contentionem, ut sit, totum amittamus. […] tantum ut odiosas illas conflictationes, quibus alter alterum irretire, inque suam pertrahere sententiam nititur, caveamus: alioquin plurimum et malorum et abominationum, subnascetur, et erroribus fenestra latissima aperietur.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, pp. 201 ss.

193. *Le Synode de Berne*, p. 93. «*In fractione nanque panis non ritus modo externus, sed mysterii etiam inest sacramentum, quo Iesu Christi pro nobis mortui corpus et sanguis offertur, et caetera.*» *Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 207.

matériel *(corporalis sanguis, leibliches Blut)* dans le vin, comme le prétend la vieille erreur.»[194] Ce sacrement est une nourriture spirituelle, par lequel la foi élève «son regard de ce qui est temporel vers ce qui est éternel»[195]. Et le plus important: «Il s'ensuit que c'est un sacrement de communion et d'union.»[196] Cette notion de communion et d'union *(reconciliatio)* souligne l'importance d'éviter toute division sur la question du sacrement. Le *Synode de Berne*, dans sa tentative de rester à l'écart des doctrines qui ont entraîné des scissions théologiques les années précédentes, trouve une voie moyenne entre l'idée luthérienne de la présence réelle et l'interprétation zwinglienne symbolique de la cène.

Le *Synode de Berne* était toutefois plus qu'une confession de foi: il fixa aussi une pratique qui, peut-on avancer, allait provoquer autant de divisions que la théologie. En opposition aux anabaptistes, il affirmait le baptême des enfants[197]. Le baptême devait être administré le dimanche à l'église, «quand la communauté est réunie»; sinon, ce serait «une simple ablution»[198]. Cette formule souligne, comme pour la cène, le caractère communautaire des sacrements. Sans la présence de l'Église, en effet, les sacrements perdent tout leur pouvoir: le baptême devient simple ablution, la cène simple repas. Cela marque une grande différence avec l'insistance de l'Église médiévale sur le pouvoir du prêtre de consacrer les sacrements ou de dire la messe. En outre, le *Synode* rejetait explicitement la pratique médiévale du baptême d'urgence effectué par une sage-femme[199]. Une décision plus controversée, prise pour

194. *Le Synode de Berne*, p. 94 *«Quare sanguis et corpus domini in caena quidem sunt, sed nec substantiale corpus in pane, nec corporalis sanguis in vino…» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 207.

195. *Le Synode de Berne*, p. 94 *«… atque hoc corpus hicque sanguis, ita nos interiore cibo potuque in spiritu pascit et rigat, quemadmodum per os corpus pane vinoque saciatur. Ac in hunc modum fides sursum ad internarum rerum contemplationem convertitur…» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 207.

196. *Le Synode de Berne*, p. 94. *«Ex quo sequitur reconciliationis communionisque hoc esse sacramentum…» Berner Synodus*, *op. cit.*, pp. 207 ss.

197. *Le Synode de Berne*, pp. 88 ss. *«Caeterum in eo quod nostros tingimus infantes, ecclesiae eos dei inscribimus, certo sperantes dominum suum quoque apud illos effecturum opus, inque spiritu sancto baptisaturum: atque hunc paedobaptismum pro vero sacramento agnoscimus.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 204.

198. *Le Synode de Berne*, p. 89. *«Quamobrem hortamur, ut quisque ex ministris allvefaciat suos, ut infantes diebus dominicis praesente caetera etiam plaebe, baptisandos in templum perferant, nam cum id ecclesiae, quae ex populo Christiano coalescit sacramentum sit, non etiam nisi ea praesente tractari debet: adeoque si absit illa, non iam ecclesiae est sacramentum, sed tanquam commune puerorum blaneum.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 205.

199. *Le Synode de Berne*, p. 89. *«Eodem pacto si infans a male religiosa obstetrice a partu statim in aedibus baptisetur, quibuscunque id fiat praesentibus, pro baptismo nequaquam haberi debet.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 205.

avoir « une certaine uniformité », était celle de maintenir la pratique médiévale de l'aspersion de la tête et de l'usage des fonts baptismaux[200], choses que Calvin rejettera. Les auteurs semblent avoir prévu que ces règles susciteraient des problèmes et prennent soin d'exposer le conflit entre liberté chrétienne et obéissance temporelle :

> Le chrétien, sans doute, est libre, mais il tient compte des autres et il ne veut inquiéter ni scandaliser personne. Nous sommes libres, mais nous sommes aussi esclaves de la Justice et serviteurs de tous à cause de Christ. Et qu'est-ce que cette charité chrétienne qui refuse, dans des choses extérieures, de s'accorder avec la ville et le pays tout entier et de se conformer à eux ? Nous espérons donc que personne ne sera si obstiné que d'user d'un mode de faire particulier.[201]

Étrangement, ce passage préfigure les différences pratiques qui amèneront la première rupture de Calvin avec Genève et Berne, bien qu'à mon sens ce ne soit pas la principale question qui entraînera son expulsion de Genève[202].

Parmi les pratiques décrites dans les *Actes du Synode*, celles concernant la cène sont plus importantes que celles relatives au baptême. À nouveau, contrairement aux pratiques calvinistes ultérieures, le *Synode* prescrit qu'on se serve d'hosties et non de pain commun[203]. La cène sera célébrée trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël[204]. Elle doit être célébrée avec sérieux *(graviter studioseque)*, « puisqu'elle contient tout ce que Dieu a fait pour les hommes. Aussi ce mystère doit-il être expliqué par la lecture d'un passage biblique qui s'y rapporte »[205], suivie d'une prière puis de « la distribution du pain et de la coupe »[206].

200. *Le Synode de Berne*, p. 90. *« Atque ut aequalitatis ubique habeatur ratio, volumus non extra templum, vel medio templi, sed apud baptiserium locumque consuetum baptisari infantes, nec totos, sed capite tantum, reliqua corporis parte involuta manente. » Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 205.

201. *Le Synode de Berne*, p. 92. *« Quanquam enim Christianus homo liber sit, idem tamen omnibus sese accommodare, neminemque offendere studet. Liberi sumus omnes, sed ministri iusticiae, omnium per Christum nos servituti subiicientes. Cuius autem sit charitatis aequalem cum tanta urbis ac ditionis multitudine externarum rerum communionem aversari ? Verum neminem tam praefractum aut pertinacem fore speramus, qui nullo aliorum habito respectu, tam contumaciter privatam opinionem vel inducere, vel tueri nitatur. » Berner Synodus*, p. 206.

202. Voir ci-après, chapitre 5, « La discipline calviniste, une naissance difficile ».

203. *Le Synode de Berne*, p. 95 *« Quod vero ad usum caenae attinet, visum est ut panibus non fermentatis (quas hostias vocant) utamur… » Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 208.

204. *Le Synode de Berne*, p. 96. *« Solemus autem ter in anno caenam domini celebrare, nempe in Pascatis, Penthecostes, et natalis domini festis. » Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 208.

N'ont pas droit à la cène «ceux qui n'appartiennent pas au Royaume des Cieux, comme Paul les énumère dans I Cor. VI et ailleurs»[207]. Il vaut la peine de citer longuement le passage des *Actes du Synode* sur la discipline ecclésiastique, puisque tant de dissensions entre les calvinistes et les Bernois concerneront plus tard cette question:

> [C]omme chez nous les choses sont encore à leurs débuts et rudimentaires, nous devons et nous voulons insister plus sur l'édification intérieure qui compte devant Dieu, que sur les choses extérieures. C'est pourquoi il nous suffira du consistoire *(foro matrimoniali, Chorgericht)*, pour autant qu'il y mette diligence, et nous n'entreprendrons pas si tôt d'excommunier personne. Il appartient au consistoire d'écarter les pécheurs scandaleux, de préserver l'Église des mauvais exemples et, par sa sanction, de donner l'occasion au coupable de renoncer à sa mauvaise conduite. Il nous faut aussi avoir soin de pratiquer la répréhension fraternelle envers chacun. Il arrive d'ailleurs naturellement que d'eux-mêmes les méchants se séparent de nous par leur conduite relâchée et mauvaise; ils n'ont jamais été vraiment des nôtres. Et s'ils voulaient participer à la table du Seigneur, alors qu'en paroles et en actes ils se montrent ennemis de l'Évangile, tout serviteur de Dieu, zélé et consciencieux, saura bien trouver de lui-même les moyens convenables pour défendre l'honneur de son Maître, afin qu'il ne s'expose pas à être puni pour sa négligence.[208]

205. (Note de la p. 92.) *Le Synode de Berne*, p. 96. *«Caenam porro ut dictum, graviter studioseque peragi volumus, praesertim cum totius in se Christianismi negocium contineat.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 209.

206. (Note de la p. 92.) *Le Synode de Berne*, p. 97. *«Quare mysterium explicetur, cum praelectione scripturae ad eam rem deservientis, praecipue tamen verborum caenae domini, quemadmodum ea vel Paulus, vel Evangelistae describunt: quae mox subsequatur pia ad deum praessiusque cogitata praecatio. Deinde panis calicisque distributio…» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 209.

207. *Le Synode de Berne*, p. 97. *«Verum et hoc quoque moneatur, quibus ab hoc cibo sit abstinendum, ut qui regni dei non sint particeps, veluti a Paulo I. Corin. 6. et aliis item locis enumerantur.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 209. La Première Épître aux Corinthiens, 6:9-10, dit: «Ne savez-vous donc pas que les injustes n'hériteront pas du Royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas! Ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les pédérastes, ni les voleurs, ni les accapareurs, ni les ivrognes, ni les calomniateurs, ni les filous n'hériteront du Royaume de Dieu.» (TOB)

208. *Le Synode de Berne*, pp. 97 ss. *«Quoniam autem circa harum adhuc rerum primordia laboramus, neque dum plerique negocii profunditatem intelligunt, ad internam potissimum aedificationem respiciemus. Quare ad externa quod attinet flagitia, foro matrimoniali, ut vocant, contenti neminem facile excommunicandum esse statuimus: quando ii iudices prava exempla avertere et coërcere, malosque ad emendationem aliqua ratione pertrahere possunt, interea tamen fraterna illa correptio nullo pacto nobis est omittenda. Praeterea suapte natura homines celerati seipsos a nobis separant, ut qui ex animo nunquam nobis adhaeserint. Sin autem eo provehantur insaniae aliqui, ut verbis ac factis in eo quod impie in Evangelium moliri coeperunt, tuendo insolenter se perseveraturos ostendant, a communionem tamen temprare nolint, facile ea in re pius minister, remedia quibus huic male occurrat, excogitabit: ne indiligentiae unquam culpari queat.» Berner Synodus*, *op. cit.*, p. 209.

On peut tirer une série de conclusions de cette déclaration, qui est importante autant pour ce qu'elle ne dit pas que pour ce qu'elle dit. En premier lieu, elle reconnaît que la Réforme est encore relativement neuve et mal comprise par les gens. C'est la raison pour laquelle la discipline doit être minimale et n'est pas exercée par les pasteurs mais par la « cour matrimoniale », ainsi qu'on l'appela à Berne et à Zurich. Relevons que cette cour, appelée également consistoire, était principalement conçue comme une institution séculière, non un organe ecclésiastique composé d'anciens de l'Église, comme l'interprétera l'ecclésiologie calviniste. Le nom latin informe bien : le *forum matrimoniale* ou cour matrimoniale décrit mieux sa composition et sa fonction que le mot consistoire. Il s'occupait principalement de la loi matrimoniale et des crimes sexuels, et il était conçu simplement comme une version protestante des cours ecclésiastiques catholiques qui s'occupaient des mêmes cas.

La phrase cruciale dans le passage cité est *neminem facile excommunicandum esse statuimus*, « nous n'entreprendrons pas si tôt d'excommunier personne » dans la traduction française. Elle est problématique : bien qu'elle semble impliquer que l'excommunication reste un choix possible, elle met en garde contre son usage, et surtout elle n'indique pas qui a le droit d'imposer une sentence d'excommunication. Le débat à ce sujet sera au centre de la controverse pendant la crise entre Berne et les pasteurs lausannois en 1558. La formulation problématique du *Synode de Berne* ne fit qu'exacerber cette division : avec cette déclaration ambiguë, chaque camp pouvait conforter sa position.

Plutôt que d'excommunier, le *Synode* semble exprimer un optimisme remarquable, selon lequel les choses se mettront en place d'elles-mêmes. Il pense que les infidèles sortiront par eux-mêmes de l'Église dès qu'on les aura mis face à l'Évangile. Enfin, ce qui paraît incroyable, le document esquive la question de savoir que faire si un pécheur s'approche de la table de communion, estimant que le pasteur « saura bien trouver de lui-même » que faire.

Le *Synode de Berne* laissait donc une grande place à l'interprétation. Sa théorie politique zwinglienne, sa théologie eucharistique inspirée de Bucer, la neutralité de ses enseignements en matière de discipline et d'excommunication invitaient tous les camps à la poursuite du débat. En voulant forcer la paix et l'harmonie après l'échec de Marbourg et la défaite de Kappel, le *Synode* ne fit qu'exacerber les tensions.

LA PREMIÈRE CONFESSION HELVÉTIQUE ET LA CONCORDE DE WITTENBERG

Le *Synode de Berne* eut un résultat positif, l'ouverture à une plus grande coopération avec les luthériens d'Allemagne. En invitant le réformateur strasbourgeois Wolfgang Capiton à diriger la rédaction de ce document, les magistrats bernois entrouvraient aux luthériens allemands une porte qui avait semblé irrévocablement fermée après le désastreux colloque de Marbourg. Capiton et Bucer n'étaient pas du cercle des proches de Luther, mais ils ne lui étaient pas tout à fait étrangers non plus. Entre 1531 à 1536, Strasbourg fut de nouveau accueillie dans le giron luthérien, alors même que son influence croissait en Suisse. Les temps semblaient mûrs pour la réconciliation.

Luther avait balayé les tentatives de Bucer de jouer les médiateurs à Marbourg, l'assimilant à ses opposants zwingliens[209]. À la diète d'Augsbourg en 1530, la délégation strasbourgeoise menée par Jacques Sturm présenta la Confession tétrapolitaine de Capiton comme une alternative à la Confession d'Augsbourg de Philippe Melanchthon[210]. Comme son nom l'indique, la Tétrapolitaine avait été signée par quatre villes, Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau[211]. Sur la question controversée de la cène, la Confession tétrapolitaine essayait de tracer une voie médiane entre les positions de Luther et de Zwingli en déclarant que le vrai corps et le vrai sang du Christ étaient présents dans le sacrement, mais seulement pour les croyants[212]. Les détails allaient évoluer, ainsi

209. Sur les discussions à Marbourg, voir Martin Brecht, *Martin Luther: Shaping and Defining the Reformation 1521-1532*, trad. James L. Schaaf, Minneapolis: Fortress Press, 1990 [*Martin Luther, Bd. 2, Ordnung und Abgrenzung der Reformation: 1521-1532*, Stuttgart, 1986], pp. 325-334.

210. Le texte de la Confession tétrapolitaine figure in *BDS* 3:35-185.

211. Sur les négociations de Sturm à Augsbourg, voir Brady, *Protestant Politics*, *op. cit.*, pp. 75-78.

212. *« De hoc venerando corporis et sanguinis Christi Sacramento omnia quae de illo Evangelistae, Paulus et sancti Patres scripta reliquerunt, fide optima nostri docent et inculcant indeque singulari studio hanc Christi in suos bonitatem semper depraedicant, qua is non minus hodie quam in novissima illa Coena omnibus, qui inter illius discipulos ex animo nomen dederunt, Cum hanc coenam ut ipse instituit repetunt, verum suum corpus verumque sanguinem suum vere edendum et bibendum in Cibum potumque animarum et vitae eternae dare per Sacramenta dignatur, ut iam ipse in illis et illi in ipso vivant et permaneant. » BDS* 3 : 123-125. En général, l'article penche plutôt vers la position luthérienne, probablement parce qu'à Augsbourg Bucer, Capiton et Sturm s'intéressaient surtout à parvenir à l'unification avec les luthériens et à obtenir la reconnaissance de Charles Quint. Néanmoins, la phrase clé du camp réformé est : *« … omnibus, qui inter illius discipulos ex animo nomen dederunt »* (« … à tous ceux qui font sincèrement partie de ses disciples ») ; le reste de l'article se réfère à ceux qui sont parmi les disciples du Christ, et qui donc sont dignes de manger et de boire.

que la conception de la forme précise sous laquelle le Christ est présent dans le sacrement, mais cette position de compromis fit partie sous une forme ou une autre de toutes les négociations sur la cène au cours des années suivantes. De plus, le vrai point de friction allait presque toujours être de savoir si oui ou non le corps et le sang du Christ sont présents dans le sacrement pour les non-croyants. Pour les luthériens, la présence du Christ ne dépend jamais de la foi des hommes, et les réformés n'allaient jamais autoriser des incroyants à accéder au vrai sang et au vrai corps du Christ.

La Tétrapolitaine n'eut pas beaucoup de partisans en tant que telle, mais elle encouragea la poursuite des discussions entre les deux camps. Le premier signe d'une réévaluation de Bucer par les luthériens date de plus tard dans l'année 1530, lorsque Melanchthon aurait dit que les conceptions de Bucer sur l'eucharistie n'étaient pas si fausses qu'on les avait fait paraître, et qu'elles pouvaient peut-être même être compatibles avec celles de Luther[213]. Strasbourg se rapprocha encore du camp de Luther en février 1531 en entrant dans la nouvelle Ligue de Smalkalde, ce qui « scella la ruine du zwinglianisme en Allemagne du Sud »[214]. Un an plus tard, trois mois tout juste après le travail de Capiton sur le texte du *Synode de Berne*, Bucer signa la Confession d'Augsbourg lors d'une réunion à Schweinfurt, confirmant ainsi l'unité doctrinale de la Ligue de Smalkalde derrière Luther et Melanchthon[215]. Les liens entre les Suisses et les luthériens commençaient à se renouer : Berne était redevable à Capiton, Capiton était lié à Bucer et à Strasbourg, Bucer avait signé la Confession d'Augsbourg, et Strasbourg faisait désormais partie de la Ligue de Smalkalde. Si ç'avait été là tous les acteurs principaux, il est possible que Berne elle aussi aurait adhéré à la Ligue de Smalkalde, ce qui aurait fait du Pays de Vaud, voire de Genève, des pays luthériens. Cela aurait même pu marquer la fin de la tradition réformée dans son ensemble. Mais il restait deux villes protestantes suisses de premier rang, Zurich et Bâle.

Malgré ce qui fut considéré comme une trahison par Berne envers Zurich lors de la deuxième guerre de Kappel, les cantons protestants trouvaient toujours entre eux des causes communes

213. Brady, *Protestant Politics*, *op. cit.*, p. 77.
214. *Idem*, p. 80.
215. *Idem*, pp. 81-82.

bien plus fortes qu'avec aucune puissance ou alliance étrangère. Bloc minoritaire dans la Confédération, ils devaient rester unis pour conserver une position de force face aux cantons catholiques majoritaires. D'un point de vue réaliste, il était peu probable que Berne fasse alliance avec les luthériens sans Zurich et Bâle.

Johannes Œcolampade avait dirigé le premier mouvement protestant à Bâle, mais il était mort quelques semaines après Zwingli, en 1531[216]. Oswald Myconius y avait repris la tête de l'Église, mais il se confronta rapidement à l'ancien adversaire de Luther à Wittenberg, Andreas Bodenstein dit Karlstadt[217]. Karlstadt rejetait plusieurs enseignements de Luther, y compris son interprétation de l'eucharistie, et son opposition à Myconius ne fit que pousser plus ce dernier dans le camp des luthériens. Pour lui répondre, Myconius rédigea en 1534 la Première Confession de Bâle[218], qui fut acceptée par le Conseil de la ville et surtout adoptée comme base de négociations avec les réformateurs de Strasbourg, Berne et Zurich, négociations qui allaient mener à la Deuxième Confession de Bâle, mieux connue sous le nom de Première Confession helvétique.

Celle-ci fut la première confession réformée à être acceptée par tous les cantons protestants suisses. À l'époque, toutefois, son point fort tenait à la possibilité qu'elle offrait d'aider à combler le fossé entre Wittenberg et Zurich. Les réformateurs strasbourgeois jouèrent là un rôle clé. La part importante prise par Bucer dans la construction de la concorde de Wittenberg allait lui gagner la confiance de Luther. En même temps, Bucer continuait à appeler les Suisses à l'unité. En outre, si la convocation par le pape Paul III

216. Sur Œcolampade, voir Ernst Staehlin, *Briefe und Akten zum Leben Oekolampads*, 2 vol., Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 10, 19, New York: Johnson Reprints, 1971 [Leipzig, 1927, 1934]; du même, *Das theologische Lebenswerk Johannes Oekolampads*, Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 21, New York: Johnson Reprints, 1971 [Leipzig, 1939]; Karl Rudolf Hagenbach, *Johann Oekolampad und Oswald Myconius, die Reformatoren Basels: Leben und ausgewählte Schriften*, Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformirten Kirche, Elberfeld: R. L. Friderichs, 1859.

217. Sur Myconius, voir Hagenbach, *Johann Oekolampad und Oswald Myconius, op. cit*. Sur la Réforme à Bâle, voir Hans Guggisberg, *Basel in the Sixteenth Century: Aspects of the City Republic before, during, and after the Reformation*, St. Louis: Center for Reformation Research, 1982; Lee Palmer Wandel, *Voracious Idols and Violent Hands: Iconoclasm in Reformation Zurich, Strasbourg, and Basel*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994, pp. 149-189.

218. Sur la Première Confession de Bâle, voir Richard Stauffer, « Das Basler Bekenntnis von 1534 », in *Ecclesia semper reformanda: Vorträge zum Basler Reformationsjubiläum 1529-1979*, Hans R. Guggisberg et Peter Rotach (dir.), *Theologische Zeitschrift, Sonderband 9*, Bâle: Friedrich Reinhardt, 1980, pp. 28-49. Le texte de la confession est publié par E. F. Karl Müller, *Die Bekenntnisschriften der reformierten Kirche*, Leipzig: A. Deichert, 1903, pp. 95-100.

d'un concile à Mantoue en 1536 avait forcé les Bernois à convoquer la Dispute de Lausanne, elle renouvela aussi le besoin d'unité parmi les protestants suisses et même un certain désir de chercher d'éventuelles bases communes avec les luthériens. Bucer vit là une excellente occasion pour conclure un accord. Mais ses méthodes s'opposaient parfois à ses intentions, et elles allaient finir par avoir un effet négatif, faisant de lui l'homme le plus vilipendé dans les cantons protestants.

L'échec de la tentative d'unité prenait précisément sa source dans les deux textes de 1536 auxquels contribua Bucer, la Première Confession helvétique et la concorde de Wittenberg. Bucer utilisa ces deux documents pour tenter de faire se renouer le dialogue entre les luthériens et les Suisses. Il eut quelque succès au début, mais il régnait une confusion au sujet de la confession que l'un ou l'autre camp prenait en compte, et cela condamna les négociations ; les Suisses pensaient que Bucer cherchait à convaincre Luther d'accepter la Première Confession helvétique, tandis que Luther croyait que Bucer encourageait les Suisses à signer la concorde de Wittenberg. Lorsque les Suisses se rendirent compte de l'apparente duplicité de Bucer et qu'ils comprirent que Luther n'avait aucune intention d'accepter la Première Confession helvétique, Bucer devint *persona non grata* dans la Confédération. Il laissa derrière lui de graves divisions au sein du clergé suisse, en particulier à Berne où il avait le plus encouragé un accord avec les luthériens.

Les négociations sur la Première Confession helvétique commencèrent à la fin de 1535, lors d'une réunion de représentants pastoraux de Zurich et de Bâle[219]. À Aarau, ils se mirent d'accord sur cinq articles sur la cène, qui furent ensuite bien acceptés par les magistrats de Bâle, Zurich et Berne. Une réunion formelle se tint à Bâle à la fin du mois de janvier 1536, incidemment au moment même où l'armée bernoise marchait sur le Pays de Vaud et annexait les anciennes terres savoyardes. À Bâle, Myconius et Simon Grynaeus qui accueillaient la réunion furent les coauteurs de la majeure partie du texte avec Heinrich Bullinger, le successeur de Zwingli à Zurich. Berne envoya Kaspar Megander la représenter à Bâle, revenant apparemment vers le zwinglianisme. Relevons que Bucer et Capiton étaient aussi présents et qu'ils participèrent à la rédaction des articles sur les sacrements et l'eucharistie.

219. Voir Gordon, *The Swiss Reformation*, *op. cit.*, pp. 147 ss.

Dans l'article XXI sur les sacrements en général, les Suisses rejetaient clairement une interprétation purement symbolique; c'est ici que l'influence de Bucer semble la plus marquée:

> Il y a deux signes qu'on appelle sacrements, à savoir le baptême et la cène. Ces symboles de choses cachées *[rerum arcanarum]* ne sont pas de simples signes, mais ils consistent à la fois en signes et en choses réelles *[signis simul et rebus]*. Car dans le baptême, l'eau est le signe; mais ce qu'il y a de réel est la régénération et l'adoption parmi le peuple de Dieu. Dans la cène, il y a du pain et du vin pour signes; mais ce qu'il y a de réel est la communication du corps de Christ, le salut acquis et la rémission des péchés. Ce qui est des signes pour l'œil du corps est perçu par la foi de l'esprit, car c'est dans les choses mêmes qu'est tout le fruit des sacrements.[220]

Immédiatement après la réunion de Bâle, Bucer informa Luther que les Suisses se rapprochaient de ses conceptions. Paraphrasant ce passage, il déclara à Luther que les Suisses avaient reconnu «que les sacrements ne sont pas juste des symboles de notre association en Dieu mais surtout les symboles par lesquels les choses elles-mêmes qui sont promises dans la parole de Dieu sont montrées: la régénération dans le baptême, le corps et le sang du Seigneur dans la sainte cène»[221]. Cependant il négligea d'informer Luther du texte plus spécifique de l'article XXIII sur l'eucharistie même, qui conserve une forte dénonciation zwinglienne de la présence locale et corporelle du corps et du sang du Christ dans le sacrement…

220. Nous nous fondons ici sur la traduction du texte allemand en français par Abraham Ruchat, vol. IV, pp. 71 et suivantes. La numérotation des articles diffère légèrement. La présente citation est à l'article XX chez Ruchat (NdT). *«Signa, quae [in ecclesia Christi] et sacramenta vocantur, duo sunt, baptismus, et eucharistia. Haec rerum arcanarum symbola non nudis signis, sed signis simul et rebus constant. In baptismo enim aqua signum est, at res ipsa regeneratio adoptioque in populum Dei. In eucharistia panis et vinum signa sunt, res autem communicatio corporis Domini, parta salus, et peccatorum remissio. Quae quidem, ut ore corporis signa, sic fide spiritus percipiuntur. Nam in rebus ipsis totus fructus sacramentorum est.»* Philip Schaff et David S. Schaff (éds), *The Creeds of Christendom with a History and Critical Notes*, 6e éd., 3 vol., Grand Rapids: Baker Books, 1988 [1931], vol. 3, p. 223.

221. *«Cumque de his rebus inter nos amice et religiose contulissemus, dedit Dominus, ut omnes unanimiter agnoverint, plene exprimendum esse, Dominum ministerio sacro verbi et sacramentorum dona salutis nostrae exhibere et dispensare; sacramenta non esse symbola nostrae tantum in Domino societatis, sed praecipue symbola, quibus re ipsa exhibentur, quae in verbis Domini promittuntur: in baptismate regeneratio, in sacra coena corpus et sanguis Domini.»* *WA Br* 7: 357 (N° 2293), Bucer et Capiton à Luther, [Strasbourg], [après le 4 février 1536]. Luther n'en dit rien dans sa lettre à Bucer écrite immédiatement après (*WA Br* 7: 379, N° 3001).

> … non pas que le corps et le sang du Seigneur soient naturellement unis au pain et au vin, ou qu'ils y soient localement intégrés, ou amenés par une présence charnelle. Mais le pain et le vin, par l'institution du Seigneur, sont des symboles par lesquels le Seigneur présente lui-même, par le ministère de l'Église, la vraie communication de son corps et de son sang, non pas dans l'aliment périssable du ventre, mais dans la nourriture de la vie éternelle.[222]

Faute d'un rapport complet de la part de Bucer, Luther se dit disposé à accueillir les Suisses pour un entretien sur l'unité théologique qui devait se tenir le 14 mai 1536 à Eisenach (en fait, à cause de la maladie de Luther, la réunion dut être repoussée au 21 mai et se tint à Wittenberg). Cela marque le début de deux ans de négociations sur l'eucharistie entre Luther et les Suisses, avec la médiation de Bucer[223]. Dès l'annonce de la réunion, Bucer s'efforça de convaincre les Suisses et les Allemands du Sud d'y participer. Les Suisses refusèrent, mais Bucer s'y rendit avec plusieurs représentants des villes d'Allemagne de Sud qui s'inscrivaient plus dans l'héritage et les enseignements de Zwingli que de Luther. A posteriori, on constate une tendance claire, presque inévitable, des Allemands du Sud d'aller vers Luther, depuis la création de la Ligue de Smalkalde; mais en 1536, ils ressentaient encore beaucoup d'animosité envers lui. Si la concorde de Wittenberg n'a finalement pas réussi à unifier luthériens et Suisses, elle est parvenue à ramener tous les protestants d'Allemagne du Sud dans le camp de Luther.

222. Article XXII selon Ruchat, vol. 4, p. 74. *«Non quod pani et vino corpus et sanguis Domini vel naturaliter uniantur: vel hic localiter includantur, vel ulla huc carnali praesentia statuantur. Sed quod panis et vinum ex institutione Domini symbola sint, quibus ab ipso Domino per ecclesiae ministerium vera corporis et sanguinis eius communicatio, non in periturum ventris cibum, sed in aeternae vitae alimoniam exhibeatur.»* Schaff, *op. cit.*, p. 225.

223. Sur les négociations autour de la concorde de Wittenberg, un des comptes rendus les plus complets reste celui de Hastings Eells, *Martin Bucer*, New Haven: Yale University Press, 1931, pp. 190-224. Pour un examen plus spécifique du camp luthérien, voir Martin Brecht, *Martin Luther: The Preservation of the Church, 1532-1546*, trad. James L. Schaaf, Minneapolis: Fortress Press, 1993 [Stuttgart: Calwer, 1987]. Sur le point de vue bernois, voir Hundeshagen, *Die Conflikte des Zwinglianismus, des Luthertums und des Calvinismus*, *op. cit.*, pp. 59-109. Gordon ne parle pas de ces négociations dans *The Swiss Reformation*, ce qui est une faiblesse notable dans une œuvre autrement excellente, car l'échec des négociations allait colorer pour toujours les relations entre les Suisses et Bucer et, par extension, Calvin. Les sources principales, avec le texte même de la concorde de Wittenberg, se trouvent dans *BDS* 6.1: *Wittenberger Konkordie (1536), Schriften zur Wittenberger Konkordie (1534-1537)*. Les volumes récemment publiés de la correspondance de Bullinger (*HBBW*, volumes 6-8, 1536-1538) aident énormément à mieux comprendre cette période, en particulier du point de vue suisse.

Celui-ci fut gagnant à la réunion de Wittenberg. L'accord passé n'était pas du tout un compromis, mais une réaffirmation de la position de Luther, à laquelle Bucer accepta d'adhérer pour le bien de l'unité[224]. La question principale était toujours de savoir si la présence réelle du corps et du sang du Christ dans le sacrement dépendait ou non de la dignité du communiant. Bucer abandonna sa position antérieure opposée à la communion des indignes, et le texte final de l'accord, rédigé par Melanchthon, déclare :

> Ils enseignent et croient que le corps et le sang de Jésus-Christ est présent, donné et reçu véritablement, et en substance, avec le pain et le vin… De plus ils croient que cette institution du sacrement a sa vertu dans l'Église, et qu'elle ne dépend point de la dignité du ministre et du communiant ; qu'ainsi, comme Saint Paul le dit, les indignes mangent aussi le sacrement. Ils croient donc que le corps et le sang de Jésus-Christ sont véritablement donnés, même aux indignes, et que les indignes le prennent, lorsqu'on conserve les paroles et l'institution de Jésus-Christ.[225]

La concorde de Wittenberg fut signée le 29 mai 1536 par tous les participants, à l'exception du représentant de Constance[226]. Luther décida de ne pas publier immédiatement le texte ; en revanche, Bucer accepta de se rendre personnellement dans les villes zwingliennes d'Allemagne du Sud et de la Confédération helvétique pour tâcher d'obtenir des attestations écrites de leur soutien à la concorde de Wittenberg. En acceptant cette tâche, Bucer abandonnait son rôle familier de médiateur indépendant entre les groupes ; il était désormais l'homme de Luther.

Les négociations avec les Suisses commencèrent bien. Bâle envoya Grynaeus et Karlstadt la représenter à Strasbourg en juillet,

224. Brecht, *Martin Luther : The Preservation of the Church*, *op. cit.*, pp. 50-51 ; voir aussi James M. Kittelson et Ken Schurb, « The Curious Histories of the Wittenberg Concord » *Concordia Theological Quarterly 50* (1986), pp. 119-137, en particulier pp. 124 ss.

225. Ruchat, vol. 4, pp. 85-87. *« Itaque sentiunt et docent cum pane et vino vere et substantialiter adesse, exhiberi et sumi corpus christi et sanguinem. […] Deinde hanc institutionem sacramenti sentiunt valere in Ecclesia nec pendere ex dignitate ministri aut sumentis. Quare, sicut Paulus ait, etiam indignos manducare, ita sentiunt porrigi vere corpus et sanguinem Domini etiam indignis et indignos sumere, ubi servantur verba et institutio christi. » BDS* 6.1 : 120, 122-124.

226. Le représentant de Constance, Johannes Zwick, n'avait simplement pas l'autorisation du Conseil de la ville de signer quoi que ce soit. Eells, *Martin Bucer*, *op. cit.*, p. 203. À noter qu'un des représentants d'Augsbourg qui signa était Wolfgang Musculus, qui s'établit plus tard à Berne et fut impliqué dans les disputes des années 1550 avec Viret et les calvinistes vaudois.

pour discuter de la question ; ceux-ci, en retour, pressèrent Myconius et la ville de signer l'accord. Comme il était déjà souvent arrivé, toutefois, les discussions se heurtèrent à un mur à Zurich. Le 15 août 1536, le Conseil de la ville de Zurich interdit expressément à ses pasteurs de signer la concorde de Wittenberg. La situation s'aggrava trois semaines plus tard, avec la publication des *Rétractations* de Bucer[227]. Luther avait exigé que tout accord conclu avec les zwingliens les oblige à abjurer publiquement leurs anciennes « erreurs ». En écrivant ses rétractations, Bucer voulait démontrer à Luther qu'il avait vraiment abandonné son enseignement zwinglien sur la cène. Cela contribua en effet à apaiser Luther, mais ne résolut pas ses problèmes avec les Suisses. Lors de la Dispute de Berne de 1528, Bucer avait défendu la thèse selon laquelle « on ne peut prouver par aucune écriture de la Bible qu'on mange matériellement le corps et le sang de Christ dans le pain de l'action de grâce »[228]. Il semblait désormais qu'il avait abandonné cette position. Bucer devait avoir réalisé que la publication de ses rétractations allait poser des problèmes face aux Suisses, et il les rédigea habilement, au point que, pour le dire avec Hasting Eells, « dans un même souffle Bucer rétractait toutes ses erreurs et refusait d'admettre qu'il en avait jamais fait qui doivent être rétractées, en omettant de les nommer »[229]. Quelle que soit l'habileté de la rédaction, un texte de Bucer intitulé *Rétractations* et écrit à la demande de Luther ne pouvait que hérisser les Suisses.

Bucer persista néanmoins dans la tâche en cours et chercha à gagner les Suisses à accepter la concorde de Wittenberg. Une réunion se tint à Bâle le 24 septembre 1536 où il s'efforça d'harmoniser ce nouveau texte avec la Première Confession helvétique à laquelle avaient auparavant souscrit les Suisses. La concorde de Wittenberg fut rejetée à plusieurs reprises, d'abord à Bâle puis, en octobre 1536, lors de synodes à Berne et à Zurich. Les Suisses se demandaient quelle pouvait bien être l'utilité de la concorde de Wittenberg, s'il n'y avait pas de différences de fond entre elle et la Première Confession helvétique. Curieusement, lors d'une nouvelle réunion à Bâle en novembre 1536, les efforts pour l'unité

227. Le texte original latin des *Rétractations*, publié le 6 septembre 1536 avec le *Evangelienkommentar* de Bucer, ainsi que sa traduction allemande augmentée d'octobre 1537 figurent in *BDS* 6.1 : 303-388

228. Voir ci-dessus, note 179.

229. Eells, *Martin Bucer*, *op. cit.*, p. 211.

reçurent une nouvelle impulsion de la part d'un candidat improbable, Heinrich Bullinger de Zurich[230]. Bullinger essaya surtout de retourner la situation; plutôt que de se plier à la volonté de Luther en signant la concorde de Wittenberg, les Suisses devraient envoyer leur propre confession à Luther, plaçant la balle dans son camp. En janvier 1537, ils envoyèrent une longue lettre à Luther, qui contenait une légère révision de la Première Confession helvétique, adoptée en octobre par le synode de Zurich[231]. On était entré dans un rapport de force: les deux camps voulaient l'unité, mais pas au point de ravaler leur orgueil. Aucun des deux camps ne voulait sembler se plier à la volonté de l'autre en signant un document rédigé par lui.

Cette décision eut l'effet malheureux de faire traîner des négociations stériles pendant un an et demi encore. Luther fut malade pendant presque toute l'année 1537, et garda donc le silence. Il rencontra toutefois Bucer à Gotha, après les négociations de février sur la Ligue de Smalkalde, et Bucer lui transmit une lettre des Suisses. Après cette rencontre, Bucer relata aux Suisses que Luther était toujours intéressé à trouver une union avec eux, mais qu'il y posait trois conditions. En premier lieu, ils devaient clairement rejeter l'enseignement selon lequel rien n'est dispensé avec le pain et le vin, confesser que dans la cène le vrai corps et le vrai sang du Christ sont administrés en même temps que les symboles du pain et du vin, et ne pas ergoter sur les termes formels «substantiellement» *(wesentlich)* et «corporellement» *(leiblich)*[232]. En second lieu, ils devaient cesser de calomnier et de déformer la position de

230. Sur le rôle de Bullinger dans les négociations de Wittenberg, voir Martin Friedrich, «Heinrich Bullinger und die Wittenberger Konkordie: Ein Ökumeniker im Streit um das Abendmahl», *Zwingliana 24* (1997), pp. 59-79.

231. *WA Br* 12: 241-61 (N° 4268), les Conseils des villes de Zurich, Berne, Bâle, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne à Luther, Bâle, 12 janvier 1537. Le texte sur la cène est similaire à celui de la Première Confession helvétique: *«So wurt der lib Christi von uns im nachtmaal warlich gäßen und sin blut würt warlich getrunken, aber nitt so rouw und fleischlich, wie es die bäpstler bißhar gelert und fürgäben habend, namlich das man in ässe substantzlich, das ist lyblich und fleischlich, also das das brot in das rächt natürlich fleisch verwandlet oder der lyb imm brot verschloßsen werde, sonder geistlich, das ist geistlicher wis und mitt dem glöubigen gemut.»* *Ibid.*, p. 255.

232. *«Sind aber dry stuck, daruff (so fil wir sehen könden) die Concordi endtlich bestohn würt und on die wir nit hoffen mögen, das sie imer recht uffgericht oder bestohn werde. Das erst würt seyn, das uwere Prediger, unser lieben Brüder, einmal schlecht [lire: schlicht] und clar als ein irrthumb verdammen, das man im h. Abentmal nichts dann brot unnd win entpfahe, wie es die Täuffer vast alle unnd sunst auch lüt halten, Unnd dagegen getrüwlich leren, das man im h. Abentmal, so man das selbige nach des herren insatzung haltet, mit den zeychen brot und win wahrhafftig auch den Leib unnd das blut des Herren entpfahe. Der wörtlin halber ‹wesentlich›, ‹liblich› und der glichen würt es kein not haben…»* «*Bucers Bericht an die Eidgenossen*», *BDS* 6.1: 274-293, cit. pp. 285 ss, Strasbourg, 1er avril 1537.

Luther sur le sacrement[233]. Enfin, ils devaient laisser tomber le passé, progresser et oublier ce qui avait été dit auparavant sur le sujet[234]. De fait, Luther leur demandait de renoncer complètement à l'héritage de Zwingli et de se rallier à lui. La lettre de Bucer ne fut pas bien reçue dans la Confédération. Les conditions étaient plus favorables à l'unité à Bâle, où Myconius exprima à plusieurs reprises son espoir que les deux camps puissent parvenir à un accord ; mais après le rapport de Bucer, même lui se mit à douter. Il estimait néanmoins que l'unité valait plus que les querelles théologiques[235]. À Zurich, Bullinger était sceptique quant aux conditions posées par Luther. Il n'abandonna pourtant pas tout espoir, et fut content lorsqu'il apprit le refus de la Ligue de Smalkalde d'assister au concile général convoqué à Mantoue ainsi que lorsqu'il connut le *Tractatus de Potestate et Primatu Papae* de Melanchthon[236].

À Berne, en 1537, le corps pastoral se remettait de la perte de ses deux principaux réformateurs, Franz Kolb et Berchtold Haller, décédés à quelques mois de distance en 1535 et 1536. Face à la nouvelle possibilité d'unité avec Luther, les pasteurs se divisèrent

233. *«Zum anderen, so würt zur waren und satten Concordi von nöten sin, das uwer Prediger, unsere Liebe Brüder, by den iren ußschliessen und verhüten, so wol sie immer könden der meinen besserlich sin, alle dise grüwel, das Christus solte uß synem himlischen ewig herrlichen wesen wider inn das irdisch, zerstörlich getzogenn und zur buchspyse gemacht, mit brot und win natürlich vermischet oder drin verschlossen Oder… D. Luther unnd die anderen inn disen kirchen sagen, man finde doch inn iren Bücheren, das sie solche grüwel auch vor uns zum hefftigsten widerfochten haben unnd noch widerfechten. Darumb ihnen je ungütlich geschehe, das wir sie deren verdacht machen wolten, were ihnen auch von wegen ires diensts im wort Gottes gar nicht wann wir gegen ihnen unnd gegen der gegenwertigkheit Christi, die sie setzen, solliche grüwel so filfaltig unnd so angstlich ußschliessenn unnd verhieten wöllenn, wie sie meynen, in uweren bericht an D. Lutheren beschehen seyn.» BDS* 6.1 : 286-287.

234. *«Zum dritten, so wille das auch erfordert werden, das man gäntzlich zu bedem theyl liesse hin sin, was hin ist, gedächte des gehaltenen streits, so wenig man imer könde, noch alles des im streyt furgangen, es weren reden oder schrifftenn. Dann wie mans machet, so man den streyt und was im selbigen geredt oder geschriben wider äferet, wie biß̃her beschehenn, und besonders mit onnötigem trucken ettlicher Bücher, so wille es dem anderen theyl oder allen beden zu nahe sin, die lere Christi und der ansehen ringeren und vil lüt verletzen.» BDS* 6.1 : 287.

235. *«Lutherum non reprehendo, quod nostrum sermonem ferre nolit; non est enim ferendum illi. Nam quamvis confessio communis habeat Christum corpus et sanguinem suum in coena mystica suis offerre et ad edendum et bibendum tradere et Lutherus paenitus idem dicat, non tamen idem confitemur, dum ad mentem respicimus partium. […] Responsum Lutheri vereor quomodo tui sint recepturi. Igitur, nisi tu mitigabis omnia, timendum, ne sit actum de concordia. A qua si excludemur, vide tu, quae sint mala consequutura. Dabimus ansam confoederatis amplius saeviendi. Antichristo spem faciemus triumphandi quondam adversus evangelium.» HBBW* 7 : 141-42 (N° 990), Oswald Myconius à Bullinger, Bâle, 11 avril 1537.

236. *«… ea de re ne verbum quidem commemoravi, quam maxime desiderare te nihil ambigo, quomodo placuerint nostris per principes acta Schmalkaldiae et ab Argentorato missa. Quae igitur responsa sunt caesari per confoederatos super consilio Mantuano, placuerunt maxime. Quae adiecta sunt de primatu papae et episcoporum iurisdictione, non minus placuerunt.» HBBW* 7 : 165 (N° 1001), Bullinger à Oswald Myconius, [Zurich], 25 mai 1537.

précisément sur cette question, au cours d'une lutte pour le contrôle de la ville. Sebastian Meyer et Peter Kunz, qui avaient étudié à Wittenberg, étaient fermement partisans de liens plus étroits avec Luther. Erasmus Ritter et Kaspar Megander avançaient de forts arguments contre la concorde. Des éléments nationaux contribuèrent peut-être à rendre la situation plus confuse. Kunz était Bernois mais favorable à des liens plus étroits avec les Allemands; Megander et Ritter représentaient la perception suisse traditionnelle, bien qu'ils soient tous deux étrangers à la Ville et République. Megander, qui avait déjà été un élément perturbateur après la deuxième guerre de Kappel, était peut-être, dans les cantons protestants, celui qui s'élevait avec le plus de véhémence contre les négociations avec Wittenberg. En mars 1537, lorsque son ancien collègue de Zurich Bullinger se dit optimiste quant à un accord futur, Megander qualifia la concorde de dangereuse catastrophe à laquelle les Bâlois les menaient tous[237]. Après le rapport de Bucer sur sa rencontre avec Luther, Megander prétendit que les négociations faisaient plus de mal que de bien[238].

En été 1537, le conflit entre le camp luthérien et le camp zwinglien à Berne devint patent, et le Conseil réagit de la seule manière qu'il connaissait: il interdit l'usage de termes controversés comme *substantialiter*, *realiter*, *corporaliter*, *personaliter*, dans la discussion sur la cène[239]. En outre, il liquida presque la concorde de Wittenberg en interdisant l'adoption de toute confession hormis la Première Confession helvétique et les conclusions de la Dispute de Berne[240]. Il aurait peut-être mieux valu pour toutes les personnes impliquées que cela marque vraiment la fin des débats. Mais Bucer

237. *« Videor mihi, charissime mi Bullingere, omnino fabulae catastropham videre, hoc est, quomodo concordiam quidam sancitam velint. At, quo verum tibi aperiam, nos obscura et ambigua, quemadmodum et vos, plane non recipiemus, atque ita nec urbium quatuor neque Saxonicam (ut aiunt confessionem). Praeterea, quo me totum teneas, vereor, ne Basilienses nos in aperta pericula secum contrahant. Nunquam viri et fratres suspecti mihi fuere; at timeo nonnihil a nobis defecisse, id quod tibi dictum esse cupio. » HBBW* 7: 93-94 (N° 965), Megander à Bullinger, Berne, 8 mars 1537.

238. *« Inter caetera enim concordiae negocium magis inpedivisse quam promovisse nobis retulit, quantumcunque hinc inde, huc atque illuc cursitarit. » HBBW* 7: 137 (N° 989), Megander à Bullinger, Berne, 11 avril 1537.

239. *« Quantum ad modum concionandi de sacramentis attinet, decretum et deliberatum est modum in ecclesiis nostris hucusque servatum plane non mutandum, sed ut hactenus servandum, videlicet simpliciter, aperte, suetis et nobis usitatis voculis de sacramentis disseramus omissis et neglectis raris et noviter, ut ita dicam, inventis, nempe substantialiter, realiter, corporaliter, personaliter, inefabili, imprehensibili et miraculoso modo, et si quae sunt alia ecclesiis nostris insueta et inusitata. » HBBW* 7: 177 (N° 1010), Megander à Bullinger et Leo Jud, Berne, 26 juin 1537.

240. *« Quod vero concordiam attinet, praeter communem nostram confessionem ultimam Luthero transmissam atque disputacionem Bernae habitam non quicquam aliud. » HBBW* 7: 178 (N° 1010).

refusa de lâcher prise et obtint que les Bernois lui accordent une audience au mois de septembre 1537. Décision fatale, puisque c'est avant tout l'activité de Bucer à Berne en automne 1537 qui lui valut son total discrédit auprès des Suisses.

Juste avant l'arrivée de Bucer à Berne, les conflits entre les pasteurs avaient atteint leur comble. Le professeur Johannes Rhellicanus, qui était dans le camp des zwingliens Megander et Ritter, informa Bullinger qu'on avait tenté de leur retirer leurs postes à tous les trois; Kunz avait même posé un ultimatum au Conseil, exigeant qu'il choisisse entre lui et Ritter; l'un des deux devait partir[241]. De Bâle, Myconius s'inquiétait de ce qui se passait à Berne, disant qu'il craignait pour l'Évangile même[242]. Le 7 septembre, Megander écrivit à Bullinger que Bucer et Capiton étaient en route pour Berne et qu'il craignait que la ville ne soit forcée d'accepter la conception luthérienne de la cène et peut-être de rompre ses liens traditionnels avec Zurich:

> Mais qui peut douter que cette présence et exhibition substantielle du corps et du sang du Christ avec le pain et le vin de la sainte cène nous sera imposée?… Non seulement nous sommes divisés, mais tout a été condamné et perturbé, tout est si plein de jalousie, de haine, de malignité, de rivalité, je pourrais même dire de factions, de tumultes et de séditions que je ne sais plus quels conseils écouter… Il y a tout à craindre que notre Église soit séparée de vous; si cela se passe, cela n'ira pas sans grand danger.[243]

Bucer parvint à convaincre Myconius et Grynaeus, à Bâle, de l'accompagner dans la Berne déchirée. Le 17 septembre, Capiton et lui-même se présentèrent devant le Petit et le Grand Conseils de

241. *«Sed interim conticere nequeo Buceranos (Bernates puto) omni insidiarum genere, technis et machinis conatos esse primo Megandrum, deinde Erasmum, postremo et me offitio et loco movere […]. Cunzenus publice coram senatu protestatus esse[t] se nolle Erasmi collegam in verbi ministerio agere, et ni ipse aman[da]retur, se iam missionem petere.» HBBW* 7: 222 (N° 1032), Rhellicanus à Bullinger, Berne, 21 août 1537.

242. *«Bernensium fratrum dissidium nescio quid tandem allaturum sit. Video, qui timent inde evangelio. Sunt partes et utraeque fortes; verendum de malo certe non parvo.» HBBW* 7: 226 (N° 1034), Oswald Myconius à Bullinger, Bâle, 29 août 1537.

243. *«At dico verum esse, quod scribis, charissime Bullingere, Capitonem et Bucerum ad nos venturos. […] At quis dubitat, quin substancialem hanc corporis et sanguinis Christi cum pane et vino in sacra coena praesenciam et exhibicionem nobis obtrusuri sint? […] Sumus non modo divisi, sed sunt omnia deplorata et perturbata, omnia item invidia, odio, livore, contencione, pene dixerim faction[ibus], tumultu et sedicione adeo plena, ut, consilii quid capiam, omnino nesciam. […] Timendum est idque maxime ecclesiam nostram a vobis segregatum iri; quod si fit, non sine magno periculo.» HBBW* 7: 231, 232 (N° 1038), Megander à Bullinger, Berne, 7 septembre 1537.

Berne avec les pasteurs de la ville. C'est là que Bucer fit une déclaration extraordinaire : il prétendit qu'en fait il n'y avait pas de différence entre Zwingli, Œcolampade et Luther, ni entre la concorde de Wittenberg, la Première Confession helvétique, le synode bernois et la Dispute de Berne[244]. Il présenta aux Conseils le texte d'une nouvelle confession sur la cène qui affirmait « que le vrai corps et le vrai sang du Christ avec les symboles ou signes visibles sont réellement reçus et appréciés *(frui)*, le Christ non séparé mais entier *(integro)*, vrai Dieu et homme, non pour périr comme nourriture dans l'estomac mais pour nourrir l'âme dans la vie éternelle »[245]. L'assemblée fut si impressionnée que le Conseil lui vota sa confiance. L'avancée était extraordinaire. Bâle et Berne étaient prêtes à suivre Bucer, et Zurich était de plus en plus marginalisée : il semblait alors possible que les Suisses puissent devenir luthériens.

Mais Bucer fit un pas de trop. Riche de sa victoire devant le Petit Conseil, il insista pour que le catéchisme de Kaspar Megander, largement utilisé en territoire bernois, soit modifié pour s'adapter au nouvel enseignement de la cène. Le Petit Conseil demanda à Megander de le modifier et il dit qu'il le ferait, mais Bucer ne lui fit pas confiance et sauta sur l'occasion pour bricoler un nouveau catéchisme, un *catechismum a Capitone et Bucero contaminatum*, selon les mots de Megander et des siens[246]. Megander, profondément humilié et outragé, rédigea avec Ritter et Rhellicanus un appel enflammé aux ministres zurichois en faveur des Églises de Suisse :

> Si donc, très chers frères en Christ, vous tenez à la santé des Églises de Suisse et à la vérité du sacrement, et si vous souhaitez rendre dignement compte du Christ Jésus, prince des pasteurs, qui jadis ne fut pas seulement nourri au sein du troupeau mais aussi gardé des terribles attaques des loups, nous vous demandons,

244. *« Hiemitt hatt butzer sich eröffnet, wie verr er bewilliget habe, Luther nitt verrer noch wÿdters wenn Zwingli, oecolampa(d), alle fromm, alte vätter, marterer, und (er) blÿbe unverruckt bÿ der disputatio, dem Sÿnodo im 32. jaar, der Confession gen basel geschickt unnd dem luther etc. » « Bucers Vortrag in Bern vor dem Rat und 200 Bürgern und Prädikanten von Strassburg, Basel, und Bern am 17. September 1537 (Montag) zur Erläuterung seiner Confessio », BDS* 6.1 : 298-299 ; cit. p. 299.

245. *« … verum Corpus et verum sanguinem Christi tunc cum symbolis sive signis visibilibus vere accipere iisque frui, non separato sed integro Christo, vero deo et homine, non ad perituram ventris escam sed ad alimoniam animarum in vitam aeternam… » « Confessio Buceri et Capitonis aus dem Abschied der Berner Synode vom (17.) September 1537 », BDS* 6.1 : 294-97 ; cit. pp. 294, 296.

246. *HBBW* 7 : 319 (N° 1074), Megander, Ritter, Rhellicanus et le doyen Jakob Meyer aux pasteurs et maîtres de Zurich, Berne, 28 novembre 1537.

> vous prions et vous supplions par lui et vous conjurons par charité chrétienne de suivre notre conseil en éliminant cette maladie de l'Église, ou d'appliquer rapidement un autre remède plus efficace. Car si ce n'est pas fait, l'Église périra de la peste luthérienne et bucérienne.[247]

L'appel des zwingliens bernois fut bien reçu à Zurich. En octobre, Bullinger avait fini par rompre son long silence et par envoyer des remarques acerbes à Bucer, lui reprochant d'agir avec duplicité, disant une chose à Luther et une autre aux Suisses[248]. Le point le plus contesté était la lettre que Bucer avait écrite à Luther peu après l'accord sur la Première Confession helvétique, lettre dont une copie était récemment parvenue à Zurich. Bucer y disait à Luther que les Suisses étaient convenus « que le corps et le sang du Christ sont distribués et reçus en substance *(substantialiter)* » ; Bullinger rétorqua : « Non seulement nous nions t'avoir dit cela, mais nous avons toujours nié l'avoir dit, et cela dès le début. »[249] En outre, Bucer avait dit en août 1536 à Bullinger que la simple conformité avec la Première Confession helvétique suffirait à se mettre d'accord, tandis que plus tard il avait insisté pour que l'on souscrive à la concorde de Wittenberg[250]. Pour Bullinger, c'en était trop ; il affirma qu'il persévérerait dans son adhésion à la Première Confession helvétique adoptée « par les suffrages communs de toutes les Églises »[251]. Il insista encore – déplaisant ainsi probablement

247. *« Si ergo, fratres per Christum dilectissimi, salus Helveticum ecclesiarum et veritas in re sacramentaria curae est et pastorum principi Christo Iesu olim pro grege non solum diligenter pasto, sed etiam a gravibus lupis ingruentibus custodito dignam rationem reddere vultis, per eundem vos rogamus, oramus, obsecramus et per christianam charitatem obtestamur, ut illud nostrum consilium in sublevando ecclesiae morbo sequamini vel aliud commodius repertum remedium in tempore adhibeatis. Nisi enim hoc fiat, Lutherana et Bucerana peste interibit. » HBBW* 7 : 321-322 (N° 1074).

248. *HBBW* 7 : 262-280 (N° 1053), Zurich, 8 octobre 1537. Hastings Eells a dû mal lire la date du manuscrit. Il écrit que Bucer reçut cette lettre au moment où il quittait Strasbourg pour venir à Berne début septembre : « Cela fut sans doute une des causes du mordant de ses activités à Berne ». Eells, *Martin Bucer*, *op. cit.*, p. 219. Si la date d'octobre donnée par les éditeurs des *HBBW* est correcte, il est plus probable que le ton cassant de Bullinger soit dû aux événements récents à Berne, bien qu'il soit curieux qu'il n'en dise presque rien.

249. *« Ais praeterea : ‹ […] si solide credant et pleno ore doceant, in eucharistia ipsum Domini corpus et sanguinem vere et substantialiter distribui et accipi › […] Id vero te dixisse tandem non negamus, semper autem et ab initio dixisse, negamus. » HBBW* 7 : 270 (N° 1053), Bullinger à Bucer, Zurich, 6 octobre 1537. La citation que donne Bullinger de la lettre de Bucer est correcte ; voir la lettre originale de Bucer in *WA Br* 8 : 13 (N° 3128), Capito et Bucer à Luther, Strasbourg, 19 janvier 1537.

250. *« At postquam a Wittenberga allati essent articuli, 8. augusti superioris anni datis ad me literis in haec verba ad me scribebas : ‹ Perfecta est concordia, si sustineatis vestrae ipsorum confessioni vos accommodare in omnibus et, quae idem cum ipsa pollent, non reiicere. › Nullam his subscriptionis mentionem faciebas. Caeterum, ubi ad 24. septembris Basileae convenissemus, veluti superiorum oblitus petebas a nobis subscriptionem. » HBBW* 7 : 271 (N° 1053).

à tous les protestants favorables à l'œcuménisme –, disant qu'il approuvait la manière dont Melanchthon traitait les sacrements dans l'édition de 1535 des *Loci Communes*: «Dans cette cause je préfère les arguments de Melanchthon aux tiens. Car chez Melanchthon tout est simple et clair, chez toi tout est intriqué et obscur.»[252] Qui s'en serait douté? L'espoir réel pour l'unité des protestants aurait résidé non à Marbourg avec Luther et Zwingli, ni à Bâle avec la médiation de Bucer, mais chez Bullinger et Melanchthon; mais nous ne saurons jamais ce qui se serait passé s'ils s'étaient rencontrés. Pour ce qui est de la concorde de Wittenberg, toutefois, les machinations de Bucer soulevaient une méfiance de plus en plus grande à son égard et diminuaient les chances de la voir acceptée dans la Confédération.

Zurich essaya d'intervenir à Berne, mais sans résultat; malgré des lettres qui lui demandaient de revoir sa position, le Petit Conseil donna l'ordre le 21 décembre 1537 d'imprimer et de distribuer le catéchisme revu par Bucer[253]. Megander décida immédiatement de quitter Berne et demanda à Bullinger et à son collège Leo Jud la permission de revenir à Zurich[254]. Il quitta Berne quelques semaines plus tard, mais ses alliés Erasmus Ritter et Johannes Rhellicanus y restèrent, ce qui impliquait que le corps pastoral de la ville continuerait d'être divisé; ce fut le cas pendant plusieurs années, même avec les départs et les arrivées de pasteurs. À l'époque des conflits eucharistiques de 1548, presque tous les pasteurs de Berne étaient nouveaux, mais les mêmes questions continuaient de les diviser[255].

251. (Note de la p. 108.) «*Perseverabo enim in illis, quae sunt veritatis confessae. Extant, quae Basileae communibus omnium ecclesiarum suffragiis conscripta sunt. In his ero semper.*» *HBBW* 7: 274 (N° 1053).

252. «*Nuper legi, quae de sacramentis in genere et quae spetiatim de baptismo et de coena domini scripsit doctor Philippus Melancton in Locis communibus ultimo aeditis, et nisi quis ea pervertat et detorqueat interpretatione malitiosa, placent admodum. […] Plus mihi in hac causa Melanctonica quam tua placent. Melanctonis enim omnia simplicia et plana sunt, tua vero intricata et obscura.*» *HBBW* 7: 274, 275 (N° 1053).

253. «*Pridie quam haec scriberem, doctissime Bullingere, senatus populusque Bernensis propter aucti et immutati catechismi aeditionem coactus est. In quo cum et communes vestrae literae ad nos communes huius ecclesiae ministros diligentissime a Cyrone, huius urbis a secretis, recitatae essent, diu et multum perpensae, tandem sic uterque senatus decrevit: Praedictum catechismum omnino publicandum ac tipis statim excudendum.*» *HBBW* 7: 339 (N° 1083), Rhellicanus à Bullinger, Berne, 22 décembre 1537.

254. «*Et qui hactenus in vado haesi, quid agerem, nescius, nunc tandem, quo me vertam, deus comonstrare apertissime videtur, Tigurum videlicet, ad charissimos vos fratres meos. Per dominum igitur oro, rogo et obtestor, ut vestro consensu ad vos me recipere ac comigrare queam.*» *HBBW* 7: 338 (N° 1082), Megander à Bullinger et Leo Jud, Berne, 22 décembre 1537.

255. Voir plus loin, au chapitre 6, «L'affaire Zébédée».

Au début de 1538, le sort de la concorde de Wittenberg n'était toujours pas réglé. Bâle continuait de la soutenir; à Berne, malgré les divisions, une majorité des membres du Conseil étaient en sa faveur, et le départ de Megander simplifia nettement les choses. En décembre 1537, Luther répondit enfin aux ouvertures faites par Bucer en février au nom des Suisses; il déclara qu'il se félicitait de la position des villes, enclines comme lui-même à la poursuite les négociations sur la concorde[256]. Quelques jours plus tard toutefois, il écrivit personnellement à Bucer pour lui dire son malaise envers l'enseignement de l'eucharistie en Suisse[257]. Bucer continua de lui prodiguer ses encouragements, affirmant que la majorité des Suisses comprenaient et enseignaient « la vérité sur la sainte eucharistie »[258]. Capiton, Bucer et les Suisses favorables à la concorde de Wittenberg essayèrent de faire usage de la réponse positive de Luther pour obtenir que Bullinger et les Zurichois reviennent à la table des négociations[259]. Bullinger trouva en effet la réponse de Luther suffisamment propice pour poursuivre la quête de l'unité, mais il avait toujours des réserves sur la « tragédie bernoise » et souhaitait que Bucer garde le silence « car il incommode plus qu'il ne favorise la négociation »[260]. L'écœurement de Bullinger envers Bucer s'accrut au cours du printemps et les espoirs de négociations auraient pu s'évanouir si, le 18 mars 1538, l'ambassadeur de France auprès de la Confédération n'avait annoncé que Charles Quint et le pape Paul III avaient convié François Ier à des négociations de paix à Nice[261]. Le 27 mars, Zurich invita les représentants

256. *« Ich hab nu zwar wiederumb E. E. Schrift gelesen, und bin erstlich des hochlich erfreuet, daß ich vernommen, wie, hintangesetzt aller vorigen Schärf und Verdacht, so wir mit Euern Predigern gehabt, Euer ganzer grosser Ernst sei, die Concordia anzunehmen, und zu fördern beschlossen seid. » WA* Br 8: 151 (N° 3191), Luther à Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne, [Wittenberg], 1er décembre 1537.

257 *« Latinam Helvetiorum Confessionem paulo minus probo quam Germanicam Civitatum* [probablement la Confession suisse adressée à Luther en janvier 1537], *praesertim in Sacramento altaris. Caetera satis placent pro hoc tempore. » WA Br* 8: 158 (N° 3193) Luther à Bucer, [Wittenberg], 6 décembre 1537.

258 *« Ne dubites enim: quam plurimi sunt et apud hos [the Bernese] et apud alios Helvetios, qui veritatem de sacra eucharistia et tota ratione ministerii ecclesiastici cum ipsi plene intelligunt, tum aliis constanter praedicant. » WA Br* 8.154 (N° 3192), Bucer à Luther, Strasbourg, 3 décembre 1537.

259. Voir par exemple *HBBW* 8: 35 (N° 1092), Capiton à Bullinger, Strasbourg, 12 janvier 1538; *ibid.* 8: 42 (N° 1096), Oswald Myconius à Bullinger, Bâle, 24 janvier 1538.

260. *« Vehementer afflixit nos Bernensis tragoedia, sed consolata est nos iterum amicissimum optimi viri doctoris Lutheri responsum. […] Responsum dedit Lutherus candidum, simplex, minime fucatum et plane christianum… Quod attinet explicationem Buceri, obscurior est Lutheri sententia, quae plana est. […] Apud me et nos omnes ea est de Bucero sententia, ut praestet illum in hoc negotio quiescere. Plus enim negotio incommodabit quam commodabit. » HBBW* 8: 59, 60 (N° 1104), Bullinger à Oswald Myconius, [Zurich], 22 février 1538.

261. *EA* IV.1c, 946 (N° 572), Baden, 18 mars 1538. Voir aussi le chapitre 2.

des cantons protestants à une réunion à partir du 28 avril. Les questions de la concorde de Wittenberg et de l'accord avec les luthériens y seraient évidemment débattues; il faut toutefois relever qu'on ne prévoyait pas seulement de discuter l'accord de Bucer, mais surtout de décider d'une réaction à la nouvelle menace d'une alliance catholique entre la France et l'Empire. Peu après l'annonce de la conférence, Bullinger répéta à Grynaeus ses doutes quant à Bucer et à son rôle éventuel: «Nous nous occupons de notre Église, qu'il s'occupe de la sienne… Je cherche la concorde, non la discorde. Mais si Bucer vient à cette diète ou réunion où sont convoquées seulement les villes suisses, je crains un grand débat. Peut-être la négociation se conclurait-elle mieux sans lui.»[262] Bullinger soulignait que la conférence avait été convoquée «seulement pour les villes suisses» *(conventum Helveticis tantum urbibus indictum)*, ce qui impliquait que les théologiens strasbourgeois n'y seraient pas les bienvenus. Il était las de ces débats interminables; citant les réunions et les disputes nombreuses tenues à Berne, Zurich, Marbourg et Bâle, il posait la question de pure rhétorique: «Quand en aura-t-on assez? Nous tenons la somme de la vraie religion, et nous persévérerons en cela. N'en disputons pas à l'infini.»[263]

Sur l'insistance de Bâle et de Berne, Bucer fut quand même présent à la conférence de Zurich qui se tint du 28 avril au 4 mai, mais Bullinger et ses collègues firent en sorte qu'il soit totalement tenu en marge. Ils ne discutèrent jamais sérieusement de la concorde de Wittenberg, et les débats sur l'eucharistie tournèrent vite en un procès de Bucer[264]. Après la conférence, les Suisses écrivirent à Luther pour l'assurer de leur bonne volonté et de leur amitié, sans promettre toutefois de souscrire à la concorde de Wittenberg[265].

La plupart des historiens présentent cela comme le dernier mot sur l'affaire et suggèrent que l'espoir de l'unité avec les luthériens

262. *«Porro nostram ecclesiam curabimus, ipse suam curet. […] Concordiam, non discordiam quaero. Quod si Bucerus ad diem illam sive conventum Helveticis tantum urbibus indictum venerit, metuo magnam concertationem. Forte negotium melius sine eo perficeretur.» HBBW* 8: 116, 117 (N° 1118), Bullinger à Grynaeus, Zurich, 30 mars 1538.

263. *«Convenerunt Bernae; disputatum est diebus 20. Convenerunt saepe Tiguri, saepe Basileae, item Marpurgi. Nos ter convenimus Basileae. Wenn wers ouch gnug? Nos tenemus religionis verae summam. In hac perseverabimus. Non disputabimus de hac ut incerta in dies.» HBBW* 8: 117 (N° 1118). Les éditeurs signalent que la *«summa religionis verae»* se réfère probablement à la Première Confession helvétique, ou à son interprétation dans la lettre des cantons protestants à Luther du 12 janvier 1537. *HBBW* 8: 117 (N° 1118), note 9.

264. Eells, *Martin Bucer*, *op. cit.*, p. 222

265. *WA Br* 8: 211-214 (N° 3224), les cantons protestants à Luther, Zurich, 4 mai 1538.

s'estompa lentement par la suite[266]. Cependant, cette interprétation ignore les lettres amères échangées après la conférence de Zurich : elles révèlent que la suspension des négociations ne fut pas graduelle, mais tranchée, et à la suite des discussions envenimées. C'est Luther lui-même qui frappa le premier coup. En mars 1538, Bullinger lui avait envoyé son *De scripturae sanctae authoritate*, « contre les prêtres papistes, nos ennemis communs »[267]. Après la conférence de Zurich, le 14 mai, Luther retourna à Bullinger sa lettre et son livre qu'il n'avait pas pris la peine de lire, affirmant qu'ils étaient « différents en jugement et en état d'esprit »[268]. Luther reprochait à Bullinger d'avoir publié la *Fidei expositio* de Zwingli, qui « est offensante non seulement pour nous mais pour toutes les personnes pieuses »[269], et terminait ainsi sa lettre :

> J'écris cela pour que tu voies que j'agis avec toi en vraie candeur et sans aucune inimitié. Vous croyez peut-être que nous nous trompons. Je me remets au jugement de Dieu. Nous ne pouvons certes approuver toutes vos idées sans que cela pèse sur notre conscience, ce que tu n'exiges pas de nous, je n'en doute pas.[270]

266. Voir par exemple Eells : « Après la conférence de Zurich, Bucer abandonna peu à peu ses efforts pour faire de la concorde de Wittenberg un outil pour l'unité entre luthériens et zwingliens… il décida que la seule chose possible était d'attendre que les circonstances soient plus favorables. » *Martin Bucer, op. cit.*, pp. 223, 224 ; Martin Greschat : « Bucer n'a jamais renoncé à l'espoir de gagner finalement la faveur des Suisses pour la concorde. Mais d'autres plans d'unité bien plus vastes occupèrent tout son temps et ses forces dans les années suivantes. » *Martin Bucer: Ein Reformator und seine Zeit*, Munich : Beck, 1990, p. 152.

267. « *Nihil hic ambigo de tua facilitate et humanitate, quin amantem tuique studiosissimum plena caritate sis prosecuturus et animum erga me tuum epistolio aliquo testaturus, certe quo feliciori-bus auspiciis coiret amicitia mutua et nunquam rumpenda, dono munus chartaceum offerre institui, libros, inquam meos de verbo Dei et ministris eius editos contra antistites papisticos, communes hostes nostros.* » *WA Br* 8 : 207 (N° 3222), Bullinger à Luther, Zurich, [vers le 26] mars 1538. Le titre complet du livre de Bullinger est *De scripturae sanctae authoritate, certitudine, firmitate et absoluta perfectione, deque Episcoporum, qui verbi dei ministri sunt, institutione et functione, contra superstitionis tyrannidisque Romanae antistites, ad Sereniss. Angliae Regem Heinrychum VIII*, Zurich : Froschauer, 1538.

268. « *Redditae sunt mihi literae tuae, mi Bullingere, una cum libro tuo De authoritate Scripturae et functione Episcoporum. Librum sane nondum perlegi aliis et multis occupatus… Nosti vero alias nobis non displicere stilum et argumentum rerum, in quibus versamini, sed sensu et affectu sumus dissimiles.* » *HBBW* 8 : 129 (N° 1126), Luther à Bullinger, Wittenberg, 14 mai 1538 ; WA Br 8 : 224 (N° 3229).

269. « *Et id quoque dolebat, quod sub nomine tuo postea aedidisti Zwinglii librum ad Regem Christianum scriptum mira laude celebrans, cum in eo libro esse nosses quam plurima, quae non modo nos, sed omnes pios offendunt optimo iure.* » *HBBW* 8 : 129-30 (N° 1126) ; *WA Br* 8 : 224 (N° 3229).

270. « *Haec scribo, ut videas me candore vero sine omni simultate tecum agere. Vos fortasse creditis nos errare. Id commendo Dei iuditio. Certe nos etiam non possumus vestra omnia probare, nisi conscientiam vellemus onerare, quod non exigetis a nobis, ut non dubito.* » *HBBW* 8 : 130 (N° 1126) ; WA Br 8 : 224 (N° 3229).

Bien qu'elle ne mentionne ni la récente conférence de Zurich ni la concorde de Wittenberg, cette lettre n'autorisait guère la poursuite des négociations. Luther, qui avait déjà reçu des rapports de la réunion de Zurich, semble s'être convaincu que l'époque des négociations avec les Suisses était révolue. Il l'annonça en des termes plus affables aux cantons protestants, au mois de juin. Il les remerciait de leur lettre, après la conférence de Zurich, mais disait que Bucer et Capiton allaient lui raconter ce qui s'était réellement passé[271]. Il déclarait avoir toujours espoir en l'unité, mais affirmait clairement que, pour que cet espoir se réalise, les Suisses devaient lui faire entièrement allégeance[272].

Bullinger fit une ultime tentative en faveur de l'unité en septembre 1538. Il écrivit à Luther pour lui demander, s'il avait approuvé la confession qu'ils lui avaient envoyée à Smalkalde en février 1537, « comment notre opinion et notre foi peuvent-elles être différentes de la tienne »[273]. Luther ne répondit pas. Il n'allait plus faire aucun effort réel pour trouver l'unité avec les Suisses. Les négociations pour la concorde de Wittenberg avaient suivi leur cours dans la Confédération et épuisé les participants au point que personne, pas même Bucer, ne désirait plus lutter pour l'unité des protestants. Les luthériens allaient suivre leur voie et les Suisses la leur.

Malgré leur échec final, les négociations eurent de sérieuses conséquences. En premier lieu, Bucer n'eut plus jamais la confiance de ses pairs dans la Confédération, ce qui a été largement ignoré par les historiens. Le rôle central que Calvin allait jouer par la suite dans la chrétienté réformée complique encore les choses. Le fait que Bucer et Bullinger soient quasiment devenus des ennemis mortels au cours des négociations sur la concorde de Wittenberg s'accorde mal avec l'amitié entre Calvin et les deux

271. *« Ich hab Euer Schrift, am vierten Tag des Maiens gegeben, empfangen, darin ich fast gern vernommen, daß Euer aller Herzen zur Concordia bereit, und Euch meine Schrift gefallen hat… Was aber schriftlich nicht künnt so klar gegeben werden, verstehe ich mich, D. Martin Bucer und D. Capito werden's alles mündlich besser dargeben… »* *WA Br* 8 : 242 (N° 3240), Luther aux ambassadeurs des cantons suisses réformés, [Wittenberg], 27 juin 1538.

272. *« Denn so viel ich immer vertragen kann, will ich sie für gut halten, bis sie auch herzu kommen. Bitte demnach, Ihr wollet auch, wie angefangen, solchs göttlich Werk helfen vollführen, zum Friede und Einigkeit der christenlichen Kirchen, als ich denn nicht anders spüre, daß Ihr mit allen Freuden und Lust zu tun bereit seid. »* *WA Br* 8 : 242 (3240).

273. *« Conceperamus hic spem certissimam, fore, ut porro voces illae, schismatis inter nos certissimi indices, non exaudirentur. Nam fratres Argentoratenses diserte apud nos testati sunt, confessionem nostram simul et expositionem, quam Basiliae conscipsimus et tibi per Bucerum ad Comitia Schmalkaldica transmisimus, a vobis non improbari. Quod si ita habet, ut omnino habere credimus, profecto non video, quomodo nostra sententia aut fides tibi possit diversa aut aliena videri. »* *WA Br* 8 : 283 (N° 3256), Bullinger à Luther, [Zurich], 1er septembre 1538.

hommes, c'est pourquoi on a simplement omis, par convenance, cette inimitié. Cela a eu pour effet malheureux de biaiser notre compréhension de Calvin lui-même. J'en parlerai plus en détail au chapitre 6 : une des raisons, peut-être la raison essentielle, des relations toujours tendues entre Calvin et les protestants suisses tient à son association avec ce Martin Bucer qu'ils honnissaient. Les Suisses considéraient que Bucer agissait avec duplicité et que sa théologie s'embourbait dans des formulations obscures, d'habiles jeux de langue et des supercheries intellectuelles. Impossible de faire confiance à quelqu'un qui prétendait que la théologie luthérienne de l'eucharistie n'était pas substantiellement différente de celle de Zwingli. Calvin et Farel étaient présents à la réunion de Zurich en mai 1538, juste après avoir été bannis de Genève. Calvin chercha à y plaider sa cause et demanda l'aide de Capiton et de Bucer. Quand Genève refusa de l'accueillir de nouveau, il partit pour Strasbourg, entrant encore plus dans les bonnes grâces de Bucer tout en s'aliénant les Suisses.

Nulle ville ne sortit des négociations avec plus de plaies et de bosses que Berne. Les pasteurs y restèrent divisés pendant des années. Les zwingliens avaient triomphé à la Dispute de Berne de 1528. Les luthériens y progressèrent en 1532 avec le *Berner Synodus* de Capiton. Les zwingliens reprirent la tête quand Kaspar Megander fut choisi pour rédiger le catéchisme de la ville, mais la perdirent à nouveau quand Bucer le récrivit après avoir convaincu le Conseil d'appuyer la concorde de Wittenberg. Lorsque les efforts d'unité avec les luthériens capotèrent après la conférence de Zurich, la balance se mit naturellement à pencher de nouveau en faveur des zwingliens, qui remportèrent une importante victoire en 1542, comme nous le verrons. Mais à ce moment-là était apparu un nouveau camp en territoire bernois, celui des adeptes de Calvin dans le Pays de Vaud. C'est là que se forgèrent la théologie et l'avenir du calvinisme, au cours de conflits ultérieurs entre les adeptes de Calvin et les Bernois ; mais cette situation ne peut se comprendre sans avoir d'abord saisi les conflits antérieurs entre luthéranisme et zwinglianisme à Berne.

4. LE CHOC ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE FOI

LE CATHOLICISME ET LE DÉFI ÉVANGÉLIQUE EN PAYS VAUDOIS, 1528-1536

Ce qu'Ulrich Zwingli fut pour la Confédération helvétique, Guillaume Farel le fut pour la Suisse romande. Mais l'influence de Zwingli continua longtemps après sa mort, tandis que Farel tomba de son vivant dans l'ombre d'un autre homme, Jean Calvin. On considère généralement Farel comme le précurseur de Calvin, l'initiateur de la Réforme à Genève, Neuchâtel et dans le Pays de Vaud. La notion de « précurseur » a sans doute des mérites, mais elle obscurcit les différences entre le ministère de Farel, agressif à ses débuts, et le calvinisme de la maturité. Farel se lia volontiers à Calvin, tant comme ami que comme dirigeant théologique du mouvement réformé en Europe francophone; ce faisant, il adapta son point de vue et sa théologie à ceux de Calvin. Les différences sont aussi difficiles à entrevoir parce que le passage du poste dirigeant de Farel à Calvin ne se fit pas soudain, lors de la publication de l'*Institution chrétienne* en 1536; il fut plus subtil et graduel, se produisant entre l'arrivée de Calvin à Genève et son expulsion de la ville, avec Farel, en 1538. À ce moment-là, le message pastoral et les tactiques des dirigeants réformés en Suisse romande étaient nettement différents de ce qu'ils étaient pendant l'activité missionnaire de Farel entre 1528 et 1536, que l'on peut qualifier d'agressive, de sournoise et souvent de violente.

Farel et ses collègues utilisaient pareilles méthodes parce que la cause évangélique rencontrait peu de sympathie dans le Pays de Vaud. Le catholicisme de la fin du Moyen Âge y était vivant; les habitants ne semblent même pas avoir entendu parler de la Réforme avant la guerre des paysans allemande de 1525, et ne s'enthousiasmèrent guère pour son message. Farel dut livrer une dure bataille depuis ses débuts, et il s'attaqua surtout au cœur même du catholicisme médiéval, la messe. C'est pourquoi j'ai choisi de qualifier son

attitude du début de «sacramentaire» plutôt que de zwinglienne. Du point de vue théologique, il peut être justifié de qualifier Farel de zwinglien à cette époque; mais cela a le défaut de donner de lui une image de réformateur courtois, humaniste, urbain comme Zwingli, ce qui est bien loin de la réalité. La théologie de Zwingli était humaniste, ses rapports avec le Conseil de ville étaient habiles. Farel et ses associés attaquaient la messe verbalement et physiquement, faisant du sacrement la plus grande abomination de l'ancienne foi. Le terme «sacramentaire» était à l'origine une désignation polémique utilisée pour qualifier ceux qui avaient une interprétation de la cène rejetant la présence réelle. Ce terme s'applique sans doute à Farel et à ses associés, et reflète mieux que tout autre le premier mouvement évangélique de Suisse romande. Sous le dénominateur commun des attaques implacables contre la messe, la prédication, l'imprimerie et l'iconoclasme allaient servir ensemble, au début des années 1530, à changer l'opinion des gens peu enclins à abandonner «l'ancienne foi».

LE CATHOLICISME VAUDOIS À LA FIN DU MOYEN ÂGE

La plupart des historiens qui ont écrit sur la Réforme en pays vaudois dépeignent l'Église d'alors comme corrompue, ayant grand besoin d'être réformée[274]. Ce point de vue provient en partie de l'histoire confessionnelle du début du XXe siècle, mais il est aussi le produit des sources à disposition. Le seul rapport d'une visite diocésaine à la fin du Moyen Âge paru alors se concentrait sur des problèmes de concubinage, d'éducation et de moralité dans la vie du clergé du diocèse de Lausanne[275]. La correspondance publiée de l'époque de la Réforme, disponible essentiellement dans la collection inestimable d'A.-L. Herminjard, était presque entièrement d'orientation évangélique. Des recherches et des publications plus récentes ont beaucoup apporté à notre connaissance du catholicisme médiéval dans le Pays de Vaud, et même de la Suisse entière, notamment l'excellent travail érudit des auteurs et des éditeurs des volumes d'*Helvetia Sacra*[276]. Enfin, le rapport des visites de 1453,

274. Voir par exemple Vuilleumier, pp. 8-21; Oskar Vasella, *Reform und Reformation in der Schweiz: Zur Würdigung der Anfänge der Glaubenskrise*, Münster in Westfallen: Aschendorff, 1958.

275. *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, MDR 2, 11, Lausanne: Georges Bridel & Cie, 1921.

qui précédèrent immédiatement la Réforme, a été publié en 1993[277]. Il dresse un tableau bien différent et plus positif de l'état de l'Église que le rapport de la visite antérieure de 1416-1417.

Cela ne revient pas à dire que l'Église médiévale vaudoise ait été particulièrement pieuse ou son clergé irréprochable. Elle connaissait des problèmes, mais ils n'étaient pas pires qu'ailleurs en Europe. Il y avait par exemple plusieurs petits monastères actifs dans le Pays de Vaud, qui n'étaient ni plus corrompus ni plus dynamiques que les couvents de France. Les fraternités jouaient un rôle dans les communautés, même s'il n'était pas aussi important qu'en Italie. Les laïcs participaient activement à la vie religieuse, même si ce n'était pas avec le zèle des Frères et Sœurs de la Vie Commune aux Pays-Bas. Les clercs savaient généralement lire et écrire, mais ils n'étaient pas particulièrement lettrés. On se plaignait parfois du clergé, sans que cela aille jusqu'à des «manifestations de mécontentement» comme en Allemagne[278]. En bref, c'était une vie religieuse sans signes particuliers, qui semble avoir bien convenu à la population.

L'AUTORITÉ ÉPISCOPALE

L'évêque de Lausanne, qui avait un grand pouvoir temporel, était aussi le dirigeant spirituel de la plus grande partie de la région. À deux exceptions près: l'évêque de Genève avait la juridiction spirituelle sur la partie occidentale, comprenant ce qui forme actuellement les districts d'Aubonne, Rolle et Nyon; l'évêque de Sion avait le pouvoir sur le gouvernement d'Aigle. Le diocèse de Lausanne s'étendait bien au-delà du Pays de Vaud, il couvrait les territoires des actuels cantons de Neuchâtel et Fribourg, et une partie du canton de Berne sur la rive gauche de l'Aar[279]. Il était divisé administrativement en neuf décanats[280]. Le chapitre de la cathédrale de Lausanne assistait l'évêque dans les affaires quotidiennes du diocèse.

276. (Note de la p. 116) *Helvetia Sacra (HS)*, P. Rudolf Henggeler et Albert Bruckner (dir.), Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1972-2007, 28 vol.

277. Ansgar Wildermann (éd.), *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, 2 vol., MDR sér. 3, 19-20, Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande, 1993.

278. Voir par exemple Gerald Strauss, *Manifestations of Discontent in Germany on the Eve of the Reformation*, Bloomington: Indiana University Press, 1971.

279. Sur le diocèse de Lausanne, voir *HS* I/4.

280. Ou doyennées: Lausanne, Avenches, Soleure, Vevey, Neuchâtel, Outre-Venoge, Ogoz, Fribourg et Berne. Voir Peter Rück, «Die Entstehung der nachreformatorischen dekanalen Jurisdiktion in der Diözese Lausanne», *ZSKG* 59 (1965), pp. 297-327.

Aux XVe et XVIe siècles, tous les évêques étaient nommés par le pape. Les derniers évêques de Lausanne au Moyen Âge se distinguaient aussi peu que leurs paroissiens; ils avaient généralement un bon niveau d'éducation mais n'avaient pas de capacités intellectuelles extraordinaires. Parmi les évêques des XVe et XVIe siècles, on compte un docteur, un licencié et un bachelier en droit ainsi que deux anciens étudiants en droit[281]. La plupart d'entre eux venaient de familles nobles, mais aucun d'entre eux ne dut sa nomination à de pures raisons politiques ni n'eut de pouvoir particulier, à la différence par exemple des évêques de Genève au XVe siècle, qui provenaient tous de la Maison de Savoie. Les deux derniers évêques de Lausanne avant la Réforme, Aymon de Montfalcon (1491-1517) et son neveu Sébastien de Montfalcon (1517-1560), étaient des amis mais non des parents des ducs de Savoie. Dans le choix des évêques, il n'y eut aucun scandale de simonie ou de népotisme; tous semblent avoir été choisis de manière légitime par la curie romaine. Aucun des évêques n'entretenait une concubine, peu d'entre eux avaient plus d'un bénéfice épiscopal, la plupart semblent avoir résidé dans le diocèse pendant la durée de leur épiscopat. En d'autres termes, peu des plaintes les plus fréquentes sur les abus du clergé à la veille de la Réforme s'appliquaient aux évêques de Lausanne. Ils étaient légitimes et compétents, même s'ils ne sortaient pas de l'ordinaire[282].

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE

Un des organes de l'Église médiévale le plus mal compris est le chapitre de la cathédrale. Si l'on n'est pas spécialisé en histoire institutionnelle de l'Église, on sait juste que le chapitre est associé d'une certaine manière avec l'évêque, qu'il joue un rôle dans la gestion du diocèse. Mais il faut savoir que les chanoines qui forment le chapitre avaient des droits et des responsabilités spécifiques et qu'ils étaient largement indépendants de l'évêque, voire opposés à lui. Le chapitre constituait donc en tant que tel une autorité ecclésiastique importante.

À Lausanne, il était composé de trente membres du clergé au maximum, idéalement dix prêtres, dix diacres et dix sous-diacres[283].

281. *HS* I/4, p. 36.

282. À l'exception de Giuliano della Rovere, le futur pape Jules II, qui fut évêque de Lausanne de 1472 à 1476 – ainsi qu'évêque de Catania et d'Avignon pendant la même période – mais ne mit jamais les pieds dans le diocèse.

Il avait à sa tête un prévôt, qui devait allégeance à l'évêque et lui promettait que les chanoines rempliraient leurs devoirs envers lui. En sus du prévôt, le chapitre avait aussi un trésorier et un chantre. Ses principales tâches étaient liturgiques et administratives. Les chanoines célébraient la messe à la cathédrale et participaient aux processions et aux autres rituels urbains. Ils dirigeaient la construction et les réparations des bâtiments de la cathédrale et gardaient son trésor, ses ornements et ses meubles. Plus important peut-être, le chapitre avait des droits de dîme et celui de nommer les prêtres dans de nombreuses paroisses[284]. Il détenait de plus de grandes possessions temporelles, dont trois châtellenies (Dommartin, Essertines et Saint-Prex) et plusieurs villages. C'est en grande partie à cause de la richesse et du pouvoir du chapitre que les Bernois allèrent jusqu'à emprisonner les chanoines en 1537, en attendant de récolter leurs chartes[285].

La richesse et le pouvoir du chapitre engendrèrent des conflits avec l'évêque. Les chanoines s'impliquèrent dans les luttes entre la commune et l'évêque, prenant souvent parti pour la commune. À la fin du XIVe siècle, le chapitre chercha à gagner son indépendance par rapport à l'évêque et parvint, en 1397, à être complètement exempt de la juridiction épiscopale; cette décision fut entérinée en 1453 sous le règne du duc de Savoie Amédée VIII. La question principale concernait le droit de l'évêque de visiter les églises paroissiales propriétés du chapitre. Ces visites étaient une manifestation de l'autorité morale et spirituelle de l'évêque, mais aussi un moyen pour lui de conserver un certain contrôle sur les finances des paroisses. Il était souvent coûteux pour les paroisses d'accueillir l'évêque et sa suite; en outre, après sa visite, l'évêque pouvait décider que des réparations ou des améliorations étaient nécessaires pour préserver la fonction et la dignité de l'église. Ces travaux étaient à la charge des individus ou des institutions propriétaires de l'église, qui étaient bien souvent des chanoines de la cathédrale.

283. (Note de la p. 118.) Sur le chapitre de la cathédrale de Lausanne, voir *HS* I/4, pp. 358 ss.

284. Dans la visite de 1453, il est indiqué que le chapitre a le droit de présentation dans 18 paroisses vaudoises: Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Daillens, Donneloye, Éclépens, Gressy, Joulens, Lonay, Moudon, Penthalaz, Penthaz, Sugnens, Tolochenaz, Ursins, Vevey, Vidy, Vufflens-le-Château et Yvonand. Wildermann, *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, *op. cit.*

285. Voir ci-après, au chapitre 5, «Le clergé catholique en pays protestant».

Au XVIe siècle, la Réforme apparut comme une menace encore plus grave pour la richesse et le pouvoir du chapitre, car les autorités protestantes allaient le démanteler et saisir ses biens. Ainsi, bien que le chapitre de Lausanne ait souvent été en conflit avec l'évêque, les Bernois furent vus comme un risque bien plus grave pour son existence. Comme ils avaient beaucoup plus à perdre que la plupart des autres membres du clergé dans le Pays de Vaud, les chanoines furent les opposants les plus féroces à la Réforme protestante dans la région.

LES COUVENTS

À la veille de la Réforme, il y avait 46 monastères actifs dans le Pays de Vaud. La plupart étaient très petits, avec moins de dix religieux, et relativement pauvres. Il s'agissait de couvents d'hommes dans leur très grande majorité. Il n'existait que trois couvents de femmes, les Clarisses à Orbe et à Vevey et les cisterciennes de Bellevaux, à côté de Lausanne. Malgré leurs petites dimensions, les couvents avaient une forte présence dans la région; avec le chapitre de la cathédrale, c'est eux qui opposèrent la plus forte résistance à la Réforme. Trois couvents relativement riches et puissants sortaient du lot: les prieurés clunisiens de Romainmôtier et de Payerne et le prieuré bénédictin de Lutry.

La plus ancienne et la plus vénérable institution monastique dans le Pays de Vaud est de loin celle de Romainmôtier, fondée au milieu du Ve siècle[286]. Elle dépendait directement de Rome à l'origine, puis passa à la cour royale de Bourgogne; depuis la fin du Xe siècle, elle était sujette de Cluny. Romainmôtier avait accumulé de grandes possessions foncières au cours des années, en Pays de Vaud et en Bourgogne, et avait créé des prieurés sur plusieurs d'entre elles[287]. En 1453, le prieur avait le droit de présentation dans trois paroisses vaudoises[288]. Au début du XVIe siècle toutefois, Romainmôtier et plusieurs autres monastères de la région

286. Sur Romainmôtier, voir *HS* III/2, pp. 511-565; Jean-Daniel Morerod (dir.), *Romainmôtier: Histoire de l'abbaye*, BHV 120, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2001; Alexandre Pahud, *Le cartulaire de Romainmôtier (XIIe siècle): Introduction et édition critique*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale 21, Lausanne: Université de Lausanne, 1998.

287. À la veille de la Réforme, les prieurés vaudois qui dépendaient de Romainmôtier (à Apples, Mollens, Vufflens-la-Ville, Vallorbe et Bursins) avaient tous disparu. Seuls restaient Bevaix et Corcelles dans l'actuel canton de Neuchâtel ainsi que Lay-Damvautier en Franche-Comté.

passèrent de nouveau sous le gouvernement séculier, quand le duc de Savoie reçut du pape Jules II les droits sur le revenu de Romainmôtier et sur l'abbaye du lac de Joux. Au XIIIe siècle, le couvent avait abrité une trentaine de moines; ils n'étaient plus que dix ou douze à l'époque de la Réforme.

L'autre grand monastère clunisien vaudois était l'abbaye de Payerne[289]. Fondée au Xe siècle, bien plus tard que celle de Romainmôtier, Payerne devint la plus puissante. Tout comme Romainmôtier, elle fut offerte à Cluny par l'impératrice Adélaïde, épouse de l'empereur Othon Ier. Selon le rapport de la visite de 1453, Payerne détenait le droit de présentation dans six paroisses du Pays de Vaud[290] en plus de droits sur de nombreuses dîmes, ce qui en faisait une des plus riches maisons de la région, malgré des dettes énormes accumulées au XIVe siècle[291]. Néanmoins, les guerres, les maladies et une mauvaise gestion financière pesèrent lourdement sur Payerne, et le nombre de ses moines passa de plus de vingt au XIIIe siècle à une douzaine à l'époque de la Réforme. L'abbaye de Payerne fut au premier rang des conflits religieux du début de la Réforme, car la ville avait signé un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg et les Bernois exigeaient qu'elle autorise la prédication évangélique.

Le prieuré bénédictin de Lutry fut lui aussi fortement impliqué dans ces conflits, en raison de sa proximité avec Lausanne et ses relations avec la ville, l'évêque et le chapitre[292]. Lutry avait été donné au XIe siècle à l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais. Il n'avait pas les mêmes liens royaux et impériaux que Payerne et Romainmôtier, mais avait un droit de présentation dans neuf paroisses du Pays de Vaud[293], soit plus qu'aucun autre couvent de la région, et c'était un

288. (Note de la p.120) Apples, Colombier et Mollens. Données tirées de Wildermann, *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, *op. cit*. Relevons que les comptes rendus des visites distinguent entre le «droit de présentation», droit de choisir le prêtre, et le «droit d'institution», droit d'installer le prêtre dans sa paroisse. Le droit d'institution était fréquemment, mais pas toujours, détenu par l'évêque, même s'il n'avait pas le droit de présentation. Par exemple, pour ces trois paroisses, l'évêque de Lausanne avait le droit d'institution à Apples et à Colombier, mais c'est le prieur de Romainmôtier qui l'avait à Mollens.

289. Sur l'abbaye de Payerne, voir *HS* III/2, pp. 391-460. Au Moyen Âge, Payerne fut d'abord un prieuré de Cluny; elle reçut le titre d'abbaye en 1444.

290. Baulmes, Corcelles-près-Payerne, Montcherand, Orbe, Payerne et Pully. Payerne possédait aussi ce droit dans plusieurs paroisses des cantons de Fribourg et de Berne.

291. *HS* III/2, p. 398.

292. Sur le prieuré de Lutry, voir *HS* III/1, pp. 803-831.

293. Belmont-sur-Lausanne, Bioley-Magnoux, Cossonay, Démoret, Saint-Christophe, Saint-Martin-du-Chêne, Villars-Mendraz, Villette et Yverdon.

des plus grands monastères vaudois à l'époque de la Réforme, avec treize moines et deux novices. Le prieuré de Lutry avait une relation particulièrement étroite avec la ville, car son église servait aussi d'église paroissiale. Ces liens, ainsi que le fait que le prieur Jean de Montfalcon était un proche parent de l'évêque de Lausanne, expliquent que Lutry ait opposé à la Réforme une forte résistance.

De cette brève présentation de trois monastères vaudois, je voudrais faire ressortir trois points. En premier lieu, le monachisme était en déclin dans la région. À l'époque de la Réforme, ces trois couvents avaient moitié moins de moines qu'ils n'en avaient au XIIIe siècle. Cela ne signale pas nécessairement une spiritualité moribonde dans le Pays de Vaud; cela s'explique probablement plutôt par les conséquences des guerres de Bourgogne, qui dévastèrent beaucoup de terres monastiques. En second lieu, le clergé régulier n'était aucunement isolé de la vie religieuse de la communauté au sens large, comme on le voit par exemple dans le nombre de paroisses où les monastères avaient le droit de présentation[294]. Troisièmement, les couvents furent souvent au premier rang des batailles contre la Réforme protestante. Bien qu'ils ne soient pas particulièrement riches, et bien que les Bernois autorisent les religieux qui «acceptaient» la Réforme à conserver leurs bénéfices et leurs prébendes, presque toutes les terres, dîmes et droits des couvents allaient être transmis aux autorités bernoises[295]. Les moines et les nonnes étaient donc bien plus menacés par la Réforme que la plupart des curés. Tout comme les chanoines du chapitre de la cathédrale de Lausanne, le clergé régulier vaudois allait perdre les terres et les privilèges qui définissaient leurs communautés et leur donnaient leur pouvoir.

LA RELIGIOSITÉ DANS LES PAROISSES

C'est à Lausanne, siège du diocèse et plus grande ville du Pays de Vaud, que la religiosité des habitants était la plus vive. Les Grands Pardons de Notre-Dame de Lausanne étaient particulièrement populaires: tous les sept ans, des pèlerins de toute la région s'attroupaient dans la ville, pour obtenir l'indulgence plénière offerte à tous ceux qui

294. Sur les 121 paroisses de Vaud dont la visite de 1453 donne la liste, 52 (43%) étaient détenues par des monastères, 48 (40%) par l'évêque et 18 (15%) par le chapitre de la cathédrale de Lausanne. Données tirées de Wildermann, *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, *op. cit.*

295. Voir ci-après, au chapitre 5, «Les édits de Réformation».

visitaient la chapelle de Notre Dame dans la cathédrale, confessaient leurs péchés et offraient des aumônes[296]. En l'absence de guildes, les confréries de Lausanne étaient populaires[297]. Mais la pauvreté des sources à leur sujet rend pratiquement impossible d'évaluer où elles se situaient, entre club social et association spirituelle.

Pour la majorité des Vaudois, le centre de la vie religieuse était la paroisse; dans la plupart des paroisses, la vie religieuse ne semble avoir rien eu d'extraordinaire. Richard Paquier explique succinctement que « nos pères s'acquittent avec dévotion de toutes les pratiques religieuses prescrites par l'Église »[298]. En général, les habitants semblent avoir été satisfaits de leurs prêtres et de leur vie religieuse au bas Moyen Âge. À la veille de la Réforme, il y avait 154 paroisses dans le Pays de Vaud[299]. La population moyenne de chaque paroisse était de 390 personnes environ, mais elles pouvaient avoir des tailles très différentes. Les rapports des visites ne les décrivent malheureusement pas systématiquement chacune; en 1453, la plus petite était Treycovagnes, qui ne comptait que quatre foyers (une vingtaine de personnes), la plus grande Vevey, avec cinq cents foyers (environ 2500 personnes)[300]. Lausanne, avec ses quelque 5000 habitants, était desservie par six paroisses.

Un problème qui se posait là comme ailleurs était la non-résidence des prêtres. Lors de la visite de 1453, quarante-huit des cent vingt-deux curés (soit 40 % environ) étaient absents de leurs paroisses[301]. Ce pourcentage était équivalent à celui du diocèse de Genève vers la même époque (43 %)[302]. Je crois que les historiens tendent à exagérer ce prétendu « problème » de la non-résidence.

296. Paquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, *op. cit.*, vol. 2, p. 187.

297. Il existait trois confréries du Saint-Esprit et d'autres au titre de Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Saint-Sébastien et Saint-Jacques. *Ibid.*, p. 177.

298. *Ibid.*, p. 178.

299. Pour une étude détaillée du nombre des paroisses et du clergé catholique avant et après la dispute de Lausanne, voir Christine Lyon, « Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme », mémoire de licence en histoire moderne, Université de Lausanne, 1998. Les statistiques ci-après sont tirées des visites de 1453 dans les 121 paroisses vaudoises du diocèse de Lausanne. Les autres paroisses ressortissaient des diocèses de Genève et de Sion.

300. Les autres grandes paroisses citées sont Montreux (300 foyers), Orbe (200 foyers), Villette (200 foyers) et Corsier-sur-Vevey (160 foyers). On ne dispose pas de chiffres pour d'autres villes importantes comme Moudon, Morges, Yverdon, ou encore Nyon qui était dans le diocèse de Genève.

301. Le taux de 31 % cité dans l'étude (Wildermann, *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, *op. cit.*, vol. 1, p. 14) s'applique à l'ensemble du diocèse. Le taux de non-résidence dans le Pays de Vaud est un peu plus élevé que la moyenne parce que huit des 48 prêtres non-résidents étaient des chanoines de la cathédrale de Lausanne, tandis que peu de chanoines avaient des bénéfices à Fribourg ou à Berne.

302. Wildermann, *op. cit.*, p. 14.

Une conception erronée veut que cela implique soit que la paroisse était laissée sans prêtre, soit que le vicaire qui en était chargé était clairement inférieur au curé nommé. Or, cela ne semble pas avoir été le cas dans le Pays de Vaud. Dans la plupart des cas (77 %), les vicaires sont nommés explicitement; lorsque leur statut est évoqué, c'est généralement celui de *presbiter*, soit de prêtre[303]. Ni les visiteurs ni la population ne semblent s'inquiéter particulièrement du nombre ou de la qualité des vicaires. Ces conceptions erronées proviennent en partie des efforts de l'Église catholique elle-même au XVIe siècle pour venir à bout de la non-résidence. En 1537 par exemple, la « commission du ruban bleu » du pape Paul III édicta le fameux *Consilium de emendanda ecclesia* qui disait notamment:

> … l'abus qui avant tout et par-dessus tout est à corriger est que les évêques en tout premier lieu, et ensuite les curés, ne soient pas absents de leurs diocèses et de leurs paroisses sauf pour quelque raison grave, mais qu'ils y résident… parce qu'ils sont les époux des églises à eux confiées. Par le Dieu immortel, quel spectacle plus misérable pour un chrétien qui parcourt le monde que cette solitude des églises! Presque tous les pasteurs ont laissé leur troupeau, presque toutes ont été confiées à des mercenaires.[304]

L'image que nous avons de Vaud, toutefois, n'est pas celle d'une « solitude des églises » « confiées à des mercenaires », mais de paroisses desservies par des prêtres normalement ordonnés, qu'il s'agisse du curé nommé ou d'un vicaire convenable.

Comme les visiteurs ne parlent pas du caractère moral des prêtres, il est impossible d'évaluer l'importance de questions comme celles du concubinage ou de l'illettrisme. Ils s'intéressent en revanche aux structures physiques et aux ressources des églises. Une de leurs exigences fréquentes est d'enclore le cimetière de la paroisse « afin que les animaux ne puissent y entrer » et de placer une croix à chacun de ses quatre coins[305]. Ils accordent beaucoup d'attention à l'état des reliquaires et des ciboires, les vases contenant les hosties

303. Le statut du curé ou du vicaire nommé n'est généralement pas précisé, sauf pour 35 curés (30 %) et 17 vicaires (35 %). Sur ces derniers, 14 sont donnés comme *presbiter*, les autres sont un moine prémontré, un chanoine du Grand-Saint-Bernard et le curé de Vuarrens. Données tirées de Wildermann, *op. cit.*

304. Olivier de la Brosse *et al.*, *Latran V et Trente*, Paris, Éditions de l'Orante, 1975, p. 439, pour la traduction française.

305. Wildermann, *op. cit.*, vol. 2, pp. 12, 136, 138, 143, 144, 151, etc.

consacrées. Ils réclament qu'ils soient nettoyés et décorés proprement, et qu'une «lumière brille nuit et jour sur le corps du Christ»[306]. Les murs, salis par des années de fumée des cierges, doivent être nettoyés[307]. Et chaque paroisse doit garantir qu'elle a les bons ouvrages liturgiques conformément à l'usage de Lausanne et aux Livres de la Bible[308].

Cette visite du XVe siècle peut être interprétée de deux manières. On peut adopter la posture de l'historien traditionnel, selon laquelle l'accent mis sur des aspects externes révèle le côté superficiel de la religiosité du bas Moyen Âge. Les visiteurs ne se sont pas intéressés à l'Évangile, à la morale ni à la spiritualité. Avant d'éliminer ce point de vue comme relique d'une vieille histoire influencée par la confession, il faut se rappeler que cela peut avoir été le point de vue de nombreux humanistes contemporains, comme Érasme, qui lui aussi fustigeait l'Église pour ce qu'elle négligeait la spiritualité intérieure au profit du conformisme extérieur. Pierrette Paravy expose un point de vue plus utile dans sa préface à la *Visite*:

> [L'effort majeur] est volonté d'exprimer une conception de la foi exaltant la Présence Réelle dans l'hostie transsubstantiée, perceptible dans la place même qui lui est reconnue dans le chœur de l'édifice, et comme manifestation privilégiée du cycle liturgique annuel… Ainsi n'est-il pas indifférent de constater que la plus modeste église paroissiale, dans ses structures, dans son aménagement intérieur, et dans son mobilier, est conçue comme porteuse d'un message que la liturgie prévue à son service a pour vocation d'exprimer.[309]

En d'autres termes, on ne peut dédaigner le côté «superficiel» des visiteurs ecclésiastiques, mais il faut y voir un reflet de la dévotion de l'époque pour le vrai corps du Christ comme centre de la vie paroissiale.

On peut à l'inverse tracer un net parallèle entre le catholicisme du bas Moyen Âge et le premier calvinisme vaudois: tous deux tentaient d'éviter de salir ou de polluer le corps du Christ. La différence tenait à la conception qu'ils avaient de ce qui constituait le corps du Christ. Pour les visiteurs épiscopaux du bas Moyen Âge, le

306. *Ibid.*, pp. 10, 137, 143, 144, 145, 150, etc.
307. *Ibid.*, pp. 245, 502, etc.
308. *Ibid.*, pp. 143, 144, etc.
309. Pierrette Paravy, «Préface», in Wildermann, *op. cit.*, vol. 1, p. 16.

corps du Christ était l'hostie consacrée, déshonorée si l'on manquait d'être suffisamment attentif à son environnement : absence de lumière, ciboire en mauvais état, inattention générale à la condition de la paroisse qui le conserve. Pour les calvinistes, le corps du Christ devint la congrégation elle-même, non le bâtiment, mais il pouvait être pollué par des communiants indignes. Le problème était similaire, et la solution aussi ; il fallait nettoyer tout cela ! Pour les catholiques, il fallait purifier les objets entourant le corps du Christ et en contact avec lui. Pour les calvinistes, il fallait nettoyer les personnes formant le corps du Christ. La discipline consistoriale, y compris l'excommunication, remplaça les visites épiscopales qui mettaient l'accent sur l'astiquage, mais elles avaient le même but : préserver le corps du Christ de la contamination.

Les calvinistes crurent probablement par la suite que toute la communauté chrétienne vaudoise était souillée, mais les gens ne partageaient pas ce point de vue. Lorsque le mouvement évangélique fit son apparition en Suisse dans les années 1520, peu de Vaudois souhaitèrent y adhérer. Au contraire, la plupart d'entre eux étaient hostiles à la « nouvelle religion » et voulaient vivre et mourir dans la foi de leurs ancêtres. Si la question de la Réforme se posa dans le Pays de Vaud, ce fut entièrement dû à l'influence de Berne et à sa conquête de la région.

LA RÉSISTANCE CATHOLIQUE AVANT LA CONQUÊTE BERNOISE, 1525-1535

Le Pays de Vaud était mal préparé à accueillir la Réforme. Entre 1520 et 1530, le mouvement évangélique en Europe était essentiellement confiné aux pays de langue allemande. Selon Francis Higman, aucun texte de Luther n'a circulé en français avant 1525 ; en 1530, il existait seize éditions de ses travaux[310]. Ce chiffre peut sembler élevé, mais il faut savoir que le premier « best-seller » de Luther, le *Sermon sur l'indulgence et la grâce*, connut à lui seul plus de vingt éditions en allemand entre 1518 et 1519[311]. De plus, la plupart des éditions de Luther en français furent imprimées à Paris ou à Anvers, aucune en Suisse romande. Le manque d'intérêt

310. Higman, *Piety and the People*, *op. cit.*, pp. 288-300.

311. Josef Benzing, *Lutherbibliographie : Verzeichnis der Gedruckten Martin Luthers bis zu dessen Tod*, Baden-Baden : Heitz, 1966, pp. 16-19 (N°s 90-114).

pour les textes de Luther ne s'explique pas non plus par la préférence qui aurait été donnée aux réformateurs suisses : en 1530, aucun texte de Zwingli n'avait été imprimé en français nulle part.

Dans les comptes rendus des États de Vaud, il n'est fait aucune mention de Luther ni de problèmes face aux hérésies avant 1525, huit ans après les *95 Thèses* de Luther. C'est à cause de la guerre des paysans que les États de Vaud publièrent un décret qui devait prévenir des soulèvements de ce genre :

> … Messieurs les Nobles et Ambassadeurs des Bonnes Villes… a mis en avant et proposé que l'on dehust avoir regard et advis sur les maulvaises, déléales, faulces et hérétiques allégations et opinions de ce mauldit et déléal hérétique, et ennemy de la foy chrestienne, Martin Leuter, par lesquelles, comme il se dit communément, eis lieux circonvoysins sont été faits de gros esc[l]andres et abus contre la foy Chrestienne. Et desirant obvier à toutes les chouses dessus dites, et aussi pour maintenir la foy Chrestienne, ainsin que vrays Chrestiens doivent faire, par le mandement et commandement de mon dit Sr. le Gouverneur et Baillif de Waud, [les dits Estats] ont statui et ordonné, et ordonnent par ces présentes, – que nulle personne de quelque estat ou condition que ce soit, subjets de nostre très-redoubté Seigneur, tant médiats que immédiats, ne doige avoir, acheter ne garder point de livre fait par le dit Martin Leuter, et si point s'en trouve, que le dit livre soit brûlé.[312]

Le décret interdisait aussi à quiconque de parler de Luther en termes favorables, sous peine de trois jours de prison, de trois estrapades publiques et des frais de justice. Les récidivistes seraient brûlés comme hérétiques[313]. Un an auparavant, les États de Vaud

312. Herminjard, *op. cit.*, vol. 1, pp. 354 ss. (N° 148), les États du Pays de Vaud à leurs ressortissants, Moudon, 23 mai 1525 ; le texte du décret figure in Tallone, *Parlamento Sabaudo*, *op. cit.,* vol. 13, pp. 347 ss, (N° 7784).

313. « Item, que nulle personne de quelque estat, degrez ou condicion que ce soit, ne doige parler en manière quelconque du dit Leuter, en le favorisant et maintenant, ou en maintenant et affermant aulcunes de ses mauldictes et dampnables oppinions et allégations, – et ce sous la peine d'estre griefvement incarceréz trois jours durant, et, au bout de trois jours, de recepvoir trois estrappades de corde publiquement, et doige payer, avant que sortir de prison, les despenses et missions faites adcause de la ditte détention. Et si celui qui auroyt voulsuz soubtenir et maintenir les faulces et décepvables oppinions devant dictes, en tout en partie, après avoir recephu les dictes estrapades, si veult estre indurcy et obstiné, qu'il doige estre brûlé, comme faulx et déléal hérétique, avec son livre, si point en avoyt. » Herminjard, *op. cit.,* vol. 1, pp. 355 ss.

avaient passé une série de décrets qui, en matière de religion, prévoyaient des châtiments seulement pour les blasphémateurs et les *charmeurs*, guérisseuses ou sorciers[314]. Ils ne faisaient aucune mention de sectes, d'hérésies ou de luthériens. Il semble que ce soit la guerre des paysans qui força pour la première fois les États de Vaud à envisager le risque que la Réforme s'insinue sur leur territoire. La date et les termes du décret suggèrent que leur plus grande crainte était que le mouvement religieux n'incite à une même révolution sociale chez eux. Après 1525, la Réforme fut liée pour toujours à un soulèvement social, perspective terrifiante pour les dirigeants et les nobles de toute l'Europe. Dans les régions qui n'avaient pas vu apparaître de mouvement évangélique avant 1525, il était fort peu probable que la Réforme s'implante si elle n'était pas imposée d'en haut. Dans le monde francophone, le mouvement évangélique fit ses premières avancées en région parisienne surtout, par le cercle réformateur de l'évêque Guillaume Briçonnet à Meaux, sous le patronage de la sœur du roi François Ier, Marguerite de Navarre[315]. Dans le Pays de Vaud, dix ans avant la Réforme, on n'avait pas de raison de croire que le protestantisme prenne racine.

La situation changea quand Guillaume Farel arriva à Aigle[316], la principale ville des Quatre Mandements bernois[317]. Avec les trois autres villes, Ollon, Bex et les Ormonts, Aigle était gouvernée par le bailli résident, qui n'était pas partisan de la « nouvelle religion ». Il autorisa toutefois, avec réticence, Farel à ouvrir une école pour les enfants et à prêcher, à condition qu'il prêche « la claire et nette parole de Dieu » et ne dise rien contre les saints sacrements catholiques. Farel fut reçu froidement par les habitants. En juin 1527, les syndics d'Aigle, d'Ollon et de Bex demandèrent à Berne de le renvoyer[318]. Les Bernois – qui alors étaient encore officiellement

314. Tallone, *Parlamento Sabaudo*, *op. cit.,* vol. 13, pp. 337-340 (N° 7772), Moudon, 20 mai 1524.

315. Pour un tableau général, voir Denis Crouzet, *La Genèse de la Réforme française 1520-1562*, Regards sur l'histoire : Histoire moderne, Paris : Sedes, 1996, chap. 1 et 2. La brève étude de Mark Greengrass, *The French Reformation* (Oxford : Blackwell, 1987), est toujours utile. Pour un examen plus détaillé de Marguerite et de son réseau évangélique, voir Reid, *King's Sister – Queen of Dissent*, *op. cit.*

316. Sur le ministère de Farel à Aigle, voir *Guillaume Farel*, *op. cit.*, pp. 173-178 ; Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 35-52.

317. Voir plus haut, au chapitre 2, « La Confédération et les bailliages communs ».

318. « Parmi eux se font surtout remarquer les trois Syndics, qui, ne tenant aucun compte des ordres de leurs supérieurs et des lois du pays, sollicitent de ceux qu'on appelle les jurés du Gouverneur mon renvoi et l'interdiction de me laisser prêcher. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 25 (N° 198), Farel au Conseil de Berne, d'Aigle, [vers la fin de juin 1527].

catholiques, mais où les Conseils avaient une claire majorité évangélique – répondirent en donnant ordre au bailli de « veiller à ce qu'il prêche la parole de Dieu dans les assemblées sans aucun obstacle »[319]. Ils allaient devoir répéter cette demande à plusieurs reprises pendant les années suivantes, aux autres villes où se rendaient Farel et ses compagnons.

Le résultat de la Dispute de Berne de 1528 exerça une forte pression sur les Quatre Mandements pour qu'ils acceptent la Réforme. Farel fut chargé de traduire en français l'annonce de la dispute et les articles qui allaient y être débattus, et il y participa personnellement en janvier. Comme les débats se tenaient en allemand, Farel n'y comprit probablement pas un mot, mais il reçut sans doute des résumés en latin de la part de ses amis Œcolampade, Bucer, Capiton et Zwingli. À son retour à Aigle en février, les habitants lui opposèrent une forte résistance et refusèrent les décisions de la Dispute[320]. Une fois de plus, Berne dut ordonner « le dit prêcheur tenir en seurté et bonne garde, que ne luy soyt faict oultraige quelconque de faict ne de parolles » et que le mandement qui lui avait été donné soit valide et exécuté[321]. Berne ne força pas tous ses territoires à abolir immédiatement la messe, mais la prédication de l'Évangile devait être autorisée sans restriction. La messe pourrait cependant être abolie dans les paroisses où une majorité voterait en faveur de la Réforme. Les villes d'Aigle, Bex et Ollon firent ainsi en mars, sous l'œil vigilant des ambassadeurs de Berne. Compte tenu de la forte opposition qui s'était manifestée contre Farel à son retour de Berne, un mois plus tôt, on peut se demander si les gens votèrent vraiment en leur âme et conscience.

De fait, le vote officiel en faveur de l'abolition de la messe n'effaça pas l'opposition populaire à la nouvelle religion. D'une part, les paroisses voisines des Ormonts, de Noville et de Chessel votèrent de

319. *« Ob id vobis omnibus et singulis, praecipue hiis mandamus, ut illum in publicis concionibus Verbum dominicum praedicare sinatis, absque omni obstaculo […]. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 29 (N° 199), les Conseils de Berne à Jacques de Rovéréa, Berne, 3 juillet 1527.

320. « … [nous] avons par rumeur entenduz, à celluy nostre mandement non estre sattisfaict, de quoy avons très-hault regrect, principalement que summes adverty[s] que le dict prêcheur [Farel] par aulcuns des nostres en Alie est esté receuz en dérision, et, que plus est, nostre mandement mesprisé et déshonoré, et daventaige, que aulcuns de noz subjectz d'Alie, lesqueulx par cy-devant et présentement soy sont oposé contre nous et [contre le] faict de la vray foy christiène, en faissant secrètes assemblées, conseil et machinations contre nous, servantes à tumulte, et aussy soy monstre[nt] désobéissant à nous, en détourbant le simple peuple par dolz et menasses. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, pp. 105 ss. (N° 220), le Conseil de Berne à Félix de Diesbach, Berne, 14 février 1528.

321. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 107 (N° 220).

conserver la messe, malgré Berne. Les Bernois les autorisèrent à continuer dans leur foi catholique, mais seulement jusqu'à Pentecôte (31 mai 1528). De plus, Farel continuait d'être malmené dans les villes nouvellement « protestantes ». Moins d'un mois après le vote à Ollon, il fut attaqué par un groupe d'opposants[322]. Peu après, des troubles éclatèrent de nouveau à Aigle lorsque l'opposition catholique s'éleva contre la suppression des images et des autels dans les églises, et commença à molester et fâcher « iceulx que veulent vivre comme nous »[323]. À Bex, le châtelain refusa d'autoriser un ministre choisi par Farel à prêcher, nommant à sa place un prêtre catholique[324].

Un autre problème de l'opposition rampante à la foi protestante dans les Quatre Mandements tenait à la position des deux baillis bernois, Jean de Rovéréa et Félix de Diesbach, qui étaient peu favorables à la décision de leurs supérieurs d'adopter la Réforme. Pour rétablir la situation et l'ordre dans la région, le Conseil de Berne désigna comme bailli un ardent protestant, Hans Rudolf Nägeli, à la place de Rovéréa[325]. Le même jour, le 27 mai 1528, Berne ordonnait

322. « Pour biens que par cy-devant plusieurs foys avons envoyé mandement, à cause de maistre Guillaume Farel, de le tenir et conserver en seurté, et le laissé prêcher la Parolle de Dieu sans obstacle quelconque, ce non obstant summes advertis des aultraiges et violences que Guillaume Jajod et certains hommes et femmes d'Olon ont faict au dict Farel, de quoy summes très-déplaisant. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 125 (N° 229), le Conseil de Berne à Félix de Diesbach, Berne, 3 avril 1528.

323. « Nous summes certainement advertis, comme certains hommes et femmes, nous soubgectz de nostre jurisdiction d'Alie, tousjours fravaileusement [lire : impudemment] parlent et de faict soy monstrent contre nous, à cause qu'avons ousté les idoles et abbatus les aultés, et toutellement ambrassé la Parolle de Dieu et sainct Évangiles. Et davantaige, que molestent et fâchent iceulx que veulent vivre comme nous. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 129, (N° 231), le Conseil de Berne à Félix de Diesbach, Berne, 25 avril 1528.

324. « … nous summes adverti comme le chastellain de Bex est fait inhibition au prescheur que maistre Guillaume Farel az envoyé à Bex, de non prescher, – de quoy nous mervillions, veuz qu'avons expressément donné charge et commission au dict Farel de créé et ordonné prescheurs idonées en nous quatres mandemens d'Alie, pour publié la Parolle de Dieuz. Davantaige, entendons que Columbi est constituy prescheur à Bex, luy non estant souffisant, ne conforme à nostre mandement et X articles. » Herminjard, vol. 2, pp. 135 ss. (N° 234), le Conseil de Berne aux Lieutenants à Aigle, Berne, 15 mai 1528.

325. « Et pour ce que puissons tenir les dicts nous soubgectz en deuë obéissance et leur administrer bonne et brieffve justice, avons créé ung aultre noveau Gouverneur, assavoir nostre Conseillieur Hanns Rüdollff Nägeli, lequel commencera l'administration sur le jour Sainct Jaque prochain. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 142 (N° 238), le Conseil de Berne à Jean de Bex, Berne, 27 mai 1528. Les Nägeli étaient une des principales familles patriciennes de Berne. Hans Rudolf fut par la suite le premier bailli de Thonon ; il portait le même prénom que son père, qui mourut en 1522. Son frère Sebastian devint le premier bailli de Lausanne ; leur frère Hans Franz dirigea la conquête du Pays de Vaud en 1536 et fut maire de Berne de 1540 à 1568. Rovéréa, quant à lui, provenait d'une famille noble savoyarde. Voir Marcel Godet *et al.*, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 7 vol., Neuchâtel : Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921-1933, vol. 5, pp. 73-75 (Nägeli) et 580 (Rovéréa).

à la paroisse des Ormonts d'abolir la messe, ce qui fut ignoré par les habitants rebelles. Les Bernois exigèrent alors que des représentants d'autres villes de la région se rendent aux Ormonts avec Nägeli «et les admonestoint de bien considérer la chose que leur pourroit advenir, à cause de la dicte rebellion et désobéissance, et ainsy les admonester de soy fayres conformes à nous et à vous, faisant le sérment de nous obéir en tout et partout, sans réservation que soit»[326]. Ce n'était donc pas tant l'insistance à conserver la messe qui posait problème, mais le refus d'obéissance: les Bernois ajoutaient en effet que «sy ne veulent laisser la messe pour le présent, que aus moings y souffrent que la Saincte Parolle de Dieu leur soit prégée jusque atant que Dieu par sa grâce les illuminez»[327].

La situation aux Ormonts illustre l'attitude complexe des magistrats bernois envers leurs sujets aux premiers temps de la Réforme. En tout premier lieu, ils exigeaient le serment d'obéissance. C'était particulièrement important dans les Quatre Mandements, dont l'ancien seigneur, le duc de Savoie catholique, contrôlait la région du Chablais de l'autre côté du Rhône et le Pays de Vaud voisin, alors que Berne était à une centaine de kilomètres d'Aigle. La guerre des Paysans avait marqué les esprits; un soulèvement de ce genre, si loin de la ville, aurait constitué un sérieux péril pour Berne, dont les troupes étaient concentrées bien plus au nord pour affronter la menace des cantons catholiques, juste avant la première guerre de Kappel. Mais ces menaces peuvent aussi être la raison pour laquelle Berne ne voulait pas imposer la Réforme par la force. Les Bernois laissèrent à leurs sujets une certaine indépendance de décision, éliminant ainsi le risque d'une résistance catholique organisée sous la protection de la Savoie. Enfin, Berne semblait convaincue que si les gens écoutaient vraiment Farel et les autres prédicateurs, ils comprendraient vite l'Évangile et abandonneraient volontiers les «superstitions» de l'Église catholique. À plusieurs reprises, en 1527 et 1528, Berne réclama simplement que Farel soit autorisé à prêcher librement et en public. Lorsque les Ormonts refusèrent d'abolir la messe, par exemple, Berne accepta cette décision à condition qu'ils écoutent les prédicateurs «jusqu'au moment où Dieu les illuminerait par sa grâce»[328].

326. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 147 (N° 242), le Conseil de Berne aux communes des Mandements d'Aigle, de Bex, et d'Ollon, Berne, 17 juillet 1528.
327. *Idem.*
328. Voir ci-dessus.

Mais la patience de Berne avait évidemment des limites. En décembre 1528, les Ormonts n'avaient toujours pas aboli la messe et les Bernois leur commandèrent d'accepter l'Évangile et d'abandonner les cérémonies catholiques[329]. La réponse des Ormonans fut finalement positive[330], mais elle était à la vérité peu sincère, visant juste à se débarrasser de Berne. Six mois plus tard, donc plus d'un an après la première demande de Berne, le pasteur protestant du lieu se plaignit à Farel que ses sermons étaient volontairement rendus inaudibles par la sonnerie des cloches et que la personne qui avait récemment détruit l'autel recevait des menaces de mort[331]. Ces événements montrent à quel point de nombreux Vaudois résistaient au protestantisme, allant jusqu'à défier le canton le plus puissant de la Confédération. Berne finit bien sûr par gagner la partie et força une population réticente à abolir la messe.

Les Quatre Mandements étant devenus protestants, formellement du moins, Berne tenta d'introduire ses autres alliés et sujets à la religion protestante. Si l'on ne peut douter de la bonne foi et du désir désintéressé de certains magistrats réformés bernois de diffuser l'Évangile, on ne peut ignorer les motifs politiques de leurs actes. Il s'agissait avant tout de leur rivalité avec la Fribourg catholique. Tous les bailliages communs vaudois étaient contrôlés par Berne et Fribourg à la fois. En outre, toutes les villes de langue française qui avaient un traité de combourgeoisie avec Berne, comme Genève et Lausanne, en avaient aussi avec Fribourg. Berne et Fribourg étaient alliées, et généralement en de bons termes; mais la décision de Berne d'adopter le protestantisme changea ses relations tant avec Fribourg qu'avec leurs sujets communs. Les Bernois étaient sûrement conscients que leur abandon de l'ancienne foi donnait à la Fribourg catholique la haute main dans les relations avec les bailliages

329. « A ceste cause vous rescripvons ces présentes, vous mandans et commandans que vous [vous] faissiés conformes à nous et tous aultres nous soubgectz, en acceptant l'Évangile et délaissant les cérimonies des hommes que n'ont point de fundement en la saincte Escripture, ains controuvées pour accomplir l'avarice des prestres, à grande perdition des âmes. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 158 (N° 249), le Conseil de Berne aux paroissiens des Ormonts, Berne, 5 décembre 1528.

330. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 159, note 3.

331. *« Claudius frater noster die Iovis habuit concionem coram populo, quae, meo iuditio et aliorum piorum, digna fuit auditu; sed Sathan, qui semper nititur vineam Domini sabbaoth ac eius sepes dissipare, per eius servos voluit aures auditorum sono cimbali implere. Heri etiam, antequam explevissem concionem, etiam similiter operatus est per unum illorum qui semper, a die quo coepi hic concionari, Verbo restiterunt. […] Altaria Baal, sive Antichristi, noviter fere destructa sunt, sicuti ab horum latore audies, de quo fuit maximus populi murmur. Minabantur enim aliqui mortem illi qui hoc ausus est attentare. […]* » Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, pp. 181 ss. (N° 258), Jacques Camrol à Farel, des Ormonts, 28 juin 1529.

communs et les combourgeois, qui étaient tous restés catholiques. En envoyant Farel dans les bailliages communs et chez ses alliés, Berne espérait entre autres redresser la balance en sa faveur. Il était impossible aux Bernois de laisser Fribourg, en vertu des seules différences religieuses, dominer les pays romands, notamment parce qu'eux-mêmes voulaient prendre toute la région pour eux.

Cela explique en partie la rapidité de Berne à envoyer Farel dans les bailliages communs, à peine les Quatre Mandements eurent-ils formellement opté pour le protestantisme. La nécessité de transférer Farel dans d'autres régions contestées était plus forte que le désir de parvenir à une conclusion définitive et à l'établissement solide de l'Église à Aigle et dans les environs. Le *modus operandi* de Berne en matière religieuse, à cette époque, consistait à semer l'Évangile, à lancer une communauté évangélique et à partir aussi vite que possible vers d'autres lieux.

De 1530 à 1533, Farel fut ainsi presque constamment en déplacement[332]; partout où il se rendit, il rencontra une vive opposition des catholiques qui le voyaient non comme un prédicateur de l'Évangile mais comme une menace grave pour leur mode de vie. Sur les 154 paroisses que comptait le Pays de Vaud avant 1536, je n'en ai trouvé que douze où une communauté évangélique est attestée[333]. Sur ces douze, seuls les Quatre Mandements, Fiez et Yvonand abolirent la messe avant 1536. Les 142 autres paroisses vaudoises restèrent résolument catholiques. Le Pays de Vaud n'était pas une région où un anticléricalisme répandu ou un enseignement humaniste auraient créé un sol fertile pour y « semer l'Évangile ». Les racines catholiques étaient encore fortes dans la région, et du point de vue des réformateurs seule une stratégie de brûlis permettrait aux semences de l'Évangile de fleurir.

« LES HORRIBLES, GRANDS ET IMPORTABLES ABUS DE LA MESSE PAPALE »

J'ai pris pour titre de cette section celui des fameux placards affichés à Paris en octobre 1534. Je ne vais pas discuter « l'affaire des

332. Voir *Guillaume Farel*, *op. cit.*, pp. 191-297.

333. Les Quatre Mandements (4), les principales paroisses du bailliage commun d'Orbe et Grandson (2), Yvonand, Provence et Fiez – toutes paroisses du bailliage commun de Grandson (3) – ainsi qu'Avenches, Payerne et Lausanne, qui avaient toutes trois des traités de combourgeoisie avec Berne (3).

placards», mais ce titre et cette action expriment parfaitement l'attitude de Farel et de ses compagnons sacramentaires et correspondent à leur position dure. Dès le début, Farel envoya des volées de bois vert contre ce qu'il considérait comme le pire des maux s'insinuant dans la chrétienté: la messe catholique. Il s'attaquait presque aussi violemment aux partisans de cette «odieuse idole», les prêtres catholiques.

Farel n'était pas le premier à s'en prendre à la messe: tous les réformateurs protestants voyaient dans la messe l'exemple même de ce qu'ils considéraient comme le renoncement de l'Église catholique à l'Évangile du Christ. Leurs attaques provenaient de deux sources. Ils rejetaient «l'idolâtrie» encouragée par la doctrine de la transsubstantiation, qui selon eux menait à adorer un «dieu de pâte» plutôt que le Seigneur ressuscité. Le Fils de Dieu ne peut pas être pris dans un morceau de pain, il est assis à la droite du Père aux cieux. Ensuite, ils dénonçaient le «déni de Christ» que représente l'interprétation catholique de la messe comme un sacrifice, qui équivalait à renoncer de fait au sacrifice original que le Christ a fait une fois pour toutes sur la croix. C'était selon eux une «bonne œuvre» méritante qui annulait le travail que le Christ avait déjà fait pour l'humanité.

Des facteurs politiques concrets donnaient aux réformateurs des raisons pour s'opposer aussi fermement à la messe. En particulier, le système suisse instauré par le premier traité de paix de Kappel, selon lequel les paroisses des bailliages communs pouvaient voter «au plus» l'abolition de la messe, faisait de la Réforme une question politique locale[334]. Ce fut là une des plus importantes influences pour les premiers sacramentaires comme Farel, Viret et Antoine Marcourt. Seuls les votes des chefs de famille vaudois contre la messe pourraient permettre à la culture réformée de l'Évangile de remplacer la culture catholique de la messe. Dans les bailliages communs contestés, on n'était pas simplement «protestant» ou «catholique»: on se tenait (au sens littéral, quand il y avait vote) dans le camp de la messe ou dans celui de l'Évangile, et le résultat pouvait changer toute l'identité religieuse de la paroisse. L'abolition de la messe n'était pas seulement un aspect du passage au protestantisme, c'était la condition préalable de l'institution d'une réforme totale de la culture et de la doctrine religieuses sur des bases évangéliques. Les

334. Voir plus haut, au chapitre 2, «La Confédération et les bailliages communs».

sacramentaires reconnurent ce fait et firent usage de toutes les armes dont ils disposaient, en particulier la prédication, l'imprimerie et l'iconoclasme, pour s'en prendre à l'Église médiévale.

« MÉCHANTS, MEURTRIERS, LARRONS, RENIEURS DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST »

En septembre 1530, Farel prit l'offensive à Neuchâtel avec une mini-« affaire des placards », qui peut avoir inspiré Antoine Marcourt pour la fameuse affaire parisienne[335]. Il afficha ses placards dans la rue, accusant « tous ceux qui disent la messe d'être méchants, meurtriers, larrons, renieurs de la passion de Jésus-Christ et séducteurs du peuple »[336]. Le clergé catholique de la ville accusa Farel d'atteinte à l'honneur, ce qui lui donna l'occasion de présenter plus complètement son point de vue dans le document qu'il prépara pour le tribunal, intitulé *Aulcunes remonstrances de l'estat du pape* et qui contenait sept articles attaquant l'Église catholique[337]. Il y répétait son accusation selon laquelle « tout prestre disant messe renunce la mort et passion de Jhesucrist et est larron et murtrier », élargissant sa dénonciation à l'article suivant pour inclure les laïques : « Tout homme oyant la messe sachant et consentant ad ce que le prestre dit renunce la mort et passion de Jhesucrist[338]. » Farel ne donne aux laïques aucune excuse (hormis l'ignorance) pour continuer d'assister à la messe. En raison du système du vote majoritaire dans les bailliages communs, les réformateurs avaient besoin du plus de monde possible pour abjurer

335. Au sujet de l'influence des placards de Farel sur Marcourt, Arthur Piaget note que « Marcourt eut le tort sans doute de croire que ce qui s'était passé à Neuchâtel pouvait se faire ailleurs avec la même impunité et le même succès ». Arthur Piaget (éd.), *Les Actes de la Dispute de Lausanne 1536, publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne*, Mémoires de l'Université de Neuchâtel 6, Neuchâtel : Secrétariat de l'Université, 1928, p. xxii. Gabrielle Berthoud est moins encline à voir un lien : « Exemple qui, d'après A. Piaget aurait influencé Marcourt ; mais il n'avait pas, je crois, besoin de ce modèle. » Gabrielle Berthoud, *Antoine Marcourt : Réformateur et Pamphlétaire, du ‹Livre des Marchans› aux Placards de 1534*, THR 129, Genève : Droz, 1973, p. 178, note 78.

336. Cité in *Guillaume Farel*, *op. cit.*, p. 222.

337. Guillaume Farel, *Aulcunes remonstrances prêchées par Guillaume Farel de l'estat du pape, affin que ceulx qui par ignorance ont estez abusez retournent à purté évangélique, délaissant leurs iniquités et Dieu leur sera propice*, in « Documents inédits sur Guillaume Farel et sur la Réformation dans le Comté de Neuchâtel », Arthur Piaget (éd.), *Musée Neuchâtelois* (1897), pp. 100 ss.

338. Farel, *Aulcunes remonstrances*, *op. cit.*, art. III et IV. p. 100. Le 24 septembre 1530, les juges de Neuchâtel, craignant de s'aliéner Berne ou le clergé de la ville, renvoyèrent la cause au tribunal de Besançon ; ce dernier jugea l'affaire trop grave et la renvoya « à plus grande autorité, savoir au Concile général ou à l'empereur », qui ne s'en occupèrent jamais. *Guillaume Farel*, *op. cit.*, p. 223.

publiquement la messe. Farel, annonçant aux gens qu'ils renonçaient à la mort du Christ en continuant d'assister à la messe, leur faisait savoir qu'il n'était absolument pas acceptable d'embrasser l'Évangile avec leurs cœurs et les idoles avec leurs bras. Ville après ville, Farel et ses compagnons s'en prenaient aux « prêtres meurtriers » qu'ils jugeaient coupables de tuer les âmes avec leurs fausses promesses de récompenses par la messe.

POLÉMIQUE ET SUPERCHERIE : LES USAGES DE L'IMPRIMÉ

Les réformateurs firent vite usage de l'imprimerie ; là aussi, leur message était la plupart du temps orienté contre la messe. Un de leurs premiers traités, *De la tressaincte Cene de nostre Seigneur Jesus*, probablement écrit par Farel et Viret, donne le ton des attaques futures :

> Ha mon Dieu ! avons nous esté tous si abusez et si aveuglez que une blaspheme si tresevidente et si tresclaire on n'aye veu ? Et malheureux prestres, ne avez vous sceu penser une foys sur cecy ? L'autorité du pape vous a elle esté si grande que ne peussiez entendre cecy estre contre Dieu ? Ne veoit on pas qu'en offrant la Messe, et ce qui est faict pour la redemption des ames, qu'on renunce tout plainement la mort et passion de Jesus, et qu'on la tient pour inefficace et sans valeur, puis qu'on cherche autre chose ? N'est aussy Jesus renuncé, et dit n'estre pas parfaict et entier sauveur, puis qu'on prent autre chose pour avoir salut ? Pourtant fault appeller la messe, non pas « Sacrifice de louenge », mais « Abysme de vitupere », « Mer d'outraiges et de blasphemes du nom de Dieu ».[339]

Les auteurs durent aller jusqu'à Bâle pour trouver un imprimeur pour leur ouvrage ; mais la campagne d'impression des réformateurs fut rapidement facilitée par l'arrivée d'un imprimeur français, Pierre de Vingle[340]. Après un bref séjour à Genève, celui-ci

339. [Guillaume Farel ? et Pierre Viret ?], *De La Tressaincte Cene de nostre Seigneur Jesus : Et De La Messe qu'on chante communement*, [Bâle : Thomas Wolff, 1532], texte et analyse in Francis Higman, « Les débuts de la polémique contre la messe », in Rodolphe Peter et Bernard Roussel (dir.), *Le Livre et la Réforme*, Bordeaux : Société des Bibliophiles de Guyenne, 1987, pp. 35-92 ; pp. 72-73 ; reproduit in Higman, *Lire et découvrir*, *op. cit.*, pp. 233-288.

340. Sur Vingle, voir E. Droz, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », in Gabrielle Berthoud *et al.*, *Aspects de la propagande religieuse*, THR 28, Genève : Droz, 1957, pp. 38-78.

installa sa presse dans la ville protestante de Neuchâtel, où il collabora avec les réformateurs pour publier entre autres[341] la Bible française de Pierre Olivétan, traduite de l'hébreu et du grec et préfacée par Calvin, les *Articles veritables sur les horribles, grands et importables abuz de la Messe papalle*, que l'affaire des placards parisiens de 1534 rendit fameux, et plusieurs autres traités violemment polémiques, souvent contre la messe et souvent rédigés par l'associé de Farel, Antoine Marcourt[342]. Celui-ci composa aussi le *Petit traicte tres utile et salutaire de la saincte eucharistie de nostre Seigneur Jesuschrist*, qui suscita la «deuxième affaire des placards»[343]. Le 13 janvier 1535, trois mois après que les premiers placards avaient été affichés à Paris et environs, on trouva au château du Louvre et en ville «livres infames, reiteratifz des blasphemes et heresies susditz»[344]. Cette affaire semble avoir suscité l'ire du roi François Ier plus encore que les incidents d'octobre; il convoqua une grande procession, le 21 janvier, pour riposter à ce deuxième affront à l'honneur de la messe[345].

Peu après la publication du *Petit Traité* de Marcourt, une version augmentée parut sous le titre de *Declaration de la Messe*[346]. Cette édition contenait une lettre préface et un épilogue signés du pseudonyme de Cephas Geranius[347]. Sa critique porte avant tout contre les prêtres nicodémites, qu'il met au défi d'observer leur foi et d'abandonner leurs bénéfices:

> Et encore sur tout toy miserable qui as entiere intelligence de verité, comme ose tu procurer, prendre, et retenir les benefices que justement on debvroit nommer benefices procedans de ceste

341. Pour la liste des ouvrages publiés par Vingle à Neuchâtel, voir Higman, *Piety and the People*, *op. cit.*, pp. 481 ss.

342. Sur Marcourt, voir Berthoud, *Antoine Marcourt, op. cit.*

343. [Antoine Marcourt], *Petit traicte tres utile et salutaire de la saincte eucharistie de nostre Seigneur Jesuschrist*, [Neuchâtel: Pierre de Vingle], 1534. Ce traité identifie d'ailleurs Marcourt comme l'auteur des placards.

344. Nicole Gilles, *Annales*, cit. in Berthoud, *Antoine Marcourt*, *op. cit.*, p. 187.

345. Voir *ibid.*, pp. 189-199.

346. [Antoine Marcourt] [et Pierre Viret?], *Declaration de la Messe, le fruict dicelle, la cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir* [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], [1534]. Sur la datation du texte et sa relation avec le *Petit traicté*, voir Berthoud, *Antoine Marcourt*, *op. cit.*, pp. 223-227.

347. (Note de la p. 133.) «Geranius» est probablement Pierre Viret. Voir Piaget, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, pp. xii-xviii; Robert Hari, «Les Placards de 1534», in Berthoud *et al.*, *Aspects de la propagande religieuse*, *op. cit.*, pp. 79-142; pp. 133-138. Gabrielle Berthoud préfère laisser la question ouverte, disant qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour affirmer que Viret est l'auteur. Berthoud, *Antoine Marcourt*, *op. cit.*, pp. 244-251.

> orde, villaine, et abominable source de Rome? Tu scais que ce sont biens de anathema plus horrible que celuy de Hierico, conquis. Tu ne ignore point en recevant Evesche, Abbaye, Cure, Chanoinerie, que tu consens a toutes les abominations qui se font journellement esdictz lieux contre l'honneur de Dieu. Quelle excusation peulx tu pretendre devant Dieu, et devant les hommes, veu que tu scais par la parolle de Dieu que ce ne sont que abuz?[348]

Se référant à la tradition de la *cura animarum*, selon laquelle le prêtre est tenu pour responsable du sort des âmes dont il est chargé, Geranius explique pourquoi le prêtre doit abandonner la messe idolâtre: «Car comme aveugle et conducteur des aveugles, mettant offense et scandale devant ton prochain, tu ne idolatre pas tant seulement, mais fays les autres idolatrer, servant a l'idole, quand tu dis par parolles ou faictz d'ung peu de pain: Voicy ton dieu, ton sauveur qui t'a racheté.»[349] Le prêtre doit «fuir Babylone» ou tenter d'amener un changement en prêchant la parole de Dieu. Trois ans avant le premier écrit antinicodémite de Calvin, *De fungiendis impiorum illicitis sacris*[350], et dix ans avant sa fameuse *Excuse à Messieurs les Nicodemites*[351], Geranius présente les mêmes objections fondamentales au nicodémisme que Calvin formulera plus tard; de même, comme le fera Calvin, il exige que les clercs renoncent à leurs bénéfices et suivent l'une ou l'autre voie: fuir, ou rester et lutter contre l'idolâtrie par la parole de Dieu.

Il est impossible de savoir si quiconque fut convaincu d'adhérer à la cause évangélique par ces arguments, mais on ne peut dire que les réformateurs ne s'y essayèrent pas. Une des tactiques qu'ils utilisaient, c'était d'adopter des titres trompeurs qui pouvaient sembler neutres ou catholiques mais qui contenaient de terribles attaques contre la messe et l'Église: *Le livre des marchans*[352], *Petit traicté*[353], *Declaration de la Messe…*[354], *La confession et raison de la foi de*

348. Marcourt et Viret, *Declaration de la Messe*, *op. cit.*, F3r°-F3v°.
349. *Ibid.*, F4r°-F4v°.
350. Publié avec *De sacerdotio papale in Epistolae duae de rebus hoc saeculo cognitu necessariis* (1537), texte in *OS* I: 288-328; *CO* 5: 233-278; *Calvin-Studienausgabe*, 1.2: 274-304.
351. *CO* 6: 589-614; *Calvin-Studienausgabe* 3: 222-264; Francis M. Higman (éd.), *Three French Treatises*, Londres: Athlone Press, 1970, pp. 131-151.
352. Antoine Marcourt, *Le livre des marchans, fort utile a toutes gens nouvellement compose par le sire Pantopole, bien expert en tel affaire, prochain voysin du seigneur Pantagruel*, [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], 1533.
353. Marcourt, *Petit traicté*, *op. cit.*
354. Marcourt et Viret, *Declaration de la Messe, op. cit.*

maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree université a Paris: envoyee au treschrestien Roy de France, Francoys premier de ce nom[355]. Toutes ces œuvres étaient violemment polémiques et adoptaient les positions sacramentaires. *La Declaration de la Messe*, par exemple, essayait de montrer pourquoi la messe devait être abolie et non, comme l'indique son titre, «le fruict d'icelle, la cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir». Et l'ennemi principal de toutes les hétérodoxies, Noël Beda, n'avait certainement rien à voir avec le livre fort hérétique portant son nom. L'imprimeur Vingle prit lui-même part à l'exercice, inscrivant un faux nom et une fausse adresse sur la page de titre de la *Confession* de Beda[356]. Les titres et adresses trompeurs devaient servir à éviter d'éventuelles censures et à mettre les livres à leur insu entre les mains de libraires et de lecteurs catholiques que les arguments des réformateurs pourraient ainsi convaincre[357].

On peut donc qualifier la première campagne de publications des sacramentaires de trompeuse et agressive. Les titres frauduleux des livres, les fausses identités de leurs imprimeurs, leur attribution à des auteurs catholiques constituent une tentative volontairement fallacieuse de les faire acheter par des catholiques. Ceux-ci, trompés par cette ruse, se trouvaient ainsi en possession de polémiques violentes contre l'Église catholique et la messe. Les placards de Marcourt résument ces arguments: la messe papale est un abus et une idole intolérable qui doit être détruite; renoncer au sacrifice du Christ sur la croix a entraîné des milliers d'âmes dans la damnation éternelle, et tous ceux qui continuent à assister à la messe subiront le même sort.

DESTRUCTION DES IMAGES ET DES AUTELS

Les sacramentaires n'hésitèrent pas à associer à leurs paroles leurs actes, sous la forme de l'iconoclasme. Leur iconoclasme présentait des différences importantes avec les suppressions antérieures

355. *La confession et raison de la foy de maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree université a Paris: envoyee au treschrestien Roy de France, Francoys premier de ce nom*, [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], 1533. Voir Gabrielle Berthoud, «La ‹Confession› de Maître Noël Beda et le problème de son auteur», Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance 29 (1967), pp. 373-397.

356. «Imprimé a Paris par Pierre de la Vignolle, demourant en la rue de la Sorbonne.» *La confession de Beda*, A1v°.

357. Voir Gabrielle Berthoud, «Livres pseudo-catholiques de contenu protestant», in *Aspects de la propagande religieuse*, *op. cit.*, pp. 143-154.

d'images dans les pays protestants de langue allemande. Dans les régions influencées par Zwingli, il s'agissait généralement d'enlever les images immédiatement après la décision du Conseil de ville d'adopter la Réforme[358]. Je parle ici d'enlever les images plutôt que d'iconoclasme, parce que, dans la plupart des cas, la « purification » des églises se fit de manière ordonnée, sous contrôle des Conseils de ville qui rendaient ensuite les objets de valeur aux donateurs ou les vendaient avec un bénéfice à des pays catholiques[359].

Contrairement à cette activité organisée, la destruction des images en Suisse romande se fit généralement de façon illégale, parfois clandestinement, par un individu ou un tout petit groupe de membres de la minorité religieuse. C'était une sorte de « terrorisme évangélique », un moyen d'ébranler violemment le statu quo religieux d'une manière que la majorité catholique ne pouvait ignorer. La réaction première des gens était généralement négative, mais ces actions subversives les forcèrent à faire face à l'opposition des réformateurs aux images et à l'idolâtrie que, selon eux, elles entretenaient. Ces attaques physiques contre les symboles de l'Église catholique montrent une fois de plus quelles tactiques agressives utilisaient les sacramentaires.

Les sources publiées attestent bien la dimension de l'iconoclasme dans le Pays de Vaud à cette époque, mais il n'a pas été étudié en détail. Je ne peux faire ici l'analyse que mérite le sujet, mais je voudrais faire quelques observations préliminaires et l'examiner rapidement. Nombre d'actes iconoclastes se produisaient de manière clandestine et anonyme pendant la nuit. J'ai fait allusion plus haut à un exemple, lors de la destruction de l'autel aux Ormonts : « L'autel de Baal, ou Antichrist, a presque été détruit récemment… ce qui a provoqué grand murmure au sein du peuple. Certains ont menacé de tuer celui qui avait osé y attenter. »[360] L'auteur est resté inconnu ; personne n'en a revendiqué la responsabilité, mais il semble évident qu'il s'agissait d'un évangélique. Le « murmure » du

358. La plupart des luthériens, pour leur part, laissaient les images dans les églises. Luther croyait comme Grégoire le Grand que les images étaient « les livres des illettrés » et pouvaient être tolérées dans les églises, à condition de ne pas être adorées.

359. Sur cet iconoclasme au début de la Réforme, voir notamment Wandel, *Voracious Idols and Violent Hands*. La ville de Bâle fit exception. La majorité de ses citoyens voulaient l'instauration de la Réforme, et comme ils estimaient que le Conseil temporisait, plus de deux cents personnes envahirent les églises le 9 février 1528 et les saccagèrent pendant trois heures. *Ibid.*, pp. 149-189.

360. *« Maximus populi murmur »* : voir ci-dessus, note 331.

peuple indique que l'action a fait parler d'elle, et leur indignation montre que les gens étaient bien loin d'embrasser la foi réformée, malgré les promesses qu'ils avaient faites aux Bernois. Le chroniqueur catholique d'Orbe, Pierrefleur, relate plusieurs exemples similaires d'iconoclasme dans sa région, comme celui-ci :

> Le jeudi suivant [11 mai 1531] furent dérochés par les luthériens deux croix de pierre, dont l'une était sur le cemetière de Saint-Germain, fort belle et qui avait été de grand costange [coût] à faire, l'autre qui n'était pas guère moindre et non guère distante de la porte de la ville, en une croisée de chemin tendant pour aller aux Clées et l'autre chemin pour aller à Rances. Cela se fit de nuit, par quoi l'on ne put savoir qui avait fait cela. La coutume des dits luthériens était telle que s'ils eussent vu une image, fût de Dieu ou de la Vierge Marie, ou de saint, ou un crucifix, auxquelles images il y eusse eu un diable peinté, ils eussent gâté crucifix et autre, sans faire aucun attouchement au diable… [361]

Cet épisode est un autre exemple d'iconoclasme anonyme effectué de nuit ; il montre bien que les évangéliques tenaient à détruire non seulement les images dans les églises mais toutes les « idoles » qu'ils pouvaient trouver dans un lieu public. Pierrefleur a sans doute raison d'écrire qu'ils agissaient de nuit pour éviter le châtiment. Toutefois, les iconoclastes craignaient probablement plus les récriminations violentes des habitants qu'une condamnation officielle des autorités, au moins au début. Les Bernois ne voyaient pas d'un bon œil les actes iconoclastes non autorisés de leurs prédicateurs ou de leurs sujets, mais ils ne sévirent pas plus que par des lettres de remontrances.

Les évangéliques qui en avaient pris conscience semblent avoir été encouragés à agir de manière plus agressive et plus ouverte. Quelques jours après l'épisode ci-dessus, Christophe Hollard, un Urbigène protestant, détruisit une image de Notre Dame et un crucifix. Pierrefleur s'étonne « de la grand soufferte des ambassadeurs de Fribourg, qui étaient présents sans faire aucune résistance, fors que ils se plaignirent » [362]. Deux mois plus tard, le jour de la

361. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 31. Pierrefleur, comme les catholiques de l'époque, parle évidemment de tous les évangéliques comme de « luthériens », sans faire la distinction entre les écoles de Luther, Zwingli ou Calvin.

Visitation de la Vierge, Hollard décrocha l'autel de la principale église d'Orbe, « présent le populaire, qui tous le regardaient à leur grand regret, et sans lui rien faire ; la cause était pour ce qu'ils pensaient que le dit Christophe eût aucun mandement des seigneurs de Berne »[363]. Le lendemain, avec une douzaine de complices, il détruisit au total vingt-six autels dans la ville, « mais pour ce le divin office ne cessa point en la dite ville, car au lieu des autels, on portait tables sur lesquelles on chantait la sainte messe »[364].

Ces exemples nous donnent une meilleure idée des objets visés par la destruction. Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, il ne s'agissait pas d'abord d'images ou de statues de saints, mais d'autels et de crucifix. L'importance des autels nous ramène une fois de plus aux attaques des sacramentaires contre la messe. Leur principal souci théologique et pratique était l'abolition de la messe, et leur activité iconoclaste s'exerça donc d'abord sur le lieu physique du sacrement, l'autel. Les évangéliques y voyaient le lieu où le prêtre accomplissait son acte le plus trompeur, prétendant transformer magiquement le pain et le vin en corps et sang du Christ, et le présentant à Dieu dans une offrande sacrilège qui niait le sacrifice original du Christ sur la croix. Pierrefleur reconnaît lui-même que l'objectif principal des iconoclastes est la suppression de la messe.

La destruction des autels à Orbe est typique des actes iconoclastes dans d'autres régions vaudoises. En 1531 aussi, les habitants de Grandson se plaignirent que les prédicateurs détruisaient « violentement les aultelz, croix, ymaiges, baptistière et aultres décorations d'esglise »[365]. À la fin de l'année, ils protestèrent contre les prédicateurs Guillaume Farel et Claude de Glant et « plusieurs aultres

362. (Note de la p. 141.) « … à Orbe… prêcha Farel en présence des dits ambassadeurs, en la présence desquels Christophe Hollard brisa une image de Notre-Dame, dont la réparation avait coûté la dite année six écus, et gâta un crucifix sans avoir aucun regret ; dont grandement je m'émerveille de la grand soufferte des ambassadeurs de Fribourg, qui étaient présents sans faire aucune résistance, fors que ils se plaignirent. » Pierrefleur, *op. cit.*, p. 32 (mai 1531).

363. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 37 (2 juillet 1531).

364. « Successivement le lundi suivant [3 juillet 1531], le dit Christophe, joints et avec lui environ onze ou douze de ses complices, dérochèrent tous les autres autels étant tant en la dite église [de Notre-Dame] que ès autres églises, qui sont en nombre sept, c'est à savoir la grande église de la ville, le convent de Sainte-Claire, l'hôpital, Saint-Germain, Saint-Martin et Saint-Alloy, Notre-Dame des Vignes, laquelle depuis fut par eux dérochée et mise à fleur de terre, dont ce fut dommage : car elle était belle et de grande dévotion pour lors d'adonques. En icelui jour furent dérochés 26 autels, mais pour ce le divin office ne cessa point en la dite ville, car au lieu des autels, on portait tables sur lesquelles on chantait la sainte messe. » Pierrefleur, *op. cit.*, pp. 37-38 (3 juillet 1531).

365. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 367 (N° 357), les catholiques de Grandson aux députés de Berne et Fribourg, Grandson, [7 octobre 1531].

estrangiers» qui détruisaient «violentement à main armée, comme gens forcenés et dehors du sens, les aultelz, ymaiges, croix et reparemens de l'esglise parrochiale d'icelle vostre ville de Granson, aussi du Prioré du dit lieu et d'aultres villaiges circonvoisins»[366]. Dans ces deux listes, les autels apparaissent comme les premiers objets détruits, ce qui montre qu'ils étaient le principal objectif des iconoclastes à Grandson, comme ils l'avaient été à Orbe. Les textes parlent de destruction violente, effectuée par des «gens forcenés et en dehors du sens». On voit là que l'iconoclasme se faisait publiquement, apparemment avec des témoins, et que cela n'avait donc rien à voir avec la suppression organisée des images qui était la norme dans les pays de langue allemande. Il s'agit de saccages violents, effectués avec ferveur pour purger les églises de l'idolâtrie.

Georges de Rive rapporte à la comtesse de Neuchâtel un iconoclasme furieux du même genre dans sa ville, en 1530:

> …aucuns bourgeois de la ville de Neufchastel renversèrent certaines images dans vostre église et les rompirent par pièces, et d'autres qu'ils ruèrent et jettèrent en bas le cloître; et aus tableaus avec instrumens ont coupé les nés aus images et percé les yeux, mesmement à Nostre Dame de pitié… le lendemain, aucuns armés de pioches, de haches et de marteaus vinrent en vostre dite église furieusement et abbattirent le crucifix de Nostre Seigneur, l'image de Nostre Dame et de Saint Jehan et prirent les patènes où estoit corpus Domini, et les jettèrent en bas le cimitière et donnèrent à manger les hosties comme simple pain les uns aus autres. [Ils] ont rompu les autels, sans en laisser un, et la dite église polluée et violée, et voire battus et opprimés aucuns chanoines et chapelains dans la dite église, et illec commis plusieurs autres maux que trop prolixe seroient à escrire.[367]

Ce témoignage et le précédent sur Grandson introduisent encore un nouvel élément dans le tableau, l'usage des armes; comme si les évangéliques déclaraient vraiment la «guerre aux idoles»[368]. Il ne s'agissait pas seulement d'une guerre idéologique, mais de vraies attaques physiques armées contre les éléments centraux du culte

366. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, p. 390 (N° 364), la ville de Grandson au Conseil de Berne, Grandson, [fin 1531].

367. Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, pp. 292 ss. (N° 317), Georges de Rive à la comtesse de Neuchâtel, Neuchâtel, 20 novembre 1530.

catholique. On constate aussi à Neuchâtel la destruction des autels, «sans en laisser un»; on voit des hommes armés s'en prendre aux patènes et se moquer de la doctrine de la transsubstantiation en mangeant les hosties «comme simple pain». En reprenant tous les épisodes examinés, on constate qu'en sus des autels les objectifs des iconoclastes étaient le plus souvent les crucifix et les images de la Vierge, les deux ornements principaux pour les catholiques. Du point de vue évangélique, la vénération de la croix et de Marie, reconnue comme centrale *(hyperdulia)* par l'Église, détournait les pauvres chrétiens ignorants de la vraie adoration du Christ[369].

Notons que ces descriptions des premiers actes iconoclastes en Suisse romande ne relatent pas la destruction d'images de saints, mais seulement de celles de la Vierge. La seule référence concerne la destruction de l'image de saint Jean à Neuchâtel. Les études générales de la Réforme citent souvent l'opposition protestante à la vénération d'une série de saints et aux prières d'intercession qui leur sont offertes. Mais les actes des premiers iconoclastes montrent que c'était plutôt secondaire. Le plus important, c'était d'abord le sacrifice idolâtre et sacrilège de la messe, puis le culte d'hyperdulie rendu au crucifix et à la Vierge.

LA RÉSISTANCE CATHOLIQUE ENTRE LA CONQUÊTE BERNOISE ET LA DISPUTE DE LAUSANNE, 1536

Les techniques agressives des sacramentaires ne leur valurent guère de disciples en Pays de Vaud. Des petites communautés évangéliques se créèrent dans quelques villes, mais avant 1536, comme nous

368. (Note de la p. 143.) Selon l'intitulé de l'ouvrage de Carlos M. N. Eire, *War against the Idols: The Reformation of Worship from Erasmus to Calvin*, Cambridge: Cambridge University Press, 1986.

369. Avant de l'attaquer comme trompeuse et dangereuse, Viret explique clairement la division tripartite de l'adoration: les sophistes «la divisent en trois parties, desquelles ils appellent la premiere *Latria*, laquelle ils disent appartenir au seul Dieu… Ils appellent la seconde *Dulia*, qui est aussi un nom Grec, comme le premier, et signifie service, ou servitude. La troisieme est appellé *Hyperdulia*, qui est un nom composé en partie de ce second icy, pour signifier quelque degré davantage qu'iceluy. Suivant cette division, ils prennent la premiere especе, pour la plus excellente, reservée au seul Dieu. La seconde, pour la moindre; laquelle ils ottroyent à tous les saincts personnages, et à leurs reliques et images. En apres ils prennent la troisieme pour moyenner entre ces deux, et l'attribuent aux creatures qu'ils estiment les plus excellentes, entre celles qui ont servy à la gloire de Dieu: lesquelles ils ne osent pas du tout comparer à Dieu, ny eslever en semblable dignité… Ils ont controuvé expressement ceste troisieme especе, pour la vierge Marie, et pour la Croix en laquelle Jesus Christ a esté crucifié.» Pierre Viret, *Exposition familiere sur les dix Commandemens de la Loy, faite en forme de Dialogues*, Genève: Jean Gerard, 1554, pp. 109 ss.

l'avons vu, outre les Quatre Mandements seules deux paroisses vaudoises avaient voté l'abolition de la messe. Les réformateurs eurent plus de succès dans les villes de Neuchâtel et de Genève, mais ces victoires ont quelque peu éclipsé leur manque de résultats presque partout ailleurs. L'opposition catholique était vive dans le Pays de Vaud et serait restée ferme pendant de longues années s'il ne s'était produit l'événement décisif de la conquête bernoise. Comme les Bernois commencèrent par promettre à leurs nouveaux sujets la liberté de continuer à pratiquer « l'ancienne foi », la résistance catholique au culte protestant se poursuivit et s'intensifia pendant les mois qui séparent la conquête de Vaud de la Dispute de Lausanne, qui mit fin à cette brève expérience de liberté religieuse.

Aux premiers mois de 1536, les Bernois conquirent sans difficultés le Pays de Vaud[370]. La facilité de la conquête les laissa toutefois démunis face aux problèmes qu'ils rencontrèrent par la suite, particulièrement en matière de religion. Au début de la campagne, Berne instaura sa politique religieuse sur les terres conquises : le culte catholique était autorisé partout, à condition que les villes permettent aux ministres évangéliques de prêcher librement[371]. Comme ils l'avaient fait dans les Quatre Mandements, les Bernois se retinrent de forcer leurs sujets en matière de conscience, et il semble qu'ils aient agi de nouveau dans l'idée naïve qu'une fois entendue la Parole de Dieu de la bouche des prédicateurs, les gens ouvriraient grands les bras à la Réforme protestante. Ils s'étaient cruellement trompés. Les mois séparant la conquête de la Dispute de Lausanne furent marqués par une grande résistance aux ministres évangéliques.

Pierre Viret arriva à Lausanne à la mi-mars 1536. L'évêque avait déjà quitté la ville, mais le 16 mars ses représentants demandèrent au Conseil d'expulser Viret. L'armée bernoise rassemblait ses troupes pour marcher sur Chillon, en passant près de Lausanne ; le Conseil de ville s'en remit alors à l'avis de l'évêque absent[372]. L'arrivée de l'armée bernoise à Lausanne, deux semaines plus tard, confirma que l'évêque de Montfalcon ne reviendrait plus, et la

370. Voir ci-dessus, au chapitre 2, « La conquête bernoise de 1536 ».

371. L'unique exception concerne Yverdon, qui avait été la seule ville vaudoise à combattre la conquête. Pour la punir, les Bernois n'y autorisèrent pas la même liberté de culte et abolirent la messe immédiatement après la capitulation de la ville, fin février 1536. Voir Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 161 ss.

place de Viret fut garantie en ville sous la protection de Berne. Cela ne veut pas dire qu'il ne se heurta point à des difficultés. Trois jours après la capitulation de Lausanne, le Conseil rédigea des ordonnances sur «l'insolence régnant dans les églises»; chacun devait être autorisé à assister au sermon ou à la messe, l'office divin ne devait pas être interrompu, personne ne devait prêcher dans les tavernes ou dans les rues, et on ne devait se moquer de personne[373]. La clause interdisant de prêcher dans les rues et les tavernes visait sans doute Viret en priorité. Il n'allait plus pouvoir prêcher que dans le lieu qui lui était attribué, l'église de la Madeleine. Neuf jours plus tard, c'est Viret qui prit l'offensive, accusant le dominicain Dominique de Monbouson de «prêcher choses fausses» et de «séduire les pauvres gens qui l'écoutent», et proposant d'organiser une dispute[374]. Confronté à ces accusations, Monbouson déclara qu'il ne disputerait que dans une université[375].

372. (Note de la p. 145.) «*Comparuerunt nobilis Franciscus Gimel, ballivus Lausanne, Johannes Gignilliati, commissarius, et Michael Francisci parte R. D. N. episcopi, propter eius absenciam, exponentes, quod est nunc hic Lausanne unus predicator luterianus, petentes super hoc debere habere bonum advisum et bonam deliberacionem; et super eo quod sunt nonnulli stranei qui ipsum conducunt; dicens ulterius dom. ballivus quod policia pertinet communitati. Similiter comparuerunt ven. Domini Amedeus Raveri, P. Perrini, P. Brisseti et Jo. de Bioleis, canonici, proponentes parte ven. capituli, quod venit quidam predicator qui predicavit in conventu fratrum minorum S. Francisci; dicentes quod non est consuetum habere duos predicatores; petentes illum expelli debere. Quibus fuit responsum quod habeant advidere cum R. D. nostro, cui pertinet spiritualitas.*» Chavannes, «Extraits des Manuaux de Lausanne», *MDR* 36 (1882), pp. 202 ss. (16 mars 1536).

373. «*Fuit congregatum totum commune per sonum cymballi et voce preconis, visuri et deliberaturi super occurentibus et insolenciis que fiunt in ecclesiis et de modo bene vivendi. Fuit communis oppinio, omnes bene vivere debere in pace et bono amore unus cum alio. Item, quod quis voluerit ire et audire predicatorem, quod vadat et audiat; et qui voluerit audire missam, quod audiat. Item, quod nulle insolencie fiant. Item, quod non impediatur divinum officium. Item, quod eligatur unus ex duobus conventibus ad predicandum. Item, quod non predicet in tabernis neque carreriis, sed in loco deputato. Item, quod nullus audeat deridere de alio, neque improperare aliqua verba.*» Chavannes, «Extraits des Manuaux de Lausanne», *MDR* 36 (1882), p. 246 (4 avril 1536).

374. «Et ainsi que je me submectz, et offre devant vous, aussy je vous prie qu'il soit vostre bon plaisir de m'administrer bonne justice… de cestuy Jacopin, qui presche au grand temple: contre lequel je veux prouver par la Saincte Escripture comme il a presché choses faulses, et qu'il séduict les povres simples gens qui l'oient. Et ne demande pas que aucun dommaige luy soit faict, ou aucun mal, combien qu'il se trouvera au tort, mais que vous mectez si bon ordre, qu'il mainctiène sa doctrine. Et si je ne puys prouver ce que je mectz en avant, punissez-moy comme un calumniateur et imposeur de faux crimes; et au contraire, s'il ne sçait mainctenir son cas, que miséricorde luy soit faicte. Car je ne demande sinon que le povre peuple ne demeure poinct en ces erreurs, et que la faulte de cestuy Jacopin soit congneue et le scandale osté.» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 30 (N° 548), Viret au Conseil de Lausanne, [Lausanne, 13 avril 1536]. La confrontation entre Viret et Monbouson lors de la Dispute de Lausanne donne une idée des accusations portées. Voir Piaget, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, *op. cit.*, pp. 38 ss.

375. «Viret: Et quand le jacopin les [articles de Viret] eut veu, il dist qu'il ne vouloit pas icy disputer, ouy bien en quelque université, comme a Paris, a Dole, et en Avignon, la ou fussent juges non suspectz.» *Ibid.*, p. 37.

Le Conseil de ville n'était pas prêt pour une dispute religieuse, et il ordonna à Monbouson de cesser de prêcher; celui-ci quitta la ville[376]. On ne sait pas vraiment pourquoi le Conseil prit cette décision, mais il est peu probable que la majorité des conseillers aient fait allégeance à la foi réformée deux semaines à peine après l'entrée de l'armée bernoise dans la ville. L'explication la plus plausible est que les Lausannois craignaient de provoquer leurs nouveaux seigneurs, en particulier au moment où commençaient les négociations avec Berne sur les droits et libertés de la ville.

On ne peut évidemment pas écarter la possibilité que Viret et ses collègues aient gagné quelques convertis dans les territoires nouvellement conquis. Il semble d'ailleurs qu'ils aient eu un certain succès au début. En avril, Christophe Fabri informait Farel depuis Thonon que « le nombre des fidèles croît de jour en jour… j'espère que bientôt beaucoup verront la lumière, qui écoutent librement et avidement et argumentent de manière révérente »[377]. Farel répondit que « le Christ a donné à Viret le succès qui ne te manque pas »[378]. Mais les évangéliques restaient une petite minorité. Fabri rapporte que lorsque les commissaires bernois s'installèrent à Thonon, plusieurs centaines de catholiques de la ville organisèrent une procession en faveur de l'unité religieuse[379]. Mais contrairement à ce qu'il espérait, la situation à Thonon ne cessa de se détériorer. Le pasteur Denis Lambert et sa femme risquèrent la mort après avoir été enfermés dans un sac rempli de cendres et de verre cassé[380]. Quand Farel arriva dans la ville, peu après, son premier rapport traduisit sa peur et sa frustration : « Nous sommes en danger de travailler ici. Nous avons peu ou pas de succès. Aujourd'hui, plusieurs hommes armés se préparaient à

376. « *Le Jacopin* : Mais, messeigneurs me defendirent que je ne preschasse plus, et qu'on m'en feist aller, ce que je feiz. » *Ibid.*, p. 38.

377 « *Numerus tamen fidelium in dies crescit… Spero brevi multos ad lucem accessuros, qui libenter et avide audiunt et satis reverenter arguunt.* » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 32 (N° 549), Fabri à Farel, Thonon, 18 avril 1536.

378. « *Vireto Christus successum dat quo tu non cares.* » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 37 (N° 551), Farel à Fabri, Genève, 22 avril 1536.

379. « *Aversarii nihil non moliti sunt, ut nos horis adstringeremur; dissipata sunt eorum consilia; et, cum nil aliud possent, domatim sese invicem praemonuerunt, ut circuitibus (quos processiones vocant) nemo non adesset, quo fidem suam nondum deperditam publice ostentarent; adeo ut plusquam tercentum virorum, mulieres vero plures, numerare liceret.* » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 32 (N° 549), Fabri à Farel, Thonon, 18 avril 1536.

380. « *Dionisium rursus sacculis cineribus reffertis et frustis vitraeis immixtis fere ad mortem usque ceciderunt; viri huius urbis eo concesserunt, ut eum huc advehendum curent; uxor quoque eius non fuit expers huiusce tragoediae, nam laesa fuit satis graviter.* » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 44 (N° 553), Fabri à Farel, Genève, 29 avril 1536.

nous attaquer quand nous ne nous y attendions pas… Je ne sais qu'espérer.»[381] Trois jours après, il était encore plus découragé:

> Nous sommes toujours en pleine tempête ici, avec quel succès parmi le peuple, Dieu seul le sait. J'ai l'impression que nous perdons notre temps et nos efforts. J'aimerais que Viret soit ici, mais sa présence est encore plus nécessaire à Lausanne. Je ne sais pas que faire avec cette pénurie de pasteurs. Que Christ nous vienne en aide![382]

Lorsque Fabri revint deux jours plus tard, la situation explosa en pleine violence. Un citoyen l'interpella en chaire: «Diable, méchant diable, descends de là!» L'hôte de Fabri frappa l'homme du plat de son épée, ce qui provoqua une émeute. Fabri put tout juste échapper à la foule qui lui lançait des pierres[383] et fut obligé de suspendre ses prêches pendant plusieurs jours, dans l'attente d'une délégation de Berne[384]. Le chaos était dû en partie au fait que les Bernois n'avaient pas encore installé de baillis dans toutes leurs nouvelles possessions[385]; mais quand ils apprirent ce qui se passait à Thonon, ils ne mâchèrent pas leurs mots:

381. «*Hodie paratis erant non pauci armati in nos insurgere, cum tale nihil vereremur… Quid sperem, nescio.*» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 50 (N° 555), Farel à Fabri, Thonon, 2 mai 1536.

382. «*Nos hic agimus semper in procellis, q[uali cum successu] ad plebem, Deo notum est. Pene mihi videor oleum oper(amque perdere. Viretum) hic esse vellem, sed plus satis Lausannae est necess(arius. Quid in) hac Ministrorum penuria agendum sit, ignoro. Christus nobis adsit!*» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 51 (N° 556), Farel à Fabri, Thonon, 5 mai 1536.

383. «*Heri, inter tertiam et quartam, concionem nobis turbavit unus ex his civibus, clamans in templo: ‹Diabole, inique Diabole, descende illinc.› Stephanus, hospes noster, hunc ad vestibulum templi sequutus, evaginato gladio semel impetiit ea gladii parte quae est plana, nec laesit eum. Ubi absolvissemus concionem, nihil erat dissidii, sed modeste omnes ante templum invicem colloquebamur. […] cumque in templo me sic proxime sectarentur, ego potius volans quam currens, per medium adversariorum, ex altera latiori ianua templi, ad domum Praefecti subito velut raptus fui; cumque eo usque prosequerentur me, ingressus [sic] in domum, protinus uxor Praefecti januam occlusit. Illi vero ensibus et pedibus eam aperire tentabant, proiicientes undique lapides. Mirum quoque quod sic fuga mihi consulens, lapidibus undique iactis nihil laeserunt me.*» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 52 ss. (N° 557), Fabri à Farel, Thonon, 7 mai 1536.

384. «*Novissime tragoediam illam, seu potius rebellionem, quae eo die quo hinc solvisti accidit, ad te utcunque scripsimus, et adhuc domi Suffectus et ipse heremus, cum legatus Berna nondum redierit. Quamvis id fratribus multis argumentis causae nostrae profuturum videatur, mihi tamen molestum est publicas conciones sic intermittere; […] quod videant adversarios hac occasione maxime anxios ac suspensos.*» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 54 (N° 558), Fabri à Farel, Thonon, 12 mai 1536.

385. Berne nomma ses nouveaux baillis le 13 mai 1536. Voir le «Décret d'institution des bailliages» dans le *Chroniqueur*, pp. 273 ss. Sur l'administration des nouveaux territoires bernois, voir Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 221-259.

> Qu'est-ce que cette sédition ? et comment croyez-vous que l'envisagent nos seigneurs. Apprenez, si vous l'ignorez, qu'au premier vent qui se relèverait, ils vous enverraient des hommes d'armes, et qu'ils vous châtieraient de telle sorte que vous seriez cités longtemps comme exemple d'une rigueur méritée. Nous ne laisserons pas les coulpables sans les punir.[386]

Bien que les châtiments infligés n'aient pas été aussi sévères (le syndic de Thonon reçut une amende de 50 écus)[387], l'arrivée des commissaires bernois semble avoir rétabli l'ordre dans la ville, où les protestants reçurent une église pour eux[388].

Thonon n'était pas le seul endroit troublé par la résistance religieuse. Le 9 avril 1536, « le conseil général de Lutry décida : 1° que nul ne devait faire venir un prédicant, sous peine de 10 florins d'amende ; 2° s'il s'en introduisait un, qu'on n'irait point l'entendre prêcher, mais qu'on ne lui ferait aucune insulte ; 3° que nul ne devait gâter ou vitupérer les images dans les églises ou ailleurs, ni commettre aucune violence ou indécence dans les églises, sous la même amende »[389]. Dans le Pays de Gex, Jacques Hugues, l'unique pasteur, connaissait de grandes difficultés. Selon Farel, « Jacques croit que les habitants et le clergé de Gex sont très mal disposés contre Christ. Ils rejettent absolument la Parole, ils la haïssent autant qu'il est possible ; ils ne sauront s'amender que sous le fouet. »[390] En juin, le Conseil de Berne ordonna à la ville d'Avenches de réintégrer son banneret, qui avait été déposé pour avoir demandé un pasteur protestant. Avenches avait apparemment cherché de l'aide à Fribourg, l'allié naturel des Vaudois qui voulaient rester catholiques. Berne répondit qu'à l'avenir la ville ne pouvait recourir qu'aux Bernois, ses « Seigneurs et Supérieurs »[391].

La plus forte résistance, non seulement au protestantisme mais à l'autorité bernoise, vint des gens de Moudon, l'ancienne capitale savoyarde du Pays de Vaud. Le 20 avril 1536, les Bernois ordonnèrent aux membres du Conseil de comparaître devant eux, car ils

386. *Chroniqueur*, p. 280.
387. Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 58, note 3.
388. *« A discessu tuo, traditum est nobis Hypoliti templum, idque ex consensu totius Consilii. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 60 (N° 561), Fabri à Farel, Thonon, 27 mai 1536.
389. Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne », *MDR* 36 (1882), p. 250.
390. *« Jacobus Giaci plebem ac rasos habet pessime in Christum affectos. Verbum prorsus spernunt, imo summe oderunt ; vix nisi flagris emendabuntur. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 39 (N° 551), Farel à Fabri, Genève, 22 avril 1536.

avaient fait le serment de rester catholiques et refusé au prédicateur Jean de Tournay de prêcher dans leur ville. Les représentants devaient apporter tous leurs « droits, lettres, sceaux et privilèges », claire menace contre les libertés traditionnelles de la ville[392]. Ils protestèrent qu'ils avaient compris qu'aucune ville ne serait forcée d'avoir un pasteur protestant si les gens n'en voulaient pas. En outre, c'était seulement les paysans de la région qui s'étaient réunis et avaient déclaré « qu'ils ne voulaient point avoir de prédicant, mais qu'ils voulaient vivre et mourir en la foi et loi de leurs bons prédécesseurs », et que cette déclaration n'avait pas été faite sous serment[393]. Les Bernois semblent avoir été satisfaits de leur réponse et demandèrent au Conseil de ville de punir les coupables[394]. Lorsque

391. (Note de la p. 149.) « Nous summes advertis des innovations que, ces jours passés, avés faictes en déposant vostre banderet, et envoyans vostre ambassade à Frybourg : de quoy avons très-grand regraict, qu'estes sy présumptueux. A ceste cause est nostre vouloir et exprès commandement, que incontinant remettés le dict Banderet en son office, sy ne l'avés pour aultres raison déposé, sinon pour ce qu'ilz a desmandé ung prédicant, – et vous dépourtez cy-après de tieulles présumptions, en tant que desirrés d'éviter nostre indignation. Pareillement, quant vous sourviendront aulcunes choses sur lesquelles aurés besoing de bons advis, ne vous recourrir à aultres que à nous, vous Seigneurs et Supérieurs. Vous advertissans que les particuliers entre vous que desmènent tieulles pratiques, en tieulle sourte chasteieront, que les aultres y prendront exemple, et cella en brieff. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 65 ss. (N° 563), le Conseil de Berne au Conseil d'Avenches, Berne, 19 juin 1536.

392. « Nous somes esté advertis des oprobres, injures et violances que, ces jours passé[s], havés dictes et faictes à ung prédicant annunciant la Parolle de nostre salut en nostre ville de Mouldon ; semblablement, à nostre ballifz et officier… ce tout ad cause de la Parolle de Nostre Seigneur et Créateur, contre laquelle vous estes ungnis [unis] et joincts, par sèrement sur les Saincts Evangilles d'icelle exterminer et non permectre d'estre prêchée… Pour ce, vous mandons et commandons très-acertes, que, sur peine de nostre griefve punition et perdition de nostre grâce, vous doibjés transporté en ce cartier, pour comparoir par devant nous, ce Lundi prochain 24e de ce mois, avecque tous vous drois, lettres, séaulx et priviliéges ; et, yceulx nous estans présantés, y adviserons de sorte que scelon équité sera en tel cas requis. En ce ne fairés faulte. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 35 ss. (N° 550), le Conseil de Berne au Conseil de Moudon, Berne, 20 avril 1536.

393. « Pour ce que… les nobles, paysans et sujets, tant de la ville, châtellenie, que du ressort, vinrent faire le serment et fidelité à nos dits Seigneurs, leur fut expressément réservé… que l'on ne compelliroit nul d'avoir prédicant, si on ne le vouloit avoir… Alors furent mandés ceux de la terre et ressort, pour les avertir du cas… Laquelle congrégation ne se trouvera être faite nullement par mauvaise intention, effet ni vouloir, et n'a été fait chose contre l'autorité de nos dits Seigneurs, mais seulement les susdites conditions d'avertir les dits paysans de la venue du dit prédicant, et si leur plaisoit l'avoir ou non. Sur quoi, ceux de la ville étant retirés à part, les dits paysans conclurent entre eux et puis vinrent dire à ceux de la ville, qu'ils ne vouloient point avoir de prédicant, mais qu'ils vouloient vivre et mourir en la foi et loi de leurs bons prédécesseurs… Et ne se trouvera point que alors fussent été faites par ensemble nulles promesses, sermens… de non aller ouïr la Parole de Dieu, mais resteroit chacun en sa liberté comme auparavant… » Cité par Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 35 ss, note 1, instructions du Conseil de Moudon aux députés qu'il envoya auprès des Bernois.

394. « C'est pour nous punir, dites-vous, de l'assemblée que nous avons faite après Pâques des hommes de la châtelainie et du ressort, en quoi nous aurions agi contre l'autorité de nos seigneurs. » *Chroniqueur*, p. 274, supplique aux Seigneurs commis de Berne, 15 mai 1536.

des ambassadeurs de Berne vinrent à Moudon en mai, les habitants se plaignirent auprès d'eux que les Bernois usurpaient les libertés traditionnelles de la ville, et ils répétèrent que leurs délégués avaient fait serment parce qu'il leur avait été promis que personne ne serait obligé d'avoir un prédicant s'il n'en voulait pas[395]. Ils ajoutèrent leurs doléances contre le bailli, «lequel contre le mode de vivre a défendu au vicaire de dire plus messe à la grande église paroissiale, et de ce qu'on a ruiné cette église, détruit les autels, et rendu impossible d'y faire l'office accoutumé»[396].

Ce n'était pas là les réactions qu'espéraient les Bernois, une fois le Pays de Vaud conquis. L'expérience en matière de liberté religieuse n'avait guère fait qu'inciter à la violence contre les évangéliques. L'annonce par le pape Paul III du concile de Mantoue fut décisive. Une dispute serait convoquée pour régler une fois pour toutes les affaires religieuses, et personne ne doutait du résultat qu'elle aurait.

«L'ancienne foi» était en voie de disparition, malgré l'enthousiasme du peuple pour elle. Le passage à la «nouvelle foi» se fit par décret du gouvernement. Les Bernois ne pouvaient simplement plus se permettre d'offrir à leurs sujets le luxe de la liberté religieuse.

Les Vaudois auraient pu facilement courber l'échine sous la pression militaire des Bernois, mais ils firent preuve de bien plus de résistance contre les tentatives d'évangélisation de la région, ce que Berne considéra comme une menace contre son autorité politique: si les gens refusaient d'obéir au simple ordre d'autoriser un pasteur protestant à prêcher librement dans leur ville, à quoi désobéiraient-ils ensuite? L'expérience faite par Berne aux Ormonts en 1528 déjà se répéta dans les grandes lignes. Berne exigeait qu'une ville soumise à son autorité autorise le prêche évangélique. La ville commençait par résister, mais cédait finalement. Les Bernois encourageaient les habitants à écouter les sermons et, si tout

395. «Nos seigneurs, nous ne voulons ni ne pouvons être que ce qu'il vous plaît; mais nous vous supplions qu'il vous plaise observer nos franchises et commander à M. le bailli de cette ville qu'il en fasse le serment, comme les baillis et officiers l'ont toujours fait par le passé… Sur ce point supplions la grâce de nos seigneurs vouloir entendre comment ce pays de Vaud, et nommément Moudon, en a usé selon ses grandes libertés, tant écrites que non écrites, approuvées et confirmées par les princes de Savoie… Or quand par l'ordre de M. de Villardin, pour lors bailli, les nobles, paysans et sujets du ressort sont venus faire fidélité à nos seigneurs, il leur a été réservé expressément de les laisser en tel mode de vivre et telles libertés èsquelles nos seigneurs les avaient trouvés. En outre il leur a été promis que l'on ne compellirait nul d'avoir prédicant s'il ne le voulait; sous cette condition avons fait serment.» *Chroniqueur*, pp. 274 ss.

396. *Chroniqueur*, p. 275.

se passait bien, ils devenaient en majorité évangéliques. Cela ne faisait que renforcer l'opposition catholique à la nouvelle foi. Berne percevait cette résistance religieuse comme de la désobéissance politique et forçait la ville à abolir la messe. Les gens le faisaient à contrecœur, adhéraient superficiellement au protestantisme mais essayaient de conserver aussi longtemps que possible leurs traditions, n'obéissant aux décrets religieux de Berne que dans la mesure où ils étaient obligés de le faire. Ce schéma se répéta dans tout le Pays de Vaud après la conquête de 1536; si les Bernois en avaient tiré la leçon, ils auraient anticipé la résistance religieuse qui continua après la Dispute de Lausanne.

Du point de vue des réformateurs, la conquête bernoise et la Dispute de Lausanne changèrent la situation du tout au tout. De 1528 à 1535, Farel et ses associés bénéficièrent du soutien de Berne, mais comme celle-ci ne pouvait pas simplement imposer la Réforme dans les bailliages communs ou les combourgeoisies qu'elle partageait avec Fribourg, les réformateurs se battirent pour arracher les gens à l'ancienne foi. L'élément central du conflit était la messe. La combinaison entre les réalités politiques du système du *plus*, qui demandait aux paroissiens (mâles) de se déterminer pour ou contre la messe, et l'aversion théologique des sacramentaires pour ce qu'ils considéraient comme l'idole centrale du catholicisme mit le sacrement au cœur de la tempête religieuse qui souffla sur le Pays de Vaud au début des années 1530. Les sacramentaires usèrent de toutes les armes de leur arsenal dans une attaque indiscriminée contre la messe. Ils prêchaient contre elle dans les tavernes, collaient des affiches dans les rues. Ils firent des imprimeries autant de machines de propagande contre la messe, ils attaquèrent le sacrement par des actes iconoclastes qui visaient en premier lieu à détruire les autels, le lieu physique du rite. Ainsi l'abolition de la messe par Berne dans le Pays de Vaud, après la Dispute de Lausanne, rendit caduques les méthodes conflictuelles des sacramentaires. La résistance au protestantisme allait continuer, mais de nouvelles stratégies allaient devoir s'élaborer, qui ne visaient plus d'abord à attaquer l'ancienne foi mais à endoctriner les gens par l'enseignement de la nouvelle religion.

5. DES SACRAMENTAIRES AUX CALVINISTES

DE L'AGRESSION À LA CLARIFICATION ET À LA DISCIPLINE, 1536-1539

La stratégie agressive de Farel ne pouvait être efficace que dans un contexte catholique. Si elle forçait l'Église établie à se défendre contre les accusations d'idolâtrie, elle courait aussi le risque d'éveiller des réactions hostiles à la nouvelle religion. Ceux qui désiraient un changement n'étaient pas tous d'accord d'aller jusqu'aux affrontements. Ils insistèrent pour que les images soient ôtées avec ordre et qu'on explique la foi de manière positive, plutôt que de se livrer à un iconoclasme violent et à des attaques contre la messe. Et surtout les décisions de l'automne 1536 – la Dispute de Lausanne et les édits de Réformation – avaient établi officiellement la foi réformée dans le Pays de Vaud. La nouvelle situation exigeait des réformateurs une nouvelle attitude. Comme la stratégie des sacramentaires s'était fixée intentionnellement sur la messe, une fois celle-ci supprimée les réformateurs devaient trouver une méthode plus constructive que destructrice. Les restes visibles du catholicisme furent rapidement purgés dans les églises vaudoises, mais il restait beaucoup à faire, comme le releva Calvin après la dispute, pour être sûrs que «l'idolâtrie disparaisse des cœurs de tous!»[397]

Jean Calvin était une étoile montante qui venait de publier la première édition de son *Institution chrétienne* et était arrivé à Genève au début de 1536. Il remplaça peu à peu l'agressif Farel à la tête du mouvement évangélique dans les pays romands au moment où l'objectif des réformateurs passa de la confrontation avec l'ordre ancien à l'éducation et à la discipline dans le nouvel ordre. Au

397. *«Iam ex multis locis idola et altaria labefactari cœperunt, ac brevi futurum spero, ut quod adhuc superest repurgetur. Faxit Dominus ut ex omnium cordibus idololatria corruat!»* Herminjard, *op. cit.*, 4: 89 (N° 573), Martianus Lucanius [Calvin] à François Daniel, Lausanne, 13 octobre 1536.

cours de ce processus, de 1536 à 1539, la théologie de Calvin mûrit : l'édition de 1539 de son *Institution* atteste d'une nette évolution de sa pensée[398]. Comme l'a suggéré Richard Muller, les années 1536 à 1539 réclament donc que les chercheurs s'y arrêtent sérieusement[399]. Le présent chapitre étudie cette période en détail et explique comment les circonstances ont formé la pensée de Calvin sur la discipline ecclésiastique. Ses collègues et lui-même réalisèrent vite que ni la prédication de l'Évangile ni les mandements des gouvernements ne suffisaient à créer la société pieuse qu'ils souhaitaient. Même l'éducation avait une valeur immédiate limitée ; la catéchèse des jeunes gens était un point de départ, mais elle ne porterait des fruits qu'après une génération. Les tentatives d'éduquer les anciens prêtres catholiques eurent elles aussi des résultats décevants. De fait, des centaines de prêtres, de moines et de religieuses qui avaient fait mine d'accepter la Réforme, et avaient pu ainsi rester en pays vaudois et conserver leurs bénéfices, menaient la lutte contre la nouvelle religion. Leur résistance durable au protestantisme signifiait que les changements parmi le peuple vaudois seraient douloureusement lents.

Les pasteurs réformés le réalisèrent clairement au synode de Lausanne en 1538. Juste avant le synode, une visite bernoise avait montré que la Réforme n'était pas encore solidement implantée dans le Pays de Vaud. C'est principalement l'insistance de Calvin et de Farel sur le besoin de discipline, immédiatement après le synode, qui leur valut d'être tous deux expulsés de Genève, plutôt que leur refus de se conformer aux cérémonies et aux pratiques de Berne, comme on l'a souvent dit.

DE L'AGRESSION À LA CLARIFICATION

Les premiers évangéliques n'adoptaient pas tous des tactiques violentes ou trompeuses, et celles-ci n'étaient pas toujours dirigées contre la messe. Si j'ai surpris mes lecteurs en insistant sur le terme originairement polémique de « sacramentaire », c'était seulement pour m'opposer à l'image traditionnelle – et, à mon avis, fallacieuse – de l'évangélique « assez doux et gentil » proposée par les apologistes de la Réforme. Il y avait certes des courants plus modérés

398. Muller, *The Unaccommodated Calvin*, *op. cit.*, pp. 118-130.
399. *Ibid.*, pp. 186-187.

qui étaient attachés au programme évangélique, et au fur et à mesure que les communautés se mirent à abolir la messe, l'agression sacramentaire se mit à céder le pas à l'argumentation évangélique.

L'iconoclasme avait aussi des opposants parmi les évangéliques, en premier lieu les autorités séculières. Au début des années 1530, son étendue et les plaintes qu'il suscitait forcèrent Berne et Fribourg à édicter des ordonnances sur la coexistence pacifique des deux religions dans les bailliages communs d'Orbe et de Grandson[400]. Elles disaient notamment: «Aussy deffendons expressément que nulli de sa propre auctorité soyt si hardi de rompre, abbattre, gastéz et destruire les aultelz, images et réparations des églises out *[sic]* le plus ne sera faict de prendre la Parolle de Dieu.»[401] Le problème principal de l'iconoclasme, pour Berne, c'est qu'il était effectué sans son autorité. Les Bernois n'aimaient pas particulièrement les images, mais des éléments incontrôlés prenant l'affaire en mains ne sapaient pas seulement la paix publique mais aussi l'autorité politique de Berne.

En sus des mandements de Berne et de Fribourg, certains réformateurs mirent eux-mêmes en question la légitimité de l'iconoclasme non autorisé et convinrent que la suppression des images devait être contrôlée par le magistrat chrétien, et non pas effectuée par des prédicateurs, encore moins par des laïques. Cela ressort clairement de l'appendice au traité d'Antoine Marcourt, *Declaration de la messe* (1534), signé Cephas Geranius[402], qui demande aux prêtres sympathiques à la cause évangélique d'essayer d'abandonner l'idolâtrie «ou bien ostant le mal d'entre vous resistez de vostre povoir et l'abolissez, comme ce vray ministre Moyse, et ces vrays Roys Asa, Josaphat, Josias, Ezechias, et Manasse. Mais plus par la vive et puissante parolle de Dieu: ainsi que a vous appartient, combien que aux Princes et gouverneurs est enjoinct de ruiner et aneantir telle idolatrie, par tout moyen qui soit.»[403]

400. Pierrefleur reproduit les «ordonnances faites à l'occasion de la religion à Orbe», *op. cit.*, pp. 61-63 (30 janvier 1532). Les ordonnances pour Grandson figurent in Herminjard, *op. cit.*, vol. 2, pp. 401-404 (N° 371), Berne et Fribourg à leurs sujets à Grandson, Berne, 30 janvier 1532. Herminjard note que les ordonnances pour Orbe, contrairement à celles de Grandson, ne mentionnent pas les villages avoisinants, «ce qui prouve que les doctrines réformées comptaient encore bien peu de sectateurs à Montcherand, Chavornay, Ependes, Goumoëns-la-Ville, Echallens, etc.» *Ibid.*, p. 404, note 6.

401. Herminjard, *op. cit.*, 2: 404 (N° 371). Le texte pour Orbe est identique. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 62.

402. Sur Geranius, voir plus haut, chapitre 4, note 348.

403. *Declaration de la Messe*, *op. cit.*, F4v°.

Geranius distingue spécifiquement les devoirs des ministres et ceux des autorités séculières. Les ministres doivent prêcher contre l'idolâtrie, mais la tâche d'« anéantir telle idolâtrie » en abattant les images revient aux autorités séculières. Il y a là une claire critique de l'iconoclasme inorganisé, fréquent dans les premières années du mouvement évangélique dans le Pays de Vaud[404].

Pour ce qui est des imprimés, les textes sortant des presses de Pierre de Vingle n'étaient pas tous de violentes diatribes contre la messe. En sus de la Bible en français, Vingle publia aussi nombre de pièces, de poèmes et de chansons moraux, en particulier ceux de Thomas (dit Matthieu) Malingre[405], le *Sommaire* catéchétique de Farel[406] et son texte liturgique *La Manière et fasson*[407]. Certains de ces textes avaient un côté polémique, mais ils servaient aussi des buts didactiques.

Les disputes religieuses forment le plus net contraste aux méthodes iconoclastes agressives des réformateurs. On a souvent critiqué les disputes de la Réforme comme des formalités prédéterminées, remplaçant les débats « réels », et montées par des autorités communales pour donner une couleur religieuse à ce qui était simplement une décision du Conseil d'introduire la Réforme[408]. Cela a pu être le cas dans certaines situations, mais cela ne vaut pas dans tous les cas. En outre, même si la conclusion était de fait prévue d'avance (comme à la Dispute de Lausanne), la dispute religieuse

404. Cette critique vient aussi à l'appui, à mon avis, de l'hypothèse selon laquelle Pierre Viret était « Geranius ». En tout cas, Viret prit plus tard la même position sur l'iconoclasme : par exemple, le ministre « n'est pas tenu ny obligé, d'empoigner les armes et le glaive, et d'usurper à soy, l'office du Prince et du magistrat, et de se mesler de faire ce qui est proprement et specialement commis au magistrat, pour garder ordre entre les hommes. *Il ne luy appartient donc pas, d'aller de son autorité abatre et ruiner les idoles*, et de punir au corps, ceux qui contreviennent à la parole de Dieu. Car cela n'est pas de l'office du ministre ecclesiastique, et encore moins, d'un homme particulier. » Pierre Viret, *Remonstrances aux fideles, qui conversent entre les papistes : et principalement à ceux qui sont en court, et qui ont offices publiques…*, Genève : Jean Girard, 1547, pp. 29-30 ; c'est nous qui soulignons. Calvin prit aussi la même position. Voir Oberman, *Calvin and Farel*, *op. cit.*, pp. 51-56. Oberman insiste trop toutefois sur le caractère unique de la position de Calvin. Nous avons vu ici que la critique de l'iconoclasme non autorisé s'exprima parmi les réformés francophones dès 1534. Comme on le voit par la citation ci-dessus, Oberman se trompe aussi quand il caractérise la méthode de Viret d'« agitation et confrontation ». *Ibid.*, p. 59.

405. Une liste des œuvres de Malingre figure in Higman, *Piety and the People*, *op. cit.*, pp. 301-303.

406. [Guillaume Farel], *Summaire, et briefve declaration d'aucuns lieux fort necessaires a ung chascun Chrestien, pour mettre sa confiance en Dieu…* [Neuchâtel] : [Pierre de Vingle], 1534. Édition moderne par Jean-Guillaume Baum, Genève : Jules-Guillaume Fick, 1867.

407. [Guillaume Farel], *La maniere et fasson qu'on tient en baillant le sainct baptesme…* Neuchâtel : Pierre de Vingle, 1533. Édition moderne par Jean-Guillaume Baum, *La Maniere et fasson qu'on tient es lieux que Dieu de sa grace a visités : première liturgie des Églises Réformées de France de l'an 1533*, publiée d'après l'original à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la constitution de ces églises de l'an 1559, Strasbourg : Treuttel et Wurtz/Paris : J. Cherbuliez, 1859.

était un important outil pédagogique et non une simple formalité. Affirmer et répéter que « la messe est le mal » ne suffisait pas, face à un théologien catholique formé à Paris. Cela ressort particulièrement quand on considère la différence entre la Dispute de Baden de 1526 et celle de Berne de 1528. Irena Backus a bien montré comment la sévère défaite subie par les protestants à Baden du fait de Johannes Eck les fit se pencher sur leurs points faibles et venir à Berne bien mieux préparés[409].

Farel et ses associés furent soumis aux mêmes tirs d'artillerie dans les disputes tenues à Genève. En 1534, les Bernois demandèrent à Farel et à Viret de se confronter à Guy Furbity, un dominicain docteur de Sorbonne qui avait prêché à Genève contre les Bernois pendant l'avent[410]. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une dispute publique, les Bernois envoyèrent Farel et Viret débattre directement avec lui[411]. C'est la pression politique de Berne qui fut à l'origine de son bannissement, mais l'exercice permit à Farel et à Viret de débattre avec un catholique formé, et pas seulement avec les citoyens ou les curés de paroisses qu'ils rencontraient quotidiennement en Suisse romande. Ensuite, en lien plus direct avec la décision de Genève d'abolir la messe, la Dispute de Rive de 1535 opposa Farel au docteur de la Sorbonne Pierre Caroli, qui n'avait manifestement pas le cœur au débat et qui allait rompre avec l'Église catholique presque immédiatement après[412].

408. (Note de la p. 156.) Le commentaire désinvolte de Steven Ozment sur la Dispute de Zurich de 1523 semble avoir eu plus d'influence qu'il ne le prévoyait : « Faire de l'Écriture la seule cour d'appel, en excluant l'autorité de l'histoire et de la tradition de l'Église, c'était faire du résultat une conclusion courue d'avance, comme le savaient bien à l'avance toutes les parties à la Dispute. » *The Reformation in the Cities : The Appeal of Protestantism to Sixteenth-Century Germany and Switzerland*, New Haven : Yale University Press, 1975, p. 146.

409. Irena Backus, *The Disputations of Baden, 1526 and Berne, 1528 : Neutralizing the Early Church*, Studies in Reformed Theology and History, vol. 1, N° 1, Princeton : Princeton Theological Seminary, 1993.

410. Sur l'affaire Furbity, voir Naef, *Origines de la Réforme à Genève*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 469-509 ; voir aussi la relation du débat par des réformateurs, probablement Farel ou Viret, *Letres certaines d'aucuns grandz troubles et tumultes advenuz à Genève*, [Neuchâtel] : [Pierre de Vingle], [1534].

411. « Et, à cause que le dit caffard soy vante et (s'est) ouffert de maintenir ce qu'ilz a presché, contre tous et ung chescung que vouldront dire le contraire, avons donné charge à nous ambassadeurs d'y pourvoir, et à Maistre Guillaume Farel, qui de présent est à Genesve, aussy à toy, de disputer contre luy, comme plus amplement entendrés de nous dits ambassadeurs. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 3, p. 125 (N° 443), le Conseil de Berne à Viret, Berne, 31 décembre 1533.

412. Voir Théophile Dufour (éd.), *Un opuscule inédit de Farel : Le Résumé des actes de la dispute de Rive* (1535), Genève : Charles Schuchardt, 1885 ; voir aussi la chronique contemporaine de Michel Roset, éd. par Henri Fazy, *Les Chroniques de Genève*, Genève : Georg & Cie, 1894, pp. 197-199.

Ces deux événements préparèrent Farel et Viret au débat le plus important, la Dispute de Lausanne. Bien que son issue soit plus ou moins prévue, il ne s'agissait pas d'une pure formalité. Dès le début, les Bernois souhaitèrent qu'elle soit un forum où l'on enseigne aux habitants de leur nouveau territoire les dogmes de la foi réformée[413]. Le souci pédagogique de Berne est clairement attesté par la nomination de quatre secrétaires pour enregistrer tous les débats, en vue d'une publication. C'était un catéchisme grandeur nature; et pour ceux qui ne pouvaient y assister en personne, la publication prévue (qui ne se fit qu'au XXe siècle) offrirait une justification théologique aux décrets religieux de Berne[414]. Les réformateurs devaient donc y être plus des exposants que des révolutionnaires. Ainsi la Dispute de Lausanne marque un tournant crucial dans la transformation des réformateurs sacramentaires en calvinistes.

La convocation par Berne de la Dispute, datée du 16 juillet 1536, s'accompagnait de dix «Conclusions», résumant les questions prévues dans les débats qui commencèrent le 1er octobre[415]. La procédure adoptée était la suivante: un des pasteurs protestants, généralement Viret ou Farel, lirait une des conclusions et donnerait des arguments en sa faveur. Puis le débat serait ouvert avec le public. Une fois terminé, on demanderait par trois fois aux participants s'ils avaient encore quelque chose à dire contre la conclusion. Dans le cas contraire, elle serait lue de nouveau et résumée par Viret ou Farel[416].

À peine Farel avait-il défendu la première conclusion que le Chapitre cathédral de Lausanne fit cesser le débat en protestant contre la Dispute tout entière. Il estimait qu'elle ne pourrait se dérouler «sans contention, émulation et discorde»[417]; qu'elle pourrait être périlleuse pour les auditeurs[418]; et qu'elle était dangereuse pour l'Église elle-même, qui ne peut disputer que lorsqu'elle

413. «Et affin que tous noz subjectz puissent estre plainement advertiz de la pure verité, et que les prebstres, comme ilz ont de coustume, ne donnent a entendre les choses avoit esté dictes ou faictes aultrement qu'il n'est, voulons et commandons que les procureurs de toutes les paroisses a nous subjectes se trouvent pour ouyr ce que sera dict d'une partie et d'autre, et comme il sera conclud, affin que de tout et publiquement la verité en effect soit avancee et aye lieu.» Piaget, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, *op. cit.*, p. 4.

414. *Ibid.*, pp. vi-viii.

415. Le mandement et les conclusions figurent in *ibid.*, pp. 3-7.

416. «Et de rechief il fut crié si personne voulloit rien dire contre la premiere conclusion. Et ce par troys foys. Et après avoyr longuement attendu, sans que nul se presentast, de rechief la premiere conclusion fut leue par maistre Guillaume Farel, et faicte une recapitulation des choses dessus dites.» *Ibid.*, p. 137. Voir aussi pp. 145, 244, 273, 282, 289, 296, 354, 394.

est tout entière réunie[419]. Le représentant du chapitre déclara alors que ce dernier refusait d'y participer et qu'ils entendaient référer toute la controverse au prochain concile général, déjà convoqué par le pape Paul III :

> Par ainsi, nul ne nous veuille imputer ne adscripre a imprudence, ou pusillanimité ne ignorance, si nous recusons de revoquer en dubitation, et de rechief disputer, hors de la generalle congregation des fideles, les trecertains et tresfermes sacrés ministeres de nostre saincte foy catholique. Car il ne nous est licite de usurper particulierement le jugement appartenant a la seulle universelle eglise, ains a nous et a tous est expressement prohibé… Pourquoy, nous remectons la controversie de ceste disputation au prochain futur concille, desja canoniquement institué et ordonné, et universellement publié et promulgé… Nous donques, les prevost, chanoines et chapitre de ceste saincte eglise, pour nous et le clergé d'icelle, et tous autres veuillans ad ce adherer, faisons publiquement ceste solennelle protestation, au lieu de disputation ou de response.[420]

La protestation du chapitre donna le ton à l'ensemble de la Dispute. Il semble que les prêtres catholiques étaient menacés d'excommunication s'ils s'y exprimaient[421], mais on ne sait pas

417. (Note de la p. 158.) « La doctrine de Jesuchrist, les oracles des prophetes et les escriptures des apostres nous enseignent, exhortent et admonnestent de aymer verité et recepvoir la paix, dont saint Pol nous exhorte de laisser les œuvres des tenebres et de vestir les armes de lumiere, sans dissention ou emulation. Certes, la disputation ne se peult exercer sans contention, emulation et discorde, repugnantes a la paix, pour autant que la dicte disputation est accoustumee d'estre faicte des actes contentieux, consistans en parolles de ceux qui ont contraires voluntez a la victoire. » *Ibid.*, p. 24.

418. (Note de la p. 158.) « Aussy, souventesfois, la disputation est perilleuse a la subvertion des auditeurs. Et, pour ce, l'apostre preallegué [Paul] deffend la disputation, escripvant a Timothee au second chapitre de la 2e epistre : ‹ Garde toy de contendre de parolles, car ce n'est a rien utile que a la subvertion des auditeurs. » *Ibid.*, pp. 24-25.

419. « D'autre part, la disputation est dangereuse a l'eglise particulière. A laquelle congregee au nom de Jesuchrist, combien qu'il y assiste, si peult elle toutesfoys tumber en erreur, comme il est escript en sainct Mathieu. Donques, a ces respectz et aultres, les canoniques sanctions et les loix imperiales ont defendu la publique disputation de la foy catholique. Et jaçoit que survenantz doubtes en la foy qu'est unique, tesmoing sainct Pol au 4e chap. aux Ephes., la sentence se doibt donner selon le sens parfaict de la saincte escripture, et ce neantmoins ce n'appartient ny n'est licite a aucun, sinon a l'eglise universelle de Jesuchrist qui n'est subjecte a aucunes erreurs. » *Ibid.*, p. 25.

420. *Ibid.*, pp. 25-26.

421. « [Jacques Drogy, vicaire de Morges] : On m'a bien dict que j'estoye excomunié de parler et disputer avec vous, mays cela ne m'a pas empesché, combien que me ayez receue amerement, de revenir pour parler a vous gratieusement. Et si, par cela, je suis excomunié, je m'en absoubz moy mesme. » *Ibid.*, pp. 385-386.

bien qui avait formulé cet avertissement. Les protestants rencontrèrent donc fort peu d'opposition au cours de la semaine[422]. Les catholiques n'avaient pas d'Eck pour les défendre, et le « débat » fut clairement unilatéral. La seule personne qui argumenta de manière cohérente pour le camp catholique fut le médecin Claude Blancherose, que même son coreligionnaire Pierrefleur décrit comme « homme tenant de la lune et fort fantastique, lequel en ses disputes mêlait la médecine avec la théologie et faisait incontinent à rire »[423]. Pierre Viret, qui n'avait alors que 25 ans, était à la tête des protestants ; il présenta sept des dix conclusions[424] et apporta l'essentiel du soutien lors des débats ouverts. Il était en compagnie de Farel, Christophe Fabri, Antoine Marcourt, Pierre Caroli (le docteur de la Sorbonne contre lequel Farel avait disputé à Genève) et Jean Calvin. La participation de Calvin aux débats a été gonflée hors de proportion par certains historiens[425]. Il ne s'exprima qu'à deux reprises pendant la semaine, et si sa première intervention fut longue et puissante, on ne peut pas dire avec Alister McGrath qu'il renversa le cours des débats[426]. Viret et Farel maîtrisaient la

422. Alister McGrath déforme le tableau quand il écrit : « Quand bien même ils se mesuraient à des représentants du clergé catholique local, Farel et Viret trouvèrent le débat ardu. » *A Life of John Calvin : A Study in the Shaping of Western Culture*, Oxford : Basil Blackwell, 1990, p. 96.

423. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 124. Irena Backus a analysé de près les arguments de Blancherose au cours de la Dispute, pour conclure qu'il s'inspirait des travaux du « médecin-alchimiste joachimite » Arnaud de Villeneuve. Irena Backus, « Médecine et théologie : L'argumentation de Claude Blancherose à la Dispute de Lausanne », in *La Dispute de Lausanne (1536) : La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin, Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne (29 septembre-1er octobre 1986)*, Eric Junod (éd.), BHV 90, Lausanne : Presses Centrales, 1988, pp. 178-188.

424. Farel en présenta deux et Christophe Fabri une.

425. Voir par exemple Alister McGrath : « Le 5 octobre, Calvin intervint finalement. Il renversa le cours du débat… Ses opposants catholiques à Lausanne (et même ailleurs, comme le montrera l'histoire) étaient incapables de réfuter ses arguments. Calvin sortit de la Dispute de Lausanne avec une nouvelle réputation (tout à fait méritée, il faut le dire) comme orateur et débatteur religieux. Ce qui est peut-être plus important, c'est que son succès à Lausanne semble l'avoir convaincu qu'il était plus capable qu'il ne l'avait soupçonné auparavant. » McGrath, *A Life of John Calvin*, *op. cit.*, pp. 96-97.

Francis Higman : « L'effet de cette intervention est profond, et immédiat. Le débat, qui depuis deux jours semblait tourner en rond, paraissait maintenant clair, réglé – la précision des références que donne Calvin, jointe à la lucidité de l'exposé, offrent un moyen de persuasion autrement puissant que les longs dialogues de ses confrères. Bref, on assiste ici à un changement de cap qui, plus que tout autre, définira l'avenir de la réforme suisse, de la réforme francophone, et même, j'ose le dire, de la réforme mondiale : Calvin arrive en scène. » Higman, « La Dispute de Lausanne, carrefour de la Réformation française » in *La Dispute de Lausanne*, pp. 23-35 ; cit. pp. 34-35.

Mais si l'intervention de Calvin le 5 octobre avait eu une telle influence sur sa confiance en soi, et si elle avait marqué un « changement de cap », on peut se demander pourquoi il n'a parlé qu'à une seule autre occasion, et cela brièvement, durant les trois derniers jours de la dispute.

426. McGrath, *A Life of John Calvin*, *op. cit.*, p. 96.

situation bien avant que Calvin n'ouvre la bouche. Francis Higman a néanmoins quelque raison de qualifier la Dispute de Lausanne de « carrefour de la Réformation française ». Ce qui fut plus important que les contributions minimes de Calvin, ce fut le passage général des réformateurs de l'agression à la clarification. Chacun savait quel serait le résultat de la dispute, et l'abolition de la messe dans la majorité du Pays de Vaud, comme à Neuchâtel et à Genève, exigeait un nouveau *modus operandi*, qui cherche non à provoquer mais à éduquer.

LES ÉDITS DE RÉFORMATION

Le 19 octobre 1536, deux semaines après la fin de la Dispute de Lausanne, Berne publia son premier édit pour Vaud, lançant ainsi le processus de démantèlement de la religion catholique dans la région. Le premier point concernait l'enlèvement physique organisé ou la destruction de tous les ornements catholiques, y compris les autels, les images et les vêtements sacerdotaux. Les Bernois espéraient affaiblir l'attachement à l'ancienne foi en éliminant tous ses reliquats visibles. Ce n'est que lorsque le processus fut vraiment en cours que Berne publia son second édit, qui définissait les lois morales et religieuses que le peuple devait observer.

À Lausanne, la destruction des images commença prématurément, juste après la Dispute. Le 10 octobre, les chanoines de la cathédrale se plaignirent d'actes iconoclastes devant le Conseil et remirent les clés de la cathédrale, qui allait être fermée au public jusqu'en février 1537[427]. Mais, en règle générale, la destruction et l'enlèvement des images se firent de manière ordonnée, sous le contrôle des officiers bernois qui se rendirent de ville en ville entre octobre 1536 et janvier 1537. Les images de pierre et de bois furent détruites. Les objets de valeur, y compris les vêtements sacerdotaux, furent confisqués et beaucoup furent vendus dans les pays catholiques avoisinants, enrichissant d'autant les coffres de Berne[428]. Une grande partie des ornements de la cathédrale de

427. *« Tunc ibidem fuit conclusum, eo quod domini de capitulo exposuerunt quod nonnulli habitatores et burgenses qui vocantur evangeliste qui maiorem ecclesiam saltem altaria dirruere volebant, et quod ipsi dom. de capitulo deprecabant ipsos de consilio ut haberent ecclesiam recomendatam, et quod darent claves ipsius ecclesie cui placeret consiliaribus. Et promiserunt qui supra non facere innovationes, eo quod tradite fuerunt claves burgimagistro dicte ecclesie, et iuraverunt. »* Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne », *MDR* 36 (1882), pp. 300 ss (10 octobre 1536).

Lausanne aboutirent en fin de compte au Musée historique de Berne[429]. Même Lausanne profita de la vente des vêtements et des ornements ecclésiastiques. Bien que Berne se soit réservé le trésor de la cathédrale, elle confia la propriété des églises paroissiales au Conseil de Lausanne[430]. Les bénéfices des ventes de leurs biens, loin de susciter un cynisme indu sur les motivations de Berne à dissoudre l'Église catholique sur ses terres, allèrent pour une large part à payer les salaires des nouveaux pasteurs protestants et de l'ancien clergé catholique qui choisit de rester en terres bernoises[431].

Les Bernois forcèrent les villes vaudoises à payer le travail qu'entraînait la suppression des images. Peu de régions étaient disposées à céder ou à détruire les symboles de l'ancienne foi. À Saint-Saphorin, où l'église s'était enrichie de dons des évêques de Lausanne, des hommes en armes repoussèrent le bailli bernois et l'empêchèrent d'accomplir sa tâche. Puis les citoyens cédèrent, et envoyèrent une députation à Berne pour implorer la clémence du souverain[432]. D'autres villes résistèrent plus subtilement. Les habitants de Lutry, par exemple, cachèrent le grand crucifix, les fonts baptismaux et l'hostie consacrée[433]. Malgré ces obstacles, la suppression des ornements des églises et des monastères catholiques fut chose assez aisée. L'abolition de la messe était un autre problème, car elle était beaucoup plus difficile à imposer. Une

428. (Note de la p. 161.) «La vente qui se fit au plus offrant des biens séquestrés des couvens, produisit, selon le compte qu'établit la *Notice sur les cures du pays de Vaud* une somme de L[ivres] 145000. La vente des ornements et habits sacerdotaux donna [L.] 2515. Les vases d'or et d'argent… ensemble faisant [L.] 16195. [Total]: L. 165 710… Mais ce chiffre est loin de représenter la réalité. La seule cathédrale, selon les inventaires que nous avons donnés de sa richesse, renfermait 275 marcs 5½ onces or, 1668 marcs 6½ onces argent; c'est plusieurs fois la valeur des 16195 livres portées ci-dessus», soit environ 39600 livres de plus. *Chroniqueur*, p. 355.

429. Voir Jacques Stammler, *Le trésor de la cathédrale de Lausanne*, trad. Jules Galley, MDR, 2e série, 5, Lausanne: Georges Bridel & Cie, 1902.

430. Voir Chavannes, «Extraits des Manuaux de Lausanne», *MDR* 1 (1887), p. 10-11.

431. Voir Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 227-230.

432. *Idem*, p. 191.

433. Le 31 octobre 1536, Aimé Deprez informa le Conseil de Lutry «comment Monseigneur le bailli de Lausanne gâte toutes les églises dans la région de Lucens et fait brûler les images. Sur ce, on a chargé le banderet… de descendre le crucifix et de le cacher… Plus, le vicaire de Monsieur le Curé a comparu et demandé l'avis du Conseil sur ce qu'il doit faire de la conche de l'eau baptismale, du *corpus domini*, de la custode et aussi des vêtements sacerdotaux appartenant à la paroisse. Il a été conclu que le *corpus domini* sera déposé dans la crotte [grotte], d'une façon honnête, décente et digne et qu'on y allumera la lampe, comme s'il était dans l'église. On y joindra aussi la dite conche afin que le tout soit retrouvé quand besoin sera. Quant aux vêtements d'église appartenant à la paroisse, le vicaire devra les remettre au banderet et à Guillaume Carrat, qui ont été chargés d'exécuter le présent arrêté.» Cité par F.-Raoul Campiche, «La fin du culte catholique à Lutry», *MDR* 24 (1916), pp. 280-288, 315-318, 321-336; cit. pp. 284 ss.

chose était d'ôter publiquement les images d'une église; une autre, d'empêcher les prêtres de dire secrètement la messe. De plus, on n'avait pas suffisamment de ministres protestants pour célébrer le culte, et nombre de prêtres continuèrent de célébrer la messe comme auparavant[434]. Même à Lausanne, où Pierre Viret et Pierre Caroli étaient pasteurs, le Conseil imposa une amende de dix livres à toute personne surprise en train de célébrer ou d'assister à la messe; des membres du Conseil avaient en effet entendu dire que certains faisaient célébrer la messe, baptiser les enfants, faire des mariages et «autres cérémonies papales»[435]. Pour y mettre bon ordre, Berne publia son second édit de Réformation pour ses terres de langue française le 24 décembre 1536. Le premier édit avait seulement interdit la messe et les images; celui de la veille de Noël élargissait le nombre d'activités catholiques interdites et fixait plus clairement l'ordre ecclésiastique et le mode de vie à observer[436].

434. En novembre 1536, Farel cite des exemples dans le Chablais, dans une lettre à Hans Rudolf Nägeli: «Il semble que, jusques à ce qu'on puysse donner ordre plus plainement, sera bon que instituez Froment à Colonges et lyeux là prochains, faisant que les prestres ne se meslent plus du peuple, ne d'enseigner, ne d'administrer les sacremens, ne des cures, ne autres, et singulièrement les gros loupz et qui plus ont séduict et pressé le povre peuple. Davantaige, Monseigneur, je ne puys rien entendre de la chastellanie de Terny [Ternier]: il me semble proprement que c'est une mocquerie. Le chastellan, vous le congnoissez qu'il vault; il y a ung lieutenant que je crois estre peu songneux ne de l'honneur de Dieu, ne de Messeigneurs. Les uns chantent, les autres je ne sçay qu'ilz font.» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 103 (N° 580), Farel à Jean-Rodolphe Nägueli, Genève, 14 novembre 1536. En décembre, Christophe Fabri écrivit à Farel qu'il avait entendu dire que trois paroisses près de Nyon continuaient de célébrer la messe: «*Audivi a quibusdam rusticis Missas superstites esse in tribus pagis Niduno proximis, quos vocant Bourcin [Bursins], Machicy [Marchissy] et Longeroz* [Longirod].» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 126 (N° 589), Fabri à Farel, Thonon, 8 décembre 1536. En décembre aussi, Berne dut ordonner à la ville de Chardonne de cesser de célébrer la messe: «Chiers et féaulx, nous avons entenduz que, non obstant la deffense que nous ambassadeurs à tous vous de la parroiche de Corsy ont faicte, et les promesses que vous députés à nous dicts ambassadeurs ont faictes, de nous obéyr en l'endroit du commandement que vous ont faict de désister des toutes cérémonies papales, – vous comme obstinés, laissés chanter au *[lire: ou]* disre messe en vostre chapelle, ce que nous est grand regraict et mesprissance. Dont vous commandons tresacertes, de vous incontinant dépourter de cella, en tant que désirés d'éviter nostre indignation et grieffe punition.» Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 138-139 (N° 593), le Conseil de Berne aux paroissiens de Chardonne, Berne, 17 décembre 1536.

435. «Le vendredi XXII de décembre convoqué le Conseyel, Rière Conseyel et IIc, auxquieulx fut exposé par le bourguemeystre en la mode qu'il s'ensuyt: Magniffiques signieurs, vous estes yci invoqués pour cella que messeigneurs de Conseyel ont entendu que aulcuns particuliers, habitans de Lausane et bourgoyes, feysiont célébrer messe, baptiser enfans, fère mariage et aultres sérmonies papales, lesquelles sont différentes et répugnantes à la loy évangélicquez, à laquelle sommes conformés et à ycelle volons vivre; pourquoy fut par ledit signieurs bourguemeystre prié aux dit signieurs acistans vouloyer sur cella avoyer advis et avoyer leurs opinions. Et alors fut conclud: Ordonéz de crier publiquemant que ung chescun feysant telles sérimonies papales, comme dessus, et ausi ung chescun allant hoïr messe hors du ballivage, ny allieurs, soyet tenuz poyer, à scavoyer X lib. pour une chescune foyes.» Chavannes, «Extraits des Manuaux de Lausanne», MDR 1 (1887), pp. 18-19 (22 décembre 1536).

436. Le texte figure dans le *Chroniqueur*, pp. 348-350.

En premier lieu, l'édit prescrivait que seuls des pasteurs approuvés par Berne aient le droit de prêcher sur ses terres et qu'ils ne devaient prêcher que la pure Parole de Dieu, mais il autorisait le clergé protestant à élire ses pasteurs[437]. Il rejetait les interdictions catholiques sur le mariage des prêtres et la consommation de viande durant les périodes traditionnelles de jeûne, et répétait l'interdiction d'aller à la messe « et autres cérémonies papales »[438]. Il était interdit de prêter serment au nom de saints[439], de réciter l'Ave Maria[440], de porter le chapelet[441]. Plusieurs lois morales s'y ajoutaient, punissant l'adultère, la fornication, la prostitution, le blasphème, les jeux d'argent, les vêtements luxueux et les danses immodestes. Réalisant qu'un changement à long terme exigeait l'endoctrinement des enfants, les Bernois exigèrent qu'ils soient « instruits en la loi de Dieu », et qu'ils suivent donc l'enseignement du catéchisme[442].

L'article principal concernait le clergé catholique :

> Concernant les gens qu'on appelle gens d'église avons ordonné que tous ceux d'icelle qui voudront vivre selon Dieu et la forme de notre réformation, leur vie durant puissent et doivent gaudir de leurs bénéfices et prébendes… Et à cause qu'il est grand nombre desdits gens d'église, et aussi pour entretenir les prédicans, il faut beaucoup de biens, pareillement est de nécessité d'avoir considération sur les pauvres dudit pays, avons ordonné que tous les biens d'église demeurent en leur être, et chacun les payer ci-après comme du passé, jusques à tant qu'après les décès desdits gens d'église, nous y ordonnions autrement.[443]

437. « Premièrement que nul soi mêle d'annoncer la Parole de Dieu en nos dits pays que ne soit sur nous à ce député. Toutefois l'élection desdits ministres se pourra faire par les prédicans et iceux à nous présentés pour les confirmer. 2° Que iceux ministres purement annoncent la Parole de Dieu en tant que désirent éviter notre male grâce. » *Chroniqueur*, p. 348.

438. « Nous avons aussi ordonné que vous vous déportiez d'aller à la messe et autres cérémonies papales sous le bamp, l'homme de dix florins et la femme de cinq. » *Ibid.*, p. 349.

439. « Nous établissons que quand vous ferez serment, que le faisiez par le nom de Dieu sans nommer les saints. » *Ibid.*, p. 349.

440. « Nous sommes tous certains que tous sont d'opinion que nul doive adorer autre, sinon un Seigneur Dieu, comme notre Seigneur Jésus-Christ nous a appris, à cette cause voulons que l'on ne dise l'Ave Maria en lieu de prière et que l'on ne les sonne plus comme du temps passé. » *Ibid.*, p. 350.

441. « Pour éviter le scandale et noise avons ordonné que nul doive porter paternostre sous peine, l'homme de trente sols et la femme de quinze sols. » *Ibid*, p. 350.

442. « Et afin que les enfans soient instruits en la loi de Dieu, et appris à prier, avons avisé de vous envoyer la forme comme nous la tenons pour icelle ensuivre. » *Ibid.*, p. 350.

443. *Ibid.*, pp. 348-349.

Il peut sembler surprenant que Berne autorise les gens d'Église prêts à se « réformer » à continuer de jouir de leurs bénéfices et prébendes, mais cette décision provenait du désir de recruter des prêtres pour remplir les fonctions de prédicants dans les paroisses. À la fin de la Dispute de Lausanne, il n'y avait qu'une trentaine de pasteurs desservant 154 paroisses[444]. Les anciens prêtres n'étaient pas acceptés comme ministres protestants sans une formation et des examens, mais l'aveu de la conformité religieuse allié à la promesse d'une sécurité financière semblait une bonne manière de commencer leur transformation en pasteurs. En outre, des colloques pastoraux locaux furent tenus publiquement une fois par mois au moins pour discuter de la Bible et de la doctrine, afin d'instruire les laïques et les anciens prêtres. Il s'agissait de recruter de nouveaux ministres au sein du clergé catholique, comme on le voit dans une lettre du Conseil de Berne au Conseil de Lausanne :

> Et vous faysons sçavoir estre venuz à nostre notice, comme rière vous soyent aulcuns devers [Herminjard, « jeunes »] prestres et moynes que ont accepté nostre réformation, et en vigeur de ce vivent des biens d'Esglise : lesquels à l'advenir pourroint servir au ministère de l'Évangile, sy ainsy feust que voulsissent estudié en la Saincte Escripture. A ceste cause, vous mandons et commandons iceulx enduisre d'aller ès lections et estudiéz, en tant que desirrent de jouir de leurs prébendes, affin que puissent, comme dict est, servir et ministrer [Herminjard, « servir au dict ministère »].[445]

Les « lectures et études » étaient justement les colloques. Mais les espoirs de Berne ne se réalisèrent pas : seuls quatre anciens prêtres catholiques sur plus de deux cents devinrent pasteurs protestants[446]. En revanche, les autres continuèrent de toucher des revenus

444. Ce chiffre comprend les onze ministres élus en 1536 au synode d'Yverdon (voir Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 62-63 (N° 562), [le synode d'Yverdon] au Conseil de Berne, [Yverdon], [8 juin 1536]), les quatorze nommés après la Dispute de Lausanne (*ibid.*, pp. 91-92 (N° 574), le Conseil de Berne à chacun des nouveaux pasteurs du pays romand, Berne, 19 octobre 1536), Jacques Hugues dans le Pays de Gex, Viret et Caroli à Lausanne, Fabri et Farel dans le Chablais. Il peut y en avoir eu quelques autres, mais certainement pas assez pour servir toutes les paroisses.

445. Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 288-289 (N° 783), le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 21 avril 1539 ; AEB AIII 159, fol. 114v°. Je note les différences entre ma transcription de la lettre conservée aux archives de Berne et celle publiée par Herminjard : Berne ne voulait pas que seuls les « jeunes » prêtres et moines soient éduqués, mais tous (« aulcuns devers »).

446. Lyon, « Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme », *op. cit.*, pp. 62-66.

ecclésiastiques, alors qu'ils faisaient peu de chose pour aider la nouvelle Église réformée, voire qu'ils causaient des troubles dans les églises et continuaient de dire la messe en secret.

LE CLERGÉ CATHOLIQUE EN PAYS PROTESTANT

La première tâche des Bernois envers le clergé catholique consista à déterminer quels prêtres étaient disposés à observer les édits de Réformation et pourraient donc rester, et lesquels devaient être bannis. Une commission fut envoyée en janvier 1537 pour examiner les membres du clergé et comptabiliser les revenus ecclésiastiques[447]. Dans la plupart des cas, les commissaires notèrent simplement lesquels décidaient de rester et d'accepter la Réforme et lesquels souhaitaient partir ou étaient déjà partis[448]. Au lac de Joux, les moines demandèrent un délai en vue du concile à venir :

> L'abbé et deux moines du lac de Joux ont comparu : Messieurs les commissaires ont désiré savoir si leur intention était de se conformer à la Réformation. A quoi ils ont répondu, après lecture de l'acte de soumission, signé par l'abbé durant la guerre, qu'ils désireraient vivre dans l'état ecclésiastique jusqu'après le concile, ce qui leur fut refusé.[449]

Malgré leur désir de « vivre dans l'état ecclésiastique », l'abbé et les moines finirent par s'engager à respecter la Réforme[450]. On voit par ce bref échange que les moines n'avaient pas de grand désir d'observer la Réforme ; accepter les édits de Berne était leur dernier recours, qu'ils proposèrent seulement lorsqu'on leur refusa de continuer leur vie monacale. Ensuite, cet épisode montre que le clergé espérait toujours que le concile annoncé résoudrait une fois pour toutes la question religieuse. Enfin, les moines jetèrent à la

447. Voir la traduction partielle de Robert Centlivres, « Fragments du Journal des commissaires bernois (janvier-mars 1537) », *RHV* 33 (1925), pp. 257-269 ; 289-297 ; 345-350 ; 375-380 ; vol. 34 (1926), pp. 19-27 ; 55-59 ; 88-92.

448. Voir par exemple la liste suivante : « Les noms de l'abbé et des moines qui ont accepté la Réformation à Haut-Crêt : L'abbé Petrus Morellus (†), l'abbé élu Claudius Morellus, Jean Marcens, prieur, Jean d'Yverdon (quittavit), Gaspardus Cevet [Levet ?] (abiit), Johanes Villerum (abiit), Ludovicus Clerici (†), Anthonius Malliard (abiit), Petrus Hugnetus, Johannes Visinandi (abiit), Anthonius Ballif, Johanes Convert, Galesius Farqueti, Villermus Perrodus. » Centlivres, « Fragments du Journal des commissaires bernois », *RHV* 33, p. 296.

449. *Ibid.*, p. 269.

450. *Ibid.*, p. 290.

tête des Bernois l'acte de soumission signé pendant la guerre contre la Savoie. Il semble surprenant de n'avoir aucune attestation d'autres villes ou individus ayant fait de même. Au cours de la campagne, les Bernois avaient promis de ne forcer personne en matière de foi, mais se renièrent vite. En rappelant aux Bernois qu'ils ne pouvaient leur faire confiance, les moines traduisaient vraisemblablement une opinion largement partagée parmi les nouveaux sujets de Berne, et causèrent quelque embarras à leurs visiteurs.

Les chanoines de la cathédrale de Lausanne se montrèrent les plus intraitables du clergé catholique. Après leur avoir refusé un délai[451], les Bernois leur demandèrent s'ils étaient prêts à accepter l'édit de Réformation. Les chanoines répondirent qu'ils n'avaient pas de problème au sujet des articles de morale, mais, quant au reste, que leur conscience leur imposait de vivre « selon Dieu et la détermination de l'Église universelle »[452]. Les commissaires leur ordonnèrent de partir, les laissant libres à condition qu'ils abandonnent leurs biens mobiliers et immobiliers[453]. « Les chanoines ont essayé de jurer qu'ils n'avaient jamais nui à Leurs Excellences, ni conspiré contre elles. Ils ont déclaré qu'une partie des titres étaient à Fribourg, une autre partie au Valais. Ceux de la ville ont la majeure partie des habits et ornements. »[454] Exaspérés, les commissaires les enfermèrent au Château Saint-Maire, à leurs propres frais, jusqu'à

451. « Les chanoines de Lausanne qui ont accepté la Réformation de LL. EE. : Claude de Praroman, Étienne Gimel, Claude Blanc. Les autres ont demandé un délai jusqu'à la St-Jean, ce qui leur fut refusé; ils ont eu le temps et le loisir de réfléchir depuis la Dispute… » *Ibid.*, p. 375.

452. « *Interrogati an vellent acceptare et tenere eorum legem seu Reformacionem…* Et premierement ont respondu jote ce que dicte leurs conscience. Tant qui touche les articles de glothonie, adultayre, palliardise, maquerellage, blasfeme, jeuz, vestementz, benitions, dances, abolicions des pensions, et guerres. Iceulx voullons et desirons tenir et observé cellon le commandement de Dieu. A la reste nostre conscience nouz rapporte de debvoer vivre et morir cellon Dieu et la determination de l'esglise universale en la quelle nous croyons en observacion de l'article du simbole aut quel n'entendons de voulloer devier, mays totalement observer. » Peter Rück, « Un récit de la captivité du Chapitre de Lausanne en février 1537, » *RHV* 78 (1970), pp. 43-67 (texte pp. 62-64); cit. pp. 62 ss. Rück a trouvé ce document, intitulé *De detentione et incarceratione dominorum de capitulo*, à la Bürgerbibliothek de Berne. Il suppose que « l'auteur est très probablement – d'après l'écriture et le contenu – le chanoine Michel Barbey (Barberii), qui dut rédiger son texte immédiatement après les événements, soit à la fin du mois de février 1537 » (*Ibid.*, p. 45).

453. « Puisqu'ils se refusent à admettre la Réformation, les commissaires continueront à traiter avec eux et ils devront sur l'ordre de LL.EE. quitter le pays. On leur a représenté qu'ils avaient assez travaillé contre l'intérêt de LL.EE. pour mériter d'être traités avec plus de riguer; cependant on les laissera aller à la condition expresse qu'ils mettent immédiatement à la disposition des commissaires tous les titres du Chapitre, les reconnaissances et le reste, avec les habits, ornements, vêtements sacerdotaux, coupes, ostensoires, statues d'argent, etc. » Centlivres, « Fragments du Journal des commissaires bernois », *RHV* 33, pp. 375-376.

454. *Ibid.*, p. 376.

ce que les titres soient restitués[455]. L'un d'eux fut libéré pour aller chercher de l'autre côté du lac des titres déposés à Évian[456], mais il ne revint qu'avec une partie des biens du chapitre[457]. Les commissaires bernois, qui avaient passé près de deux semaines à Lausanne, finirent par relâcher les chanoines et les bannirent du territoire bernois, sans avoir reçu tous les titres du chapitre.

À la veille de la Dispute de Lausanne, le clergé catholique vaudois comptait quelque 550 membres[458]. À la fin de la visite des commissaires bernois, une moitié d'entre eux avaient quitté le pays, une moitié choisit de rester. On peut se demander pour quels motifs plus de deux cents voulurent rester, puisque douze seulement avaient accepté les conclusions de la Dispute[459]. Il y a là trois raisons principales. En premier lieu, ils pouvaient souhaiter garder leurs bénéfices et leurs propriétés. Berne avait proposé aux prêtres de rester en conservant leurs revenus, ou de s'exiler sans un sou. Pendant la Réforme, ce même choix se présenta à beaucoup de prêtres, ce qui contribua à répandre le nicodémisme parmi les protestants français et d'autres minorités religieuses. Il n'est guère

455. *« Necnon sub eorum manibus reposuerunt et detinuerunt omnia et singula bona mobilia et immobilia, eciam iurisdictiones totius Capituli et dominorum predictorum. Et nichilominus eosdem in dicto castro detentos retinuerunt et carceratos ianuis clausis et cum custodia prime ianue et camere seu aule in qua erant repositi custodes vero circa octo vel decem donec et quousque omnia iocalia, thesaurum iuraque et titulos dicte ecclesie integre restituerint et eisdem deliberaverint. Expense vero eorundem dominorum ab eorum domibus fuerunt aportate. »* Rück, « Un récit de la captivité du Chapitre de Lausanne », *op. cit.*, p. 63.

456. *« Dictus vero D. Michael Barberii dicta die sabbati hora meridiana fuit relaxatus pro eundo ultra lacum ad querendum ea que erant in sua potestate de consensu tamen prefatorum dominorum detentorum. Et inibi permansit usque in diem mercurii sequentem propter ventum vallidum in lacu, qua die rediit cum iuribus, titulis et bonis. » Ibid.*, p. 64. Évian faisait alors partie du Valais, région catholique alliée à la Confédération ; cette région avait aidé Berne lors de la guerre contre la Savoie et occupa la moitié est du Chablais, jusqu'à Évian, alors que Berne s'emparait de la partie occidentale.

457. *« Unnd sÿe nit an, dz sÿ einen gan Efian geschickt hatten, der nun dz so sÿ daselbs gehept bracht und uns dasselbig für gelegt, dz nit mer dann zweÿ erkandtnuss bücher und ettlich brieff gewäsenn. »* Demande d'instructions adressée par les commissaires à MM. de Berne, à propos des tractations avec les chanoines détenus, *ibid.*, p. 65, Lausanne, 22 février 1537.

458. Lyon, « Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme », p. 53. Elle base cette estimation sur 476 membres du clergé qu'elle est parvenue à identifier, plus une centaine – essentiellement des vicaires et des curés – qui n'apparaissent pas dans les documents conservés.

459. Le « Rôle des gens d'église du Pays de Vaud, du Pays de Gex, du Chablais cités à la Dispute de Lausanne » est publié in Piaget, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, *op. cit.*, pp. 427-443. Il compte 211 réponses, dont douze seulement confirment *(confermans)* ou acceptent *(acceptans)* les conclusions. Sur les 199 autres, 135 sont indiqués comme opposants *(opponens)* et 65 *contumax*. Contumax, ici, est un terme juridique qualifiant ceux qui ne reconnaissent même pas l'autorité du juge, en l'occurrence les commissaires bernois : *« Vere contumax dicitur qui expresse dicit iudici vel eius servienti scilicet nuncio ipsum citanti quod non comparebit coram ipso, vel qui dum comparet illicenciatus recedit. » Vocabularius juris*, Venise : Peregrinum de Pasqualibus, 1493, 5vº.

surprenant de voir nombre de prêtres, dans le Pays de Vaud protestant depuis peu, opter pour la sécurité économique plutôt que pour la conviction religieuse. En second lieu, plusieurs d'entre eux pouvaient croire qu'ils ne faisaient en réalité pas de compromis avec leurs croyances. Nous avons vu combien les membres du clergé étaient sensibles au concile qui devait s'ouvrir dans un délai de quelques mois. S'ils pouvaient persévérer jusque-là, pensaient-ils probablement, les conclusions du concile pourraient contredire celles de la Dispute de Lausanne. Enfin, comme nous l'avons vu, la possibilité existait toujours que les Bernois doivent restituer le Pays de Vaud au duc de Savoie et à l'évêque de Lausanne, libérant ainsi les membres du clergé de leurs oppresseurs protestants et leur permettant de reprendre leurs fonctions. Des années plus tard, quand cette éventualité disparut lorsque Charles Quint fut forcé de battre en retraite en passant les Alpes, les réactions du clergé catholique furent nettement différentes. Lorsque la ville d'Orbe abolit la messe en 1554, par exemple, tous les prêtres et les nonnes quittèrent le pays[460]. En 1536-1537, même si le clergé avait décidé de rester et « d'accepter » la Réforme bernoise, la majorité de ses membres n'avaient aucun intérêt à épouser la cause protestante. Les Bernois ne trouvèrent donc pas parmi eux un réservoir potentiel de pasteurs, mais une coterie de clercs mécontents attendant que le concile ou l'empereur sonne la fin du protestantisme en faisant revenir le Pays de Vaud dans le giron de l'Église[461].

De fait, d'anciens prêtres continuèrent à célébrer la messe en secret, craignant peu les conséquences. En juillet 1537, André Ansel fut arrêté à Lausanne pour avoir effectué « certaines cérémonies papales » chez lui le jour de la sainte Marie-Madeleine, et fut condamné à être marqué au fer *(se submisit marcationi)*. Tous ceux qui célébraient ce genre de cérémonies ou y assistaient devaient être châtiés, selon ce que prescrivait l'édit[462]. On ne sait toutefois pas si le Conseil se réfère à son décret de décembre 1536 ou à l'édit de Réformation bernois. Les Bernois n'étaient pas contents de voir

460. Le chroniqueur catholique Pierrefleur est fier de relever : « Et est ici à noter qu'il n'y eut aucun prêtre ni moine, ni aussi religieuses ni converses, qui étaient en la dite ville d'Orbe, qui voulût renoncer à sa religion, quelque parti que les dits seigneurs de Berne leur présentassent. Ce qui n'a été fait par tout leur pays : car là où la dite religion est, tous ou la plupart des gens d'église ont renoncé à leur loi première… » Pierrefleur, *op. cit.*, p. 232.

461. Un indicateur clé de l'absence de convictions protestantes parmi le clergé catholique est le fait qu'on n'en connaît que douze à s'être mariés. Lyon, « Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme », *op. cit.*, p. 68.

des prêtres actifs à Lausanne, et mirent en garde le Conseil au mois d'août :

> Entendons comme soubstenés tousjours les prestres que n'ont voulsu accepter nostre réformation, et que iceulx acomplissent ancores tout plain d'idolâtrie, dont avons trèsgrand regret. Vous admonestans expressément, sans aulcung délays, de leur donner incontinant le sèrement de vuider vostre ville et seigneurie, et n'y plus fayre résidence, en leur notiffiant que sy ne veulent obéhir, que adviserons comme ly fauldra en oultre besognier.[463]

Les députés de Lausanne répondirent qu'ils avaient toujours fait « extrême diligence » pour rechercher les prêtres non acquis à la Réforme, et qu'il n'y en avait que quelques-uns dans la ville, trop âgés et impotents pour se déplacer[464]. En octobre 1537, Lausanne n'avait toujours pas exécuté les ordres de Berne de bannir les prêtres, et reçut une sévère admonestation[465]. Un mois plus tard, la découverte d'un autre religieux qui avait secrètement célébré la messe à Lausanne aggrava la situation. Le dominicain Jacques

462. (Note de la p. 169.) *« Die Martis praescripta fuerunt congregati Retro Consilium numero sexaginta Burgenses deliberaturi super detentione Domini Andraeae Anselli qui est arrestatus in domo villa, occasione certarum seremoniarum Papalium factarum in domo sua die Dominica festi Beata Maria Magdalena. Fuit deliberatum et conclusum quod illi qui fecerunt tales serimonias pugniatur iuxta continentiam cridarum factarum. Et quod illi qui fuerunt praesentes, solvant iuxta contentum articulorum et cridarum factarum. Item, idem Dominus Andraeas Anselli se submisit marcationi de dicta offensa, et promisit solvere id quod erit marciatum, moderatione Dominorum Consiliariorum reservata. »* AVL Chavannes, D 12, fol. 30vº (24 juillet 1537).

Il est probable qu'il s'agit d'une marque au fer rouge ; voir Charles du Fresne, Seigneur du Cange, *Glossarium mediae et infimae Latinitatis*, 10 vol., Paris : Librairie des sciences et des arts, 1938 [1883-1887]), vol. 5, p. 265 : « MARCATIO : *Nota, inustio, stigma… Stat. Crimin. Saonae cap. 17., p. 19: Puniatur talis delinquens et condemnatur ad frustram et Marcationem; et uno die fustigetur publice per civitatem Saonae, alio die ferro ignito marchetur in frontis.* »

463. Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 279 (N° 652), le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 24 août 1537.

464. « En apprès, vous pleutz aussy nous rescripre que ancore [il y] avoyt dans Lausanne plusieurs prestres non conformes à vostre réformation. Vous advertissans que tousjour avons fayctz extrême diligence, et ancoure, par le moyan de vostre susdicte lettre, avons cherché par toutte nostre ville. Si n'avons trouvé en icelle que certayns prestres mal-aysés, lesqueulx tant par vielliesse et impotence ne pourriont cheminer ; sil se sont ouffertz vivre jouste icelle [réformation], et eulx contrevenans estre griefvement punis. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 289-290 (N° 656), les députés de Lausanne au Conseil de Berne, [vers le début de septembre 1537].

465. « … vous derrechieff et très-acertes commandons que à icelle incontinant soit donné lieuz : … Secondement, que les prestres que n'ont voulsuz accepté nostre réformation, lesquels debviës bannis atout le sèrement hors de nous pays, incontinant mettés en prison et captivité, et de là leur donnés sèrement de vuider incontinant nous pays et jurisdictions. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 302 (N° 662), le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 8 octobre 1537.

Daux, qui avait officié à la Toussaint, fut mis à l'amende par le Conseil, mais non chassé de la ville[466]. C'en était trop pour les Bernois, qui ordonnèrent à Lausanne d'envoyer ses représentants à Berne pour y entendre leur « finale résolution »[467]. Etre convoqué à comparaître à Berne était de mauvais augure ; les magistrats étaient en colère et voulaient se débarrasser des prêtres dérangeants.

Cette fois-là, Berne l'emporta apparemment, parce qu'on ne trouve plus de lettres mécontentes sur cette question. Néanmoins, des prêtres restèrent à Lausanne : Berne voulait que seuls soient bannis ceux qui n'avaient pas accepté la Réforme. La réaction des magistrats tout au long de l'affaire en dit long, cependant. Elle montre d'une part qu'ils ne tenaient pas vraiment à bannir les anciens prêtres de la ville. Même après deux sévères avertissements et une comparution à Berne, ils jugèrent suffisant de mettre Jacques Daux à l'amende pour avoir célébré la messe. Bien des années plus tard, lorsqu'un ancien chanoine de la cathédrale demanda à toucher sa pension en 1551, le Conseil de Lausanne la lui refusa parce qu'il aurait fallu la prélever sur les fonds des pauvres et parce qu'il n'avait pas accepté la Réforme[468]. Sans aller jusqu'à encourager le catholicisme, le Conseil ne suivit pas les Bernois qui désiraient vider le pays des prêtres non conformistes. Dans les échanges entre Berne et Lausanne sur les prêtres qui posaient problème, il nous faut relever le conflit de compétences qui subsiste. Les deux villes avaient publié des édits de Réformation ; celui de Lausanne prévoyait une simple amende de dix livres pour avoir dit la messe ou y assister. Celui de Berne fixait la même amende pour les assistants mais impliquait que tout prêtre continuant de dire la messe n'avait pas accepté la Réforme et devait donc être banni. La Largition avait donné à Lausanne une

466. « … Frere Jaques Daux détenu en prison à cause qui avoit chanté le jour Feste Toussainct en sa chambre, comparu et à deux genoulz en terre demandy pardon de ladite offence. Et se submist a la misericorde et ordonnance de Messrs de Conseil, de tout cella que sera ordonné, et a promist de poyer ce que sera ordonné. » AVL Chavannes D 12, fol. 35vº (13 novembre 1537).

467. « A ceste cause avons estably journee pour comparoistre par devant nous et nostre grand Conseil, assavoir Lundi iii de decembre prochain. Sur ce sçachés envoyer vous commis avecq plaine et entiere charge d'entendre nostre voulenté et finale resolution, et à icelle sans plus delayer donner lieuz. A ce ne faicte faulte. » AEB AIII 159, fol. 46rº, le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 21 novembre 1537.

468. « *Eadem die dominus Glaudius de Prez alias Corcelles petiit sibi solvi retentas centum ffl* [florins] *pensionis. Et fuit conclusum viso quod dicta pensio est de bonis pauperum quod nihil habebit, viso etiam quod ipse non in Reformatione, sed fuit remissis ad mensem.* » AVL Chavannes D 12, fol. 231rº (5 février 1551).

certaine indépendance en matière de pouvoir judiciaire, mais elle ne spécifiait pas toutes les questions religieuses. Des années plus tard, cette confusion sur les juridictions entraîna directement le bannissement de Pierre Viret.

Si les prêtres catholiques continuaient de poser un problème à Lausanne, qui était étroitement surveillée par les fonctionnaires bernois résidents et les pasteurs protestants, ne représentaient-ils pas une menace bien plus grande pour la « nouvelle religion » dans les villes rurales et les villages où ne résidaient ni fonctionnaires ni pasteurs ? Les démarches bernoises suggèrent en effet qu'à la campagne les prêtres continuaient de célébrer la messe pour leurs anciennes congrégations, exactement comme avant. En raison des problèmes non résolus dans la région, Berne fit une nouvelle visite pour examiner la situation religieuse au début de 1538. Cette fois-ci, les visiteurs avaient le mandat de bannir les prêtres qui n'acceptaient la Réforme que pour conserver leurs prébendes, en sus de ceux qui continuaient de célébrer en secret des rituels catholiques[469].

Après le retour de la délégation, les Bernois convoquèrent un synode à Lausanne pour le 31 mars 1538, dirigé par deux pasteurs bernois, Peter Kunz et Erasmus Ritter. Tous les pasteurs protestants des terres bernoises francophones y étaient conviés ; Calvin et Farel furent aussi invités, à condition qu'ils acceptent de se conformer aux pratiques liturgiques de Berne[470]. Le synode de Lausanne ne peignit pas en rose l'état des affaires religieuses dans le pays. Les pasteurs se plaignirent que les baillis bernois n'étaient pas assez stricts et ne chassaient pas tous les prêtres qui n'acceptaient pas sincèrement la Réforme. Les prêtres continuaient de porter l'habit, conservaient leurs concubines et disaient la messe. Les gens

469. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 474.

470. « Nous avons, pour bien et union de nous prédicans, avisé de tenir ung synode à Lausanne sur le dymenche d'en my-caresme, qu'est le dernier jour de ce moys, – vous sur ce prians le notiffier à maistre Guillaume Farel et maistre Jehan Calvinus, et [leur] permectre de soy trouver illaicq sur le dit jour. » Herminjard, 4 : 403, note 1 (Berne à Genève, 5 mars 1538). « … toutteffoys par condition que premièrement eulx et aultres vous prédicants et vous, vous accordés de vous conformer avecque nous touchant les cérémonies. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 403 (N° 694), le Conseil de Berne au Conseil de Genève, Berne, 20 mars 1538. Dans les territoires bernois, les églises utilisaient des fonts baptismaux et du pain sans levain pour la cène, tandis qu'à Genève c'était du pain avec levain, et il n'y avait pas de fonts baptismaux. De plus, les Bernois continuaient de célébrer les fêtes de Noël, de Nouvel-An, de l'Annonciation et de l'Ascension, tandis que les Genevois abolirent tous les jours fériés à l'exception des dimanches. Voir Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 476 ; Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 306-307.

gardaient des statues de saints, les femmes portaient le chapelet. Les citadins n'allaient guère aux services religieux protestants ou à la communion, ils ne baptisaient pas leurs enfants. À Aubonne, les nobles avaient totalement rejeté la Réforme; les prêtres l'avaient embrassée, mais superficiellement seulement, pour conserver leurs prébendes. Les prêtres n'allaient pas au sermon, mais attendaient la fin du service protestant pour entrer à l'église et y «marmotter leurs prières» catholiques[471]. Le rapport du synode, notons-le, reflète les attentes d'un groupe de pasteurs tenant à accomplir une «vraie Réformation» de l'Église: il peut donc avoir exagéré la dimension du problème en vue de pousser les magistrats bernois à sévir contre la non-conformité religieuse. Mais on ne pouvait espérer qu'une Réforme imposée d'en haut ait immédiatement un grand succès, et les plaintes sont suffisamment détaillées pour avoir été généralement fondées. Deux ans après la conquête par Berne du Pays de Vaud, la majorité des prêtres et des habitants n'avaient de loin pas tous embrassé la nouvelle religion.

Les moines et les religieuses représentaient un autre obstacle encore. Tout comme les prêtres, ils étaient autorisés à rester en territoire bernois et à conserver leurs propriétés s'ils déclaraient accepter la Réforme. Dans la plupart des cas, ils suivirent simplement la décision de leur abbé ou abbesse[472], une réaction dont on voit l'ironie pour ceux qui acceptaient la Réforme. Libérés de leurs vœux, ces moines et ces religieuses devinrent «protestants» justement parce qu'ils continuaient d'observer le vœu d'obéissance. À la différence des prêtres, le clergé régulier vivait en communautés. On se demanda s'il fallait les autoriser à y rester, ce qui rappelait fort visiblement l'ancienne foi, ou s'il fallait dissoudre ces communautés comme les restes matériels du catholicisme (les images ou les statues, par exemple). À Lausanne, on trouva un compromis: le clergé régulier fut ramené dans les murs de la ville mais autorisé à vivre en communauté. Les religieuses cisterciennes de Bellevaux vécurent un an dans leur couvent après la Dispute de Lausanne avant d'être transférées dans un logement à l'intérieur des murs[473]. Ce n'est qu'après le synode de 1538 qu'on exigea d'elles qu'elles échangent l'habit de leur ordre pour des vêtements séculiers[474].

471. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, pp. 480-485.
472. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 226.
473. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 365; Vuilleumier, *op. cit.*, p. 198.
474. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 365.

Malgré ces restrictions, il semble que les religieuses continuèrent de vivre ensemble à Lausanne pendant des années ; le Conseil augmenta leurs pensions en 1539 et 1540 et les habilla de neuf en 1541 et 1544[475]. De même, les moines cisterciens de Montheron furent forcés en 1538 de s'établir en ville, où « il leur serait plus facile de suivre les leçons et les sermons »[476]. Bien que les deux ordres aient été obligés de vivre dans la ville, on constate que les hommes furent déplacés une année après les femmes. Les magistrats pensaient sans doute que les religieuses devaient être plus étroitement surveillées que les moines. Cette double norme est d'autant plus frappante que le couvent de Bellevaux n'était qu'à un kilomètre des murs de la ville, tandis que l'abbaye de Montheron en est éloignée de dix kilomètres. Les décisions collectives de ces communautés de rester ensemble tout en acceptant la Réforme de Berne soulignent l'importance de leur identité monastique. Quelles que soient leurs convictions religieuses, ils restaient avant tout des moines et des religieuses qui ne voulaient pas abandonner leurs communautés.

Le concile général de Mantoue proposé par le pape ne se réunit pas comme prévu ; mais le clergé catholique vaudois, ainsi que tous ceux qui souhaitaient revenir à l'Église catholique, eut un nouvel espoir en juin 1538 lorsque Charles Quint et François Ier signèrent à Nice une trêve de dix ans, grâce à la médiation du pape Paul III[477]. Cette trêve provoqua des troubles considérables parmi les sujets romands de Berne. Une importante lettre des magistrats bernois à Lausanne jette de la lumière sur cette situation ; elle a peu retenu l'attention des chercheurs jusqu'à ce jour. Les Bernois commencent par affirmer leur droit d'édicter des ordonnances en matière religieuse comme civile :

> Puisque le bon, éternel et tout puissant Dieu, par sa grâce et ayde, a ordonné que vous estes mis soub nostre gouvernement et obéissance, à ceste cause [il] nous a convenuz et appartenuz, non-seulement touchant les choses extérieures, ains aussy touchant la religion prescripre et donner mandement, édict et ordonnances,

475. *Idem.*

476. *« In retro consilio, eo videlicet quod baillicus Neyguilliz parte dominorum Bernensium petebat et instanter volebat quod religiosi de Montheron de cetero et amplius non haberent moram in docto loco de Montheron, sed in Lausanna, videlicet eo quod essent plus apti et plus conveniens pro ipsis religiosis ire in lectionibus et sermonibus qui fiunt Lausanne. Eo tunc fuit conclusum, ipsos monachos monere ut haberent relinquere locum de Montheron et veniant Lausannam, et eo mediante quod habeant et habere debeant eorum pensiones, prout fuit eisdem promisum. »* Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne », *MDR*, 1 (1887), pp. 8-9 (28 novembre 1538).

> à la Saincte Escripture et droicts naturels conformes, en espoir et entière confiance [que] vous yceulx eussiés observer. Ce que touteffoys, comme summes advertis, aulcungs non-seulement ne gardent et ne l'estiment, ains toutellement s'en moquent et les mesprisent, chose de quoy avons trèsgrand regraict.[478]

La déclaration selon laquelle Dieu a ordonné que les Vaudois soient assujettis à Berne et a donné à cette dernière le droit de légiférer sur la religion atteste de la philosophie politique «césaro-papiste» des Bernois. Leur insistance sur l'expression «notre Réformation» révèle leur conviction que les changements religieux effectués étaient un acte d'État. Désobéir à leurs édits religieux relevait donc de la juridiction civile. Six mois à peine après que les Lausannois avaient été convoqués à Berne pour avoir ignoré l'ordre de bannir les prêtres qui n'acceptaient pas la Réforme, LL. EE. se plaignirent une fois de plus que leurs instructions n'étaient pas suivies.

> Ce néansmoings, pensons et estimons, de cousté ce, que aulcungs facent cella par craincte, les aultres sur espérance de leur seigneur passé; et, sur ce, singulièrement ceulx que sont esté prestres eslevent les cornes, et soy font fiers et menassent, principallement sur le bruict des treves de dix années faicte à Nyce entre Romainne Impériale et Royale Magesté de France.[479]

L'aspect le plus intrigant de ce passage concerne l'idée que certaines personnes désobéissaient aux édits de Berne par crainte. Crainte de quoi? de qui? On peut penser que ceux qui n'admettaient pas les ordonnances religieuses avaient plus à craindre que ceux qui les observaient. Les désobéissants, peut-on penser, pouvaient craindre la damnation éternelle pour avoir accepté la nouvelle religion, des représailles de leurs voisins ou un châtiment de l'évêque de Lausanne s'il revenait au pouvoir. Toutes ces interprétations indiquent qu'un fort courant de foi catholique était toujours présent à Lausanne. Si d'autres désobéissaient à Berne «sur espérance de leur seigneur passé», c'est bien qu'ils espéraient le renversement de

477. Voir plus haut, au chapitre 2, «La diplomatie suisse entre le pape, l'empereur et le roi, 1536-1547».
478. Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 51 (N° 724), le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, 14 juillet 1538.
479. Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 51.

la conquête bernoise et la restauration de l'évêque de Lausanne. Le retour de ce dernier serait idéal pour le clergé catholique de la ville; il ressort de la lettre que c'est lui qui était à l'origine des troubles. Les laïcs auraient salué avec plus d'ambivalence la perspective du retour de l'évêque. Ceux qui voulaient revenir à l'Église catholique avaient été engagés dans une lutte sur les droits et la juridiction de l'évêque avant la conquête bernoise; les gens s'inquiétaient à juste titre que, à la suite de la remise à Berne des pouvoirs de l'évêque, ce dernier ne s'empare d'un grand nombre des libertés et franchises de la ville que Berne avait laissé intactes.

Les Bernois insistèrent pour que leurs ordres soient suivis malgré la menace des prêtres:

> Ce que nous nécessairement occasionne vous très-tous et ung chacun, par ceste escripture, vous admonester, voire expressément commander de vous meillieurer, et entièrement observer nous dits mandemens, édicts, réformation et ordonnances, en tant que desirés d'éviter nostre male grâce, indignation et griefve punition…[480]

La menace d'une attaque et l'éventualité d'un retournement de la situation religieuse ne pouvaient servir d'excuse pour désobéir aux ordres de Berne. Les Bernois voulaient aussi faire savoir aux Lausannois qu'ils n'avaient pas l'intention d'abandonner la ville au cas où elle serait attaquée:

> …par ycestes vous asseurans et confortans, que summes d'entier, invariable vouloir, propost et couraige, puis que Dieu vous a mis entre nous mains, avec son ayde de vous deffendre et garder de tout nostre pouvoir de toutes violences, injustices, tyrannies et oppressions, et, comme à chrestiens Supérieurs apartient, [vous] garder contre chescungs de tous ennuys, troubles, fâcheries et molestements, et en nulle sorte vous abandonner, ne laisser de nous mains…[481]

Le clergé catholique de Lausanne semble avoir utilisé la nouvelle de la trêve et de la réunion ultérieure à Aigues-Mortes pour menacer la population des conséquences qui se produiraient si

480. *Idem.*
481. *Idem.*

elle continuait à obéir aux seigneurs protestants de Berne. Les Bernois envoyèrent bientôt une délégation pour s'occuper personnellement de l'affaire, mais souhaitaient par leur lettre « admonester et conforter » les Lausannois[482]. Ils n'abandonneraient pas la ville, et pour cette raison les habitants devaient ignorer les prêtres et se conformer à la Réforme bernoise.

On dispose malheureusement de peu d'informations sur la manière dont Lausanne répondit à cette lettre et dont les avertissements de Berne furent suivis ; les comptes rendus du Conseil de Lausanne n'en disent rien, et les instructions de Berne à ses ambassadeurs ne précisent pas ce qu'il fallait faire des prêtres[483]. Ils n'en expulsèrent aucun et, un an plus tard, Berne ordonna aux anciens prêtres de suivre des leçons s'ils voulaient conserver leurs prébendes. Néanmoins, la lettre témoigne de l'état d'esprit d'alors : les rumeurs et les incertitudes en matière militaire et diplomatique, la résolution de Berne de conserver les terres prises au duc de Savoie, le désir des prêtres de revenir à l'ordre ancien, et l'anxiété des gens de suivre l'une des deux religions avec trop de zèle.

Nous ne savons pas ce qu'il advint aux catholiques qui avaient causé les troubles, lors de l'arrivée des ambassadeurs bernois à Lausanne. Mais un an plus tard, les Bernois essayèrent de mettre fin une fois pour toutes aux murmures. En septembre 1539, ils décrétèrent que tous les anciens religieux catholiques devaient comparaître à l'église pour déclarer non seulement s'ils voulaient « vivre à la réformation des seigneurs de Berne » mais aussi « si la messe est bonne ou non »[484]. Les uns répondirent qu'elle était « bonne et ordonnée de Dieu, et en icelle foi voulaient vivre et mourir. À ceux-là était fait incontinent commandement de vuider et être

482. « … comme cy-après plus amplement, par nous ambassadeurs qu'envoyerons vers vous en temps convenable, à ce vous pouvés et debvés hardiment fier et vostre confiance funder, etc. Car présentement nous a semblé estre bon vous seulement, par ce brieff contenu, vous admonester et conforter. » *Idem*.

483. Voir Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 52, note 4.

484. « Au mois de septembre fut faite publication et ordonnance par tout le pays de Vaud appartenant ès seigneurs de Berne, que tous prêtres, gens de religion et autres gens qui se disent d'église, doivent être cités personnellement à devoir comparaître aux prêches au dimanche suivant, pour répondre aux pétitions et demandes des prédicants, et aussi étaient cités les curials et scribes, pour devoir réduire par écrit les demandes et réponses des demandants et répondants. Le dimanche suivant, que les dits prêtres et gens d'église étaient au dit sermon, le prédicant, présent le bailli, ou châtelain, ou autre officier, selon les lieux où il était, et présents toujours les curials, lors le prédicant, étant en chaire, faisait pétition et demande à tous les dits prêtres, aux uns après les autres, s'ils étaient à ce vouloir de toujours vivre à la réformation des seigneurs de Berne, leurs supérieurs. Item que de leur spontanée volonté dussent dire et confesser devant tous, à savoir si la messe est bonne ou non. » Pierrefleur, *op. cit.*, p. 142.

bannis du dit pays des dits seigneurs de Berne.»[485] D'autres, qu'elle était «de nulle valeur et contre Dieu; à ceux-là était permis de demeurer au dit pays»[486]. Enfin, certains répondirent de manière plus ambiguë:

> …que eux ne sauraient dire mal ni bien de la messe, et qu'icelui interrogat était et appartenait aux dits seigneurs de Berne, qui étaient leurs seigneurs et supérieurs, et qu'ils avaient puissance de savoir envers les grands docteurs la résolution de telle demande, non pas à eux qu'étaient pauvres et simples prêtres, nonobstant qu'ils étaient toujours à ce vouloir de vivre à la réformation des dits seigneurs, leurs supérieurs.[487]

Même Pierrefleur ne put cacher son dégoût des prêtres qui cédèrent aux Bernois:

> Or sur le tout est à savoir que l'avarice, qui est la racine de tout mal, offusqua tant les dits prêtres que quasi tous se condescendirent à la volonté des dits seigneurs de Berne, tant pour crainte de non abandonner le pays que aussi pour crainte de perdre leurs bénéfices.[488]

On ne sait malheureusement pas précisément combien de prêtres se décidèrent pour ou contre la messe à cette occasion, mais Pierrefleur signale qu'en majorité ils acceptèrent de rester et d'adhérer à la Réforme, quelle qu'ait été en réalité leur opinion sur la messe. L'ordre d'enquêter sur l'ancien clergé catholique fut répété en 1543 et 1545[489], ce qui indique que les problèmes continuaient. Les prêtres étaient un rappel constant de l'ancienne foi et une présence institutionnelle qui risquait de faire revenir les affaires religieuses à leur état antérieur, si les territoires étaient rétrocédés à leurs anciens seigneurs, le duc de Savoie et l'évêque de Lausanne.

485. *Idem.*
486. *Idem.*
487. *Idem.*
488. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 143.
489. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 391.

LA DISCIPLINE CALVINISTE, UNE NAISSANCE DIFFICILE

L'opposition persistante à la nouvelle religion et les espoirs populaires d'un retour à la domination savoyarde et épiscopale convainquirent réformateurs et magistrats qu'il fallait user de coercition pour établir le royaume du Christ sur la terre. En même temps que les Bernois promulguaient leur second édit de Réformation, Calvin et Farel s'efforçaient de faire passer des réformes à Genève, notamment les *Articles concernant l'organisation de l'église et du culte à Genève* de 1537[490] et le premier catéchisme de Calvin[491]. Les efforts faits à Genève et dans le Pays de Vaud n'étaient pas sans relations. Les Genevois avaient réussi à écarter le risque de contrôle politique après leur conquête de 1536, mais les villes restaient alliées et n'avaient pas encore convenu de définitions précises en matière religieuse, en particulier sur les questions de juridiction. Les Bernois avaient pris l'habitude d'exercer des pressions sur leurs alliés afin de parvenir à leurs buts religieux, et les pasteurs se considéraient comme des frères unis par-delà les frontières politiques nébuleuses entre Vaud, Genève et Neuchâtel. De fait, les principaux orateurs à la Dispute de Lausanne étaient, pour la plupart, pasteurs à Genève; même Viret, qui avait passé la majeure partie de l'année à Lausanne, avait auparavant occupé un office à Genève.

En 1537, Genève et Vaud affrontaient un problème similaire: comment faire pour que la foi protestante prenne racine parmi le peuple. Pour Berne, il s'agissait de décréter des ordonnances, d'exiger l'instruction catéchétique et de mener des visites. Il semble que les réformateurs du Pays de Vaud aient d'abord accepté ces méthodes. À Genève en revanche, Calvin et Farel envisagèrent une méthode plus intensive qui demandait plus d'engagement ecclésiastique. Nous assistons ici aux débuts de l'enseignement de la discipline ecclésiastique qui deviendra un élément central de l'ecclésiologie calviniste.

Au centre de son appel à la discipline, Calvin mit dès le début la doctrine de la cène. Pour empêcher des communiants indignes de prendre le sacrement, il jugeait l'excommunication nécessaire:

490. Jean Calvin et Guillaume Farel, «Articles concernant l'organisation de l'église et du culte à Genève, proposés au conseil par les ministres» (16 janvier 1537), *OS* I, pp. 369-377 (*CO* 10/1, pp. 5-14, *Calvin-Studienausgabe* 1.1, *op. cit.*, pp. 114-128; Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 154-166).

491. Jean Calvin, «Instruction et confession de foy dont on use en l'eglise de Geneve», *OS* I, pp. 378-417; *Calvin-Studienausgabe* 1.1, *op. cit.*, pp. 138-206.

> Il est certain que une esglise ne peut estre dicte bien ordonnee et reiglee synon en la quelle la saincte Cene de nostre Seigneur est souventefoys celebree et frequentee. Et ce avecq si bonne police que nul ne ose presumer de soy ny presenter synon sainctement et en singuliere Reverence. Et pour ceste cause est necessayre pour bien maintenir l'esglise en son integrité la discipline de l'excommunication par laquelle soyent corrigez ceux qui ne se veulent renger amyablement et en toute obeyssance a la saincte parolle de Dieu.[492]

On voit déjà là se développer l'écart entre la conception de l'excommunication chez Calvin, « une des choses des plus prouffitables et salutayres que ayt donne nostre Seigneur a son esglise »[493], et celle du synode de Berne selon lequel personne ne doit être facilement excommunié[494].

L'exigence de l'excommunication provenait de la redéfinition du sens premier du « corps du Christ » par Calvin, le faisant passer de l'hostie consacrée – comme l'entendait généralement l'Église médiévale – à l'Église elle-même, entendue comme Christ (la tête) et les fidèles (les membres). Et tout comme l'Église médiévale fit son possible pour éviter la pollution de l'hostie consacrée, Calvin exigea de la discipline ecclésiastique que la souillure du corps du Christ soit évitée. Les visiteurs des églises vaudoises au XVe siècle étaient attentifs aux autels et aux tabernacles contenant le *corpus Christi*[495] ; Calvin exigea pareille attention aux individus composant le *corpus Christi*. Comme ce corps était le plus complet dans la célébration de la cène, il voulait d'abord que celle-ci soit célébrée fréquemment, ensuite qu'elle soit préservée de la souillure de membres indignes du corps :

> Mays le principal ordre qui est requis et du quel il convient avoyr la plus grande sollicitude c'est que cest saincte Cene ordonnee et instituee pour conjoindre les membres de nostre Seigneur Jesuchrist avecq leur chefz et entre eux mesmes en ung corps et ung esprit ne soyt souillee et contaminee, si ceux qui se declairent

492. *OS* I, p. 369.
493. *OS* I, p. 372.
494. « *… contenti neminem facile excommunicandum esse statuimus…* ». Voir plus haut, chapitre 3, note 208.
495. Voir plus haut, au chapitre 4, « La religiosité dans les paroisses ».

> et manifestent par leur meschante et inique vie n'appertenir nullement a Jesus, viennent a y communiquer. Car en ceste profanation de son sacrement nostre Seigneur est grandement deshonoré.[496]

Cet enseignement était au cœur de la conception calviniste de la discipline ecclésiastique, et il resta essentiellement le même tout au long de la vie de Calvin.

Les historiens se sont généralement intéressés à l'époque où Calvin séjournait à Strasbourg et à l'influence de Bucer, considérée comme décisive pour l'évolution de sa pensée, mais ils ont souvent laissé de côté son activité dans le Pays de Vaud en 1537 et 1538. On connaît bien les difficultés des magistrats genevois à admettre ses idées sur l'excommunication et les communions fréquentes. Son conflit avec Pierre Caroli, premier pasteur protestant de Lausanne, et son implication lors du synode de 1538 sont moins étudiés, mais ils sont encore plus importants pour son évolution.

Après la Dispute de Lausanne, les Bernois nommèrent premier pasteur de Lausanne le docteur de la Sorbonne Pierre Caroli, contre les objections de Farel et d'autres qui estimaient que Viret en était plus digne. Quatre mois après l'imposition de la Réforme, Caroli se mit à enseigner que les prières pour les morts étaient efficaces. Son jeune collègue Pierre Viret s'opposa à lui, et Caroli riposta en accusant Viret, Calvin et Farel d'arianisme. L'affaire aurait dû être rapidement réglée, après une brève audition auprès des commissaires bernois à Lausanne. Mais ce ne fut pas le cas, ce qui ennuya fort Calvin. La bureaucratie bernoise temporisait et attendait qu'un synode s'en occupe : cela mettait en danger l'Église, et certains allaient jusqu'à traiter les ministres d'imposteurs[497]. À la fin de février 1537, une réunion se tint à Berne pour essayer de résoudre le différend ; elle condamna l'enseignement de Caroli sur les prières pour les morts. Mais on n'en avait pas fini : Berne insista pour examiner de plus près les accusations d'arianisme lancées par Caroli. Une nouvelle réunion eut lieu le 14 mai, qui dénonça Caroli et le démit de son poste à Lausanne. Il fit appel, et un nouveau synode fut convoqué pour la fin de mai.

496. *OS* I, p. 371.

497. *« Legati conventu generali opus esse dixerunt, ubi haec discuterentur, quem etiam receperunt se curaturos. Neque ego verbis satis assequi possum, neque tu cogitatione, quantum Ecclesiae periculi immineat, si diutius differatur. […] Iam vocantur quidam ex nostris impostores, qui pro mortuis orandum non dissimularint modo, sed confidenter negarint. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, pp. 189, 190 (N° 611), [Calvin à Kaspar Megander], [Genève], [vers le 20 février 1537].

Celui-ci eut le dernier mot, et la décision précédente fut confirmée : Caroli fut renvoyé et Calvin, Farel et Viret disculpés.

Il fallut donc aux Bernois près de quatre mois pour conclure cette affaire : ce fut une première dure leçon pour Calvin sur les inconvénients d'une Église contrôlée par l'État. Non seulement il fallut du temps pour prouver qu'il n'était pas un hérétique arien, mais Calvin se rendit compte que les magistrats bernois avaient le dernier mot sur une question clairement théologique. Dans son premier catéchisme, rédigé en janvier avant l'affaire Caroli, Calvin semble attribuer une grande autorité religieuse aux magistrats séculiers :

> …ilz sont ministres de Dieu, pour louange a ceulx qui font bien et pour faire la vengeance de l'ire de Dieu sur les maulvais… Or quasi toute leur solicitude doibt estre en cecy, c'est qu'ilz conservent en vraye pureté la forme publique de religion, qu'ilz instituent la vie du peuple par tres bonnes loix et qu'ilz procurent le bien et tranquilité de leurs subjectz tant en publiq qu'en privé.[498]

Les Bernois auraient eu peu à redire à cette définition : après tout, que faisaient-ils d'autre depuis le début de la Réforme que « conserver la forme publique de religion » et « instituer la vie du peuple par très bonnes lois » ? Calvin considéra toujours les magistrats séculiers comme des ministres de Dieu qui avaient pour devoir de récompenser les bons et de punir les méchants. Mais au sujet du pouvoir de décider des questions de doctrine et de discipline exacte, il insista plus tard sur la juridiction indépendante de l'Église contre les droits des magistrats. Il est probable que l'expérience bernoise dans l'affaire Caroli l'ait influencé.

L'implication de Calvin au synode de Lausanne, l'année suivante, confirme la vraisemblance d'une telle influence. Sa participation au synode de 1538 est un des événements les plus importants de sa vie avant son bannissement, et elle est passée presque totalement inaperçue dans les études calviniennes. On connaît bien le conflit entre Calvin et Berne sur les cérémonies et les jours fériés, dont Théodore de Bèze parle en détail dans sa biographie[499]. Des chercheurs influents comme François Wendel ont

498. *OS* I, p. 416.

perpétué l'idée que ce conflit fut à l'origine de l'opposition de Calvin aux nouveaux syndics de Genève et entraîna finalement son bannissement[500]. Toutefois, le synode de Lausanne ne porta pas principalement sur les cérémonies; il devait faire le point sur les progrès de la Réforme en pays vaudois. Les participants relatèrent que la situation n'était pas encourageante et qu'il fallait faire quelque chose pour l'améliorer.

Si l'on tient compte de la présence de Calvin au synode, on comprend beaucoup mieux son refus d'administrer la cène pascale à Genève, deux semaines plus tard. Il avait entendu un rapport extrêmement décourageant sur les progrès de la Réforme dans les territoires voisins de Genève. De retour à Genève, il y trouva un Conseil plus opposé que jamais à ses idées et une population qui ne s'y connaissait guère plus en théologie que les Vaudois. Auparavant, il avait tenté d'exiger que tous les citoyens de Genève signent une confession de foi, ce qui lui avait valu l'hostilité de bien des habitants et des membres du Conseil. C'est pourquoi, lorsqu'il continua de prêcher après avoir refusé d'administrer la cène pascale, il fut expulsé de la ville. Trois jours après son bannissement, il s'expliquait auprès des Bernois:

> Ce que nous n'avons point administré la Cène de Pasque, nous avons protesté publicquement devant le peuple, que ce n'estoit point à cause du pain, adjoustans que c'est une chose indifférente qu'est en la liberté de l'Esglise, mais que nous avions grand'difficulté que nous mouvoit à ce faire, c'est assavoir que nous eussions profanés ung sy sainct mystère, sinon que le peuple feust mieulx disposé, allégant les désordres et abominations que règnent au jourd'huy à la ville, tant en blasphèmes exécrables et mocqueries de Dieu et [de] son Evangille, que en troubles, sectes et divisions; car publicquement, sans ce que aulcune punition en soit faicte, il soit faict mil irrisions contre la Parolle de Dieu et mesmement contre la Cène.[501]

499. (Note de la p. 182.) Théodore de Bèze, *L'histoire de la vie et mort de feu M. Jean Calvin*, Genève, 1656-1657.

500. François Wendel, *Calvin: sources et évolution de sa pensée religieuse*, Paris: PUF, 1950, pp. 33-34.

501. Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 425 (N° 705), Farel et Calvin au Conseil de Berne, Berne, 27 avril 1538.

L'affirmation courante selon laquelle Calvin refusa de se conformer aux rites bernois est discutable. Il dit explicitement que les cérémonies sont « chose indifférente », *adiaphora*. Le vrai problème était le manque de discipline ecclésiastique et la profanation du corps du Christ qui s'ensuivait.

Calvin fut forcé de quitter Genève juste au moment où une identité calviniste spécifique commençait à prendre forme parmi les pasteurs de langue française. Le chemin avait été long et difficile pour eux, depuis les premières attaques des sacramentaires contre la messe jusqu'au synode de Lausanne, mais un nouveau sentiment d'unité se formait autour de la personnalité de Calvin. Les anciennes « idoles » avaient été arrachées de la plupart des lieux, mais c'était désormais des mandements du Conseil de Berne qui commandaient l'allégeance des gens. Le « papisme » était remplacé par le césaro-papisme, mais les deux systèmes reléguaient en marge le clergé réformé de Suisse romande. Les pasteurs durent d'abord s'affronter à une population qui n'avait jamais voulu devenir protestante, et qui était bien consciente de la faiblesse du pouvoir politique bernois dans la région. Ensuite, ils devaient faire façon des prêtres catholiques qui exploitaient les craintes populaires pour s'opposer activement à la nouvelle foi. Pour résoudre ces problèmes, les pasteurs protestants développèrent une forme de discipline qui devait servir tant à éduquer le peuple qu'à faire respecter la moralité.

Rappelons qu'à la même époque les pasteurs bernois étaient eux-mêmes divisés entre la théologie de Zwingli et celle de Luther. Les pasteurs de langue française comptaient peu : Farel et ses compagnons étaient des instruments utiles pour évangéliser les nouveaux territoires bernois, mais on considérait comme faible leur importance théologique, ce qui était le cas. Or, au printemps 1538, Calvin entra en scène, et l'affaire Caroli révéla que le trio Calvin-Farel-Viret était devenu une force théologique avec laquelle il fallait compter. Le terrain était préparé pour une longue bataille entre les camps qui prenaient forme : catholiques, luthériens, zwingliens et calvinistes.

6. DU CALVINISME POLITIQUE À LA RÉFORME DES RÉFUGIÉS

L'ÉCHEC DE LA DIPLOMATIE CALVINISTE, 1540-1549

Contrairement à l'Église luthérienne qui avait le soutien de l'État, le mouvement calviniste fut une Réforme d'une minorité persécutée, hormis en Écosse, aux Pays-Bas et à Genève même. Heiko Obermann l'a qualifié de « Réforme des réfugiés », expliquant la doctrine calviniste de la prédestination comme un message de réconfort qui assurait aux personnes forcées de fuir leur patrie qu'elles seraient sauvées[502]. Oberman date cette « troisième Réforme » (après celle de Luther et celle des villes) de 1548-1549, avec la défaite luthérienne lors de la guerre de Smalkalde et l'afflux de réfugiés arrivant à Genève après l'intérim d'Augsbourg[503]. Je crois que sa datation est correcte, mais que les raisons qu'il donne sont erronées.

Je vais essayer de montrer qu'une série d'événements entre 1547 et 1549 modifièrent la conception que Calvin se faisait de la Réforme, qui passa d'une expansion soutenue par l'État dans la région comprenant Genève, Berne et Zurich et liée à Paris, à une Réforme des réfugiés persécutée. Ce changement eut pour résultat l'encouragement de l'immigration et de l'évangélisation illégale en France. Il y a quatre raisons principales à cette évolution. Premièrement, à cette période les réfugiés arrivèrent en nombre croissant à Genève, de France et d'Allemagne. En second lieu, les efforts de Calvin pour se rapprocher de la couronne de France n'aboutirent pas. Il ne réussit pas à persuader Berne et Zurich de faire alliance avec Henri II ; cette tentative rendit même plus tendues ses relations avec les pasteurs suisses. Cela lui fit perdre l'espoir qu'Henri II fasse cesser les persécutions contre les évangéliques français, et

502. Voir en particulier Oberman, *The Two Reformations*, *op. cit.*, pp. 145-150 ; du même, « Europa Afflicta », *op. cit.*, pp. 91-111.
503. Oberman, *The Two Reformations*, *op. cit.*, p. 147.

compromit sa capacité à influencer la forme qu'allait prendre la Réforme en Suisse. Un troisième facteur qui poussa Calvin à préciser son idéal de la Réforme fut le conflit qui suivit la rédaction du *Consensus Tigurinus*. Calvin et Bullinger étaient parvenus à trouver un compromis sur la cène, mais les tensions entre Calvin et les Suisses s'intensifièrent au cours du processus de ratification à Berne, où les zwingliens étaient en train de s'imposer contre les luthériens. Enfin, les espoirs d'une Réforme unifiée s'évanouirent quand Pierre Viret et les ministres lausannois échouèrent à convaincre les Bernois d'adopter la discipline ecclésiastique calviniste, tout en se trouvant plus strictement soumis au contrôle des magistrats bernois et éloignés des pasteurs bernois, avec l'abolition des colloques théologiques hebdomadaires en 1549. Tout cela amena Calvin à abandonner la Confédération de langue allemande et à se tourner vers sa France natale, altérant ainsi la dynamique de la Réforme calviniste.

Au cours des années 1540, Calvin entreprit surtout par le biais du Pays de Vaud de surmonter la division qui régnait entre lui et ses disciples d'une part, et les Suisses de l'autre. Jusqu'en 1549, il mit son énergie à œuvrer en direction de l'est, vers Vaud, Berne et Zurich, et ensuite seulement en direction de la France. Si Calvin, Farel et Viret parvenaient à réunir les pasteurs protestants du Pays de Vaud avec ceux de Zurich, cela leur aurait permis de faire pression sur le pastorat divisé de Berne et de gagner la partie contre les Bernois, non seulement en tant que protecteurs militaires de Genève mais comme force politique centrale en Europe, pour imposer le calvinisme en matière religieuse. Le renouvellement de l'alliance avec la France, ensuite, devrait permettre aux Bernois de faire pression sur Henri II pour qu'au moins il ferme les yeux sur les activités des protestants dans son royaume et, au mieux, qu'il fasse alliance avec les Suisses contre la Savoie, les Habsbourg et Rome. Cette alliance était en outre cruciale pour assurer la sécurité à long terme du Pays de Vaud et de Genève contre les ambitions réitérées du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, qui voulait reprendre les terres que son père avait perdues au profit de Berne et de la France.

À la fin de 1549, toutefois, les plans de Calvin s'étaient écroulés. Les cantons de Berne et de Zurich avaient rejeté l'alliance avec la France. Le pastorat vaudois restait divisé entre les partisans du zwinglien André Zébédée et ceux de Calvin et de Viret. Les Bernois

quant à eux refusaient toujours tant d'enseigner l'interprétation calviniste de la cène que d'appliquer la forme calviniste de discipline; ils allaient même dans un sens opposé en renforçant les droits des magistrats. Ils semblaient de plus en train d'établir une hiérarchie religieuse sur leurs terres, avec à sa tête les pasteurs bernois, ce qui allait à l'encontre des convictions réformées sur l'égalité des ministres du culte. Les espoirs en une Réforme politique européenne furent brisés, et Calvin se mit à penser que les moyens d'établir une véritable foi réformée ne se trouvaient qu'au sein de l'Église autoréglementée, qui pouvait exister avec ou sans le soutien politique de l'autorité séculière, comme un corps stable jouissant des pleins droits politiques ou comme une communauté de réfugiés privée de ces droits.

L'IMPLANTATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DANS LE PAYS DE VAUD

L'Église réformée dans le Pays de Vaud était centrale pour la conception que se faisait Calvin d'une Église protestante francophone unifiée; il est donc important d'examiner la structure ecclésiastique établie par Berne au début de la Réforme pour comprendre mieux ce que lui et ses partisans souhaitaient y changer[504]. L'unité ecclésiastique de base était la paroisse. À la fin de la Dispute de Lausanne, il n'y avait qu'un ministre protestant pour cinq paroisses, environ. La situation s'améliora au cours des ans, mais certains pasteurs étaient toujours sous pression: en 1541 par exemple, celui de Vuillerens devait desservir sept paroisses différentes[505]. En 1558, le nombre de ministres et de diacres avait passé à 93, le triple de leurs effectifs de 1536, mais guère plus d'un pour deux paroisses[506]. Le recrutement de nouveaux pasteurs et le maintien de ceux en place restèrent une forte priorité jusqu'au milieu du siècle.

L'organisation administrative du clergé reflétait les divisions régionales; les pasteurs étaient regroupés en classes, qui correspondaient généralement aux divisions administratives baillivales:

504. Pour cette section, je me fonde sur le travail détaillé de Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 267-305.

505. « Vous advertissans, très redoubtés Seigneurs, que m'avés donnés charge de Veilleren, Aclen, Romané, Gueillon et Gransi, Collombiers, Sainct-Saphorin, Claremont, qui ont esté sept églises parrochiales. » Herminjard, *op. cit.*, vol. 7, p. 37 (N° 948), Jean Bonivoye au Conseil de Berne, [Vullierens], [février 1541]

506. Les diacres vaudois étaient des pasteurs auxiliaires, donc plus proches des diacres catholiques que des diacres de Genève, qui étaient des laïcs chargés essentiellement de l'assistance aux pauvres.

1. La classe de Lausanne et Vevey couvrait la rive nord-est du Léman, de Lausanne par Vevey et Montreux jusqu'au gouvernement d'Aigle.
2. La classe de Payerne couvrait la région au nord-est, de Moudon et Avenches à la portion française du bailliage commun de Morat.
3. La classe d'Yverdon, au nord-ouest, comprenait les régions d'Yverdon et Romainmôtier ainsi que les paroisses protestantes des bailliages communs d'Orbe-Échallens et Grandson.
4. La classe de Morges s'étendait à l'ouest de Lausanne sur la rive nord du Léman, jusqu'à Nyon.
5. La classe de Gex comprenait les territoires bernois autour de Genève dans une région actuellement française, de Divonne au nord-est à Ternier au sud-est.
6. La classe de Thonon comprenait les autres territoires bernois dans le Chablais, sur la rive sud-ouest du Léman.

Le système des classes devait garantir que dans chaque région les ministres faisaient leur travail : prêcher la doctrine correcte, célébrer les rites conformément aux pratiques bernoises, vivre de manière morale. Chaque classe avait à sa tête un doyen (latin *decanus*), un pasteur élu par ses collègues, qui avait pour tâche de présider les réunions de la classe et de faire le médiateur lors de conflits. En outre, chaque classe élisait quatre jurés qui effectuaient des visites pastorales pour vérifier la manière dont prêchaient et vivaient les ministres. À l'origine, les classes devaient se réunir chaque semaine, mais c'était peu pratique en raison des longues distances à parcourir. La classe de Lausanne, par exemple, se réunissait d'habitude à Vevey, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Lausanne et à la même distance d'Aigle à l'ouest.

Pour corriger cette situation, les classes furent subdivisées en colloques en 1539, avec autant de colloques que de bailliages. La classe de Lausanne, par exemple, fut divisée en trois colloques, Lausanne, Vevey et Aigle. Ces colloques servaient à l'instruction publique des laïques et de l'ancien clergé catholique, et permettaient aux ministres de la région environnante de discuter de questions qu'ils pouvaient ensuite amener aux réunions trimestrielles de la classe tout entière. Berne supprima les colloques en 1549, parce qu'ils offraient un forum public aux deux camps des controverses doctrinales qui s'enflammaient alors. Pour les Bernois, l'instruction

publique n'était utile que si les pasteurs s'entendaient entre eux. Seul le colloque de Lausanne fut maintenu, à condition que personne ne contredise l'interprétation des Écritures fixée par le « ministre proposant » et qu'aucune innovation ne soit introduite, ce qui coupa évidemment court à toute discussion, au grand dépit des pasteurs lausannois. J'examinerai ce conflit en détail plus avant[507].

La plus grande unité de l'organisation ecclésiastique en pays bernois était le synode, auquel tout le clergé de Berne était convoqué. Le synode de 1532 avait prévu une réunion annuelle pour résoudre les conflits et discuter des questions de doctrine et de pratique religieuse[508]. Cependant, la décision du gouvernement bernois d'interdire l'usage du latin dans toutes les affaires officielles impliquait que les pasteurs de langue allemande et française tiendraient des synodes séparés ; chaque synode exigeait la présence de pasteurs et de fonctionnaires de Berne. Des synodes se réunirent d'abord régulièrement à Lausanne. En novembre 1536, juste après la Dispute de Lausanne, un synode se réunit pour nommer des pasteurs dans les nouveaux territoires protestants. Les représentants de Berne décidèrent du système de classes et discutèrent d'autres questions administratives lors du synode de Lausanne en mai 1537[509]. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le synode de 1538 traita du climat religieux dans les pays de langue française et amena les pasteurs à développer la discipline ecclésiastique[510]. Leurs demandes semblèrent probablement excessives aux

507. Voir plus loin, chapitre 6, « L'abrogation des colloques ».

508. « Afin donc que nous puissions persévérer dans cet usage chrêtien, on réunira chaque année, le premier jour de mai, un synode de tous les pasteurs de la ville et de la campagne, où l'on rafraîchira la mémoire de ce qu'il contient. En outre, nous voulons tenir chaque année deux ‹ Chapitres ›, pour autant qu'il plaira à nos gracieux Seigneurs, et y traiter de la même façon ce qui sert à notre édification et à celle de nos paroisses, avant d'en délibérer encore avec nos gracieux Seigneurs et de prendre des décisions. » *Actes du Synode de Berne*, *op. cit.*, pp. 164 ss.

509. Le système des classes, mis au point par le ministre bernois Kaspar Megander, se fondait sur celui en place dans les régions alémaniques du canton, avec deux différences principales. En premier lieu, les frontières géographiques de la partie alémanique suivaient les anciens décanats catholiques, tandis que, dans le Pays de Vaud, elles correspondent aux bailliages politiques. En second lieu, dans les territoires francophones les pasteurs élisaient eux-mêmes le doyen de leur classe, tandis qu'il s'agissait de postes nommés par l'État dans les régions alémaniques. Comme l'a montré Glenn Sunshine, à la différence de la compagnie des pasteurs de Genève, située dans un petit territoire urbain, Viret trouva le système de classes utile pour l'administration territoriale, et c'est essentiellement lui qui l'introduisit en France au début des années 1560. Glenn S. Sunshine, *Reforming French Protestantism: The Development of Huguenot Ecclesiastical Institutions, 1557-1572*, Sixteenth Century Essays and Studies 66, Kirksville, MO : Truman State University Press, 2003, pp. 78-82.

Bernois, et c'est ce qui peut les avoir poussés à abandonner les synodes annuels. Il n'y en eut point jusqu'en mars 1549, cette fois-ci à Berne. Malgré les appels constants des pasteurs lausannois, aucun autre synode ne fut convoqué dans les territoires de langue française avant la fin du XVIe siècle.

Berne créa des consistoires dans les pays romands dès le début de la Réforme, mais, avant 1558, il n'y en avait que dans les chefs-lieux de bailliages, à la différence des territoires alémaniques qui en avaient dans chaque paroisse. Les consistoires bernois étaient censés contrôler la morale, les lois matrimoniales et les édits de Réformation en veillant au comportement des gens, les réprimandant s'ils continuaient de pratiquer des cérémonies « papistes » ou n'assistaient pas au sermon, et jugeaient des cas de mariage, adultère et paillardise. Le divorce toutefois ne pouvait être accordé que par le Consistoire suprême de Berne. Il y avait en outre d'importantes différences entre les consistoires bernois et ceux qui furent créés plus tard à Genève et en France par les réformateurs calvinistes. Tant dans leur conception que dans leur pratique, les consistoires bernois étaient avant tout des instruments de l'État plus que de l'Église; les consistoires calvinistes, quant à eux, étaient des organes ecclésiastiques composés des anciens de l'Église. À Lausanne, le consistoire reflétait la pratique bernoise et comprenait les deux pasteurs de la ville et sept membres du Conseil; il se réunissait généralement au bon vouloir des conseillers, à la différence de celui de Genève qui se réunissait sans faute tous les jeudis. De plus, les Lausannois ne tenaient guère à appliquer la discipline ecclésiastique. Malgré des avertissements du Conseil de Berne, selon lesquels le consistoire devait traiter « toutes causes, tant matrimoniales, jeux, ivrogneries, dances, blasphèmes, déchéquetures de vestement, putherie, maquerélaige, que aultres comprises en nostre réformation » comme cela se faisait à Berne[511], le consistoire de Lausanne s'obstina à déclarer que seules trois causes seraient traitées: mariage, divorce et adultère, paillardise[512]. La différence principale entre les calvinistes et Berne était

510. (Note de la p. 189.) Voir plus haut, au chapitre 5, « Le clergé catholique en pays protestant » et « La discipline calviniste, une naissance difficile ».

511. Herminjard, *op. cit.*, vol. 4, p. 279 (N° 652), le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 24 août 1537.

512. « *Conclusum in consistorio non debere deduci nysi tres cause, videlicet: cause matrimonii, divorsii et adulterii vel pailliardise.* » Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne », *MDR* 1 (1887), p. 66 (27 janvier 1539).

que les consistoires bernois n'avaient pas le pouvoir d'excommunication, tandis que ce dernier était essentiel dans la conception calviniste de l' institution.

Une autre institution enfin mérite qu'on s'y arrête: l'Académie de Lausanne, fondée en 1537. C'était le seul établissement de langue française de ce genre en Europe avant la création de l'Académie de Genève, vingt-deux ans plus tard. Berne décida d'ouvrir l'école peu après la Dispute de Lausanne, afin de répondre au manque de pasteurs en pays romands. Elle commença modestement avec deux maîtres seulement, Pierre Viret, qui enseignait le Nouveau Testament, et Pierre Caroli, qui enseignait l'Ancien. Lorsque Caroli fut banni en 1537, Viret resta seul à enseigner les Écritures. Peu de temps après furent ouvertes des chaires de grec et d'hébreu, mais pendant plusieurs années il n'y eut que trois professeurs et une poignée d'étudiants. La situation changea nettement en 1545 avec la nomination de Mathurin Cordier[513]. Cordier avait été un des enseignants de Calvin au collège de la Marche à Paris; il était venu enseigner au collège de Rive à Genève et avait quitté la ville avec Calvin en 1538. L'école de Lausanne prit son essor sous sa direction. En 1547, une commission de Berne à laquelle participait Simon Sulzer (qui allait être banni par le Conseil peu après, au cours des luttes de pouvoir entre luthériens et zwingliens) élabora les *Leges scholae Lausannensis*, qui servirent de prototype pour les futures académies réformées à Genève et en France[514]. Elles étaient divisées en deux parties, l'une pour la *schola classica sive privata*, où on enseignait les bases de la grammaire et de la rhétorique, l'autre pour les *lectiones publicae*, l'Académie proprement dite qui offrait des chaires de grec, d'hébreu, d'arts libéraux et de théologie[515].

Une lettre écrite par Théodore de Bèze à Farel en 1558 donne une idée de la croissance de l'Académie depuis son ouverture. Bèze s'excuse de ne pas avoir écrit plus tôt: « Hormis le fait que je suis revenu au moment où nous examinons les étudiants l'un après l'autre *(et il y en a près de sept cents)*, tu connais le genre et

513. Sur Cordier, voir Émile Puech, *Un professeur du 16e siècle: Mathurin Cordier, sa vie et son œuvre*, Genève: Slatkine Reprints, 1970 [Montauban: Marius Bonneville, 1896]; Jean-Jules le Coultre, *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de la langue française (1530-1564)*, mémoires de l'Université de Neuchâtel 5, Neuchâtel: Secrétariat de l'Université, 1926.

514. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 408.

515. Voir Louis Junod et Henri Meylan, *L'Académie de Lausanne au XVIe siècle, I: Leges Scholae Lausannensis 1547*, Études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, 5, Lausanne: F. Rouge & Cie, 1947.

l'importance des affaires qui nous occupent.»[516] Vuilleumier estime le total des étudiants cette année-là à près d'un millier, tous n'ayant pas à passer l'examen[517]. Plus tard, Bèze donna les chiffres de 1200 étudiants à la *schola privata* de Genève et de 300 à la *schola publica*[518]. Si l'on applique le même rapport au nombre donné par Vuilleumier, l'Académie de Lausanne devait avoir environ 800 étudiants à l'école et 200 à l'Académie; c'est une estimation grossière, certes, mais elle nous donne une idée de l'importance de Lausanne dans la tâche cruciale de former des ministres pour l'Église réformée avant la création de l'Académie de Genève. À la différence de ceux qui étaient formés à Genève, ceux de Lausanne devaient servir dans les territoires bernois et non comme missionnaires en France, comme le supposent certains historiens[519].

Le rôle missionnaire de l'Académie de Lausanne a ainsi été surestimé aux dépens de son statut de centre intellectuel de l'Église réformée francophone dans les années 1540 et 1550. Vers 1545, le premier mouvement évangélique français autour du réseau de Marguerite de Navarre était sur le déclin. Genève hébergeait relativement peu d'intellectuels protestants éminents, hormis Calvin. Entre la disparition du réseau de Marguerite et l'ouverture de l'Académie de Genève, Lausanne fut un centre privilégié. Outre Viret, Bèze et Cordier, le corps enseignant de l'Académie comprenait l'helléniste Conrad Gessner et le juriste célèbre François Hotman[520]. Le renom de la faculté attira aussi des visites d'intellectuels. Le grand jurisconsulte parisien Charles Du Moulin résida

516. «*Nam praeterquam quod incidit reditus meus in id tempus quo solemus in singulos scholasticos inquirere (sunt autem hi ad septingentos) nosti etiam quae et quanta sint negotia quae nunc versamus.*» *Correspondance de Bèze*, *op. cit.*, vol. 2, p. 187 (N° 137), Bèze à Farel, Lausanne, 29 avril 1558; c'est moi qui souligne.

517. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 427.

518. Kingdon, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion*, *op. cit.*, p. 15.

519. Par exemple Oberman, «Calvin and Farel,» *op. cit.*, p. 53, note 78. Les cinq étudiants lausannois qui furent condamnés et brûlés pour hérésie à Lyon en 1553 furent l'exception, non la règle. Voir Jean Crespin, *Des cinq escoliers sortis de Lausanne bruslez à Lyon*. Genève: Jules Fick, 1878; Martial Alba *et al.*, *Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs brulés à Lyon en 1553, retrouvée dans la bibliothèque de Vadian, à St-Gall, et suivie d'un cantique attribué à Pierre Bergier*, Genève: Émile Béroud, 1854. Je n'ai rien trouvé qui atteste la présence d'autres écoliers de Lausanne faisant un travail missionnaire en France, bien que, comme nous le verrons, après que Viret fut banni de Lausanne, un grand nombre de ceux qui le suivirent dans son exil genevois passèrent ensuite en France. Sur l'activité missionnaire des pasteurs genevois en France, voir l'étude pionnière de Robert Kingdon, *op. cit.*

520. Sur Gessner, voir Hans H. Wellisch, *Conrad Gessner: A Bio-Bibliography*, Zoug: IDC, 1984. Sur Hotman, voir Donald R. Kelley, *François Hotman: A Revolutionary's Ordeal*, Princeton: Princeton University Press, 1973. La faculté accueillit aussi Jean Raymond Merlin (professeur d'hébreu), Jean Ribit (professeur de théologie), Eustache de Quesnoy et Celio Secondo Curione.

un temps à Lausanne[521], de même que le théologien réformé contesté Jean Morély[522].

Jean Crespin, imprimeur et auteur de l'*Histoire des martyrs*, vécut lui aussi quelque temps à Lausanne, mais les restrictions imposées par Berne à l'imprimerie le firent retourner à Genève avant d'avoir pu ouvrir un atelier à Lausanne[523]. Les Bernois n'autorisaient pas l'impression de livres dans leurs territoires francophones, à l'exception de ceux « pouvant rendre service à l'École »[524] ; c'était probablement à la suite des clauses de la paix nationale relatives à l'impression d'ouvrages théologiques controversés. Robert Estienne, un autre imprimeur français célèbre, voulut venir à Lausanne en 1548 mais il fut découragé par les Bernois[525]. Ces restrictions à l'imprimerie expliquent dans une large mesure pourquoi l'Académie de Lausanne a si peu fait l'objet d'études. De Bèze, Hotman, Cordier et surtout Viret écrivirent beaucoup lorsqu'ils habitaient Lausanne, mais ils devaient faire imprimer leurs œuvres à Genève.

La faculté de l'Académie de Lausanne joua un rôle important dans les débats avec Berne sur la doctrine et la discipline ecclésiastique, jusque dans les années 1550. À l'exception du bref mandat d'André Zébédée, les enseignants partageaient entièrement les positions de Calvin. Celui-ci les considérait comme des alliés essentiels dans sa lutte, d'abord pour gagner les Bernois à ses idées puis, quand il échoua, pour s'opposer à ses détracteurs toujours plus violents à Berne.

521. Voir Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin (1500-1566): Étude sur les sources, la méthode, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance*, THR 176, Genève: Droz, 1980; Donald R. Kelley, « Fides Historiae: Charles Dumoulin and the Gallican view of History. » *Traditio* 22 (1966): 347-402; Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève: Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Bibliothèque littéraire de la Renaissance, sér. 3, 36, Paris: H. Champion, 1997, pp. 133-147.

522. Voir Philippe Denis et Jean Rott, *Jean Morély (ca. 1524-ca. 1594) et l'utopie d'une démocratie dans l'Église*, THR 278, Genève: Droz, 1993; Robert Kingdon, *Geneva and the Consolidation of the French Protestant Movement 1564-1572: A Contribution to the History of Congregationalism, and Calvinist Resistance Theory*, THR 92, Genève: Droz, 1967, pp. 37-137.

523. « Lesdits Seigneurs ont admis certain Imprimeur habitant en leurs ville nommé Johan Crepin, l'ont accepté. » AVL Chavannes D10, fol. 297v° (27 décembre 1554). Comme Crespin se présenta devant le Conseil, c'est sans doute qu'il avait l'intention de déplacer son imprimerie de Genève à Lausanne. Il fut probablement découragé de le faire. Sur Crespin, voir Jean-François Gilmont, *Jean Crespin: Un éditeur réformé au XVIe siècle*, THR 186, Genève: Droz, 1981. Gilmont ne mentionne toutefois pas ce bref interlude à Lausanne.

524. Vuilleumier, *op. cit.,* pp. 428-429.

525. *Idem*.

LES BATAILLES DE CALVIN AU DÉBUT DES ANNÉES 1540

Les biographes de Calvin passent souvent rapidement sur la plupart des aspects de sa vie dans les années 1540. Depuis un demi-siècle au moins, aucun n'a examiné d'assez près son activité de 1542 à 1549 environ, une période où il travailla en lien étroit tant avec Viret, pour établir une Église réformée calviniste dans le Pays de Vaud, qu'avec les Suisses, pour parvenir à l'unité entre les Églises protestantes. Ses biographes ne sont peut-être tout simplement pas parvenus à résoudre la contradiction entre la stature que prit Calvin par la suite, comme l'un des grands réformateurs du XVIe siècle au plan international, et son rôle antérieur de réformateur urbain, ayant peu d'influence en dehors de Genève. Calvin espéra toujours que la Réforme s'implanterait dans son pays natal et ses œuvres circulaient en Europe, en France surtout. Grâce à ses contacts en France et à Strasbourg, il était sûrement mieux connu internationalement que ses collègues de Suisse romande. Néanmoins, au début des années 1540, le nombre relativement limité de ses correspondants montre qu'il était encore un réformateur local et régional[526]. Lorsqu'on connaît la dimension internationale qu'il prit par la suite, on a souvent de la peine à comprendre ses objectifs immédiats pendant cette période. Le « calvinisme international » n'était alors au mieux qu'un rêve distant, le résultat potentiel d'un processus qui devait commencer par des succès locaux et régionaux. En premier lieu, il fallait s'assurer que la Réforme était solidement implantée à Genève et dans le Pays de Vaud, et Calvin avait donc besoin de l'aide de son collègue lausannois, Pierre Viret.

Trois événements rapprochèrent Calvin et Viret dans une cause commune. Le premier fut la Dispute de Lausanne, et surtout ses suites. La décision de Berne d'imposer la Réforme en terres vaudoises, avec l'ouverture de l'Académie, fit de Lausanne le nouveau centre de l'Église réformée francophone dans le Pays de Vaud, voire de toute l'Europe. Cette nouvelle position exigeait que Pierre Viret, le principal réformateur à Lausanne, collabore étroitement avec son collègue genevois. Viret entama son ministère lausannois sous la tutelle de Pierre Caroli, et ses conflits avec le docteur de la Sorbonne constituent le deuxième facteur qui rapprocha Calvin et Viret. Ils nouèrent des liens d'amitié en se défendant ensemble

526. Voir Benedict, *Christ's Churches Purely Reformed*, *op. cit.,* p. 111, tabl. 4 : « The Pattern of Calvin's Correspondence, 1542-1563 ».

contre les accusations d'arianisme et en foudroyant l'enseignement de Caroli sur l'efficacité des prières pour les morts. Chacun des deux avait une relation proche avec Guillaume Farel, mais ils n'avaient guère collaboré étroitement avant l'affaire Caroli.

Le troisième facteur qui cimenta l'amitié entre Calvin et Viret, le plus important, fut le ministère qu'ils exercèrent ensemble à Genève après le retour d'exil de Calvin. En janvier 1541, alors que Calvin vivait encore à Strasbourg, Genève avait appelé Viret à le remplacer, prévoyant qu'il saurait préparer son retour espéré[527]. Lorsque Calvin arriva en septembre, il jugea indispensable que Viret reste à Genève. Il écrivit à Farel : « Si Viret me quitte, je suis un homme fini ; je ne serai pas capable de garder cette Église en vie. C'est pourquoi j'espère que toi et les autres me pardonnerez si je fais tout pour ne pas être privé de lui. »[528] Calvin put garder Viret à Genève pendant huit mois encore, pendant lesquels les deux hommes posèrent les fondations de l'Église genevoise : les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541[529] et la liturgie genevoise[530]. Calvin était le principal rédacteur de ces textes, mais Viret semble y avoir joué un rôle certain. À son retour à Lausanne, Viret écrivit à Calvin au sujet des ordonnances, lui demandant de « m'envoyer la forme de discipline ecclésiastique que *nous* avons instituée »[531].

On ne saurait surestimer l'importance du séjour de Viret à Genève en 1541-1542. Premièrement, Calvin avait d'abord trouvé si odieuse la perspective de quitter Strasbourg pour retourner à Genève qu'il ne l'aurait probablement jamais fait si Viret n'y avait pas déjà passé trois mois pour rétablir l'ordre dans l'Église[532]. Ensuite, l'amitié entre Calvin et Viret s'intensifia au cours des dix mois qu'ils passèrent ensemble à Genève, au point que Viret prit clairement la place de Farel comme confident intime de Calvin les années suivantes. Selon les sources existantes, Viret et Calvin n'échangèrent que quatorze lettres entre le départ de Calvin en exil

527. Sur le séjour de Viret à Genève en 1541-1542, voir Barnaud, *Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 203-220.

528. *« Itaque si mihi Viretus auferatur, prorsus perii : nec ecclesiam hanc salvam retinere potero. Quare te et alios ignoscere mihi par est, si omnem moveo lapidem, ne eo spolier. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 7, p. 334 (N° 1064), Calvin à Farel, Genève, [11 novembre 1541].

529. « Les ordonnances ecclésiastiques, » *CO* 10/1 : 15-30 ; *OS* II, pp. 328-364 ; *Calvin-Studienausgabe* 2 : 238-79.

530. « La forme des prières et chantz ecclésiastiques, » *OS* II : 11-58 ; *CO* 6, pp. 165-210, *Calvin-Studienausgabe* 2 : 148-225.

531. *« Nihil aliud addam, nisi ut… per hunc tabellarium ad me mittas formam disciplinae ecclesiasticae quam isthic instituimus. »* Herminjard, *op. cit.*, vol. 8, p. 88 (N° 1144), Viret à Calvin, Lausanne, 8 août 1542 ; c'est moi qui souligne.

et son retour (1538-1541)[533]. Pour la même période, on dispose de soixante-cinq lettres entre Farel et Calvin. Mais après le départ de Genève de Viret en 1542, les chiffres s'inversent. De 1542 à 1549, Calvin eut deux fois plus de contacts épistolaires avec Viret qu'avec Farel[534]. Depuis 1550, la fréquence de la correspondance entre Calvin et Viret baisse au niveau de celle entre Calvin et Farel[535], à mon avis justement à cause de l'échec du calvinisme politique que j'examine dans ce chapitre. Une fois que Calvin eut admis sa défaite face aux Bernois en 1549, il n'avait plus besoin de correspondre aussi intensément avec Viret dans le Pays de Vaud et se mit à développer ses contacts internationaux. En 1542, en revanche, Viret avait quitté Genève en disciple dévoué de Calvin, impatient de ramener en terres bernoises sa théologie et ses idées en matière de pratique ecclésiastique. Et Calvin tenait beaucoup à ce qu'il réussisse.

À son retour à Lausanne, Viret trouva l'Église dans un état catastrophique. Paraphrasant Jules César, il écrivit à Calvin : « Je suis venu, j'ai vu, je suis resté interdit. Si seulement ce que nous avions entendu de l'état de cette Église n'était pas si vrai. »[536] Au début d'août 1542, il décida de se rendre à Berne pour réclamer plus de discipline ecclésiastique. Il n'aurait pu choisir un pire instant : c'était le moment où éclatait un conflit sur la cène, qui couvait parmi les ministres bernois depuis la concorde de Wittenberg[537]. Le

532. (Note de la p. 195.) Voir par exemple la réponse de Calvin à Viret qui lui demande de revenir à Genève : *« Eam vero epistolae partem non sine risu legi, ubi tam bene valetudini meae prospicis. Genevamne, ut melius habeam? Cur non potius recta ad crucem? Satius enim fuerit semel perire quam in illa carnificina iterum torqueri. Ergo, mi Virete, si salvum me esse cupis, consilium istud omittas. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 6, pp. 228-229 (N° 865), Calvin à Viret, Strasbourg, 19 mai 1540. L'appel au succès de Viret à Genève devint un argument régulier accompagnant les appels à la volonté divine en faveur du retour de Calvin : *« Ne ergo tarderis venire, ut videas Genevam, hoc est, Gentem novam renovatam sane opera, Dei gratia, D. Petri Vireti. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 7, p. 23 (N° 941) Jacques Bernard à Calvin, [Genève], 6 février 1541. Voir aussi *ibid.*, p. 7 (N° 937), Farel à Calvin, Neuchâtel, 30 janvier 1541 ; p. 130 (N° 985), le Conseil de Genève au Conseil de Zurich, Genève, 26 mai 1541.

533. J'ai compilé les chiffres qui suivent à partir de toutes les sources publiées et manuscrites de la correspondance de Viret que je connais. Voir mon « Chronological Register of Viret's Correspondence », in *Epistolae Petri Vireti : The Previously Unedited Letters and a Register of Viret's Correspondence*, THR, Genève : Droz, 2011. Pour ce qui est de Farel, je suis le tableau que j'ai compilé pour l'article d'Oberman, « Calvin and Farel », *op. cit.,* p. 34, note 5.

534. 290 lettres ont été échangées avec Viret, soit une tous les dix jours environ, et 113 lettres avec Farel, un peu plus d'une par mois.

535. De 1550 à 1558, Calvin échangea 116 lettres avec Viret et 119 avec Farel.

536. *« Veni, vidi, obstupui, atque utinam non tam vera essent quae de huius ecclesiae statu audiveramus. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, p. 68 (N° 1136), Viret à Calvin, Lausanne, 21 juillet 1542.

537. Voir Hundeshagen, *Die Conflikte des Zwinglianismus, Lutherthums, und Calvinismus*, *op. cit.,* pp. 165-168 ; Barnaud, *Pierre Viret*, *op. cit.,* pp. 224-228.

zwinglien Erasmus Ritter accusait ses collègues Peter Kunz et Simon Sulzer de prêcher une doctrine luthérienne de la cène contraire à ce qui avait été établi à la Dispute de Berne en 1528. Le Conseil acquitta les pasteurs accusés mais prit fermement position pour l'eucharistie selon Zwingli et ordonna qu'à l'avenir les pasteurs n'introduisent «aulcunes nouvelles doctrines, cérémonies, ny aulcuns aultres cas d'église par cy-devant non accoustumés, contraires aux dix conclusions de nostre dite Disputation»[538]. On remarquera qu'ils se réfèrent à la Dispute, dont les conclusions étaient clairement zwingliennes, et non au synode de Berne, dont l'enseignement sur la cène était plus proche de celui de Bucer ainsi que de celui de Calvin. Avec ce tournant zwinglien de Berne, ce n'était pas le moment pour Viret de réclamer une toute nouvelle forme de discipline ecclésiastique conforme à la théologie de Calvin. Il est possible que Viret lui-même ait reconnu l'inutilité de sa mission et décidé de ne pas présenter sa requête devant le Conseil; on ne trouve en tout cas aucune mention de lui dans les rapports du Conseil[539].

Le lendemain de sa décision sur le cas de Ritter, le Conseil de Berne convoqua tous les doyens des classes romandes à venir entendre en personne sa décision finale sur la cène[540]. Ce fut un moment formateur pour l'avenir de la Réforme dans le Pays de Vaud, et Calvin le savait bien. Il conseilla à Viret de tenir tête aux Bernois:

> L'importance de la cause ne me permet pas de garder le silence… il ne s'agit pas seulement de figurer dans la Cène la communion que nous avons avec le Christ mais aussi de la montrer; ce ne sont pas les mots seuls qui nous sont donnés par Dieu, mais la vérité et la substance *[veritatem ac rem]* qui vont avec les mots. De plus la communion n'est pas imaginaire, mais par elle nous nous réunissons en un corps et une substance avec notre tête.[541]

538. Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, p. 101 (N° 1147), les Conseils de Berne aux pasteurs du pays romand, Berne, 15 août 1542.

539. Barnaud, Pierre Viret, *op. cit.,* p. 227.

540. Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, pp. 102-103 (N° 1148), les Conseils de Berne aux doyens des classes romandes, Berne, 16 août 1542.

541. *«Magnitudo tamen ipsa causae tacere me ac quiescere non patitur. Duo hic spectanda esse vides: statum ipsum quaestionis et rationem agendi, quae partim ex circumstantiis pendet. De causa non opus est te monere, ut cum decano vestro diligenter conferas. Hoc tamen velim tibi curae sit apud eum efficere, ut apud quoscunque loquatur, non dubitet hoc testatum relinquere: non modo figurari in Coena communionem quam habemus cum Christo, sed etiam exhiberi, neque verba illic nobis dari a Domino, sed veritatem ac rem constare cum verbis. Hanc porro communionem non imaginariam esse, sed qua in unum corpus unamque substantiam cum capite nostro coalescamus.»* Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, p. 110 (N° 1150), Calvin à Viret, Genève, 23 août 1542. Viret ne se rendit pas lui-même à Berne, car le doyen de la classe de Lausanne était alors François Martoret, le pasteur de Vevey.

Les ministres vaudois ne suivirent toutefois pas l'avis de Calvin et acceptèrent la décision du Conseil de Berne, et donc les conclusions de la Dispute de Berne. Calvin en fut outré, non seulement parce que désormais l'interprétation zwinglienne de la cène serait dominante en terres bernoises, mais aussi en raison d'une clause de la décision interdisant toute nouvelle doctrine, cérémonie ou pratique religieuse. « Qui ignore qu'ils comprennent par là l'excommunication, la fréquence plus élevée de la Cène et bien d'autres choses que nous désirons et souhaitons voir restaurées ? »[542] Viret était plus optimiste, mais un peu naïf. Il pensait que les Bernois étaient si inquiets d'éviter le « papisme » et le luthéranisme que, pour l'heure, il y avait peu d'espoir d'améliorer la discipline ecclésiastique. Rien de concret toutefois n'avait été dit lors des disputes de Berne et de Lausanne sur l'excommunication, et selon Viret d'autres partageaient son souci et celui de Calvin[543]. Il prit néanmoins à cœur les critiques de Calvin et envoya à Berne une lettre en termes vifs, signée par toute la classe de Lausanne, qui réprimandait les magistrats pour avoir usurpé des droits ecclésiastiques et dicté la doctrine, prenant ainsi la place des pasteurs[544]. Rien d'étonnant à ce que les magistrats convoquent Viret et ses collègues à Berne[545], où ils plaidèrent leur cause. Une décision fut prise en février 1543 :

542. *« Deinde quid putas illic [à la Dispute de Berne, nda] fuisse disputatum, nisi Christum non esse inclusum in pane? Id autem Senatus perinde accipit, ac si nihil aliud foret quam signum. Quidquid sit, non ausim credere, mysterium Coenae illic fuisse bene ac rite explicatum. […] Vetant enim ne de ullo novo ritu aut novis ceremoniis verba posthac fiant. Quis autem nescit, eos et excommunicationem, et frequentiorum Coenae usum, et multa alia hoc nomine comprehendere? quae nos desideramus, ac restituta cupimus. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, pp. 122, 123 (N° 1156), Calvin à Viret, Genève, 11 septembre 1542.

543. *« Colligis multa incommoda, quae tametsi satis aperte inde consequi videantur, non arbitror tamen eo spectare autores. Toti eo rapiuntur ut papismum et lutheranismum excludant : quam causam ita agunt, ut praecludere viam ad omnem disciplinam ecclesiasticam videantur, quamvis certo sciam plurimos esse ex eorum numero, qui non postremas partes in hac controversia tenuerunt, qui secus sentiant. Nam quum de aliis quibusdam ritibus, ac praesertim excommunicatione, nihil actum sit in Disputatione, ne putes eos tam late voluisse suum edictum extendere, neque minus penes nos eius interpretationem quam ipsos autores futuram arbitror. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, p. 136 (N° 1160), Viret à Calvin, Lausanne, 19 septembre 1542.

544. *« Ni nobis iam satis persuasum esset, quam benevolo animo et quanto zelo accensi sitis erga ecclesiam Dei, ut eam in sua libertate conservetis, et ministros Christi in ea dignitate qua Pastorum et Ministrorum Evangelicorum Princeps eos constituit, ut et vestris postremis literis amplius testificati estis, potius quam eam dura tyrannide opprimere, ansam ac occasionem haberemus vos admonendi, non esse Principum qui in hoc saeculo agunt, quamlibet potentium aut cuiuscunque conditionis, praescribere sola sua auctoritate Ministris, quae docere debeant, neque Ecclesiae quae credere debeat et sequi, sed soli Deo per suam Ecclesiam iuxta verbum eius convocatam, atque ordinem ab eodem constitutum. »* Herminjard, *op. cit.,* vol. 8, p. 172 (N° 1174), la classe de Lausanne au Conseil de Berne, Vevey, 1er novembre 1542.

545. *Ibid.*, p. 238 (N° 1194), le Conseil de Berne au doyen et jurés de la classe de Lausanne, Berne, 2 janvier 1543.

> Premièrement : quant à la Discipline ecclésiastique, autrement nommée excommunication, – que plusieurs pourparlemens et journées en ont esté tenues par mes Seigneurs et leurs adhérans qui tiennent le parti de l'Évangile, sans avoir jamais trouvé commodité de dresser telle discipline à la forme requise par les ministres de Lausanne, pour plusieurs raisons : dont craignans ordonner chose que l'on n'ait pu maintenir ni entretenir en perpétuelle exécution, leur a semblé convenable le mode d'exercer les consistoires, plustost que d'entreprendre plus rigoureuse punition des vices, sans icelle pouvoir pousser avant ni mettre en effet : car trop mieux vault soy tousjours avancer, que des choses une fois présumées reculer.[546]

L'identification opérée par les magistrats bernois entre discipline ecclésiastique et excommunication en dit long. En opposant la discipline ecclésiastique aux consistoires, ils montraient qu'ils considéraient le consistoire comme un organe non pas ecclésiastique mais séculier. La composition des consistoires était essentiellement la même à Berne et à Genève, des membres laïques du Conseil et des pasteurs. Mais à la différence des Bernois, les pasteurs calvinistes les concevaient comme une réunion des anciens de l'Église[547]. Pour eux, la discipline du consistoire était la discipline ecclésiastique ; pour les Bernois, c'était la discipline sociale. Viret et ses collègues calvinistes acceptèrent temporairement la décision de Berne et jugèrent qu'il ne fallait pas pousser trop fort au changement.

ANNÉES DE CRISE : 1547-1549

Si zélés que soient Calvin, Farel et Viret, ils savaient bien que les changements pourraient prendre du temps. En 1542-1543, ils avaient réalisé qu'un assaut frontal contre les magistrats bernois d'inclination zwinglienne serait stérile. Mais la bataille reprit à la fin de la décennie, époque de crise dans l'Europe entière. Ce n'est pas une coïncidence si le conflit théologique en Pays de Vaud atteignit son paroxysme juste au moment où une crise militaire éclatait en Allemagne, quand Charles Quint lança finalement son assaut redouté depuis longtemps contre la ligue de Smalkalde. Le climat

546. *Ibid.*, pp. 280-281 (N° 1204), le Conseil de Berne à ses députés à Lausanne, Berne, 12 février 1543.
547. Voir par exemple Calvin, *Institution* IV, *op. cit.,* xii. 2.

de peur créé dans la Confédération helvétique par les succès de l'empereur suscita un besoin renouvelé d'unité théologique et renforça la défense militaire. Rappelons qu'avec la défaite de la ligue de Smalkalde et l'imposition dans l'Empire du très catholique Intérim d'Augsbourg, on pensait fréquemment que le luthéranisme était mort et que le seul espoir dans la victoire de la Réforme résidait dans la Confédération helvétique. Face au danger imminent qui planait sur l'existence de « la vraie Église de Dieu sur terre », l'occasion se présentait enfin, par nécessité, de l'unité des cantons protestants avec Genève sous l'égide de la vision calviniste de la Réforme.

Ce fut un échec. Et même, au printemps 1550, les différences entre les cantons protestants étaient encore plus marquées. La correspondance de Calvin avec Viret diminua brutalement à ce moment, non à cause d'une rupture personnelle mais parce que la pensée de Calvin avait évolué, comme on le voit dans sa préface à son traité de 1550, *De Scandalis*, adressée à son ami réfugié français Laurent de Normandie. Calvin était alors convaincu que l'espoir pour la Réforme ne résidait plus auprès des Conseils de Berne, Zurich et Bâle, mais au sein des adeptes de l'Évangile persécutés en France.

L'AFFAIRE ZÉBÉDÉE

La crise dans le Pays de Vaud s'ouvrit à Lausanne avec l'affaire Zébédée, qui est mal connue. En 1547, un fossé se creusa entre les pasteurs vaudois, mettant en évidence les différends entre le groupe calviniste mené par Viret et les partisans de Zwingli menés par André Zébédée. Tout commença lorsque Calvin et Viret voulurent faire nommer Farel professeur de théologie à l'Académie de Lausanne[548]. Viret, qui avait rempli cette fonction depuis l'ouverture de l'école, y renonça pour se concentrer sur son ministère. En consultation avec Calvin, il proposa Farel pour le remplacer, avec son vieil ami André Zébédée comme suppléant. Les Bernois refusèrent Farel « pour certaines raisons » mais furent contents de nommer Zébédée[549]. Ce dernier prit son poste à Lausanne et devint bientôt le principal ministre anticalviniste dans la région ; il allait le rester pendant des années.

548. Voir Barnaud, *Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 309-310 ; Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 640-643.

Bien que Zébédée et les ministres calvinistes lausannois semblent avoir conservé des relations cordiales au cours de 1547, la rédaction et la publication de l'ouvrage de Viret, *De la vertu et usage du ministère de la Parolle de Dieu et des sacrements*[550], fit éclater le conflit. Ses traités antérieurs avaient porté surtout contre le nicodémisme ou polémiquaient avec les catholiques, mettant en garde les habitants des terres catholiques et nouvellement protestantes contre certaines pratiques religieuses. Dans son nouveau traité, Viret s'en prenait toutefois tant aux magistrats bernois qu'aux pasteurs zwingliens. La dédicace s'adressait aux magistrats de Berne ; il y soutenait la limitation du rôle de l'État dans les affaires de l'Église. Dans le texte proprement dit, Viret touchait aux questions le plus âprement discutées à l'époque, notamment la théologie de la cène et l'autorité ecclésiastique. Il présentait une notion clairement calviniste de la cène :

> Nous recognoissons donc, que nous mangeons vrayement la chair et le corps de Jesus Christ, en la Cene, et que nous y beuvons son sang, et non seulement par imagination… Il s'ensuit bien, qu'il faut que la maniere de communiquer à Jesus Christ, et de manger sa chair et boire son sang, soit spirituelle. Quand je dy spirituelle, je n'entendz pas seulement, comme il a desja esté dit, que l'esprit y soit, mais le corps aussi, et Jesus Christ tout entier : mais je l'appelle spirituelle, pource que ce corps de Jesus Christ, lequel nous mangeons, est spirituel, et viande spirituelle.[551]

Il discutait aussi de la pollution de l'eucharistie par ceux qui la reçoivent en étant indignes, et de la nécessité de l'excommunication :

549. (Note de la p. 200.) « … sur le premier [point], touchant maistre Guillaume Farel, lequel avés esleuz pour estre lecteur en theologie en nostre college de Lausanne, pour certaines raysons, ne le scavons accepter ne admetre. Dont est nostre vouloir que vous advisés de trouver et nous presenter ung aultre. Quant à maistre Zebedee, summes contants que icelluy soit mis ou lieuz de cely, ce que luy avons aussy signiffié… » AEB AIII 160, 125v°, le Conseil de Berne à Viret, Berne, 15 décembre 1546.

550. Pierre Viret, *De la vertu et usage du ministère de la Parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle, et des différens qui sont en la chrestienté à cause d'iceux*, [Genève] : [Jean Girard], 1548. Il y eut deux impressions, l'une avec dédicace, l'autre sans. Voir la lettre de Calvin à Viret du 18 juillet 1548 : « *Liber tuus sine praefatione exiit, neque id meo consilio, sed praepostera Girardi et sociorum festinatione.* » *CO* 13:9 (N° 1048), Calvin à Viret, [Genève]. Les citations qui suivent proviennent de l'édition sans préface.

551. *Ibid.*, pp. 536, 538.

> Pour obvier donc à ces inconveniens, l'usage de l'excommunication Chrestienne, devroit icy avoir lieu, et ceux qui l'empeschent, et qui y resistent, quelque couleur que ilz puissent alleguer, ilz resistent manifestement à Dieu, et à sa parolle, et à la pure ordonnance de Jesus Christ, et se rendent coulpables, de tous les scandales qui sont en l'Église, par faute de ceste discipline… [552]

Avec cette critique à peine voilée des magistrats bernois, qui avaient interdit la pratique de l'excommunication, Viret leur attribue la responsabilité du scandale ecclésiastique. Au XVIe siècle, le mot « scandale » avait des connotations allant bien au-delà du sens actuel de réprobation ou d'esclandre. Dans le contexte calviniste, le mot s'entendait comme un obstacle à l'Évangile, une pierre d'achoppement placée sur le chemin de la réforme complète de l'Église [553]. Selon Viret, c'était justement là le problème posé par le refus de Berne d'accorder aux ministres le droit d'excommunier :

> Je suis bien asseuré, que si nous suyvons celle reigle, que [Jésus] nous a baillée en tel cas, qu'il n'y auroit pas de si grans et vilains scandales en l'Église : et que le ministere et les Sacremens, ne seroyent pas tant deshonnorez : et Dieu n'y seroit pas tant offensé qu'il est : et sa fureur ne seroit pas si grande sur toute la chrestienté, et principalement sur ceux qui se glorifient de l'Évangile, et de la reformation de l'Église, laquelle ne peut estre parfaite et entiere, sans ceste discipline. [554]

Cette déclaration se réfère clairement aux conditions religieuses et politiques de l'époque. Les « grands et vilains scandales » visent sans doute la mauvaise conduite morale et le « papisme » persistant de l'ancien clergé catholique et de la population. Selon Viret, une discipline adéquate n'avait pas encore été établie, et sans elle, il ne pouvait interdire le sacrement aux personnes indignes. La « fureur » de Dieu fait évidemment référence à la guerre de Smalkalde où les luthériens venaient d'être vaincus [555]. Pour tout un chacun en

552. *Ibid.*, p. 333.
553. Voir par exemple Jean Calvin, *De scandalis*, *CO* 8: 1-84, en traduction française, *Des scandales*, éd. Olivier Fatio, Genève : Droz, 1984. La référence biblique classique est la phrase de Jésus à Pierre : « Retire-toi ! Derrière moi, Satan ! Tu es pour moi occasion de chute [Vulgate : *scandalum*], car tes vues ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes. » (Matthieu 16:23, TOB)
554. Viret, *De la vertu et usage du ministère*, *op. cit.,* p. 336.

Europe, la victoire de Charles Quint et des catholiques était un signe de la colère de Dieu contre les protestants. Pour les catholiques, elle signifiait le juste châtiment des affreux hérétiques. Pour les protestants, les calvinistes surtout, elle indiquait le déplaisir de Dieu face au manque de discipline dans l'Église prétendument « réformée ». Les luthériens n'avaient pas insisté sur la nécessité de la discipline, et leur défaite à la guerre de Smalkalde signifiait qu'ils déplaisaient à Dieu. Viret avertissait les Bernois qu'ils risquaient de subir le même sort s'ils n'établissaient pas une véritable discipline ecclésiastique sur leurs terres. Dans le climat diplomatique tendu de 1547-1548, alors que personne ne savait si Charles Quint n'allait pas attaquer les protestants suisses, les mots de Viret doivent avoir résonné comme ceux d'un prophète de l'Ancien Testament.

Les Suisses avaient déjà de lourds soupçons quant à l'interprétation du sacrement par Calvin et Viret. Un ancien collègue de ce dernier, l'humaniste Celio Secondo Curione, avait quitté l'Académie de Lausanne en 1547 et se plaignit dans une lettre privée à Bullinger que Calvin et Viret adoptaient sur la cène la position de Bucer[556]. L'agitation autour du livre de Viret commença même avant qu'il ne soit publié, à l'instigation de son nouveau collègue à Lausanne, André Zébédée. La première attestation d'un trouble apparaît dans une lettre du 23 février 1548 adressée aux ministres de Zurich par le pasteur Béat Comte, ancien collègue de Viret à Lausanne, qui explique qu'ils ont été convoqués à Berne parce que Zébédée « a osé lui résister en face »[557]. Selon Comte, la raison de la confrontation tenait au fait que Viret, interprétant au colloque hebdomadaire l'Évangile de Luc, avait indiqué que l'ascension du Christ « ne dit rien contre la présence réelle et corporelle de Christ dans la Cène »[558]. Dans sa lettre, Comte fait appel à la « mémoire bénie » du *doctissimus* Zwingli, croyant que Viret et Calvin l'attaquent, et il cite

555. (Note de la p. 202.) Viret écrivit très probablement son livre juste après la guerre. La première référence à l'ouvrage achevé se trouve dans la lettre de Calvin à Viret du 25 août 1547, *« Librum de ecclesia et sacramentis, quum voles, mitte. » CO* 12 : 582 (N° 941), Calvin à Viret, Genève.

556. *« … neque enim me cum Calvino et Vireto volo coniungere in ea quaestione, quos audio Argentorati Bucero subscripsisse, etiamsi domi aliter sapere videantur. » CO* 12 : 585 (N° 943), Celio Secondo Curione à Bullinger, Bâle, 27 août 1547.

557. *« Atque inter eos primas tenet Viretus Lausannensis episcopus, cui quoniam in faciem resistere ausus est Andreas Zebedaeus, collegii Lausannensis primarius, Bernam in ius ab eodem ipso Vireto vocatus est… » CO* 12 : 662 (N° 996), Béat Comte aux ministres de Zurich, Baden, 23 février 1548.

558. *« … nimirum quod ausus fuerit* [Zébédée, n.d.a.] *repugnare asserenti Vireto locum illum Lucae, qui est de ascensione Christi in coelos, nihil facere contra realem ac corporalem eiusdem Christi in coena praesentiam. » CO* 12 : 662 (N° 996).

les mots de Calvin qui condamnent la conception de l'eucharistie chez Zwingli comme « fausse » et « pernicieuse »[559].

Les éléments d'une confrontation étaient en place. Depuis les débats sur l'échec de la concorde de Wittenberg en 1536-1538 et les nouvelles divisions de 1542, le clergé bernois s'était peu à peu séparé en camps opposés. L'un soutenait la théologie zwinglienne de la Dispute de Berne; en 1548, ses représentants étaient Jodocus Kilchmeyer et Eberhard von Rümlang; les autres, Simon Sulzer, Beat Gering et Konrad Schmidt, tenaient à une interprétation luthérienne de la cène plus proche de celle de Calvin et de Viret. En même temps, dans les terres bernoises francophones, Viret diffusait la théologie de Calvin à l'Académie de Lausanne, influençant ainsi les futurs pasteurs vaudois. Et, à Zurich, les citoyens se méfiaient de tout le monde, abandonnés qu'ils avaient été pendant des années par leurs présumés alliés de Berne, en matière militaire lors de la deuxième guerre de Kappel, puis en matière théologique lors des négociations sur la concorde de Wittenberg. Le grand héritage de Zwingli, qui avait été le premier à amener l'Évangile à la Suisse, risquait d'être foulé aux pieds par des influences étrangères, d'abord allemandes (Bucer), puis françaises (Calvin). Pendant ce temps, Charles Quint se tenait de l'autre côté de la frontière, complotant probablement pour forcer à la soumission sinon les Suisses rebelles, du moins les protestants hérétiques. La confrontation entre Zébédée et Viret à Lausanne, au printemps 1548, risquait de détruire tous les efforts protestants au sein de la Confédération, précisément au moment où l'unité parmi les réformés était le plus nécessaire.

À Lausanne, le débat s'orienta vite non seulement sur l'interprétation de la cène mais sur le pouvoir du ministère ecclésiastique. Viret et ses alliés préparèrent 99 thèses sur le pouvoir des clés décrit dans l'Évangile de Matthieu (16:18-19)[560]. C'était une doctrine importante pour les calvinistes, et une différence de plus avec la théologie de Zwingli. Depuis le début de la Réforme, les

559. « *Huic novo antagonistae supra fidem favet Calvinus, archiepiscopus Gebenensis, qui non ita pridem ausus est in haec verba de doctissimo atque beatae memoriae viro, D. Zwinglio, scribere: Alii, inquit, in eo sunt toti ut salvus sit Zwinglius: falsa tamen eius et perniciosa fuit de re eucharistiae opinio, ut qui verum eius usum disiecerit et dissiparit. Haec ille. Quae quam sint impia et blasphema, vos, o venerandi episcopi, iudicate ac cogitate, ut sancto Christi spiritu impiis istis daemonibus resistatur.* » *CO* 12: 662 (N° 996).

560. Malheureusement, le texte entier semble être perdu; on en trouve un extrait tiré d'une copie de la main de Bullinger in *CO* 12: 673-675 (N° 1005).

protestants avaient dû se débattre avec l'interprétation de ces versets des Écritures qui avaient été compris depuis mille ans comme une référence au pouvoir d'excommunication et d'absolution du pape. Comme sur bien d'autres questions, Zwingli rejetait totalement l'interprétation de l'Église catholique et affirmait que le pouvoir des clés n'était rien d'autre que le prêche de l'Évangile[561]. Pour les calvinistes, en revanche, le pouvoir des clés restait une caractéristique essentielle du clergé et correspondait à la capacité du ministre d'annoncer par sa prédication le pardon des péchés reçu grâce à la foi en Jésus Christ (l'aspect « libérateur ») et à la capacité de l'Église de « lier » les péchés des méchants par la sentence de l'excommunication. Pour les ministres zwingliens, cette interprétation n'était rien d'autre qu'une renaissance du « papisme »[562].

Zébédée parla aux Bernois des thèses de Viret, et les calvinistes de Lausanne furent convoqués à Berne. Viret fut « horrifié » de l'impudence de Zébédée[563], mais Calvin l'encouragea à riposter, allant jusqu'à lui écrire que s'il ne réagissait pas, « Dieu vous punirait de votre inertie »[564]. La situation s'aggrava quand le Conseil de Berne bannit les ministres luthériens Sulzer, Gering et Schmidt, le 24 avril 1548, quelques jours avant l'audition prévue de Viret[565]. Les événements à Lausanne semblent bien avoir entraîné leur licenciement. Ayant appris que les Lausannois « introduisaient le bucérianisme dans l'école à la suggestion de Calvin », le Conseil de Berne décida que tous les ministres de la ville devaient examiner chacune des thèses reçues et déclarer s'ils les approuvaient ou les rejetaient[566]. Eberhard von Rümlang put raconter à Bullinger : « La vérité (quelle joie !) a gagné et les faussetés ont été confondues et

561. Voir par exemple Zwingli, *De vera et falsa religione* : « *Clavium materia cum non modo cognata sit evangelio, sed nihil penitus aliud sit, quam ipsum evanglium.* » Z 3 : 723. Zwingli, *Auslegung des 50. Artikels* : « *Und ist der sinn diser worten Christi : Ich würd dir, o felser, das wort gottes, das evangelium, empfelhen ze predigen, welchs den menschen anzeigt und uffschlüßt, wie sy sälig werdind.* » Z 2 : 375. Voir aussi Robert M. Kingdon, « La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation : L'usage de Matthieu 18,15-17 par les réformateurs, » *Revue de théologie et de philosophie* 133 (2001), pp. 343-355.

562. Voir par exemple les commentaires de Viret à Calvin lorsqu'il a été convoqué à Berne : « *Sed quae alii adprobarunt ab aliis ita sunt exagitata, ut omnibus paene persuasum videatur, non novum voluisse papatum revocare et erigere…* » *CO* 12 : 694 (N° 1015), Viret à Calvin, Berne, 3 mai 1548.

563. « *Valde horreo ad hominis impudentiam.* » *CO* 12 : 683 (N° 1009), Viret à Calvin, Lausanne, 18 avril 1548.

564. « *Nolim tamen quoad de toto negotio pronunciatum erit, vos quiescere. Nam si in hoc cardine cessatum fuerit, nova subinde certamina pullulabunt. Et Dominus vestram inertiam puniet.* » *CO* 12 : 685 (N° 1010), Calvin à Viret, Genève, 23 avril 1548.

565. Sur la situation à Berne, voir Hundeshagen, *Die Conflikte des Zwinglianismus, Lutherthums und Calvinismus*, *op. cit.,* pp. 207-209.

ont cédé.[567] » Sulzer, Gering et Schmidt durent quitter la ville. Mis au courant de la situation, le pasteur bâlois Johann Gast s'étonna du « génie français [qui] jusqu'ici a fort incommodé l'Évangile. Ils ont sans cesse des questions innombrables. Notre Église est presque enterrée par ces hommes nouveaux. »[568] Ces commentaires de Gast en disent long. Ils nous rappellent qu'à ce moment Calvin était encore le nouveau voisin, et qu'on ne le voyait absolument pas comme le géant intellectuel que retient l'histoire. Ils montrent aussi qu'un débat nationaliste sous-tendait le conflit religieux, opposant – du point de vue suisse – l'Église originelle, suisse, zwinglienne à *ces* Français (Gast emploie le terme dérogatoire *isti*) parvenus, querelleurs, théologiquement suspects. À la fin d'avril et au début de mai 1548, le calvinisme faillit s'éteindre dans la Confédération.

Calvin fut choqué de cette « horrible calamité qui menace tant d'églises »[569]. Viret, lui écrivant de Berne, craignait avec raison de perdre lui aussi son ministère à Lausanne, mais « nous sommes prêts à tout ce que Dieu voudra décider à notre sujet »[570]. La comparution devant le Conseil de Berne n'apaisa pas ses craintes ; à son retour à Lausanne il s'inquiétait : « Notre cas est si lié à celui des ministres bernois que je ne peux voir comment ceux qui les bannirent peuvent conserver leur honneur s'ils nous gardent, à moins que nous-mêmes ne proposions de nous rétracter. »[571]

Viret n'en était peut-être pas conscient, mais les magistrats bernois, qui avaient pris des mesures énergiques contre les dissensions théologiques, étaient néanmoins fort préoccupés des conséquences

566. (Note de la p. 205.) *« Et Lausannenses quoque, non sine Calvini suggestione, Bucerianismum in scholam invexerant. Id posteaquam senatus rescivit, coacti sunt Lausannenses conclusiones, quas nos tanquam suspectas a reliquis selectas reposueramus, probationibus stabilire, quibus tueri eas confiderent. Id deinde a nobis in germanicum translatum et a magistratu auditum est. Unde profecto gravitate offendebatur quot tot scripturarum loci essent citati. Verebatur etiam nos fortassis non suffecturos iis omnibus confutandis. Verum obtinuit ea sententia ut nos omnia examinaremus, et singulis pensiculatis deinde suffragio nostro aut probaremus aut reprobaremus. » CO* 12 : 691 (N° 1014), Eberhard von Rümlang à Bullinger, [Berne], 28 avril 1548.

567. *« Obtinuit (gaude!) veritas et confusa est ceciditque falsitas. » CO* 12 : 692 (N° 1014).

568. *« Gallica ingenia multum hactenus evangelio incommodarunt. Habent perpetuo quaestiones innumerabiles. Ecclesia nostra fere adobruitur novis istis hominibus. » CO* 12 : 697 (N° 1017), Johann Gast à Bullinger, [Bâle], 8 mai 1548.

569. *« De horrenda ista calamitate quae tot ecclesiis imminet ideo nihil dico quia moerore impedior. » CO* 12 : 690 (N° 1013), Calvin à Farel, Genève, [vers le 30] avril 1548.

570. *« Nunc paramus nos ad ea quae volet Dominus de nobis statuere. » CO* 12 : 695 (N° 1015), Viret à Calvin, Berne, 3 mai 1548.

571. *« Nam causa nostra ita implicita est cum causa ministrorum Bernensium, ut vix videam qua ratione qui eos eiecerunt suo honori consulere possint si nos retineant, nisi ipsi velimus quod semel proposuimus abnegare. » CO* 12 : 699 (N° 1019), Viret à Calvin, Lausanne, 9 mai 1548.

de la situation sur leurs églises. Pour essayer de rétablir la situation, ils firent appel à Zurich pour obtenir les services du ministre Johannes Haller[572]. Malgré son jeune âge (il n'avait que 25 ans), Haller était très respecté; il était de l'école de Zwingli mais ne portait pas le fardeau de dix ans de divisions théologiques à Berne. C'est sans doute grâce à lui que Viret et ses alliés ne furent pas bannis de Lausanne comme ils le craignaient. Haller fut probablement influencé par les rapports de ses collègues zurichois qui avaient fait bon accueil à Calvin et à Farel lorsqu'ils étaient venus prendre la défense de Viret.

Viret avait notamment un allié à Zurich, Rudolf Gwalther, qui avait séjourné à Lausanne pour apprendre le français et étudier à l'Académie. Gwalther écrivit à Viret pour lui parler de la visite de Calvin et Farel et du climat général qui régnait à Zurich. Selon lui, la méfiance à l'égard de Viret provenait du fait que, comme Calvin, il soutenait Bucer, qui, au cours des négociations de Wittenberg, avait publiquement condamné l'enseignement de la cène tel qu'il était pratiqué à Zurich[573]. Un problème supplémentaire était dû à la publication à Genève de livres en français et en latin « dans lesquels la doctrine de Zwingli et d'Œcolampade sur la cène est expressément réfutée »[574]. Gwalther termine cependant sa lettre sur une note plus positive, recommandant à Viret de « revenir à la simplicité » et de ne pas introduire de nouvelles formules ambiguës dans le débat théologique[575]. Le résultat de ces échanges fut utile: quand Viret retourna à Berne au début de juillet 1548, il eut une bonne réunion avec Haller et la menace de bannissement semble avoir été levée[576].

572. *EA* IV.1d, 941 (N° 429), vers le 5 mai 1548.

573. « *Cum enim vobis cum Bucero, ut multi firmiter credunt, conveniat, is autem nostrarum ecclesiarum doctrinam de coena publice damnet, non mirum videri debet si multis suspecti sitis.* » *CO* 12: 710 (N° 1027), Gwalther à Viret, Zurich, 1er juin 1548.

574. « *Nec id obscurum est, cum Genevae libelli et gallice et latine editi sint, in quibus Zwinglii et Oecolampadii de coena doctrina, expressis etiam illorum nominibus, reiicitur […].* » *Idem*.

575 « *Puto igitur, mi Virete, ad pristinam simplicitatem redeundum esse, ne, dum indies novas loquendi formulas etiam pacis studio recipimus, et ecclesiae suspecti reddamur, et pacem turbemus maxime. […] inter ecclesias coire, si formulis utantur ambiguis […].* » *Idem*.

576 « *Fuit hic mecum hisce diebus D. Viretus […]. Cupiunt habere pacem nobiscum. Praecipue Viretus admodum familiariter mecum agit. Pauca habuit quae in expositione illius moderanda potius quam reprehenda viderentur.* » *CO* 13: 2 (N° 1042), Haller à Bullinger, Berne, 9 juillet 1548. « *Quid Bernae egerim scribam alias latius, cum plus otii nactus fuero. Hoc solum te in praesentia scire volui, bonam esse spem de exitu negotii nostri. Omnes utriusque partis me humanissime exceperunt. Hallerum conveni, de quo mihi bona spes est.* » *CO* 13: 4 (N° 1044), Viret à Calvin, Orbe, 10 juillet 1548.

Par la suite, toutefois, Viret démontra – comme tant d'autres l'avaient déjà fait – qu'une mince frontière sépare la témérité de la folie. Il avait fait imprimer son traité controversé, *De la vertu et usage du ministère*, dont les principales thèses avaient déclenché toute l'affaire. Sa bête noire à Lausanne, André Zébédée, se hâta d'en traduire en latin des extraits et de les envoyer à Berne[577]. Haller n'en revenait pas :

> J'espérais que le cas de Viret était résolu. Mais voici, alors que ces choses se passaient, qu'il publie un libelle en français sur le pouvoir et la pratique du ministère de la Parole de Dieu et des sacrements. Zébédée en a traduit des extraits en latin et nous les a transmis. Cela nous a à nouveau tous irrités, car certaines choses nous sont clairement contraires, d'autres discutables, confuses et obscures ; pour celles qui sont vraies, ce n'est ni l'heure ni le lieu de les publier. Car il ne convient pas de jeter de l'huile sur le feu ; je crains, bien qu'il soit autrement pieux, qu'il soit démis de ses fonctions et renvoyé.[578]

Viret repartit pour Berne le 10 août. Zébédée y montra aux pasteurs zwingliens des lettres de Calvin « où tu peux voir ce que ces perturbateurs pensent de la sincère doctrine évangélique, qu'ils appellent ‹zwinglienne› »[579]. Viret et ses alliés semblent avoir été confrontés cette fois-là à une plus forte opposition[580], mais les Bernois hésitaient toujours à le démettre de ses fonctions. Cette fois-ci, deux circonstances les retenaient sans doute. En premier lieu, les alternatives étaient limitées par la pénurie de pasteurs dans les

577. Ces extraits et les réponses de Viret ont été publiés par Robert Centlivres, « Les *Capita Calumniarum* de Zébédée et la réponse de Pierre Viret, » in *Mélanges d'histoire du XVIe siècle offerts à Henri Meylan*, THR 110, Genève : Droz, 1970, pp. 107-126.

578. *« Cupivissem Vireti causam leniri : sed ecce interim, dum haec facta sunt, ipse edit libellum in lingua gallica de vi usuque Ministerii verbi Dei sacramentorumque ab illo dependentium. Ex quo libello excerpta quaedam et in linguam latinam versa ad nos transmisit Zebedaeus. Quibus denuo omnium irritavit animos. Sunt enim quaedam prorsus nobis contraria, quaedam dubia, confusa et obscura : quaedam, etsi vera, tamen non in tempore et loco scripta. Nam non conveniebat magis nunc irritare crabrones : ut valde metuam pro eo, nam alias pius est, ne et ipse dimittatur et ablegatur. »* *CO* 13 : 24 (N° 1057), Haller à Bullinger, Berne, 8 août 1548.

579. *« Heri mihi tradidit Andreas Zebedaeus, Lausannensis scholae professor, literarum fasciculum qui continet epistolas aliquot a Calvino et aliis ad se datas : quas describam et unam et alteram ad te mittam, ex quibus poteris cognoscere quid sentiant perturbatores illi de sinceriore doctrina evangelica, quam ipsi Zuinglianam vocant. »* *CO* 13 : 29 (N° 1061), Niklaus Pfister (alias Nicolaus Artopoeus) à Bullinger, [Berne], 14 août 1548.

580. Voir le récit de Christophe Fabri, *CO* 13 : 29-30 (N° 1062), Fabri à Farel, Berne, 18 août 1548.

églises de langue française. Les Bernois réalisèrent que s'ils chassaient Viret, d'autres suivraient, ce qu'ils ne pouvaient se permettre. En second lieu, les troupes de Charles Quint prirent Constance le 6 août 1548, quelques jours avant la convocation de Viret à Berne[581]. Soudain, des considérations diplomatiques coupaient court aux querelles religieuses; la dernière des choses que souhaitait le Conseil de Berne, c'était la division entre ses sujets. Le cas de Viret fut mis en veilleuse, et plus longtemps il y resterait, plus il serait possible aux parties en cause de surmonter leurs différends.

Mais Viret continuait de se plaindre de Zébédée, qui rassemblait des opposants non seulement à Lausanne et à Berne mais aussi à Orbe et à Neuchâtel[582]. Finalement, le 4 février 1549, six mois après la publication de *De la vertu et usage du ministère*, les Bernois convoquèrent un synode pour le 20 mars au matin à Berne, afin de résoudre le problème[583]. C'était le premier synode depuis celui de 1538 à Lausanne, et ce serait le dernier du XVIe siècle.

Malgré la campagne de calomnie de Zébédée, l'opinion commençait à tourner en faveur de Viret et des calvinistes, grâce au soutien constant de Bullinger et de la publication de Calvin contre l'Intérim d'Augsbourg[584]. Calvin semblait s'y rapprocher d'une interprétation plus symbolique des éléments, abandonnant apparemment son insistance précédente selon laquelle le corps charnel du Christ est présent dans la cène[585]. Lors des préparatifs du synode, Haller demanda son avis à Calvin, disant en même temps sa satisfaction au sujet du traité contre l'Intérim[586]. Calvin, semble-t-il, avait

581. Voir plus haut, chapitre 2, «La diplomatie suisse entre le pape, l'empereur…».

582. «*In mea quam ad Orbanos et Neocomenses suscepi mira audivi de Pyrrho nostro. Non possum satis mirari hominis impudentiam et calumnias.*» *CO* 13: 91 (N° 1086), Viret à Calvin, Lausanne, 24 octobre 1548. Viret appelle souvent Zébédée «*Pyrrhus noster*» dans ses lettres de cette période.

583. «A cause des occurrents et des faultes que presentement sont, tant touchant la doctrine que aultres raisons, summes avec les ministres de nostre eglise icy estez occasionés et d'advys d'assembler et tenyr ung synode, et à ce effect, estably jour, assavoir mardi xix du moys de Mars prochainement venant à comparoir icy en nostre ville de Berne au soir.» AEB AIII 160, 201r°, le Conseil de Berne aux classes du pays romand, Berne, 4 février 1549.

584. Jean Calvin, *Interim adultero-germanum*, [Genève]: [Jacques Bourgeois], 1549, *CO* 7: 545-674; sur la cène, pp. 620-626.

585. «*Eberhardus plurimum commendat tuam responsionem ad Interim Caesarianum, praesertim in negotio eucharistiae.*» *CO* 13: 178 (N° 1136), Viret à Calvin, Lausanne, 6 février 1549.

586. «*Te, ut dixi, rogo ut quae ad synodum, considerationes ecclesiasticas et censuram ministrorum facere putaveris in tempore ad me perscribas, ne ad tantum opus sim imparatus, qui nihil aliud (teste conscientia mea) quaero quam salutem et correctionem ecclesiae, et pacem quae sinceritati doctrinae non deroget. Talem me experieris semper. Porro scriptum tuum contra interdecretum Caesaris vidi, legi, relegi: perplacet.*» *CO* 13: 169 (N° 1131), Haller à Calvin, Berne, 25 janvier 1549. Bien que la lettre convoquant les classes au synode soit datée du 4 février, cette lettre-ci montre que les pasteurs bernois étaient déjà au courant en janvier.

finalement su vaincre, au moins en partie, les préjugés des ministres suisses qui voyaient auparavant en lui un disciple du « traître » Bucer. L'heure était à la réconciliation et à l'unité.

Calvin profita de l'occasion pour poursuivre ses négociations avec Bullinger, qui allaient aboutir au *Consensus Tigurinus*. Viret partageait son optimisme ; il écrivit en février à Farel : « Nous pouvons espérer la concorde avec les ministres bernois… [Haller] ne pense pas que la voie ait jamais été plus commode pour moi pour publier une confession de foi, dans laquelle j'explique clairement et sans ambiguïté ce que je crois des questions controversées du ministère et des sacrements. »[587] Mais ses espoirs ne durèrent pas ; les querelles continuèrent à Berne et à Lausanne sans trouver de solution, et sapèrent les efforts de Calvin en faveur de l'unité dans toute la Confédération. Avant le synode de Berne, les Bernois envoyèrent Haller et le conseiller Hans Steiger enquêter sur la situation à Lausanne. Haller informa Bullinger : « Je n'ai jamais vu de ma vie des hommes plus querelleurs, qui se préoccupent de détails minimes et de lois rigides. »[588] Viret a perdu son optimisme dans sa nouvelle lettre à Farel : « Je ne vois pas clairement ce que l'avenir apportera… Si les dieux nous sont si peu propices et inexorables, espérons que Dieu nous sera propice et favorable. »[589] Deux semaines plus tard, il était encore plus découragé ; après avoir conseillé à Farel de ne pas venir au synode, il traduisit son désespoir dans une formule remarquable, où affleurent les sentiments et la frustration : « Nous avons vu et nous avons vécu en des temps où Bernois, Neuchâtelois et Genevois étaient une seule Église. Les temps ont changé. »[590]

Le synode de Berne se déroula mieux que prévu pour Viret ; bien qu'aucune décision n'ait été prise au sujet de Zébédée, Viret

587. *« Spes nobis est concordiae cum Bernensibus ministris […]. Viam non putat commodiorem ullam quam ut edam fidei confessionem, qua explicem clarissime et minime ambiguis verbis quid ego sentiam de iis rebus quae sunt in ministerii et sacramentorum negotio controversa. » CO* 13 : 180 (N° 1137), Viret à Farel, Lausanne, 7 février 1549.

588. *« Lausannae haec egimus. […] Homines contentiosiores non vidi unquam, qui minutissima quaeque rigidissimo iure prosequi satagant. » CO* 13 : 213-214 (N° 1158), Haller à Bullinger, Berne, 7 mars 1549.

589. *« Ego vero quid sit profutura non satis video. […] Si dii sunt nobis tam male propitii et inexorabiles, speramus Dominum nobis propitium et exorabilem futurum. » CO* 13 : 206 (N° 1154), Viret à Farel, Lausanne, 1er mars 1549.

590. *« Si non vocamini, vos vero ultro accurreretis, cogitate quibus exponemini vestrorum hominum ludibriis. Nam non spero vos in eam admittendos… Vidimus viximusque illis temporibus quibus Bernenses, Neocomenses et Genevenses una erant ecclesia. Mutata sunt tempora. » CO* 13 : 219 (N° 1162), Viret à Farel, Lausanne, 13 mars 1549.

sentit que son camp avait gagné et que pour le moins Zébédée serait transféré ailleurs[591]. Son souhait se réalisa, mais plus tard. En juin 1549, il pouvait annoncer à Calvin que Zébédée avait reçu l'ordre de se transférer de Lausanne à Yverdon, bien qu'il y ait eu des oppositions à Berne[592]. Calvin répondit sarcastiquement, avec bien peu de générosité tant envers Zébédée qu'envers les Yverdonnois: «Il est fort digne de ce peuple; on ne peut faire aucun mal à des gens qui méritent pareil pasteur.»[593] Apparemment, Zébédée n'avait aucune envie de quitter Lausanne, et les Bernois durent réitérer leur demande à deux reprises jusqu'à ce qu'il parte finalement en août 1549[594].

Le conflit entre Viret et Zébédée avait duré plus d'un an, et son importance s'étendit bien au-delà des murs de Lausanne. Ce qui avait commencé comme un débat local sur l'interprétation des Écritures au colloque de Lausanne était devenu un combat sur l'avenir des Églises réformées dans la Confédération. Allaient-elles rester fidèles à l'héritage de Zwingli, avec Zébédée? Ou, comme Viret, allaient-elles suivre la nouvelle voix de Calvin qui s'élevait depuis Genève? Lorsque les trois pasteurs les plus proches de Calvin et de Viret furent bannis de Berne, il semblait que la vieille garde allait rester sur ses positions. Au cœur de la mêlée, toutefois, on trouvait Heinrich Bullinger, le successeur de Zwingli à Zurich. Il n'a pas été un personnage central de notre récit, mais de fait c'est lui le héros. Il était le seul à jouir du respect des deux camps: sans sa médiation et les conseils qu'il prodigua à Calvin et à Haller, la situation aurait pu exploser. Même Calvin commença à signifier

591. «*Quod ad reliqua attinet, felicius cesserunt quam ausi fueramus sperare. […] Dominum multa in hac synodo suae in nos benevolentiae specimina atque signa edidisse, quamvis alioqui multa desiderari possent… Quid de Pyrrho nostro* [Zébédée, n.d.a.] *statutum aut statuendum sit, nondum certo didicimus. Hoc saltem existimo nos esse assequutos ut, si durius nihil aliud in eam statuatur, alio transferatur.*» *CO* 13: 227-228 (N° 1170), Viret à Calvin, Lausanne, 31 mars 1549.

592. «*Hodie sunt mihi literae Halleri redditae quibus quid senatus statuerit de Zebedaeo significat. Scribit, se iussum de eo transferendo cogitare. Negotium ei difficile videtur. Ait, non deesse qui eius translationem impedire moliantur, quod metuant ne eo exploso nimium nobis permittamus. Decretum est tamen ut transferatur.*» *CO* 13: 298-299 (N° 1204), Viret à Calvin, Lausanne, 12 juin 1549.

593. «*De Zebedaeo nihil habeo consilii nisi ut ecclesiae Iverdunensi reddatur siquidem impetrari hoc poterit. Ipse tali populo dignissimus, nec iniuria populo fiet qui talem pastorem meretur.*» *CO* 13: 300 (N° 1205), Calvin à Viret, Genève, 15 juin 1549. Je ne connais pas l'origine de l'opinion négative de Calvin sur les Yverdonnois.

594. «*Zebedaeo statuit senatus ut transferretur, sicuti iam ante decretum fuerat.*» *CO* 13: 329 (N° 1225), Viret à Calvin, Lausanne, 17 juillet 1549. «*Iterum statutum est et confirmatum serio totius senatus mandato et omnium ministrorum professorumque Bernatium consensu, ut semel tandem a nobis Zebedaeus transferatur.*» *CO* 13: 361 (N° 1242), Viret à Calvin, Lausanne, 15 août 1549.

qu'il pourrait accepter un compromis pour parvenir à l'unité dans la Confédération; et bientôt la dispute entre Viret et Zébédée se transforma en une tentative sérieuse de parvenir à un accord sur la question la plus controversée de la Réforme, celle de la cène.

LE *CONSENSUS TIGURINUS*

Les commentateurs modernes n'ont pas vu les liens entre l'affaire Zébédée à Lausanne et le *Consensus Tigurinus*, l'accord passé à Zurich entre Calvin et Bullinger sur la cène[595]. On manque ainsi une bonne part de la genèse du consensus; avec la publication de l'Intérim d'Augsbourg en juin 1548, il s'agit d'un moment crucial qui allait exiger un accord théologique entre les membres protestants de la Confédération et leurs alliés, pour que survive le mouvement évangélique. Calvin avait toujours nettement préféré la théologie de Luther à celle de Zwingli, mais le mouvement luthérien semblait mort à la suite de la guerre de Smalkalde. Un compromis avec les luthériens sur la cène n'avait donc plus de raison d'être: l'Intérim les avait totalement marginalisés. La critique que Calvin fit à l'Intérim marqua un tournant essentiel. Avec elle, il entrait clairement en lice du côté des Suisses plus que des luthériens allemands. Il faisait certes des compromis, mais il y voyait une grande chance d'obtenir des concessions de la part des zwingliens, qui semblaient jusque-là un groupe entêté et fermé, en particulier à Berne où les affrontements théologiques dans lesquels Viret était impliqué menaçaient les églises de langue française dans le Pays de Vaud.

D'un point de vue strictement théologique, on pourrait caractériser les compromis de Calvin dans les négociations sur le *Consensus Tigurinus* comme un renoncement à la pureté doctrinale; mais du point de vue historique, il s'agit de l'étape la plus téméraire de ses efforts pour unifier les cantons protestants sur la question de la cène. Ses actes avaient le potentiel d'éloigner les Suisses de leur

595. Paul Rorem, par exemple, a publié une histoire et une analyse solide des négociations menant au *Consensus Tigurinus*, mais nulle part il n'y mentionne Zébédée ou Viret et ne comprend pas pourquoi le dernier projet se fondait sur les articles que Calvin avait envoyés au synode de Berne de 1549 plutôt que sur la série de vingt-quatre propositions dont il avait débattu auparavant avec Bullinger. Paul E. Rorem, «The *Consensus Tigurinus* (1549): Did Calvin Compromise?» in Wilhelm H. Neuser (éd.), *Calvinus Sacrae Scripturae Professor/Calvin as Confessor of Holy Scripture: Die Referate des International Congress on Calvin Research vom 20. bis 23. August 1990 in Grand Rapids*, Grand Rapids: William B. Eerdmans, 1994, pp. 72-90; cit. pp. 84-85.

tendance fédéraliste naturelle à conserver des Églises séparées, tout comme ils avaient des cantons politiquement indépendants, et de les amener à la création d'une Église réformée unique qui pourrait par la suite être convaincue d'adopter d'autres notions calvinistes sur des questions comme la discipline, le pouvoir des clés et la prédestination. Le résultat fut un succès partiel décourageant, qui fit probablement plus de mal que de bien. Calvin et Bullinger parvinrent certes à un accord théologique, mais les Bernois, dont l'adhésion avait été un objectif central des négociations, hésitèrent à y souscrire. Il y avait eu une véritable occasion de faire l'unité en 1549, mais les Bernois ne s'associèrent au consensus qu'en 1551, et c'était alors trop tard. De plus, le *Consensus Tigurinus* brisa tout espoir de réconciliation avec les luthériens allemands, depuis que leur sort avait tourné. On considéra que Calvin avait trahi son ancienne affinité avec Luther, et on l'associa désormais avec les « sacramentaires » (du point de vue luthérien) zurichois.

Les négociations en vue du *Consensus Tigurinus* commencèrent sérieusement avec l'affaire Zébédée à Lausanne. Le conflit entre Zébédée et Viret avait atteint son sommet en avril 1548 ; à la fin du mois, les ministres luthériens étaient bannis de Berne, et Zurich fut bientôt impliquée lorsqu'elle envoya Johannes Haller à Berne pour aider à surmonter la crise. Calvin et Farel se rendirent à Zurich à la fin de mai 1548 pour faire appel au nom de Viret, et bien que Calvin et Bullinger aient déjà correspondu au sujet de la cène, c'est alors qu'on peut considérer que leurs négociations s'ouvrirent.

Quelques jours seulement avant l'arrivée de Calvin à Zurich, Bullinger lui avait donné les mauvaises nouvelles sur l'Intérim, s'exclamant : « Je crains qu'il en soit fini de la vraie religion en Allemagne. »[596] À son retour à Genève, Calvin continua de négocier par écrit avec Bullinger sur la cène. Il n'est pas nécessaire ici d'examiner de près les questions théologiques dont ils débattirent[597]. Il suffit de noter que leur désaccord principal tenait d'abord au fait que Calvin voyait dans les sacrements des *instruments* de la grâce de Dieu, alors que Bullinger préférait y voir des *témoignages*. Calvin

596. *« Vereor in Germania actum esse cum religione vera. Nam Caesar iuvantibus et consentientibus principibus et ordinibus Imperii, pauculis demptis, composuerunt Interim. » CO* 12 : 706 (N° 1025), Bullinger à Calvin, Zurich, 26 mai 1548.

597. Ces échanges et les aspects théologiques sont bien décrits par Paul Rorem, « The *Consensus Tigurinus* (1549) », *op. cit.,* pp. 80-84.

croyait que Dieu œuvrait *à travers* les sacrements, mais Bullinger trouvait ce langage trop proche de la doctrine catholique, parce qu'il attribuait trop aux objets matériels et pas assez à Dieu. En mars 1549, bien que Calvin ait semblé assez découragé – sans doute par l'inquiétude qu'il ressentait, tout comme Viret, à l'égard des résultats du prochain synode de Berne – les deux théologiens avaient trouvé assez de points communs pour que Bullinger puisse écrire: «Je ne vois pas en quoi tu es en désaccord avec nous», et répéter l'urgence du besoin d'unité:

> L'Église du Christ est dispersée par tout le monde, mais il y a peu d'Églises aujourd'hui qui conservent ouvertement le nom de Christ. Presque toutes les Églises allemandes, certainement celles de Haute-Allemagne, ont adopté l'Intérim. Prions pour elles, je te prie, et réunissons tous les hommes d'Helvétie pour que nos Églises soient en accord.[598]

Le résultat favorable du synode de Berne, en mars, semble avoir redonné courage à Calvin, et peut expliquer pourquoi Bullinger et lui fondèrent le *Consensus Tigurinus* sur les articles du synode concernant la cène plutôt que sur les propositions dont ils avaient discuté naguère. Il était essentiel que les Bernois approuvent l'accord; en se servant d'un document déjà adopté par le synode, pensaient Calvin et Bullinger, les chances étaient meilleures d'y parvenir.

En mai 1549, Calvin quitta de nouveau Genève, avec deux objectifs. Officiellement, il prévoyait d'encourager les gouvernements de Berne et de Zurich à signer l'alliance avec la France d'Henri II. En outre, il entendait tenir une discussion finale sur le *Consensus Tigurinus* avec Bullinger en personne[599]. La réunion de Zurich fut un succès, et bien que la rédaction ait quelque peu changé, Calvin et Bullinger parvinrent de fait à un consensus. C'était la partie la plus facile; le vrai défi allait être de persuader les Églises de la Confédération de souscrire elles aussi à cet accord.

598. *«Dicis te sic a nobis dissentire, ut animo minime sis disiunctus. Ego vero non video cur a nobis dissentias. […] Ecclesia Christi quidem dispersa est per totum terrarum orbem, sed pauculae restant hodie quae palam ecclesiae Christi nomen retineant. Ecclesiae germanicae fere omnes, certe superioris Germaniae, receperunt Interim. Oremus pro illis, obsecro, et huc conferamus vires omnes in Helvetia ut ecclesiae nostrae sint concordes.» CO* 13: 221, 223 (N° 1165), Bullinger à Calvin, [Zurich], [vers le 15 mars 1549].

599. Voir *CO* 13: 264, et note 2 (N° 1185), Calvin à Farel, [Genève], 7 mai 1549.

Les Bernois furent réticents dès le début. Après avoir appris que Calvin avait rencontré les pasteurs de Zurich et avoir lu le projet de texte, les pasteurs bernois se dirent d'accord avec son contenu[600]. Ils n'entendaient pas empêcher sa publication; toutefois, ils ne l'adopteraient pas officiellement «de crainte que ce consensus inattendu n'amène plus de suspicion et de troubles que de paix»[601]. Le mot «inattendu», ou plus exactement «non espéré» *(insperata)*, implique une certaine critique: il indique non pas une «plaisante surprise» mais une légère indignation de n'avoir pas été consultés sur une question de telle importance. La raison de leur réticence fut plus claire quelques semaines plus tard, lorsqu'ils jugèrent nécessaire de s'expliquer auprès des Zurichois: «La plupart de nos sénateurs ont l'œil sur Calvin et Farel et ont des soupçons sur eux, et si nous référons quoi que ce soit à ce sujet au Conseil, une cabale pernicieuse se formera.»[602] Présentant à Calvin la position de Berne, Haller fut encore plus explicite: il lui rappela la concorde de Wittenberg, «ce malheureux accord de Bucer qui amena tant de discorde dans cette Église»[603]. Une fois de plus, c'est la méfiance constante envers Bucer, auquel Calvin était associé pour toujours, et le douloureux souvenir des divisions au sujet de la concorde de Wittenberg qui retinrent les Bernois.

Calvin et Bullinger n'étaient pas prêts à céder, toutefois, et firent de nouveau pression en septembre 1549, recevant la même réponse de Berne[604]. À la fin du mois, Calvin désespérait: «Quant à la formulation de notre consensus, écrivit-il à Viret, je ne sais pas ce que je dois en espérer. Les Bernois […] refusent constamment d'y souscrire.»[605] Une semaine plus tard, Bullinger informait Calvin que

600. *«… nihil tamen habemus quod in re ipsa […] reprehendamus. Sed videntur omnia bene docte et christiane dici, maxime cum in posteriore parte diligenter reiiciantur ea quae hactenus huic contentioni materiam suppeditarunt.» CO* 13: 288 (N° 1197), les ministres de Berne aux ministres de Zurich, Berne, 2 juin 1549.

601. *«Hoc ergo unanimi consensu omnibus nobis videtur, non hac tempestate confessio ista in lucem eat, sed sufficiat in praesentiarum mutuus ille inter vestras et nostras ecclesias consensus, ne insperata illa concordia plus suspicionis pariat et perturbationis quam pacis. Quod si vero omnino vobis consultum videtur ut edatur publice, per nos quidem licebit: nihil praescribimus.» Idem*.

602. *«D. Calvinus et Farellus plerisque senatoribus nostris et noti et suspecti sunt, et perniciosa moveretur camerina si quidquam hac de re ad senatum referremus.» CO* 13: 314 (N° 1214), les ministres de Berne aux ministres de Zurich, 27 juin 1549.

603. *«Et si de pace et concordia dicamus, ipsum etiam pacis et concordiae vocabulum ita eis suspectum est propter infelicem illam Buceri concordiam, quae omnem huic ecclesiae peperit discordiam, ut nullum sit dubium quin reclamaturi sint omnes.» CO* 13: 326-327 (N° 1224), Haller à Calvin, Berne, 12 juillet 1549.

604. Voir par exemple *CO* 13: 386-387 (N° 1262), Haller à Calvin, Berne, 12 septembre 1549; *ibid.*, 391-392 (N° 1266), les ministres de Berne aux ministres de Zurich, Berne, 14 septembre 1549.

Schaffhouse et Saint-Gall avaient signé, mais pas Bâle qui venait de republier sa propre confession de foi[606]. Les espoirs d'unité s'évanouissaient. Sans le soutien de Berne et de Bâle, les deux cantons protestants les plus importants après Zurich, le *Consensus Tigurinus* restait lettre morte, un accord théologique sur le papier et non le vecteur d'unité qu'avaient souhaité Calvin et Bullinger.

Lorsque Berne finit par adopter le *Consensus Tigurinus*, en 1551, l'occasion d'unifier les protestants suisses était passée; comme nous le verrons, de nouveaux conflits avaient éclaté qui galvanisaient les courants opposés. Mais l'accord eut d'autres conséquences: non seulement il n'avait pas réussi à réconcilier les protestants suisses, mais il garantissait aussi que Calvin ne puisse revenir vers les luthériens lorsque ceux-ci s'allièrent pour forcer Charles Quint à repasser les Alpes. Avant 1549, Calvin aurait pu se mettre d'accord sur la cène soit avec Bullinger et les Suisses, soit avec Melanchthon et les luthériens. À vrai dire, il lui aurait été plus facile de s'allier à ces derniers, car il préférait nettement Luther à Zwingli. Mais les concessions qu'il fut forcé de faire aux zwingliens pour le *Consensus Tigurinus* lui fermèrent la voie à tout accord avec eux. Par conséquent, les querelles entre Calvin et des luthériens comme Joachim Westphal s'intensifièrent encore dans les années 1550[607].

Dans la Confédération, le refus initial de Berne et de Bâle de signer l'accord reflétait les profondes divisions qui régnaient entre cantons protestants. Le *Consensus Tigurinus* ne servit donc pas de document d'unification mais exacerba ces divisions existantes. Zurich chercha à jouer les médiateurs. Les Bernois ne se fiaient à aucun document ni à aucune doctrine qu'ils n'auraient produit eux-mêmes. Et Bâle, qui risquait plus que Berne ou Zurich d'être attaquée par l'Empire en raison de sa situation à la frontière allemande, se rapprocha encore plus de ses voisins luthériens en

605. (Note de la p. 215.) *«De formula nostri consensus quid sperare debeam nescio. Bernates, ut ex Halleri literis intelliges, constanter subscriptionem recusant.» CO* 13: 397 (N° 1270), Calvin à Viret, Genève, 23 septembre 1549.

606. *«Iam quod sententias fratrum attinet sic habe. Ministris ecclesiae Basiliensis nihil huius communicavimus, non aliam ob causam quam quod intra anni spatium ediderunt, imo repararunt, fidei suae confessionem, cui cum haec nostra probe consentiant, supervacaneum videbatur ab eis postulanda confessio aut sententia, quam non ita pridem ediderant. Ministri ecclesiarum Schaffhusii et Sangalli cum gratulatione approbarunt omnia.» CO* 13: 404-405 (N° 1276), Bullinger à Calvin, Zurich, 30 septembre 1549.

607. Voir David Steinmetz, *Calvin in Context*, Oxford: Oxford University Press, 1995, pp. 172-186.

Haute-Allemagne. Le *Consensus Tigurinus* ne rapprocha que Zurich et Genève, et Bullinger continua pendant toutes les années suivantes de parler avec Calvin, puis avec son successeur Théodore de Bèze, tout en restant à la tête de l'Église réformée de langue allemande.

Le Pays de Vaud, sujet de Berne, était pris entre deux feux. Viret et ses collègues de Lausanne étaient de plus en plus sous l'influence de Calvin alors que les Bernois se méfiaient toujours davantage de ce dernier. Issu de l'affaire Zébédée à Lausanne, le *Consensus Tigurinus* échoua néanmoins à s'implanter dans la seule région de langue française officiellement protestante en dehors de Genève. En même temps, le sort du Pays de Vaud était à la merci de la politique internationale, servant de monnaie d'échange dans les efforts pour renouveler l'alliance française.

L'ALLIANCE AVEC LA FRANCE

Nul épisode de la vie de Calvin n'a peut-être été aussi peu étudié que son rôle dans les négociations pour renouveler l'alliance entre la France et la Confédération suisse[608]. En raison de l'absence de littérature secondaire sur le sujet, Heiko Oberman n'a eu que peu d'indices pour identifier le mystérieux *foedus gallicanus* que mentionne souvent la correspondance conservée. Oberman donne l'impression que Calvin fit en privé des ouvertures à la couronne de France pour parvenir à un accord qui légitime le mouvement évangélique en France[609]. Sa description des objectifs de Calvin est juste, mais il n'a pas vu que le *foedus gallicanus* n'était ni un mystérieux complot ni une trouvaille de Calvin. L'expression se réfère simplement au traité d'alliance entre la Confédération et la France, qui avait été conclu en 1521 et devait être renouvelé en 1548-1549[610].

Il est difficile d'évaluer précisément le rôle de Calvin dans ce processus, car il prenait soin de rester discret. Rien de surprenant à cela : il venait d'être accusé à Genève d'être un agent français[611]. Il devint d'ailleurs agent français, d'une certaine manière, mais

608. À la seule exception d'une brève discussion in Bruce Gordon, « Calvin and the Swiss Reformed Churches, » in Andrew Pettegree *et al.* (éd.), *Calvinism in Europe 1540-1620*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994, pp. 64-81 ; cit. pp. 73-74.

609. Oberman, « Calvin and Farel », *op. cit.,* p. 52.

610. Voir plus haut, au chapitre 2, « Le renouvellement de l'alliance avec la France, 1547-1549 ».

611. Voir Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit.,* p. 103.

plus tard. Ce que les sources montrent clairement, c'est que Calvin rencontra à plusieurs reprises, à titre privé, les ambassadeurs français auprès de la Confédération et qu'il soutint publiquement l'alliance avec la France, bien qu'il sache qu'Henri II était aussi cruel que son père contre les évangéliques dans son royaume[612].

Ces efforts de Calvin vont de pair avec ses négociations en vue du *Consensus Tigurinus*: il s'agit de tentatives, comme le signale Oberman, pour légitimer le mouvement évangélique en France d'une part, d'autre part pour légitimer le calvinisme en Suisse. Calvin souhaitait fonder ce que j'appellerai le «calvinisme politique», établir une base calviniste centrale et solide dans une Confédération alliée à la France. Cela aurait dû permettre de constituer une défense militaire efficace contre les ambitions du pape et des Habsbourg, et de favoriser la circulation des idées réformées depuis la Suisse vers la France, l'Italie du Nord et les villes et territoires luthériens d'Allemagne du Sud récemment conquis (et démoralisés).

En septembre 1547, Calvin écrivit à Bullinger: «Je suis contraint d'entendre plus que je ne le souhaite sur la calamité en Allemagne.»[613] Même à ce moment, il voyait l'avenir dans l'alliance avec la France: «Il y a beaucoup de choses qui peuvent à juste titre vous [les Zurichois] dissuader d'une association avec la France. Mais de même que vous ne souhaitez pas être trop impliqués, je ne vois pas pourquoi vous refusez tout lien.»[614] Zurich avait été le seul canton à refuser de faire partie de l'alliance de 1521. Il ne s'agissait donc pas pour les Zurichois de renouveler une alliance, mais d'y adhérer pour la première fois. Dans ces conditions, les Zurichois étaient bien plus difficiles à convaincre que les autres membres de la Confédération.

612. Édouard Rott signale aussi que Calvin reçut de l'argent de la couronne de France au titre de pratiquant local recruté par les ambassadeurs français pour pousser au renouvellement de l'alliance. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses*, 1, p. 456. Il se réfère à un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 16,947): «A Monsr le chastelain Merveilleux la somme de 40 L. 10 s. tz… à luy ordonnée pour son remboursement de semblable somme qu'il a payée pour despense faicte par Maistre Jehan Calvyn et Guillaume Farel pour estre allez ès quantons des protestans pour le faict de la dicte alliance…» On ne sait pas s'il s'agissait de payer les services de Calvin et de Farel ou de rembourser simplement les frais encourus pour assister aux Diètes qui discutaient de l'alliance.

613. *«De Germaniae calamitate plura audire cogor quam vellem.» CO* 12: 590 (N° 946), Calvin à Bullinger, Genève, 19 septembre 1547.

614. *«Multa sunt quae merito vos deterreant a societate francica. Sed quemadmodum vos cum illo penitus implicari minime expedit, ita cur omnem coniunctionem refugiatis, non video.» CO* 12: 591 (N° 946).

Henri II commença à faire des ouvertures aux Suisses en novembre 1547. En janvier 1548, Calvin reçut une première visite de l'ambassadeur de France, qui « insista sur la concorde entre nous et favorisa l'amitié avec les Suisses »[615]. Calvin ne fit pas alors d'autres remarques sur la visite ou sur son opinion sur la question, et les ambassadeurs ne commencèrent pas à pousser aux négociations avant l'occupation de Constance par l'empereur et le retour du duc Emmanuel-Philibert sur la scène internationale en août 1548. La question devenait désormais urgente pour les Suisses. De Bâle, Oswald Myconius écrivit à Calvin pour l'informer de rumeurs selon lesquelles Charles Quint entendait continuer ses conquêtes en traversant la Lotharingie et la Bourgogne pour déclarer la guerre à Henri II et à Berne, en riposte à leur occupation de la Savoie[616]. Il n'était pas nécessaire d'ajouter que Genève serait aussi menacée si la rumeur était avérée.

Le 3 novembre, dans sa lettre à ses ambassadeurs où il leur demandait de recruter des pratiquants locaux au-dessus de tout soupçon, pour encourager le renouvellement de l'alliance[617], Henri II jouait précisément sur ces craintes. Il semble que les ambassadeurs surent recruter Calvin et Farel. Alors que les négociations s'accéléraient au printemps 1549, Bullinger et Zurich restaient fermement opposés à l'alliance, citant « les persécutions cruelles du roi contre les chrétiens »[618]. Juste avant de partir de Genève en mai pour aller discuter avec Bullinger du *Consensus Tigurinus* et d'essayer de convaincre Bernois et Zurichois d'accepter l'alliance, Calvin expliqua plus précisément sa position à Bullinger. Il admettait que les alliances ne doivent pas être conclues à la légère mais correspondre à une nécessité[619]. On vivait une époque

615. *« Eo ipso die quo hinc abiistis venit a Rege nuncius cum fiduciariis, ut vocant, literis. […] Hortatus est etiam inter se concordes forent, et cum Helvetiis foverent amicitiam. »* *CO* 12:651 (N° 988), Calvin à Viret, [Genève], 15 janvier 1548.

616. *« Rumor est occupasse in Pedemonte oppidum munitissimum : Binerol vocant. Et constat, praemissis Spiram tormentis, glandibus, pulvero bombardico multo, et ipsum eo intendere animum cum suis, quo, ut ferunt, per Lotharingiam et Burgundiam invadat Regem, et Bernenses propter Sabaudum. »* *CO* 13:38 (N° 1068), Myconius à Calvin, Bâle, 28 août 1548.

617. Voir plus haut, au chapitre 2, « Le renouvellement… ».

618. *« Tigurini in praesenti nullam legationem miserunt ad comitia Salodorensia Regis, cum quod non sint in foedere de cuius reparatione tractabitur, tum quod foederis capita aliquot huiusmodi esse videantur, ut non possint a nobis recipi. […] Multorum animos terret exemplum foederis Iosaphat icti cum domo Achab, et dolet multis cruenta illa persequutio Regis in Christianos. »* *CO* 13:222 (N° 1165), Bullinger à Calvin, [Zurich], [vers le 15 mars 1549].

619. *« Sic quidem statuo : minime appetenda esse eiusmodi foedera, quoniam plurimum semper in se periculi contineant. Verum si qua nos iusta ratio impellat, imo etiam urgeat, non esse cur in totum abhorreamus. »* *CO* 13:267 (N° 1187), Calvin à Bullinger, [Genève], 7 mai 1549.

où « de grandes calamités menacent presque toute l'Église »[620]. Sa plus grande crainte était que, si les Suisses ne s'alliaient pas avec Henri II, Charles Quint n'aille trouver de nouveau le roi de France[621]. Cette évolution était peu probable, mais il est vrai que les deux monarques catholiques d'Europe occidentale avaient déjà démontré une certaine volonté de collaborer contre l'hérésie protestante, notamment lors de leur réunion à Aigues-Mortes en 1538[622]. Et si Calvin était bien conscient de la cruauté d'Henri II envers les protestants français, il y voyait une raison de plus d'entrer dans l'alliance : « Si je consultais ma vie personnelle ou mes raisons privées, je penserais différemment, mais si je considère combien ce moment pourrait aider à la propagation du royaume de Christ, je suis justement poussé à la soutenir. »[623]

On ne saisit pas très bien pourquoi Calvin voyait dans l'alliance une occasion si favorable pour le « royaume du Christ ». Deux cas sont possibles. Il peut avoir pensé que cela permettrait simplement aux cantons protestants d'exercer plus de pression diplomatique sur le roi pour qu'il cesse ses persécutions. Mais la faiblesse de cette interprétation tient au fait que Berne et Bâle avaient été alliées avec la France depuis plus de vingt-cinq ans, et que leurs tentatives d'influencer François Ier n'avaient pas abouti. Pourquoi Henri II réagirait-il différemment ? L'autre scénario, plus vraisemblable, est que les ambassadeurs français auraient promis à Calvin que, s'il les aidait à convaincre les cantons protestants de renouveler l'alliance, le roi pourrait soit cesser les persécutions, soit faciliter aux protestants la possibilité de quitter la France.

Bullinger n'accepta pas ces arguments. « Je ne doute pas, répondit-il à Calvin, qu'en quelques années nous aurons perdu l'Évangile et toute religion et vraie discipline, si nous ouvrons à nouveau la porte au service armé du roi par des alliances de ce genre. »[624] Les Zurichois

620. *« At rursus, dum mecum reputo quam afflictae sint res nostrae, quantae adhuc calamitates impendeant, quae propemodum ecclesiae vastitatem minantur, multum vereor, ne si ea subsidia quae modo licita sint negligamus, nimiae id magis securitati tribuatur quam piae fiduciae. » CO* 13 : 267 (N° 1187).

621. *« Hoc primum timeo ne Pharao noster* [Charles Quint, n.d.a.], *omni spe contrahendae vobiscum amicitiae exclusus, ad Antiochum* [Henri II, n.d.a.] *se conferat. » CO* 13 : 267-268 (N° 1187).

622. Voir plus haut, chapitre 2, « La diplomatie suisse… ».

623. *« Ego si vitae meae aut privatis rationibus vellem consultum, alio me statim conferrem. Sed dum expendo quantum habeat hic angulus momenti ad propagandum Christi regnum, merito sum sollicitus de eo tuendo. » CO* 13 : 268 (N° 1187).

624. *« Neque ego dubito quin amisissemus intra paucos annos evangelium et omnem religionem et disciplinam veram, si militiae regiae per huiusmodi foedera rursus aperiremus ianuam. » CO* 13 : 280 (N° 1194), Bullinger à Calvin, Zurich, 11 mai 1549.

avaient encore le douloureux souvenir du massacre des soldats suisses à Marignan et de leur terrible défaite à Kappel, et ils restaient fermement isolationnistes: «Notre peuple ne veut pas être uni par alliance ni à César ni aux Français ni à aucun autre prince.»[625] Haller lui aussi, même s'il reconnaissait que «toute la France dépend de Calvin», s'inquiétait du fait que celui-ci et quelques partisans bâlois de l'alliance «cherchent à nous convaincre que l'alliance avec la France doit être conclue en raison des souffrances infligées par le roi» et «qu'ils croient que les voies de l'Antéchrist et des prêtres puissent ainsi être fermées»[626]. Pour Haller et Bullinger, Calvin semblait en train de négocier un pacte avec le diable. Lui-même était conscient de la précarité de sa position et s'inquiéta à quelques occasions que ses lettres risquent de tomber dans de mauvaises mains[627].

La plupart des cantons catholiques signèrent l'alliance française en juin 1549. En juillet, Calvin espérait encore que les Bernois allaient faire de même[628], mais ses espoirs étaient vains. Il reprit brièvement de l'optimisme au mois d'août, quand Bâle et Schaffhouse se décidèrent finalement à signer. En septembre, Calvin rencontra de nouveau l'ambassadeur français, «longuement et familièrement» et écrivit à Viret: «Que Dieu fasse que les Zurichois et les Bernois changent d'opinion.»[629] Le lendemain, cependant, Haller écrivait à Calvin que les magistrats bernois repoussaient toujours le traité[630]. À la fin d'octobre 1549, Calvin finit par abandonner tout espoir dans l'alliance[631].

625. *«… intelliges nihil spei apud nostros superesse, quod unquam vel cum Caesare, vel cum Gallo, vel cum ullo principe coniungantur foedere.» CO* 13: 279 (N° 1194).

626. *«Certe, ut scribis, magnus est Calvinus, cui multum deferendum. Universa ab ipso pendet Gallia […]. Quod vero illi tentarunt persuadere foedus gallicum pangendum esse ratione afflictorum a Rege, miror illos existimare hac ratione Antichristi mores et pfafforum frangi posse.» CO* 13: 290 (N° 1198), Haller à Bullinger, Berne, 2 juin 1549.

627. *«Nobis interea cavendum ne in tales manus incidant nostrae literae.» CO* 13:305 (N° 1211), Calvin à Bullinger, Genève, 26 juin 1549; *«… mitto ad te epistolae exemplar, qua ingenue testatus sum quid de gallico foedere sentirem: ne si in aliquem incideris qui imbutus sit falsa opinione, tibi desit quod respondeas. Nolo tamen vulgari quae illic continentur. Et exemplar diligenter servabis ut mihi remittas. Neque enim perire volo.» CO* 13: 319 (N° 1218), Calvin à Viret, Genève, 6 juillet 1549.

628. *«Quod ad foedus attinet, si quid meae coniecturae valent, tandem allicientur Bernates.» CO* 13: 325 (N° 1223), Calvin à Farel, Genève, 9 juillet 1549.

629. *«Nudius tertius colloquutus sum regio legato prolixe et familiariter. […] Basileam et Schaffusiam non ignoras novum esse gallici foederis auctarium. Valesiani quoque tandem compositis motibus se ad societatem iunxerunt. Sic versatur huius mundi alea. Faxit Dominus, ut Tigurini et Bernenses in suo cardine insistant.» CO* 13:385 (N° 1261), Calvin à Viret, 11 septembre 1549.

630. *«Domini nostri constanter foedus gallicum respuunt.» CO* 13: 387 (N° 1262), Haller à Calvin, Berne, 12 septembre 1549.

631. *«Nihil hic novi, nisi quod Tigurum et Berna spem omnem foederis Gallo absciderunt.» CO* 13: 440 (N° 1297), Calvin à Bucer, [fin octobre-début novembre 1549].

L'ABROGATION DES COLLOQUES

La décision de Berne d'abolir les colloques hebdomadaires à Lausanne sonna la fin du calvinisme politique. En post-scriptum à l'affaire Zébédée, les ministres et magistrats bernois décidèrent que ces réunions où pasteurs et professeurs discutaient de la doctrine et de l'interprétation de la Bible encourageaient les débats enflammés et les désaccords qui avaient divisé le corps des pasteurs lausannois depuis un an et demi; désormais les colloques ne se tiendraient plus que quatre fois par an[632]. Pour Viret et ses collègues calvinistes, c'était l'expression zwinglienne ultime et caricaturale du pouvoir de l'État sur l'Église; si les pasteurs n'étaient même plus autorisés à discuter ensemble de la Bible et de la doctrine chrétienne, que leur restait-il? Viret se mit une fois de plus en route pour Berne pour faire appel contre cette décision, et Calvin écrivit à Wolfgang Musculus, un théologien réputé qui venait d'arriver à Berne d'Augsbourg, pour lui dire qu'il ne comprenait pas que Haller et lui aient approuvé, voire encouragé, cet acte «antiecclésiastique»[633]. Viret confirma plus tard la nouvelle choquante: non seulement Musculus et Haller avaient approuvé la décision, mais c'était eux qui en étaient les principaux responsables[634]. À la même époque, Calvin passa à Bucer les salutations de Viret, qui n'osait pas lui écrire directement: «Tu ne croirais pas la manière inique dont il est traité.»[635]

Les Bernois atténuèrent quelque peu leur décision en autorisant les colloques à se tenir plus fréquemment à Lausanne, mais ils exigèrent

632. «*Erat autem huiusmodi ut posthac colloquia singulis hebdomadibus repetita, propter molestiam et laborem multorum ministrorum, quem et longitudine itineris et aliis abusibus percipiebant, abrogentur, neque deinceps saepius quam quater unoquoque anno habeantur, in quibus sacrae scripturae loci tractari possint, et iis explanari ac declarari qui de re quapiam dubitarint: ea tamen lege et conditione ne quidquam disputationi ac reformationi ac iureiurando in hac urbe nostra habitis ac praestitis contrarium aut repugnans proponatur.*» *CO* 13: 375 (N° 1254), le Conseil de Berne aux ministres de Lausanne, Berne, 2 septembre 1549.

633. «*Interea tristis nuncium hic spargitur: vetari fratres ditionis Bernensis ne ad scripturam tractandam ex more conveniant. Ne quid dissimulem: cum haec agendi ratio minime sit ecclesiastica, te et Hallerum eius autores vel approbatores fuisse valde miror et molestius fero.*» *CO* 13: 433 (N° 1294), Calvin à Musculus, Genève, 22 octobre 1549. Sur Musculus, voir Reinhard Bodenmann, *Wolfgang Musculus (1497-1563): Destin d'un autodidacte lorrain au siècle des Réformes*, THR 343, Genève: Droz, 2000.

634. «*Heri literas accepi a Musculo et Hallero quibus aperte se fatentur autores eius consilii quod sequutus est senatus de abrogandis colloquiis, in quo sibi mire placere videntur, me vero graviter peccare arbitrantur qui hac de re conquerar, et pium senatus institutum non approbem.*» *CO* 13: 443 (N° 1300), Viret à Calvin, Lausanne, 4 novembre 1549.

635. «*Farellus tibi scribit copiose, ut videbis. Viretus non audet: non enim credas quam inique tractetur. Et tamen quam potest officiosissime te salutat, petitque ut se habeas excusatum.*» *CO* 13: 440 (N° 1297), Calvin à Bucer, [Genève], [fin octobre-début novembre 1549].

que personne ne soit tenu d'y assister, qu'ils ne discutent d'aucun point controversé, que personne ne conteste l'interprétation de la Bible présentée par l'orateur choisi et qu'aucune « innovation » ne soit introduite[636]. Cela ne suffisait pas à Viret, qui retourna de nouveau à Berne. Farel écrivit à Calvin : « Selon ce que j'entends, les constructeurs détruisent l'édifice de Dieu et construisent des ruines. »[637] De retour d'une mission sans succès, Viret était abattu et anxieux pour l'avenir :

> Qu'y aura-t-il de certain pour toujours dans l'Église, et quelle harmonie et constance pouvons-nous espérer si toutes choses sont soumises à l'acquiescement des pasteurs bernois ? si eux – qui ne sont plus des frères mais des seigneurs – décident et imposent des lois pour tous les frères au sujet des églises étrangères, qu'ils abrogent les décisions synodales et ce qui a été ordonné par d'autres sans consulter tous les frères et les églises voisines, à l'exception des églises qui leur agréent ? Si je suis dans l'erreur, je te prie de me remettre sur le droit chemin. Je dis ce que je sens, et je vois ce que va être l'avenir.[638]

Viret avait été en conflit avec les magistrats bernois depuis des années. L'élément nouveau, c'est ce qu'il considérait comme une trahison et une prise de pouvoir des pasteurs bernois mêmes. Sa quête de la discipline avait toujours concerné les relations entre Église et État, et il croyait que les ministres bernois étaient ses alliés contre les

636. *« Si quando tamen eius classis ministris saepius quam quater convenire videatur, posse quidem id se permittere, ea tamen conditione ut ne quis ad eos extraordinarios conventus cogatur. Quoties vero ita fuerit conventum, ferre se nullo modo posse ut controversiis et contentionibus res agatur, quemadmodum quidem olim est factum, adeo ut litigationum potius quam colloquiorum speciem hi conventus habuerint. Hunc igitur ritum se probare : Ut semel aliquis scripturae locum aliquem tractet, mox discedat, caeterique fratres tum doctrinae tum morum ipsius censuram agant, ut eorum quae necessaria videbuntur decanus eum admoneat, nec postea quidquam repugnans proponere liceat. Possint quoque hebraicae et graecae linguae professores eundem scripturae locum tractare atque declarare. […] Eaque etiam conditione ut serio admoneantur ut ab omni innovatione caveant, ne magnificentissimis Principibus occasio praebeatur, non hoc tantum colloquiorum iure ipsos privandi, sed ipsa quoque eligendorum ministrorum potestate. » CO* 13 : 444 (N° 1301), le Conseil de Berne à Viret, Berne, 9 novembre 1549.

637. *« Viretum quamvis valde festinans, redeuntem Berna assequi hic non potui. Siquidem prius hinc solverat, nec recta Lausannam repetiit. Ut audio, aedificatores diruunt Domini aedificium et ruinas aedificant. » CO* 13 : 449 (N° 1305), Farel à Calvin, 14 novembre 1549.

638. *« Quid unquam certum erit in ecclesia, et quae nobis speranda est concordia et constantia, si ad ministrorum Bernatium nutum regantur omnia ? si de alienis ecclesiis ipsi statuant et fratribus omnibus, non iam fratres sed domini, leges imponant, synodorum placita abrogent, et quae ab aliis sancita sunt rescindant, inconsultis fratribus omnibus et vicinis ecclesiis, nisi quas libuerit ? Si hic erro, quaeso te me ut in viam reducas. Loquor quod sentio. Provideo quid futurum sit. » CO* 13 : 452 (N° 1307), Viret à Calvin, Lausanne, 18 novembre 1549.

autorités civiles avides de pouvoir. Lorsque les pasteurs Musculus et Haller se mirent à faire des lois pour l'Église de Lausanne, ils sapèrent complètement l'ecclésiologie réformée de l'égalité entre les ministres. La référence que fait Viret à « l'acquiescement des pasteurs bernois » rappelle clairement les discussions médiévales sur l'autorité du pape dans le contexte de la « théorie des deux glaives », selon laquelle le glaive spirituel était manié par le prêtre et le glaive temporel *ad nutum sacerdotis*[639], « à l'acquiescement du prêtre ». L'emploi de cette expression, et sa remarque selon laquelle les ministres bernois ne sont « plus des frères mais des seigneurs », entendaient clairement rappeler la hiérarchie ecclésiastique catholique. Les Bernois, qui avaient été les plus fiers opposants du « papisme » dans la Confédération, avaient glissé vers une ecclésiologie catholique hiérarchique dans laquelle les pasteurs bernois régnaient sur tous les pasteurs du canton et ignoraient les opinions des Églises voisines, comme celle de Genève.

Au cours des semaines, des mois et des années à venir, comme nous le verrons au chapitre suivant, les conflits entre les Bernois et les calvinistes de Lausanne et de Genève continuèrent de creuser le fossé entre eux. Haller écrivit à Bullinger qu'il n'y avait plus d'espoir de paix, et bien qu'il se soit réconcilié personnellement avec Viret, ajouta : « Je sais qu'il n'y a plus de place pour Viret parmi nous. »[640] Calvin se plaignit à Bullinger que « les frères bernois se comportent plus impérieusement que fraternellement envers eux [les ministres lausannois], de telle sorte qu'ils ne sont plus ministres que de nom »[641]. Le commentaire le plus fort vint peut-être de Viret, qui écrivit à Calvin : « Les conseils et invectives de Musculus et de Haller contre notre nation ne cessent de m'étonner. »[642] Il est difficile de dire ce que Viret entend précisément par « notre nation ». Il n'y inclut certes pas Berne, bien qu'il soit né dans le bailliage commun

639. Voir par exemple la célèbre citation de Bernard de Clairvaux, *De consideratione : « Uterque ergo Ecclesiae et spiritualis scilicet gladius, et materialis ; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exserendus : ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis, et iussum imperatoris. » PL* 182:776C.

640. *« Hinc nulla prorsus nobis speranda fuit pax. […] Post longam vero contentionem, datis mutuo dextris, reconciliati sumus. Factum est hoc inter nos privatim : alioqui, si caeteri scirent, scio nullum Vireto futurum amplius apud nos locum. » CO* 13 : 478, 480 (N° 1320), Haller à Bullinger, Berne, 30 novembre 1549.

641. *« Fratres interea Bernenses imperiose, ut audio, magis quam fraterne erga eos se gerunt, ut nihil in calculum praeter ipsum ministerii nomen veniat. » CO* 13 : 489 (N° 1324), Calvin à Bullinger, Genève, 7 décembre 1549.

642. *« Non possum satis mirari Musculi et Halleri consilia et invectivas in nostram nationem… » CO* 13 : 494 (N° 1327), Viret à Calvin, Lausanne, 11 décembre 1549.

d'Orbe et qu'il ait donc toujours été sujet de Berne. L'expression pourrait s'adresser au seul Pays de Vaud, mais il écrit à Calvin et utilise la première personne du pluriel : il étend peut-être cette notion à Genève, voire à l'Europe francophone. En vérité, il ne s'agissait donc pas d'une bataille théologique en pays vaudois, mais d'une guerre culturelle entre les mouvements évangéliques de langue allemande et française en Europe. La bataille pour l'âme de la Confédération fut tranchée en 1549 en faveur des Alémaniques. Calvin et ses disciples allaient devoir regarder ailleurs.

RÉSEAU FRANÇAIS

Peu après le triple désastre de 1549 – l'échec de la ratification du *Consensus Tigurinus*, l'échec de l'alliance avec la France et l'abrogation par Berne des colloques de Lausanne, avec ses « prétentions papistes » en ecclésiologie – Calvin dédia son nouveau livre, *De Scandalis*, à Laurent de Normandie, nouvel immigré français à Genève[643]. Dans cet ouvrage, il salue la courageuse fuite par ce dernier de la persécution en France pour suivre l'Évangile à Genève, et encourage d'autres réformés français à suivre son exemple :

> … comme ainsi soit que Sathan vous eust basti un labyrinthe d'une infinité de scandales, vous en estes tellement venu à bout, que non seulement vous estes pour exhorter les autres, mais pour estre un miroir à ceux qui sont trop debiles, pour leur faire prendre cueur et hardiesse à vous ensuyvre.[644]

L'émigration de Laurent et la dédicace de Calvin marquent une nouvelle phase du calvinisme en Europe, qui ne cherche plus à s'implanter dans la Confédération helvétique mais considère l'Église réformée comme une communauté de réfugiés « sous la croix ».

Bien que François Ier ait persécuté les protestants en France aussi cruellement que son fils, Genève ne connut pas de grandes vagues d'immigration avant 1547, voire 1549[645]. Il est possible, bien que

643. Le texte du *De Scandalis* figure in *CO* 8 : 1-84. Voir aussi la traduction française contemporaine, Calvin, *Des Scandales*, *op. cit*.

644. Calvin, *Des Scandales*, *op. cit*., p. 50.

645. Il est difficile de trouver des statistiques avant 1549, car le *Livre des habitants* ne fut tenu qu'à partir de cette année. Sur l'immigration française et l'attitude ambivalente des Genevois envers les nouveaux arrivants, voir Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit*., pp. 121-143.

je ne puisse l'attester avec certitude, que les négociations de Calvin avec les ambassadeurs français sur l'alliance franco-suisse aient quelque peu adouci la position d'Henri II, qui autorisa les protestants à émigrer plus facilement de France. Quelle qu'en soit la cause, les vagues d'immigrants français modifièrent nettement la dynamique politique à Genève, comme l'ont montré William Naphy et d'autres. Je crois pouvoir démontrer qu'avec les événements de 1549, leur arrivée influença aussi la dynamique théologique. Les espoirs d'une coopération plus étroite avec les Suisses s'étant estompés, Calvin tourna son regard vers son pays natal. Il n'avait jamais oublié complètement la France, bien sûr, mais au printemps 1550, il réalisa qu'il avait perdu la guerre culturelle contre les « Allemands ». Les espoirs d'une vraie réforme résidaient dans « sa nation », l'Europe francophone.

Dans sa biographie de Calvin, T. H. L. Parker déclare que « dès 1550 Genève avait pris la position qu'occupait antérieurement Zurich et elle devint le centre de la chrétienté évangélique, et Calvin le chef des Églises évangéliques non luthériennes sur le continent »[646]. À mon avis, au contraire, Calvin toucha le fond dans l'hiver 1549-1550. Zurich, Bullinger, et Berne de plus en plus, renforcèrent leur prééminence parmi les Suisses tandis que l'influence de Calvin sur ceux-ci s'affaiblissait et que ses alliés de l'Église de Lausanne étaient mis sous la domination des pasteurs bernois. Hors de la Confédération, Calvin avait été en contact avec le roi Édouard VI et ses régents en Angleterre, mais leur correspondance eut peu de résultats; d'ailleurs, Bucer était à Cambridge et s'occupait activement avec Thomas Cranmer d'y réformer l'Église. Il avait eu des échanges avec Melanchthon en Allemagne, mais le *Consensus Tigurinus* brisa les espoirs d'une réconciliation avec les luthériens. La plupart de ses contacts internationaux ne se développèrent pas avant 1550[647]. Toutes ses initiatives de l'année précédente avaient échoué, et on rappellera que son épouse était aussi morte en 1549. L'hiver à Genève dut être froid et solitaire pour Calvin.

646. T. H. L. Parker, *John Calvin: A Biography*, Philadelphie: The Westminster Press, 1975, p. 139.

647. Voir Benedict, *Christ's Churches Purely Reformed*, p. 111, carte 4: « The Pattern of Calvin's Correspondence, 1542-63. » Cette série de cartes illustre la vaste expansion de la correspondance de Calvin dans toute l'Europe après 1550. L'édition par Jules Bonnet des lettres françaises confirme aussi que le nombre de nouveaux correspondants se développa rapidement après 1550. Jean Calvin, *Lettres de Jean Calvin: Lettres françaises*, 2 vol., Jules Bonnet (éd.), Paris: Ch. Meyrueis & Cie, 1854, 1, pp. 449-451.

L'été 1549 avait été le « moment calviniste » dans la Confédération. Il s'était présenté une occasion de réunir les protestants de la Confédération au point de vue théologique, de les lier militairement avec la France, et d'influencer les régions protestantes d'Allemagne démoralisées sous l'Intérim d'Augsbourg. Henri II continuait de persécuter les réformés français, mais il est probable que Calvin reçut des assurances que ces persécutions cesseraient si les Suisses acceptaient de renouveler l'alliance. C'était bien une tentative de légitimation, comme l'a noté Oberman[648] ; cependant les efforts de Calvin en 1549 ne peuvent être perçus comme un début, mais comme la fin de ses efforts en vue d'une légitimation politique, qui avaient commencé dans la lettre apologétique à François Ier qui sert de préface à l'*Institution* (1536). Après cela, Calvin n'entra aucunement dans une relation agressive ouverte contre la couronne, mais l'échec de l'alliance signifiait la poursuite de la persécution, réaffirmée dans l'édit de Chateaubriant publié par Henri II en 1551, l'année même où expirait l'alliance de Berne avec la France. Si la nation française devait être réformée, cela passerait par le mouvement des réfugiés et la création illégale d'Églises dans le royaume. En 1550, le calvinisme politique avait échoué. La Réforme des réfugiés commençait.

648. Oberman, « Calvin and Farel », *op. cit.*, pp. 51-56.

7. DU PAYS DE VAUD À LA FRANCE

LA CHUTE DU CALVINISME VAUDOIS, 1550-1559

La situation dans le Pays de Vaud après 1550 poussa Calvin à employer son énergie au développement de la Réforme en France et non plus en Suisse. La question théologique cruciale n'était plus la cène ; comme l'avaient souligné les pasteurs bernois, leur refus de signer immédiatement le *Consensus Tigurinus* ne provenait pas de réserves en matière théologique mais de leur désir de paix. Berne finit par adopter officiellement le *Consensus* en 1551. Mais pendant la décennie suivante, les questions qui divisèrent le plus les réformateurs furent celles de la discipline ecclésiastique et de la prédestination.

La doctrine calviniste de la double prédestination, selon laquelle Dieu aurait prédestiné tous les humains à l'élection ou à la réprobation, a fait l'objet de nombreux débats théologiques et historiques. C'est surtout à la fin du XIXe et au début du XXe siècle que l'on a discuté de savoir si c'était la doctrine centrale de la théologie de Calvin[649]. Plus récemment, la question a été mise de côté et ce sont d'autres débats qui dominent les études calviniennes. Les chercheurs examinent notamment si l'on peut légitimement parler d'une doctrine centrale dans la théologie de Calvin. En corollaire, ils discutent de savoir si l'on peut vraiment distinguer entre un Calvin « humaniste » et une orthodoxie réformée « scolastique » plus tardive[650]. Un conflit oppose ceux qui affirment que Bullinger et Calvin se situent dans la même tradition réformée en ce qui concerne leurs enseignements sur la prédestination[651] et ceux qui

649. Sur ces débats, voir Paul Jacobs, *Prädestination und Verantwortlichkeit bei Calvin*, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1968 [Neukirchen, 1937], pp. 15-49.

650. Voir notamment Muller, *The Unaccommodated Calvin*, *op. cit.*, pp. 11-14 ; du même, « Calvin and the Calvinists : Assessing Continuities and Discontinuities Between the Reformation and Orthodoxy », *Calvin Theological Journal* 30 (1995) : pp. 345-375 ; vol. 31 (1996), pp. 125-160.

pensent que Bullinger a donné une interprétation de la foi chrétienne fondée sur l'alliance et la notion plus douce de la prédestination simple, s'inscrivant ainsi dans une tout autre perspective et constituant «l'autre tradition réformée», comme la nomme J. Wayne Baker, le principal avocat de cette position[652]. La plupart de ces débats ne prêtent toutefois pas assez d'attention au contexte historique. Trop souvent les chercheurs étudient Calvin du point de vue étroit de l'édition finale de l'*Institution* (1559), ne prenant pas suffisamment en compte l'importance des événements et des influences sur Calvin au long de sa vie.

Il y a toutefois des exceptions. Richard Muller s'est intéressé de près aux influences théologiques contemporaines sur Calvin, inscrivant le réformateur au sein des courants intellectuels de son époque[653]. En ce qui concerne la doctrine de la prédestination chez Calvin, Heiko Oberman a introduit la notion de «Réforme des réfugiés» pour essayer d'expliquer cette doctrine dans le contexte de l'expérience fréquente des persécutions et de l'exil au XVIe siècle. Au chapitre précédent, j'ai critiqué quelques détails de l'analyse d'Oberman, mais je reste convaincu que son argument essentiel et sa chronologie sont corrects. Le point crucial, c'est qu'après 1549 Calvin et ses partisans dans le Pays de Vaud insistèrent de plus en plus sur la doctrine de la prédestination. Les germes de la doctrine existaient déjà chez le jeune Calvin, mais il faut reconnaître qu'elle devint bien plus importante autour de 1550 qu'elle ne l'avait été dans les années précédentes, et que des divergences sur la prédestination contribuèrent à séparer les calvinistes des Suisses, en particulier dans le Pays de Vaud.

La raison principale de l'irruption du discours sur la prédestination et de la polémique à ce sujet peut être résumée en un seul nom: Jérôme Bolsec, l'ancien moine carmélite qui s'était converti au protestantisme, s'était établi dans les environs de Genève et osa critiquer la doctrine de Calvin de la double prédestination en affirmant que cela faisait de Dieu l'auteur d'un péché. «L'affaire Bolsec» déclencha un feu d'accusations et de contre-accusations, de textes, de lettres et de mauvaise polémique parmi les protestants de

651. (Note de la p. 229.) Voir par exemple Cornelis Venema, *Heinrich Bullinger and the Doctrine of Predestination: Author of «The Other Reformed Tradition»?*, Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought, Grand Rapids: Baker Academic, 2002.

652. J. Wayne Baker, *Heinrich Bullinger and the Covenant: The Other Reformed Tradition*, Athens, OH: Ohio University Press, 1980.

653. Muller, *The Unaccommodated Calvin, op. cit.*

Genève, de Vaud et de la Confédération[654]. La position de Calvin parmi les théologiens suisses, déjà fragile, fut remise en question, renforçant leurs préjugés à son égard, faisant de lui un autre Bucer. Les relations entre Calvin et Berne touchèrent le fond en 1555, lorsque les Bernois interdirent à leurs pasteurs de prêcher sur la prédestination et allèrent jusqu'à ordonner que l'on brûle les livres de Calvin[655]. Ainsi, au moment même où Calvin parvenait à consolider son autorité à Genève avec l'élection cruciale au Conseil en 1555[656], il perdait tout soutien de Berne.

Mais il avait encore des partisans en terres bernoises, notamment parmi les pasteurs et professeurs de Lausanne. Ce contingent calviniste mené par Pierre Viret échappa généralement à la récrimination en 1555, mais continua à militer pour le droit de prêcher sur la prédestination et pour la mise en place d'une forme calviniste de discipline ecclésiastique ainsi que du droit à l'excommunication. Notons que l'accent mis par les ministres lausannois sur l'exigence de la discipline ne provenait pas seulement de leur obéissance à Calvin et de l'acceptation générale de son ecclésiologie : le besoin de discipline résultait de l'impression que la Réforme ne fonctionnait pas en pays vaudois[657]. La résistance du clergé s'était certes atténuée, mais nombre de nobles et de gens du commun continuaient à observer la tradition catholique et à espérer le retour de la domination savoyarde et de la Sainte Mère Église.

Sans discipline ecclésiastique réelle, comprenant le droit d'excommunier, les pasteurs calvinistes avaient l'impression d'être forcés de permettre que le corps du Christ soit souillé chaque fois qu'ils administraient la cène à ceux qui résistaient à la Réforme. Viret et ses collègues prirent une ultime position à ce sujet en 1558 : leur tentative de retarder la cène de Noël les fit bannir par les autorités bernoises. Leur départ marqua l'effondrement du calvinisme dans le Pays de Vaud. Certes, la foi réformée y était toujours pratiquée, et elle y

654. La présentation la plus complète de l'affaire Bolsec, même s'il faut y mettre des réserves, est celle Philip Holtrop, *The Bolsec Controversy on Predestination, from 1551 to 1555: The Statements of Jerome Bolsec, and the Responses of John Calvin, Theodore Beza, and other Reformed Theologians*, 2 vol., Lewiston, NY : Edwin Mellen Press, 1993. Pour les problèmes que pose cet ouvrage, voir le compte rendu de Brian G. Armstrong, *Sixteenth Century Journal* 25 (1994), pp. 745-750. Voir aussi Frank Pfeilschifter, *Das Calvinbild bei Bolsec und sein Fortwirken im französischen Katholizismus bis ins 20. Jahrhundert*, Augsburg : FDL-Verlag, 1983, pp. 1-60.

655. Voir ci-dessous, notes 681 et 684.

656. Voir Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit.*, pp. 189-199.

657. Voir ci-dessus, au chapitre 5, « Le clergé catholique en pays protestant ».

prospéra ; mais Berne n'était pas Genève, et les caractéristiques du consistoire et de l'excommunication calviniste ne furent jamais présentes en pays vaudois.

Presque tous les pasteurs bannis de Lausanne partirent pour Genève puis, de là, pour la France. Cela acheva le passage du calvinisme politique à la Réforme des réfugiés. Les pasteurs lausannois, qui avaient naguère lutté contre Berne pour la création d'une manifestation légitime et légalisée de la vraie Église sur terre avec toute sa discipline, luttaient désormais en France pour y créer l'Église des vrais croyants, indépendante du contrôle de l'État mais vulnérable à ses persécutions. Là était l'avenir incertain du calvinisme en Europe.

L'AFFAIRE BOLSEC ET LE CONFLIT ENTRE BERNE ET GENÈVE

L'attention portée par la plupart des chercheurs à l'affaire Bolsec n'est pas équivalente à l'intensité de l'étude sur l'exécution de Michel Servet à Genève[658]. Cependant, pour bien des contemporains de Calvin en Suisse, le cas de Bolsec fut plus important que celui de Servet et son impact politique et théologique probablement plus fort. Au point de vue théologique, on peut le voir comme l'impulsion centrale qui poussa Calvin et, sur la longue durée, l'orthodoxie calviniste à donner une plus grande importance à la prédestination. Politiquement, il exacerba les tensions entre Berne et Genève jusqu'à mener à expiration l'ancien traité de combourgeoisie. Et du point de vue ecclésiastique, il divisa les ministres protestants dans toute la Confédération. Cette division fut particulièrement nette dans le Pays de Vaud, où André Zébédée, le vieil ennemi de Calvin et de Viret, se rallia à Bolsec contre les calvinistes.

Jérôme Bolsec (vers 1520-1584) était un carmélite de Paris qui se mit à douter du catholicisme et s'exila d'abord à Ferrare vers 1545, puis en 1550 à Veigy, territoire bernois à la frontière genevoise. Il avait étudié la médecine à Ferrare et la pratiqua à Veigy, mais il ne perdit jamais son intérêt pour la théologie et participait régulièrement aux congrégations théologiques publiques qui se

658. Pour donner un seul exemple, Alister McGrath consacre un chapitre à l'affaire Servet, mais il ne mentionne Bolsec qu'en référence à sa biographie polémique de Calvin, passant à côté de toute la controverse sur la prédestination. McGrath, *A Life of John Calvin*, *op. cit.*, pp. 16-17 (sur Bolsec), pp. 114-120 (sur Servet).

tenaient à Genève le vendredi soir[659]. Comme ceux qui y assistaient avaient le droit d'y prendre la parole, Bolsec y fit part à deux reprises, en 1551, de ses réserves sur la doctrine de la prédestination de Calvin, et les ministres s'efforcèrent de le convaincre de son erreur[660]. Le 16 octobre toutefois, Bolsec revint à la congrégation et se lança dans une sévère harangue contre la double prédestination, disant « que ceux qui mettent une volonté eternelle en Dieu par laquelle il ait ordonné les uns à la vie et les autres à mort en font un tyrant voire une idole comme les payens ont faict de Jupiter »[661]. Il ajouta que la doctrine faisait de Dieu l'auteur du mal[662]. Il fut immédiatement jeté en prison et les ministres genevois passèrent des semaines à argumenter contre lui. Après un mois, comme il n'était pas près de changer de point de vue, les pasteurs genevois demandèrent l'avis de leurs collègues dans les cantons protestants, dans le but inavoué mais clair de rencontrer leur approbation pour pouvoir faire exécuter Bolsec. Ils déclarèrent aux Zurichois que Bolsec avait condamné « plus que tout autre » Zwingli, et avertirent les Bernois qu'il cherchait à semer la dissension sur leurs terres, concluant : « Nous voulons que notre Église soit purgée de cette peste et qu'elle ne nuise plus à nos voisins. »[663]

Les Suisses répondirent en soutenant généralement, mais avec tiédeur, la position des Genevois, sans doute plus par respect pour l'autorité de leurs fonctions que par une adhésion forte à leur position théologique. Personne ne souhaitait pour Bolsec la peine capitale, tous conseillaient la modération[664]. Les magistrats bernois,

659. Voir Erik A. de Boer, « The Presence and Participation of Laypeople in the Congrégations of the Company of Pastors in Geneva, » *Sixteenth Century Journal* 35 (2004), pp. 651-670. De Boer fait l'hypothèse que l'idée des congrégations provenait de la création par Zwingli de la *Prophetzei* à Zurich et aurait été apportée à Genève par Farel (*ibid.*, p. 652). Comme elles furent inscrites dans les Ordonnances ecclésiastiques de 1541, à la rédaction desquelles Viret avait participé, les congrégations de Genève se fondent peut-être plus directement sur les colloques hebdomadaires, qui existaient déjà dans le Pays de Vaud.

660. La plupart des sources sur l'affaire Bolsec se trouvent in *CO* 8 : 145-248 et *RCP* 1 : 80-131.

661. *CO* 8 : 145.

662. « Apres il a adjousté encore plus qu'en disant que Dieu a predestiné à vie ou à mort ceux qu'il a voulu que nous le faisons autheur du mal et de l'iniquité. » *CO* 8 : 149.

663. « *Huc quoque accessit quod vestram ecclesiam implicabat. Zvinglium enim prae aliis omnibus damnans, Bullingerum eiusdem secum esse sententiae mentiebatur. In ministris etiam agri Bernensis astute dissidii ausam captavit. Nos vero sic ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.* » *CO* 8 : 207, les ministres de Genève aux ministres de Bâle, Berne et Zurich, 14 novembre 1551.

664. Voir les réponses de Zurich, *CO* 8 : 229-34 ; de Bâle : *CO* 8 : 234-37 ; de Berne : *CO* 8 : 238-242.

par exemple, commencèrent par soutenir la position théologique de Calvin mais prièrent les Genevois :

> …que veilliés tout bien considerer et pour l'advancement et entretement de la tranquilité et paix des eglises en ce present temps si troublé et dangereux, cercher et user de tous bons moyens, affin que plus grand scandale soit evité. Ce que comme nous semble se pourraz facillement faire, si avec ledict Hieronyme non par rigueur ains par fraternelles et chrestiennes admonitions et persuasions pour le retirer de son erreur l'on procede… car certes si ledict Hieronyme deut souffrir à cause de son erreur punition de corps ou de vie est à craindre que non seullement en ces pays ains aussy en france et allieurs l'on en prendra grand regret et occasion de plus grande malivolence contre vous et les vostres aussy contre tous ceulx de la religion Evangelicque.[665]

Frustrés par ces réponses tièdes des Suisses, les Genevois décidèrent de bannir Bolsec et annoncèrent leur jugement le 23 décembre 1551[666].

Bolsec retourna en territoire bernois, car les Bernois n'avaient pas l'intention de redoubler la sentence des Genevois ; cela accrut les tensions entre Calvin et Berne. À Lausanne, Viret s'inquiétait ; Calvin était son ami, mais lui-même était sujet de Berne. Il conseilla à Calvin de chercher à faire la paix entre Berne et Genève et d'éliminer les soupçons et la haine[667]. La « haine de Calvin », *odium Calvini*, devenait peu à peu une antienne dans la correspondance concernant le statut de Calvin à Berne[668], ce qui n'augurait rien de bon pour les calvinistes vaudois. Elle provenait semble-t-il de la conviction des Bernois que Calvin avait plus d'influence qu'eux-mêmes sur les pasteurs du Pays de Vaud. Un de leurs arguments était que beaucoup d'églises du Pays de Vaud se servaient du catéchisme et

665. *CO* 8:241-242, le Conseil de Berne au Conseil de Genève, Berne, 7 décembre 1551.

666. « Et par ceste nostre diffinitive sentence laquelle donnons icy par escript toy Hieronyme Borset *[sic]* condampnons à debvoir estre perpetuellement banny et te bannyssons de ceste nostre cité et terres dycelle… » *CO* 8 : 247-248 (23 décembre 1551).

667. *« Quod ad te attinet, in hac sum sententia, ut opportuno tempore Bernam te conferas, nam non minus est necesse, sed longe magis, concordiam tentare vestrae ecclesiae cum Bernensibus, et ex animis suspiciones et odia evellere, quam cum Tigurinis. »* *CO* 14 : 238 (N° 1582), Viret à Calvin, Lausanne, 7 janvier 1552.

668. Voir par exemple *CO* 14:217 (N° 1568), Haller à Bullinger, Berne, 5 décembre 1551 ; *CO* 14 : 274 (N° 1597), Viret à Farel, Lausanne, 29 janvier 1552.

de la liturgie de Calvin. Les Bernois ordonnèrent à la fin de 1551 que leurs versions du catéchisme et de la liturgie soient traduites en français et que les églises les adoptent[669]. Calvin se rendit à Berne en février 1552 pour se défendre contre l'accusation d'exercer une influence indue dans le Pays de Vaud, notamment en incitant les pasteurs vaudois à adhérer aux formes genevoises du baptême, du mariage, de la cène et des fêtes[670]. Il réclama la levée de tous les soupçons et récriminations et s'efforça de convaincre les Bernois de son estime[671]. Sa visite semble avoir arrangé les choses pour un temps, mais elle ne mit pas fin à tous les soupçons ni à la haine de Berne.

La controverse autour de Bolsec s'enflamma de nouveau à quelques occasions en 1552. En avril, la classe de Thonon accusa Bolsec de chercher des partisans en cultivant toujours l'*odium Calvini*[672]. En novembre, François de Saint-Paul, pasteur de Vevey et allié de Bolsec, refusa d'accepter trois axiomes sur la prédestination rédigés par la classe de Lausanne[673]. Mais les éclats étaient sporadiques, et d'autres affaires occupèrent le devant de la scène entre 1552 et 1554. En 1552, cinq étudiants de Lausanne furent emprisonnés à Lyon et, malgré les efforts de Viret, de Calvin et des autorités bernoises, exécutés en 1553. Cet épisode servit d'inspiration initiale à l'imprimeur Jean Crespin pour son célèbre *Livre des Martyrs*. En 1552 aussi, les luthériens allemands s'étaient réunifiés et, avec l'aide des Français, forcèrent Charles Quint à battre en retraite au sud des Alpes ; la menace impériale sur la Confédération

669. Voir Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 313-319 (sur la liturgie), pp. 356-361 (sur le catéchisme).

670. «J'entendis hier par Mr. Lavoyer le mescontentement que vous avez de moy comme si j'estois cause de beaucoup de differents et que je incitasse vos prescheurs a faire ce qu'il me semble bon plustost que a vous obeir et surtout quant a la diversite des ceremonies comme du Baptesme, le mariage, de la Cene et des festes.» *CO* 14 : 284 (N° 1604bis), Calvin au Conseil de Berne, [Berne], [vers le 17 février 1552].

671. *«…petiit ut, si concordia nobis esset curae, dehortaremur tales ab huiusmodi calumniis : petiit ut omnes simultates et suspiciones inter nos cessent : se candide diligere nos, rogareque ut similiter erga ipsum simus affecti etc.» CO* 14 : 291 (N° 1606), Haller à Bullinger, [Berne], [fin février 1552].

672. *«Hieronymus ille Genevensis tandem nobis quoque negotium facessere incipit. Accusatus est hic a classe Tononiensi, in qua agit, quod etiam illic suos privatim incipiat colligere discipulos, unde maiores possint turbae sequi… Magno Calvini laborat odio, ex quo haec omnia proficiscuntur.» CO* 14 : 309 (N° 1616), Haller à Bullinger, Berne, 6 avril 1552.

673. *«Quod praedestinationis negotium concernit serpit hoc indies latius. Nos quantum possumus supprimimus et compescimus. […] Lausannenses tria constituerunt axiomata, quibus cum omnes praeter Franciscum S. Paulinum Viviacensem ministrum subscripserint, ipsum vix ferre possunt.» CO* 14 : 439, 440 (N° 1688), Haller à Bullinger, Berne, 14 décembre 1552. Haller incluait donc les trois *axiomata*. *Ibid.*, 440. Voir aussi Barnaud, *Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 406-410.

et le Pays de Vaud était repoussée pour un temps, ce qui amena plusieurs paroisses des bailliages communs à voter l'abolition de la messe, avec le soutien des pasteurs vaudois. Enfin, 1553 fut l'année de la controverse sur l'exécution de Michel Servet à Genève.

L'affaire Bolsec éclata de nouveau à l'automne 1554. Cette fois-ci, Bolsec se trouva des alliés parmi les ennemis traditionnels de Calvin et de Viret, comme André Zébédée. Le premier signe des ennuis à venir se trouve dans une lettre du 18 septembre où Calvin dit à Bullinger que «des conspirateurs en terres bernoises me proclament hérétique pire que tous les papistes»[674]. D'autres détails sont révélés par la plainte de Genève auprès de Berne:

> En une congregacion de la classe de Morges, en presence de grand nombre de gens, quelcung a tellement diffamé nostre frere maistre Jean Calvin que le bruit est commun par le pais qu'il est condamne comme hereticque, comme aussi ce mot fut alors souvent reiteré. Depuis Zebedee, prescheur de Nion, aux nopces du fils et de la fille du seigneur de Cran, parlans de la doctrine que nous tenons et sommes prestz de signer de nostre sang, dit en plain sermon que c'estoit une heresie pire que toute la papaulté et que ceulx qui la preschent sont diables, et qu'il vaudroit mieulx maintenir la messe. Cependant, ung nommé Hierome, lequel, comme vous scavez, pour ses erreurs a esté banny de la ville de Geneve, ne faict nulle difficulté d'appeller nostre dict frere Calvin hereticque et antechrist.[675]

Dans leur réponse, les magistrats bernois mirent en garde les pasteurs du Pays de Vaud contre les divisions et dissensions[676]. Aux Genevois, ils dirent qu'ils en avaient assez de Calvin et de ses accusations contre les ministres bernois:

674. «*Nam agri Bernensis concionatores me haereticum papistis omnibus deteriorem pro suggestu proclamant.*» *CO* 15: 233 (N° 2011), Calvin à Bullinger, Genève, 18 septembre 1554.

675. *CO* 15: 251-252 (N° 2020), les ministres de Genève au Conseil de Berne, Genève, 4 octobre 1554. Voir aussi la plainte des ministres genevois aux ministres de Berne, *CO* 15: 256-258 (N° 2023), Genève, 6 octobre 1554.

676. «Dont eussions bien pensé et nous confie que les personnaiges nommes esdictes lettres [de Genève] se feussent de cela depourttez et bien consyderé la consequence, pour obvier es troubles, fascheries, divisions, dissensions, noyses et plusieurs aultres maulx provenans de ce eis Esglises aussy es docts et instruictz en la saincte escripture…» *CO* 15: 312 (N° 2046), le Conseil de Berne aux classes romandes, Berne, 17 novembre 1554.

> …vous admonestans que de vostre costé vous y mettez bon ordre pourvoyes et ayes advis que vous et vous ministres par leurs parolles livres escriptures publiquement ny secretement offensent diffament ne mesprisent nous ne nous ministres, Esglises, ne aulcuns de nous soubjectz, ains tiennent et embrassent comme membres de Jhesu Christ et freres Chrestiens.[677]

Cette réponse précipita la détérioration des relations entre Berne et Genève; Haller fit de nouveau un lien entre Calvin et les deux Martins détestés, Bucer et Luther[678]. Les Genevois continuèrent de réclamer que les Bernois résolvent la question[679], tandis que ceux-ci lançaient de nouvelles accusations contre Calvin et ses associés. À leurs critiques contre la pratique du baptême et des fêtes, les pasteurs bernois ajoutaient que leurs collègues genevois enseignaient que la cène ne pouvait être correctement administrée sans la pratique de l'excommunication et que ceux qui ne s'efforçaient pas d'instaurer le principe de l'excommunication étaient des «flatteurs de princes»; qu'enfin, dans leurs sermons, les pasteurs traitaient ceux qui n'étaient point d'accord avec eux de «pires que turcs et juifs»[680].

Il résulta de la controverse que tout ce qui incarnait le calvinisme fut banni des territoires bernois. Les magistrats interdirent de prêcher sur la prédestination[681] et de prendre la cène selon les

677. *CO* 15: 313-314 (N° 2047), le Conseil de Berne au Conseil de Genève, Berne, 17 novembre 1554.

678. *«A Geneva iterum turbas exspecto. Hieronymus ablegatus erat quia Calvinum haereticum vocitaverat. […] Vestram libertatem erga Calvinum valde probo: videtur enim nimium semper Lutherum et Bucerum defendere et se alterius huius flexiloquis orationibus nimium accommodare, cum tamen satis manifestum sit, qua in re impegerint ambo.»* *CO* 15: 362 (N° 2072), Haller à Bullinger, Berne, 28 décembre 1554.

679. *CO* 15: 362-364 (N° 2073), les ministres de Genève aux ministres de Berne, Genève, 29 janvier 1555.

680. «1. Ils enseignent qu'on ne peut sainctement administrer la sainte cene sans avoir l'usage et la pratique de l'excommunication. 2. On crie ouvertement aux sermons que ceux qui ne veulent point consentir sont pires que turcs et juifs. 3. Ils disent que les ministres qui ne taschent avoir l'excommunication sont ventres et flatteurs des princes.» *CO* 15: 402 (N° 2095), le Conseil de Berne au Conseil de Genève, Berne, 26 janvier 1555.

681. «… nous est ilz venuz a notice que aulcuns entre vous… encore tousjours soyent apres et ne cessent de mouver questions parties et pretendre innovations contraires a nous ordonnances status et ceremonies jusque a present en nous Églises observees, voire aussy suyvants et se adjoingnans a certaines haultes et soubtiles doctrines opinions et conditions des hommes principalement touchant la matiere de la divine predestination, chose que nous semble non estre necessaire ains plus servante a factions sectes erreurs et debouchement que a ediffication et consolation. A ceste cause derrecheff tresacertes vous admonestons de vous depourter de telles choses et sans contradictions suyvre et observer nostre susdicte rescription et advertissement entant que desirez deviter la punition en icelle exprimee, assavoir deposition de vous ministeres offices et bannissement et aultre plus grieffve punition selon le demerite du cas.» *CO* 15: 405 (N° 2096), le Conseil de Berne aux ministres vaudois, Berne, 26 janvier 1555.

«cérémonies calvinistes»[682]. Ils demandèrent de plus à leur bailli de Lausanne de vérifier s'il était vrai que l'Académie enseignait selon l'*Institution* de Calvin, chose «intolérable», et de leur envoyer le livre pour l'examiner[683]. Ce détail est surprenant: après des années de débat avec Calvin et les pasteurs de langue française sur la cène et la discipline ecclésiastique, il semble que les magistrats du plus grand État réformé en Europe n'avaient jamais lu l'œuvre la plus célèbre de Calvin. Cela montre que les chercheurs qui étudient les débuts de l'Église réformée ne doivent pas donner trop d'importance à la théologie de l'*Institution*. Le jour où ce mandat était envoyé au bailli de Lausanne, les Bernois firent un pas de plus en avertissant Calvin et tous les ministres de Genève,

> …cas advenant que nous trouvions aulcungs livres en noz pays, par luy ou aultres composes contrariants et repugnants a nostre dite disputation et reformation que non seullement ne les souffrirons ains aussy les bruslerons. Item tous personnages qui viendront, hanteront en noz pays, parlants devisants disputants escripvants et tenants propos contraire a nostre disputation et reformation, iceulx punyrons selon leur demerite de sorte que chascung entendra que ne voullons cela souffrir.[684]

La rupture théologique entre Berne et Genève s'accompagnait d'un conflit politique. Pendant des années, les disciples de Calvin à Genève avaient été en guerre contre les «perrinistes» (qu'ils

682. «Nous sommes advertiz que plusieurs de nos subjectz et aultres estrangers habitants riere nos terres, au grand mespris des ordonnances et divines ceremonies quelles usitons en nos Églises jusques icy, sont allez participer et prendre la Cene de nostre seul saulveur à Geneve jouxte les ceremonies Calvinistes, et pource que à nous appartient pourvoir sur ce, et aussi que Jesus Christ l'a ordonné, vous commendons doyviez tresacertes admonester nosdictz subjects et habitans en nos terres, tant francois Italiens que aultres de quelque nation qu'ilz soyent, ne ayent ne doyvent plus ainsy user, ains suyvre jouxte lordre sur ce par nous establiz.» *CO* 15: 406 (N° 2097), le Conseil de Berne à ses baillis, Berne, 26 janvier 1555.

683. «Nous étant venu à notice que dans l'École de Lausanne, l'on enseigne et instruit les ecoliers qui sont nos stipendiés et autres, dans la réligion Chrestienne, selon l'*Institution* de Calvin, laquelle pourtant contrarie et differe en quelques articles d'avec notre disputation, réformation, liturgies, et catechismes, et pour cela intolérable. Nous commandons donc à nostre baillif de s'en informer et de nous aviser par ecrit de ce qu'il aura trouvé en nous envoyant un double de ce livre, pour le voir et pour l'examiner.» AVL Corps de Ville B10, fol. 3vº, «Mandat Souverain au Seigneur Baillif, à ce qu'il s'informât s'il étoit vrai que dans l'École de Lausanne l'on instruisît les jeunes gens selon l'*Institution* de Calvin» (3 avril 1555).

684. *CO* 15: 545 (N° 2175), Sentence de Berne dans l'affaire Zébédée *et al.*, 3 avril 1555.

qualifiaient de « libertins »), les partisans du syndic Ami Perrin qui était favorable à ce que les magistrats soient plus indépendants de l'Église et de l'influence de la communauté des réfugiés français, qui ne cessait de croître. En janvier 1555, les calvinistes gagnèrent finalement la majorité au Conseil et assurèrent leur pouvoir en donnant le droit de vote à nombre de réfugiés français[685]. Il est clair que les Bernois auraient préféré collaborer avec les perrinistes. Le traité de combourgeoisie entre Berne et Genève aurait dû être renouvelé en 1556, mais les négociations entre Berne et le nouveau parti calviniste genevois n'aboutirent pas et le traité vint à expiration. Genève n'avait plus de protecteur.

L'affaire Bolsec sonna le glas de l'engagement personnel de Calvin dans les affaires vaudoises. Il avait commencé à se détourner de Berne en 1550, et l'expérience des dernières années confirma ce choix. En 1555, l'année même où l'affaire Bolsec brisa les relations entre Genève et Berne, Genève envoya ses premiers missionnaires en France, ouvrant une nouvelle période de l'histoire du calvinisme[686]. Après 1555, la haine de Calvin fut si forte à Berne qu'il n'y eut plus aucune influence. Le problème, c'est que beaucoup des partisans les plus fidèles de Calvin vivaient en pays bernois. Les pasteurs de Lausanne se trouvèrent dans une situation des plus précaires. L'hostilité de Berne envers Calvin s'étendit à ses disciples dans le Pays de Vaud, mais en raison du manque persistant de pasteurs en pays romands les Bernois répugnaient à les licencier, en particulier à cause de la résistance à la Réforme chez les laïques. Berne avait besoin de ces pasteurs calvinistes pour soutenir les paroisses de langue française et l'Académie de Lausanne.

LA RÉSISTANCE LAÏQUE CONTINUE

Tandis que les théologiens ergotaient sur les mystères divins, comme la prédestination et l'élection éternelle, la population vaudoise avait toujours de la peine à accepter la Réforme protestante. Et les querelles perpétuelles des camps évangéliques ne l'y encourageaient pas. Comment les gens du peuple pouvaient-ils être persuadés d'adhérer à la nouvelle foi quand les autorités politiques et religieuses ne s'accordaient même pas sur ce qu'elle était précisément ? Magistrats et

685. Voir Naphy, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, *op. cit.*, pp. 167-199.

686. Voir Kingdon, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion*, *op. cit.*, pp. 59-64, 145.

pasteurs convinrent qu'il fallait faire quelque chose, mais une fois de plus, ils ne purent se mettre d'accord sur la méthode. Les pasteurs calvinistes étaient en faveur de renforcer le consistoire et d'imposer une discipline ecclésiastique stricte à la population. Les magistrats bernois préféraient une application de la loi séculière plus efficace. Cette question provoqua les disputes de la fin de la décennie et la crise qui se termina par le bannissement de Viret et de ses collègues du Pays de Vaud.

Le problème de la dévotion populaire persistante au catholicisme illustre la difficulté inhérente à imposer la Réforme à des gens qui n'avaient aucun désir d'abandonner la foi catholique. Les Bernois s'efforcèrent de mettre en œuvre leur Réforme par la législation. Les deux édits de Réformation publiés après la Dispute de Lausanne avaient préparé le terrain; le «papisme» était mis hors la loi, la messe abolie, les images ôtées, et des lois morales imposées. Le succès d'une Réforme de ce genre dépend toutefois par sa nature de l'efficacité de l'application de la loi. Berne devait se reposer sur une poignée de baillis, qui à leur tour devaient faire confiance aux officiers locaux. Une structure bureaucratique aussi faible ne pouvait pas administrer efficacement les territoires conquis, et les lois de Berne manquaient ainsi de force.

Nous avons vu que l'opposition initiale à la Réforme provenait surtout des rangs de l'ancien clergé catholique[687], mais la résistance persista pendant des années au sein de la population laïque du Pays de Vaud. Les nobles en particulier avaient le désir et les ressources nécessaires pour échapper au contrôle de Berne. Forcés de «devenir Suisses» et d'accepter les membres du Conseil de la ville de Berne comme leurs nouveaux maîtres, ils ne tenaient guère à appliquer les édits bernois. Leurs terres échappaient au contrôle des baillis bernois, ce qui leur permettait dans une large mesure de faire ce qui leur plaisait. Certains possédaient même des terres hors du Pays de Vaud, dans des régions restées catholiques, et nombre d'entre eux y allaient à la messe.

La proximité des pays catholiques posait aussi des problèmes par rapport aux gens du commun. La plupart des régions vaudoises étaient relativement proches de paroisses catholiques: Évian était de l'autre côté du lac, Gruyères à la frontière orientale et la France à la frontière occidentale; Fribourg, à mi-chemin entre Berne et

687. Voir plus haut, chapitre 5, «Le clergé catholique en pays protestant».

Lausanne, était un îlot catholique dans l'océan du protestantisme bernois, et dans les bailliages communs vaudois, il restait des zones catholiques. Les gens pouvaient s'y rendre pour assister à la messe, suivre l'école, trouver des épouses, et c'est ce qu'ils faisaient. Même ceux qui s'aventuraient rarement hors des murs de leur ville trouvèrent difficile de changer d'anciennes habitudes. Les pratiques traditionnelles, telles la célébration des jours fériés, les prières aux saints, les visites aux guérisseuses, étaient ancrées dans la culture, trop profondément pour que les Bernois ou les réformateurs puissent les faire disparaître du jour au lendemain, voire en une génération. Il n'y avait sans doute pas foule pour aller écouter clandestinement la messe, mais pas non plus pour assister aux sermons protestants.

C'est surtout pendant les premières années après la Dispute de Lausanne de 1536 qu'une opposition laïque à la Réforme se déclara ouvertement. Les citoyens de Lutry, ville naguère sous la juridiction de l'évêque de Lausanne, firent connaître publiquement leur désaccord avec les édits bernois. Lorsque les commissaires bernois arrivèrent en Lavaux en février 1537, « ceux de Lutry, de Saint-Saphorin et la Vaux ont protesté contre les ordonnances de LL. EE. de Berne, lesquelles sont contraires aux libertés et franchises des paroisses ». On ne s'étonnera pas que « Messieurs de Berne [aient] refusé de les retirer »[688]. Le dimanche suivant, quand « le prédicant a donné lecture des ordonnances faites sur la Réformation par Nos Très Redoutés Seigneurs, le banderet et les gouverneurs ont manifesté leur opposition »[689]. Une lettre des commissaires au Conseil de Lutry fut lue le 8 avril, « suivant laquelle il paraîtrait que le peuple ne veut pas aller entendre la prédication de l'Évangile, que plusieurs personnes gardent des gens de mauvaise vie et que dans ce cas aucune punition n'intervient jamais »[690]. Plutôt que de céder

688. Cité par Campiche, « La fin du culte catholique à Lutry », *op. cit.*, pp. 317-318 (14 février 1537).

689. *Ibid.*, p. 318 (18 février 1537). Le ministre Matthieu Delacroix était arrivé Lutry le 18 janvier (*ibid.*, p. 316).

690. Cité par Campiche, p. 326 (8 avril 1537). Après avoir mentionné en long et en large des textes du Conseil de Lutry qui montrent combien la population était opposée à la Réforme, Campiche commente toutefois : « Selon toute probabilité, cette résistance tacite des paroissiens de Lutry fut assez rapidement brisée, de telle sorte que la majorité se rallia bientôt aux idées nouvelles. » *Ibid.*, 326. Ce rapide ralliement est discutable. Le commentaire de Campiche est typique de la plupart des études du début du XXe siècle sur la Réforme au Pays de Vaud ; la « fin du culte catholique » était une bonne chose pour beaucoup d'historiens protestants, ce qui colorait leur interprétation des sources. Il semble plus probable que les habitants de Lutry continuèrent pendant longtemps à souffrir de l'imposition de la Réforme bernoise mais qu'ils turent leur opposition.

devant la menace de Berne, la commune voisine de Saint-Saphorin proposa le 19 avril aux villes de Lavaux de conférer pour s'opposer aux édits de Réformation[691].

Le meurtre d'un prédicant à Romanel en 1537 est un exemple des extrêmes où pouvait conduire l'opposition à la Réforme. Alors que « les hommes du dit village, étant ensemble pour consulter des affaires de leur commune, de fortune ils virent passer par devant eux un prédicant venant de Genève » ; deux hommes se saisirent de lui et le tuèrent[692]. Deux ou trois mois plus tard, MM. de Berne l'apprirent et ordonnèrent au seigneur de Vullierens, dont dépendait le village, de punir les coupables. « Après le dit mandement furent incontinent tous les hommes du dit village pris et menés au château de Vullierins, de dix et huit ans en dessus, et furent défaits par justice ; en telle maison furent pris et pendus le père et le fils, que c'était grosse pitié de voir. Les deux qui firent l'homicide s'enfuirent et par ce moyen furent sauvés. »[693] Cet exemple de violence montre combien les flammes de la passion religieuse peuvent être attisées par le simple passage d'un pasteur protestant ; rien n'indique qu'il ait essayé de prêcher ou de détruire des images. Et cette passion religieuse n'allait pas être immédiatement éradiquée, en tout cas pas par le moyen de la législation bernoise. Il est intéressant de voir que, selon le récit de Pierrefleur, les magistrats de Berne n'apprirent le crime que « deux ou trois mois » plus tard : cela montre les limites de leur capacité à faire appliquer leurs ordonnances dans les territoires de langue française, en particulier dans les seigneuries. S'il fallut aux magistrats deux mois pour découvrir un meurtre, on peut aussi se demander combien d'infractions plus légères aux édits de Réformation passèrent inaperçues et ne furent pas punies.

Berne n'avait simplement pas les moyens d'installer un officier de justice dans chacune des paroisses qu'elle contrôlait. Le coût en aurait été exorbitant, et il aurait été difficile de trouver quelque 150 hommes qualifiés et parlant suffisamment bien français pour

691. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 462.
692. Pierrefleur, *op. cit.*, p. 134.
693. *Idem*. Cette affaire nous rappelle les risques encourus par les premiers prédicants évangéliques en Suisse romande. Par deux fois, on s'en était déjà pris à la vie de Viret : en 1533, il avait été attaqué par un prêtre sur la route de Payerne et, en 1535, il avait été empoisonné à Genève. Barnaud, *Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 74, 92-95. Denis Lambert et Christophe Fabri avaient été attaqués à Thonon en 1536 (voir plus haut, au chapitre 4, « La résistance catholique entre la conquête bernoise et la Dispute de Lausanne, 1536 »), et en 1540 Antoine Froment faillit être tué par un noble vaudois à Fribourg (voir plus bas, note 703).

remplir ces fonctions. Peu de fonctionnaires bernois résidaient dans le pays romand; en général, seuls les baillis étaient nommés directement par le Conseil de Berne. Celui-ci créa d'abord six bailliages après la conquête du Pays de Vaud: Yverdon, Moudon, Vevey, Lausanne, Thonon et Gex. D'autres furent installés par la suite à Avenches, Ternier, Romainmôtier et Nyon[694]. Les baillis étaient chargés du contrôle de l'administration des territoires de langue française et pouvaient être bien informés de ce qui se passait dans les villes où ils résidaient mais, dans la plupart des cas, ils dépendaient de ce que leur rapportaient leurs lieutenants des régions plus éloignées, qui étaient des gens du lieu. Le plus difficile était le contrôle sur des villages, comme Romanel, qui appartenaient à la noblesse. Bien que Berne ait imposé aux nobles de lui prêter serment dès la conquête, ceux-ci conservaient dans une large mesure le droit de justice sur leurs terres; celles-ci se trouvaient de plus dans des régions rurales, bien loin de l'œil vigilant des baillis bernois.

Après le clergé, c'est en effet les nobles qui opposèrent à la Réformation la résistance la plus franche. Ils s'inquiétaient non seulement de la question religieuse mais surtout de la nature de leur nouveau suzerain, le Conseil de Berne. Leur ancien seigneur, le duc de Savoie, avait été un vassal fidèle de l'empereur; eux-mêmes, membres des États de Vaud, avaient été les premiers gouverneurs du pays, et rappelons qu'ils avaient proscrit le «luthéranisme» peu de temps auparavant[695]. Leurs nouveaux seigneurs, pour leur part, avaient rejeté l'allégeance tant au pape qu'à l'empereur et créé leur propre État indépendant. La soumission des nobles à Berne pendant l'époque de la conquête en faisait des vassaux de «gens du commun».

Ils n'étaient donc guère enclins à servir sur leurs terres de représentants de Berne, à faire appliquer des lois qu'ils n'acceptaient pas eux-mêmes et n'avaient pas contribué à rédiger. Dans le cas de Romanel, on voit que le seigneur de Vullierens ne condamna personne pour le meurtre avant que ce dernier ne parvienne à l'attention de Berne; personne ne fut mis en prison avant que Berne ait eu connaissance de l'incident et y ait réagi; et il fallut réunir tous les habitants du village pour chercher les coupables. Lors du synode

694. Voir Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 245-246.

695. Voir ci-dessus, au chapitre 4, «La résistance catholique avant la conquête bernoise, 1525-1535».

de Lausanne de 1538, certaines personnes se plaignirent du fait que les nobles d'Aubonne avec le baron de Grandcour et celui de Coppet rejetaient totalement la Réforme, et que ce dernier, Michel de Viry, avait essayé de chasser le ministre que Berne avait envoyé sur ses terres[696]. Jean Roch de Diesbach, baron de Grandcour, avait quitté Berne lorsque la ville avait adopté la Réforme en 1528, mais il se trouvait de nouveau confronté au protestantisme bernois[697]. En juillet 1539, les Bernois écrivirent au beau-père du baron, Georges de Rive, qui était gouverneur de Neuchâtel, pour se plaindre de Diesbach qui, « ensemble son ménaige, à nous soubgects donne escandle, faisans tous actes à nostre réformation contraires : chose que nous est fort déplaisante et que bonement ne pouvons souffrir »[698]. Le synode de Lausanne releva aussi que la baronnie de La Sarraz n'avait toujours pas de pasteur en 1538. En 1539, les Bernois envoyèrent une nouvelle visite, qui devait notamment censurer la baronne « de ce que dans sa terre… on n'observait pas les lois de la Réformation »[699].

La situation des nobles se compliqua du fait que certains d'entre eux servaient plus d'un maître à la fois : ils avaient des terres en pays bernois protestant, mais ils pouvaient en avoir d'autres en France, à Fribourg, en Valais ou dans d'autres régions catholiques. En août 1539, les Bernois leur demandèrent de choisir une fois pour toutes une religion : « Est donc ordonné qu'ils soient cités par devant le seigneur baillif, où ils ayent à se déclarer pour un lieu fixe, et s'ils veulent vivre selon la Réformation, ou non. » S'ils refusaient d'embrasser la Réforme, ils perdraient la protection de Berne mais non pas leurs biens, « à condition cependant qu'ils les fassent gérer et travailler par des gens de la Réligion Réformée »[700]. On ne sait pas si certains d'entre eux, ni combien, refusèrent et quittèrent le territoire bernois pour résider en pays catholique. Cependant, tout comme pour les membres du clergé qui décidèrent de rester par crainte de perdre leurs bénéfices, il faut se poser la question des motivations des nobles et de la sincérité avec

696. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, pp. 484-485.
697. Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, p. 360, note 1. Sur la famille de Diesbach, voir Godet, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 670-675.
698. Herminjard, *op. cit.*, vol. 5, pp. 360-361 (N° 805), le Conseil de Berne à Georges de Rive, Berne, 29 juillet 1539.
699. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 511.
700. AVL Corps de Ville B5, fol. 1r°: « Ordonnance touchant les Gentils-Hommes et autres qui possédent des biens rière la jurisdiction de Berne, » 7 août 1539.

laquelle ils acceptèrent la Réforme. Même s'ils cessèrent de pratiquer des « cérémonies papistes », ils ne mettaient guère de ferveur à assister au culte protestant. En 1543, un nouveau décret de Berne donnait ordre aux baillis « d'emprisonner les Gentils-hommes, qui s'absentoient malicieusement des Sermons » et de bannir du pays ceux « qui ne vouloient absolument point y aller »[701].

Parmi les nobles catholiques qui ne résidaient pas en territoire bernois, certains tentèrent aussi d'influencer la situation des protestants vaudois. En 1546 par exemple, le comte de Gruyère ordonna à son châtelain de Palézieux de rétablir à Maracon l'autel et l'image de saint Georges qui en avaient été ôtés et d'y faire dire la messe. Lorsque le bailli de la ville voisine de Moudon apprit cela, il fit mettre en prison le châtelain qui avait ignoré ses avertissements[702]. Autre cas, un noble vaudois habitant Fribourg s'en prit au prédicant Antoine Froment, un jour que ce dernier passait par la ville en rentrant de Berne. Hugonin du Jordil et son valet entrèrent dans sa chambre où le valet tira son épée et demanda : « Où sont ces méchantes gens qui disent que la messe n'est pas bonne ? » Froment fut sauvé par un autre noble vaudois, sympathique à la cause protestante, Claude Charvin, qui l'escorta hors de la ville[703].

Ce dernier cas notamment illustre combien les frontières religieuses et politiques étaient alors poreuses dans la Confédération, et combien les sentiments étaient intenses des deux côtés de la frontière religieuse. Il nous rappelle que Fribourg restait un îlot de catholicisme entre la ville de Berne et ses sujets romands. Les ambassadeurs ainsi que les pasteurs protestants voyageant entre Vaud et Berne évitaient généralement Fribourg en passant à l'ouest par Payerne et Morat ; mais la route la plus directe traversait le canton et la ville catholiques de Fribourg. Froment avait choisi cet itinéraire pour quelque raison, et il fut attaqué non par une foule fribourgeoise en colère mais par un noble vaudois qui avait l'intention de le tuer. Si un prédicant protestant était disposé à se risquer sur cette route, on peut bien supposer que d'autres voyageurs, des nobles, des marchands, des ouvriers journaliers, des messagers, avaient des contacts fréquents avec leurs voisins catholiques – et la possibilité de suivre leurs cérémonies.

701. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, p. 533.
702. *Ibid.*, p. 541.
703. Herminjard, *op. cit.*, vol. 6, pp. 176-177, note.

Fribourg n'était pas la seule région catholique proche des possessions bernoises de langue française. Pas une ville ou un village vaudois n'était éloigné de plus de 25 kilomètres d'une paroisse où se célébrait la messe. Dans les bailliages communs, même si une paroisse avait voté l'abolition de la messe, une autre à deux pas de là pouvait bien être restée catholique. Formellement, Berne interdisait à ses sujets d'aller écouter la messe ailleurs que chez eux, mais c'était chose extrêmement difficile à imposer, car il aurait fallu des informateurs dans toutes les paroisses catholiques. Or, les Bernois avaient suffisamment de soucis pour administrer leurs propres territoires, comme nous l'avons vu. Ils tentèrent au moins une fois, en 1539, d'apprendre quels citoyens de Lausanne traversaient le lac pour assister à la messe à Évian, mais on ne sait malheureusement pas ce qui fut découvert[704].

Dans les études sur les débuts de l'ère moderne en Europe, un des groupes les plus difficiles à analyser est celui de « l'homme du peuple » dans les territoires de langue française. Les rapports des pasteurs et les ordonnances de Berne sont parmi les seules sources qui permettent de se faire une idée de la vie religieuse du peuple. D'après l'image qui en ressort, pendant les vingt-trois ans qui séparent la Dispute de Lausanne de 1536 du bannissement de Pierre Viret en 1559, le « papisme » et les mœurs dissolues continuèrent de régner parmi le peuple, bien que l'assistance à la messe devienne un moindre sujet de crainte.

Le synode de Lausanne de 1538 peignit un sombre tableau de la situation religieuse dans le pays romand, deux ans après la conquête bernoise. Des villages entiers n'avaient jamais entendu un prédicant réformé. Bien des gens refusaient de les écouter ou de les laisser baptiser leurs enfants. Des individus continuaient de vénérer les saints chez eux et de porter leur chapelet[705]. Deux ans plus tard, Viret se plaignait à Bullinger :

> Le fruit de l'Évangile apparaît si rarement, le mépris pour le Verbe et pour les sacrements est si grand, le manque de foi et de charité est tel, la sécurité dans le péché telle, la crainte de Dieu

704. « Item plus, et délivrés la villie de paques, qu'il fut le 5 de avry 1539, par le comandemen de Munsr Bonaventurat Frontoné ad ung compagniun lequel aly Eviant pour savoer ceux que porroent alers à la pasperie le jour de paques. VIII sols. – Item plus, par le commandement de Munsr le bandaret du Pont et de la Cita ad de compagnun lequel sun alers ad autre part pour semblable cas. XII sols. » Chavannes, « Extraits des Manuaux de Lausanne », *MDR* 1 (1887), p. 21.

705. Ruchat, *op. cit.*, vol. 6, pp. 480-485.

> absente et la religion quasi totalement, au point que nous craignons de glisser peu à peu vers un certain athéisme, quand la religion sera disparue de nos âmes et toute crainte de Dieu éteinte.[706]

Selon Viret, la Réforme de Berne avait bien peu d'effets positifs. Sa lettre donne l'impression qu'il pense que le catholicisme aurait été préférable au glissement en cours vers «un certain athéisme». Par ce terme, Viret n'entendait certainement pas une affirmation philosophique selon laquelle il n'y a pas de Dieu, mais quelque chose de plus proche du libertinisme; la liberté évangélique avait été pervertie en un laisser-aller moral et religieux. L'Église catholique avait été démantelée mais les gens ne s'étaient pas encore installés dans l'Église réformée. Chacun faisait et croyait ce qu'il voulait, et le problème était exacerbé par la «sécurité dans le péché», critique à peine dissimulée des efforts de Berne pour imposer sa Réforme.

Il semble bien que certains Lausannois aient conspiré pour renverser le nouvel ordre dans leur ville, mais les détails ne sont pas absolument clairs. En octobre 1541, la communauté de Lausanne fut rassemblée:

> …parce que certains membres de la communauté s'étaient réunis pour tenir un conseil particulier en la demeure de l'évêque de Lausanne et ailleurs, et que cela semble poser un risque pour l'ensemble de la communauté, ses libertés et ses franchises… La communauté a conclu que les conspirateurs… et leurs adhérents devaient être punis…[707]

Je n'ai malheureusement trouvé aucun autre document qui donne des informations sur ces mystérieuses réunions. Néanmoins, comme elles se tenaient dans la maison de l'évêque et

706. *«…tam rarus appareat Evangelii fructus, tantus sit Verbi et sacramentorum contemptus, tanta fidei et charitatis inopia, tanta peccandi securitas, nullus Dei metus, nulla prorsum religio, adeo ut vereamur ne paulatim labamur in atheismum quendam, semel deleta ex animis religione et omni Dei timore excusso.»* Herminjard, *op. cit.*, vol. 6, pp. 182-183 (N° 851), Viret à Bullinger, Lausanne, 20 février 1540.

707. *«Die dominica ix octobris anno quo supra, fuit congragato communitas Lausanne pro certis ipsius communitatis negotiis et praesertim quia nonnulli ex civitate se invicem cumularunt tenendo certum particulare consilium in domo episcopali Lausanne et alibi, quae res credit in praeiudicium totius communitatis et libertatem et franchisiarum eiusdem, et quia hoc conspirantes sunt videlicet Franciscus Gindron, G. Deneschal, Michael Roland, Petrus Folliardi, ut asseritur, fuit conclusum per eamdem communitatem illos et eorum adhaerentes puniri debere et data fuit potestas dominis consili illos pugniendi etc.»* AVL Chavannes D12, fol. 92vº (9 octobre 1541).

qu'elles étaient considérées comme une menace pour les libertés de toute la ville, on peut inférer qu'il exista une conspiration contre l'autorité bernoise; sinon, pourquoi y avoir vu une menace? Berne ne punissait des communautés que lorsque les citoyens défiaient collectivement son autorité. Il semble raisonnable de conclure que les conspirateurs de Lausanne prévoyaient, peut-être avec l'aide de l'évêque ou du duc de Savoie, de renverser l'autorité bernoise et de rétablir l'Église catholique. Cela peut contribuer à expliquer l'absence de documents à l'appui de cette thèse: les Lausannois n'auraient certainement pas envisagé d'informer Berne ni personne de cette conspiration. Ils préféraient régler la question rapidement et en douceur, et ils y parvinrent.

Neuf ans plus tard, en 1550, Viret n'était toujours pas satisfait des progrès de la Réforme à Lausanne. Avec son collègue Jacques Valier, il rédigea une liste de doléances pour le Conseil. La première disait:

> Pour le premier, il nous semble que Dieu et le ministère de sa saincte parolle et la reformation de noz très redoubtez seigneurs, sont grandement mesprisez, en qu'il y en a plusieurs en la ville, desquelz on ne scait, comment ilz vivent, ne quelle doctrine et loy ilz suivent entre lesquelz il y en a les ungs, qui manifestement se declairent adversaires de la doctrine que nous preschons, et les aultres qui ne hantent nullement les sermons, ou le font bien rarement, et jours ouvriers et festes.[708]

Les plus criticables, selon les deux ministres, sont les membres du Conseil qui sont souvent «premiers qui rompe[nt] les status et ordonnances» et «qui demeurent souventes foys longue espace de temps sans aller au sermon»[709]. «Quant aux superstitions et

708. Le texte figure in Henri Meylan, «Pierre Viret et les Lausannois, vingt années de luttes pour une discipline ecclésiastique,» *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 (1978), pp. 15-23; cit. p. 17.

709. «En après, nous trouvons fort scandaleux, pour tout ce pauvre peuple que vous, noz très honnorez seigneurs, qui estes les chiefz de la ville, et presque tous voz officiers, ensemble voz femmes et familles et les leurs, excepté bien petit nombre, faicte semblablement si petite assistence aux sermons, et jours ouvriers et festes, et que souventes foys plusieurs, tant d'entre vous que de voz officiers et familles, estes premiers qui rompez les status et ordonnances faictes tant sur cela que sur les aultres poinctz de la reformation, tant de noz magnifiques Seigneurs de Berne que par vous mesmes. Car il y en a plusieurs des principaux de la ville, tant hommes que femmes, qui demeurent souventes foys longue espace de temps sans aller au sermon, non pas seulement les dimanches, qui est une chose qui ne seroit pas enduree touchant la messe en la papisterie, sans ceux qui demeurent sur les rues, à l'heure du sermon.» *Ibid.*, p. 17.

idolatries, tout en est encores plein, et notamment de sorcellerie et charmerie, d'observations des festes, des vogues et aultres semblables choses defendues en la reformation, qui seroient longues à raconter.»[710] La «sorcellerie et charmerie» se réfère sans doute aux pratiques magiques observées[711]. Berne avait passé des ordonnances faisant défense «d'aller vers les devins et les diseurs de bonnes aventures; ceux qui le font, doivent être châtiés comme ceux qui vont à la Messe, sçavoir dix florins de bamp. L'on emprisonnera aussi ces divins [devins], l'on leur imposera la même amende, réservé néantmoins de châtier ces derniers plus sévérement selon l'exigence du fait.»[712] Viret et Valier estimaient que cela n'avait servi de rien, et que les mœurs continuaient d'être dissolues:

> …on voit tous les jours paillardes grosses, des quelles plusieurs s'absentent, qu'on ne scait qu'elles ne les enfans deviennent: les aultres vont vuider leur sac en la papisterie, où elles sont entretenues par leurs paillardz, et les enfans baptisez par les prestres; les aultres font leurs enfans toutes seules, et mortz on ne scait comment, et aulcuns enfans meurent par mauvais traictement. Il y a aussi des paillardz qui tiennent paillardes decà et delà, et qui nourrissent leurs bastardz devant noz yeux, et d'aultres qui tiennent les bourdeaux en leurs maisons, et n'y a moien d'y metre ordre…[713]

Le consistoire était particulièrement inefficace, car il ne s'était pas réuni depuis longtemps, et ne savait rendre justice; il convoquait les pauvres, pas les riches[714]. Aux rares occasions où il décrétait des

710. *Ibid.*, p. 18. La vogue est la fête patronale annuelle d'une localité, terme régional (Alpes, Lyonnais, Provence) qui reste usité à Genève.

711. Voir par exemple Keith Thomas, *Religion and the Decline of Magic: Studies in Popular Beliefs in Sixteenth and Seventeenth Century England*, Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1971.

712. AVL Corps de Ville B10, fol. 2vº (4 juin 1543). Spécifier la peine encourue par ceux qui vont voir des devins montre que Berne prenait très au sérieux cette pratique fréquente et semble impliquer que la messe était considérée comme une forme de sorcellerie, ce que croyaient sans doute Viret et d'autres auteurs réformés.

713. Meylan, «Pierre Viret et les Lausannois,» *op. cit.*, p. 18.

714. «De metre ordre à toutes telles vilainies, par le moien du consistoire, nous n'y avons plus d'esperance, car il demeure souventefoys une grande partie du temps sans estre tenu, combien qu'il y ait des causes fort urgentes. Si on le tient, il y a souventefoys bien petite assistence, point d'honneur, ne de reverence, ne d'obeissance en ceux qui y sont appelez, sinon mespris, moquerie, et toute rebellion, voire jusques aux jeunes enfans. D'esgalité en justice, il n'y en a point. Les ung sont appelez, ascavoir quelcung des plus petis, les aultres sont laissez, principallement les gros, combien que leurs insolences et scandales soient tous publiques, et qu'ilz en facent mestier: et jaçoit que congnoissance en vienne au consistoire, et qu'il soit proposé de les appeler, et par plusieurs fois, il ne s'en faict rien ou bien peu.» *Ibid.*, p. 18.

sentences, on s'en moquait, au point que les paillards allaient parfois rendre visite à leurs maîtresses en prison[715], accusation qui se vérifie dans les procès-verbaux du Conseil[716].

Les pasteurs ne disent rien de messes tenues secrètement en ville, ni de personnes allant écouter la messe ailleurs. Ces problèmes-là étaient vraisemblablement surmontés en 1550. Mais les gens ne venaient pas non plus au culte. Les pasteurs ne pouvaient le tolérer; ils affirmaient de plus que certaines personnes s'opposaient ouvertement à leur doctrine. Ils entendaient peut-être par là des libertins, ceux qui ne connaissent ni discipline ecclésiastique ni lois morales; mais en fonction du reste du document, il est plus probable qu'ils entendaient plus spécifiquement ceux qui souhaitaient le retour à l'Église catholique. Du point de vue des pasteurs, les lois sur les «superstitions» et le comportement moral n'étaient pas parvenues à changer grand-chose.

La même année, Théodore de Bèze était arrivé à Lausanne pour occuper le poste de professeur de grec à l'Académie[717]. Il venait de Genève et fut étonné de constater une situation religieuse très différente:

> Très peu de gens cherchent à éviter la colère de Dieu, personne ne s'émeut des reproches des voisins. Le magistrat pense qu'il a fort bien rempli son devoir quand il a promulgué quelque édit; les avertissements des pasteurs sont en vain, car les scandales publics sont ignorés, la sévérité que mérite la dépravation des hommes ne les en détourne pas, le zèle pour Dieu est gelé. Ici, sans doute, les mandats des princes [de Berne] sont ouvertement violés impunément. Le Carême est observé avec pas moins de «religion» que

715. «Et si aucun y est appelé, il est bien difficile de veoir de longtemps le bout d'une cause, les unes se commences, puis sont delaisses, sans estre poursuivies. Si elles sont poursuivies, il y a peu d'execution des sentences, ou pour le moins, il y a peu d'esgalité, et une grande moquerie aux punitions et grande indignité, voire jusques en telle licence que les paillardz sont quelquefoys alles visiter leurs paillardes au jaquemard, et de jour et de nuict, et que ung tas de galands y ont porté les grans barilz et flascons de vin, et y ont banqueté avecques les paillardes et tout cela sans punition quelconque.» *Ibid.*, p. 18.

716. «Lesdits Seigneurs ont ordonné que pourtant que leurs a consté que Jaques Secretan est allé entré en leurs prison de l'eveschie vers une paillarde detenue en leursdit prison s'efforçant d'entré par ung trellis… sans leurs vouloir, ains par infraction de leurs prison, qu'il doibge crier mercy à leurs Sgrs de ladite offence et doibge poier à leurdits Seigneurs six escus d'or au soleil, coing du roy de France…» AVL Chavannes D12, fol. 241v° (30 juillet 1551).

717. Sur la carrière de Théodore de Bèze à Lausanne, voir Paul-F. Geisendorf, *Théodore de Bèze*, Genève: Labor et Fides, 1949, pp. 33-103.

> chez les purs papistes ; tout retentit de boissons, de blasphèmes, de débauche. Dans les assemblées règne la solitude. En bref, la situation de l'Église est misérable.[718]

La critique de Bèze vient à l'appui des doléances de Viret et Valier et souligne la frustration envers les magistrats qui se bornent à promulguer des édits qui semblent constamment ignorés, au lieu d'affronter les problèmes.

En effet, les magistrats bernois et lausannois publièrent nombre d'ordonnances sur la Réforme depuis les édits de Réformation de 1536. Berne édicta au cours des années des mandements élargissant les interdictions décrétées en 1536 et exigeant le catéchisme pour les enfants et l'assistance régulière au culte[719]. Dans leur mandat général de 1548 sur la Réforme, les Bernois se plaignaient :

> … or non estans ignorans comme dict est non seulement de la transgression, ains aussi du mespris qui sont presque par tout nostre pays des predications, cathechiques et instructions des enfans, et de noz dictz mandemens et edictz touschans abolition des ceremonies papales, idolatries, superstitions, blasphemes, sorcelleries et charmilliers, peregrinaiges, yvrogneries, gourmandises, danses, chansons deshonnestes, jeulx, abillemens, pailliardises, usures, rapines, tromperies, et aultres semblable dissolutions et iniquités…[720]

En 1558, les pasteurs n'avaient pas constaté de progrès. Au mois de juin, ils élaborèrent un projet sur la discipline ecclésiastique avec les professeurs de l'Académie[721]. Ils y soulignaient la nécessité d'une discipline plus concrète et expliquaient…

718. *«… paucissimi iram Domini deprecantur, nemo proximorum animadversione commovetur. Magistratus se putat officio praeclare functum cum aliquot edicta promulgavit; ministrorum vani sunt clamores, cum publica scandala vel negligantur, vel ea severitate non prohibeantur, quae merebatur hominum improbitas; friget zelus Domini. Hic quidem principum mandata palam impune violantur; quadragesima non minore religione observatur quam apud meros papistas; potationibus, blasphemiis, scortationibus perstrepunt omnia. In concionibus mira solitudo. Ut paucis dicam, miserabilis est ecclesiae facies.» Correspondance de Bèze*, 1 : 59 (N° 14), Bèze à Bullinger, Lausanne, 16 février [1550].

719. Voir Ruchat, *op. cit.*, 6 : 532-543 ; AVL Corps de Ville B 5, B 10, EE 834, EE 706 ; ACV Ba 1, Bd 2, etc.

720. AVL Corps de Ville EE 706 (16 décembre 1548). La transcription de ce texte par Janick Astréoud, cataloguée sous la même cote, m'a été utile. Les mêmes termes sont utilisés deux ans plus tard dans un mandat plus étendu sur la Réforme. ACV Ba 1, fol. 76r°.

> Item comme ainsy soit que les peres de famille doivent estre comme prophetes et ministres en leur maison, ainsy qu'il est dit d'Abraham, Gen. 18. et de Job, Job. 1. comment cela sera il practiqué si les peres ne sont premierement instruicts? Or d'esperer qu'ilz soyent instruicts aux presches ordinaires il n'y a ordre. Car nous avons veu l'experience toute claire au contraire, depuis 23 ans et plus. De les enseigner aussi avec les petits enfans au Catechisme public, voz excellences peuvent penser comme cela seroit pris. Et de faict, d'où vient cela que plusieurs jeunes gens qui n'ont jamais veu Messe ny Papisterie, y sont mieulx instruicts toutesfois qu'en l'evangile, sinon de ce que les peres leur enseignent ce qu'ilz savent?[722]

Les pasteurs savaient bien que l'éducation commençait à la maison. Le problème, c'est que c'était souvent le pire endroit pour l'instruction des enfants, car leurs parents restaient imprégnés du bagage papiste de leur propre enfance et le leur transmettaient. L'affirmation des pasteurs au sujet de l'inefficacité du prêche remet en question notre idée de l'importance du sermon dans le protestantisme de la Réforme. La prédication de la parole de Dieu qui stimule la foi par l'écoute *(fides ex auditu)* est généralement considérée comme la pierre angulaire du message et de sa diffusion. Mais vingt-trois ans de prêche à Lausanne – et par Pierre Viret, un excellent prêcheur selon les témoignages de l'époque – n'avaient pas produit les résultats escomptés. Les pasteurs estimaient que la seule manière d'atteindre pratiquement les gens était l'instruction individuelle.

En sus du problème posé par l'éducation familiale, ils signalaient que l'instruction catéchétique était fort déficitaire:

721. (Note de la p. 251.) Voir mon article « *La Nouvelle Réformation de Lausanne*: The Proposal by the Ministres of Lausanne on Ecclesiastical Discipline (June 1558) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* LXVIII, 1 (2006). Louis Vulliemin a publié un extrait de ce projet dans son édition de Ruchat. Abraham Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse, Édition avec appendices et une notice sur la vie et les ouvrages de Ruchat*, 7 vol., L. Vulliemin (éd.), Nyon: M. Giral-Prelaz, 1835-1838, vol. 7, pp. 302-307. Jean Barnaud a bien réalisé que Vulliemin avait publié un texte différent de celui conservé aux Archives cantonales vaudoises: « Vulliemin en a publié un résumé dans son édition de l'*Histoire de la Réformation* de Ruchat, mais il n'indique pas ses sources et son exposé est incomplet. Il diffère, d'ailleurs, au moins quant à la disposition des matières, de celui qu'ont conservé les archives de Lausanne. » *Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 453-454. Aucun des deux auteurs n'a publié ni discuté les passages qui suivent.

722. ACV Bd 1/1, 122-123; Bruening, « *La Nouvelle Réformation de Lausanne* », *op. cit.*, p. 34.

> Secondement, combien y a il d'enfans tant aux villages qu'aux villes qui ne vont ny ne sont envoyez aux Catechismes? Combien y a il de lieux ausquelz on n'en fit jamais? Et quelle assistance y a il aux lieux où on les faict? Et quand tout sera bien consideré, si les choses demeurent comme elles sont, quelle esperance pouvons nous avoir des jeunes, sinon que la plus part sans un bon ordre estably selon la parolle de Dieu, deviendront epicuriens et theistes, comme nous n'en voyons que trop d'experience, et dont souventesfois nous vous avons advertis.[723]

Un troisième problème était le contact fréquent avec les catholiques, voire la résidence parmi eux: «Tiercement, combien y en a il qui s'en vont demourer pour un temps en Papisterie, dont ilz reviennent infectez? d'autres y en a qui y envoyent leurs enfans, d'aultres mesmes qui les y marient.»[724] Cela rappelle une fois de plus la proximité des régions catholiques, où les Vaudois avaient souvent l'occasion de se rendre. C'était souvent les jeunes gens des petits villages qui devaient chercher épouse dans les villages avoisinants, dont certains étaient toujours catholiques, pour éviter les mariages consanguins interdits[725].

Selon les ministres, vingt-deux ans après l'introduction du protestantisme dans le Pays de Vaud, la majorité de leurs paroissiens étaient donc encore loin d'être vraiment «réformés», dans les deux sens du mot. Ils n'avaient pas accepté de gaieté de cœur les doctrines et les pratiques de l'Église réformée, et n'avaient pas changé de vie selon ses préceptes moraux. On n'allait guère à l'église; les parents transmettaient des pratiques «papistes» à leurs enfants plutôt que de les envoyer au catéchisme; la tentation était présente dans les régions catholiques voisines où l'on trouvait des églises catholiques, des épouses et des sacrements; et les comportements immoraux continuaient impunément. En bref, la Réformation

723. ACV Bd 1/1, 123; Bruening, *op. cit.*, p. 35.
724. ACV Bd 1/1, 124; Bruening, *op. cit.*, p. 35.
725. La loi matrimoniale bernoise, comme le droit canon catholique, interdisait le mariage jusqu'au quatrième degré de consanguinité. Voir Joel F. Harrington, *Reordering Marriage and Society in Reformation Germany*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995, pp. 85-86; Thomas Max Safley, «Canon Law and Swiss Reform: Legal Theory and Practice in the Marital Courts of Zurich, Bern, Basel, and St. Gall,» in *Canon Law in Protestant Lands*, Comparative Studies in Continental and Anglo-American Legal History, 11, Berlin: Duncker & Humblot, 1992, pp. 187-201. Sur les empêchements au mariage en général, voir James Brundage, *Law, Sex, and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago: University of Chicago Press, 1987.

imposée par Berne avait échoué. Ce qu'il fallait pour parvenir à une vraie réforme de l'Église, estimaient les ministres, c'était la discipline ecclésiastique calviniste.

Les pasteurs et professeurs lausannois avaient sans doute des exigences plus élevées que les magistrats bernois. En toute probabilité, la situation n'était pas aussi grave qu'ils le donnaient à voir. Le nombre de pasteurs avait augmenté au cours des années, on s'inquiétait moins de voir les gens aller écouter la messe en pays catholique, et les plaintes au sujet de l'opposition de l'ancien clergé catholique, fréquentes au début de la Réforme, avaient pratiquement disparu. Il serait cependant erroné de ne voir qu'une forme de fanatisme dans les doléances des pasteurs. Aucun pasteur réformé digne de ce nom n'aurait pu se satisfaire du comportement moral de ses paroissiens ; mais les points soulevés par les ministres lausannois vont au-delà de la question morale. Les exemples qu'ils donnent ne signalent pas seulement des comportements auxquels on peut raisonnablement s'attendre chez les citoyens normaux, mais une mauvaise volonté générale à abandonner les croyances et les traditions catholiques. Le témoignage le plus parlant semble-t-il est celui de Bèze. Il venait de passer six mois à Genève – une Genève qui n'était pas encore entièrement contrôlée par les partisans de Calvin – et il fut abasourdi de la différence qu'il constata à Lausanne. Bien que les Bernois aient contribué à introduire le protestantisme à Genève, les Genevois étaient eux-mêmes parvenus à instaurer une Réforme bien plus réussie que celle que les Bernois avaient su imposer dans leurs territoires francophones. Les ministres calvinistes du Pays de Vaud voulaient y mettre bon ordre.

LA CRISE DE 1558-1559

À la fin des années 1550, les ministres vaudois se trouvaient en difficulté. D'une part, les défauts de la Réforme bernoise étaient encore visibles. Vingt ans après, la nouvelle génération qui était devenue adulte semblait rester attachée aux pratiques de « l'ancienne foi » tout autant que la génération précédente. Le besoin d'une discipline efficace se faisait criant. D'autre part, avec l'antipathie croissante de Berne pour Genève et surtout pour Calvin, il n'était pas opportun que les pasteurs poussent à adopter une forme calviniste de discipline ecclésiastique dans le Pays de Vaud.

Mais c'est précisément ce qu'ils firent. Leur échec tua le calvinisme dans la région; les pasteurs bannis allaient rejoindre les rangs des missionnaires genevois et renforcer ainsi l'idée que l'avenir du calvinisme résidait en France.

Au cours des batailles théologiques des années 1540 et 1550, les pasteurs lausannois ne firent pas mystère de leur allégeance à Calvin. Lorsqu'ils apprirent l'interdiction de prêcher sur la prédestination, ils protestèrent auprès de Berne:

> …apres avoir leu l'*Institution Chrestienne* dudit Calvin et son livre de la predestination, avec autres commentaires sur l'Escriture, nostre conscience, conjointe avec l'experience et le tesmoignage evident de la pluspart de la Chrestienté, nous contraint a dire que la doctrine de la predestination contenue esdictz livres que nous avons leuz, les uns plus les autres moins, et conferez avec la parolle de Dieu, est en substance du tout conforme aux sainctes escritures…[726]

Peu après, Viret et Bèze allèrent discuter la question à Berne. L'optimisme des ministres lausannois provenait dans une large mesure de leur conviction, selon les termes d'une lettre envoyée à Farel au cours de ce voyage, que «tous les pasteurs bernois non seulement sont d'accord avec nous mais sont encore plus indignés dans ce cas qu'on ne peut le dire»[727]. Le problème, pensaient-ils, tenait aux membres du Conseil, non aux pasteurs. Ces deux questions, l'interdiction de prêcher sur la prédestination et la confiance erronée des pasteurs lausannois dans le soutien de leurs collègues bernois, allaient jouer un rôle important dans la crise de 1558; mais pour trouver l'origine de la tragédie, il faut revenir à ce qui se passait à Lausanne. L'histoire de la crise de 1558 a été racontée à plusieurs reprises[728], mais jusqu'ici sans tenir compte de beaucoup de documents et de lettres inédites qui concernent cette situation compliquée. Sur la base de ces documents, j'espère étoffer des

726. *CO* 15:588-89 (N° 2195), les ministres de Lausanne au Conseil de Berne, Lausanne, 2 mai 1555.

727. *«Ministros Bernenses omnes non modo nobiscum consentientes, sed etiam in hac causa supra quam dici possit egregie affectos invenimus.» CO* 15:625 (N° 2210), Viret et Bèze à Farel, Morat, 26 mai 1555.

728. Voir par exemple Barnaud, Pierre Viret, *op. cit.*, pp. 439-475; Vuilleumier, *op. cit.*, pp. 661-666; Charles Schnetzler, «Pierre Viret et le conflit ecclésiastique avec Berne au milieu du XVIe siècle,» *RHV* 15 (1907), pp. 366-380.

aspects du conflit, qui vont au-delà du désir de Viret d'une meilleure discipline ecclésiastique et qui comportent des querelles sur l'interdiction de prêcher sur la prédestination, d'amères plaintes au sujet du manque de respect de Berne pour les pasteurs et de l'autorité mal définie du Conseil de Lausanne.

Le 7 août 1557, Viret se présenta devant le Conseil pour donner sa démission : « Ledit maistre Pierre Viret cest excusé de sa foiblesse et debilité de sa personne, priant d'en vouloir eslire ung aultre en son lieu, avec beaucoupt de remonstrances lamentatoires de ce que l'on ne suyt les presches ny observe l'on la reformation chrestienne. »[729] Le Conseil proposa de le soulager en augmentant ses gages et en élisant un diacre pour l'assister[730]. Viret ne semble pas en avoir été très reconnaissant. Neuf jours plus tard, le Conseil se plaignait des « grandes injures que maistre Pierre Viret doibt avoir presché publiquement contre les bourgeois de Lausanne en general »[731]. Il décida d'établir la liste des plaintes à son égard et de les présenter aux seigneurs de Berne[732]. Ceux-ci encouragèrent les parties à résoudre les problèmes à l'amiable[733]. Viret refusa cependant de reconnaître des fautes de sa part, et MM. de Lausanne insistèrent pour que les ambassadeurs de Berne les écoutent[734]. La décision fut repoussée à plusieurs reprises, Berne réitérant sa demande d'une solution pacifique. Or, Noël approchait, et on se demandait comment Viret pourrait administrer la cène à des citoyens qui mettaient en question son autorité pastorale. Le 30 novembre, Bèze expliquait à Calvin : « Je fais confiance à Viret pour rester ferme, surtout si tu le soutiens. Il ne s'inquiète pas de cette controverse, mais de la question de savoir comment les

729. AVL Chavannes D12, fol. 340r° (7 août 1557).

730. « Et touchant maistre Pierre Viret, pour son soulagement soit esleuz ung diacre sçavant et l'on luy augmenterat son gage. » AVL Chavannes D12, fol. 340r° (7 août 1557).

731. AVL Chavannes D12, fol. 340v° (16 août 1557).

732. « Sus ce a esté ordonné que l'on doibt articule contre ledit Viret, et fere plaintifz et prendre conseil contre luy par devant noz tresredoubté princes de Berne, avec puissance eisdicts Seigneurs xxiiii de eslire Seigneurs ambassadeurs pour fere et dire contre ledit maistre. » AVL Chavannes D12, fol. 340v° (16 août 1557).

733. « Sont estés assemblés les magniffiques Seigneurs lx par devant desqueulx a esté lisue l'ordonnance et descharge par noz tresredoutés princes eis Seigneurs ambassadeurs de Lausanne contre maistre Pierre Viret faicte. Sus ce a esté ordonné que l'on doibt chercher tous les moians d'appoincter et fere accord avec ledit Sieur Viret le honneur de ambes parties soit saulvé. Item si ledit Sieur Viret faict confession desdits articles avec declaration d'iceulx sans prejudice de l'honneur de mes Seigneurs que de ce l'on doibt contenter. Si moins et que il ne le veullie confesser que alors il soit procedé jouxte l'ordonnance de noz Seigneurs tresredoutés princes. » AVL Chavannes D12, fol. 342v° (20 septembre 1557).

734. La transcription de cette audition figure in Henri Meylan et Maurice Guex, « Viret et M.M. de Lausanne, » *RHV* 69 (1961) : 113-173.

sacrements peuvent être administrés dans cette situation où non seulement il n'y a pas d'ordre mais où règne la plus grande haine de l'ordre.»[735] Le 7 décembre, Viret, le Conseil de Lausanne et celui de Berne acceptèrent de suspendre la décision et de faire célébrer la cène de Noël par Viret[736]. Celui-ci fut encore entendu à deux reprises par le Conseil avant Noël, pour s'assurer que tout serait en ordre. Il demanda que les habitants étrangers soient entendus pour s'assurer de leur religion et de leurs mœurs, et que tout un chacun vive «selon Dieu et la Réformation de Messeigneurs»[737]. Les magistrats acceptèrent ses demandes; était-ce par crainte de représailles de Berne, par crainte de voir Viret refuser de célébrer la cène de Noël, par désir authentique d'améliorer la moralité à Lausanne, ou pour ces trois raisons combinées? Cette affaire fut d'une importance cruciale pour la suite des événements. Viret considérait que la plainte des magistrats contre lui indiquait un manque de respect pour son ministère, qu'il ne pouvait tolérer[738]. Cet affront personnel à sa fonction le convainquit d'autant

735. «*Viretum nostrum spero firmum fore, praesertim si eum confirmaris. Non agitur autem de hac controversia dumtaxat, sed quo pacto possint in hoc rerum statu sacramenta administrari, ubi non modo nullus est ordo, sed etiam summum ordinis odium.*» *Correspondance de Bèze*, 2: 142 (N° 122), Bèze à Calvin, Lausanne, 30 novembre [1557].

736. «Sont estés assemblés les magniffiques Seigneurs lx, par devant lesqueulx le sieur maistre Pierre Viret a liseuz les articles proposés contre luy par devant noz tresredoutés princes. Lesqueulx ont ordonné que leur se doibt reconcilier avec ledit Sieur Viret et fere suspendre jusques à Pasques l'ordonnance de mes Seigneurs noz princes, et cependant recepvoir la saincte cene des mains dudit Sieur Viret le tenir et reputer pour bon et vray pasteur, en ce qu'il debge tenir mesdits Seigneurs pour capables pour recepvoir ladite saincte cene.» AVL Chavannes D12, fol. 347r° (7 décembre 1557).

737. «Sont estés assemblés les magniffiques Seigneurs lx, par devant lesqueulx monsieur Viret a proposé l'ordre que fault mettre eis choses mal dressés mesmement touchant la religion chrestienne, visitation des habitans estrangiers, pour sçavoir leur religion, les meurs, dissolutions, et biens des pouvres, l'argent genevois, et le different des articles contre lui proposés, priant mes Seigneurs mettre ordre au totage, et ce qu'il a presché publiquement aussi les remonstrances qu'il faict de present cest a esté pour descharge son conscience et pour le debvoir de sa charge, aussi pour l'amitié qu'il porte au peuple de Lausanne. Sus ce a esté conclus de mettre ordre au totage.» AVL Chavannes D12, fol. 347v° (8 décembre 1557).

«Sont estés assemblés les Seigneurs iic [le Conseil des Deux-Cents] bourgeois par devant lesqueulx monsieur Viret accompagnye de maistre Jaques Vallier et de maistre Arnauld [Banc, diacre à Lausanne], lequel a proposé que l'on se dehuisse preparer à la saincte cene, instruyre le peuple à bonnes meurs, de hanter les presches, avoir les pouvres par recommendés, et vivre cellon Dieu et la reformation de mes Seigneurs… Sus ce a esté conclus concordablement de soy emender, suyvre et mettre en extreme exequution les admonitions dudict Sieur Viret et icelluy remercier grandement d'icelles.» AVL Chavannes D12, fol. 348r° (15 décembre 1557).

738. Au début du conflit, Viret écrivit à Calvin: «*Ego vero non statui causae renunciare quin ea agatur ut res ipsa postulat. Aut certo me amplius non habebunt ministrum, aut coercebitur ista licentia et sancietur autoritas mei ministerii ab iis qui illud tueri debent.*» *CO* 16: 599-600 (N° 2697), Viret à Calvin, Lausanne, 3 septembre 1557.

plus de la nécessité de la discipline ecclésiastique. En même temps, les autorités lausannoises, quelles que soient leurs raisons, soutenaient ses recommandations plus que les Bernois ne l'avaient jamais fait.

Viret et ses collègues réalisèrent que les Lausannois seraient plus favorables à leurs propositions, et tentèrent à une ou deux reprises de contourner Berne en les présentant directement au Conseil. Au plus fort du conflit entre Lausanne et Viret, ses collègues Jacques Valier et Arnaud Banc avaient présenté au Conseil « certains articles, à sçavoir de trois poinctz, le premier de la confession, l'excommunication, reffus de serements », qui étaient alors en discussion[739]. En mars 1558, ils se présentèrent de nouveau avec Viret devant les magistrats. Ceux-ci avaient été fort arrangeants à la période de Noël, mais ils comprirent que les ministres leur demandaient de circonvenir l'autorité de Berne, ce qu'ils refusèrent :

> Sus ce a esté conclus et arresté que ne veulent adjouter ny diminuer eis ordonnances de reformation de noz tresredoutés princes, eisquelles totalement il se tiennent et refferissent, soy offrans les contrevenans à icelles fere chastier cellon leurs ordonnance et dicte reformation.[740]

Une fois déjà, Berne avait ordonné aux magistrats lausannois de n'édicter aucune loi sur la Réforme[741], et ceux-ci savaient donc que les changements qu'ils essaieraient d'établir seraient révoqués.

À cette même période, un autre événement se produisit qui confirma Viret et ses collègues dans leur désir de se confronter à Berne. Les Bernois avaient banni quatre pasteurs de la classe de Thonon pour avoir prêché sur la prédestination[742]. Cette sentence

739. « Par devant mes Seigneurs xx ont comparus maistre Jacques Vallier et maistre Arnauld lesqueulx ont prié leur vouloir assemblé les Seigneurs lx pour soy purger de certains articles, à sçavoir de trois poinctz, le premier de la confession, l'excommunication, reffus de serements. Et pource que mes Seigneurs les ambassadeurs sont à Berne, l'on leur reffuse lesdits lx jusques à leur retour, et apres leur avoir faict response, il[s] ont assurés les Seigneurs bandaretz que par leur serement et cellon la coustume ilz leur doibvent assembler lesdits Seigneurs lx. » AVL Chavannes D12, fol. 342r° (12 septembre 1557).

740. AVL Chavannes D12, fol. 352r° (13 mars 1558).

741. « Nous avons veu certainnes ordonnances qu'avez faictes sus les articles que vous ont presenté les ministres de la parolle de dieu. Et à cause que de ce [vous] n'avez puissance et à vous n'appartient de faire Edicts, Ordonnances, ne Status touchant nostre Reformation et nostre souverainité, [nous] ne voullons permettre que icelles ayent lieu, ains que icelles soient revocqués et que en ce endroit [vous] suivez et observez noz Mandemens, Ordonnances, et Status. » AEB AIII 160, fol. 314r°, le Conseil de Berne au Conseil de Lausanne, Berne, 3 juin 1551.

fut décisive pour Viret, qui décida qu'il obtiendrait la discipline ecclésiastique qu'il réclamait ou qu'il quitterait Lausanne. «Nous insistons sur la discipline, autant que faire se peut», écrivait-il à Calvin[743]. À peine le Conseil de Lausanne avait-il renoncé à intervenir que Calvin l'encouragea: «Tu ne peux plus négocier avec eux; le dernier acte doit être joué pour que tu puisses prouver clairement aux Bernois qu'il ne faut plus temporiser. La bataille sera dure, mais nécessaire. Car qu'espérer pour l'avenir, si tu hésites maintenant à te battre?»[744]

Les ministres de Lausanne rédigèrent une première proposition sur la discipline qu'ils envoyèrent à Berne en mars[745] et menacèrent de ne pas célébrer la cène à Pâques si elle n'était pas acceptée. Viret avait peu d'espoir: «Nous attendons une dure réponse et nous préparons à partir.»[746] Il fut convoqué juste avant Pâques à Berne, où «contre toute attente nous fûmes reçus aimablement et courtoisement… Nous expliquâmes devant le Conseil… que nous n'administrerions plus jamais les sacrements à moins que soit instaurée dans l'Église la discipline prescrite par le Christ, par le moyen de laquelle nous pouvons distinguer parmi les pourceaux, les chiens et les brebis.»[747] Le Conseil promit de regarder la question de plus près juste après Pâques et autorisa Viret à convoquer devant le consistoire «les plus incultes, les contempteurs les plus profanes de la religion et les ennemis déclarés de la doctrine évangélique» pour les examiner avant la cène. Viret fut satisfait, rentra à Lausanne et y célébra la cène de Pâques comme à l'ordinaire[748].

742. (Note de la p. 258.) Voir Henri Meylan, «L'affaire des quatre pasteurs du Chablais, champions et victimes de la prédestination (1558),» *RHV* 80 (1972), p. 15-31.

743. *«Urgemus disciplinam quoad possumus.» CO* 17:40 (N° 2804), Viret à Calvin, Lausanne, 16 février 1558.

744. *«Nunc tibi cum ipsis nihil restat negotii, sed extremus actus peragendus est, ut Bernates ingenue contesteris tibi fas non esse longius cunctari. Durum certamen, sed necessarium. Quid enim posthac sperandum, si nunc confligere dubites?» CO* 17: 93 (N° 2831), Calvin à Viret, [Genève], 16 mars 1558.

745. Le document n'a pas été retrouvé.

746. *«Exspectamus durum responsum, ac nos ad abitionem paramus.» CO* 17: 113 (N° 2840), Viret à Calvin, Lausanne, 23 mars 1558.

747. *«Praeter omnium exspectationem sumus ab omnibus amice et humaniter excepti […]. Palam in senatu exposuimus […] nos nunquam suscepturos posthac sacramentorum administrationem nisi ea in ecclesia constituatur disciplina qua statui discrimen possit inter porcos, canes, et oves ex Christi praescripto.» CO* 17: 126 (N° 2845), Viret à Calvin, Lausanne, 4 avril 1558.

748. *«Responsum est: Senatui nostris satisfactum esse responsionibus: constitutum ut statim post paschatis ferias serio curentur quae proposuimus: moniti sumus, ut interea pergeremus in nostro ministerio, coenam hoc paschate celebraremus, ea tamen lege, ut quod rogaveramus perficeretur, nempe ut quos constaret esse rudiores aut magis profanos religionis contemptores et hostes doctrinae evangelicae apertiores, ad examen in consistorium vocarentur ante proximam coenam, atque hac de re scriptas esse ad praefectum literas, quas afferremus.» CO* 17: 126 (N° 2845).

Au mois de mai, les Bernois cherchèrent à apaiser Viret. Ils ordonnèrent d'installer des consistoires dans chaque paroisse et d'y adjoindre « des plus anciens estans de bonne vie et conversation » pour surveiller la moralité des paroissiens[749]. Au sujet toujours controversé de l'excommunication, Berne sembla enfin céder un peu de terrain en demandant aux pasteurs lausannois de présenter un projet écrit expliquant comment et pourquoi l'exercer[750]. Ils repoussèrent toutefois sèchement la dernière demande ; Viret et ses collègues pensaient que le seul moyen efficace d'éduquer leurs paroissiens les plus ignorants et obstinés consistait à les examiner et les instruire chez eux, mais les Bernois jugèrent que cela n'était ni convenable ni nécessaire[751]. Ils en donnaient la raison :

> Veu que par les catechismes et instructions des enfans l'ignorance sera a layde de Dieu par succession de bref temps abatue et la posterité des presentement vivans bien instruicte.[752]

Là réside la différence fondamentale de vues entre les pasteurs lausannois et les magistrats bernois. Les Bernois voyaient dans leur Réforme un projet à long terme. Ils étaient bien conscients que tous leurs sujets n'avaient pas été suffisamment instruits dans la foi réformée, mais ils espéraient qu'en éduquant les enfants les erreurs de leurs parents seraient peu à peu effacées. De leur point de vue,

749. « Nous avons pour extirper et refreindre telz desordres et scandales faict commandement a tous noz baillyfz de nostre pays de Savoye de (suyvant nostre coustume de pardeca touchant ces choses) dresser et observer, oultre les consistoires desja establys es villes de nostre dict pays, constituer et ordonner encores un consistoire en toutes et chacunes parroisses de leur baillyvage, ensemble certains gardiens et conservateurs jurez de nostre reformation a prendre et choisir des plus anciens estans de bonne vie et conversation, lesquelz par leur serment, qui pour ce leur sera baillé, seront tenuz de surveiller, senquerir dilligemment a la verité de tous et chascuns desordres et scandales, qui se feront en chascunes parroisses et vilages, pour d'iceulx faire deue relation audict consistoire. » *CO* 17 : 186 (N° 2878), le Conseil de Berne aux ministres de Lausanne, Berne, 28 mai 1558.

750. « Mais touchant l'excommunication par vous requise estre en noz dictes eglises establie, pour ce que ne pouvons bonnement entendre quelle est vostre intention en cest endroict ou comment vous entendez icelle debvoir estre dressee et exercee : Est nostre vouloir affin que tant mieulx puissions la dessus nous adviser et resouldre d'une response, qu'ayez a veoir les articles de nostre reformation et au plus pres d'icelle faire et coucher par escrit un pourject facon et maniere qui vous semblera estre necessaire et convenable sur le faict de la dicte excommunication, icelle nous envoyant par escrit pour la dessus donner nostre advis, vous advertir de nostre bon vouloir et plaisir. » *CO* 17 : 186-187 (N° 2878).

751. « Et pour conclusion touchant l'inquisition et examen particulier par vous pretendu debvoir estre exercé tant envers les ignorans et idiotz en la religion chrestienne que des suspects en doctrine aultre que la receue entre vous et aultres ministres de noz eglises, Nous nentendons cela estre expedient ny necessaire et ne saurions cela permettre. » *CO* 17 : 187 (N° 2878).

752. *CO* 17 : 187 (N° 2878).

ils ne pourraient savoir avant une génération si la Réforme avait réussi ou échoué. Pour les pasteurs, le corps du Christ n'était pas un projet. Ils ne s'attendaient certes pas à un changement du jour au lendemain, mais vingt-deux ans étaient un long délai, et l'échec de la « Réformation de Berne » se révélait chaque fois que le corps du Christ était souillé par des communiants indignes.

Pour répondre à la demande de Berne, les pasteurs et les professeurs de Lausanne rédigèrent leur projet de discipline ecclésiastique, expliquant comment ils envisageaient l'excommunication[753]. Ils demandaient d'abord qu'un synode soit convoqué pour discuter des problèmes des Églises en terres bernoises[754]. Ce n'était pas nouveau : ils l'avaient demandé à plusieurs reprises, notamment depuis la rupture entre Berne et Genève, à la suite de la controverse autour de Bolsec[755]. Les raisons données pour la convocation d'un synode révèlent certains des problèmes et des conflits qui touchent l'Église :

> Satan est entré aux troupeaux de deça, et a tellement besongné qu'il y a desja par trop grands discords entre les ministres touchant les fondemens de la religion Chrestienne, c'est à savoir touchant le peché originel, le franc arbitre, la predestination, et la descente de Christ aux enfers, et autres poincts peut estre qui se trouveront de sorte que nonobstant tous mandemens et defenses, les ungs ne cessent de blasmer les aultres, et detracter en grand scandale en bandant le peuple et semblablement les magistrats et officiers en sectes et partialitez.[756]

753. Voir plus haut, note 721.

754. « Le second poinct est que nous ne trouvons point qu'il y ait aultre principal remede et moyen par lequel ou puisse edifier ou restablir l'Église, que le synode legitimement assemblé, conduict et authorisé par les princes qui sont les gardiens et protecteurs de l'Église… Ces choses considerées Tresredoubtez Seigneurs, pour obeÿr a vostre commandement nous avons mis nostre petit advis par escript, lequel nous soubmettons au jugement de toute l'assemblée d'un vray et legitime Synode, que nous vous supplions au nom de Dieu vouloir ottroyer, comme princes Chrestiens, a voz eglises en leur tresgrande necessité. » ACV Bd 1/1, 111, 115 ; Bruening, *« La Nouvelle Réformation de Lausanne »*, *op. cit.*, pp. 27, 30.

755. Voir par exemple leur demande aux ministres bernois en avril 1558 : *« Disciplina constituenda ratio ea maxime probatur que iam inde ab aetate Apostolorum semper fuit in Ecclesia usurpata cuique adeo nostri principes iureiurando obligarunt nempe ut communis ac libera Synodus convocetur. Nam praeterquam quod iniquum est formam politia Ecclesiasticae non consultis ipsis Ecclesiis obtrudi, pessimi profecto et nimirum periculosi exempli esse iudicamus omnem Ecclesiam auctoritatem ad paucos homines, quicunque tandem illi sint, transferre. »* MHR, Papiers Herminjard C-R 1557-1560, 234r° ; reproduit dans ma thèse, « Bern, Geneva, or Rome ? The Struggle for Religious Conformity and Confessional Unity in Early Reformation Switzerland », University of Arizona, 2002, annexes, p. 321 (N° 2), les ministres de Lausanne aux ministres de Berne, [Lausanne], [21 avril 1558].

756. ACV Bd 1/1, 113 ; Bruening, *« La Nouvelle Réformation de Lausanne »*, *op. cit.,* p. 28.

Ils songeaient là sans doute à la controverse sur la prédestination et à la récente expulsion des pasteurs de Thonon. De telles questions théologiques devaient être évaluées par un synode de pasteurs et non décidées par les magistrats civils.

Après cette demande initiale, le projet commençait par discuter «la différence qui est entre le magistrat civil et la police ecclésiastique». Les ministres affirmaient d'abord la différence:

> Car quant au Magistrat Civil, S. Pol dict, Rom. 13. qu'il tient le glaive qui luy est donné de Dieu pour estre en terreur à ceux qui font mal, lesquels aussi il punit, comme serviteur de Dieu: et pour le bien de ceux qui font bien. Quant au gouvernement Ecclesiastique, il est dressé, Matth. 16. et 18. pour lier et deslier en terre ce qui sera lié et deslié au Ciel.[757]

En sus du pouvoir de lier et délier, l'injonction de l'évangile de Matthieu, «dis-le à l'Église»[758] quand un pécheur refuse de s'amender après deux avertissements, constituait la base biblique de l'excommunication. Les ministres commençaient ainsi leur premier chapitre sur l'excommunication:

> Nous estimons ceste correction estre grandement necessaire à l'eglise, pource qu'elle a esté ordonnée de Jesus Christ, Matth. 18, et depuis practicquée continuellement non seulement par les apostres, et du temps que les princes estoyent infidelles… mais aussy beaucoup plus depuis soubs les princes Chrestiens, par toute l'ancienne Église sans aulcune contradiction d'icelle.[759]

Ils soulignaient ce point pour défaire un argument fréquent contre l'excommunication, avancé notamment – c'est important dans le cas présent – par le théologien de Berne Wolfgang Musculus. Selon ce dernier, si l'Église primitive avait pratiqué l'excommunication, c'était parce que les chrétiens de l'époque vivaient dans des régimes

757. ACV Bd 1/1, 117; Bruening, *op. cit.*, p. 31.

758. «Si ton frère vient à pécher, va le trouver et fais-lui tes reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes pour que toute affaire soit décidée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église, et s'il refuse d'écouter même l'Église, qu'il soit pour toi comme le païen et le collecteur d'impôts. En vérité, je vous le déclare: tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel.» Matthieu 18:15-18, TOB.

759. ACV Bd 1/1, 134; Bruening, *op. cit.*, p. 41.

païens et devaient se gouverner eux-mêmes. Ce n'était plus nécessaire sous des seigneurs chrétiens[760]. Les pasteurs lausannois affirmaient quant à eux que cela restait nécessaire: «Car de faict, puis qu'il est defendu de bailler les choses sainctes aux chiens et aux pourceaux, comme pourra estre practiqué cela, s'il n'y a une discipline pour les cognoistre et separer d'entre les enfans de Dieu?»[761] Leur souci était là aussi la souillure: sans l'excommunication, les «choses saintes» de la cène seraient souillées par des «chiens et des pourceaux» indignes.

Le pouvoir des clés, le pouvoir de lier et de délier discuté dans Matthieu 16, avait été utilisé par les papes tout au long du Moyen Âge pour justifier leur primauté. Les pasteurs lausannois ne pouvaient évidemment pas interpréter ce passage de la même manière. Tout comme Calvin[762], ils réservèrent donc ce pouvoir aux anciens: l'excommunication «n'apartient ny au Magistrat Civil, ny aux ministres de la parolle, ny au peuple à part soy, ains à l'assemblée des anciens legitimement ordonnez par l'Église»[763]. C'était donc le consistoire qui devait prononcer la sentence.

Les pasteurs envoyèrent leur projet à Berne le 22 juin 1558. Le lendemain, soit avant d'avoir reçu le texte, les Bernois réitérèrent l'interdiction de prêcher sur la prédestination[764]. Viret et ses

760. «*… verum quoniam […] D. Hallerum per eos scripsisti, iterum urges ut de disciplina ecclesiastica, quam nonnulli fratres hodie instanter urgent, quid sentiam aperiam, visum est tribus quatuor verbis ea de re ad te scribere. Necessariam esse ecclesiis castigationis et emendationis disciplinam, puto nemo cordatus infitias ibit. De modo illius non convenit mihi cum illis, qui hanc necessario putant esse ad formam pristinae restituendam ecclesiae, in qua magistratus alienus erat a professione nominis Christi. Ibi necessarium erat ut iudicia castigatoria in coetibus fidelium exercerentur, de quibus in Apologetico Tertulliani Cap. 39 videre licet. Iam vero […] arbitror emendationem vitiorum et castigationes delinquentium, verbo videlicet doctrinae non acquiescentium, partim per consistoria, ut vocant, in quibus et senatores et ministri sedeant, ad hoc muneris a magistratu delecti, partim a magistratu ipso in gravioribus flagitiis et incorrigibilibus sceleribus […].*» *CO* 14: 539 (N° 1743), Musculus à Bullinger, Berne, 29 mai 1553. Musculus prit une attitude envers l'excommunication encore plus négative en 1558-1559: «*In summa: excommunicationis usus sic est comparatus, ut non videam quodmodo possit rite, tolerabiliter et utiliter revocari.*» Cité par Bodenmann, Wolfgang Musculus, p. 342, note 113. Il est fort possible que ce rejet ferme de la pratique par Musculus provienne des conflits de 1558 avec les ministres lausannois.

761. ACV Bd 1/1, 134; Bruening, *op. cit.*, p. 41.

762. *Institution* IV.xii.2

763. ACV Bd 1/1, 138; Bruening, *op. cit.*, p. 43.

764. «Combien que nous sommes confiez et tenuz certains que eussiez ensuivy et entierement observé noz admonicions, remonstrances et advertissements que vous avons faict par nostre rescription du 26e jour de janvier l'an 1555, si sommes veritablement advertis que à cela n'avez satisfaict, chose à nous tresdeplaisante et desaggreable en ayant tresgrand regret. A ceste cause somme occasionez et contraincts, derechieffz escripre à tous noz Bailliffs et vous tresacertes par icestes admonester et advertir, soubz peyne en noz precedentes lettres expressement contenue, que ledict nostre mandement et ordonnance observez et ensuyvez, sans contradiction quelconque. Car tel est nostre voulloir.» AEB AIII 161, fol. 142ro; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XII, le Conseil de Berne aux classes romandes, [Berne], 23 juin 1558.

collègues répondirent sans réfléchir par une lettre qui anéantit vraisemblablement toute éventualité d'une réponse positive des Bernois sur la question de la discipline :

> Nous sommes envoyés pour prescher la parolle de Dieu, et non point les mandemens des hommes… Et pourtant, tresredoubtez Seigneurs, aians à respondre à Dieu, de ce qui concerne notre ministère, nous vous déclairons de notre part de bonne heure, et devant que pouvoir être repris de rebellion, qu'il ne faut point que vous espériez que nous puissions approuver ni publier vosdits mandements touchant la prédestination… aussi sommes nous tous prêts d'endurer tout ce qu'il plaira Dieu nous envoyer, plutôt que de consentir a chose quelconque en laquelle nous puissions conaître que la liberté chrétienne nous soit ôtée, ou aucunement diminuée…[765]

Comme si cela ne suffisait pas, ils joignirent à cette lettre une liste de doléances. Berne n'écoutait pas leurs recommandations pour l'élection des pasteurs[766], ne respectait pas les sentences des consistoires[767]. Et ils concluaient :

> Lesdits ministres et professeurs ne savent comme se regler sur plusieurs ordonnances de nosdits Seigneurs en les voyant tous les jours méprisées par eux-mêmes… Item en quelle estime pouvons nous penser que nous soyons envers nosdits souverains Seigneurs,

765. ACV Bd 1/1, 155,156, 157 ; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIV, les ministres et professeurs de Lausanne au Conseil de Berne, Lausanne, 18 juillet 1558.

766. « … comme touchant l'ordre des elections selon les classes, duquel ilz dispensent tous les jours comme bon leur semble. Par example il y a environ deux ans qu'il nous fut mande au fort de l'hyver de faire election d'un diacre d'Aigle, a raison de quoy il fallut que les freres demeurans aux montagnes fissent un grand chemin a grand coustes, et travaulx jusques a Lausanne ou sont les escoliers de nosdits Seigneurs, auquel lieu l'election estant faicte en crainte de Dieu, et avec bonne inquisition, et selon la commandement expres de nosditz Seigneurs, les freres retournez a la maison trouvent que nosditz Souverains Seigneurs y avoyent pourveu de qui il leur avoyt pleu. » ACV Bd 1/1, 162 ; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIV.

767. « Item, comme ainsi soit que si peu d'ordre qu'il y a aux consistoires nous soit laissé pour tenir les scandaleux en bride, quelle opinion pouvons nous estimer qu'on a du consistoire de Lausanne, et de quoy peult servyr tout ce qu'ilz sauroyt ordonner contre les vices, veu que nosditz souverains Seigneurs le mesprisent tellement qu'ilz ne font difficulté non seulement d'en rompre les sentences de pleine authorité sans que le scandale soit aucunement reparé, mays aussi rompe le cours de susdit consistoire, et de leurs propres ordonnances sans mesme d'enquerir de ce qu'on y a dict, ou faict, et se raportent au seul raport des parties. » ACV Bd 1/1, 161-62 ; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIV.

> quand nos témoignages encores qu'ils soient baillés par leur commandement exprès, sont toutefois de moindre poid que celui du moindre officier qu'ils aient?[768]

À la suite de cette lettre, les Bernois assignèrent sèchement à comparaître devant eux tous les pasteurs et professeurs de Lausanne[769].

Avant de partir pour Berne, ceux-ci exposèrent certains de leurs soucis, plus humblement cette fois. Au sujet de la prédestination, ils demandaient une explication plus claire des intentions de Berne et de ses édits. Les problèmes de langue n'y étaient pas étrangers:

> Et ne vous faut trouver étrange, Tresredoutez Seigneurs, si nous, qui n'entendons pas votre langue, y avons trouvé de la difficulté, vu que messieurs vos baillis qui les ont fait translater et publier en notre langue, nous ont baillé juste occasion de craindre ce que nous craignions, par la diversité des translations et contrarieté manifeste.[770]

Il est très étonnant qu'il n'y ait pas eu plus de problèmes de ce genre. Lorsque Berne promulguait des édits pour ses territoires romands, elle donnait d'habitude le texte allemand à ses baillis qui le traduisaient en français pour la population. Quant au projet des pasteurs sur la discipline ecclésiastique, les Bernois le considérèrent comme une tentative d'établir «une nouvelle hiérarchie dans l'Église, l'abolition des anciens consistoires, la séparation des pouvoirs ecclésiastiques et civils, jusqu'à une sorte de nouvelle Réformation» sur leurs terres[771]. Les pasteurs protestèrent qu'ils n'en

768. ACV Bd 1/1, 162, 163; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIV.

769. «Avoir entendu le contenu des articles à nous de vostre part envoyez, nous avons advisé de nous resouldre là dessus de nostre response, bon voulloir et playsir pour lequel entendre vous assignons jour à comparoir par devant nous à l'heure de conseil, sus le quinziesme jour du present moys. Sur ce vous sachiés conduyre.» AEB AIII 161, fol. 151r°; Bruening, Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XVI, le Conseil de Berne aux ministres et professeurs de Lausanne, [Berne], 1er août 1558.

770. MHR, Archives Tronchin, 6: 102r°; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIX, les ministres et professeurs de Lausanne au Conseil de Berne, Lausanne, [le 15 ou le 16 août 1558]. En suivant Herminjard, j'ai indiqué dans ma thèse que cette lettre datait de la fin août (Bruening, «Bern, Geneva, or Rome», No. 13). Mais il est clair qu'elle est une réponse à la décision de Berne du 15 août (MHR, Archives Tronchin, 6: 105r°-106r°; *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XVIII, le Conseil de Berne aux ministres et professeurs de Lausanne, 15 août 1558).

avaient aucunement l'intention : ils obéissaient simplement à la requête de Berne et à leurs devoirs pastoraux en suggérant des moyens de rétablir l'ordre dans la région[772]. Ils finirent par recevoir une bonne nouvelle au sujet de la prédestination. Les Bernois clarifièrent leur mandement : les pasteurs pouvaient parler de prédestination lorsque le texte de l'Écriture en traite[773]. Sur la question de la discipline ecclésiastique, les deux parties étaient toutefois parvenues à une impasse. Il n'y eut pas de troubles jusqu'en novembre 1558. Une nouvelle demande à Berne pour instaurer une véritable discipline reçut une réponse claire : « [Nous] vous prions que… vous veuillez… continuer fidèlement en la vocation à laquelle Dieu par sa grâce vous a appelés sans plus de ce fait là nous molester ni importuner. »[774] Viret menaça de nouveau de suspendre la cène de Noël. Berne dit aux autres pasteurs de lui accorder un congé et d'élire un remplaçant, mais ils s'y refusèrent. Finalement, le 19 décembre, les Bernois les autorisèrent à citer les « ignorants » devant le consistoire « pour là estre deuement admonestés et endoctrinés comme il appartiendra, n'entendant pas toutesfois que la Cene doive leur estre refusée »[775]. Le droit d'excommunication n'était toujours pas accordé, mais Viret fut satisfait.

Un problème subsistait toutefois. Noël était proche, trop proche pour que les ministres puissent examiner tous ceux qui devaient

771. (Note de la p. 265.) *« … ibi non tantum de Excommunicatione tractabatur, sed de nova et generali Ecclesiae hierarchia, de abrogatione veterum Consistoriorum, de separandis potestatibus, Ecclesiastica et Civili, ut nova quasi opus fuisset reformatione, si ea quae ipsi petebant, in effectum perduci debuissent. »* Johannes Haller, « Ephemerides D. Ioannis Halleri, quibus ab anno 1548. ad 1565. continentur, quidquid fere in utroque statu Bernae accidit, cum nonnullis aliis », *Museum Helveticum*, vol. 2, N° 5 (1747), pp. 79 ss ; cit. p. 120.

772. « … quant à ce que vos excellences prennent comme pour une nouvelle réformation dressé par nous, l'avis que nous vous avons envoyé, suivant votre commandement, touchant la discipline de l'église pour remedier aux désordres… nous répondons à cela, que nous n'entendons d'avoir rien proposer contraire à votre réformation… ce que nous en avons fait jusques ici, desja dès si temps, ne procède d'autre cause sinon que nous craignons que nous ne nous trouverions grandement chargés devant Dieu, comme Souverain juge, de ne nous être acquitter de notre office. » MHR, Archives Tronchin, 6 : 102v°; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XIX.

773. « … est que nostre intention n'a esté ny est que lesdicts ministres et professeurs ne puissent rien prescher et parler de telle matiere, quant le texte de l'escripture le portera, ains voulons bien cela leur permettre, moyennant qu'ilz le fassent sobrement et de sorte que sela serve à ediffication et non pas à scandalle et perturbation. » AEB AIII 161, fol. 155r°; Bruening, « Bern, Geneva, or Rome », *op. cit.*, p. 339 (N° 12), le Conseil de Berne aux classes romandes, Berne, 15 août 1558.

774. AEB AIII 161, fol 171r°; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XXI, le Conseil de Berne à la classe de Lausanne, Berne, 19 novembre 1558.

775. MHR, Papiers Herminjard C-R 1557-1560, fol. 354v°; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, N° 134, le Conseil de Berne à la classe de Lausanne, Berne, 19 décembre 1558.

l'être. Viret demanda au Conseil de Lausanne de retarder la célébration de la cène de huit jours pour que le consistoire ait le temps de remplir sa tâche. « Lesquieulx Seigneurs conseilz et riere conseilz ont conclud a laz requeste desdits Sieurs ministres de retarder de vhuygt jour laz exhibition de laz saincte cene, qui sera au jour premier de janvier suyvant pour mieulx estre au paravant instruyt les ignorans et pour mieulx appaiser au paravant les differens avant que laz recoivre. Et pour ce coup et ceste foys sans deroguer aulx ordonnances de nous souverains Seigneurs de Berne. »[776] Le « refus » de Viret d'administrer la cène de Noël n'était donc pas plus que cela. Il n'y eut pas de confrontation, il ne refusa pas d'administrer le sacrement face à la tyrannie bernoise. Il s'agissait simplement d'un délai, qu'il obtint, mais pas de la part des autorités légitimes. Berne ne l'avait pas autorisé. Les Bernois furent outrés et interdirent aux Lausannois de célébrer la cène comme prévu le 1er janvier[777].

Le 30 décembre, le Conseil de Berne décida de déposer de leurs fonctions Viret et ses collègues Jacques Valier et Arnaud Banc, de demander à la classe de Lausanne d'élire des remplaçants et de mettre en prison ceux qui s'y refuseraient[778]. Les pasteurs de la classe de Lausanne refusèrent d'élire de nouveaux ministres, et furent en effet emprisonnés. Les Bernois croyaient sans doute qu'ils reviendraient à de meilleures intentions et se soumettraient à

776. AVL Chavannes D12, fol. 370vº (23 décembre 1558).

777. « Nous estant venu à notice que l'administration et celebration de la Cene de nostre Seigneur par vous les ministres soit este retardée à ceste Fete de Noël prochainement passée. Vous avertissons qu'avons esté fort deplaisans et marris de ce que ne sommes obeïs en nous mandements et commandements sur ce emanés veu et attendu que ceux n'estre point contrevenants à la parole de Dieu, ains conformés à icelle, dont eussions bien pensé et nous confier que de vostre part à iceux fust esté obei comme de raison, et puisque ainsi est que nostre bon vouloir n'a esté effectué en cest endroit et la Cene du Seigneur celebrée au jour pour ce establi, ains auroit esté delayée de quelque temps et la celebration d'icelle suspendue à tel jours qu'il vous a pleu et aux dicts ministres. Avons ordonné et ordonnons en ce devoir estre supersedé jusques à nostre plus ample deliberation et declaration de nostre bon vouloir et plaisir. » MHR, Papiers Herminjard CR 1557-1560, 357rº; Bruening, *Epistolae Petri Vireti*, Appx. N° XXV, le Conseil de Berne aux ministres et au Conseil de Lausanne, [Berne], 27 décembre 1558. Haller signale que les habitants de Lausanne étaient aussi scandalisés : *« Valde his rebus offensus est populus. »* Haller, « Ephemerides, » *op. cit.*, p. 122.

778. *« Post dimissum hunc nuncium 30. Decembris res omnis ad diacosios relata est. Illi tantum non furibundi decreverunt legatos illuc mitti debere ex ministris, senatoribus et diacosiis qui 1) Viretum et Collegas, ut prius quoque decretum eras, deponant ab officiis, 2) cum senatu Lausannensi graviter expostulent quod ausi sint diem constitutum coenae et passim in omnibus ecclesiis nostris observatum, sine autoritate huius senatus, qui eum constituerit mutare, 3) qui convocent classem et una cum illa alios eligant; 4) ut renuentes eligere carceribus includant, et eorum causam huc referant. »* *CO* 17 : 411 (N° 2998), Haller à Bullinger, Berne, 5 janvier 1559.

leurs exigences, ce qu'ils ne firent pas. Haller, perplexe, raconta à Bullinger comment ils avaient conspiré pour rester sur leurs positions, préférant l'exil à la soumission à Berne[779]. À la suite de cette démonstration inattendue de solidarité, et comme Viret faisait comprendre qu'il pourrait accepter de négocier, il fut convoqué à Berne en mars 1559 pour une ultime tentative de résoudre la situation[780]. À la demande de Haller, Bullinger lui écrivit pour le supplier de trouver un accord avec les Bernois :

> Comme je comprends que tu as déserté ton Église, je te prie, honorable seigneur et frère, et par Notre Seigneur Jésus-Christ, de ne pas refuser d'y retourner. Car si en gouvernant l'Église du Christ il faut observer avant tout… le maintien de la paix et de la tranquillité et éviter les obstacles, je ne vois pas comment tu ne devrais pas retourner à l'Église abandonnée. Il vaut mieux avoir quelque Église et discipline qu'aucune… Presque toutes nos Églises de Suisse, par la grâce de Dieu, sont unies en Christ. C'est donc à toi d'éviter d'offrir à nos ennemis l'occasion de se réjouir…[781]

Ces mots furent écrits en vain : Viret refusa de se rendre à Berne, jugeant qu'il serait emprisonné s'il n'arrivait pas à conclure un accord avec le Conseil[782]. L'affaire était terminée, et Viret fut banni

779. *«Nunc ergo quid crastino amplius actum, et quae catastrophe sequuta, et quis sit harum rerum praesens status, aperiam. 25. Februarii superfuerunt aliqui adhuc examinandi, sed omnium obstinatissimi. Nam cum ab illis qui 24 die examinati sunt intellexissent, quae cum ipsis acta essent omnia, de novo quasi conspirarunt iterum ad non consentiendum, sed ad exsilium potius eligendum, et fecerunt quoque ut aliqui ex illis qui priore die consenserant, conscientiis angerentur ita ut aegre continuerimus eos quin ad senatum redirent et adhuc cum reliquis exsilium poscerent. Factum itaque ut novem vel decem ex praecipuis exsulare mallent quam concessionibus Principium (ut vocant senatum nostrum) consentire. Quod professores attinet, qui superfuerunt omnes, Rittibus nempe, Tagaultius, Beraldus et Randonus […] dimissionem amicam petiere. […] Dicunt illi, se non posse communem causam fratrum deserere et bona conscientia in ecclesia esse, disciplina illa ecclesiastica carente.»* *CO* 17 : 460-461 (N° 3022), Haller à Bullinger, Berne, 28 février 1559.

780. *«Interea Viretus senatui scripsit, et blande admodum, ita ut videatur non procul abesse a consensu. Itaque antequam nos illuc proficiscamur vocabitur ipse huc ut et senatus et nos cum illo agamus, si forte adhuc retineri possit : et spes adhuc superest, si illi consensus persuaderi possit, ut illius autoritate reliqui omnes quoque reduci possint. Sed quid futurum sit nescio. D. Nicolaus a Diesbach, consulis nunc vices gerens, ex animo te precatur ut per hunc nuncium qui has tibi adfert Vireto ipse quoque scribere velis, et illum ad concordiam et consensum una nobiscum hortari.»* *CO* 17 : 461 (N° 3022).

781. *«Nunc vero cum intelligam, abs te illam [ecclesiam, nda.] esse desertam, oro pietatem tuam, colendissime mi domine et frater, et quidem per Dominum Iesum, ut ad eandem redire non dedigneris. Si enim in ecclesia Christi gubernanda ante omnia spectandum est ut ipsa aedificetur, et quantum fieri potest in ipsa permaneat pax et tranquillitas, vitenturque offendicula, non video quomodo non debeas redire ad desertam ecclesiam. Satius est sane aliquam habere ecclesiam et disciplinam, quam prorsus nullam. […] Supersunt nostrae per Helvetiam propemodum ecclesiae, per Dei gratiam, concordes in Christo. Tuum ergo fuerit hostibus nostris nullam suppeditare exsultandi occasionem ac dicendi […]»* *CO* 17 : 470 (N° 3025), Bullinger à Viret, Zurich, 3 mars 1559.

du territoire bernois. À Lausanne, selon Haller, « tout est totalement confus… l'École est quasiment désertée… Et le schisme est si grand que dans plusieurs endroits les diacres ne veulent pas servir avec les pasteurs ni les pasteurs avec les diacres dans la même église »[783].

On peut se demander quel rôle Calvin joua dans cette crise. Après sa lettre de mars 1558 où il encourageait Viret à rester ferme au sujet de la discipline ecclésiastique[784], il n'intervint quasiment plus auprès de Viret ni d'aucune autre personne. Lui qui avait écarté tous les obstacles pour garder Viret à Genève en 1541, il ne leva pas le petit doigt pour l'aider à Lausanne. Il ne fit pas appel à Berne ni ne chercha le soutien de Zurich, bien qu'il ait été en contact avec Bullinger pendant toute l'année 1558. Une des raisons à cela, c'est que Calvin n'avait plus aucune influence à Berne. Bien au contraire, comme Viret l'avait écrit à Farel, « la haine de Calvin et des Genevois entraîne aussi une grande hostilité contre nous »[785]. Mais cela ne suffit pas à expliquer pourquoi Calvin ne se tourna pas vers d'autres, comme Bullinger, pour jouer les médiateurs en faveur de Viret. Il se peut que cela tienne au fait qu'à la fin d'août déjà, Calvin avait accepté la chute de l'Église de Lausanne comme courue d'avance : « Il fait peu de doute que l'Église de Lausanne sera bientôt détruite… et Viret n'est toujours pas prêt à partir. »[786] De plus, la destruction de l'Église de Lausanne n'a peut-être pas semblé si grave à Calvin, à ce moment-là. La série apparemment interminable de conflits entre les Bernois et les calvinistes de Lausanne et de Genève, qui avait tant occupé les dernières années, allait enfin se terminer, et Calvin allait pouvoir mieux se tourner vers la France, en particulier avec l'ouverture de l'Académie de Genève, prévue pour l'été 1559.

Cette perte pour Berne fut finalement tout bénéfice pour Genève. Au moins quatre professeurs de l'Académie et quatorze

782. (Note de la p. 268.) « *Sed is acceptis his literis, et Gallis quibusdam in consilium adhibitis verebatur ne ad hoc vocaretur, ut si consentire nollet, in carcerem coniiceretur.* » Haller, « Ephemerides », *op. cit.*, p. 124.

783. « *Confusissima sunt omnia illic […]. Schola fere prorsus est desolata […]. Et tantum est in multis locis schisma, ut nec diaconi cum pastoribus, aut pastores cum diaconis in eadem ecclesia ministrare velint.* » *CO* 17 : 486-487 (N° 3034), Haller à Bullinger, Berne, 30 mars 1559.

784. Voir plus haut, note 744.

785. « *Odium in Calvinum et Genevenses nobis quoque magnam conciliat invidiam […].* » *CO* 17 : 190 (N° 2881), Viret à Farel, Lausanne, 31 mai 1558.

786. « *Parum etiam abfuit quin ecclesia Lausannensis nuper eversa fuerit. […] Et Viretus quidem nondum se ad discessum parat.* » *CO* 17 : 313 (N° 2946), Calvin à Camerarius, Genève, 29 août 1558.

pasteurs des classes de Lausanne et Thonon suivirent Viret à Genève. Ils furent accompagnés d'un très grand nombre d'étudiants[787] et d'autres personnes, dans un véritable exode: Haller estime à plus d'un millier le nombre des hommes qui émigrèrent de Lausanne à Genève[788]. À Genève, Viret fut installé comme pasteur, et l'Académie ouvrit en juin 1559 avec un nombre considérable d'enseignants et d'étudiants. Genève était désormais mieux à même d'envoyer des missionnaires en France. Selon Robert Kingdon, c'est en 1559 que le plus grand nombre de missionnaires partirent de Genève[789]. Sur les 88 «Genevois» qu'il étudie, 24 au moins (27% du total, et 41% de ceux dont on connaît l'emploi précédent) étaient venus des territoires bernois en 1558-1559[790].

C'est ainsi que les répercussions de la crise entre Lausanne et Berne contribuèrent aux efforts de Genève pour diffuser le calvinisme en France. L'échec de Calvin avec les Suisses en 1549 l'avait fait commencer à se tourner vers la France, et le processus fut achevé dix ans plus tard. Aux premiers mois de 1559, Lausanne, le seul bastion calviniste de la Confédération, se soumettait entièrement aux intérêts de Berne et à sa théologie. Sur son premier champ de bataille, le Pays de Vaud, le calvinisme français était défait par le zwinglianisme alémanique. Tant les efforts de Calvin pour transformer la théologie suisse que les tentatives de Genève d'entrer dans la Confédération échouèrent. Et c'est toutefois là que le calvinisme genevois trouva sa vraie force. Genève n'était freinée ni par des alliances diplomatiques avec la France, ni par les interdits de la Confédération contre les imprimés polémiques, ni par l'ecclésiologie zwinglienne dans laquelle l'Église était contrôlée par l'État: elle pouvait ainsi continuer de développer son empire de publications religieuses, implanter des Églises dans toute la France et guider les communautés réformées d'Europe, réfugiées ou minoritaires, avec une ecclésiologie solide axée sur le consistoire. La chute du calvinisme dans le Pays de Vaud insuffla une nouvelle vie au mouvement à Genève, qui devenait enfin le centre incontesté de la Réforme dans l'Europe de langue française.

787. Haller rapporte que presque tous les étudiants français ont quitté Lausanne: «*Praesertim scholastici et studiosi se mutuo mordent et lacerant mirabiliter. Galli omnes fere discesserunt.*» *CO* 17: 488, rapport de Haller à Berne, [Berne], [mars] 1559.

788. «*Affirmant enim ultra mille homines ex Lausanna Genevam migrasse…*» Haller, «Ephemerides», *op. cit.*, p. 125.

789. Kingdon, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion*, *op. cit.*, p. 145.

790. *Ibid.*, pp. 142-143.

8. CONCLUSION

Deux événements ultérieurs voilent la perception que nous avons des luttes religieuses acharnées dont le Pays de Vaud fut la scène entre 1528 et 1559 : le traité de Lausanne de 1564, qui mit fin aux conflits politiques sur la région, et l'adoption de la Confession helvétique postérieure en 1566, qui permit l'unification théologique des Églises réformées. Par le traité de Lausanne, le duc de Savoie cédait définitivement le Pays de Vaud à Berne en échange du Chablais occidental et du Pays de Gex, que les Bernois avaient aussi conquis en 1536. Avant sa conclusion, le risque subsistait que Vaud revienne à la domination savoyarde et à la foi catholique. C'est cette éventualité qui détermina le premier objectif du calvinisme dans la région : il s'agissait d'éloigner le peuple des croyances et des pratiques catholiques et de l'amener à la foi protestante. La lutte fut difficile. Avant la Réforme, les Vaudois n'avaient guère à se plaindre de l'Église ; au cours de la conquête de 1536, ils se soumirent à la condition qu'ils puissent continuer de pratiquer l'ancienne foi. Les Bernois revinrent sur leur promesse avant la fin de l'année déjà. Forcés par le nouveau gouvernement de se convertir au protestantisme, les Vaudois montrèrent peu d'enthousiasme pour la nouvelle religion ; leur réticence fut encouragée d'abord par l'ancien clergé catholique, dont les membres étaient autorisés à rester dans la région s'ils acceptaient la Réforme, puis par la promesse d'un concile général, enfin par la possibilité toujours présente d'un retour à la Savoie auquel Berne pourrait être forcée par la diplomatie internationale ou une invasion étrangère. Rétrospectivement, il a été trop facile d'oublier que ce n'est pas avant le traité de Lausanne que l'avenir du Pays de Vaud comme territoire protestant suisse fut assuré.

La Confession helvétique postérieure a aussi contribué à nous distraire des conflits auxquels fut d'abord confronté le calvinisme dans le Pays de Vaud. Rédigée par Heinrich Bullinger et acceptée par Genève et les cantons suisses protestants, Berne y compris, elle parvint à réaliser une unité religieuse qui répara plus de trente ans de division entre les courants réformés[791]. Ces désaccords avaient constitué la seconde bataille du calvinisme dans le Pays de Vaud : la bataille pour la suprématie théologique, en particulier sur les questions de la cène, de la prédestination et de la discipline ecclésiastique. L'unité ne se réalisa pas avant que les trois hommes qui avaient mené la Réforme depuis ses débuts en Suisse romande aient quitté la scène. Calvin mourut en 1564, Farel l'année suivante ; Viret quitta Genève pour la France en 1561 et ne revint jamais dans son Pays de Vaud natal, dont il avait été banni. La direction du calvinisme revint à Théodore de Bèze, un humaniste, noble, habile politique. Son adhésion à la Confession helvétique postérieure montra qu'il était plus disposé à faire des compromis en faveur de l'unité confessionnelle que son prédécesseur à Genève ou son ancien collègue de Lausanne. La question de la prédestination est citée au chapitre 10 de la Confession, mais seulement en termes d'élection et non de réprobation ; en outre, bien qu'elle mentionne la discipline et l'excommunication, la Confession dit qu'elles doivent être utilisées avec modération et seulement « pour l'édification »[792]. Elle ne fait aucune mention du consistoire, ni du risque que des communiants indignes puissent polluer le corps du Christ. La prédestination et la discipline ecclésiastique avaient été les principaux points de controverse dans les années 1550, qui avaient provoqué l'exode de pasteurs, professeurs et étudiants de Lausanne à Genève en 1559 ; mais Bullinger,

791. Relevons que Bâle n'accepta la Confession helvétique postérieure qu'en 1644.

792. « *Cumque omnino oporteat esse in Ecclesia disciplinam et apud veteres quondam usitata fuerit excommunicatio, fuerintque iudicia ecclesiastica in populo Dei, in quibus per viros prudentes et pios exercebatur haec disciplina, ministrorum quoque fuerit, ad aedificationem, disciplinam moderari hanc, pro conditione temporum, status publici, ac necessitate. Ubi semper tenenda est regula, omnia fieri debere ad aedificationem, decenter, honeste, sine tyrannide et seditione.* » Schaff, *The Creeds of Christendom*, *op. cit.*, vol. 3, p. 284 (chapitre 18 de la Confession helvétique postérieure).

« Pource que la discipline est tresnecessaire en l'Église, et toute l'ancienne Église a usé de l'excommunication, et qu'ausi il y a eu jugemens ecclésiastiques entre le peuple de Dieu, entre lequel ceste discipline estoit exercee par hommes prudens et craignans Dieu : il appartient aussi aux ministres pour l'edification de l'Église de conduire cette discipline, selon que la condition des temps, l'estat publique, et la necessité le requerra. Et en cecy il convient tousjours tenir ceste regle, que toutes choses se facent en l'Église à edicivation, decentement, honnestement, sans tyrannie et sedition […]. » *La Confession helvétique postérieure* (texte français de 1566) ; introduction et notes par Jaques Courvoisier. Neuchâtel ; Paris : Delachaux et Niestlé, 1944.

Bèze et les Bernois parvinrent à trouver un terrain d'entente dans la Confession helvétique postérieure de 1566.

L'unité réalisée ne doit toutefois pas jeter un voile sur les conflits des années précédentes entre les pasteurs calvinistes du Pays de Vaud et de Genève et les Bernois zwingliens. Leurs désaccords provenaient en bonne partie d'interprétations divergentes de la société chrétienne, souvent exprimées par la métaphore du corps. Métaphore commune depuis l'Antiquité et le Moyen Âge, qui était appliquée à divers ensembles de la société, la famille, l'Église, l'État. Chacun était conçu comme un corps qui réclamait donc une structure adéquate : une tête (le mari, le pape ou le Christ, le roi ou le magistrat) contrôlant des membres subordonnés (la femme et les enfants, les fidèles chrétiens, les citoyens) pour que le tout fonctionne. La maladie ou la souillure (la désobéissance, l'hérésie, la sédition) devaient être évitées à tout prix, souvent au prix de l'amputation de la partie infectée. C'est précisément ce que visait l'excommunication.

Le corps auquel se référaient les pasteurs calvinistes était l'Église, qu'ils entendaient comme le corps du Christ. Le corps ecclésiastique réclamait une plus grande pureté que le corps politique, dont la tête n'était pas le Christ mais de simples mortels. Quant aux magistrats bernois, ils se souciaient tout autant des maladies du corps de l'État ; la plus grave maladie pour eux n'était cependant pas le comportement immoral ou le manque de foi, mais le risque de division. S'ils punissaient sévèrement les pratiques catholiques sur leur territoire, c'est parce qu'elles divisaient leurs sujets et non parce qu'elles souillaient le corps du Christ ou le sacrement de la cène. La sentence était le bannissement de ceux qui causaient des divisions, comme les ecclésiastiques catholiques obstinés (voire des pasteurs protestants obstinés), mais ils ne tenaient pas à excommunier un laïc quelconque qui ne connaîtrait simplement pas le credo ou continuerait à prier les saints. Pour eux, l'excommunication ne ferait que causer de nouvelles divisions.

Dans son ouvrage *The Body Broken*, Christopher Elwood a souligné le grand potentiel révolutionnaire de la doctrine calviniste de la cène dans les pays catholiques[793]. Selon lui, quand Calvin ôte la présence divine localisée dans les éléments et insiste sur la sanctification individuelle produite par la cène, il renverse complètement

793. Elwood, *The Body Broken*, *op. cit.*, en particulier les chapitres 1 et 6.

le centre symbolique des notions de royauté sacrée et de communauté sacrée dans la France de la fin du Moyen Âge. À mon avis, son argument est convaincant pour la France, mais il donne trop d'importance au rejet par Calvin de la transsubstantiation. Comme le montrent les conflits dans le Pays de Vaud, la théologie eucharistique de Calvin constituait aussi une menace politique pour les gouvernements suisses réformés : son insistance à conserver le corps pur et non souillé du Christ dans la célébration de la cène pouvait faire penser qu'il négligeait l'aspect communautaire de celle-ci, central pour l'interprétation suisse du sacrement. Quand les éléments eucharistiques sont largement détachés de la présence divine, comme dans la théologie de Zwingli, le pouvoir symbolique socialement unifiant du sacrement en devient d'autant plus important. Ainsi, le pouvoir de la cène d'unifier la communauté temporelle, si puissant dans la France catholique, ne s'éteignit aucunement dans les pays de tradition zwinglienne avec le rejet de la transsubstantiation. Elwood note avec raison que Calvin « ne concevait pas le corps du Christ créé par la cène comme coextensif de la société au sens large »[794]. Mais les Bernois le pensaient, tout comme les Français. L'extension du pouvoir communautaire du sacrement, qui liait l'ensemble de la société temporelle, tant dans les pays catholiques que zwingliens, fut réduite par Calvin à la société des seuls fidèles[795]. La manière dont Calvin concevait la cène était donc menaçante pour tout gouvernement séculier, car elle entendait délimiter une société plus pure des fidèles au sein de la société en général. Cela ne veut en aucun cas dire que le calvinisme était un mouvement séparatiste proche d'autres groupes radicaux de la Réforme : le calvinisme admet sans aucun doute le rôle des autorités séculières. Pour leur part, les magistrats séculiers refusaient souvent de céder du pouvoir à un corps ecclésiastique qui aurait une compétence juridique indépendante de la leur. Un magistrat séculier sympathique était certes souhaitable pour le calvinisme, mais pas absolument nécessaire. Tout ce qui était requis

794. Elwood, *The Body Broken*, *op. cit.*, p. 148. Voir aussi Heiko A. Oberman, « *Europa afflicta* », *op. cit.*, p. 104 : « … Calvin soulignait que la communauté sacrée ne devait pas être confondue avec la commune civile ; selon ses termes, le *corpus Christi* est très différent du *corpus politicum* ; celui-ci unit ‹ simplement › le sénat et le peuple dans les murs de la ville, celui-là est le corps spirituel secret de Christ. »

795. Cette société des *fidèles* ne doit pas être confondue avec les *élus*. Les élus, pensait Calvin, ne peuvent ête discernés au sein de la société temporelle. Les fidèles, en revanche, sont dans l'Église de Dieu sur terre ceux qui n'ont rien fait qui démontre clairement qu'ils n'appartiennent pas au Christ.

était la possibilité pour l'Église de s'autoréglementer et de préserver le corps du Christ de la pollution. Cette autoréglementation était possible dans toutes les communautés grâce au consistoire, qui forma, avec la doctrine réconfortante de la prédestination, le fondement de la Réforme des réfugiés.

Le besoin d'autoréglementation contribua à intégrer la discipline dans l'ecclésiologie réformée calviniste comme une troisième *nota ecclesiae*, « marque de l'Église », en sus de la prédication de la Parole de Dieu et de l'administration correcte des sacrements. Calvin lui-même, c'est bien connu, n'incluait pas la discipline comme *nota ecclesiae*, du moins pas dans l'*Institution*, contrairement à plusieurs de ses disciples, y compris Viret[796]. Un aspect de la discussion sur les marques de l'Église qui n'a pas suffisamment été étudié par les historiens de la Réforme, c'est la relation entre discipline et prédication. Dans leur projet sur la discipline ecclésiastique, en 1558, les pasteurs lausannois constataient après vingt-trois ans d'expérience qu'on ne pouvait espérer instruire les gens aux sermons[797]. En d'autres termes, la discipline était nécessaire parce que la prédication était inefficace. Accepter la discipline comme troisième marque de l'Église, c'était admettre tacitement qu'un des postulats fondamentaux de toute la Réforme protestante était faux, celui selon lequel la prédication de l'Évangile allait briser le pouvoir qu'avait l'Église catholique sur la conscience collective de toute l'Europe, en montrant que ses enseignements n'étaient que des « inventions humaines ». Mais peu à peu les réformateurs, Luther y compris, perdirent leur croyance naguère solide selon laquelle l'Église serait aisément, voire automatiquement réformée grâce à la prédication de la pure Parole de Dieu. Nous avons constaté le même optimisme naïf chez les magistrats bernois qui supposaient que leurs sujets vaudois embrasseraient vite la foi réformée lorsque la prédication de l'Évangile serait autorisée.

796. Pour la discussion de Calvin, voir l'*Institution* IV.i.9. Viret écrit que les marques de l'Église sont « l'administration legitime de la pure Parole de Dieu, et des saincts Sacremens d'iceluy, et l'approbation d'icelle, avec vraye obeissance envers le ministere, lequel le Seigneur y a ordonné. Je compren sous ceste approbation et obeissance, la submission et la discipline, laquelle Jesus Christ a ordonnee en son Église, et la pure et entiere observation d'icelle, comme elle a esté observee et pratiquee en l'Église ancienne, reiglee par la doctrine des Apostres. » Pierre Viret, *Sommaire des principaux poincts de la Foy et Religion Chrestienne, et des abus et erreurs contraires à iceux (Reveu et augmenté)* (1564), p. 54. La Confession de foi belge de 1561 inclut elle aussi à son article XXIX la discipline somme une troisième *nota ecclesiae*. Schaff, *The Creeds of Christendom*, *op. cit.*, 3 : 419.

797. Voir plus haut, chapitre 7, note 722.

Luther avait été ramené sur terre par les réformateurs radicaux et par les paysans, qui adoptèrent ses enseignements bien au-delà de ce qu'il avait pensé. De manière similaire, la ténacité de la foi catholique dans le Pays de Vaud même après l'abolition de la messe et la diffusion de la prédication évangélique fit comprendre aux pasteurs calvinistes que la prédication ne pouvait pas tout faire, et que la discipline devait l'accompagner. En outre, la discipline donnait aux communautés réformées persécutées en France une solide base institutionnelle, à une époque où l'on manquait de pasteurs formés et ordonnés et où ils devaient desservir souvent plusieurs paroisses. Avec la discipline comme troisième marque de l'Église, le consistoire des anciens fournissait le liant nécessaire pour maintenir la communauté spirituelle unie en l'absence de pasteur résident.

Dans les années 1560, d'anciens pasteurs du Pays de Vaud exercèrent dans plusieurs de ces communautés françaises. Les calvinistes du Pays de Vaud peuvent de fait servir d'exemple à la Réforme des réfugiés; ils nous permettent de voir les vastes contours de la Réforme dans l'Europe de langue française. Tout le contingent lausannois était constitué de réfugiés religieux français, à l'exception de Viret; et même lui avait été forcé d'abandonner ses études à l'Université de Paris en raison de ses croyances religieuses. Avec l'intensification des persécutions contre les protestants par François Ier dans les années 1530 et la fin du réseau évangélique de Marguerite de Navarre dans les années 1540, le centre du mouvement se déplaça de France en Suisse romande: vers Genève, comme on le sait depuis longtemps, et Lausanne, dont l'importance n'a pas été clairement reconnue. C'est là qu'est né le calvinisme, en réaction au césaro-papisme zwinglien et au catholicisme tenace du peuple. Entre 1530 et 1549, les ministres calvinistes, jusqu'à Calvin lui-même, s'efforcèrent non d'implanter la foi réformée en France mais de définir et d'implanter solidement l'Église dans la Confédération helvétique. Les échecs de 1549 – le *Consensus Tigurinus*, l'alliance avec la France, l'abrogation des colloques de Lausanne – déplacèrent vers l'ouest l'avenir du calvinisme. Puis vint la rupture totale des relations entre Genève et Berne, qui culmina dans l'expulsion de Viret et de ses collègues, cimentant ainsi le centre du mouvement français à Genève. Réfugiés à nouveau, les pasteurs et professeurs lausannois avaient trouvé une nouvelle vocation, l'évangélisation de la France.

Cette histoire est étroitement corrélée à la thèse de la confessionnalisation[798]. Il y a peu de lieux qui représentent mieux le modèle de la confessionnalisation que Berne. Ville expansionniste à la fin du Moyen Âge, Berne chercha au début de l'ère moderne à centraliser l'autorité politique et à construire une Cité-État unifiée par la discipline sociale, en prenant le contrôle tant de l'Église que de l'État. Les ministres calvinistes lausannois essayèrent de saper cet effort, en insistant sur la séparation de la juridiction ecclésiastique. Ils n'y parvinrent pas, mais leur tentative est exemplaire d'un phénomène important, dans l'histoire de l'Europe au début de l'époque moderne, qui mit aux prises l'État confessionnel à la minorité religieuse. Face à Berne ou à l'Écosse, où la foi réformée devint un outil du gouvernement, il y avait la France et l'Angleterre, où huguenots et puritains luttaient contre l'oppression religieuse et contre les efforts de construction d'un État centralisé par la majorité religieuse. Ces exemples montrent qu'il y eut en fait deux traditions réformées, et que c'est la division entre elles qui affecta le plus la société européenne de l'époque: division entre Église d'État et minorité religieuse. Là où l'Église réformée fut instituée politiquement, le modèle de la confessionnalisation s'applique: l'Église fut utilisée comme un outil de l'État. Ailleurs, l'ecclésiologie calviniste offrait l'organisation et les moyens par lesquels la minorité religieuse réformée pouvait s'autoréglementer, et le modèle de la Réforme des réfugiés est adéquat. La confessionnalisation et la Réforme des réfugiés sont en effet les deux faces de la même médaille, et toutes deux jouèrent un rôle important dans le passage à la modernité; la confessionnalisation encouragea le développement de l'État-nation centralisé, la Réforme des réfugiés posa les fondations concrètes de la tolérance religieuse et de la séparation entre l'Église et l'État. Ces deux modèles politico-religieux apparurent au cours de la Réforme, et en premier lieu au carrefour de l'Europe, dans le Pays de Vaud.

798. Pour un bon résumé de la thèse de la confessionnalisation, voir Heinz Schilling, «Confessional Europe,» in *Handbook of European History, 1400-1600: Late Middle Âges, Renaissance, and Reformation*, 2 vol., Thomas A. Brady *et al.* (éds), Leyde: Brill, 1994-1995, vol. 2, pp. 641-681.

ANNEXE : CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

1474-1476	Guerres de Bourgogne
1475	Conquête d'Aigle
1499	Guerre de Souabe
1517	*Thèses* de Luther
1525	Guerre des Paysans
	Traité de combourgeoisie entre Lausanne, Berne et Fribourg
1526	Traité de combourgeoisie entre Genève, Berne et Fribourg
1526	Dispute de Baden
	Guillaume Farel à Aigle
1528	Dispute de Berne
1529	Première guerre de Kappel
1530	Première guerre contre la Savoie
	Confession d'Augsbourg, Confession tétrapolitaine
	Abolition de la messe à Neuchâtel
1531	Deuxième guerre de Kappel
	Mort de Zwingli
	Création de la Ligue de Smalkalde
	Iconoclasme à Orbe
1532	Synode de Berne
1535	Dispute de Rive
1536	Conquête du Pays de Vaud par Berne
	Première Confession helvétique
	Première édition de l'*Institution chrétienne* de Calvin
	Texte de la concorde de Wittenberg
	Dispute de Lausanne
	Premier édit de Réformation du Pays de Vaud
1537	Visite des commissaires bernois
	Ouverture de l'Académie de Lausanne

1538	Synode de Lausanne
	Calvin et Farel sont bannis de Genève
	Conférence de Zurich, échec de la concorde de Wittenberg
	Charles Quint et François Ier : trêve de dix ans
1541	Retour de Calvin à Genève
1542	Retour de Viret à Lausanne
1543	Débat sur la discipline ecclésiastique
1545	Maturin Cordier à Lausanne
1546-1547	Guerre de Smalkalde
	Mort de Luther
	Mort de François Ier
1548	Intérim d'Augsbourg, annexion impériale de Constance
	Affaire Zébédée à Lausanne, expulsion des ministres luthériens de Berne
1549	Synode de Berne
	Consensus Tigurinus
	L'alliance avec la France signée par tous les cantons sauf Berne et Zurich
	Abrogation des colloques dans le Pays de Vaud
1551	Édit de Chateaubriant publié par le roi Henri II
	Affaire Bolsec à Genève
1552	Défaite de Charles Quint en Allemagne
	Les premières paroisses des bailliages communs abolissent la messe
1553	Exécution de Michel Servet à Genève
1555	Interdiction des doctrines, des livres et des rites calvinistes par Berne
1556	Fin du traité de combourgeoisie entre Berne et Genève
1557	Destruction de Saint-Quentin par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie
1558	Renouvellement de la combourgeoisie entre Berne et Genève
	Crise ecclésiastique à Lausanne
1559	Viret expulsé de Lausanne, exode vers Genève
	Création de l'Académie de Genève
1564	Traité de Lausanne
1566	Deuxième Confession helvétique

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

Archives cantonales vaudoises:

Bd	Église et Académie

Archives de l'État de Berne:

AIII 158-161	Welsches Missivenbuch der Stadt Bern (1527-1568)

Archives de la Ville de Lausanne:

Chavannes D12	Manual de Lausanne
Corps de ville B	Mandats souverains de Berne
Corps de ville EE	Mandats souverains de Berne

Bibliothèque nationale de France:

Ms. Fr. 17890	Ambassade de Mesnage

Musée historique de la Réformation, Genève:

Papiers Herminjard,	
C-R	Suite non publiée de A.-L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, groupée chronologiquement: 1546-1549, 1550-1552, 1553-1556, 1557-1560, 1561-1601
Archives Tronchin	Manuscrits de la Réforme et de l'Église réformée en Suisse

SOURCES IMPRIMÉES

Actes de la Réformation, Berne, 1528-1532; publication du Conseil synodal de l'Église réformée évanglique du Canton de Berne, 1978.

ALBA, Martial *et al.*, *Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs brulés à Lyon en 1553, retrouvée dans la bibliothèque de Vadian, à St-Gall, et suivie d'un cantique attribué à Pierre Bergier*. Genève: Émile Béroud, 1854.

ALLEN, P. S., *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterdami*, 12 vol., Oxford: Clarendon, 1906-1958.

ANEX-CABANIS, Danielle et Jean-François POUDRET (éds), *Les Sources du Droit du Canton de Vaud: Moyen Âge (Xe-XVIe siècle), B. Droits seigneuriaux et franchises municipales, I. Lausanne et les terres épiscopales*. Les sources du droit Suisse, XIX: Les sources du droit du Canton de Vaud. Aarau: Sauerländer, 1977.

BEDA, Noël [pseud.], *Confession et raison de la foy de maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree universite a Paris: envoyee au treschrestien Roy de france, Francoys premier de ce nom*. [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], 1533.

BÈZE, Théodore de, *Correspondance de Théodore de Bèze*, Hippolyte Aubert *et al.* (éds), 26 vol. à ce jour, THR, Genève: Droz, 1960.

– *L'histoire de la vie et mort de feu M. Jean Calvin*, Genève, 1656-1657, [http://books.google.com/books?vid=BCUL1092267162].

BUCER, Martin, *Martin Bucers deutsche Schriften. Martini Buceri Opera Omnia*, séries 1, Gütersloh: Gerd Mohn, 1960.

BULLINGER, Heinrich, *Heinrich Bullinger Briefwechsel*, 10 vol. à ce jour, Heinrich Bullinger Werke, 2nd Abteilung, Zurich: Theologischer Verlag, 1972.

CALVIN, Jean, *Lettres de Jean Calvin: Lettres françaises*, 2 vol., Jules Bonnet (éd.), Paris: Ch. Meyrueis & Cie, 1854.

– *Ioannis Calvini Opera quae supersunt omnia. Ad fidem editionum principum et authenticarum ex parte etiam codicum manu scriptorum, additis prolegomenis literariis, annotationibus criticis, annalibus Calvinianis indicibusque novis et copiosissmis*, 59 vol., Baum, Cunitz et Reuss (éds), Corpus Reformatorum. Brunsvick: C. A. Schwetschke, 1863-1900.

– *Joannis Calvini Opera Selecta*, 5 vol., P. Barth (éd.), Munich: C. Kaiser, 1926-1936.

– *Des scandales*, Olivier Fatio (éd.), Genève: Droz, 1984.

– *Calvin-Studienausgabe*, 4 vol. à ce jour, E. Busch *et al.* (éds), Neukirchen-Vluyn: Neukirchener Verlag, 1994.

CENTLIVRES, Robert, «Fragments du Journal des commissaires bernois (Janvier-mars 1537)», *RHV* 33 (1925), pp. 257-269; 289-297; 345-350; 375-380; vol. 34 (1926), pp. 19-27; 55-59; 88-92.

– «Les Capita Calumniarum de Zébédée et la réponse de Pierre Viret», in *Mélanges d'histoire du XVIe siècle offerts à Henri Meylan*, pp. 107-126, THR 110, Genève: Droz, 1970.

CHAVANNES, Ernest (éd.), «Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne», *MDR* 35 (1881): 122-241 [1383-1511]; 36 (1882), pp. 1-350 [1512-1536]; série 2, 1 (1887), pp. 1-229 [1536-1564].

COMPAGNIE DES PASTEURS ET PROFESSEURS DE GENÈVE, *Registres de la compagnie des pasteurs de Genève*, Olivier Fatio *et al.* (éds), Genève: Droz, 1962.

CRESPIN, Jean, *Des cinq escoliers sortis de Lausanne bruslez à Lyon*, Genève: Jules Fick, 1878.

– *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile*, 3 vol., D. Benoît (éd.), Toulouse: Société des livres religieux, 1884-1887.

Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1245 bis [1798]. Anton Philipp Segesser *et al.* (éds), 8 vol., Lucerne: Meyer *et al.*, 1839-1886.

[Farel, Guillaume?] [et Pierre Viret?]. *De La Tressaincte Cene de nostre Seigneur Jesus: Et De La Messe quon chante communement*, [Bâle]: [Thomas Wolff], [1532].

[–?], [et Pierre Viret?]. *Letres certaines d'aucuns grandz troubles et tumultes advenuz à Genève*, [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], [1534].

– *La Maniere et fasson quon tient es lieux que Dieu de sa grace a visites: Première liturgie des Églises Réformées de France de l'an 1533, publiée d'après l'original à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la constitution de ces églises l'an 1559*, Jean-Guillaume Baum (éd.); *Summaire, et briefve declaration daucuns lieux fort necessaires a ung chascun Chrestien, pour mettre sa confiance en Dieu*, Jean-Guillaume Baum (éd.), Genève: Jules-Guillaume Fick, 1867.

– *Un opuscule inédit de Farel: Le Résumé des actes de la dispute de Rive (1535)*, Théophile Dufour (éd.), Genève: Charles Schuchardt, 1885.

FOREL, François, *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, MDR 27, Lausanne: Georges Bridel, 1872.

GILLIARD, Charles, *La Combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg en 1525*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1925.

GINGINS-LA-SARRA, Fréd. de, et François FOREL, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, MDR sér. 1, 7, pt. 1. Lausanne: Georges Bridel, 1846.

GRENUS, François-Théodore-Louis, Baron de, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*, Genève: Manget et Cherbuliez, 1817.

HALLER, Johannes. «Ephemerides D. Joannis Halleri, quibus ab anno 1548. ad 1565. continentur, quidquid fere in utroque statu Bernae accidit, cum nonnullis aliis», Jacob Simler (éd.), *Museum Helveticum*, vol. 2, N° 5 (1747), pp. 79 ss.

HERMINJARD, A.-L. (éd.), *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, 9 vol., Genève: H. Georg, 1866-1897.

HESSELINK, I. John, *Calvin's First Catechism: A Commentary,* Columbia Series in Reformed Theology, Louisville: Westminster John Knox Press, 1997.

HIGMAN, Francis M., *Three French Treatises*, Londres: Athlone Press, 1970.

JANZ, Denis (éd.), *A Reformation Reader: Primary Texts with Introductions*, Minneapolis: Fortress Press, 1999.

JUNOD, Louis et Henri MEYLAN (éds), *L'Académie de Lausanne au XVIe siècle, I: Leges Scholae Lausannensis 1547*, Études et Documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne 5. Lausanne: F. Rouge & Cie, 1947.

LOCHER, Gottfried W. (éd.), *Der Berner Synodus von 1532: Edition und Abhandlungen zum Jubiläumsjahr 1982*, 2 vol., Neukirchen-Vluyn: Neukirchener Verlag, 1988.

LUTHER, Martin, *D. Martin Luthers Sämtliche Schriften*, 2e éd, 23 vol., Johann Georg Walch (éd.), St. Louis: Concordia Publishing House, 1880-1910 [Halle im Magdeburgischen, 1740-1753].

– *D. Martin Luthers Werke: Kritische Gesamtausgabe (Weimarer Ausgabe)*, Weimar: Hermann Böhlaus Nachfolger, 1967-2002 [1883-].

MANSI, Gian Domenico *et al.* (éds), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 54 vol., Graz: Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1960 [1759-1927].

[MARCOURT, Antoine], *Le livre des marchans, fort utile a toutes gens nouvellement compose par le sire Pantopole, bien expert en tel affaire, prochain voysin du seigneur Pantagruel*, [Neuchâtel]: [Pierre de Vingle], 1533.

[–], *Petit traicte tres utile et salutaire de la saincte eucharistie de nostre Seigneur Jesuschrist*, [Neuchâtel] : [Pierre de Vingle], 1534.

[–], [et Pierre Viret], *Declaration de la Messe, le fruict dicelle, la cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir*, [Neuchâtel] : [Pierre de Vingle], [1534].

MEYLAN, Henri (éd.), *Le Synode de Berne de 1532*, Lausanne : Imprimerie Centrale, 1936.

MIGNE, J.-P. (éd.), *Patrologia latina database*, Alexandria, VA : Chadwyck-Healey, 1996.

MÜLLER, E. F. Karl, *Die Bekenntnisschriften der reformierten Kirche*, Leipzig : A. Deichert, 1903.

PAHUD, Alexandre, *Le cartulaire de Romainmôtier (XIIe siècle) : Introduction et édition critique*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale 21, Lausanne : Université de Lausanne, 1998.

PIAGET, Arthur. « Documents inédits sur Guillaume Farel et sur la Réformation dans le Comté de Neuchâtel », *Musée Neuchâtelois* (1897).

– *Les Actes de la Dispute de Lausanne 1536, publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne* (éd.), Mémoires de l'Université de Neuchâtel 6. Neuchâtel : Secrétariat de l'Université, 1928.

PIERREFLEUR, [Guillaume de], *Mémoires de Pierrefleur. Édition critique avec une introduction et des notes*, Louis Junod (éd.), Lausanne : Concorde, 1933

ROSET, Michel, *Les Chroniques de Genève*, Henri Fazy (éd.), Genève : Georg & Cie, 1894.

RÜCK, Peter. « Un récit de la captivité du Chapitre de Lausanne en février 1537 », *RHV* 78 (1970) : pp. 43-67.

SCHAFF, Philip et David S. SCHAFF (éds), *The Creeds of Christendom with a History and Critical Notes*, 6e édition, 3 vol., Grand Rapids : Baker Books, 1988 [1931].

SOLAR DE LA MARGUERITE, comte (éd.), *Traités publics de la royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la Paix de Château-Cambresis jusqu'à nos jours*, Turin : Imprimerie Royale, 1836.

STRAUSS, Gerald, *Manifestations of Discontent in Germany on the Eve of the Reformation*, Bloomington : Indiana University Press, 1971.

TALLONE, Armando, *Parlamento Sabaudo*, 13 vol., Atti delle assemblee costituzionali italiane dal Medio Evo al 1831, ser. 1, section 5. Bologne: Nicola Zanichelli, 1928-1946.

Traduction œcuménique de la Bible, Paris: Cerf, nouvelle éd. 2010.

VIRET, Pierre, *Remonstrances aux fideles, qui conversent entre les papistes…*, Genève: Jean Girard, 1547.

– *De la vertu et usage du ministère de la Parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle, et des différents qui sont en la chrestienté à cause d'iceux*, [Genève]: [Jean Girard], 1548.

– *Exposition familiere sur les dix Commandemens de la Loy, faite en forme de* Dialogues, Genève: Jean Girard, 1554.

– *Sommaire des principaux poincts de la Foy et Religion Chrestienne, et des abus et erreurs contraires à iceux (Reveu et augmentée)*, s.l., 1564.

– *Œuvres complètes*, 3 vol. à ce jour, A.-L. Hofer (éd.), Lausanne: L'Âge d'Homme, 2004-.

La Visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417, MDR, 2e sér., 11, Lausanne: Georges Bridel & Cie, 1921.

VULLIEMIN, Louis, *Le Chroniqueur: Recueil historique et journal de l'Helvétie romande, renfermant le récit de la Réformation de ce pays et celui de sa réunion à la Suisse dans les années 1535 et 1536*, Lausanne: Marc Ducloux, 1836.

WILDERMANN, Ansgar (éd.), *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, 2 vol., MDR sér. 3, 19-20. Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande, 1993.

ZWINGLI, Ulrich *et al.*, *Handlung oder Acta gehaltner Disputation zu Bern in Üchtland*, Zurich: Christoffel Froschouer, 1528.

– *Huldreich Zwinglis sämtliche Werke. Einzig vollständige Ausgabe der Werke Zwinglis*, 14 vol., Corpus Reformatorum. Berlin: C. A. Schuetachke, 1905-1956.

TRAVAUX

ANEX-CABANIS, Danielle, *La vie économique à Lausanne au Moyen Âge*, BHV 62. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1978.

ARMSTRONG, Brian G., Compte rendu de *The Bolsec Controversy on Predestination, from 1551 to 1555*, par Philip Holtrop, *Sixteenth Century Journal* 25 (1994), pp. 745-750.

BACKUS, Irena, «Médecine et théologie: L'argumentation de Claude Blancherose à la Dispute de Lausanne» in *La Dispute de Lausanne (1536): La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin, Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne (29 septembre-1er octobre 1986*), Eric Junod (éd.), 178-188. BHV 90. Lausanne: Presses Centrales, 1988.

– *The Disputations of Baden, 1526 and Berne, 1528: Neutralizing the Early Church*, Studies in Reformed Theology and History, vol. 1, N°1, Princeton: Princeton Theological Seminary, 1993.

BAGLIANI, Agostino Paravicini et Jean-François POUDRET (éds), *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, BHV 97, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1989.

BAKER, J. Wayne, *Heinrich Bullinger and the Covenant: The Other Reformed Tradition*, Athens, OH: Ohio University Press, 1980.

BARNAUD, Jean, *Pierre Viret: Sa vie et son œuvre (1511-1571)*, Saint-Amans: G. Carayol, 1911.

BENEDICT, Philip, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge Studies in Early Modern History, Cambridge: Cambridge University Press, 1981.

– *Christ's Churches Purely Reformed: A Social History of Calvinism*, New Haven: Yale University Press, 2002.

BENZING, Josef, *Lutherbibliographie: Verzeichnis der Gedruckten Martin Luthers bis zu dessen Tod*, Baden-Baden: Heitz, 1966.

BERGIER, Jean-François, «Pays de Vaud et trafic international du XIIIe au XVIIIe siècle», *RHV* 63 (1955), pp. 198-202.

– *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse: Population, Vie rurale, Échanges et Trafics*, monographies d'histoire suisse publiées par la Société générale suisse d'histoire 2. Bern: Franke, 1968.

– *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne: Payot, 1984.

BERTHOUD, Gabrielle. «Livres pseudo-Catholiques de contenu Protestant», in *Aspects de la propagande religieuse*, 143-154, THR 28. Genève: Droz, 1957.

– «La ‹Confession› de Maitre Noël Beda et le problème de son autheur», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 29 (1967), pp. 373-397.

– *Antoine Marcourt: Réformateur et Pamphlétaire du ‹Livre des Marchans› aux Placards de 1534*, THR 129. Genève: Droz, 1973.

BIAUDET, Jean Charles (éd.), *Histoire de Lausanne*, Univers de la France et des pays francophones: Histoire des villes. Lausanne: Payot, 1982.

BIERMANN, Charles. «Divisions régionales du Canton de Vaud», *Geographica Helvetica* 6 (1951), pp. 182-185.

BODENMANN, Reinhard, *Wolfgang Musculus (1497-1563): Destin d'un autodidacte lorrain au siècle des Réformes*, THR 343. Genève: Droz, 2000.

BONJOUR, E., H. S. OFFLER et G. R. POTTER, *A Short History of Switzerland*, Oxford: Clarendon Press, 1952.

BRADY, Thomas A. Jr, *Turning Swiss: Cities and Empire, 1450-1550*, Cambridge Studies in Early Modern History. Cambridge: Cambridge University Press, 1985.

– *Protestant Politics: Jacob Sturm (1489-1553) and the German Reformation*, Studies in German Histories. Atlantic Highlands, NJ: Humanities Press, 1995.

BRECHT, Martin, *Martin Luther: Shaping and Defining the Reformation 1521-1532*, trad. James L. Schaaf, Minneapolis: Fortress Press, 1990 [Stuttgart: Calwer, 1986].

– *Martin Luther: The Preservation of the Church, 1532-1546*, trad. James L. Schaaf. Minneapolis: Fortress Press, 1993 [Stuttgart: Calwer, 1987].

BRUENING, Michael W., «Bern, Geneva, or Rome: The Struggle for Religious Conformity and Confessional Unity in Early Reformation Switzerland.» Ph. D. Diss., University of Arizona, 2002.

– *Epistolae Petri Vireti: The Previously Unpublished Letters and a Register of Pierre Viret's Correspondence*, Travaux d'Humanisme et Renaissance, Genève: Droz, 2011.

– «*La Nouvelle Réformation de Lausanne*: The Proposal by the Ministres of Lausanne on Ecclesiastical Discipline (June 1558)», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* LXVIII, 1 (2006).

BRUNDAGE, James, *Law, Sex, and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago: University of Chicago Press, 1987.

BÜSSER, Fritz, *Heinrich Bullinger: Leben, Werk, und Wirkung*, 2 vol., Zurich: Theologischer Verlag, 2004, 2005.

CAMPI, Emidio (éd.), *Heinrich Bullinger und seine Zeit*, Zwingliana 31. Zurich : Theologischer Verlag, 2004.

CAMPICHE, F.-Raoul, « La fin du culte catholique à Lutry. » *MDR* 24 (1916), pp. 280-288, 315-318, 321-336.

CANGE, Charles du Fresne, Seigneur du, *Glossarium mediae et infimae Latinitatis*, 10 vol., Paris : Librarie des sciences et des arts, 1938 [1883-1887].

CHOMEL, V. et J. EBERSOLT, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne*, École pratique des hautes études, VIe section : Centre de recherches historiques, Ports, routes et trafics 2, Paris : Armand Colin, 1951.

CROUZET, Denis, *La Genèse de la Réforme française 1520-1562*, Regards sur l'histoire : Histoire moderne, Paris : Sedes, 1996.

CUENDET, Claude, *Les traités de combourgeoisie en pays romands*, BHV 63. Lausanne : Université de Lausanne, 1979.

DECRUE, Francis, *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la Cour, aux Armées, et au Conseil du Roi François Ier*, Genève : Mégariotis Reprints, 1978 [Paris, 1885].

DENIS, Philippe et Jean ROTT, *Jean Morély (ca. 1524-ca. 1594) et l'utopie d'une démocratie dans l'Église*, THR 278, Genève : Droz, 1993.

DEWARRAT, Jean-Pierre et Laurence MARGAIRAZ. « Le pays de Vaud bernois : lieu de passages » in *De l'Ours à la Cocarde : Régime bernois et revolution en pays de Vaud (1536-1798)*, François Flouck *et al.* (éds.), 45-57, Lausanne : Payot, 1998

Dictionnaire historique de la Suisse/Historisches Lexikon der Schweiz/Dizionario Storico della Svizzera, Neuchâtel : Attinger, 2001-.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 7 vol., Marcel GODET *et al.* (dir.) Neuchâtel : Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921- 1933.

DROZ, E. « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel » in Gabrielle Berthoud *et al.*, *Aspects de la propagande religieuse*, pp. 38-78, THR 28. Genève : Droz, 1957.

DUMUR, B., « Lausanne ville campagnarde », *RHV* 11 (1903), pp. 97-115, 129-142.

EELLS, Hastings, *Martin Bucer*, New Haven : Yale University Press, 1931.

EIRE, Carlos M. N., *War against the Idols: The Reformation of Worship from Erasmus to Calvin*, Cambridge: Cambridge University Press, 1986.

ELTON, G. R., *Reformation Europe 1517-1559*, New York: Harper & Row, 1963.

ELWOOD, Christopher, *The Body Broken: The Calvinist Doctrine of the Eucharist and the Symbolization of Power in Sixteenth-Century France*, Oxford Studies in Historical Theology. Oxford: Oxford University Press, 1999.

FELLER, Richard, *Geschichte Berns*, 4 vol., Berne: Herbert Lang & Cie, 1946.

FREYMOND, Jacques, «Les relations diplomatiques de Berne avec François Ier et Charles-Quint après la conquête du Pays de Vaud», *Études suisses d'histoire générale* 3 (1945), pp. 210-228.

FRIEDRICH, Martin. «Heinrich Bullinger und die Wittenberger Konkordie: Ein Ökumeniker im Streit um das Abendmahl», *Zwingliana* 24 (1997), pp. 59-79.

GEISENDORF, Paul-F., *Théodore de Bèze*, Genève: Labor et Fides, 1949.

GILLIARD, Charles. «Les débuts de la Réforme à Lausanne.» *Revue de théologie et de philosophie*, n. s. 21 (1933), pp. 249-273.

– *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*. Histoire Helvétique, Lausanne: L'Aire, 1985 [Lausanne: La Concorde, 1935].

– *Pages d'histoire vaudoise*, Louis Junod (éd.), BHV 22. Lausanne: Imprimerie centrale, 1959.

GILMONT, Jean-François, *Jean Crespin: Un éditeur réformé au XVIe siècle*, THR 186. Genève: Droz, 1981.

– (éd.), *La Réforme et le livre: l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*, Paris: Cerf, 1990.

– et Rudolphe PETER, *Bibliotheca Calviniana: Les œuvres de Jean Calvin publiées au XVIe siècle*, 3 vol., THR 255, 281, 339. Genève: Droz, 1991-2000.

– *Jean Calvin et le livre imprimé*, Études de philologie et d'histoire (Cahiers d'Humanisme et Renaissance), Genève: Droz, 1997.

GORDON, Bruce, «Calvin and the Swiss Reformed Churches», in *Calvinism in Europe 1540- 1620*, Andrew Pettegree *et al.* (éds), 64-81. Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

– *The Swiss Reformation*, Manchester : Manchester University Press, 2002.

– et Emidio CAMPI (éds), *Architect of Reformation : An Introduction to Heinrich Bullinger, 1504-1575*, Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought. Grand Rapids : Baker Academic, 2004.

GRAF, Klaus (éd.), « Schwabenkrieg/Schweizerkrieg 1499 », [www.historicum.net/themen/schwabenkrieg/].

GREENGRASS, Mark, *The French Reformation*, Oxford : Blackwell, 1987.

GREIMAS, Algirdas Julien et Teresa Mary KEANE, *Dictionnaire du moyen français : La Renaissance*, Trésors du français, Paris : Larousse, 1992.

GRESCHAT, Martin, *Martin Bucer : Ein Reformator und seine Zeit*, Munich : Beck, 1990.

GUGGISBERG, Hans, *Basel in the Sixteenth Century : Aspects of the City Republic before, during, and after the Reformation*, St. Louis : Center for Reformation Research, 1982.

GUGGISBERG, Kurt, *Bernische Kirchengeshichte*, Berne : Paul Haupt, 1958

– « Calvin und Bern. » In *Festgabe Leonhard von Muralt : zum siebzigsten Geburtstag 17. Mai 1970 überreicht von Freunden und Schülern*, Martin Haas et René Hauswirth (éds), pp. 266-285. Zurich : Verlag Berichthaus, 1970.

Guillaume Farel 1489-1565 : Biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie, Neuchâtel : Éditions Delachaux & Niestlé SA, 1930.

HAGENBACH, Karl Rudolf, *Johann Oekolampad und Oswald Myconius, die Reformatoren Basels : Leben und ausgewählte Schriften. Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformirten Kirche*, Elberfeld : R. L. Friderichs, 1859.

HARI, Robert, « Les Placards de 1534 », in Gabrielle Berthoud *et al.*, *Aspects de la propagande religieuse*, pp. 79-142. THR 28. Genève : Droz, 1957.

HARRINGTON, Joel F., *Reordering Marriage and Society in Reformation Germany*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995.

HENGGELER, P. Rudolf et Albert BRUCKNER (éds), *Helvetia Sacra*, Bâle : Helbing & Lichtenhahn, 1972- .

HIGMAN, Francis, «Les débuts de la polémique contre la messe: De la tressaincte cene de nostre seigneur et de la messe qu'on chante communement», in *Le Livre et la Réforme*, Rodolphe Peter et Bernard Roussel (éds), pp. 35-92. Bordeaux: Société des Bibliophiles de Guyenne, 1987.

– «La Dispute de Lausanne, carrefour de la Réformation française», in *La Dispute de Lausanne (1536): La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin, Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne (29 septembre-1er octobre 1986)*, Eric Junod (éd.), pp. 23-35. BHV 90. Lausanne: Presses Centrales Lausanne, 1988.

– *La Diffusion de la Réforme en France: 1520-1565*, publications de la Faculté de théologie de l'Université de Genève, 17, Genève: Labor et Fides, 1992.

– *Piety and the People: Religious Printing in French 1511-1551*, St. Andrews Studies in Reformation History. Brookfield, VT: Ashgate, 1996.

– *Lire et découvrir: La circulation des idées au temps de la Réforme*, THR 326. Genève: Droz, 1998.

Historischer Verein des Kantons Bern, *450 Jahre Berner Reformation: Beiträge zur Geschichte der Berner Reformation und zu Niklaus Manuel*, Berne: Historischer Verein des Kantons Bern, 1980.

HOLTROP, Philip, *The Bolsec Controversy on Predestination, from 1551 to 1555: The Statements of Jerome Bolsec, and the Responses of John Calvin, Theodore Beza, and other Reformed theologians*, 2 vol., Lewiston, NY: Edwin Mellen Press, 1993.

HUBLER, Lucienne, *Histoire du Pays de Vaud*, Lausanne: Loisirs et pédagogie, 1991. Voir aussi en ligne: [http://www.memo.fr/].

HUNDESHAGEN, Karl Bernard, *Die Conflikte des Zwinglianismus, des Luthertums und des Calvinismus in der Bernischen Landeskirche 1532-1558*, Berne: C. A. Jenni, 1842.

JACOBS, Paul, *Prädestination und Verantwortlichkeit bei Calvin*, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1968 [Neukirchen, 1937].

JEDIN, Hubert, *Histoire du concile de Trente [Geschichte des Konzils von Trient]*. 2 vol., [5 vol.]. Trad. de l'allemand par A. Liefooghe. Paris; Tournai: Desclée, 1965 [Fribourg-en-Brisgau: Herder, 1951-1975].

KELLEY, Donald R., «Fides Historiae: Charles Dumoulin and the Gallican view of History.» *Traditio* 22 (1966): 347-402.

– *François Hotman: A Revolutionary's Ordeal*, Princeton: Princeton University Press, 1973.

KINGDON, Robert M., *Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France, 1555-1563*, THR 22. Genève: Droz, 1956.

– *Geneva and the Consolidation of the French Protestant Movement 1564-1572: A Contribution to the History of Congregationalism, and Calvinist Resistance Theory*, THR 92. Genève: Droz, 1967.

– «La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation: L'usage de Matthieu 18,15-17 par les réformateurs.» *Revue de théologie et de philosophie* 133 (2001), pp. 343-355.

KITTELSON, James M., *Wolfgang Capito: From Humanist to Reformer*, Studies in Medieval and Reformation Thought 17. Leyde: Brill, 1975.

– et Ken SCHURB, «The Curious Histories of the Wittenberg Concord.» *Concordia Theological Quarterly* 50 (1986), pp. 119-137.

KNECHT, R. J., *Renaissance Warrior and Patron: The Reign of Francis I*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

KÖRNER, Martin, «Les péages vaudois dans les comptes du Trésorier romand à Berne au XVIe siècle», in *La monnaie de sa pièce…: Hommages à Colin Martin*, Paul-Louis Pelet et Jean-François Poudret (éds), pp. 235-250, BHV 105. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1992.

LE CAM, Anne, *Charles le Téméraire, un homme et son rêve*, Neuilly: V. & O. Éditions, 1992.

LE COULTRE, Jules, *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de la langue française (1530-1564)*, Mémoires de l'Université de Neuchâtel, 5. Neuchâtel: Secrétariat de l'Université, 1926.

LOCHER, Gottfried W., «Die Berner Disputation 1528.» In *450 Jahre Berner Reformation: Beiträge zur Geschichte der Berner Reformation und zu Niklaus Manuel*, 138-155. Berne: Historischer Verein des Kantons Bern, 1980.

– (éd.) *Der Berner Synodus von 1532: Edition und Abhandlungen zum Jubiläumsjahr 1982*, 2 vol., Neukirchen-Vluyn: Neukirchener Verlag, 1988.

LYON, Christine, «Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme.» Mémoire de licence en histoire moderne, Université de Lausanne, 1998.

MCGRATH, Alister, *A Life of John Calvin: A Study in the Shaping of Western Culture*, Oxford: Basil Blackwell, 1990.

McNeill, John T., *The History and Character of Calvinism*, New York: Oxford University Press, 1954.

Meylan, Henri, «Le village de Provence et la Réformation», *Revue de théologie et de philosophie*, n. s. 21 (1933), pp. 222-244.

– et Maurice Guex, «Viret et MM. de Lausanne.», *RHV* 69 (1961), pp. 113-173.

– «L'affaire des quatre pasteurs du Chablais, champions et victimes de la prédestination (1558)», *RHV* 80 (1972), pp. 15-31.

– «Pierre Viret et les Lausannois, vignt années de luttes pour une discipline ecclésiastique», *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 35 (1978), pp. 15-23.

Monter, William, *Calvin's Geneva. New Dimensions in History, Historical Cities*, New York: John Wiley & Sons, 1967.

– *Judging the French Reformation: Heresy Trials by Sixteenth-Century Parlements*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 1999.

Morerod, Jean-Daniel (éd.), *Romainmôtier: Histoire de l'abbaye*, BHV 120. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2001.

Muller, Richard, «Calvin and the Calvinists: Assessing Continuities and Discontinuities Between the Reformation and Orthodoxy», *Calvin Theological Journal* 30 (1995), pp. 345-375; vol. 31 (1996), pp. 125-160.

– *The Unaccommodated Calvin: Studies in the Foundation of a Theological Tradition. Oxford Studies in Historical Theology*, Oxford: Oxford University Press, 2000.

Naef, Henri, *Les origines de la Réforme à Genève*, 2 vol., Genève: A. Jullien, 1936, 1968.

Naphy, William, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation: 1541-1557*, Manchester: Manchester University Press, 1994.

Oberman, Heiko A., «Europa Afflicta: The Reformation of the Refugees», *Archiv für Reformationsgeschichte* 83 (1992), pp. 91-111.

– *The Impact of the Reformation*, Grand Rapids: William B. Eerdmans, 1994.

– «Calvin and Farel, The Dynamics of Legitimation», *Journal of Early Modern History* 2 (1998), pp. 32-60.

– *The Two Reformations: The Journey from the Last Days to the New World*, Donald Weinstein (éd.), New Haven: Yale University Press, 2003.

OPITZ, Peter (éd.), *Calvin im Kontext der Schweizer Reformation*, Zurich: Theologischer Verlag, 2002.

OZMENT, Steven, *The Reformation in the Cities: The Appeal of Protestantism to Sixteenth-Century Germany and Switzerland*, New Haven: Yale University Press, 1975.

PAQUIER, Richard, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, 2 vol., Lausanne: F. Rouge & Cie, 1943.

PARKER, T. H. L., *John Calvin: A Biography*, Philadelphie: The Westminster Press, 1975.

PELET, Paul-Louis, *Le canal d'Entreroches: Histoire d'une idée*, thèse de doctorat, Faculté des lettres, Université de Lausanne. Lausanne: F. Rouge & Cie, 1946.

PFEILSCHIFTER, Frank, *Das Calvinbild bei Bolsec und sein Fortwirken im französischen Katholizismus bis ins 20. Jahrhundert*, Augsbourg: FDL-Verlag, 1983.

PRESTWICH, Menna (éd.), *International Calvinism, 1541-1715*, Oxford: Clarendon Press, 1985.

PUECH, Émile, *Un professeur du XVIe siècle: Mathurin Cordier, sa vie et son œuvre*, Genève: Slatkine Reprints, 1970 [Montauban: Marius Bonneville, 1896].

RAPP, Georges, *La Seigneurie de Prangins du XIIIe siècle à la chute de l'ancien régime: Étude d'histoire économique et sociale*, thèse de doctorat, Faculté des lettres, Université de Lausanne. Lausanne: Librarie de Droit, F. Roth & Cie, 1942.

REID, Jonathan, «King's Sister – Queen of Dissent: Marguerite of Navarre (1492-1549) and Her Evangelical Network.» Ph. D. Diss, University of Arizona, 2001.

ROBBINS, Kevin, *City on the Ocean Sea, La Rochelle, 1530-1650: Urban Society, Religion, and Politics on the French Atlantic Frontier*, Studies in Medieval and Reformation Thought 64. Leyde: Brill, 1997.

ROBERTS, Penny, *A City in Conflict: Troyes during the French Wars of Religion*, Manchester: Manchester University Press, 1996.

ROREM, Paul E., « The Consensus Tigurinus (1549) : Did Calvin Compromise ? » in *Calvinus Sacrae Scripturae Professor/Calvin as Confessor of Holy Scripture : Die Referate des International Congress on Calvin Research vom 20. bis 23. August 1990 in Grand Rapids*, Wilhelm H. Neuser (éd.), pp. 72-90. Grand Rapids : William B. Eerdmans, 1994.

ROTT, Édouard, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, 10 vol., Berne : A. Benteli & Co., 1900-1935.

RUBLACK, Hans-Christoph, *Die Einführung der Reformation in Konstanz von den Anfängen bis zum Abschluss 1531*, Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 40. Gütersloh : G. Mohn, 1971.

RUCHAT, Abraham, *Histoire de la Réformation de la Suisse, où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis l'an 1516. jusqu'en l'an 1556., dans les églises des XIII. cantons, et des États Confederez, qui composent avec eux le L. Corps Helvetique*, 6 vol., Genève : Marc-Michel Bousquet & Co., 1727-1728.

RUCHAT, Abraham, *Histoire de la Réformation de la Suisse* : édition avec appendices et une notice sur la vie et les ouvrages de Ruchat, 7 vol., L. Vulliemin (éd.), Nyon : M. Giral-Prelaz, 1835-1838.

RÜCK, Peter, « Die Entstehung der nachreformatorischen dekanalen Jurisdiktion in der Diözese Lausanne », *ZSKG* 59 (1965), pp. 297-327.

SAFLEY, Thomas Max, « Canon Law and Swiss Reform : Legal Theory and Practice in the Marital Courts of Zurich, Bern, Basel, and St. Gall », in *Canon Law in Protestant Lands*, pp. 187-201. Comparative Studies in Continental and Anglo-American Legal History 11, Berlin : Duncker & Humblot, 1992.

SCHAUFELBERGER, Walter, « Spätmittelalter », in *Handbuch der Schweizer Geschichte*, 2 vol., vol. 1, pp. 239-388. Zurich : Berichthaus, 1972.

SCHILLING, Heinz, « Confessional Europe », in *Handbook of European History, 1400-1600. Late Middle Ages, Renaissance, and Reformation*, 2 vol., Thomas A. Brady *et al.* (éds), Leyde : Brill, 1994-1995, pp. 641-681.

SCHNETZLER, Charles, « Pierre Viret et le conflit ecclésiastique avec Berne au milieu du XVIe siècle. » *RHV* 15 (1907), pp. 366-380.

St. Andrews Reformation Studies Institute. « French Vernacular Book Project », [http://www.st-andrews.ac.uk/~www_rsi/book/].

STAEHLIN, Ernst, *Briefe und Akten zum Leben Oekolampads*, 2 vol. Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 10, 19. New York: Johnson Reprints, 1971 [Leipzig, 1927, 1934].

– *Das theologische lebenswerk Johannes Oekolampads*, Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte 21, New York: Johnson Reprints, 1971 [Leipzig, 1939].

STAMMLER, Jacques, *Le trésor de la cathédrale de Lausanne*, trad. de l'allemand par Jules Galley, MDR, 2e série, 5, Lausanne: Georges Bridel & Cie, 1902.

STAUFFER, Richard, «Das Basler Bekenntnis von 1534», in *Ecclesia semper reformanda: Vorträge zum Basler Reformationsjubläum 1529-1979*, Hans R. Guggisberg et Peter Rotach (éds), pp. 28-49, Theologische Zeitschrift, Sonderband 9. Bâle: Friedrich Reinhardt, 1980.

STEIN, Norbert, *Burgund und die Eidgenossenschaft zur Zeit Karls des Kühnen: Die politische Beziehungen in ihrer Abhängigkeit von der inneren Struktur beider Staaten*, Europäische Hochschulschriften, Reihe 3: Geschichte und ihre Hilfswissenschaften 110. Francfort-sur-le-Main: Peter Lang, 1979.

STEINMETZ, David, *Calvin in Context*, Oxford: Oxford University Press, 1995.

SUNSHINE, Glenn S., *Reforming French Protestantism: The Development of Huguenot Ecclesiastical Institutions, 1557-1572*, Sixteenth Century Essays and Studies 66. Kirksville, MO: Truman State University Press, 2003.

TAPPY, Denis, *Les États de Vaud*, BHV 91. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1988.

– «Les États de Vaud: De l'assemblée savoyarde au mythe révolutionaire», in *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Agostino Paravicini Bagliani et Jean-François Poudret (éds), pp. 245-296. BHV 97. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1989.

THIREAU, Jean-Louis, *Charles Du Moulin (1500-1566): Étude sur les sources, la méthode, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance*, THR 176. Genève: Droz, 1980.

THOMAS, Keith, *Religion and the Decline of Magic: Studies in Popular Beliefs in Sixteenth and Seventeenth Century England*, Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1971.

TOUTEY, E., *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, Paris: Hachette et Cie, 1902.

TYLER, J. Jeffery, *Lord of the Sacred City: The* episcopus exclusus *in Late Medieval and Early Modern Germany*, Studies in Medieval and Reformation Thought 72, Leyde: Brill, 1999.

VASELLA, Oskar, *Reform und Reformation in der Schweiz: Zur Würdigung der Anfänge der Glaubenskrise*, Münster: Aschendorff, 1958.

VAUGHAN, Richard, *Charles the Bold: The last Valois Duke of Burgundy*, Woodbridge, UK: Boydell, 2002 [Londres, 1973].

VENEMA, Cornelis, *Heinrich Bullinger and the Doctrine of Predestination: Author of « The Other Reformed Tradition » ?* Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought, Grand Rapids: Baker Academic, 2002.

Vocabularius juris, Venise: Peregrinum de Pasqualibus, 1493.

VUILLEUMIER, Henri, *Histoire de l'Église Réformée du Pays de Vaud sous le régime Bernois*, 4 vol., Lausanne: La Concorde, 1927-1933.

VULLIEMIN, Louis, *Histoire de la Conféderation Suisse,* 2 vol., Lausanne: Georges Bridel, 1879.

WANDEL, Lee Palmer, *Voracious Idols and Violent Hands: Iconoclasm in Reformation Zurich, Strasbourg, and Basel*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

WANEGFFELEN, Thierry, *Ni Rome ni Genève: Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Bibliothèque littéraire de la Renaissance, série 3, 36. Paris: H. Champion, 1997.

WELLISCH, Hans H., *Conrad Gessner: A Bio-Bibliography*, Zoug: IDC, 1984.

WENDEL, François, *Calvin: sources et évolution de sa pensée religieuse*, Paris: PUF, 1950.

WÜRGLER, Andreas, «Combourgeoisie», in *Dictionnaire historique de la Suisse*.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A -

Adélaïde, impératrice: 121
Aigle: 32, 44, 47, 49, 57, 117, 128-131, 133, 188, 264n
Aigues-Mortes: 68, 176, 220
Alpes: 32, 34, 78, 79, 169, 216, 235
Amédée VI, comte de Savoie: 38
Amédée VIII, duc de Savoie: 39n, 59, 118
Ansel, André: 169, 170n
Anshelm, Valerius: 51
Appenzell: 43, 51
Asti: 74
Aubonne: 117, 173, 244
Augsbourg: 33, 70, 78, 95, 96, 101n, 185, 200, 209, 212, 222, 227
Avenches: 42, 44, 47, 117n, 132n, 149, 188, 243

- B -

Baden: 52, 53, 157
Bâle: 32, 35, 43, 48, 51, 53, 55, 58n, 59, 71, 76, 77, 80, 83, 84, 96-99, 101, 102, 104, 106, 107, 109-111, 136, 140n, 200, 216, 219-221, 271n
Banc, Arnaud: 257n, 258, 267
Beda, Noël: 139
Bellevaux: 173, 174
Benedict, Philip: 24
Berne: 25, 30-39, 43-46, 48-62, 64-71, 73-78, 80-92, 94-98, 101n, 102, 104-111, 114, 117, 121, 123n, 126, 128-133, 135n, 142, 145-152, 154, 155, 157, 158, 161-182, 184-191, 193, 194, 196-217, 219, 220, 222-227, 229, 231, 232, 234-251, 253-272, 276, 277
Berthelier, Philibert: 59
Bex: 32, 44, 49, 128-130
Bèze, Théodore de: 182, 191-193, 217, 250, 251, 254-256, 272
Blancherose, Claude: 160n
Blaurer, Ambrosius: 53
Boisrigaud, Louis Dangerant de: 64, 70
Bologne: 78
Bolsec, Jérôme: 80, 230-236, 239, 261
Bourgogne: 38, 40, 43, 44, 46. 47, 49, 51, 61, 120, 122, 219
Brady, Thomas A., Jr.: 43, 50, 60, 72, 79
Briçonnet, Guillaume: 54, 128

Bucer, Martin: 53, 83, 84, 86, 87, 89, 95-114, 129, 181, 197, 203, 204, 207, 210, 215, 222, 226, 231, 237
Buchstab, Johannes: 53
Bullinger, Heinrich: 24, 30, 98, 103-106, 108-113, 186, 203, 205, 209-221, 224, 226, 230, 236, 246, 268, 269, 272

- C -

Calvin, Jean: 23-30, 76, 77, 80, 83-85, 92, 100n, 113-115, 137, 138, 141n, 153, 154, 156n, 160, 161, 172, 179-187, 191-200, 203-227, 229-239, 254-256, 259, 269, 270, 272-276
Cambridge: 226
Capiton, Wolfgang: 27, 87, 89, 95, 96, 98, 106, 110, 113, 114, 129
Caroli, Pierre: 157, 160, 163, 165n, 181, 182, 184, 191, 194, 195
Cateau-Cambrésis, traité de: 81
Chablais: 49, 60, 64, 82, 131, 163n, 165n, 168, 188, 271
Chambéry: 21, 81
Charles III, duc de Savoie: 59-61, 63, 75
Charles le Téméraire, duc de Bourgogne: 40, 43, 46-49
Charles Quint, empereur: 51, 65-74, 78, 79. 81, 95n, 110, 169, 174, 199, 203, 204, 209, 216, 219, 220, 235
Charvin, Claude: 245
Chateaubriant, édit de: 77, 227
Châtel-Saint-Denis: 39
Chessel: 129
Chillon, château de: 35, 36n, 145
Clées, Les: 34, 36n, 39, 141
Cluny: 120, 121
Comte, Béat: 203
Constance: 35, 53, 72, 76, 95, 101, 209, 219
Coppet: 244
Cordier, Mathurin: 191-193
Corsier: 42, 123n
Cossonay: 36n, 39, 121
Cranmer, Thomas: 226
Crépy, paix de: 70
Crespin, Jean: 193, 234
Cudrefin: 39
Curione, Celio Secondo: 192n, 203
Curtilles: 42

- D -

Daux, Jacques: 170
Diesbach, Felix de: 130
Diesbach, Jean-Roch de: 244
Divonne: 188
Dommartin: 118
Doubté, Michel: 58
Drogy, Jacques: 159n
Du Moulin, Charles (ou Dumoulin): 192

- E -

Échallens: 44, 49, 57, 79, 154n, 188
Eck, Johannes: 52, 53, 157, 160
Édouard VI, roi d'Angleterre: 226
Eisenach: 100
Elwood, Christopher: 273, 274
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie: 37, 75, 78, 80, 81, 186, 219

Érasme de Rotterdam: 55, 125
Essertines: 119
Estavayer: 39, 47
Estienne, Robert: 193
Éverdes: 49
Évian: 168, 240, 246

- F -

Fabri, Christophe: 147, 148, 160
Farel, Guillaume: 30, 45, 53, 54, 56-58, 76, 80, 85n, 114-116, 128-137, 142, 147, 149, 152-154, 157, 158, 160, 163 N, 165n, 172, 179, 181, 182, 184, 186, 191, 195, 196, 199, 200, 207, 210, 213, 215, 218n, 219, 223, 233n, 255, 269, 272
Ferdinand Ier, empereur: 78
Ferrare: 232
Fiez: 56, 133
France: 25, 27-31, 33, 35, 37, 39, 40, 46, 49, 50, 63-66, 68-70, 73, 74, 76-79, 81, 82, 110, 111, 117, 175, 185, 186, 189-192, 194, 200, 214, 217-221, 225-229, 232, 239, 240, 244, 255, 269, 270, 272, 274, 276, 277
François Ier, roi de France: 29, 64, 68-70, 72-74, 110, 128, 137, 174, 220, 225, 227, 276
Frédéric III, empereur: 48
Fribourg: 32, 33, 35, 39, 42-45, 48, 49, 53, 56-61, 65, 66, 70, 74-76, 80-82, 117, 121, 123n, 132, 133, 141, 142n, 149, 152, 155, 167, 240, 242n, 244-246
Froment, Antoine: 242n, 245
Furbity, Guy: 157

- G -

Gast, Johann: 206
Genève: 25, 26n, 28, 30, 33n, 35, 37, 20, 42-45, 47, 51, 56-65, 73, 76-78, 80-83, 85, 92, 96, 114, 115, 117, 118, 123, 132, 136, 145, 153, 154, 157, 160, 161, 172n, 179, 183-196, 199, 200, 207, 211, 213, 214, 217, 219, 224-226, 230-234, 236-239, 242, 250, 254, 261, 269, 270, 272, 273, 276
Gênes: 74
Geranius, Cephas (pseudonyme): 137, 138, 155, 156
Gering, Beat: 204-296
Gessner, Conrad: 192
Gex, Pays de: 60, 82, 149, 165n, 188, 243, 271
Glant, Claude de: 142
Glaris: 43
Gordon, Bruce: 24, 85, 100n
Gotha: 103
Gothard, col: 35
Goumoëns: 79, 155n
Grand-Saint-Bernard, col: 35
Grandcour: 39, 244
Grandson: 44, 48, 49, 56, 57, 79, 133n, 142, 143, 155n, 188
Grat, Alexius: 53
Gruyère, comte de: 245
Gruyères: 240
Grynaeus, Simon: 98, 101, 106, 111
Gwalther, Rudolf: 207

- H -

Habsbourg, dynastie: 39, 55, 60, 64, 78, 80 n, 81, 186, 218
Haller, Berchtold: 51, 52, 85, 104

Haller, Johannes: 207-211, 213, 215, 221, 222, 224, 235, 237, 267-270
Henri II, roi de France: 74, 76-78, 185, 186, 219, 220, 227
Henry VIII, roi d'Angleterre: 70, 73
Herminjard, A.-L.: 59, 116, 155n, 165
Higman, Francis: 126, 160n, 161
Hollard, Christophe: 141, 142
Hotman, François: 192, 193
Hugues, Jacques: 149, 165n

- I - J -

Illens: 49
Jaques de Savoie, baron de Vaud: 47
Jean de Savoie, évêque de Genève: 59
Jordil, Hugonin du: 245
Jougne: 34, 47
Jud, Leo: 109
Jules II, pape: 118n, 121
Jura: 32, 34, 35, 47, 48

- K -

Kappel: 38, 46, 54-56, 63, 64, 72, 80, 86, 94, 96, 105, 131, 134, 204, 221
Karlstadt, Andreas Bodenstein dit: 97, 101
Kilchmeyer, Jodocus: 204
Kingdon, Robert: 27, 270
Kolb, Franz: 51, 85, 104
Kunz, Peter: 52, 105, 106, 172, 197

- L -

La Sarraz: 244
Lac de Joux: 32, 121, 166
Lac de Neuchâtel: 32, 34
Lambert, Denis: 147, 242n
Laurent de Normandie: 200, 225
Lausanne: 26, 32, 33, 35, 38, 39, 41-49, 51, 57-60, 62, 64, 66, 67, 77, 80, 82, 98, 116-123, 125, 130n, 132, 133n, 145, 146, 148, 152-154, 156, 158, 160-163, 165, 167-179, 181-184, 187-200, 203-213, 217, 222, 224-226, 231, 232, 234, 235, 238-241, 243, 244, 246-248, 250, 252, 254-259, 261, 264n, 265, 267, 269-272, 276
Lavaux: 42, 47, 241, 242
Léman: 32, 34, 42, 59, 188
Ligue rhétique: 50
Lindau: 95
Louis XI, roi de France: 46-48
Lucens: 42, 162n
Lucerne: 43, 54
Luther, Martin: 51, 52, 70, 83, 89, 95-105, 107-114, 126, 127, 140n, 141n, 184, 185, 212, 213, 216, 275, 276
Lutry: 42, 120-122, 149, 162, 241
Lyon: 33, 35, 77, 192n, 235

- M -

Malingre, Thomas dit Matthieu: 156
Mantoue, concile de: 66, 68, 98, 104, 151, 174
Manuel, Niklaus: 51
Maracon: 245

Marbourg, colloque de: 71, 86, 94, 95, 109, 111
Marcourt, Antoine: 134, 135, 137, 139, 155, 160
Marguerite de Navarre: 29, 128, 192, 276
Marguerite, duchesse de Berry: 81
Marignan, bataille de: 63, 64, 221
Martoret, François: 197n
Maurice de Saxe: 78
Maximilien Ier, empereur: 43, 50, 51
McGrath, Alister: 160, 232n
Meaux: 30, 54, 128
Megander, Kaspar: 86, 98, 105-107, 109, 110, 114, 189n
Melanchthon, Philippe: 96, 101, 109, 216, 226
Memmingen: 95
Merlin, Jean Raymond: 192n
Mex: 79
Meyer, Sebastian: 51, 105
Milan: 33, 39, 64, 69, 74, 77
Monbouson, Dominique de: 146, 147
Montagny: 49, 79
Montfalcon, Aymon de, évêque de Lausanne: 118
Montfalcon, Jean: 122
Montfalcon, Sébastien de, évêque de Lausanne: 57, 62, 118, 145
Montheron: 174
Montreux: 123n, 188
Morat: 42, 44, 47-49, 56, 57, 188, 245
Morély, Jean: 193
Morges: 33, 34, 36n, 39, 123n, 159n, 188, 236
Moudon: 36n, 39, 41, 119n, 123n, 149, 151, 188, 243, 245
Mühlberg, bataille de: 72, 78
Muller, Richard: 23, 154, 230
Münster: 56
Musculus, Wolfgang: 101n, 222, 224, 262, 263n
Myconius, Oswald: 97, 98, 102, 104, 106, 219

- N -

Nägeli, Hans Franz: 61
Nägeli, Hans Rudolf: 130, 131
Nägeli, Sebastian: 130n
Neuchâtel: 35, 43, 56, 115, 117, 120n, 135, 137, 144, 145, 161, 179, 244
Nice: 68, 110, 174
Noville: 129
Nuremberg: 33
Nyon: 36n, 39, 117, 123n, 163n, 188, 243

- O -

Oberman, Heiko A.: 26n, 29, 30, 156n, 185, 217, 218, 227, 230, 274n
Œcolampade, Johannes: 53, 55, 83, 97, 107, 129, 207
Ogoz: 117n
Olivétan, Pierre: 137
Ollon: 32, 44, 49, 128-130
Orbe: 44, 45, 47, 49, 56, 57, 79, 120, 121n, 123n, 133n, 141-143, 155, 169, 188, 209, 225
Ormonts (les): 32, 44, 49, 58, 128, 129, 131, 132, 140, 151
Othon Ier, empereur: 121
Oulens: 79
Outre-Venoge: 117n

- P -

Palézieux: 245
Paris: 28, 33, 126, 133, 137, 146n, 157, 185, 191, 232, 276
Paul III, pape: 66, 68, 70, 78, 97, 110, 124, 151, 159, 174
Payerne: 38, 39, 44, 45, 47, 120, 121, 133n, 188, 242n, 245
Perrin, Ami: 239
Philippe de Bresse: 47
Philippe II, roi d'Espagne: 78, 80
Pierrefleur: 86n, 141, 142, 155n, 160, 169n, 178, 242
Provence: 46, 249
Provence (Vaud): 79, 133n

- Q - R -

Quatre Mandements: 32, 44, 45, 49, 50, 56, 128-133, 145
Quesnoy, Eustache de: 192n
Rhellicanus, Johannes: 106, 107, 109
Rhin: 34, 50, 82
Rhône: 34, 131
Ribit, Jean: 192n
Ritter, Erasmus: 105-107, 109, 172, 197
Rive, Georges de: 143, 244
Rolle: 117
Romainmôtier: 120, 121, 188, 243
Romanel: 242, 243
Rome: 25, 89, 120, 138, 186
Romont: 39, 47
Rovéréa, Jean de: 130
Rue: 39
Rümlang, Eberhard von: 204, 205

- S -

Saint-Gall: 216
Saint-Julien: 60, 61
Saint-Maurice (Champagne): 79
Saint-Quentin: 80
Saint-Paul, François de: 235
Saint-Prex: 119
Saint-Saphorin: 42, 162, 241, 242
Saint-Saphorin sur Morges: 187
Sainte-Croix: 36n, 39
Savigny-en-Lyonnais: 121
Savoie: 25, 31, 37-40, 42, 46-51, 57, 59-65, 68-70, 73-79, 81, 82, 84, 118, 119, 121, 131, 167-169, 177, 178, 186, 219, 243, 248, 271
Schaffhouse: 43, 51, 71, 77, 216, 221
Schmidt, Konrad: 204-206
Schweinfurt: 96
Schwytz: 43, 54, 76
Servet, Michel: 232, 236
Simplon, col: 35
Sion: 53 117, 123n
Smalkalde: 70-73, 84, 96, 100, 103, 104, 113, 185, 199, 200, 202, 203, 212
Soleure: 43, 58n, 76, 82, 117
Souabe: 50, 51
Steiger, Hans: 210
Strasbourg: 48, 79, 83, 87, 95-97, 101, 108n, 114, 181, 194, 195
Sturm, Jacques: 95
Suisse, Confédération helvétique: 24, 26, 27n, 29-33, 36-39, 41-43, 48, 50-60, 63-65, 68-75, 78-86, 95, 97, 98, 101, 104, 107, 109, 110, 113, 115, 116, 126, 132, 168n, 186, 200, 204, 206, 210-212, 214, 216-218, 224-227, 229, 231, 232, 235, 245, 268, 270, 276

Suisse romande: 43, 51, 115, 116, 126, 140, 144, 157, 184, 194, 242n, 272, 276
Sulzer, Simon: 87n, 191, 197, 204-206

- T - U -

Ternier: 163n, 188, 243
Thonon: 130n, 147-149, 188, 235, 242n, 243, 258, 262, 270
Tournay, Jean de: 150
Träger, Konrad: 53
Trente, concile de: 70, 78
Tyrol: 48, 50
Unterwald: 43, 54
Uri: 43, 53, 54

- V -

Valais: 65, 80, 82, 167, 168n, 244
Valier, Jacques: 248, 249, 251, 258, 267
Valois, dynastie: 64, 80n, 81
Veigy: 232
Vevey: 36n, 117n, 119n, 120, 123, 188, 197n, 235, 243
Villarzel: 42
Villette: 42, 121n, 123n
Vingle, Pierre de: 136-139, 156
Viret, Pierre: 26, 27n, 58n, 101n, 134, 136-138, 144n, 145-148, 156n, 157, 158, 160, 163, 172, 179, 181, 182, 184, 186, 189n, 191-217, 221-224, 231-236, 240, 242n, 246-249, 251, 252, 255-260, 263, 266-270, 272, 275, 276
Viry, Michel de: 244
Vullierens: 242, 243

- W - Y -

Westphal, Joachim: 216
Wittenberg: 71, 83, 84, 97, 98, 100-103, 105,107-114, 196, 204, 207, 215
Yolande, duchesse de Savoie: 47, 49
Yverdon: 33, 34, 36n, 39, 121n, 123n, 145n, 165n, 188, 211, 243
Yvonand: 56, 119n, 133

- Z -

Zébédée, André: 186, 193, 200, 201, 203-205, 208-213, 217, 222, 232, 236
Zofingue: 53, 89
Zoug: 43, 54
Zurich: 23, 30, 32, 35,43, 52-56, 64,70, 71, 76, 77, 82, 83, 85-87, 94, 96-98, 102-114, 157n, 185, 186, 200, 203, 204, 207, 211-219, 226, 233, 269
Zwick, Johannes: 101n
Zwingli, Ulrich: 23, 24, 51-53, 55, 83-87, 89, 95, 97, 98, 100, 104, 107, 109, 112, 114-116, 127, 129, 140, 141n, 184, 197, 200, 203-205, 207, 211, 212, 216, 233, 274

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS 7

AVANT-PROPOS, DANIÈLE TOSATO-RIGO 9

PRÉFACE À L'ÉDITION FRANÇAISE 13

REMERCIEMENTS 17

PRÉFACE 19

1. INTRODUCTION 23
Au carrefour de l'Europe, le Pays de Vaud 30

2. POLITIQUE ET DIPLOMATIE : LE PAYS DE VAUD DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL, 1450-1564 37
Les structures politiques vaudoises à la fin du Moyen Âge ... 38
Le duc de Savoie et les États de Vaud 39
L'évêque de Lausanne 41
La Confédération et les bailliages communs 43
Les guerres de Bourgogne (1474-1476) et les premières conquêtes bernoises en pays vaudois 46
La guerre de Souabe, 1499 50
La Réforme à Berne, 1522-1528 51
Les guerres de Kappel, 1529-1531 54
Genève et Lausanne se tournent vers la Suisse, 1519-1536 57
La conquête bernoise de 1536 60
La Dispute de Lausanne, octobre 1536 65

La diplomatie suisse entre le pape, l'empereur
et le roi, 1536-1547 68
Le renouvellement de l'alliance avec la France, 1547-1549 74
Le déclin de l'Empire, la rupture entre Berne
et Genève et la restitution à la Savoie, 1550-1564 78

3. ZWINGLIANISME ET LUTHÉRANISME À BERNE
LES PREMIERS CONFLITS CONFESSIONNELS, 1532-1538 83
Le Synode de Berne (1532) et les partisans
de Zwingli et de Luther à Berne 85
La Première Confession helvétique
et la concorde de Wittenberg 95

4. LE CHOC ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE FOI
LE CATHOLICISME ET LE DÉFI ÉVANGÉLIQUE
EN PAYS VAUDOIS, 1528-1536 115
Le catholicisme vaudois à la fin du Moyen Âge 116
L'autorité épiscopale 117
Le chapitre de la cathédrale 118
Les couvents 120
La religiosité dans les paroisses 122
La résistance catholique avant la conquête bernoise,
1525-1535 126
«Les horribles, grands et importables abus
de la messe papale» 133
«Méchants, meurtriers, larrons,
renieurs de la passion de Jésus-Christ» 135
Polémique et supercherie: les usages de l'imprimé 136
Destruction des images et des autels 139
La résistance catholique entre la conquête bernoise
et la Dispute de Lausanne, 1536 144

5. DES SACRAMENTAIRES AUX CALVINISTES
DE L'AGRESSION À LA CLARIFICATION
ET À LA DISCIPLINE, 1536-1539 153
De l'agression à la clarification 154
Les édits de Réformation 161

Le clergé catholique en pays protestant 166
La discipline calviniste, une naissance difficile 179

6. DU CALVINISME POLITIQUE À LA RÉFORME DES RÉFUGIÉS
L'ÉCHEC DE LA DIPLOMATIE CALVINISTE, 1540-1549 185
L'implantation de l'Église réformée dans le Pays de Vaud 187
Les batailles de Calvin au début des années 1540 194
Années de crise : 1547-1549 199
L'affaire Zébédée 200
Le *Consensus Tigurinus* 212
L'alliance avec la France 217
L'abrogation des colloques 222
Réseau français 225

7. DU PAYS DE VAUD À LA FRANCE
LA CHUTE DU CALVINISME VAUDOIS, 1550-1559 229
L'affaire Bolsec et le conflit entre Berne et Genève 232
La résistance laïque continue 239
La crise de 1558-1559 254

8. CONCLUSION 271

ANNEXE : CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 279

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 281

INDEX DES NOMS PROPRES 299

AUX ÉDITIONS ANTIPODES

CATALOGUE COMPLET SUR WWW.ANTIPODES.CH

HISTOIRE MODERNE

Michael W. Bruening, *Le premier champ de bataille du calvinisme. Conflits et Réforme dans le canton de Vaud (1528-1559)*, 2011.

Karine Crousaz, *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, 2005.

Miriam Nicoli, *Apporter les Lumières au «plus grand nombre». Médecine et Physique dans le* Journal de Lausanne *(1786-1792)*, 2006.

Dimitri Skopelitis et Dimitri Zufferey, *Construire la Grèce (1770-1843)*, 2011.

GRHIC

Florence Bays et Carine Corajoud, *Edmond Gilliard et la vie culturelle romande. Portrait de groupe avec maître (1920-1960)*, 2010.

Alain Clavien, *Grandeurs et misères de la presse politique. Le match* Gazette de Lausanne – Journal de Genève, 2010.

Stéphanie Roulin, *Un credo anticommuniste. La Commission Pro Deo de l'Entente internationale anticommuniste ou la dimension religieuse d'un combat politique (1924-1945)*, 2010.

HISTOIRE

Julie de Dardel, *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*, 2007.

LE CARTABLE DE CLIO

N° 11, 2011. Dossier Musées, histoire, mémoires.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Réformes religieuses en Pays de Vaud, N° 119, 2011.

HISTOIRE.CH

Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers*, 2004.

Gérard Benz, *Les Alpes, la Suisse et le chemin de fer*, 2007.

Thomas David, Bouda Etemad, Janick Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, 2005.

Cédric Humair, *1848. Naissance de la Suisse moderne*, 2009.

MÉDIAS ET HISTOIRE

Gianni Haver (dir.), *Photo de presse. Usages et pratiques*, 2009.

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINES

Cédric Humair et Laurent Tissot (éds), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (XIXe-XXe siècles)*, 2011.

Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, 2011.

CONTRE-PIED

Pierre Gisel, *Traiter du religieux à l'Université. Une dispute socialement révélatrice*, 2011.

Impression
Presses Centrales – Renens
Septembre 2011

Le premier champ de bataille du calvinisme prend le contre-pied d'une longue tradition historiographique appliquée à narrer l'enchaînement des faits qui, selon une sorte de logique inéluctable, aurait conduit les habitants du Pays de Vaud à adopter la Réforme en 1536.

Il démontre non seulement que les événements auraient à tout moment pu prendre une autre tournure, mais que les violents conflits qui les ont accompagnés allaient avoir une importance cruciale pour l'expansion du calvinisme vers la France.

Enjeu de luttes politiques séculaires, le Pays de Vaud se transforme ici en carrefour de l'Europe. Il est érigé en laboratoire où peuvent s'observer le rapport de force qui s'installe entre Suisse romande et Suisse alémanique, de même que les modalités diverses que revêt le passage à la Réforme.

Traduite pour la première fois en français, cette captivante enquête qui renoue les fils de l'histoire religieuse à l'histoire sociale et politique passionnera autant les spécialistes que les amateurs d'histoire, tout en apportant aux étudiant·e·s une synthèse attendue depuis fort longtemps.

Michael W. Bruening est professeur assistant en histoire, à Rolla, à la Missouri University of Science and Technology.

9 782889 010615